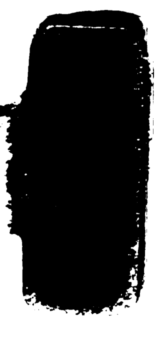
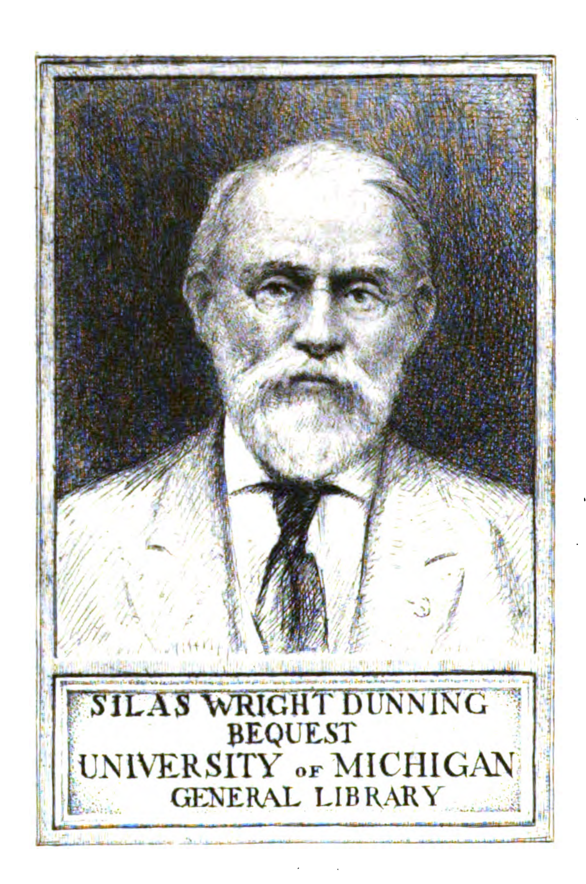



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

1886

EPINAL

CHEZ M. V. COLLOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

RUE DU BOUDIOU, 13

—

PARIS

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

—

1886

La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 28 octobre 1829.

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 22 JANVIER 1885

Président : **M. Le Moyne, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bretagne, Gley Gérard, Haillant, Huot, Le Comte Le Moyne, Ohmer, Voulot.

A l'occasion du nouvel an, M. le Président a reçu les cartes de visite de MM. Abert, Chevreuse, Denis, Edme, Clément de Grandprey, Gérard et Simonet, sociétaires.

La compagnie est heureuse d'apprendre que la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été conférée à M. le docteur Bailly, de Bains, membre associé ; celle du Mérite agricole à M. Maud'heux, membre titulaire et Président du Comice agricole d'Epinal, et à M. Favre, de Neufchâteau, membre associé. Mention en sera faite au procès-verbal, et des lettres de félicitations seront adressées à ces sociétaires par le Secrétaire perpétuel.

A cette occasion, M. Bretagne émet le vœu de voir réunir sous la forme de chronique les différentes récompenses et distinctions honorifiques décernées aux membres de la Société. Après l'échange de quelques observations, la Société pense que la mention de ces faits aux procès-verbaux est suffisante, et elle espère que M. Haillant continuera à en informer la Société.

Correspondance. — M. Daguin demande les *Annales* antérieures à 1863. Selon l'usage, les années dont on dispose de

plus de dix exemplaires lui seront cédées au prix de quatre francs, sans préjudice des quelques volumes qui pourront lui être offerts gratuitement en remercîment des envois importants qu'il a faits à la Société.

M. Delorme envoie, pour l'album de la Société, sa photographie, accompagnée d'une notice biographique, et un recueil de poésies manuscrites, intitulé *Mes premiers vers*. Renvoi à la Commission littéraire.

M. Finot envoie les trois derniers cahiers de son étude sur *Les Sires de Faucogney*, accompagnés de deux dessins au crayon et d'un plan des châteaux de Vesoul et de Faucogney au XVe siècle. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Gabé, nommé inspecteur général à Paris, adresse sa démission de membre titulaire, mais promet de rester attaché à la Société comme membre correspondant et abonné aux *Annales*. La Société félicite M. Gabé de son avancement, le remercie du concours intelligent et dévoué qu'il lui a prêté, et sera heureuse de continuer avec lui de bonnes relations.

M. Guérin s'abonne aux *Annales* à partir de 1885, et demande les années précédentes. Selon l'usage, on lui enverra, au prix de quatre francs, les années 1875 à 1883 inclusivement, et 1884 au prix de cinq francs. Les autres volumes ne sont pas disponibles.

M. Graillet regrette de ne pouvoir, à raison de ses fonctions de directeur de l'Ecole normale de Mirecourt et de son séjour dans cette ville, prendre part aux travaux de la Société d'une façon plus suivie, et donne sa démission. La Société espère que M. Graillet reviendra sur sa décision, et prie M. le Secrétaire perpétuel de lui écrire dans ce sens.

M. Lederlin, secrétaire de la Société des engrais chimiques de Girecourt, a invité M. le Président de la Société d'Emulation à l'Assemblée générale de cette Société. M. Le Moyne a assisté à cette réunion, suivie d'un banquet. Le compte-rendu annuel de cette Société, présenté par M. Figarol, sera, selon l'usage, inséré dans les *Annales*.

M. Perrin, Sulpice, demande les *Annales* de 1828, 1830, 1846 et 1852. Aucun de ces volumes n'est disponible, mais on pourra échanger avec lui quelques-uns de ses doubles. A cette occasion, et sur la proposition de M. le Président, la Société autorise le Secrétaire perpétuel à faire acheter, ou obtenir par voie d'échange, les volumes des *Annales* dont elle a moins de dix exemplaires.

M. Piot-Fayet annonce une nouvelle édition de ses *Notions sur les engrais chimiques*. La Société maintient sa demande de vingt exemplaires.

M. le docteur Fournier transmet une demande de récompense présentée par M. Charles Vélin, de Saulxures. Malgré l'urgence, la Société ne peut prendre en ce moment de décision, et renvoie cette demande à la Commission scientifique et industrielle.

Il est donné lecture : 1° d'une demande de souscription adressée par M. Espérandieu à sa publication des inscriptions romaines recueillies en Tunisie. Renvoi à la Commission d'histoire ;

2° D'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Renvoi à la Commission des Beaux-Arts.

La Compagnie, informée que M. Demangeon et M. Soyer ont refusé le paiement de la cotisation et les *Annales* 1884, décide qu'ils seront considérés comme démissionnaires.

M. le Secrétaire perpétuel énumère les ouvrages reçus et signale les envois suivants : M. Léon Louis, directeur de l'Orphéon spinalien, envoie les trois premiers *Bulletins* de cette Société. — M. Roumeguère : *la Session mycologique d'Epinal, fondation de la Société mycologique. Champignons observés dans les Vosges en* 1884.

La Société renvoie à la Commission d'agriculture la publication de M. Resal, *L'agriculture et la Législation* ; à la Commission d'histoire, huit brochures de M. Léon Germain, avec prière de les examiner au point de vue du concours. Des remercîments sont votés aux donateurs.

Il est donné lecture de la présentation : 1° de M. Baradez, docteur en droit, substitut à Epinal, membre de la Société philomathique vosgienne, par MM. Ganier et Haillant; 2° de M. Gazin, docteur en droit, avocat à Epinal, par MM. Gley (Gérard), Lebrunt et Ohmer; 3° de M. Henry, Auguste, de Neufchâteau, membre correspondant de l'Académie des lettres, sciences et beaux-arts de la province à Paris, par MM. Le Comte et Haillant. Renvoi à la Commission d'admission.

Les comptes du Trésorier, vérifiés, ont été reconnus exacts et la Société lui vote des remerciments.

Les budgets 1884 et 1885 sont apurés et arrêtés tels qu'ils sont présentés par M. le Président, avec espoir de voir porter au plus tôt à 200 fr. la réserve qui doit être consacrée annuellement à la fondation du prix quinquennal de 1000 fr., proposé par M. Haillant. Le budget de 1885 sera annexé au procès-verbal.

La Société ayant appris avec regrets que les subventions du Ministère de l'Instruction publique ont été retirées aux Sociétés savantes, espère néanmoins que les trois cents francs qui lui étaient généreusement alloués, lui seront accordés cette année pour l'aider à la publication du *Dictionnaire phonétique et étymologique d'un patois Vosgien*, par M. Haillant. Elle prie M. le Président d'écrire en ce sens à M. le Ministre, en rappelant l'appréciation qu'a faite M. Gaston Paris des autres travaux de notre collègue sur la même matière.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

—

BUDGET DE 1885 (1)

Messieurs,

D'après les recettes et les dépenses de l'exercice 1884, je vous propose d'arrêter comme il suit le budget de notre Société pour 1885 :

(1) Adopté par la Société dans sa séance du 22 janvier 1885.

RECETTES

Produit des cotisations. — Elles ont rapporté, en 1884, 1,381 fr., en y comprenant les cotisations des correspondants ; nous pouvons, pour 1885, les évaluer à la même somme		1,381 »»
Subvention du Ministère de l'Agriculture . . .		1,300 »»
Subvention du Ministère de l'Instruction publique, pour mémoire		»» »»
Subvention du Conseil général		1,800 »»
Revenu du legs Masson	51 »»	
— du legs Claudel	21 96	115 96
— du don Castel	43 »»	
Intérêts de la somme en dépôt à la Caisse d'épargne (73f 31 en 1884), environ		70 »»
Recettes accidentelles, pour mémoire		»» »»
TOTAL DES RECETTES PRÉVUES. . .		4,666 96

DÉPENSES

1° *Frais généraux*

Impression des Annales. — En 1884, il a été tiré 450 volumes à 39 feuilles 1|2, et dépensé 1687 fr. Pour 1885, nous proposons 450 volumes à 25 feuilles, et nous vous demandons, comme les années précédentes, un crédit de		1,100 »»
Impressions diverses. — En 1884, il a été dépensé 262 fr. 70. Nous tâcherons de suffire, en 1885, avec 200 fr. et nous ferons, M. le Secrétaire perpétuel et moi, la plus grande économie possible d'impressions et de circulaires		200 »»
Frais de bureau du Secrétaire perpétuel		500 »»
Indemnité à M. Clerc	120 »»	
— à la commissionnaire . . .	120 »»	300 »»
— au copiste	60 »»	
A reporter. . .		2,100 »»

Report	2,100 »»
Frais de trésorerie (17 fr. 85 en 1881).	50 »»
Dépenses de la bibliothèque (67 fr. 23 en 1881) . .	50 »»
Frais de la séance publique.	20 »»
Menues dépenses diverses (38 fr. 35 en 1881) . . .	40 »»
TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX. . . .	2,260 »»

2° *Dépenses des Commissions*

Agriculture. — Primes du Gouvernement. . . .	1,300 »»
Primes de la Société, prix Claudel et visite des fermes.	200 »»
Histoire et archéologie.— Primes, recherches, etc. .	200 »»
Commission littéraire	100 »»
Commission artistique	100 »»
Science et industrie (100 fr. de la Société et 200 fr. déjà donnés par MM. Krantz et Claudel)	300 »»
TOTAL des sommes mises à la disposition des Commissions	2,200 »»

3° *Abonnements*

Journal d'Agriculture pratique	20 »»
Journal de l'Agriculture.	20 »»
Revue scientifique et littéraire	50 »»
L'Industrie laitière	15 60
Revue archéologique.	27 »»
Revue d'Alsace	11 »»
Journal du Ciel	6 »»
Annuaire des Vosges.	3 »»
Gazette des beaux-arts	50 »»
TOTAL des abonnements	205 60
TOTAL GÉNÉRAL DES TROIS ARTICLES . . .	4,665 60
RECETTES PRÉVUES. . . .	4,666 96
DÉPENSES PRÉVUES. . . .	4,665 60
EXCÉDANT des recett. prévues sur les dép. autorisées	1 36

Observations. — Nos dépenses courantes de 1884 seront donc couvertes par nos recettes, et l'avoir actuel, de 1751 francs, restera disponible.

Mais je ne dois pas vous dissimuler qu'il faudra prélever sur cette somme, l'année prochaine, 300 fr. pour le prix Masson et 50 fr. pour le prix Castel ; ce qui réduit en réalité notre réserve, de la somme de 1751 fr., à celle de 1,400 fr.

J'aurais voulu pouvoir vous proposer de mettre en réserve, sur nos recettes de l'année, 200 fr. pour le prix Masson, 25 fr. pour le prix Castel et 100 fr. pour le prix quinquennal de 1000 fr., dont M. Haillant a proposé la fondation, et dont la Commission administrative a admis le principe, en le réduisant toutefois à la somme de 500 fr. Mais la suppression des 300 fr. alloués par le Ministère de l'Instruction publique ne m'a pas permis de faire entrer ces dépenses dans le budget de 1885. Il faudra les prélever sur notre réserve, et lorsque celle-ci sera disparue, faire des économies, soit sur nos primes, soit sur nos frais généraux.

Epinal, le 22 janvier 1885.

Le Président,

C. Le Moyne.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1885

Président : **M Gley, Gérard, vice-président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Chatel, Ganier, Gley Emile, Gley Gérard, Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt, Le Comte, Ména, Retournard et Voulot.

M. Gley invite M. le Secrétaire perpétuel à donner lecture du discours de M. Le Moyne, prononcé aux obsèques de M. Tanant. La Société en vote l'impression en tête du procès-verbal, et décide qu'une lettre de condoléances sera adressée à Madame Tanant.

DISCOURS DE M. LE MOYNE

« Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter, au nom de la Société d'Emulation, quelques mots sur l'excellent collègue que nous venons de perdre.

« Membre de la Société depuis 1879, M. Tanant s'y était fait tellement remarquer par l'étendue et la variété de ses connaissances, que, depuis deux ans, il en était vice-président, et certainement, sans la cruelle mort qui vient de nous l'enlever, il en aurait été prochainement élu président.

« Doué d'une facilité extraordinaire, chaque fois que nous lui demandions de faire un travail ou un discours, il s'acquittait de cette tâche avec une rare bonne volonté, et c'est ainsi que nous lui devons, entre autres travaux, les discours prononcés à nos séances publiques de 1880, 1881 et 1883, discours aussi profonds que variés, aussi intéressants à lire qu'agréables à entendre,

« Sa mort sera donc une grande perte pour notre Société, et elle est douloureusement sentie par tous ses collègues. Notre seule consolation, comme celle de sa famille, c'est de pouvoir dire que c'était un véritable homme de bien, un homme de bonne volonté ; que le bon exemple qu'il a donné sur cette terre, que le grain qu'il a semé ne sera point perdu ; qu'il laisse un fils qui lui succèdera dans l'estime, dans l'amitié, et plus tard, certainement, dans la considération de tous les vosgiens, de tous les français.

« Adieu, mon cher collègue, adieu ! »

Correspondance. — Lettres de remercîments de MM. Bailly, Favre et Maud'heux pour les félicitations qui leur ont été adressées au nom de la Société, à l'occasion des distinctions honorifiques qui leur ont été décernées.

M. Aubry, Félix, membre correspondant, envoie dans une lettre cent francs pour abonnement perpétuel aux *Annales*, en ajoutant que c'est aux anciens à donner l'exemple. La Société espère que cet exemple sera suivi. M. Aubry joint aussi

sa photographie pour l'album de la Société, et propose de mettre au concours l'histoire de la gravure sur bois et de l'imagerie populaire dans les Vosges. Adopté.

M. Bouvier, Félix, envoie son ouvrage *Les Vosges pendant la Révolution*, annonçant l'intention de concourir pour le prix Masson ; des remerciments sont votés à l'auteur, et l'ouvrage est renvoyé à la Commission d'histoire.

M. Lebrunt propose à la Société d'accorder son patronage pour une conférence que fera M. Dubois, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, au nom de l'Alliance française, société correspondante. Adopté.

M. Maud'heux, président du Comice agricole, demande à la Société de s'associer à la fondation de bibliothèques dans les forts des Vosges. La Société ne pouvant qu'offrir quelques exemplaires de ses *Annales*, s'informera d'abord si ces publications pourront être admises dans ces bibliothèques.

M. Merlin fait hommage de son *Annuaire de l'Instruction publique pour* 1885. La Société renouvelle les remerciments qui lui ont déjà été adressés.

M. Morlot, membre associé, demande à faire partie du jury voyageur. Adopté.

M. Thiriat rend compte de la *Faune vosgienne*, envoyée par M. Delorme, et propose à la Société de faire rédiger un catalogue plus complet et mieux au courant de la science, en mettant à profit les riches collections de quelques naturalistes vosgiens. La Société ne croit pas devoir prendre l'initiative de cette mesure, mais sur la proposition de M. Haillant, décide d'insérer au Programme spécial des concours de 1885 le paragraphe suivant : Faune générale ou partielle des Vosges.

Lettre de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise demandant si la Société d'Emulation est encore disposée à recevoir, au prix de 0,30 c., les vingt exemplaires des *Notions sur les engrais chimiques* de M. Piot-Fayet. Il sera répondu affirmativement, en rappelant la lettre tout récemment écrite en ce sens à l'auteur par le Secrétaire perpétuel.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique ayant pour objet la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. La Société délègue MM. Ganier, Haillant et Voulot. M. Haillant se propose de traiter de *l'objet et des divisions d'une bibliographie vosgienne ;* M. Voulot lira une *Note sur deux nouvelles divinités gauloises.*

Une séance extraordinaire est fixée au 12 mars pour entendre la lecture de ces études, dont le sujet est étranger au programme du Congrès, mais doit être approuvé par la Société.

M. Ch. Courbe envoie une demande de souscription à ses *Rues de Nancy.* La Société regrette de ne pouvoir souscrire maintenant.

Même décision pour la souscription à *Turgot et ses doctrines,* par M. Alfred Neymark.

M. Aylies, homme de lettres à Epinal, a fait hommage de son étude intitulée *Employés et ouvriers des chemins de fer.* La Société renouvelle ses remercîments, qui lui ont été adressés par le Secrétaire perpétuel, et renvoie cet ouvrage à la Commission scientifique et industrielle.

M. l'abbé Rance, membre correspondant, fait hommage de son étude biographique de *Jacques-Marie de Condorcet, évêque de Gap.* L'auteur se proposant de continuer la biographie de ce prélat à Auxerre et à Lisieux, prie ses collègues de lui transmettre les documents à leur connaissance sur ce sujet. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Hovasse envoie trois poésies intitulées *Deux drapeaux, Jure-le moi* et *Haine à l'ennemi.* Renvoi à la Commission littéraire.

La Société décide l'impression, aux frais des sections et sur leur budget spécial, du *Programme des concours de* 1885, qui doit être envoyé aux concurrents sous forme de circulaire. A cet effet, les présidents des Commissions transmettront au Secrétaire perpétuel la liste des personnes auxquelles cet envoi sera fait, afin de fixer le chiffre du tirage.

M. Mottet, au nom de la Commission d'admission, donne lecture des rapports favorables sur les candidatures de M. Baradez, docteur en droit, substitut à Epinal, présenté par MM. Ganier et Haillant ; de M. Gazin, docteur en droit, avocat à Epinal, présenté par MM. G. Gley, Lebrunt et Ohmer ; de M. Henry, homme de lettres à Neufchâteau, présenté par MM. Le Comte et Haillant. La Société, à l'unanimité, admet ces candidats au nombre de ses membres.

Il est donné acte de la candidature de M. Kampmann, chevalier de la Légion d'honneur, juge au tribunal de commerce et industriel à Epinal, présenté par MM. Châtel, Ganier, Lebrunt et Voulot. Renvoi à la Commission d'admission.

SÉANCE DU 12 MARS 1885

Président : **M. Mottet, Trésorier.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

En l'absence de M. Le Moyne, président, et de M. Gley, vice-président, victime d'un accident, M. Mottet, trésorier, préside la séance.

Présents : MM. Chatel, Dauzat, Haillant, Le Comte, Ména, Mottet, Ohmer, Retournard et Voulot.

Excusés : MM. Baradez, Gazin, Gley (Gérard), et Le Moyne.

Correspondance. — M. Baradez remercie la Société de son admission.

M. Benoit envoie une note à ajouter à l'un de ses deux manuscrits. Renvoi à M. Chevreux.

M. Bretagne, appelé par ses fonctions à Nancy, donne sa démission de membre titulaire, mais promet de rester membre correspondant.

M. Graillet, démissionnaire, regrette de ne pouvoir revenir sur sa décision.

M. l'abbé Hingre envoie deux élégies en vers patois intitulées: *Mai pu lon sèvenance; Lai mwo dé me pètit frère Anastase* « Mon plus lointain souvenir; La mort de mon petit frère Anastase ». Renvoi à la Commission littéraire pour statuer sur l'impression.

M. le Dr Raoult envoie une note manuscrite intitulée *Les fleurs dans les appartements*. Renvoi à la Commission scientifique pour statuer sur l'impression.

Il est donné lecture de deux circulaires de l'Académie de Stanislas sur le prix de chimie à décerner en 1886, et sur le prix Herpin, à décerner en 1885.

Le Secrétaire perpétuel donne la liste des ouvrages reçus depuis le 20 février 1885, dans laquelle il fait remarquer: M. De Boureulle *L'Alsace du moyen-âge*; M. Fliche *Recherches chimiques et physiologiques sur la bruyère commune*; M. Puton *Nouveaux pouvoirs des Maires en matière de destruction d'animaux nuisibles*.

M. Voulot lit ensuite sa *Note sur deux nouvelles divinités gauloises*, accompagnée d'estampages et de moulages.

M. Haillant lit un essai intitulé *Objet, divisions et table d'une Bibliographie vosgienne*. Ces deux lectures sont destinées au Congrès de la Sorbonne en 1885.

SÉANCE DU 19 MARS 1885

Président : **M. Le Moyne, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Chatel, Gazin, Gley (Emile), Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt, Le Moyne, Ména, Mottet, Ohmer, Retournard, Tourey et Voulot.

Correspondance. — Lettre de M. Muel informant la Société de la souscription du Ministre de l'Instruction publique à cent

exemplaires de ses *Notions de Sylviculture*, récompensées au dernier concours par la Société d'Emulation, qui avait en outre émis un vœu favorable à la diffusion de cet ouvrage.

Circulaire de la Société d'agriculture de Meurthe-et-Moselle invitant la Société d'Emulation au Congrès régional agricole de Nancy, et la priant de désigner un ou plusieurs délégués pour prendre part aux travaux de ce Congrès. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. le Préfet, invitant la Société à désigner ceux de ses membres qui pourraient faire partie du jury du concours ouvert pour la nomination d'un professeur d'agriculture à l'Ecole normale de Mirecourt. Sur l'avis de M. le Président de la Commission d'agriculture, M. le Président de la Société d'Emulation a présenté MM. Adam, Figarol, Huot, Lebrunt, Ména, Maud'heux et Perdrix.

M. Mottet, président de la Commission d'admission, fait un rapport favorable sur la candidature de M. Kampmann et de M. Burel. La Société passe au vote et ces Messieurs sont proclamés membres de la Société.

M. le Secrétaire perpétuel signale parmi les ouvrages reçus le deuxième volume des *Archives de la Ville d'Epinal*, par M. Ch. Ferry.

M. de Boureulle, membre associé, lit son étude sur *La Maison d'Anjou-Lorraine et son héritage de Naples*. Cette lecture est écoutée avec la plus grande attention, et M. le Président en remercie l'auteur au nom de la Société toute entière. Le manuscrit est renvoyé à la Commission d'histoire et d'archéologie pour statuer sur l'impression.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1885

Président : **M. Le Moyne, Président.**

Secrétaire : **M. Châtel, Secrétaire-adjoint.**

Présents : MM. Adam, Baradez, Burel, Chatel, Chevreux,

Ganier, Gazin, Gley (Emile), Huot, Kampmann, Lebrunt, Le Comte, Le Moyne, Ména, Mottet, Ohmer.

M. Haillant, secrétaire perpétuel, appelé sous les drapeaux, s'est fait excuser.

Correspondance. — MM. Burel, conservateur des forêts, et Kampmann, industriel, remercient la Société de leur admission.

M. Daguin, membre correspondant, informe le Secrétaire de son changement de résidence.

M. Renault, conseiller d'arrondissement à Bulgnéville, informe la Société qu'un concours de tir aura lieu dans cette localité en avril et mai. Il sollicite à cette occasion un prix à offrir aux tireurs. Sur la proposition du Président, la Société décide qu'un exemplaire relié du dernier volume des *Annales* sera adressé à M. Renault.

M. le Préfet transmet un exemplaire d'un programme d'études préparé par la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. M. le Président, après avoir donné lecture de la note d'envoi, propose de renvoyer ce programme à la Commission administrative avec mission de statuer, s'il y a lieu, sur l'impression de ce document aux *Annales*.

La Société décide ensuite de souscrire pour un exemplaire à l'ouvrage intitulé : *Complément du Nobiliaire de Lorraine de Dom Pelletier*, par M. Henri Lepage, et M. Léon Germain.

La Ligue de l'Enseignement agricole sollicite l'adhésion de la Société d'Emulation. Cette demande est renvoyée à la Commission d'agriculture.

M. le Président donne lecture de deux notes récemment parues au *Journal officiel* et où il est fait mention des mémoires lus par nos collègues, MM. Haillant et Voulot, au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

La réunion procède ensuite à la nomination d'un vice-président en remplacement de M. Tanant, décédé. M. Lebrunt est élu.

Au nom de la Commission d'agriculture, M. Huot rend compte d'une brochure de M. Resal, cultivateur et conseiller général à Dompaire. M. le Rapporteur, après avoir signalé les vœux de l'auteur en faveur du relèvement des droits de douanes sur les produits agricoles venant de l'étranger, ne juge pas opportun d'entrer dans la discussion des questions économiques et politiques soulevées par M. Resal, et sur lesquelles, dit-il, il a été déjà trop écrit et encore plus parlé. L'auteur de la brochure ayant visé plutôt la question politique que la question agricole, le rapporteur est d'avis que cette brochure ne doit pas trouver place dans nos *Annales*, et ces conclusions sont adoptées.

MM. Figarol, Haillant et Ména sont choisis comme délégués de la Société au Concours régional de Nancy.

M. Chevreux fait un rapport verbal sur une note de M. le docteur Liégey intitulé : *Un avis aux personnes qui manient des armes à feu*, et ne conclut pas à son impression aux *Annales*.

La Société, sur la proposition du même rapporteur, décide l'impression du travail de M. de Boureulle : *La Maison d'Anjou-Lorraine et son héritage de Naples*.

La Commission d'archéologie émet un avis favorable à l'abonnement d'un an aux fascicules publiés par M. Espérandieu sur des inscriptions romaines recueillies en Tunisie. Adopté.

Sur l'avis favorable de la même Commission, la réunion vote l'impression aux *Annales* de deux notes de M. Arthur Benoît, l'une intitulée *Les derniers seigneurs de Bains-en-Vosges*; l'autre *Note sur les bibliothèques religieuses de Remiremont*.

M. Finot, précédemment archiviste de la Haute-Saône, aujourd'hui à Lille, a écrit un ouvrage très remarquable sur *Les Sires de Faucogney*. M. Chevreux fait l'analyse de cet important travail, qui intéresse partiellement les Vosges. La Société, après en avoir délibéré, regrette de ne pouvoir voter pour cette année l'impression du travail de M. Finot; mais sur la demande de plusieurs membres, M. le Président veut

bien se charger d'écrire à l'auteur pour lui faire savoir que la Société d'Emulation des Vosges s'associerait bien volontiers à d'autres Sociétés savantes pour la publication de son important mémoire.

SÉANCE DU 21 MAI 1885

Président : **M. Le Moyne, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Burel, Chatel, Chevreux, Gley Gérard, Haillant, Huot, Lebrunt, Le Moyne, Ména, Mottet, Ohmer, Retournard et Voulot.

S'est fait excuser : M. Kampmann.

Au début de la séance, M. le Président exprime tous les regrets que la Société éprouve de la mort de M. Victor Adam, membre de la Société depuis 1878, et président de la Commission scientifique et industrielle. Il est décidé que l'expression des plus sincères regrets de la Société sera mentionnée au procès-verbal.

La Société regrette aussi la mort de M. Charles-Paul Cabasse, pharmacien de 1re classe à Raon-l'Etape, membre associé depuis 1875, auteur de plusieurs mémoires insérés dans les *Annales*.

Elle délègue M. Figarol pour la représenter au concours régional de Nancy, en s'en rapportant à son expérience pour l'examen des questions qui peuvent être traitées au Congrès et la prise en considération des vœux qui pourraient être émis.

En réponse à une lettre de M. Finot, archiviste du Nord, concernant l'impression de son mémoire *Les Sires de Faucogney*, la Société décide que c'est à M. Finot qu'il appartient d'évaluer les frais d'impression, et qu'il y a lieu seulement de l'informer que la Société souscrira volontiers à trois

cents exemplaires de cet ouvrage, si le prix n'en est pas trop élevé.

Il est rappelé à M. Le Comte que son mémoire sur *La Race bovine des Vosges* est renvoyé à l'examen de la Commission agricole, qui statuera prochainement.

La circulaire ministérielle sur le choix des questions à proposer pour le Congrès des délégués des Sociétés savantes en 1886 sera copiée et envoyée à chacune des cinq sections avec invitation de proposer, chacune en ce qui la concerne, les questions qu'elles croiraient devoir formuler.

La Société est heureuse d'apprendre que M. le docteur Bailly, membre associé, a obtenu du ministère du Commerce, sur la proposition de l'Académie de médecine, une médaille d'or pour ses nombreux travaux sur la région qu'il habite. Elle s'empresse de lui adresser ses plus sincères félicitations.

M. Voulot dépose sur le bureau, au nom de M. Dubois, Jules, membre associé, un manuscrit intitulé : *Notice sur Martigny-les-Bains et ses environs*, précédée d'une lettre de l'auteur. Renvoi à la Commission d'histoire pour le concours de 1885.

La Société vote l'impression, aux *Annales* de l'année 1885, du compte-rendu par M. Figarol des *Expériences des engrais chimiques faites par la Société de Girecourt en* 1884.

M. le docteur Liégey envoie à la Société, pour le concours 1885, un manuscrit en réponse à la dernière question du programme spécial, sur la *Multiplication des arbres à cidre dans les Vosges*. Renvoi à la Commission agricole.

Le manuscrit intitulé : « *In louriot é lé campène,* une veillée à la campagne », par M. Pierre, Emile, élève de l'école du Hariol, commune du Val-d'Ajol, est renvoyé à la Commission d'histoire.

La Société renvoie également à la même Commission pour le concours : 1° le manuscrit de M. Lambert-Thiriet, ancien professeur à Remiremont, intitulé : *Mémoire sur le patois et*



les noms propres du Val-d'Ajol et de quelques localités voisines; 2° celui de M. A. Didier : *Observations sur le patois de Cornimont, suivies d'un petit dictionnaire*; et du dernier auteur, à l'examen de la Commission scientifique, pour le concours de cette année, le *Catalogue des plantes des environs de Cornimont.*

La Société a reçu les hommages suivants : de M. Boucher de Molandon, *Jacques d'Arc, père de la Pucelle*; de M. Muel, *Les Forêts, la culture, l'exploitation et l'amélioration des Forêts;* des remercîments sont votés aux auteurs.

Rapports des Commissions. La Commission littéraire propose de renvoyer à M. Delorme les poésies intitulées : *Mes premiers vers*, dont il est l'auteur, avec regrets de ne pouvoir donner suite à la demande d'impression. Adopté. Elle propose aussi, après avoir entendu lecture d'une lettre de M. l'abbé Hingre, l'impression aux *Annales* de son élégie en vers patois de La Bresse, intitulée : « *Mai pu lon sévenance*, Mon plus lointain souvenir. »

SÉANCE DU 18 JUIN 1885

Président : **M. Lebrunt, Vice-Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Chatel, Dauzat, Gazin, Gley Emile, Gley Gérard, Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt, Ména, Ohmer et Voulot.

Excusés : MM. Garnier, Le Moyne, Mottet.

Il est donné lecture d'une note de M. Le Moyne, président, ainsi conçue :

« M. Voulot ayant demandé, par lettre du samedi 23 mai, que la Société d'Emulation envoyât des délégués assister aux obsèques de Victor Hugo, j'ai convoqué la Commission administrative pour le mardi 26, à deux heures, pour statuer sur cette proposition, et j'ai prié M. Voulot de vouloir bien se rendre à cette réunion.

« A cette convocation ont pu venir seulement MM. Mottet, Huot, Voulot et moi.

« Nous avons été d'avis à l'unanimité que la Société n'était pas assez riche pour envoyer à ses frais des délégués assister aux obsèques de V. Hugo, mais qu'elle devait s'associer au deuil de la famille et du pays en envoyant de suite un télégramme de condoléance à M. Lockroy, représentant de la famille, et en faisant connaître aux deux journaux d'Epinal l'envoi de ce télégramme.

« Il fut rédigé séance tenante dans les termes suivants :

« *Monsieur Lockroy, député, Paris.*

« *La Société d'Émulation des Vosges* s'associe à votre douleur
« et à celle de toute la France pour la perte du grand poète
« et du grand cœur qui vient de cesser de vivre.

« *Le Président,*

« Le Moyne.

« (Ce télégramme a été expédié à Paris le même jour à trois heures et reproduit le lendemain par les deux journaux de la localité.)

« M. Voulot ayant insisté encore pour l'envoi d'une délégation et s'étant offert à y aller à ses propres frais, la Commission administrative, tout en le détournant de ce voyage, m'autorisa à lui délivrer, s'il y persistait, une délégation officielle de représentant de la Société, ainsi qu'aux autres membres qui voudraient bien se joindre à lui.

« M. Voulot étant venu me dire samedi matin, 30 juin, qu'il persistait dans son projet, bien qu'il n'eût pas trouvé d'autres membres de la Société ayant le temps de l'accompagner, je lui délivrai séance tenante la délégation suivante :

« Le bureau de *La Société d'Émulation* du département des
« Vosges,

« Vu l'offre faite par M. Voulot, conservateur du Musée
« départemental, de se rendre à ses frais à Paris,

« Le délègue pour représenter la Société d'Emulation aux « obsèques de Victor Hugo.

« *Le Président,*

« C. Le Moyne. »

« Je pense que la Société voudra bien approuver ce que j'ai fait, avec l'autorisation préalable de la Commission administrative. »

La Société approuve les mesures prises et relatées dans cette note.

Correspondance. — M. Voulot demande à la Société de proposer l'échange de ses *Annales* avec les publications de la Société d'anthropologie. Adopté.

M. Haillant est heureux de faire connaître à la Société que M. Maud'heux, membre titulaire et Président du Comice agricole d'Epinal, a obtenu de la Société nationale d'encouragements à l'agriculture, au concours régional de Nancy, un diplôme d'honneur pour sa propagande active d'enseignement agricole et la création de bibliothèques agricoles régimentaires. La Société décide qu'une lettre de félicitations lui sera adressée.

Les ouvrages imprimés adressés par M. Léon Germain sont renvoyés à la Commission d'histoire et d'archéologie, ceux de M. Lescuyer à la Commission scientifique.

Des remerciments sont votés à M. Espérandieu pour l'envoi de ses *Inscriptions romaines recueillies en Tunisie.*

La Société apprend avec un vif regret la mort de M. Olry, membre correspondant, instituteur à Allain-aux-Bœufs, et décide qu'une lettre de condoléances sera adressée à sa famille.

La ettre de M. Corrard, de Damas, en date du 13 juin, sollicitant l'admission au concours agricole 1885,est ajournée: le délai étant expiré depuis le 15 mai.

Il est donné acte au président du Comice agricole d'Epinal de l'envoi du programme du concours de 1885.

Le programme élaboré par la Commission ornithologique de Paris est renvoyé à la Commission d'agriculture.

Rapport des Commissions. — Commission d'agriculture. — M. Ména fait un rapport favorable à l'impression dans les *Annales* 1886 du travail de M. Le Comte sur *La race bovine vosgienne.* Adopté.

En réponse à la demande du Comité du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1886, la Société décide de demander l'inscription à l'ordre du jour des deux propositions suivantes, faites par M. Voulot : I. Etude sur les noms de lieu qui peuvent faire découvrir des stations anté-romaines ; II. Recherches sur une grande région de la Gaule au point de vue des études anté-romaines ; et des deux suivantes, qui sont faites par M. Haillant : I. Moyens pratiques de recueillir les patois actuels d'un département, d'une région ; II. Plan, divisions et table d'une bibliographie départementale.

M. Voulot rend compte de sa délégation à la Sorbonne et rappelle le mémoire qu'il a présenté sur le dieu gaulois Camulorix. Il fait aussi une communication sur une stèle gallo-romaine trouvée à Grand au mois de juin dernier.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 1885

Président : **M. Le Moyne, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Ganier, Garnier, Gazin, Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt, Le Moyne, Ména et Retournard.

M. Dauzat s'est fait excuser.

La parole est donnée à M. Ganier, qui expose les motifs pour lesquels il sollicite de la Société un crédit spécial de cent cinquante francs pour continuer les fouilles de Trusey.

La Société, après l'échange de quelques observations et la

lecture de la correspondance, approuve les dépenses faites à ce jour et vote le crédit demandé, en invitant les délégués de la Société à déposer un rapport sur les résultats des fouilles opérées au moyen de ce crédit. M. Ganier promet ce rapport.

SÉANCE DU 23 JUILLET 1885

Président : **M. Le Moyne, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Garnier, Gazin, Gley, Gérard, Haillant, Kampmann, Le Comte, Le Moyne, Ména, Mottet et Ohmer.

S'est fait excuser : M. Chatel.

Correspondance. — Lettre de remerciments de la Société de tir de Bulgnéville pour l'envoi du prix voté précédemment.

Lettre de M. Maud'heux, membre titulaire, remerciant la Société des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de la récompense qu'il a obtenue au concours régional, à Nancy.

Circulaire du Ministre relative à la 10e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1886.

Lettr de M. Finot, membre correspondant, annonçant que la Société d'Emulation du Jura a décidé l'impression de son ouvrage *Les Sires de Faucogney*.

Lettre de M. Figarol, accompagnant le questionnaire adressé par M. Georges Ville à ses correspondants, et réponse de M. le Président.

M. Dauzat offre sa démission de membre titulaire, vu sa nomination à Auxerre. La Société exprime tous ses regrets de voir s'éloigner d'elle un de ses membres les plus actifs, et espère qu'il lui restera attaché comme membre correspondant.

Lettre de M. Leblanc, membre associé et directeur de la

ferme-école du Beaufroy, sollicitant la visite du jury voyageur. Il sera fait droit à cette juste demande.

Lettre de M. Julien Beurnel, de Xaronval, sollicitant le 29 juin 1885, l'admission au concours de cette année. Cette demande, postérieure à la date du 15 mai, délai de rigueur fixé par le règlement du concours, est ajournée.

Lettre de M. le Préfet, transmettant un exemplaire du livret contenant l'exposé des actions pour lesquelles des récompenses ont été décernées en 1884 sur la fondation de M. de Monthyon, et demandant qu'on lui signale les personnes qui pourraient être admises à concourir pour ces prix de vertu en 1886.

Lettre de M. Edouard Lockroy, député, remerciant la Société de son témoignage de sympathie à l'occasion de la mort de Victor Hugo.

Lettre de M. Mathieu, membre titulaire, offrant sa démission. M. Mathieu donnant sa démission pour la seconde fois, la Société est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'insister de nouveau pour qu'il la retire, et elle l'accepte avec regrets.

Lettre de M. Jouve, envoyant deux poésies inédites intitulées : *A mon ami Ponscarme*, et *A ma fille Gabrielle G.*, et en demandant l'impression dans les *Annales* en cours de publication. La Société, après en avoir entendu la lecture avec le plus vif intérêt, regrette que la liste des ouvrages à imprimer en 1885 soit arrêtée depuis le mois de mai dernier et que l'auteur ait demandé le retour de ces pièces, qu'il désire publier au commencement de l'an prochain.

M. Haillant annonce que M. Léon Pernet, membre associé, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur ; M. Bourguignon, membre associé, chevalier de l'Ordre du Mérite agricole ; et M. Félix Bouvier, membre correspondant, officier de l'Instruction publique. La Société est heureuse d'adresser des félicitations à ces Messieurs.

Lettre de M. Victor Delau, de Neufchâteau, accompagnant l'envoi d'une poésie imprimée ayant pour titre : *Un sergent vosgen*. Renvoi à la Commission littéraire.

Il est fait hommage, par M. Dietz, de deux notes d'observations météorologiques ; et par M. Haillant du *Plan, division et table d'une bibliographie vosgienne,* lue au Congrès des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Il est donné lecture du Programme des Concours ouverts par l'Académie de Metz.

SÉANCE DU 20 AOUT 1885

Président : **M. Le Moyne, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Gley Emile, Guyot, Haillant, Huot, Le Moyne et Mottet.

Excusés : MM. Chevreux, Garnier, Gley Gérard et Lebrunt.

Correspondance. — Le Comice de Remiremont invite M. le Président de la Société à la fête annuelle du 23 août. M. le Président ne pouvant se rendre à cette invitation, une lettre de remerciments et d'excuses sera adressée au Président de cette réunion.

Lettre de M. L. Germain, manifestant le désir d'être admis au concours d'histoire et d'archéologie. Renvoi à cette Commission pour le concours de 1885.

Lettre de M. Durand, professeur à Nancy, accompagnant l'envoi de sa *Géologie agricole des Vosges*, présentée pour le concours agricole de cette année. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, accordant une subvention de 400 fr. pour continuer l'impression du *Dictionnaire d'un patois vosgien.* M. le Président propose, d'après l'avis de la Commission administrative réunie le 8 courant, d'employer cette subvention à l'impression des seize premières feuilles formant la moité de cet ouvrage, qui

pourra ainsi être publié en deux ans. Adopté. M. Haillant prie la Société de recevoir ses nouveaux remercîments.

Rapports des Commissions. — M. Ancel rend compte des deux manuscrits de M. Liégey, membre correspondant, intitulés: 1° *Note relative au poisson d'eau douce ; 2° Note relative au danger de l'usage alimentaire du poisson mal conservé ou malade.* Le Rapporteur conclut à l'impression. Adopté.

M. Huot rend compte d'un autre manuscrit du même auteur sur une question du programme de 1885 : *Y a-t-il intérêt à multiplier dans les Vosges les arbres à cidre pour suppléer à l'insuffisance de la vigne ?* Le Rapporteur propose de voter des remercîments et des félicitations à l'auteur, de l'admettre au concours agricole de 1885 et d'exprimer ses regrets de ne pouvoir l'imprimer. Adopté.

M. D'Arbois de Jubainville fait tenir une note intitulée *Rouille des blés*, dont il est donné lecture.

M. Haillant signale dans le *Journal d'agriculture pratique* du 23 juillet, p. 128 et suiv., un article sur la *Fabrication du fromage de Gérardmer.*

M. Gazin est désigné, à l'unanimité, pour prononcer le discours d'usage à la séance annuelle.

Mlle Adam, d'Epinal, qui sollicitait l'admission de la domestique de son frère au concours de 1885, sera informée que le programme de 1885 ne comprend pas de récompenses pour cette catégorie de candidats, et que les programmes des concours annuels ne peuvent être modifiés que sur la proposition des Commissions compétentes et avant l'ouverture du concours (art. 51). Toutefois, la demande de Mlle Adam sera l'objet d'un nouvel examen lors de la rédaction du programme de 1886.

Il est donné lecture de la présentation de M. Teutsch, Trésorier général des Vosges, ancien élève de Saint-Cyr, ancien directeur de la verrerie de la Petite-Pierre (Alsace), ancien député du Bas-Rhin à Bordeaux en 1871, signée par MM. Le Moyne et Guyot.

———

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1885

Président : **M. Le Moyne, Président.**

Secrétaire: **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Burel, Chevreux, Garnier, Gley Emile, Gley Gérard, Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt, Le Moyne, Ména, Retournard.

Excusé : M. Chatel.

Correspondance : M. de Baye, archéologue au château de Baye (Marne), devant assister au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie, prie la Société de lui faire connaitre les découvertes du département et les travaux publiés sur ces questions. Renvoi à M. Voulot.

M. Buffet, Président du Comice agricole de Mirecourt, invite M. le Président de la Société à la fête et au banquet annuels de cette association. La Commission d'agriculture a désigné M. Figarol, qui en a été avisé, et une lettre de remerciments a été adressée à M. Buffet.

M. le Ministre de l'Instruction publique envoie le *Programme du Congrès des Sociétés savantes en* 1886, dans lequel M. le Président fait remarquer l'insertion des deux questions proposées par MM. Haillant et Voulot, et adoptées par la Société : 1° « Objet, divisions et plan d'une bibliographie départementale ; 2° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique ».

M. Peultier, ouvrier féculier à Hadol, candidat au concours de 1885, envoie l'avis favorable donné par le successeur de son ancien patron, décédé. Renvoi à la Commission industrielle.

Mlle Préclaire fait part du décès de son père, M Préclaire, arboriculteur, receveur-buraliste à Charmes, membre associé. Une lettre de condoléances sera adressée à Mlle Préclaire.

La *Romania* envoie le prospectus de la Table analytique de ses dix premiers volumes. La Société espère que le Gouver-

nement, à la générosité duquel elle doit l'envoi de ce Recueil, lui fera également tenir ce complément.

M. Vial, cantonnier à Dounoux, sollicite son admission au concours de 1885. La Société, après avoir pris connaissance des documents, tous très favorables à cette demande, regrette d'être obligée de l'ajourner, comme ne rentrant pas dans le programme du concours, aux termes duquel la Société ne peut récompenser que les bons services des ouvriers de l'industrie, et non ceux des agents du Gouvernement.

Commissions. — La Commission d'admission émettant un avis favorable à la candidature de M. Teutsch, trésorier-payeur général à Epinal, présenté par MM. Guyot et Le Moyne, la Société décide qu'il sera procédé au scrutin. M. Teutsch est élu à l'unanimité.

Il est donné lecture de la présentation de M. Mangin, directeur des contributions indirectes à Epinal, signée par MM. Gley Gérard, Lebrunt et Ohmer, et de celle de M. Thouvenin, inspecteur d'Académie à Epinal, signée par MM. Le Moyne et Ohmer. Renvoi à la Commission d'admission.

Commission scientifique et industrielle. — Il est donné lecture du procès-verbal de cette Commission, qui propose d'accorder aux ouvriers de M. Krantz, de Docelles, savoir : à Létang, une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 40 fr.; et à Demangeon une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 30 fr. Adopté. Elle propose aussi d'accorder une mention honorable à M. Didier, fils, à Cornimont, pour un *Catalogue des plantes*. Adopté.

Commission agricole. — M. Ména fait un rapport oral sur les travaux géologiques imprimés et manuscrits concernant les Vosges, présentés par M. Durand, professeur à Nancy. Le rapporteur, tout en rendant hommage au mérite de cette œuvre, estime qu'elle ne renferme pas une application assez directe à l'agriculture pour mériter une récompense à ce titre, et que l'examen doit en être renvoyé à la Commission des sciences. Adopté.

Les Commissions n'ayant pas encore présenté leurs rapports d'ensemble pour le concours de cette année, la Société invite M. le Secrétaire perpétuel à prier, par lettre, MM. les Présidents de ces Commissions de vouloir bien préparer leurs rapports pour la séance de novembre.

Parmi les ouvrages reçus, M. le Président donne lecture, dans le *Journal de la Société nationale et centrale d'horticulture de France*, n° de juillet dernier, p. 408 à 417, du rapport de M. Arsène Darmesteter, professeur à la Faculté des lettres de Paris, sur le concours relatif aux noms patois et vulgaires des plantes, accordant le premir prix, consistant en une médaille d'or unique, à la *Flore populaire des Vosges*, rédigée par M. Haillant. La Société d'Emulation applaudit chaleureusement à cette haute récompense, et prie M. le Secrétaire perpétuel de faire mention au procès-verbal des félicitations qu'elle est heureuse de lui adresser. M. Haillant est très ému de la sympahtie de ses collègues, dont un grand nombre ont bien voulu lui faire tenir de précieux documents pour cet ouvrage.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1885

Président : **M. Le Moyne, Président.**

Secrétaire : **M Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Baradez, Chatel, Chevreux, Gazin, Gley Emile, Gley Gérard, Haillant, Huot, Lebrunt, Le Comte, Le Moyne, Mottet, Noel, Ohmer et Retournard.

Excusé : M. Kampmann.

M. D'Arbois de Jubainville envoie une note imprimée sur le *Pourridié de la vigne*. Renvoi à la Commission scientifique.

M. Benoît envoie un manuscrit intitulé : *Note sur quelques collectionneurs vosgiens du siècle dernier : Histoire naturelle.* Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Louis Boucher a envoyé à la Société une somme de

200 fr. avec propositions en faveur de deux de ses ouvriers. Des remerciments sont votés à ce généreux donateur, et une lettre lui sera adressée.

M. Liégey envoie aussi un manuscrit intitulé : *Un mot sur les remèdes d'autrefois et ceux d'aujourd'hui* ; *les doctoresses et les pharmaciennes*. Renvoi à l'examen de M. le docteur Berher.

M. Lallemand, Léon, lauréat de l'Institut, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris, offre à la Société l'hommage de son *Histoire des enfants abandonnés* couronnée cette année par l'Académie des sciences morales et politiques. Des remerciments ont déjà été adressés par M. le Président. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Le Moyne.

M. le Ministre de l'agriculture envoie le programme du concours général de 1886.

Le *Vogesen Club* de Strasbourg envoie le premier fascicule de ses publications en demandant l'échange. Ajourné.

La Revue intitulée *La France commerciale et industrielle*, 23, rue de Turin, envoie le fascicule du 20 septembre 1885 et demande l'échange. Adopté pour un an.

MM. Lepage et Germain, membres correspondants, font hommage de leur *Complément au Nobiliaire de dom Pelletier*. La Société renouvelle les remerciments déjà adressés par le Secrétaire perpétuel et renvoie cet important ouvrage à la Commission d'histoire. La Société regrette de ne pouvoir, vu l'insuffisance de ses ressources, souscrire à la nouvelle édition du *Nobiliaire de dom Pelletier* préparée par les mêmes auteurs.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des ouvrages reçus. M. le Président signale, dans le *Journal de la Société d'horticulture de France*, nº de septembre 1885, le commencement de la publication de la *Flore populaire des Vosges*, par M. Haillant.

Commissions. — *Commission administrative.* La Commission administrative a décidé d'arrêter cette année l'impression du *Dictionnaire phonétique et étymologique* de M. Haillant à la

lettre F inclusivement, d'adresser de très sincères remerciements au Comité des travaux historiques pour l'avis favorable qu'il a émis en faveur de la subvention de *quatre cents francs* accordée généreusement par le Ministère de l'Instruction publique, et d'adresser à M. le Président du Comité un exemplaire spécial des *Annales* contenant ce *Dictionnaire*. Adopté.

La Commission d'admission émettant un avis favorable aux candidatures de M. Mangin, directeur des contributions indirectes à Epinal, et de M. Thouvenin, inspecteur d'Académie, la Société décide qu'il sera procédé au vote. Le scrutin ayant donné unanimité de boules blanches pour ces deux candidats, ces Messieurs sont élus.

M. Gazin lit le discours d'ouverture qu'il doit prononcer à la séance générale et qui est accueilli par de vifs applaudissements. M. le Président adresse à M. Gazin les remercîments de la Société toute entière

M. Huot lit ensuite son rapport sur le concours agricole, dont les conclusions sont adoptées.

M. Chevreux donne lecture du compte-rendu du concours d'histoire et d'archéologie et des principaux travaux présentés cette année. Les conclusions sont adoptées.

La Commission littéraire et la Commission des Beaux-Arts n'ont pas de candidats à présenter cette année.

La Commission scientifique et industrielle présente aussi son rapport sur le concours, et la Société en adopte les conclusions. L'ouvrage de M. Aylies, *Les Associations du capital et du travail*, est renvoyé à l'examen de M. Kampmann.

La séance solennelle est fixée au jeudi dix-sept décembre prochain, à une heure et demie, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le Préfet.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1885

Président : **M. Le Moyne, Président.**

Secrétaire : **M. Haillant, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Burel, Gley, Emile Gley, Gérard, Haillant, Huot, Lebrunt, Le Comte, Le Moyne, Ména, Mottet, Ohmer et Retournard.

Excusés : MM. Chatel et Ganier.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre et celui de la séance solennelle du 17 décembre 1885 sont lus et adoptés.

Correspondance : M. Buffet, Président du Comice agricole de Mirecourt informe la Société de la transmission au Secrétaire du Comice des demandes de renseignements sur les candidats agricoles de cette année.

MM. Didier fils, de Cornimont, Dubois, de Martigny, Durand, de Nancy, Lambert-Thiriet, de Remiremont, Liégey, de Choisy-le-Roi, lauréats de la Société aux concours de 1885, remercient la Société des récompenses qu'elle leur a décernées.

M. Mangin remercie la Société de son élection, envoie une notice biographique et sa photographie pour l'album de la Société.

Circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique :

1° du 10 novembre 1885 sur la création d'une section de géographie historique et descriptive.

2° du 24 novembre 1885 demandant une collection des *Annales* pour le musée d'Ethnographie au Palais du Trocadéro. Adopté.

3° du 1er décembre 1885 sur le concours de l'Académie des sciences morales et politiques, dont il est envoyé deux exemplaires.

4° du 17 décembre 1885 relative à la 10e session des

Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne en 1886. Renvoi à la Commission des Beaux-Arts.

Hommages. Les ouvrages suivants ont été offerts en hommages à la Société par leurs auteurs : M. le Docteur Crussard, *Guide minéralogique des instituteurs* ; M. Hergott, *Le Docteur Saucerotte, Notice biographique* ; M. l'abbé Rance : *Le deuxième centenaire de Corneille à Rouen.* Des remercîments sont votés.

Sociétés. La Société nationale d'Horticulture de France annonce un congrès horticole à l'occasion de l'Exposition générale de mai prochain. Renvoi à la Commission d'agriculture.

La Société française de numismatique demande des renseignements pour la rédaction d'un *Guide des collections en Europe* et envoie des questionnaires imprimés. Renvoi à M. Voulot.

Présentations. Il est donné acte des candidatures suivantes : 1° M. Claudot, garde général des forêts à Epinal, présenté par MM. Burel et Ména ; 2° M. Petit (Louis) agriculteur à Darney, lauréat de la Société d'Emulation en 1880 et en 1885, présenté par MM. Lapicque et Lebrunt ; 3° M. Schumann, receveur-buraliste et homme de lettres au Bourget, présenté par MM. Lebrunt et Le Moyne. Renvoi à la Commission d'admission.

Les abonnements pour 1886 ne comprennent aucun changement, sauf l'abonnement à *L'Industrie laitière* qui ne sera pas renouvelé à son expiration au mois de décembre prochain.

Renouvellement biennal du Bureau. Aux termes du règlement, il est procédé aux élections des membres du bureau. Sont nommés : président M. Lebrunt ; vice-présidents, M. Gley Gérard premier vice-président, M. Le Moyne second vice-président ; secrétaire adjoint M. Chatel ; trésorier M. Mangin ; bibliothécaire, M. Gley Emile ; bibliothécaire adjoint M. Chevreux.

Commissions.

Agriculture : MM. Burel, *Président*, Huot, *vice-Président*, Ména, *Secrétaire*, Gazin, Guyot, Lapicque et Le Comte.

Histoire et Archéologie : MM. Chevreux, *Président*, Gazin, *Secrétaire*, Ganier, Gley Gérard, Mangin, Ohmer et Voulot.

Littérature : MM. Gley Gérard, *Président*, Gley Emile, *Secrétaire*, Baradez, Chatel, Le Comte, Le Moyne et Ohmer.

Beaux-Arts : MM. Ganier, *Président*, Chevreux, *Secrétaire*, Ballande, Kampmann, Ollivier, Pellerin et Tourey.

Sciences et industrie : MM. Le Moyne *Président*, Chatel *Secrétaire*, Burel, Huot, Kampmann, Ména et Retournard.

Admission : MM. Mottet *Président*, Retournard *Secrétaire*, Garnier, Gazin, Gley Emile, Gley Gérard et Guyot.

Dons du Ministère de l'Instruction publique.

Rapports à M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat, *sur les musées et les écoles d'art industriel et sur la situation des industries artistiques* en Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie et Russie, par M. Marius Vachon, Paris, Quantin, 1885, in-4°.

GOBLET (René). — *Discours prononcé le 11 avril 1885 à la séance du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.* Paris, 1885, gr. in-4°.

Revue des travaux scientifiques.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Romania.

Journal des Savants.

Le Cabinet historique.

Répertoire des travaux historiques.

Bulletin des travaux scientifiques.

Dons du Ministère de l'Agriculture.

Bulletin du Ministère de l'Agriculture.

Dons de la Préfecture.

Publications du Conseil Général du département des Vosges.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation.

Le Bon Cultivateur, publié à Nancy.

Le Cultivateur agenais.

Maître Jacques.

HAMET. — *L'Apiculteur.*

La Feuille des jeunes naturalistes.

LOUIS (Léon). — *Annuaire Général des Vosges pour* 1886, 16me année. (Hommage de l'auteur.)

MERLIN. — *Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour* 1885, 24me année, Durand, Epinal, 1885. (Hommage de l'auteur, membre titulaire.)

ROUMEGUÈRE. — *Revue mycologique*, recueil trimestriel illustré, consacré à *l'étude des champignons et des lichens.*

L'Industriel vosgien, journal de Remiremont.

La Presse vosgienne, journal de Mirecourt.

Et les publications des Sociétés savantes dont la liste est ci-après.

Ouvrages non périodiques.

ABERT (Ch.) — *Rapport annuel de l'inspecteur départemental sur l'ensemble du service de la protection des enfants du premier âge dans la Seine-et-Marne, année* 1884. — Melun, Michelin (1885).

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — *Le Rouille des blés*, in-4°, *Journal des campagnes*, n° 30, 25 juillet 1885, p. 3-4, col. 2-1.

AYLIES (F.) — *Les associations du capital et le travail*, Paris, Guillaumin 1885, in-8°, 88 p. (Hommage d'auteur.)

BARBIER DE MONTAULT. — 1. *Le Martyrium de Poitiers*, compte rendu des fouilles et de l'ouvrage du R. P. de La Croix, gr. in-8°, Poitiers, 1885. — 2 *Le maître-autel de la Collégiale de Saint-Léonard* (*Haute-Vienne*), Tours. Bouserez, 1880 ; — 3. Lettres testimoniales d'un evêque de Marseille portant donation d'un morceau de la vraie croix à l'église de Sainte-Croix, d'Angers, Tours, Bouserez. (Hommages d'auteur, membre correspondant.)

DE BAYE (Le Baron). — *L'importance des temps néolithiques.* Arcis-sur-Aube, 1885. (Hommage d'auteur.)

BOUCHER DE MOLANDON. — *Jacques d'Arc, père de la Pucelle.* Orléans, 1885, in-8°. (Hommage de l'auteur, membre correspondant.)

DE BOUREULLE. — *L'Alsace du moyen âge.* St-Dié, Humbert, s. d. gr. in-8° 38 p. (Hommage de l'auteur, membre associé.)

BRAUX (G. de). — *Note bibliographique sur une pièce de vers d'Alphonse de Rambervillers* Nancy, (1885) in-8°. (Hommage de l'auteur, membre correspondant.)

BUREL. — 1. *Calcul de la possibilité dans les forêts jardinées*, in-8°, 1884. —. 2. *Etude sur les taillis composés*, in-8° 1885. — 3. *Plan de balivage des taillis*, 1885. pet. in-fol. autogr. (Hommages de l'auteur, membre titulaire.)

DE CHANTEAU (F.) — *Notice sur le château de Montbras*, Meuse, nouv. édit. publiée par Maurice de Chanteau et précédée d'une introduction par M. U. Robert. Paris, in-8° 1885.

CHAPELIER (M. l'abbé). — 1. *Archéologie et épigraphie de l'église de Domjulien*, Saint-Dié, 1884. — 2. *Le R. P. Jean Bedel, sa vie et ses œuvres*. Nancy, Berger-Levrault, 1885. (Hommage de l'auteur, membre associé.)

CRUSSARD (Dr). — *Guide minéralogique des instituteurs*. Neufchâteau, 1885, gr. in-4° (Hommage de l'auteur).

DARMESTETER. *Extrait du rapport de M. A Darmesteter sur le concours relatif aux noms patois et vulgaires des Plantes. Flore populaire des Vosges*, par M. Haillant, avoué, docteur en droit, ouvrage couronné du premier prix (médaille d'or unique) au concours de la Société nationale d'Horticulture de France. Epinal, Fricotel, 1886.(Hommage de M. Haillant, Secrétaire perpétuel.)

DAGUIN (Arthur) et AUBRIOT (L.) — *Flore de la Haute-Marne*, avec une carte des principaux terrains dressée par M. E. Royer. Saint-Dizier, Henriot et Godard, 1885. gr. in-8°, 536 p. (Hommage de M. Daguin, membre correspondant.

DELAU (Victor). — *Un sergent vosgien*, par Victor de Remoncourt, poésie. Neufchateau, Beaucolin, 1885, in-8°.

DIETZ (E.) — 1. *Note sur les observations météorologiques faites au Lessouto en* 1865 par le Dr Casalis. — 2. *Observations météorologiques de* 1884. (Hommage de l'auteur, membre correspondant.)

ESPÉRANDIEU (E.) — *Archéologie tunisienne. Epigraphie des environs du Kef ; inscriptions recueillies en* 1882-1883. Paris, Champion, 1885. (Hommage d'auteur.)

Fliche (P.) et L. **Grandeau**. — *Recherches chimiques et physiologiques sur la bruyère commune, Calluna vulgaris* Salisb. par P. Fliche et L. Grandeau, professeurs à l'Ecole nationale forestière, in-8°. (Hommage de M. Fliche, membre correspondant.)

Garnier (Ad.) — *Compte rendu des observations météorologiques*, in-4° autogr. (Hommage de l'auteur, membre titulaire).

Germain (A.) — *Le sixième centenaire de l'Université de Montpellier*, 1885, in-4°. — Pierre Flamenchi, *étude historique et littéraire*, Montpellier 1884, in-4° Hommage de l'auteur, membre correspondant).

Germain (Léon). — 1. *Inscription d'autel du XVe siècle*, à Marville, Meuse, 1884. — 2. *Les armoiries de Gérardmer (Vosges)*, 1884. — 3. *Momments funéraires de l'église Saint-Etienne, à Saint-Mihiel*, 1884. — 4. *La date de la mort d'Edouard Ier, comte de Bar*, 1884. — 5. *L'enseigne de la compagnie d'ordonnance de Claude de Lorraine, duc de Guise*, 1884. — 6. *Fragment d'études historiques sur le comté de Vaudémont*, 1884. — 7. *Renseignements sur Alix-Berthe de Lorraine*, 1884. — 8. *Le pèlerinage de la ville de Nancy à Notre-Dame de Benoite-Vaux*, 1884. — 9. *Un portrait de Marguerite de Lorraine*, 1884. — 10. *L'érection du duché de Bar*. — 11. *De la collaboration de Ligier Richier au tombeau de Claude de Lorraine, duc de Guise, à Joinville*. — 12 *Une erreur du nobiliaire de dom Pelletier, Merey, Morey, Mary*. — 13. *La famille de Richier*, 1885. — 14. *De la prétendue noblesse des gentilshommes verriers en Lorraine*, 1885. — 15. *Recherches généalogiques sur la famile d'Augy*, 1885. — 16. *Les seigneurs de Beaumesnil, de la maison de Lorraine*. Bernay, Lefèvre, 1884. — 17. *L'étole de saint Charles Borromée, dans le trésor de la Cathédrale de Nancy*. Nancy, Crépin-Leblond, 1884. — 18. *Ancel, sire de Joinvile*. Nancy, Crépin-Leblond, 1884. — 19. *Ricicourt, chapelle funéraire de la famille du Hautoy* (1er nov. 1884). — 20. *Le chardon lorrain sous les ducs René II et Antoine*, Nancy, 1885. — 21. *Le lit d'Antoine, duc de*

Lorraine et de la duchesse Renée de Bourbon au musée historique lorrain, Caen, Leblanc Hardel, in-8° 1885. — 22. *Anoblissement des enfants de Ferri de Calabre par le duc de Lorraine en 1729*, Nancy, 1885. — 23· *Une correction au Nobiliaire de dom Pelletier, les familles de Malvoisin ; Malvoisin et Conreux de Malvoisin*, Nancy, 1885. — 24. *Guillaume de Marcillat, peintre lorrain*, Nancy, 1885. — 25. *Origine de la croix de Lorraine*, Paris, 1885. — 26. *Le passage du pape Eugène II, à Lions-devant-Dun*, 1147, (11 oct. 1884.) in-8° 7 p. — 28. *Anciennes cloches lorraines*, Nancy, 1885, in--8°. (Hommages de l'auteur, membre correspondant.) (Voir aussi Lepage et Germain.)

Haillant (N.) — 1. *Plan, divisions et table d'une bibliographie vosgienne*, Nancy, 1885, in-8° (Congrès de la Sorbonne en 1885). — 2. *Indication et description sommaires des anciennes cartes de géographie conservées dans les Vosges*, Epinal, Fricotel, 1885, in-8° (Congrès de la Sorbonne en 1885). (Hommages de l'auteur, Secrétaire perpétuel.)

Hergott. — *Le docteur Constant Saucerotte, de Lunéville*. Notice biographique, Nancy, 1885, in-8°. (Hommage de l'auteur.

Hovasse (J.) — *Jure-le moi. — Haine à l'ennemi. — Deux drapeaux*, poésies imp. A. Staub, Clamecy.

Lepage (Henri) et Germain (Léon). — *Complément au Nobiliaire de Lorraine de dom Pelletier*, précédé d'une dissertation sur la noblesse et suivi de listes chronologique et alphabétique des anoblis depuis l'origine jusqu'en 1790, et des nobles faits ou reconnus écuyers, gentilshommes, chevaliers, barons, comtes et marquis. Nancy, Crépin-Leblond, 1885, gr. in-8°, VII — 388 p. (Hommage des auteurs, membres correspondants.)

Lescuyer (F.) — *Noms et classification des oiseaux de la vallée de la Marne*. Nouv. édit., 1re partie, 1885.

Maxé-Werly. — *De la classification des monnaies gauloises*. Brive, Roche, 1886, in-8°. (Hommage de l'auteur, membre correspondant.)

MOREAU (F.) — *Album Caranda* (Suite). *Les fouilles d'Aiguisy* (Aisne), 1884, in-4°, Saint-Quentin, Poette, 1885.

MORLOT. — *Plan de la maison de Jeanne d'Arc et de ses dépendances*. (Hommage de l'auteur.)

MUEL. — *Les forêts ; la culture, l'exploitation et l'amélioration des forêts*. Paris, Quantin, gr. in-4°. (Hommage de l'auteur, membre correspondant.)

PAPIER (A.) — 1. *Sur cinq inscriptions nouvelles découvertes dans les environs de Béja (Tunisie), à Klenchela et dans le Djebel Nador (province de Constantine)*. Bône, 1885. — 2. *Commentaires sur dix-huit inscriptions nouvelles*, Bône, 1885. — 3. *Marques de potiers*, Bône, 1885. (Hommages de l'auteur, membre correspondant.)

PUTON (A.) — *Nouveaux pouvoirs confiés aux maires par la loi municipale du 5 avril 1884 en matière de destruction des animaux nuisibles*, in-18, s. d. 36 p. Pithiviers, imp. H. Laurent. (Hommage de l'auteur, membre correspondant.)

RANCE (A.-J.) — 1. *Jacques-Marie de Condorcet, évêque de Gap, 1741-1754*. Paris, Société générale de librairie catholique, Marseille, Chauppard, Aix, Makaire, in-8° 23 p. — 2. *Le deuxième centenaire de Corneille à Rouen*, Marseille, 1885, in-8° 14 p. — 3. *La réforme de l'Université de Paris sous Henri IV, d'après deux manuscrits de la bibliothèque Méjanes*. Mémoire lu au congrès des Sociétés savantes en Sorbonne, le 17 avril 1884, par A.-J. Rance. Aix, Makaire, 1885 in-8°. (Hommages d'auteur, membre correspondant.)

REMONCOURT (Victor de). — *Un Sergent vosgien*, Poésie, in-8°, 7 p. Neufchâteau, 1885. (Hommage d'auteur.)

RESAL (Dr). — *L'agriculture et la législation*, Epinal, Fricotel, 1884, in-8°, 16 p. (Hommage de l'auteur, membre associé).

DES ROBERT (Ferdinand). — 1. *Correspondance inédite de Nicolas François, duc de Lorraine et de Bar*, Nancy, 1884. — 2. *Le siège de Thionville* (juin 1639) Nancy, 1885. (Hommage de l'auteur, membre correspondant.)

ROUMEGUÈRE (C.) *La session mycologique d'Epinal. Fondation de*

la société mycologique. Champignons observés dans les Vosges, 4e liste in-8° 8 p. Extr. de la *Revue mycologique* n° 25, janvier, 1885. (Hommage de l'auteur, membre correspondant.)

SAUVAGE (H. de). — *Economie rurale, prix de revient agricoles*, décembre 1884, 2me série. Loiret, Ardennes, Seine et Marne in-4°, autographiés. (Hommage d'auteur.)

SCHUMANN. — *Le Bourget*, vers composés pour la cérémonie du 30 octobre, Méru, Brard, 1885. (Hommage de l'auteur, membre correspondant.)

SIMON (E.) — *Grammaire du Blason ou la science des armoiries mise à la portée de tous*, à l'usage des architectes, peintres, archéologues, touristes, amateurs, curés, instituteurs, collèges, séminaires, etc. par E. Simon de Boncourt, membre de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le Duc. Paris, librairie catholique de l'œuvre de saint Paul, 6, rue Cassette et 14, rue de Mézières, Bar-le-Duc 36, rue de la Banque, Fribourg, 13, Grand'rue, Maestricht (Hollande), 1885, pet. in-18 de XIV — 151 p. 120 fig. dans le texte et 5 planches de gravures coloriées.

MANUSCRITS (1).

BENOIT (Arthur). — *Note sur quelques collectionneurs Vosgiens au siècle dernier*. I. Histoire naturelle, pet. in-4°, 25 p.

DELORME (Paul). — *Mes premiers vers*. petit in-4° 26 p.

DIDIER (A.) — 1. *Observations sur le patois de Cornimont*, suivies d'un petit dictionnaire des mots les plus en usage dans cette localité. — 2. *Catalogue de plantes des environs de Cornimont*, 2 pet. in-4°.

DUBOIS (Jules). — *Notice sur Martigny-les-Bains et ses environs.*

DURAND (Ch.) — *Géologie des Vosges au point de vue agricole.*

HAILLANT. — *Objet, divisions et table d'une bibliographie vosgienne.*

(1) Les manuscrits sont offerts par les auteurs, sauf indication contraire.

LAMBERT-THIRIET. — *Mémoire sur le patois et les noms propres du Val-d'Ajol, et de quelques localités voisines.* in-4° 206 p.

LIEGEY (Dr). — 1. *Quelques extraits d'une vieille Bible, au double point de vue de la Loi et de l'Hygiène*, janvier 1886. — 2. *De la multiplicité des arbres à cidre dans les Vosges.* — 3. *Un mot sur les remèdes d'autrefois et sur ceux d'aujourd'hui. Les doctoresses et les pharmaciennes.* in-4° 12 p.

PIERRE (Emile). — *In louriot è lè campène (Une veillée à la campagne).*

RAOULT (Dr). — *Les plantes dans les appartements.*

VOULOT. — *Note sur deux nouvelles divinités gauloises.*

X***. — *Poésies populaires :* — 1. *Adoration des mages, noël en patois de La Bresse (Vosges).* — 2. *Mai pu lon sévenance. Lai mwo dé me péti frere Anastase. Mon plus lointain souvenir. La mort de mon petit frère Anastase.*

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

AIN.

1. Société d'Emulation, agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain, à Bourg.

AISNE.

2. Société académique de Laon.
3. Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
4. Société archéologique, historique et scientifique de Château-Thierry.
5. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny.
6. Société régionale d'horticulture de Chauny.

ALPES-MARITIMES.

7. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ARDÈCHE.

8. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres de l'Ardèche, à Privas.

AUBE.

9. Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes.

10. Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube, à Troyes.

11. Société d'apiculture de l'Aube, à Troyes.

BOUCHES-DU-RHONE.

12. Société de statistique de Marseille, rue Saint-Sépulcre, 19.

13. Union des arts, à Marseille.

14. Société botanique et horticole de Provence, rue des Dominicains, 2, à Marseille.

CALVADOS.

15. Société d'agriculture et de commerce de Caen.

16. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

17. Société de médecine de Caen et du Calvados, à Caen.

18. Société linnéenne de Normandie, à Caen.

19. Association normande pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts, à Caen.

20. Société française d'archéologie, pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.

21. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

22 Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, à Lisieux.



CHARENTE-INFÉRIEURE.

23. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

COTE-D'OR.

24. Société d'agriculture et d'industrie agricole de la Côte-d'Or, à Dijon.

25. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

26. Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

27. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.

DEUX-SÈVRES.

28. Société centrale d'agriculture du département des Deux-Sèvres, à Niort.

DOUBS

29. Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.

30. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

31. Société d'Emulation de Montbéliard.

DROME.

32. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

33. Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, à Romans.

EURE

34. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

35. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, section de Bernay, à Bernay.

FINISTÈRE

36. Société académique de Brest.

GARD

37. Académie de Nimes.

GIRONDE

38. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
39. Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux.
40. Société d'horticulture de la Gironde, à Bordeaux.

HAUTE-GARONNE

41. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège à Toulouse.
42. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
43. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
44. Institut des provinces de France, à Toulouse.
45. Société académique hispano-portugaise, à Toulouse.

HAUTE-LOIRE

46. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

HAUTE-MARNE

47. Société historique et archéologique de Langres.
48. Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier.

HAUTE-SAONE

49. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul.
50. Société littéraire : *La Jeune Université*, à Lure (1884).

HAUTE-VIENNE

51. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

HAUTES-ALPES

51 bis. Société des études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires à Sap (1886).

HÉRAULT

52. Académie des sciences et lettres de Montpellier.

53. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Montpellier.

54. Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

55. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE

56. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

57. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, rampe de la Tranchée, 61, à Tours.

JURA

58. Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

59. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

60. Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.

LOIRE

61. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

LOIRE-INFÉRIEURE

62. Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

LOIRET

63. Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans (1884).

LOT-ET-GARONNE

64. Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LOZÈRE

65. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE

66. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
67. Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

MANCHE

68. Société académique de Cherbourg.

MARNE

69. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
70. Académie nationale de Reims.
71. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
72. Société d'horticulture de l'arrondissement d'Epernay.

MAYENNE

73. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

MEURTHE-ET-MOSELLE

74. Académie de Stanislas, à Nancy.
75. Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
76. Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, à Nancy.
77. Société de médecine, à Nancy.

78. Société des sciences de Nancy.
79. Société de géograghie de l'Est, à Nancy.
80. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.
81. Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

MEUSE

82. Société du Musée, à Bar-le-Duc.
83. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
84. Société philomathique, à Verdun.

NORD

85. Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
86. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.
87. Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.
88. Société d'émulation de Cambrai.
89. Société d'histoire et des beaux-arts de Bergues.

OISE

90. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.
91. Société d'agriculture de l'arrondissement du Compiègne.
92 Société historique de Compiègne.

PAS-DE-CALAIS

93. Société académique de Boulogne-sur-Mer.
94. Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

95. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE

96. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
97. Société linnéenne de Lyon.
98. Société des sciences industrielles de Lyon.
99. Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
100. Société d'études scientifiques de Lyon.
101. Musée Guimet, boulevard du Nord, Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

102. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Mâcon.
103. Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.

SARTHE

104. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
105. Société philotechnique du Maine, au Mans.

SAVOIE

106. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

SEINE

107. Académie française, quai Conti, 23, à Paris.
108. Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris
109. Académie des sciences, à Paris.
110. Académie des beaux-arts.
111. Académie des sciences morales et politiques, quai Conti, 23, à Paris.
112. Académie de médecine, rue des Saints-Pères, 49, à Paris.

113. Société nationale d'agriculture de France, rue de Bellechasse, 18, à Paris.

114. Société nationale et centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

115. Société pour l'instruction élémentaire, rue du Fouarre, 14, à Paris.

116. Société nationale des antiquaires de France, au Louvre, à Paris.

117. Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184, à Paris.

118. Société protectrice des animaux, rue de Grenelle, 84, à Paris.

119. Société d'acclimation, hôtel Lauraguais, rue de Lille. 19, à Paris.

120. Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 24, à Paris.

121. Société Franklin, rue Christine, 1, à Paris.

122. Société des agriculteurs de France, rue Le Pelletier, 1, à Paris.

123. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, à Paris.

124. Association philotechnique, rue Serpente, 24, à Paris.

125. Société française de numismatique et d'archéologie, rue de Verneuil, 46, à Paris.

126. Société d'instruction professionnelle horticole, boulevard de l'Hôpittal, 34. à Paris.

127. Société des jeunes naturalistes, à Paris.

128. Bibliothèque de la ville de Paris, hôtel Carnavalet, rue Sévigné, à Paris.

129. Association philotechnique, rue Serpente, 24, à Paris.

130. Athénée oriental, rue Royale Saint-Honoré, 6, Paris.

131. *Alliance française*, association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger, 2, rue Saint Simon, 215, boulevard Saint-Germain (1884).

132. Société d'anthropologie, rue de l'École de Médecine, à Paris (1885).

133 Musée d'anthropologie, au Palais du Trocadéro, à Paris (1885).

SEINE-INFÉRIEURE

134. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

135. Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

136. Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre.

137. Société nationale hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

138. Société industrielle d'Elbeuf.

SEINE-ET-MARNE

139. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun.

140. Société d'agriculture, sciences, lettres et arts de l'arrondissement de Meaux.

141. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers.

SEINE-ET-OISE

142. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

143. Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles

144 Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

SOMME

145. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

146. Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens.

147. Société linnéenne du nord de la France, à Amiens.

148. Société d'émulation d'Abbeville.

149. Conférence scientifique d'Abbeville et du Ponthieu.

TARN

150. Société littéraire et scientifique de Castres.

VAR

151. Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.

152. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

153. Société académique du Var, à Toulon.

VIENNE

154. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

155. Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VOSGES

156 Société d'horticulture et de viticulture des Vosges, à Epinal.

157. Section vosgienne de la Société de géographie de l'Est, à Epinal.

158. Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié.

159. Comice agricole d'Epinal.

160. Comice agricole de Mirecourt.

161. Comice agricole de Neufchâteau.

162. Comice agricole de Rambervillers.

163. Comice agricole de Remiremont.

164. Comice agricole de Saint-Dié.

165. Société agricole, horticole et viticole de l'arrondissement de Mirecourt.

166. Ligue de l'Enseignement d'Epinal.

167. Société mycologique de France, secrétariat à Bruyères, Vosges (1884).

YONNE

168. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

169. Société archéologique de Sens,

ALGÉRIE

170. Société de climatologie, sciences physiques et naturelles d'Alger.

171. Société archéologique de la province de Constantine.

172. Académie d'Hippone, à Bône.

ALSACE-LORRAINE

173. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.

174. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

175. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

176. Société d'horticulture de la Moselle, à Metz.

177. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

178. Société d'horticulture de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

179. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

180. Société médicale du Haut-Rhin, à Colmar.

181. Société d'histoire naturelle de Colmar.

182. Société industrielle de Mulhouse.

Sociétés diverses

183. Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

184. Société jurassienne d'Emulation, à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

185. Institut géographique international à Berne (Suisse).

186. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

187. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre). Literary and philosophical society, Manchester.

188. Société des sciences naturelles (Polichia), à Neustadt (Bavière).

189. Académie Gioenia des sciences naturelles, place de l'Université royale, nos 11-12, à Catane (Sicile).

190. Smithsonian Institution, Washington.

191. Université royale de Norwège (Det kgel Norsko Universited), à Christiana.

192. Commission de salubrité de Cleveland (Etats-Unis).

193. Institut Egyptien au Caire (Egypte).

194. Institut Royal Grand Ducal de Luxembourg.

Bibliothèques diverses et Périodiques

195-199, Bibliothèques administratives de la préfecture et des sous-préfectures des Vosges.

200. Bibliothèque de la ville d'Epinal.

201. Bibliothèque de la Mairie d'Epinal.

202. Bibliothèque du collège et de l'école industrielle de la ville d'Epinal.

203. Bibliothèque de la ville de Lunéville.

204. Bibliothèque de la ville de Mirecourt.

205. Bibliothèque de la ville de Nancy.

206. Bibliothèque de la ville de Neufchâteau.

207. Bibliothèque de la ville de Rambervillers.

208. Bibliothèque de la ville de Remiremont.

209. Bibliothèque de la ville de Saint-Dié.

210. Comité de météorologie vosgienne, à Epinal.

211-215. Bibliothèque des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.

216. Bibliothèque du Secrétariat du Conseil général des Vosges.

217. *Journal des Savants*, à Paris.

218. *Romania,* 67, rue Richelieu, à Paris,

219. *Revue d'Alsace,* 1, rue de l'Eglise, à Belfort (Haut-Rhin).

SÉANCE
PUBLIQUE ET SOLENNELLE
DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 1885

Président d'honneur : **M. BŒGNER, Préfet des Vosges.**
Président : **M. LE MOYNE, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Étaient présents : MM. BOEGNER, BUREL, CHEVREUX, GARNIER, GAZIN, GLEY Émile, GLEY Gérard, GUYOT, HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, LE COMTE, LE MOYNE, MAUD'HEUX, MOTTET, OHMER, RETOURNARD et VOULOT, membres titulaires; Dr BAILLY, BOUCHER Henri, GERMAIN Léon, KRANTZ Lucien, Dr MOUGEOT, NOEL, TEUTSCH, THÉVENOT, THOUVENIN, membres libres, associés ou correspondants. Un très grand nombre de notabilités et de dames de notre ville ont bien voulu honorer de leur présence cette solennité. On remarquait notamment MM. Aylies, homme de lettres, Boucher, père, président de la Chambre de commerce, Doley, avocat, Drouin, directeur du Crédit foncier de France, Durand, professeur au Collège, Gaillot, capitaine en retraite, conseiller municipal, Lambert-Thiriet, ancien professeur à Remiremont.

Les lauréats se sont empressés de répondre à l'invitation qu'ils avaient reçue.

MM. CHATEL, DUBOIS, de Martigny-les-Bains, le Dr LIÉGEY, JULHIET, ancien capitaine de vaisseau, RENAULT, de Bulgnéville, se font excuser.

La séance s'est ouverte à une heure et demie dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, mis obligeamment à la

disposition de la Société par M. le Maire. Au bureau ont pris place M. Bœgner, ayant à sa droite MM. Ohmer, Gazin, Lebrunt et Haillant, et à sa gauche MM. Le Moyne et Maud'heux. La parole est donnée à M. Gazin, qui prononce le discours d'ouverture au milieu des applaudissements de la salle entière.

M. Bœgner esquisse à grands traits le rôle des Sociétés savantes en province, constate les progrès de ces associations, l'activité de leurs membres et encourage notamment la Société d'Emulation, dont il est le Président d'honneur, à persévérer dans ses travaux et à contribuer ainsi à mieux faire connaître et par conséquent mieux aimer la patrie vosgienne et la grande patrie française. Ce discours, prononcé avec chaleur, a été interrompu par de fréquents applaudissements.

M. Huot, président de la Commission d'agriculture, rend compte du concours agricole ouvert cette année dans l'arrondissement de Mirecourt. Les sages conseils du rapporteur ont été très goûtés de l'assemblée.

M. Chevreux, président de la Commission d'histoire et d'archéologie, fait connaître les travaux archéologiques et philologiques remarqués par la Société, et le résultat des concours d'histoire ouverts cette année.

Puis M. Lebrunt, président de la Commission scientifique et industrielle, énumère les titres des lauréats aux récompenses qui leurs sont décernées pour leurs bons et longs services.

Enfin M. Haillant, secrétaire perpétuel, proclame les noms des lauréats, qui viennent tous avec joie recevoir les récompenses qui leur sont décernées.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 17 DÉCEMBRE 1885

Par M. Edgard GAZIN

Avocat,

Membre Titulaire.

MESSIEURS,

Un des derniers venus parmi vous n'a pas craint d'accepter de prendre la parole dans cette séance solennelle. Je sens en effet tout l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant au nombre des membres de la Société d'Emulation, et tout le péril que recèle la tâche que j'entreprends ; mais l'indulgente bonté dont vous avez fait preuve en m'accueillant dans votre compagnie m'est à la fois une récompense et un encouragement, et vous voudrez bien, n'est-ce pas, tenir compte à votre nouveau collègue, sinon du talent qu'il ne saurait se flatter d'avoir, du moins de la bonne volonté qui ne lui fera jamais défaut. La brièveté des considérations que je veux vous soumettre et l'intérêt du sujet auquel elles se réfèrent me vaudront aussi, je l'espère, des droits à votre bienveillance.

Il y a deux ans, à cette même place, un de nos collègues, dont la perte a laissé un douloureux vide dans notre Société et a été ressentie dans le département tout entier, M. Tanant, regrettait que ses occupations ne lui eussent pas permis de réaliser un grand projet qu'il avait formé. Cet infatigable travailleur aurait voulu faire l'historique de la Société d'Emulation, analyser ses travaux, faire le portrait des hommes éminents qui l'ont illustrée. Qui de nous reprendra l'œuvre interrompue ? qui se sentira les qualités nécessaires pour remplir ce vaste programme ? Je ne sais. — Mais ne vous semble-t-il pas, Messieurs, qu'il y aura lieu, dans ce travail, d'insister beaucoup sur le caractère local, je dis le mot à dessein, de notre compagnie, sur la tournure d'esprit spéciale qui caractérise les Vosgiens, sur la saveur de terroir, si je puis m'exprimer ainsi, qui s'attache aux productions littéraires et scientifiques de notre département ?

C'est que le département des Vosges n'est pas une simple expression de géographie administrative, mais qu'au contraire, ses limites sont conformes à la nature des choses, et que son nom répond à une vivante réalité. Pour montrer combien la Constituante avait transformé la France en créant les départements, un homme d'esprit disait naguère : « On pouvait jadis se proclamer Breton, Normand, Angevin; comment aujourd'hui se recommander de cette patrie qui s'appelle les Deux-Sèvres ou les Côtes-du-Nord ? » Plus heureux que beaucoup de nos compatriotes, nous avons reçu de notre beau département un nom homogène, un nom qui signifie quelque chose et dont nous sommes fiers à bon droit : celui de Vosgiens.

Chez nous, la grande patrie n'a pas tué la petite : à notre bonheur d'être Français, d'avoir pour aïeux les nobles et vaillants Lorrains d'il y a deux siècles, nous joignons cette joie précieuse et intime d'avoir bien à nous un coin de la terre nationale, un foyer propre dans ce doux pays de France. Nous devons à nos limites naturelles, à nos montagnes, de ne

pas avoir été absorbés au point de perdre notre caractère propre. Certes, ce n'est pas un mur qui nous sépare de nos voisins, de nos chers et toujours désirés frères et voisins d'Alsace surtout, mais nous pouvons comparer les Vosges et les Faucilles à ces haies à hauteur d'appui qui, tout en séparant les jardins et les champs, permettent les conversations amies, et n'empêchent ni les mains de s'étreindre, ni les cœurs de s'aimer. Il est donc tout naturel que, dans cette partie de la France, qui avoisine la Champagne, la Franche-Comté et l'Alsace, il se soit formé une race d'hommes ayant ses mœurs, son caractère et son esprit particuliers. C'est cet esprit vosgien que je désirerais, Messieurs, voir étudier dans ses manifestations dans le sein de notre société, et dont j'ai voulu vous entretenir comme du sujet le plus propre à vous intéresser dans cette fête annuelle, devant cet auditoire d'élite si empressé d'applaudir à tous les efforts et à tous les succès des Vosgiens dans la littérature et dans la science.

Dans un beau livre que vous avez été des premiers à apprécier et à récompenser, un savant écrivain, qui est en même temps un artiste et un homme de goût, vous a montré ce qu'étaient les Vosges avant l'histoire. L'homme n'a pu avancer que lentement dans ces forêts épaisses, et ce n'est qu'à regret, pour ainsi dire, qu'il a défriché le sol qu'il voulait habiter. Aujourd'hui encore, nos bois et leurs beautés de toutes sortes sont le plus riche ornement de la terre vosgienne, et toutes nos villes se sont fait de nos forêts une coquette et gracieuse ceinture. Dans nos montagnes, l'aspect de la nature est austère, mais il n'est ni triste, ni sombre ; au calme des hautes chaumes, au silence des forêts de sapins, succède bientôt le frais murmure des ruisseaux dans les vallées, et la verdoyante parure des collines qui les encadrent. Les eaux de nos lacs n'inquiètent pas le regard par leurs sombres profondeurs, leur azur ne cache aucune légende sinistre, et elles s'écoulent vives, brillantes et sonores. A l'ombre de ces chênes et de ces sapins séculaires, dans ces

fraiches vallées, grandit une population saine et vigoureuse, affable et d'humeur gaie, vaillante à la guerre, forte et tenace dans les travaux de la paix. C'est cette ténacité vosgienne, suivant un mot célèbre, qui a contribué en grande partie à nous faire ce que nous sommes, des hommes de travail et de liberté.

Ici, comme partout, le climat, le sol, les nécessités de l'existence, le milieu, en un mot, ont influé sur la race et déterminé certains traits de caractère. Non content de lutter contre un sol trop souvent avare et de lui arracher tout ce qu'il peut produire, le Vosgien a porté son activité dans toutes les branches du travail humain, et la vallée où ne pourra germer la moisson, le coteau sur lequel la vigne ne pourra vivre, verront s'élever des usines et se développer d'importantes industries, et tous, bûcherons, industriels, ouvriers de fabrique, vignerons, cultivateurs, soutiennent sans faiblir un combat dont nous suivons les péripéties aver un intérêt croissant, car il a pour enjeu la prospérité du pays. Et cette ténacité, cette probité natives qui semblent la caractéristique de la race, nos compatriotes les apportent partout où s'exerce leur activité, aussi bien dans le domaine des idées que dans celui des faits. C'est ainsi que vos *Annales* se sont enrichies depuis leur fondation de tant d'œuvres solides, d'études consciencieuses, dont quelques-une ont pu, sous vos yeux, devenir des livres que de hautes récompenses décernées par les corps savants de France ont signalés à l'attention des érudits. Sans doute, les Vosges n'ont pas donné à la France de poètes de haut vol ; Gilbert, né dans la partie comtoise du département, confirme par là même notre observation, et notre vénéré Pellet, si son souvenir reste vivant parmi nous, ce ne sont pas ses épitres, ni sa tragédie de *Constantin le Grand* que nous relisons ; son lyrisme mythologique nous laisse froids, mais nous répétons les vers dans lesquels il peint l'aspect du sol natal :

Salut, disais-je, onde chérie,
Toi dont la rive est si fleurie,
Toi dont le cristal est si pur,
Moselle dont les eaux limpides,
Tantôt lentes, tantôt rapides,
Semblent rouler des flots d'azur.

Tout cœur vosgien se sent profondément touché en entendant les accents émus par lesquels notre poète salue son retour au pays :

Dirai-je, ami, dirai-je mon ivresse,
Mes pleurs si doux, ma naïve allégresse,
Lorsqu'aux rayons du troisième matin,
A mes regards, tel qu'un serpent bleuâtre,
De nos sommets, le long amphithéâtre
Se déroula dans l'horizon lointain.

Si on ne trouve pas chez nos compatriotes l'imagination ardente, les dons sublimes qui font les grands poètes, il faut bien le reconnaître aussi, les goûts artistiques commencent seulement à se répandre dans la masse de nos populations. Le département n'a pas produit de peintre hors ligne, je ne parle pas des vivants, car, on l'a dit, « Claude Gelée ne fut « grand paysagiste qu'après avoir trempé son pinceau dans la « lumière de l'Italie et dans la poésie de la mer » (M. Duruy). Les aptitudes musicales surtout sont bien moins développées parmi nous que chez nos voisins d'Alsace, mais vos encouragements, les leçons de nos chers compatriotes, que la guerre de 1870 a rendus vosgiens, ont déja jeté des semences que le temps fera fructifier.

La lutte quotidienne contre l'âpreté du sol et l'inclémence du ciel a naturellement formé des esprits plutôt calmes que vifs, plus solides que brillants, des hommes d'action plutôt que de pensée ; aussi les chercheurs sagaces, les hommes de gouvernement, se sont toujours rencontrés parmi vous. De là,

depuis la Révolution française surtout, tant d'hommes qui ont été à des titres divers l'honneur et la force du pays, depuis le maréchal Victor, Poullain de Grandprey et Boulay de la Meurthe, jusqu'à ces contemporains que vous avez tous nommés et qui apportent dans le maniement des affaires de la France cet esprit d'ordre et de décision, ce bon sens aiguisé qu'ils doivent au pays qui les a vus naître.

Un peu froid et raisonnable dans les actes ordinaires de la vie sociale et domestique, l'esprit vosgien s'échauffe aussitôt dès qu'il s'agit des destinées supérieures de la patrie ; alors apparaît Jeanne d'Arc ; alors surgissent les volontaires de 1792. Cette poésie dont je vous signalais tout à l'heure la rareté dans les œuvres de l'esprit, ne vous semble-t-elle pas couler ici à pleins bords ? Quelle épopée est comparable à la vie de Jeanne d'Arc ?

Continuons donc, Messieurs, les traditions que nous avons reçues de nos pères ; soyons fidèles à leur souvenir, à leur exemple, et notre part sera belle dans ce grand relèvement qui s'accomplit en nous et autour de nous. Aidons nos frères du Nord et de l'Ouest, du Centre et du Midi en leur apportant le concours de nos qualités propres, de notre vigueur native ; collaborons dans la mesure de nos forces et de nos aptitudes à l'œuvre commune, et, de cette réunion de toutes les bonnes volontés, de ce mélange intime de toutes les énergies, de toutes les forces locales, on verra sortir un esprit national, un peuple uni, une France libre et fière.

MESSIEURS,

Une tradition respectée veut que je vous entretienne ici des changements que l'année écoulée a apportés dans le personnel des Membres de notre Société.

La mort nous a fait éprouver des pertes cruelles, et, en première ligne, nous avons à déplorer celle de M. Tanant,

l'un de nos vice-présidents. Sur sa tombe, M. le Président a exprimé, en meilleurs termes que je ne pourrais le faire, les regrets que nous éprouvons de la perte d'un collègue aussi distingué par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. M. Tanant faisait partie de la Société d'Emulation depuis le 20 février 1879, et avait été élu vice-président le 20 décembre 1882. Nous lui devons les discours d'usage prononcés aux séances publiques des années 1880, 1881 et 1883. Il débuta par un travail magistral sur la science, sa vulgarisation, sa diffusion et son avancement. Ce sujet lui plaisait; il voyait dans la science non seulement la satisfaction des plus nobles aspirations de l'homme, mais surtout le grand remède aux souffrances de l'humanité. — En 1881, il nous retraçait à grands traits l'histoire de l'art, de ses origines, de ses progrès. — En 1883, déjà frappé par la maladie, il faisait lire par un collègue une intéressante étude sur la fondation de la Société d'Emulation. Je n'ai pas à faire ici l'éloge de M. Tanant comme homme public, comme magistrat, mais je puis dire que notre Société perd en lui un esprit ouvert aux études scientifiques, curieux, chercheur, un amateur éclairé des beaux-arts, un orateur entraînant.

Nous avons perdu aussi M. Victor Adam. Architecte distingué, beaucoup d'édifices publics et privés, sur tous les points du département, attestent les qualités artistiques et la conscience de constructeur de notre regretté collègue. — Président de la Société d'horticulture des Vosges, M. Adam, malgré ses nombreuses occupations, nous avait fait l'honneur de nous demander, en 1878, de l'associer à nos travaux.

Parmi nos membres associés, la mort nous a enlevé M. Charles-Paul Cabasse, pharmacien à Raon-l'Etape.

M. Dauzat, nommé inspecteur d'Académie à Auxerre, a dû nous quitter.

M. Bretagne, apppelé à Nancy, a cessé d'être membre titulaire, mais son concours nous est toujours acquis, et il reste notre collègue en qualité de membre correspondant.

Nous avons à regretter la démission de M. Mathieu, ancien notaire, ancien vice-président de la Société d'horticulture, membre libre, et de M. Graillet, directeur de l'école normale de Mirecourt, dont les délicates fonctions absorbent tous les instants..

La Société a perdu encore, comme membre titulaire, un agent éminent de l'administration des forêts, M. le Conservateur Gabé, qui, comme la tradition paraît s'en établir, n'a quitté les Vosges que pour occuper les hautes fonctions d'inspecteur général. M. Gabé est resté notre correspondant. En revanche, notre Société a vu venir à elle son successeur à Epinal. M. Burel est, pour plusieurs d'entre nous, une ancienne connaissance. Déjà en 1869, alors qu'il était sous-inspecteur à Châlons-sur-Marne, la Société d'Emulation lui décernait, dans sa séance solennelle du 16 décembre, une médaille d'argent de 1re classe pour son planimètre réducteur.

Après avoir publié en 1884, dans la *Revue des eaux et forêts*, une notice sur la détermination de la possibilité dans les forêts jardinées qui pourra, sans doute, recevoir son application dans nos sapinières, M. le Conservateur Burel a fait paraître, au moment même de son arrivée dans les Vosges, une remarquable étude sur les taillis composés, qu'il a complétée depuis, et dans laquelle il montre, par d'ingénieux procédés de généralisation, comment on peut soumettre à l'analyse algébrique les données complexes du traitement des forêts.

M. Kampmann, chevalier de la Légion d'honneur, juge au Tribunal de commerce, membre de la Commission du Musée, a été reçu membre titulaire. Notre nouveau collègue a importé dans les Vosges une florissante industrie ; ses connaissances en chimie et en minéralogie en font pour nous une précieuse recrue.

La liste des membres titulaires et libres s'est encore accrue des noms de :

M. Baradez, substitut près la cour d'assises, docteur en

droit, lauréat de la Faculté des lettres de Nancy, magistrat éclairé et libéral, dont ses collègues et les membres du Barreau apprécient les heureux dons naturels et les fortes études juridiques.

M. Teutsch, trésorier-payeur général du département. M. Teutsch est l'auteur d'un mémoire étendu sur le mode de cantonnement suivi par l'administration forestière pour l'extinction des droit d'usage dont jouissaient les habitants de nombreux villages. En 1871, M. Teutsch représenta le Bas-Rhin à l'Assemblée nationale, et, en 1874, nommé député au Parlement allemand par l'arrondissement de Saverne, ce fut lui qui, au nom de tous ses collègues d'Alsace-Lorraine, soutint la motion par laquelle ils demandaient que les populations d'Alsace-Lorraine fussent consultées sur leur annexion à l'Allemagne. Ce devoir accompli, M. Teutsch se retira en France et reprit la qualité de citoyen français.

M. Thouvenin, inspecteur d'Académie des Vosges, agrégé de l'Université, président du Cercle nancéien de la Ligue de l'Enseignement. M. Thouvenin a fait à Nancy, où il était professeur au lycée, des conférences très suivies par le public intelligent et lettré.

M. Charles Mangin, directeur des Contributions indirectes à Epinal. Notre nouveau collègue a publié une notice sur Enguerrand VII, dernier descendant des sires de Coucy, et divers autres travaux insérés dans le *Bulletin* de la Société académique de Laon.

Enfin, vous avez bien voulu recevoir parmi vous, comme membre titulaire, celui qui porte la parole en ce moment.

M. Henry, homme de lettres à Neufchâteau, a été nommé membre associé, et vous avez reçu comme membres correspondants: MM. Charles Denis, caporal-fourrier au 4e bataillon de chasseurs, à Saint-Nicolas, auteur d'une monographie de Châtillon-sur Saône, membre de la Société archéologique de Lorraine, ainsi que M. Paul Delorme, à Rochevilliers (Haute-Marne), zoologiste, auteur d'un *Essai de faune vosgienne.*

Ainsi, Messieurs, les hommes passent et se succèdent, les institutions subsistent quand elles savent se plier aux modifications que le temps apporte à tout ce qui est l'œuvre de l'homme. C'est ainsi que notre Société, tout en restant fidèle aux lois fondamentales de son établissement, s'est développée en progressant sagement.

Elle est ouverte à tous: tous les hommes de bonne volonté, tous les travailleurs trouveront en elle un centre où leurs productions seront appréciées avec bienveillance et compétence, et où leurs forces individuelles seront centuplées par la puissance de l'association et du travail en commun.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 17 DÉCEMBRE 1885

Par M. BŒGNER

Préfet des Vosges,
Président d'honneur,
et Membre titulaire de la Société.

MESSIEURS,

Je remercie M. Gazin des choses excellentes qu'il vient de nous dire sur les Vosges et sur l'esprit vosgien. Je l'en remercie comme Préfet, heureux d'avoir entendu louer en termes si élevés et caractériser en quelques traits si sobres et si justes le département que j'ai le privilège d'administrer. Et je l'en remercie comme Président d'honneur de la Société d'Emulation. Le sujet qu'il a choisi convenait mieux que tout autre à cette réunion solennelle qui doit être comme le résumé et le couronnement de vos travaux.

Etudier le pays vosgien, n'est-ce pas là, en effet, mes chers collègues, votre tâche de prédilection ? Vous l'étudiez dans son passé, en remontant, à travers les vicissitudes de son histoire, jusqu'à ces âges reculés dont un des vôtres, chercheur ardent et convaincu, ne se lasse pas d'arracher au sol les instructifs et curieux vestiges ; — dans ses idiômes, dont notre Secrétaire perpétuel s'applique, avec une rare compétence, à établir les lois et à scruter les origines. Vous l'étudiez dans ses mœurs, dans sa littérature, dans les manifestations diver-

ses et toujours nouvelles de son activité économique. Le pays vosgien, ce qu'il a été, ce qu'il est aujourd'hui, voilà, Messieurs, votre domaine propre, que vous explorez avec amour, avec persévérance, et, je l'ajoute, que vous devez faire connaître, en répandant autour de vous, par vos écrits, par la parole, le résultat de vos laborieuses recherches.

L'orateur que vous venez d'applaudir nous disait que, chez nous, la grande patrie n'avait pas tué la petite. Certes, cette patrie vosgienne, dont il vous entretenait avec une émotion si communicative, elle est chère à tous ses enfants. Mais combien l'aimeraient davantage s'ils la connaissaient mieux! Le patriotisme n'est pas un sentiment abstrait. Il vit de réalités. Ce qu'on aime dans la patrie, ce sont toutes ses grandeurs, toutes ses gloires, tout ce qui fait sa force et sa puissance; ce sont les souvenirs du passé, les hauts faits des ancêtres, leurs victoires, les luttes qu'ils ont soutenues pour la conquête de leur indépendance et de leurs droits: ce sont aussi ses malheurs, ses défaites et ses humiliations. — Et ce qui est vrai de la grande patrie est vrai aussi de cette patrie restreinte qui s'appelle la province ou le département. L'affection instinctive que nous lui portons grandit et s'élève à mesure que nous connaissons mieux ses beautés naturelles, les richesses de son sol, la puissance de son industrie, ses coutumes, ses mœurs, les œuvres de ses littérateurs et de ses poètes, son histoire, ses légendes, les monuments de son passé.

Félicitons-nous, Messieurs, de voir ce patriotisme local survivre à tous nos bouleversements. L'amour de la grande patrie française n'a pas de fondement plus solide. J'ajoute que nous n'avons pas de meilleure sauvegarde contre les dangers d'une centralisation qui, légitime et nécessaire dans le domaine politique, devient funeste lorsqu'elle tend à annihiler toutes les initiatives et à absorber, au profit d'une seule ville, si grande, si glorieuse soit-elle, toutes les forces vives du pays.

Cette centralisation à outrance, nous l'avons vue à l'œuvre

et nous en avons goûté les fruits amers. Il semble que de l'excès du mal soit sorti le remède. Depuis quelques années, la province se réveille de sa longue torpeur. Communes et départements, affranchis des liens d'une pesante tutelle, font le salutaire apprentissage de la liberté. Les Facultés de nos grandes villes — nous pourrons bientôt dire peut-être, nos Universités provinciales — renaissent à la vie. Dans le domaine de la littérature, dans celui des beaux-arts, nous voyons se produire d'heureuses initiatives. Les études historiques et archéologiques ont pris un nouvel essor. Partout, on met au jour les monuments des siècles passés, on compulse les vieilles chroniques, les chartes poudreuses, on reconstitue, dans ses moindres détails, l'histoire de nos cités, de nos départements, de nos anciennes provinces. C'est d'un bout à l'autre du pays une émulation féconde dont les Congrès de la Sorbonne nous apportent chaque année le vivant témoignage.

Il appartient aux Sociétés comme la vôtre, Messieurs, de seconder ce mouvement rénovateur. Votre Compagnie ne faillira pas à cette tâche. Elle a contribué dans une large mesure, depuis sa fondation, à entretenir dans nos populations vosgiennes le culte du pays natal et, aussi, le sentiment bien vif de leur originalité propre, de leur indépendance de race. Continuez, Messieurs, l'œuvre que vous avez si bien commencée. Poursuivez sans relâche vos patientes études. Encouragez par vos récompenses tous ceux qui illustrent la patrie vosgienne, tous ceux qui la font mieux connaître et partant, mieux aimer. Soyez, dans notre province, non pas seulement, comme le disait un jour votre dévoué président, un modeste flambeau qui jette de faibles rayons, mais un puissant foyer qui répande autour de lui la chaleur, la lumière et la vie. Vous aurez ainsi bien mérité de la patrie vosgienne et de la grande patrie française.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

Par M. HUOT.

MESSIEURS,

Les Concours pour les primes destinées à l'agriculture en 1885 ont été ouverts par la Société d'Emulation dans l'arrondissement de Mirecourt, avec toute la publicité régulière que comporte un avis de cette nature qui intéresse les cultivateurs à un si haut degré.

En 1880, 41 demandes avaient été présentées dans le même arrondissement, et cette année la Société n'en compte que 19. Votre Commission voyageuse, que des circonstances particulières ont obligée à ne faire les visites que tardivement, a pu néanmoins se renseigner sur le mérite de toutes les demandes des candidats.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Commission a eu la satisfaction de voir d'anciennes exploitations importantes parfaitement conduites, mais elle n'a pas été appelée à s'occuper de nouvelles.

Elle a rencontré d'heureuses améliorations et des transformations productives qui méritent d'être signalées aux agriculteurs, avec félicitations aux Lauréats, mais elle a eu en même temps le regret de n'avoir pas vu d'application de l'espèce sur une plus grande échelle, afin de pouvoir faire ressortir les avantages qu'on est en droit d'attendre de ces innovations, avantages qui ne peuvent du reste se démontrer clairement que par la tenue d'une comptabilité régulière qui malheureusement fait presque complètement défaut.

En l'absence de chiffres exacts, la Commission a dû,

pour ses appréciations, se baser sur les faits qu'elle a constatés et sur les renseignements généraux de toute nature qu'elle a recueillis, sans que son rapporteur puisse vous transmettre tous les détails sur lesquels elle s'est appuyée pour motiver les propositions soumises à votre décision.

En résumé, de l'ensemble des visites qu'elle a faites et des renseignements qu'elle a recueillis dans sa tournée, votre Commission a été à même de reconnaître que, quoique la disposition du sol de l'arrondissement de Mirecourt ne se prête pas facilement à l'établissement de nouvelles prairies irriguées, les cultivateurs abandonnent petit à petit l'ancienne routine, pour transformer des champs, partout où ils le peuvent, en prairies naturelles ou artificielles, afin de rechercher dans l'élevage du bétail, les bénéfices qu'ils ne trouvent plus dans la culture du blé, rendue encore plus onéreuse par le manque de bras.

C'est certainement l'abandon des campagnes par les jeunes gens forts et intelligents qui retarde les améliorations et contribue notablement à aggraver la souffrance de l'agriculture ; aussi, en engageant les cultivateurs à réagir contre cette cause de malaise général dont ils sont les premières victimes, votre rapporteur pense-t-il qu'il ne sera pas sans intérêt et sans utilité de rappeler quelques uns des principaux faits, inconvénients et avantages signalés à l'attention de la Commission, qui trouveront leur place ci-après, dans le but de faire cesser ou tout au moins d'enrayer la tendance d'émigration si ruineuse pour l'habitant des campagnes et si contraire à l'intérêt général.

Exploitations bien dirigées.

Cette question est la plus importante du programme ; elle comporte non seulement la bonne direction d'une grande culture et les améliorations apportées chaque année, mais encore elle porte sur l'outillage, les engrais et le bétail.

Dans cette catégorie, MM. Leblanc, Pâté et Chassard, se

sont distingués par des résultats que votre rapporteur va avoir l'honneur de vous exposer.

En priant la Commission de visiter l'importante ferme du Beaufroy de 176 hectares, M. Leblanc ne se présente pas comme concurrent; son seul désir est de donner, dans l'intérêt de l'agriculture, le plus de publicité possible aux améliorations qu'il a entreprises et aux heureux essais qu'il a tentés avec le concours du personnel de l'école, installée dans sa propriété depuis six ans.

Il est regrettable que l'École, qui doit contenir 33 élèves, n'en ait actuellement que 23, parmi lesquels 5 nouveaux seulement ont pris place à la rentrée.

Depuis sa récompense de 1880, M. Leblanc a poussé, jusqu'aux dernières limites du possible, la création des prairies naturelles, et il a considérablement étendu la culture des prairies artificielles.

Les écuries, bien installées, renferment, suivant l'abondance du fourrage, de 45 à 55 têtes de bétail élevé à la ferme.

Une vaste fosse à purin, construite au milieu de la cour, recueille tous les engrais liquides qui sont employés à l'arrosage du fumier et des prés, avec additition de moitié de leur volume d'eau.

A l'exception du semoir, l'École renferme tous les nouveaux instruments aratoires qui fonctionnent à l'entière satisfaction du directeur.

C'est à la ferme du Beaufroy que nous avons vu pour la première fois dans les Vosges un essai d'ensilage, mais la fosse n'étant pas encore ouverte, il n'est pas possible jusqu'alors de se prononcer sur le résultat de l'expérience.

M. Leblanc nous a promis à ce sujet un rapport complet, comprenant en outre tous les détails d'exploitation qui peuvent intéresser le cultivateur ainsi que les prix de revient résultant d'une comptabilité régulière.

Ce sont là des documents de la plus haute importance, qui sont appelés à faire l'objet d'un article spécial très-utile que nous insérons à la suite de notre rapport.

En somme, on peut dire que c'est de la nourriture des animaux de ferme que M. Leblanc attend la majeure partie de son produit.

Aux médailles d'argent et de vermeil, que M. Leblanc a obtenues en 1869 et en 1875 et au rappel de cette dernière distinction fait au Concours de 1880, nous nous faisons un devoir d'ajouter nos remerciments à M. Leblanc ainsi qu'à M. Lebœuf, sous-directeur de l'Ecole, pour les intéressantes explications qu'ils nous ont données sur place, et nous vous proposons d'adresser à ces messieurs les félicitations les plus méritées pour les services qu'ils rendent à l'agriculture.

Depuis 1849, la ferme du Bâtin, près Darney, attire l'attention de la Société d'Emulation par les améliorations successives qu'ont apportées M. Thiriot, régisseur, M. Bailly, propriétaire, et enfin en 1880, M. Pâté qui en exploite les 71 hectares en qualité de locataire depuis 12 ans. A cette époque, ce dernier lauréat a obtenu une médaille d'argent et une prime de 100 fr.

A partir de 1880, M. Pâté a poussé autant qu'il a pu à la production du fourrage ; il a maintenant 26 hectares de prairies naturelles en parfait état et il cultive annuellement 15 hectares de prairies artificielles. Il ne réserve, chaque année, que 8 hectares à la culture du blé et grâce à une fumure exceptionnelle et au renouvellement de sa semence, il est très-satisfait du rendement.

Ses écuries, qui renferment actuellement 44 bêtes à corne et 8 chevaux, sont saines et très-bien tenues ; il fait des élèves, ne graisse que rarement, et vend particulièrement le bétail de commerce, soit vaches, génisses, bœufs ou jeunes chevaux.

Nous aurions aimé à trouver, chez M. Pâté, une comptabilité régulière qui ferait bien mieux ressortir les avantages de sa bonne exploitation, à laquelle il consacre tout son temps avec 4 garçons de ferme, en laissant à Mme Pâté seule la lourde charge des soins du ménage ; mais suivant ce qu'il nous a dit, nous sommes convaincu qu'après son fermage de 2000 fr.

payé, ainsi que toutes ses dépenses d'entretien, il lui reste encore chaque année, un bénéfice net suffisamment rémunérateur.

Nous vous proposons, Messieurs, pour M. Pâté, une médaille de vermeil grand module et une prime de 300 fr.

M. Chassard, Aug^{te}, de La Rue-sous-Harol, travaille depuis 12 ans sans interruption, avec des aides, à l'amélioration des propriétés qu'il possède. Il a exécuté quelques drainages, mais ses travaux principaux, à peine terminés, consistent dans la transformation de deux hectares de champ en pré, au moyen de terrassements importants tant en déblai qu'en remblai, en adoptant une disposition qui permet l'irrigation avec les eaux de pluie détournées d'un chemin communal voisin. Quoique l'irrigation ne soit pas constante, la nature du sol donne l'espoir de pouvoir toujours obtenir un fourrage abondant et de bonne qualité.

M. Chassard a aussi fait quelques plantations, mais il se recommande surtout par la bonne disposition de deux vastes écuries, élevées, aérées et spacieuses, parfaitement tenues, à la sortie desquelles il vient de faire construire deux fosses à purin cimentées, qui lui permettent, à très peu de frais, la fertilisation du pré de 2 hectares attenant à sa maison d'habitation. Chaque année, il cultive en outre à peu près un hectare de prairies artificielles.

L'exploitation de M. Chassard est de moyenne importance: il vend fort peu de blé, d'avoine et de pommes de terre: presque tout son produit lui vient du bétail qu'il élève. Il a actuellement 4 vaches, 6 élèves génisses et taureaux, 2 bœufs, 3 chevaux et un très beau poulain ; il profite des circonstances favorables pour vendre chaque année son superflu.

M. Chassard n'a qu'un fils de 18 ans qui fait ses études; il est à désirer que le fils soit aussi laborieux que le père et qu'il suive les bons exemples qui lui sont donnés.

Nous vous proposons pour M. Chassard une médaille d'argent de première classe et une prime de 100 francs.

Mémoires ou traités portant sur les diverses branches de l'agriculture locale ou sur des questions d'économie rurale.

Il nous est parvenu deux ouvrages ayant trait à ces questions.

M. le Docteur Liégey, notre collègue qui, si souvent déjà, a fait hommage à la Société d'Emulation de ses savantes recherches, vient d'envoyer, pour le concours de 1885, un manuscrit traitant de la multiplication des arbres à cidre dans les Vosges

Cette recherche a été suggérée à son auteur par l'insuffisance toujours croissante du produit de la vigne.

Dans son intéressant travail, M. Liégey passe en revue toutes les boissons usuelles : l'eau, le vin, la bière, le cidre et l'hydromel ; il s'étend longuement sur les avantages et les inconvénients que l'usage de chacune peut présenter suivant les circonstances et le mode de fabrication, et il insiste pour démontrer les dangers de l'abus de la bière, qu'il considère comme la cause de fréquents accès de folie.

En répandant la plantation des arbres à cidre, M. Liégey compte beaucoup sur l'heureuse influence qu'exerce une belle verdure sur le moral des hommes et sur la santé publique, et il est d'avis que le produit du bois ne serait pas à dédaigner,

Enfin, l'auteur conclut à la création de pépinières dans chaque commune pour la propagation, le long des chemins et dans les propriétés particulières, des espèces d'arbres à cidre propres au sol.

Faute d'expérience, il n'est pas démontré que les arbres à cidre doivent réussir et avantageusement produire dans les Vosges ; mais en raison des bons principes et des excellents conseils d'un homme très compétent que renferme le mémoire de M. Liégey, conseils qu'on ne saurait trop répandre, pour engager au moins à faire des essais, nous vous proposons d'accorder au laborieux auteur, une médaille de vermeil, grand module, que nous accompagnerons de nos plus sincères félicitations.

Dans une brochure manuscrite traitant de la plantation et

de la culture de la vigne, M. Laurent, ancien instituteur à Vouxey, a su condenser, en un petit nombre de pages, le résultat de son expérience personnelle et le résumé d'un grand nombre d'ouvrages sur la matière. Pour cet intéressant travail nous vous proposons, en faveur de l'auteur, un rappel de la médaille de bronze qui lui a été accordée en 1881.

Création et amélioration de prairies régulières, drainage.

Depuis longtemps déjà, les cultivateurs de l'arrondissement de Mirecourt exploitent, en prairies naturelles, tous les terrains qui se prêtaient à une facile irrigation constante; aussi les nouvelles créations de prairies, dont nous avons à nous occuper, ne comportent-elles que des parcelles d'une importance en général bien secondaire, où l'on a exécuté des terrassements le plus économiquement possible pour recueillir les eaux de pluie venant des chemins ou des champs supérieurs et les distribuer suivant les besoins du pré.

Si les travaux de l'espèce ne portent pas sur des surfaces aussi vastes qu'on pourrait le désirer, ils ne témoignent pas moins des efforts et des sacrifices relativement très onéreux que font de petits cultivateurs laborieux et intelligents, qu'il est du devoir de la Société d'encourager et de récompenser dans les limites malheureusement trop restreintes des modestes crédits mis à sa disposition.

Dans cette catégorie, se trouvent sept lauréats, dont nous allons esquisser les travaux.

M. Denet, Jean-Joseph, de Derbamont, s'occupe depuis 30 ans de nivellements de prairies, d'irrigations et de drainages qu'il a entrepris et souvent étudiés lui-même pour le compte des cultivateurs qui ont eu recours à ses connaissances.

Pour ses travaux exécutés avec succès, il a obtenu une médaille de bronze grand module au concours de 1880.

Depuis cette époque, il a mené à bonne fin, en 1881, dans un terrain très accidenté, la création d'une prairie naturelle

de 2 hectares 78 ares, sur le territoire de Mirecourt, pour le compte de M. Mersey ; pour le même propriétaire, en 1883, il a transformé en pré une 1re parcelle de 6 ares et en a assaini une seconde qui a nécessité l'ouverture de plus de 500 m. de fossés. En 1882, il a nivelé et transformé en pré 65 ares de terrain improductif au Ménil-en-Xaintois, pour M. Bonnard, ainsi qu'une parcelle de 30 ares, appartenant à M. Aubry.

En 1884, M. Lhuillier, de Ménil-en-Xaintois, lui a confié la création d'un pré de 1 hectare 60 ares environ, qui a nécessité près de 2000 m. c. de terrassements.

Le 13 novembre 1885, jour de notre visite à Derbamont, cet ouvrier infatigable, malgré ses 73 ans, était encore absent pour entreprendre un nouveau travail.

Les renseignements que nous avons recueillis sur M. Denet sont excellents : il a la confiance de tous ceux qui le connaissent, il jouit de l'estime générale et quoique sans avoir fait d'études spéciales, il est capable dans sa partie.

Nous avons donc tout lieu d'espérer, Messieurs, que vous voudrez bien vous associer aux vœux de votre Commission, en accordant à M. Denet, Jean-Joseph, de Derbamont, une médaille d'argent et une prime de 100 francs, qu'elle a la satisfaction de vous proposer en sa faveur, pour couronner la longue et laborieuse carrière d'un des plus intéressants auxiliaires de l'agriculture.

A une ancienne propriété de 4 hectares en nature de champ, appartenant à M. Colin, Charles-François, de Derbamont, tenait, dans la partie inférieure, le long du ruisseau du bois Gérard, un pré d'environ 50 ares très humide et de très mauvaise qualité.

Avec l'aide de son fils Colin Henry, ancien militaire, auquel il attribue en grande partie l'honneur de l'amélioration entreprise, M. Colin père, depuis 1880, a fait le long de son pré un redressement du lit du ruisseau sur 200 m. de longueur, il a assaini par des drainages les parties les plus humides et il s'est rendu acquéreur de 50 ares de terrains

voisins, à peu près improductifs, qu'il a convertis en prairies naturelles.

Les drainages ne sont pas suffisants ; sur certains points, les drains demandent à être doublés, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même, néanmoins on peut dire qu'après cette addition, M. Colin aura transformé un hectare d'un terrain de nulle valeur en un pré de bonne qualité.

Autrefois M. Colin n'avait qu'une vache, aujourd'hui il en a deux, deux bœufs et un cheval qu'il peut nourrir avec le produit de son amélioration, et le fourrage qu'il obtient par la culture des prairies artificielles à laquelle il a recours pour diminuer l'emploi de la main d'œuvre : à cette occasion, M. Colin nous a certifié que les deux derniers recensements de la commune avaient accusé chacun une diminution de population de 30 habitants, soit 6 par an, et que le prochain dénombrement donnerait encore au moins autant sur le faible chiffre total actuel de 220.

Pour tenir compte à ces laborieux cultivateurs des efforts qu'ils font, nous ne doutons pas que la Société d'Emulation accueille la proposition d'une médaille d'argent et d'une prime de 70 francs, que nous présentons en faveur de MM. Colin, Charles-François père, et Colin Henry, fils, cultivateurs à Derbamont.

M. Morquin, Joseph, cultivateur à Relanges, possède environ 5 hectares de terrain. Depuis 25 ans, il travaille seul à l'amélioration de ses propriétés en exécutant les travaux de de nivellements nécessaires, en dirigeant sur ses prés les eaux des chemins dont il peut disposer et en transformant en prés les parcelles qui se prêtent à cette transformation. Il se trouve ainsi largement rétribué du temps qu'il donne à ces divers travaux.

A son avis, ses terrains qui ne valaient en moyenne que 400 francs l'hectare valent aujourd'hui au moins 1500 francs, malgré la diminution de valeur des propriétés.

Il ne cultive que pour lui, il vit de sa culture et du produit

de son bétail. Il nourrit 2 vaches, 2 bœufs et 1 cheval et vend encore annuellement du fourrage pour 250 à 300 francs.

Ce n'est certainement pas là un résultat bien brillant, mais c'est une œuvre de constance à encourager par une médaille d'argent et une prime de 70 francs que nous vous proposons d'accorder à M. Morquin, Joseph, cultivateur à Relanges.

M. Brunecher, Théophile, de Relanges, est un jeune homme marié seulement depuis 2 ans. Il a entrepris, en 1881, la mise en prairie naturelle d'un terrain de 1 h. 60 a. 32 c. entièrement improductif. Cette parcelle se trouve à la partie base des champs dans un pli de terrain, recevant en abondance les eaux de pluies qui la ravinaient.

Il n'y avait que trous et buissons; on ne pouvait pas même y mettre le bétail en pâture. Seul il a convenablement réglé le sol; il a recueilli en tête les eaux de pluie qu'il dirige le long de la limite supérieure, de manière à en permettre la facile distribution sur tous les points et depuis un an son pré est en plein rapport.

De l'avis de M. le maire, qui nous a donné les meilleurs renseignements sur le compte de ce zélé cultivateur, la propriété qu'il a améliorée a augmenté d'une valeur d'au moins 1800 francs, ce qui ne représente du reste, pour la rémunération du travail de l'auteur, que 600 francs par an.

Quoique ce soit peu, il se trouve satisfait, et avec un autre pré de 12 ares qu'il possède, il prétend qu'il peut nourrir 4 à 5 vaches.

Pour ce laborieux ouvrier, nous vous proposons une médaille d'argent et une prime de 70 francs.

Les améliorations pour lesquelles M. Grandjean, Albert, se présente au concours, consistent dans un drainage qui a déjà donné lieu cette année à une récompense du Comice agricole de Mirecourt, dans l'amélioration de diverses parcelles de prés par des règlements successifs et récents d'un sol irrégulier et

accidenté, et dans la transformation d'un hectare 48 ares de champ en pré d'une bonne apparence.

M. Grandjean possède actuellement 6 hectares de prairie naturelle et 5 hectares de prairie artificielle qu'il tend encore à augmenter pour diminuer ses frais de culture.

Avec ces propriétés, il nourrit aujourd'hui 5 vaches, 5 génisses, 2 bœufs, 6 chevaux et 3 truies. Avant ses améliorations, il n'en nourrissait que moitié.

Il ne vend que le beurre, les élèves qu'il fait des races chevaline et bovine du pays et les porcelets qui, à son dire, entrent pour la majeure partie dans ses bénéfices.

M. Grandjean est un jeune homme d'avenir, il parait très actif, il fait ce qui dépend de lui pour se plier aux exigences de l'époque, et il est satisfait du rendement de son exploitation.

A M. Grandjean, Albert, cultivateur à Thiraucourt, une médaille d'argent et une prime de 70 francs.

Depuis quelques années, M. Henry, Louis, du Ménil-sous-Harol, travaille à l'amélioration des propriétés de la famille avec son père, qui semble aujourd'hui lui laisser la direction des travaux et de toute sa culture, en lui attribuant le mérite des succès obtenus.

M. Henry a 22 ans, il est actif et intelligent; il aime les expériences qu'il applique peut-être un peu superficiellement, et il a en outre un goût très prononcé pour les recherches archéologiques, qui, il est à craindre, doivent lui prendre beaucoup de temps au détriment des travaux de l'agriculture.

Ce jeune cultivateur vient d'organiser une fosse à purin dont il n'emploie le produit qu'à l'arrosage de son fumier. Nous lui avons fait observer qu'il serait plus avantageux pour lui de varier l'emploi du purin, en l'appliquant en temps utile, avec mélange d'eau, à l'arrosage d'un pré un peu trop sec qu'il a réglé et amélioré près de la maison d'habitation.

M. Henry nous a fait connaître qu'il mélangeait des engrais chimiques à son fumier de ferme et il nous a commu-

niqué le résultat qu'il avait obtenu cette année sur 5 champs d'expériences. D'après ses notes, sur un are de terrain, avec 6 k. d'engrais complet il aurait obtenu 26 kil. de blé et 40 kil. de paille; avec 5 kil. d'engrais avec chaux, 24 kil. de blé et 33 kil. de paille ; avec 115 kil. de fumier de ferme , 15 kil. de blé et 17 kil. 500 de paille ; avec 5 kil. de superphosphate de chaux , 23 kil. de blé et 33 kil. de paille ; et avec 3 kil. de guano , 19 kil. de blé et 29 kil. de paille. Le rendement avec fumier de ferme nous semble proportionnellement bien moindre, surtout si, comme il le prétend, son fumier de ferme est régulièrement mélangé d'engrais chimiques.

Si M. Henry suit nos conseils, comme nous l'espérons, il prendra un peu du temps qu'il donne à ses recherches pour établir une comptabilité de détail bien régulière, qui lui permette de se rendre un compte très-exact de tout ce qu'il fait.

Toutefois, nous avons constaté que M. Henry fils vient de terminer par règlements, transformation et création nouvelle, l'amélioration de 2 parcelles de pré, contenant ensemble 3 hect. 40 ares.

Ce travail bien-entendu et réussi, commencé il y a 10 ans par son père, lui permet aujourd'hui, avec le fourrage de ses prairies artificielles, de nourrir 2 bœufs, 2 vaches, une génisse et un cheval, et les améliorations obtenues petit à petit sur ses prés peuvent être évaluées de 4 à 5000 francs.

Pour encourager M. Henry à pousuivre ses transformations de champs en pré, ainsi qu'il nous en a témoigné l'intention, nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien ratifier notre proposition d'une médaille de bronze et d'une prime de 50 francs, en faveur de ce jeune agriculteur que nous avons l'espoir de voir se représenter à d'autres concours.

M. Louis, Ferdinand, de La Rue-sous-Harol, a obtenu au concours de 1880, une médaille de bronze et une prime de 30 fr. pour les améliorations qu'il avait apportées à une prai-

ries de 2 hectares, pour la plantation d'une vigne de 10 ares et pour le boisement de 30 ares de terrain improductif.

En 1884, M. Louis a drainé deux parcelles de pré de nulle valeur, contenant ensemble 35 ares et y a mis la charrue pour en faire des chenevières.

En raison de la situation du terrain et de l'humidité constante du sous-sol, le drainage exécuté est loin d'être suffisant, et si le propriétaire a eu cette année une abondante récolte de betteraves dont nous avons admiré la grosseur, c'est particulièrement à la sécheresse de l'été qu'il la doit.

M. Louis ne s'en est pas tenu à ces deux transformations; il a continué par des règlements et l'ouverture de royes d'irrigation les améliorations incomplètes précédemment entreprises dans tous ses prés.

Pour la constance de ses efforts, nous proposons en faveur de M. Louis Ferdinand, de La Rue-sous-Harol, un rappel de médaille et une prime de 30 fr.

Mise en valeur de terrains improductifs par la culture ou le reboisement.

A cette époque, où les propriétés cultivables médiocres ne peuvent même plus être cotées, les terrains improductifs sont plus nombreux que jamais ; il y a donc un intérêt général majeur à encourager et récompenser. toutes les opérations de reboisements quelles minimes elles soient.

M. Petit, Louis, de Darney, a obtenu en 1880 une médaille d'argent grand module et une prime de 40 fr., pour création de 4 hectares de pré dans un terrain de nulle valeur.

Depuis 1848, il était propriétaire d'un ravin pierreux de 2 hect. 50 ares livré au paturage, au grand détriment des repousses de chêne et de charme qui s'y rencontraient.

M. Petit a arrêté le paturage, il a enlevé la plupart des pierres, il a planté d'abord des épicéas sur la lisière méridio-

nale et, successivement, à l'abri du rideau ainsi créé, il a repiqué des frênes dans la partie basse, diverses essences dans la zône la plus élevée et des épicéas dans tous les vides.

Actuellement, cette première parcelle présente un taillis clair, âgé de 20 ans, surmonté de modernes chênes et parfaitement complété par les résineux.

Ce reboisement se prêtera très bien à des exploitations en taillis procurant le chauffage au propriétaire, tandis que la réserve constituée par les chênes et les épicéas fournira un bois d'œuvre de bonne qualité, si M. Petit procède au plus tôt à l'émondage des chênes, ainsi qu'il en a le projet.

A la suite de cette parcelle, il s'en trouve une 2e d'environ un hectare, autrefois cultivée, dont le sol en pente douce, est plus fertile, et qui a été boisée il y a 30 ans en charmes avec lisière d'épicéas au sud. M. Petit s'occupe actuellement d'introduire en mélange, des épicéas qu'il dégage par l'exploitation progressive des feuillus, et qui constitueront la réserve du massif.

Enfin, deux parcelles ensemble de un hectare, également contigües à celle-ci, du côté de l'ouest, en mêmes sol et situation, ont été repeuplées en épicéas de 1877 à 1880. La plantation la plus âgée est très complète et en pleine croissance, la seconde, quoique également serrée, lutte encore contre les herbes qui disparaîtront lorsque ceux-ci seront devenus assez grands pour les étouffer.

Les plants ont été tirés, soit des pépinières entretenues par le service forestier dans les forêts communales, soit d'une pépinière que M. Petit a installée dans son domaine.

En résumé, par ses travaux, M. Petit a obtenu, dans de très bonnes conditions, un bois de 4 hect. 50 ares, et il est arrivé à ce résultat par des soins constants, minutieux même, poursuivis depuis 30 ans avec une grande ténacité et une parfaite intelligence du but à atteindre et des exigences de la végétation forestière.

Son exemple mérite d'être cité comme modèle à tous les propriétaires de terrains peu productifs ; son œuvre est à peu près achevée et elle justifie la demande d'une médaille d'argent et d'une prime de 40 francs, que nous sollicitons pour lui.

En se présentant comme candidat aux récompenses de 1885, pour le boisement et le reboisement de 4 hect. 80 ares de terrain, M. Collardé-Martin, de Darney, cite d'abord à Marey, canton de Lamarche, une parcelle de 60 ares repiquée en épicéas qui lui a valu, en 1883, une récompense du Comice agricole de Neufchâteau. Cette mise en valeur n'étant pas dans l'arrondissement de Mirecourt, ne doit pas entrer en ligne avec celles qui suivent.

Vient ensuite un bois de haute futaie, essence hêtre, avec quelques chênes de la contenance de deux hectares, situé au Génévoivre, commune de Belrupt près Darney, provenant du cantonnement amiable des droits d'usage. Les exploitations pratiquées par le propriétaire, depuis 1858, n'ont consisté qu'en éclaircies un peu fortes, à la suite desquelles des semis de hêtres se sont produits sur tous les points.

M. Collardé, voyant que ces semis restaient bas, tandis que des pins weymouths précédemment introduits, croissaient avec vigueur, crut faire une bonne opération en constituant un sous-étage d'épicéas. Ces résineux prospèrent, mais suivant l'avis des hommes compétents, il aurait été plus productif de pousser au développement du semis par des éclaircis, que de faire les frais considérables de repiquement d'environ 30,000 épicéas.

D'un terrain médiocre de 2 hect. 40 ares, près de Darney, que M. Collardé a acquis en 1878, le propriétaire a fait 1 hect. 60 ares de prairie naturelle et 80 ares de jardin d'agrément avec bosquets renfermant les essences les plus variées.

Grâce à des soins bien entendus, le succès est complet, et l'œuvre ne mérite que des éloges.

Enfin, M. Collardé se félicite, et avec raison, du boisement,

en 1881, d'un terrain de 1 hect. 60 a. situé sur le territoire de Senonges. Les essences auxquelles le pétitionnaire a eu recours pour le mettre en valeur, sont bien choisies et le boisement est à peu près terminé aujourd'hui.

Nous espérons que la médaille d'argent que nous vous proposons pour M. Collardé-Martin, propriétaire à Darney, engagera cet amateur zélé à poursuivre les mises en valeur qu'il a entreprises avec succès.

Mme Vilminot, Marie, veuve Brunecher Charles, de Relanges, est propriétaire d'une parcelle de 40 ares 88 centiares, à la lisière de la forêt de Relanges, près de la route de Darney à Vittel.

Le terrain dont il s'agit a été acheté par Madame Brunecher il y a vingt ans. Après des essais de culture infructueuse et une récolte d'avoine peu rémunératrice, elle en a entrepris, avec l'aide de son fils, le boisement en épicéas.

Les plans, fournis par les pépinières du service forestier, furent mis en terre isolément, en plusieurs années, dans des trous espacés d'environ 1 mètre.

Actuellement, la plantation offre l'aspect le plus satisfaisant; les plants, âgés de 15 à 18 ans, forment un fourré impénétrable ; la plupart sont très élevés et très bien venants malgré la mauvaise qualité du sol.

Quelque peu importante que soit la surface boisée, on ne peut se défendre d'une certaine émotion à la pensée des peines que l'opération a coûtées à une femme dans une position peu aisée, avec l'aide de son fils seul. On admire la clairvoyance dont cette laborieuse mère de famille a fait preuve dans l'emploi du seul moyen de mettre en valeur une terre improductive et ses efforts tenaces qui ont conduit au succès, ne seront que médiocrement récompensés par la médaille de bronze et la prime de 30 fr. que nous vous proposons d'allouer à Madame Brunecher.

M. Georges, Gaspard, de Darney, avait en ville le long du

ruisseau, une ancienne carrière abandonnée, dans un terrain rocheux, raviné, et complétement improductif, d'une contenance totale de 57 ares.

Il y a 12 ans, il a entrepris la mise en valeur de cette parcelle au moyen de défrichements, de défoncements, de drainages du sous-sol, de nivellements très importants, et il a terminé ses travaux, complètement achevés depuis 3 ou 4 ans, par des murs de soutènement et des clôtures en haies vives en parfait état.

La parcelle en question est divisée en trois parties : la partie inférieure, contenant 17 ares, est convertie en jardin potager emplanté d'arbres fruitiers très vigoureux et d'une tenue remarquable, qui a valu cette année au propriétaire une récompense de la Société d'Horticulture de Mirecourt.

Le milieu en terrasse, d'une contenance de 22 ares, est réservé à la culture des gros légumes qui réussissent parfaitement dans une terre nouvellement rapportée.

Enfin, les 18 ares de la partie supérieure, à l'emplacement de la carrière, sont boisés depuis longtemps et renferment des arbres d'essences variées d'une très belle venue.

Tout ce travail a été fait petit à petit par des ouvriers que M. Georges dirigeait.

Nous ne connaissons pas les frais exigés pour cette mise en valeur, mais nous sommes convaincu que le produit est loin d'être rémunérateur des dépenses faites.

Néanmoins, nous devons dire que la réussite est complète, car le sacrifice qu'a pu facilement faire M. Georges pour la création d'uue propriété de produit et d'agrément, qui témoigne du goût et de l'activité de l'auteur, est largement compensé par la satisfaction qu'il y trouve et l'excellent exemple qu'il a donné à tous ceux qui peuvent entreprendre d'utiles et agréables améliorations de l'espèce.

Avec des félicitations bien méritées, nous vous proposons, Messieurs, d'accorder à M. Georges Gaspard une médaille d'argent.

Apiculture.

Les petits produits secondaires de la campagne sont généralement trop négligés par les jeunes gens qui pourraient facilement y trouver une source de bien être à laquelle ils ne songent pas.

Au lieu d'entrer à ce sujet dans des considération qui nous conduiraient trop loin, nous ne pouvons mieux faire pour venir à l'appui de ce que nous avançons et convaincre les incrédules que de citer l'exemple donné par M. Defrance, Ernest, de Langley, fils d'un de nos collègues.

Votre Commission, Messieurs, a recueilli avec le plus vif intérêt, les renseignements que lui a fournis M. Defrance Ernest, cultivateur à Langley, sur les soins qu'il a donnés à sa petite industrie.

M. Defrance n'a que 25 ans ; il a commencé à s'occuper des abeilles avec son père qui lui a donné d'excellents principes, et, depuis cinq ans, il soigne seul le rucher qu'il nous a fait voir.

Son rucher attenant, dans le jardin, à la maison d'habitation, est très bien disposé et d'une propreté irréprochable ; il contient seulement 31 paniers sur 2 rayons, mais les essaims ayant bien réussi, il a en dehors 4 ruches rustiques couvertes, les unes en planches et les autres en paille, avec une disposition qui permet très facilement de les rentrer l'hiver sous le rucher principal.

M. Defrance ne fait pas usage de boites avec judas destiné à juger de l'avancement des travaux des abeilles ; il emploie les paniers ordinaires en paille avec rehausses mobiles de même nature; mais il prépare, suivant le nouveau système, les cadres intérieures qui doivent recevoir les rayons du miel de choix.

A son avis, avec la paille solidement tressée, on évite plus facilement qu'avec la planche, les accidents résultant du froid et de l'humidité.

Il confectionne les tresses en paille avec un petit appareil

de son invention fournissant rapidement un travail très solide. Il fait un panier en deux heures dans une soirée ; il n'y travaille qu'en hiver, après le souper, lorsqu'il ne peut plus rien faire autre chose.

Connaissant exactement le poids d'un panier rempli, une pesée lui indique le moment où une rehausse devient nécessaire.

Chaque panier lui produit environ 6 kilos, soit au moins 180 kilos pour 30 paniers; le prix de vente est de 2 fr. le kilo pour le miel commun, et de 2 fr 50 pour le miel de choix ; c'est-à-dire que le rendement total est d'environ 400 francs par an.

Pour obtenir ce produit, les menues fournitures qu'il emploie n'exigent pas grande dépense; tout se réduit à son travail. Or, un mois seulement, il faut surveiller les essaims et soigner les abeilles pendant une heure ou deux par jour; le reste de l'été, un coup d'œil suffit de temps en temps, et la fonte du miel se fait seule dans un appareil également de son invention, au moyen d'un châssis en bois avec récipient en métal,sous une claie et un couvercle en verre fermant hermétiquement de manière à concentrer la chaleur du soleil. Ce système a l'avantage de présenter toutes les garanties de pureté et de propreté désirables, sans exiger l'emploi d'aucune main-d'œuvre.

Tout compte fait, ce n'est pas exagérer que d'évaluer à 300 fr., défalcation faite du prix de son temps, le bénéfice net que M. Defrance a retiré jusqu'alors de sa petite industrie particulière, qui ne gêne en aucune manière ses travaux de cultivateur ; car cette dernière campagne, M. Defrance a obtenu du miel pour 437 fr., et il a eu en outre 10 essaims à 10 fr. l'un, soit 100 fr., qui le paient largement de son travail et de ses faux frais.

L'apiculture exploitée sur une aussi petite échelle n'est évidemment pas une industrie qui se recommande par son produit important, mais c'est un moyen, par une occupation

agréable, à temps perdu, sans fatigue et sans entraver les travaux de l'agriculture, de se procurer chaque année une recette suplémentaire qui constitue, pour des jeunes gens, une épargne de grande valeur.

On ne se rend pas assez compte des avantages que présente une petite industrie de l'espèce pour ceux qui, suivant leur goût ou leur aptitude, peuvent s'occuper d'apiculture, d'arboriculture, de distillation ou d'élevage des animaux de basse-cour, et on perd souvent de vue que la modique somme de 100 fr. déposée annuellement à la caisse d'épargne pendant une période de 30 ans, au minime intérêt de 3 1/2 p. 0/0, produit au titulaire un capital de 5,160 fr. soit en nombre rond de 15,500 fr. pour un dépôt annuel de 300 fr.

C'est, pour l'avenir, une source de bien être à laquelle le campagnard a plus de facilité de puiser que l'habitant des villes ; aussi votre Commission croit-elle qu'il y a un intérêt sérieux à signaler, à répandre et à encourager de semblables occupations, et en vous proposant d'accorder une médaille d'argent et une prime de 60 fr. à M. Defrance Ernest, elle a non-seulement la satisfaction de voir récompenser un lauréat aussi méritant, mais en outre, elle a lieu d'espérer que ce bon exemple sera suivi par tous les jeunes gens des campagnes, qui comprendront quels profits ils peuvent retirer d'agréables distractions analogues.

Bons services ruraux.

La désertion des campagnes rend de plus en plus rares et précieux les bons services ruraux.

Aussi, est-ce avec la plus vive satisfaction que nous avons recueilli les meilleurs renseignements sur les trois candidats suivants, que nous vous proposons de récompenser.

Mademoiselle Rosalie Joyeux, née à Charmois l'Orgueilleux le 28 mai 1824, est depuis 32 ans au service de M. Chassard

Séraphin, cultivateur à Harol. Toutes les personnes qui la connaissent la citent pour sa bonne conduite, son zèle et l'intérêt qu'elle porte à son maître, et M. le Maire de la commune la recommande tout particulièrement à la sollicitude de la Société d'Emulation.

Aujourd'hui, courbée plutôt par l'excès du travail que par les années, elle donne encore aux champs tout le temps que lui laisse le service de la maison.

A Mademoiselle Rosalie Joyeux, une médaille d'argent et une prime de 50 francs.

M. Aubry, Joseph, né à Escles le 19 mars 1834, est depuis 24 ans au service de M. Henry François, cultivateur à La Rue-sous-Harol, qui nous a donné sur son compte les meilleurs renseignements. Il est très honnête, actif et laborieux et s'occupe à la fois du bétail et des travaux de culture.

Il ne possédait absolument rien en entrant à la maison, et il a économisé près de 4000 fr. avec 320 fr. de gage.

Le Comice agricole de Darney l'a déjà récompensé en 1874, par une prime de 20 fr. et le Comice de Dompaire lui a accordé la même prime en 1881.

Son zèle ne s'étant pas ralenti, nous vous proposons pour M. Aubry, en récompense de ses longs et bons services, une médaille de bronze et une prime de 30 francs.

M. Vauthier, Eugène, âgé de 44 ans, signalé par Mme Martin Mélanie, demeurant à La Neuveville-sous-Montfort, comme domestique, d'une conduite irréprochable, s'occupant depuis 23 ans avec le zèle le plus louable de tous ses travaux de culture, en donnant en même temps ses soins à la maison, mérite pour ses bons et loyaux services la médaille de bronze et la prime de 20 fr. que nous proposons pour lui.

Prix Claudel.

Nous terminerons cette nomenclature des récompenses à accorder aux lauréats des Concours d'agriculture en 1885, par la proposition de la médaille de vermeil du prix Claudel en faveur de M. Drouin Désiré, cultivateur et maire du Ménil-en-Xaintois, pour une innovation agricole apportée par lui dans sa commune ; et nous croyons qu'il ne sera pas sans utilité de donner connaissance des motifs qui l'ont déterminé à entreprendre ses essais.

M. Drouin, en nous parlant de la dépopulation des campagnes et de sa commune en particulier, se plaignait de ce que depuis longtemps déjà, le produit de la location des champs était à peu près nul.

Il nous disait qu'on avait peine à louer l'hectare de champ au prix de 15 fr. ; que les bras manquaient de plus en plus; que depuis dix ans, six maisons de cultivateurs étaient fermées au Ménil.

Il ajoutait qu'à sa connaissance, depuis six ans, sept jeunes gens robustes avaient quitté le village pour aller en partie à Paris; que trois étaient revenus misérables en jurant bien qu'on ne les y reprendrait plus; que trois autres étaient encore à Paris dans le dernier dénuement et qu'un seul qui avait réussi aurait, à son avis, encore beaucoup mieux fait de rester, attendu qu'avec sa conduite et son activité il aurait trouvé sans dérangement une position plus libre et au moins aussi avantageuse.

Dans ces circonstances, M. Drouin ne trouvant plus les auxiliaires nécessaires à sa culture, a eu recours à la transformation de champs en prés qui lui a valu en 1879, du Comice agricole, un premier prix avec médaille d'argent.

Il simplifiait ainsi sa main d'œuvre, et pour la diminuer encore davantage, il a échangé 39 parcelles, de manière à se compléter avec les pièces qu'il possédait déjà, un terrain d'un seul contexte de la plus grande contenance possible, où il pouvait trouver un peu d'eau pour l'abreuvage du bétail.

Ces échanges faits, il a procédé au nivellement des champs et à la création de prairies artificielles qu'il a récoltées pendant 2 ans. Il est arrivé ainsi à obtenir 3 grandes parcelles, la 1re de 5 hect. 1/2, la seconde de 4 hectares et la 3e de 1 hect. ; il les a entourées d'une palissade solide qui lui revient à 1 fr. le mètre courant, et depuis 1880, il y met du bétail maigre en pâture pour le vendre quand il est gras.

Suivant sa déclaration, les frais de toute nature qu'il a faits pour mise en prairie et clôture, se sont élevés à 700 fr. par hectare et il a donné à son terrain, une plus-value d'au moins 2000 francs.

Quant au produit annuel, il le fait ressortir encore comme beaucoup plus avantageux. A la fin d'avril, dit-il, il parque, sur ses prés clos, des vaches maigres de 5 à 8 ans, au nombre de 2 têtes par hectare ; il les a payées de 160 à 200 fr. la pièce et à la fin d'août il les revend en moyenne 300 fr., soit un produit de 200 fr. par hectare, sans frais de main d'œuvre ni même de gardien, car il prétend qu'il suffit d'une visite de temps en temps à son bétail puisqu'il ne le rentre jamais.

Nous n'avons pas caché à M. Drouin la surprise que nous causaient des résultats aussi avantageux, en lui faisant en même temps observer que si ses essais lui avaient réussi jusqu'à présent, il pouvait d'un moment à l'autre, par des pertes très sérieuses, éprouver de grandes déceptions.

Dans tous les cas, il n'est pas moins certain que l'innovation apportée par M. Drouin lui donnera toujours un très bon rendement, soit par une seule coupe de ses prés secs, soit par le parcage, le jour seulement, de tout le bétail qu'il y met en graisse.

A M. Drouin, la médaille de vermeil pour son introduction dans le pays, d'un nouveau mode d'exploitation, dont la réussite, si elle est confirmée par l'expérience, est appelée à rendre de grands services à l'agriculture.

RENSEIGNEMENTS DE M. LEBLANC

La ferme du Beaufroy se composait en 1861 de :

Forêt	132 h.	28 a.	41 c.	176 h. 22 a. 91 c.
Terres labourables	38.	96.	07.	
Prairies naturelles	1.	25.	»	
Maisons, jardins et dépendances	2.	58.	43.	
Chemins d'exploitation	1.	15.	»	

En 1885, la transformation comporte :

Forêt	75 h.	52 a.	56 c.	176 h. 22 a. 91 c.
Vignes avec drainage	2.	07.	96.	
Terres labourables	36.	17.	96.	
Prairies naturelles	28.	»	»	
Prairies temporaires	24.	32.	»	
Prairies artificielles	2.	»	»	
Maisons, jardins et dépendances	4.	58.	43.	
Chemins d'exploitation	3.	54.	»	

Il a été fait 5000 mètres de drainages, dont une partie sert à alimenter une fontaine qui coule dans les vacheries.

Inventaires à l'entrée en 1861	7535f,00
Inventaire au 1er janvier 1885	70580f,00
Bétail poids vif à l'hectare	385 kil.

Il a été construit, derrière la place à fumier, une fosse à purin d'une contenance de 35 mètres cubes, avec lieux d'aisances au-dessus et conduits partant de toutes les écuries.

Tous les deux jours, le fumier est arrosé au moyen d'une pompe aspirante et foulante ; le surplus est conduit sur les compots et sur les prairies naturelles.

En 1882, au moyen de deux arrosages à raison de trois litres au mètre superficiel chaque arrosage, on a obtenu 2 m. 60 de hauteur de luzerne en trois coupes ; la 4e avait encore de trente à quarante centimètres quand elle a été livrée au pâturage.

L'assolement triennal est abandonné ; celui pratiqué à la ferme est le suivant :

1re année — Jachère morte avec fumure : 30,000 kil.
2e id. — Colza.
3e id. — Blé.
4e id. — Trèfle.
5e id. — Avoine.
6e id. — Plantes sarclées ou vesces, fumure : 30,000 kil.
7e id. — Blé d'automne ou de printemps dans lequel on sème une prairie temporaire au printemps.
8e id. — Prairie temporaire fauchée 2 fois.
9e id. — id. fauchée une fois et livrée ensuite au pâturage.
10e, 11e, 12e et 13e année, — Prairie clôturée et livrée au pâturage.

Frais de culture et rendement à l'hectare.

Prix de revient moyen de 5 ans de 1879 *à* 1883;

Blé, à l'hectare de 6 hectolitres 92 , à 22 hectolitres 50,
Prix moyen de l'hectolitre . . . . 21 fr. 05.
Avoine ordinaire de 14 hect. 10 a à 35 hect. 00 (poids 42 k.)
Prix moyen de l'hectolitre. . . . . 7 fr. 10.

Cette avoine est abandonnée.

Avoine blanche de Sibérie : de 24 hect. 80 à 60 hect. 80, (poids 42 kil.) à . . . . 3 fr. 80.

Sa culture a commencé il y a 7 ans, et c'est aujourd'hui la seule cultivée à la ferme.

Colza à l'hect. de 8 à 20 quintaux, l'hectolitre . . . 16 f. 00.
Pommes de terre, 185 hect. id. . . . 2 75.
Betterave de 25 à 30,000 kil. les 1000 kil. . . . . 20 00.
Vigne, à l'hect., 16 hectolitres, l'hectolitre . . . . 36 65.
Prés naturels, à l'hect. 3000 kil., les 1000 kil. . . . 42 00.
Prés artificiels id. 5000 id. . . . 33 20.

Vacherie.

Jusqu'à présent, la ferme a produit de la viande et du lait; ce dernier est vendu au détail à Mirecourt; mais en raison de la difficulté du service, ce second mode de produit sera remplacé par l'élevage au pâturage en liberté.

Cette année, l'expérience suivante a été faite sur 3 sujets provenant :

1° D'une vache de 10 ans, race Durham du poids de 660 k. produit à 6 mois . . . . 307 kil.

2° D'une vache de pays de 3 ans, du poids de 430 kil., produit à 4 mois. . . . . 182 kil.

3° D'une génisse de 18 mois de pays du poids de 275 kil . produit à 4 mois. . . . . 177 kil.

Les veaux ont été mis sur le pré 8 jours après leur naissance; moitié seulement du lait de la mère leur était abandonné.

Clôture.

La clôture adoptée à la ferme est très simple et peu coûteuse: des pieux de toutes provenances, coupés à 1 mètre 90 de longueur, sont plantés en terre à une profondeur de 0 m 50 à 0 m. 60, et à une distance de 4 m. 00; dans chaque pieu un 1er trou est pratiqué à 0 m. 40 au-dessus du sol, et un second à 0 m. 80 au-dessus du 1er. On passe un fil de fer n° 24 par ces trous et, à égale distance des 2 fils, un câble hérisson galvanisé et attaché intermédiairement avec de petits crampons. Cette clôture, qui revient de 32 à 35 cent. le mètre courant, est suffisante et ne présente aucun danger, ainsi que l'a prouvé une expérience de deux ans.

Un essai a démontré qu'il ne fallait pas englober de portions de forêt dans un parc.

Création de prairies naturelles.

On a d'abord procédé aux gros travaux de nivellements, en ayant soin de régler la surface avec la terre arable des déblais.

A la partie supérieure, il a été établi des canaux de 2 m. 50 de largeur sur 0 m. 40 de profondeur. Ces canaux sont destinés à recevoir les eaux pluviales provenant des champs et à les dériver dans des rigoles d'irrigation. Ils servent aussi à garer la récolte de la vase en temps d'orage.

Déchaumage.

Tous les ans, après la moisson, toutes les terres, où il n'y a point de prairies semées, sont déchaumées au scarificateur, pour faire germer les mauvaises graines et les détruire.

Défoncement.

Après les semailles d'automne, si le temps le permet, on défonce quelques hectares de terre ; voici comment on procède : une première charrue exécute un labour de 20 à 25 centimètres et, immédiatement derrière, suit une sous-soleuse qui déchire le sous-sol en l'ameublissant à une profondeur de 15 à 18 centimètres.

Le sol se trouve ainsi remué à 40 centimètres environ de profondeur, tout en laissant la couche fertile à la superficie.

Il a été établi à la ferme une maréchalerie et une charronnerie, où les élèves sont exercés à tour de rôle.

Matériel.

Tous les instruments perfectionnés d'extérieur et d'intérieur, employés dans le pays, sont à la ferme.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

SUR LE CONCOURS DE 1884

Par M. Paul CHEVREUX

La Commission d'histoire et d'archéologie de la Société d'Emulation a eu, pendant l'année qui vient de s'écouler, la bonne fortune de recevoir un nombre assez respectable de travaux intéressant chacune des trois branches de ses études : l'histoire, l'archéologie et la philologie vosgiennes. Elle a pu présenter à la Société plusieurs mémoires qui ont été jugés dignes de figurer dans ses *Annales* ; et des récompenses ont été décernées aux auteurs d'ouvrages dont quelques-uns sont pour l'histoire des Vosges d'un intérêt considérable.

HISTOIRE

Parmi les travaux historiques qui ont été présentés à la Société cette année, il faut citer en première ligne l'œuvre d'un de nos membres correspondants, M. Félix Bouvier, *La Révolution dans les Vosges,* qui a paru au commencement de cette année. Ce n'est pas ici l'occasion, dans ce rapport sommaire d'un de vos comités, de parler longuement de ce travail, que beaucoup d'entre vous ont lu et reliront encore. Le volume de M. Bouvier est avant tout une œuvre d'exactitude, d'impartialité et de patriotisme. Dans le récit de cette période tourmentée de 1789 à l'an VIII, aucun fait n'est avancé sans preuve, et l'amour ardent de la patrie française, si bien défendue par les Vosges en 1792, anime toutes les pages.

« Trois ans durant, dit M. Bouvier dans son introduction, cet humble livre a été ma vie, j'ai feuilleté, tout ému, les registres poussiéreux des délibérations, les arrêts, les proclamations, les pièces innombrables de ce temps ; j'ai parcouru, les yeux pleins de larmes, les pages qui contaient l'héroïsme de nos ancêtres aux armées, leur fermeté dans les assemblées, leur prévoyance dans les administrations. J'ai vécu un moment de leur vie, et suivi pieusement la trace de leurs pas. Je les admirais et je les enviais, eux qui sont morts après avoir vaincu ! » Ces quelques lignes de préface indiquent exactement le caractère et l'esprit de l'ouvrage, dont la place est marquée dans la bibliothèque de tout vosgien fier du passé de son pays. Votre Commission, Messieurs, eût été unanime à vous demander pour M. Bouvier, cette année, l'une de vos plus hautes récompenses. Mais l'auteur a manifesté lui-même son désir de concourir pour le prix quinquennal fondé par M. Masson, dont il est un des descendants. Or, le prix Masson ne devant être décerné qu'en 1886, nous avons dû renvoyer à l'année prochaine, pour ce concours spécial, l'œuvre importante et remarquable de M. Félix Bouvier.

Si l'histoire moderne tient une large place dans le concours de cette année, les recherches sur le moyen-âge en Lorraine n'ont pas été pour cela négligées. Un des écrivains les plus érudits et les plus féconds de notre province, collaborateur assidu de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie de Stanislas, de la Société d'archéologie lorraine, M. Léon Germain, a présenté à notre concours les nombreuses brochures qu'il a publiées et qui ne s'élèvent pas à moins de trente-cinq. Toutes sans exception s'occupent de l'histoire de Lorraine, et quelques dissertations, telles que celles sur les *Armoiries de Gérardmer* et sur la prétendue noblesse des gentilshommes verriers, se rapportent directement aux Vosges. Parmi ces ouvrages, nous en citerons deux qui s'occupent d'une façon plus particulière d'art et d'histoire de l'art : d'abord une notice sur le lit célèbre d'Antoine, duc de Lorraine, et de la duchesse Renée

de Bourbon, qui figure au Musée lorrain et que connaissent bien les visiteurs, et une notice sur la famille de Richier, le grand sculpteur lorrain, l'auteur du *Sépulcre de Saint-Mihiel.* Les ouvrages de M. Léon Germain sont une mine féconde de renseignements historiques intéressants et curieux. Votre Commission vous propose de décerner à l'auteur une médaille d'argent (grand module).

A côté de ces travaux, dus à des écrivains érudits et versés dans l'étude des sciences historiques, nous avons à vous signaler un essai de monographie communale, qui, pour être plus modeste, n'en mérite pas moins de fixer votre attention et de recevoir vos encouragements. M. Jules Dubois, membre de notre Société, conseiller d'arrondissement, nous a présenté une *Notice sur Martigny-les-Bains et ses environs.* Cette monographie, que l'auteur a cherché à rendre aussi complète que possible, est accompagnée de cartes, plans, et de curieuses reproductions de dessins anciens. Peut-être pourrait-on désirer quelques modifications dans le plan général de l'ouvrage, et demander la suppression de certains détails d'un caractère trop personnel. Malgré ces légères imperfections, d'ailleurs peu nombreuses, le travail de M. Dubois est rempli de faits intéressants, et il serait à désirer que toutes les communes vosgiennes eussent un historien comme lui. Votre Commission vous propose d'accorder à M. Jules Dubois une médaille d'argent.

Telles sont, Messieurs, les récompenses que nous avons à vous demander pour la section historique proprement dite. Il nous reste, en ce qui concerne les travaux d'histoire, à vous citer les intéressantes notices adressées à la Société par nos collègues : *La Maison d'Anjou-Lorraine et son héritage de Naples*, par M. de Boureulle ; et deux notes, l'une sur les *Bibliothèques religieuses de Remiremont*, l'autre sur *Les derniers Seigneurs de Bains-en-Vosges*, par M. Arthur Benoit, membre correspondant. Je ne puis ici que mentionner ces travaux, qui ont été jugés dignes de l'insertion dans les *Annales* de notre Société,

et que vous aurez, Messieurs, très prochainement le plaisir de lire dans notre volume annuel.

ARCHEOLOGIE

Si, tous les ans, votre Commission peut vous parler des ouvrages d'histoire soumis à son examen, elle n'a pas tous les ans à vous rendre compte des fouilles archéologiques entreprises sous son patronage. Les fouilles, si intéressantes qu'elles soient, coûtent cher, et les ressources modiques de la Société ne sont pas toujours à la hauteur de sa bonne volonté. Cette année, cependant, des fouilles importantes ont été exécutées dans un tumulus du bois de Trusey, commune de Chaumousey. La direction de ces fouilles, comme vous le devinez sans peine, avait été confiée au plus persévérant et au plus heureux des chercheurs, à M. Voulot, le savant conservateur de notre Musée départemental. Les fouilles ont commencé le 28 mai de cette année, et se sont terminées au mois de juin. Le tumulus de Chaumousey a fourni une ample récolte d'objets de bronze, de fer, de pierre, de céramique, et a présenté plusieurs particularités qui en font un des plus curieux vestiges de l'époque hallstattienne.(1) Le Musée départemental conserve les objets, colliers, fibules, etc. qui ont été trouvés dans ces fouilles, et vous avez pu déjà les voir exposés dans l'une des salles. Quant au récit détaillé de ces fouilles, nous vous renvoyons, Messieurs, au rapport circonstancié et rempli de faits intéressants que M. Voulot a adressé à votre Commission, et qui figurera, *in extenso*, dans les *Annales* prochaines de notre Société. Nous pensons, Messieurs, être vos interprètes en remerciant M. le Conservateur du zèle qu'il a déployé pour mener à bonne fin ces fouilles depuis longtemps projetées, et enrichir encore d'objets précieux la collection déjà riche de notre Musée départemental.

(1) V. Rapport de M. Voulot.

PHILOLOGIE

Après vous avoir parlé d'histoire et d'archéologie, il nous reste à vous rendre compte de travaux présentés à votre Commission, et se rattachant à un ordre d'études qui n'avait que bien peu d'adhérents autrefois dans les Vosges, mais qui s'est peu à peu et largement développé dans notre département, grâce aux efforts persévérants de notre secrétaire perpétuel, M. Haillant, grâce surtout aux exemples qu'il a fournis aux chercheurs : je veux parler de la philologie.

Il nous a été présenté deux études de philologie ; l'une est intitulée : « *Observations sur le patois de Cornimont*, suivies d'un petit dictionnaire des mots patois les plus en usage dans cette localité, » par M. A. Didier, fils, de Cornimont; la seconde est un « *Mémoire sur le patois et les noms propres du Val-d'Ajol et de quelques localités voisines* », par M. Lambert, ancien professeur à Remiremont. — Ces études, bien que de valeur inégale, présentent toutes deux un réel intérêt; la première, due à M. Didier, sur le patois de Cornimont, demanderait à être complétée; la seconde, œuvre de M. Lambert, sur le patois du Val-d'Ajol, plus étudiée, gagnerait cependant à être privée de diverses appréciations personnelles, dont la place n'est pas indiquée dans l'étude essentiellement scientifique d'un idiome patois. Votre Commission vous propose de décerner une médaille d'argent à M. Lambert, et une mention honorable à M. A. Didier.

En vous rendant compte de ces ouvrages, je disais tout à l'instant que M. Haillant, notre dévoué secrétaire perpétuel, avait été, dans les Vosges, le véritable créateur des études philologiques. Je ne puis mieux terminer ce rapport qu'en vous rappelant, Messieurs, les éloges décernés à notre collègue par les philologues les plus illustres pour ses travaux sur le patois des Vosges. Cette année, la Société a voté, à l'unanimité, sur le rapport de notre regretté vice-président, M. Tanant, l'impression du *Dictionnaire phonétique et étymolo-*

gique du patois d'Uriménil, travail de patience et de longue haleine, disait alors le rapporteur, précédé d'une introduction simple, méthodique, qui fait comprendre en quelques mots toute l'économie de l'ouvrage. Vous apprendrez avec plaisir, Messieurs, que l'œuvre de M. Haillant a reçu récemment la plus haute approbation : M. le Ministre de l'Instruction publique, sur le rapport du Comité des travaux historiques, a accordé à la Société d'Emulation une subvention de 400 francs, spécialement affectée à l'impression du *Dictionnaire*, dont la première partie vient d'être publiée. Et vous vous joindrez à votre Commission pour adresser de nouvelles félicitations à notre collègue, que ses travaux remarqués en philologie n'empêchent pas de remplir, à la satisfaction de tous, ses délicates et attachantes fonctions de secrétaire perpétuel.

La bienveillance avec laquelle vous venez d'entendre l'énumération et le compte-rendu sommaire des travaux soumis à votre Commission, les applaudissements dont vous saluez les lauréats de nos concours, nous sont une preuve, Messieurs, de l'intérêt que vous portez aux études historiques et archéologiques, et de l'attachement que vous ressentez pour cette terre vosgienne, dont le passé, grâce à des recherches incessantes, se dévoile chaque jour à nos yeux.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

SUR LES RÉCOMPENSES

Décernées en 1885

Par M. Ch. LEBRUNT

Vice-président de la Société

MESSIEURS,

Les récompenses promises par notre Société *aux inventions et perfectionnements dans les arts mécaniques et industriels* n'ont tenté personne cette année; nous n'avons donc à ce sujet qu'à exprimer un regret, et malheureusement, ce n'est pas pour la première fois.

Le concours ouvert *aux Mémoires scientifiques*, etc., ne vous a valu que deux travaux : un *Catologue des plantes* des environs de Cornimont, et une *Description géologique des Vosges.*

Le Catalogue de plantes pourrait être plus complet et plus méthodique ; et nous y avons relevé quelques erreurs de détermination. Malgré ces critiques, la Commission a été d'avis que l'auteur, qui est jeune et qui pourra certainement poursuivre ses études avec fruit, mérite un encouragement, et elle confirme la mention honorable qui vient de lui être accordée dans un autre concours pour un travail philologique.

Un mémoire intitulé : *Description géologique des Vosges au point de vue agricole* a été adressé par M. Ch Durand, professeur à l'Ecole supérieure à Nancy. « Dans cette étude, dit le rapport de M. Ména, la question agricole est à peine effleurée ; aussi,

il a semblé à la Commission d'agriculture, à laquelle le travail avait été primitivement transmis, que l'œuvre de M. Durand devait être renvoyée à la Commission scientifique pour être examinée au point de vue de la description scientifique des terrains. L'avis de cette dernière Commission est que l'ouvrage a une valeur incontestable; les terrains sont décrits avec soin et d'une manière complète ; les fossiles caractéristiques sont désignés pour la plupart ; elle estime qu'une médaille d'argent serait une récompense bien méritée pour l'auteur de cette description géologique du département. »

Mais si votre Commission scientifique et industrielle a dû constater le peu de résultat de ses deux premiers concours, elle est heureuse de dire que les primes promises annuellement *aux bons et longs services des ouvriers et employés des fabriques et des ateliers* sont toujours ambitionnées. Depuis dix ans que vous avez inscrit cet ordre de récompenses dans vos programmes, plus de cent bons ouvriers ont reçu 94 médailles et des primes dont le total atteint la somme de 3,000 fr. Non-seulement les patrons nous signalent leurs ouvriers et employés méritants ; mais souvent, ce qui prouve qu'ils reconnaissent à nos distinctions une influence moralisatrice, ils augmentent nos ressources par des dons importants pour lesquels nous leur adressons ici tous nos remerciments.

Bons et longs services, c'est-à-dire moralité, honnêteté, assiduité au travail, fidélité aux patrons, tels sont les titres communs à nos onze lauréats, que je vais avoir l'honneur de vous présenter.

M. *Peultier, Jean-Del,* âgé de 55 ans, travaille, depuis 1850, à la féculerie qui appartenait autrefois à M. Jeanjacquot, et aujourd'hui à M. Jean-Dominique Mangin, à Géroménil. Sur les certificats favorables du patron et de M. le maire de Hadol, nous rappellerons à M. Peultier la médaille d'argent qu'il a reçue le 16 novembre 1876, et nous y ajouterons une prime de 25 fr.

Trois demandes nous sont arrivées de la Manufacture Fla-

geollet, de Vagney. Nous regrettons de n'avoir pu accueillir la dernière, pour l'unique motif qu'elle a été présentée trop tard : elle pourra être examinée à un prochain concours. Les deux autres sont faites en faveur de M. *Mourey, Jean-Pierre*, contre-maître de carderie, âgé de 68 ans, et de M. *Martin, Jean-Baptiste*, contre-maître de construction, âgé de 61 ans. Ils sont entrés dans l'établissement, le premier, le 8 août 1844, et le second le 18 juillet 1853. « Depuis cette époque, dit M. le Directeur de la manufacture, nous n'avons eu qu'à nous louer de leur conduite, de leur probité et de leur travail. » La Société d'Émulation va récompenser leurs bons services en remettant à chacun une médaille d'argent et une prime de 30 fr.

Cette année, comme les années précédentes, c'est dans les établissements de Docelles que nous avons le plus grand nombre de récompenses à donner, à des ouvriers et à des familles, dont on ne peut trop citer comme exemple la fidélité constante et dévouée aux patrons.

A la papeterie de Vraichamp, de MM. Ch. et veuve Félix Claudel, on nous a signalé : M. *Cuny, Nicolas*, né à Anould en 1831, entré, en 1849, à l'usine, qu'il n'a quittée que pour ses sept années de service militaire ; et M. *Julien, Eugène*, né à Docelles en 1836, et ouvrier à la papeterie depuis 1848, sans interruption. Le patron a déclaré que ces deux ouvriers ont toujours travaillé à son entière satisfaction ; que leur conduite a constamment été irréprochable, en un mot, qu'il n'a qu'à se louer de leurs bons et loyaux services. Ils viendront tout à l'heure recevoir chacun une médaille d'argent et une prime de 40 fr.

Dans l'établissement de MM. Boucher, nous donnons aussi deux récompenses. M. *Villemin, François*, est né en 1832, à l'usine, où il a commencé tout jeune à travailler ; il l'a quittée un moment pour suivre sa famille ; mais, aussitôt marié, il y est rentré, et, depuis 30 années, on le cite comme un homme sobre, laborieux, dévoué : il mérite une médaille

d'argent et une prime de 50 fr. — M. *Noel, Charles-Louis,* a d'abord été un ouvrier auquel on a toujours confié un travail délicat, demandant de l'intelligence et beaucoup d'assiduité; il est devenu contre-maître, et les patrons sont certains qu'il occupera toujours ce poste à leur entière satisfaction. Bien que M. Noel compte 33 années de services, il n'a que 47 ans, c'est-à-dire qu'il est relativement jeune encore. Lorsqu'il se sera corrigé de cette qualité, ce dont nous ne doutons pas, nous serons heureux de le revoir et de le proposer pour une médaille supérieure. En attendant, nous lui donnerons aujourd'hui une médaille d'argent de 1re classe, avec une prime de 50 fr.

A la papeterie de Lana (veuve Krantz frères), nous avons à récompenser deux ouvriers qui sont dignes de notre plus bienveillante attention pour leur attachement à leurs maîtres. M. *Demangeon, Nicolas-Eugène*, est né à Docelles en 1835; il est à l'usine depuis 1848, et il y occupe actuellement le poste de conducteur à la machine à papier. Son frère, M. *Demangeon, Charles-Nicolas*, qui compte 10 années de services de plus que lui, a reçu de la Société d'Émulation, au concours de 1881, une médaille d'argent avec une prime de 50 fr. Dès aujourd'hui, M. Demangeon, Nicolas-Eugène, pourra montrer la même médaille, à laquelle nous joindrons une prime de 30 fr. à ses quatre enfants, dont les trois aînés travaillent déjà dans le même établissement que leur père. — M. *Létang, Joseph-Eugène*, est né en 1830; il est entré à la papeterie de Lana en 1843; il n'en est sorti que pour satisfaire à la loi militaire. Il est actuellement chauffeur; et ses 38 années d'excellents services justifient amplement la médaille d'argent qui va lui être remise, avec une prime de 40 fr.

Les récompenses que vous décernez, Messieurs, portent leurs fruits. Je n'en veux pour preuve que la présence ici du dernier lauréat dont je viens de parler. Le nom de Létang ne nous était pas inconnu. A notre séance solennelle et publique du 16 novembre 1876, M. Le Moyne, notre président actuel,

rapporteur alors de votre Commission, disait : « Létang, François, né à Docelles en 1802, ouvrier papetier depuis 1823, à l'usine de Lana, où son fils travaille avec lui, excellent ouvrier et bon père de famille, a bien gagné la médaille d'argent de 1re classe et la prime de 40 fr. » Ce fils, dont il était question, c'est Létang, Joseph-Eugène, que nous venons de primer. Mais ce père qui, malgré son grand âge, aide encore son fils dans le poste qu'il occupe, nous avons pensé qu'il méritait autre chose qu'un simple rappel pour ses 62 années consécutives de bons services. Aussi, c'est notre plus haute récompense, une médaille de vermeil, que nous vous avons demandée pour couronner cette longue carrière ; et je suis certain que l'assemblée saluera de ses plus sympathiques applaudissements ce père, de 83 ans, et ce fils, de 55 ans, qui vont venir ensemble, dans un instant, recevoir leurs médailles.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa Séance publique
et solennelle du 17 décembre 1885

Sur les rapports de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS AGRICOLES OUVERTS SPÉCIALEMENT, EN 1885, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MIRECOURT (1)

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder, en 1885, à la Société d'Emulation; une allocation de treize cents francs, pour primes aux améliorations agricoles.

EXPLOITATIONS BIEN DIRIGÉES

M. *Pâté*, Prosper, à la Grange Bâtin, près de Darney, médaille de vermeil grand module et prime de 300 francs.

M. *Chassard*, Auguste, cultivateur à la Rue-

(1) Le concours *agricole* sera ouvert en 1886 dans l'arrondissement de Saint-Dié, en 1887 Epinal, en 1888 Neufchâteau, en 1889 Remiremont.

sous-Harol, médaille d'argent grand module et prime de 100 fr.

MÉMOIRES AGRICOLES

M. le Dr *Liégey,* à Choisy-le-Roi, médaille de vermeil grand module pour son mémoire manuscrit : *De la multiplication des arbres à cidre dans les Vosges.*

M. *Laurent,* ancien instituteur à Vouxey, rappel de la médaille de bronze qui lui a été décernée en 1881 pour son manuscrit : *De la plantation et de la culture de la Vigne.*

CRÉATION ET AMÉLIORATION DE PRAIRIES

M. *Denet,* Jean-Joseph, à Derbamont, médaille d'argent et prime de 100 fr.

M. *Colin,* Charles-François, cultivateur à Derbamont, médaille d'argent et prime de 70 fr.

M. *Morquin,* Joseph, cultivateur à Relanges, médaille d'argent et prime de 70 fr.

M. *Brunecher,* Théophile, cultivateur à Relanges, médaille d'argent et prime de 70 fr.

M. *Grandjean,* Albert, cultivateur à Thiraucourt, médaille d'argent et prime de 70 fr.

M. *Henry,* Louis, cultivateur à Ménil-s.-Harol, médaille de bronze et prime de 40 fr.

M. *Louis,* Ferdinand, cultivateur à La Rue-sous-Harol, rappel de la médaille décernée en 1880 et prime de 30 fr.

REBOISEMENTS

M. *Petit,* Louis, cultivateur à Darney, médaille d'argent et prime de 40 fr.

M. *Collardé-Martin*, propriétaire à Darney, médaille d'argent.

Mme veuve *Brunecher*, née Vilmorin, Marie, à Relanges, médaille de bronze et prime de 30 fr.

MISE EN VALEUR DE TERRAINS IMPRODUCTIFS

M. *Georges,* Gaspard, propriétaire à Darney, médaille d'argent.

APICULTURE

M. *Defrance*, Ernest, cultivateur à Langley, médaille d'argent et prime de 60 fr.

BONS SERVICES RURAUX

Mlle *Joyeux,* Rosalie, chez M. Chassard, Séraphin, à Harol, médaille d'argent et prime de 50 fr.

M. *Aubry,* Joseph, chez M. Henry, François, à La Rue-sous-Harol, médaille de bronze et prime de 30 fr.

M. *Vauthier,* Eugène, chez Mme Martin, Mélanie, à La Neuveville-sous-Montfort, médaille de bronze et prime de 20 fr.

PARCAGE

M. *Drouin,* Désiré, propriétaire et maire à Ménil-en-Xaintois, médaille de vermeil grand module (Prix Claudel).

8

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

M. *Germain*, Léon, archéologue, 26, rue Héré, à Nancy, médaille d'argent grand module pour ses études d'histoire lorraine.

M. *Dubois*, Jules, propriétaire à Martigny-les-Bains, médaille d'argent pour son manuscrit: *Notice sur Martigny-les-Bains et ses environs.*

M. *Lambert-Thiriet*, ancien professeur à Remiremont, médaille d'argent pour son manuscrit: *Essai sur le patois et les noms propres du Val-d'Ajol et de quelques localités voisines.*

M. *Didier*, Alphonse, ouvrier à Cornimont, mention honorable pour ses deux manuscrits: *Observations sur le patois de Cornimont*, et *Catalogue des plantes des environs de Cornimont.*

CONCOURS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL
RÉCOMPENSES
AUX OUVRIERS ET EMPLOYÉS DE L'INDUSTRIE
POUR BONS ET LONGS SERVICES

MÉMOIRE SCIENTIFIQUE

M. *Durand*, Charles, professeur à l'Ecole supérieure de Nancy, médaille d'argent, pour sa *Géologie des Vosges.*

BONS ET LONGS SERVICES

M. *Peultier*, Jean-Del, manœuvre à Géroménil. commune de Hadol, rappel de la médaille qui lui a été décernée en 1876, et prime de 25 fr.

M. *Mourey*, Jean-Pierre, contre-maître de carderie à la manufacture de MM Flageollet, de Vagney, médaille d'argent et prime de 30 fr.

M. *Martin*, Jean-Baptiste, contre-maître de construction à la même manufacture, médaille d'argent et prime de 30 fr..

M. *Cuny*, Nicolas, ouvrier à la papeterie Ch. et veuve F. Claudel, à Vraichamp, commune de Docelles, médaille d'argent et prime de 40 fr.

M. *Julien*, Eugène, ouvrier à la même papeterie, médaille d'argent et prime de 40 fr.

M. *Villemin*, François, ouvrier à la papeterie de M. Boucher, à Docelles, médaille d'argent et prime de 50 fr.

M. *Noël*, Charles-Louis, contre-maître à la même papeterie, médaille d'argent grand module et prime de 50 fr.

M. *Demangeon*, Nicolas-Eugène, conducteur de machines à la papeterie de Lana, dirigée par MM. Krantz, frères, à Docelles, médaille d'argent et prime de 30 fr.

M. *Lètang*, Joseph-Eugène, chauffeur à la même papeterie, médaille d'argent et prime de 40 fr.

M. *Létang*, François, ouvrier à la même papeterie, médaille de vermeil grand module.

ESSAI

SUR UN

PATOIS VOSGIEN

(Uriménil, près Épinal)

QUATRIÈME SECTION

DICTIONNAIRE

PHONÉTIQUE ET ÉTYMOLOGIQUE

Par N. HAILLANT

DOCTEUR EN DROIT, AVOUÉ A ÉPINAL,
SSCRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

DEUXIÈME PARTIE

(Voir la première Partie, *Annales 1885*, pages 228 à 504).

G

Ga (ga, bref) s. m. gars. E. Bosc et L. Bonnemère le tirent du gallois *gwas*, qui signifie litt. vassal *Gaulois sous Vercingétorix*, Paris, 1882, p. 20.

Gab'lou (ga-blou) s. m. gabelou. Usité exclusivement maintenant dans le sens d'employé des contributions indirectes.

Gaché (gâ-ché) v. a. gâcher.

Gachette (ga-chè-t', a bref) s. f. gachette.

Gaffe (ga-f') s. f. gifle. Yonne : « *gaffée* s. f. plein les deux mains, tout ce que peuvent contenir les deux mains. Se dit aussi pour *caffée*, de *caffe*, et du lat. *cavea* enfoncement, creux, dépression dans une surface qui devrait être plane. Dans ce cas, il s'agit du creux formé par les deux mains réunies. A Toucy, *gaffée* signifie grosse charge, par extension, sans doute Joissier.

Gaffè (ga-fè) v. a. gifler, de *gaffe*.

Gagathe (ga-gat') prénom de femme, Agathe.

Gagoult (ga-gou) prénom d'homme, Gengoult.

Gai (ghé) adj. des deux genres, gai, gaie. Cpr. *gai comme in pinson* gai comme un pinson. Le catalan dit *alegre com la primavera* (le printemps) Pépratx, *op. cit.* p. 345. Ventron *gaïe*.

Gaidoue (gai-dou) s. f. gadoue. Dial. bourg. *gadoue* fumier, immondices Mignard, qui cite le genév. *gadrouiller* barbotter dans l'eau ; le châtillonnais (en Bourg.) *grassouiller* se tacher en traversant le ruisseau boueux de la voie publique. et *gassouillat, gouillat*. De même patois de Beaune, de Châlon. Ces dernières formes se rapprocheraient peut-être de notre *Gueuyot*. Voy. ce mot.

Gaige (gai-j', ou ch') s. m. gage. Au plur. appointements d'un domestique, d'une servante. En 1390 *mettre en gaige*, *Doc. Vosg.* I, p. 18

Gaigé (ghè-jé) v. a. gager.

Gaine-pain (ghè-n'-pain) s. m. gagne-pain.

Gaignant (ghè-gnan) s. m. gagneur.

Gaigné (ghè-gné) v. a. gagner ; atteindre en marchant. Fr. du XIVe s. *gaigner* la colline Littré v° *Colline* ; f. gagner au court, au plus près.

Gaimot (ghé-mò) adv. gaiment.

Gairiot (ghé-riò), gairion (ghé-rion) nom de famille, Garion.

Gayot (ghè-yò s. m. jambe.

Galafre (ga-la-fr') s. m. goinfre, gouliafre. Val-d'Ajol *galafe ;* Valais *galafro, a, gouliafro, a* qui aime les bons morceaux, gourmand, friand, et Suisse rom. *goullhafro* Bridel ; Ramerupt *galafe, goulafe* adj.; M. Beauquier : « *goulafre* XIIIe s. Etym. radical *gula* gueule, goule. Genév. *galiaufre* et *galiaufrer* manger goulûment ; Dauphiné *galiaufe ;* roman *galifre ;* vx-fr. *galafre* ». Yonne *gouillafre, goulafre* Joissier.

Galère (ga-lé-r') s. *fém.* énorme râteau traîné à bras dans le champ après l'enlèvement des gerbes ; au plur. *galères* bagne.

Galimé (ga-li-mé) s. m. gamin.

Galine (ga-li-n') s. f. jeu du bouchon.

Galérié (ga-lé-rié) s. m. galérien.

1. Galté (gal'-té') s. m. étui à aiguilles. Fillières *gueulté* ; Remilly *gey'té* ; bourg. *garlo, garrelo* Mignard qui cite d'après Grosley le champen. *garitiau* ; Saint-Amé *gayetré, gueuyetré, galtré.*

2. Galté (gal-té) s. m. silique de crucifères, notamment de la navette, du colza, etc.

Galvaudè (gal-vô-dè) v. a galvauder. Val-d'Ajol *galvauda*, galvauder, gâter, contrarier et *galvaudou* goguenard ; M. Lambert le rapporte à *cavilla* raillerie tout en ajoutant que *cavilla* a aussi formé *gouaille.* Dans une chanson plaisante à Vouxey *gailvaudé* sign. arranger, conduire commander. *Je m'o vais vos voir, vos demandé c'mot qu'i faut les gailvaudè* (les gens de mon village, dont je suis l'adjoint !)

Gamache (ga-ma-ch') s. f. grossier, figure.

GANGUIÉ (gan-ghié) v. n. marcher de travers, vaciller. REMILLY *gdgië* (pron. *ganghieu*) ; Pontarlier et Genève, *ganguiller*, aller et venir en pendillant, se balancer DARTOIS qui le tire du danois *gynge* brandiller, balancer. Les Fourgs *gang'lli* (pron. *gangueilly*) être renversé la tête pendante et décrivant comme un cadavre tous les mouvements imprimés TISSOT. St-Amé, *hankhié* ; Le Tholy *hankhi* THIRIAT ; Lagney, près Toul, *ganguiant nout ganguieure. poue nout' si grand saint Clémot* balançant notre balançoire (encensoir) OLRY *Sobriquets* p. 18).

GANGUINÉ (gan-ghi-nè) v. n. marcher en balançant; cpr. l'all. *gang* marche. Val d'Ajol *ganguina* pendre en branlant, en vacillant par un faible soutien ; Cornimont *ganguinè* suspendre, au fig. flâner. « A La Bresse, les mots *ganguinè*, *ganguinon*, *gangueriate* etc., diffèrent beaucoup de *hankhié* ou *wankhié, wan'khiaige, wankhiage, han- (wan-) khiou* etc. ; le premier exprime une chose flasque et sans articulation qui *pendille*, va et vient ; et le second exprime un balancement oscillatoire d'un objet ferme monté sur articulations et pivot. *Ganguinè* est surtout neutre, rarement actif, et de même à Cornimont qu'à La Bresse » (M. l'abbé X*** ms).

GANT (gan) s. m. 1° gant ; 2° Digitale pourprée *Digitalis purpurea* L. Val-d'Ajol *les gants* plur. Allusion à la forme de la corolle de cette monopétale.

GARANTI (ga-ran-ti) v. a. garantir. Ventron *viranti* garantir, entretenir ; St-Amé *vrantir* TH. A La Bresse, comme à Ventron, *viranti* ne veut pas dire garantir, mais soutenir d'une *rente* viagère : *vie-rente*, et en général, sustenter. (X*** ms.)

GARDÉ-BOUTIQUE (gar-dé-bou-tik') s. m. martin-pêcheur *Alcedo hispida* L. litt. garde-boutique.

GARDÉ-CHAISSE (gar-dé-chai-s') s. m. garde-chasse.

GARDÉ-FOU (gar-dé-fou s. m. garde-fou.

GARDÉ-VONTE (gar-dé-von-t') s. m. garde-vente.

GARDIÉ (gar-dié) s. m. gardien. On dit aussi *gardien*.

GARÈ (gâ-rè) v. a. garer.

GARIÉ (gâ-rié) v. a. chicaner, taquiner, déranger ; fig. dé-

ranger le mouvement d'une usine : *l'eauve qu'on prod dòs lo ru pou airrosè les près gârie tot pien les meulins*. Notre verbe est un dérivé de *gârre* guerre, et n'a pas de rapport immédiat avec le v. latin *angariare*.

Garnémot (gar-né-mò) s. m. garnement.

1. Garni (gar-ni) v. a. garnir.

2. Garni (gar-ni) s. m. moëllon cassé en petits morceaux, servant à remplir, à *garnir* la maçonnerie et se plaçant dans l'intérieur du mur à construire.

Garre (gâ-r') s. f. guerre ; fig. et fam. *fâre lai gârre* disputer, se quereller (dans le ménage).

Gaspiyé (gas'-pi-yé) v. a. gaspiller.

Gatè (gâ-tè) v. a. gâter.

Gauché (gô-ché) v. a. fouler l'étoffe. Du Cange à *gaucher* : « galitium, molestrina fullonica, Gall. moulin à foulon.... et *ganx* à gancher les draps ; Littré n'a pas « gancher » ni *gaucher* dans ce sens.

Gauchèye, ère (gô-chè-y',é-r') s. m. gaucher, ère.

Gaufe (gô-f) s. f. gaufre.

Gaufrè (gô-frè) v. a. gaufrer.

Gaufreu (gô-freu) s. m. Dounoux. Fer à gaufres.

Gaule (gô-l') s. m. gale ; bourg. *gaule* Littré.

Gaulou, ouse (gô-lou, oûs') adj. galleux, euse.

Gazar (ga-zar) sobr. f. Raynouard cite un verbe prov. *gasar* bavarder. Diez rapproche de ce verbe le franç. *jaser*. M. Tobler *Romania* 1873, p. 237 et s. voit dans *gazal* la forme provençale venant du bas latin *gadalis* synonyme de *meretrix*. Il rapporte à ce même mot le fr. *gealise, gaelise, jaelise* impudicité, luxure. Du Cange donne : « *Gazara* saga, venefica Gall. sorcière, devineresse ».

Gazon cité pour Hadol *waison* et Ventron *vazon*, voy. dans nos *Lieux dits* l'art. *Vazenés* p. 262 (ou 17).

Gayard, arde (ga-yar, ard' ou t') s. gaillard, arde.

Gazonnè (ga-zô-nè) v. a. gazonner.

Gazouyé (ga-zou-ié) v. a. gazouiller.

Gayot (ghè-yo) s. m. très fam. Jambes, jambes sèches.

Geau (jó) s. m. coq ; comparaison *é sé r' drosse comme in geau su in fié* il se *redresse* (se rengorge) comme un coq sur un fumier. Cpr. Remilly : *I se r' dres' com in pü* (pou) *su i bayon* (ulcère, bouton à la tête) Rolland ; cpr. : *és s' baittot comme des geaux*, ils se battent comme des coqs. Devinette *pouquoi qu'les geaux tieuhot les œux quand és chantot* ? Pourquoi les coqs ferment-ils les yeux quand ils chantent ? *Ç'ost qu'és saivot lut musique par cœur* c'est qu'ils connaissent leur musique par cœur. Scheler : « *Jau*, non vulgaire du coq, dans q. q. provinces, pour *gau*, ce dernier = *gal*, vient du lat. *gallus*. Godefroy a « *Jal, gal, jau, geil*, s. m. coq.... et dit : Le coq s'appelle encore *jau* dans une grande partie de la France : dans le Berry, le Bourbonnais, la Champagne, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, les Vosges, la Lorraine.

Geaullè (jò-lè) et *jeaullé* (jò-lé) s. m. petit coq. *Poés. pop. lorr. gealat* (1er rec.) ; St-Amé, *jalé* Thiriat. Du Cange : « *Gallinatus* pullus gallinaceus, gall. Poulet ; » Cornimont *djalé* ; v.-fr. *jaulet, jolet* s. m. jeune coq, cochet, Godefroy.

Geingeolet (jein-jò-lè) s. m. ginguet, vin de peu de force, de peu de valeur. Genève *gingealet* Littré qui en dit comme Pasquier l'origine inconnue. Se dit *cariset* d'après M. l'abbé Pétin.

Gelnére (jel'-né-r') s. f. poulailler. Formé avec *g'line* comme le franç. *poulailler* l'est avec *poule* ; v.-fr. gelinière s. f. et gascon actuel *galiniere* Godefroy. Metz : *jeulnire*.

Gendarmè (s') (jan-dar-mè) v. réfl. se gendarmer.

Gendarmérie (jan-dar-mé-ri) s. f. gendarmerie.

Gênè (jè-nè) v. a. gêner.

Générositè (g-né-rô-zi-tè) v. a. générosité.

Génie (jé-ni) et Ugénie (u-gé-ni) prén. de femme, Eugénie.

Gén'viève (jén'-vié-f', ou v') prén. de femme, Geneviève.

Geohhé, aye (jo-hhé, ây') adj. gercé, ée.

Géohhesse (jô-hhès') s. f. gerçure. Suisse rom. *gersura* s. f.

Géol (jôl) s. f. gel. Plus rare que son composé *dégeôl* ; prov. *gel* ; port. et ital. *gelo*, sanscr. *jala*.

GENRE (jan-r') s. m. gendre ; *nollè ai genre* se dit du gendre qui va demeurer chez son beau-père.

GENZIVE (jan-zi-v' ou f') s. f. gencive.

GEOGEOT (jô-jô) n. pr. Georges, litt. Georgeot, diminutif.

GEOLAYE (jo-lâ-y') s. f. gelée. Poés. pop. lorr. *gealdie* (1er recueil). PROVERBES OU PRONOSTICS : Fontenoy *ç'ost signe de geolaïe quand ein ai las mains soches* c'est signe de gelée quand on a les mains sèches ; *ai lai St-Urbin, è nè geole ni pain ni vin ; quand è geole lo jô do grand venredi, è geole tos las venredis de l'annaie quand è put* (lo jo grand venredi) *denote eine onnaie soche.*

GEÔLÈ (jô-lè) s. n. geler. Vic *jâlè* JOUVE, nouv. rec. ; bourg. *jaulée.*

GEOT (jô) s. f. gent, personne. *Ç'ost ène moult bâlle geot* c'est une bien belle personne. *Geots d'joundye* hommes, femmes de journée ; *nons geots* notre famille, mes parents, (cpr. en ce sens Ille-et-Vil. *gens* parents, père et mère DECOMBE) *nons geines geots* nos enfants récemment mariés ; *ène jeine geot* jeune fille ou jeune femme ; *ène boène geot* une personne bienfaisante. Au plur. *les geots* le monde, les habitants, *les geots d'Ruméni, d'Eizemain* les habitants d'Uriménil, d'Uzemain, *les geots do tops paissè* les anciens, les ancêtres. PROVERBE, *faut des geots d' tote foçon pou fâre in monde* il faut des personnes de toute façon pour faire un monde. Ventron *djeos.*

GEOTI (jô-ti) adj. des deux genres. Gentil, sage. Sanchey *geonti.*

GEOYANT, ANTE (jô-yan, ant') s. géant, ante. Wallon *ajoau. Le Ps. de Metz* XXXII, 16 *joians* BONNARDOT. Flandre *joyant, jayant* à Douai, Malines, etc.

GÉPE (jé-p' ou b') s. f. gerbe. All. *garbe,* v.-fr. *jarbe.* LITTRÉ vo *Vesce,* à l'historique, donne : « XIVe s. une jarbe de vesche ou d'avenne et vo *Gerbe* XIIIe s. Par vos perdi-ge mon froment, ou j'avoie la quarte jarbe. Cpr. wallon *jabe,* Namur *jaube* all. *garbe,* anc. h-all. garba LITTRÉ. Du Cange a : « *Jarba* pro *garba.* Gall. gerbe ». Bourg. *jarbe* (rare) DÉY. Vouxey DICTON. *Jèmas i n'ai tant de jarbes qu'o mochon* jamais il n'y a tant de gerbes qu'en moisson.

GERMÈ (ger-mè) v. n. germer.

GERMON (jer-mon s. m. germe, notamment des pommes de terre avant la plantation. Pagney *geormant* ; v.-fr. *germon* ; bourg. *geormon* GODEFROY.

GERMONT (jer-mon) Girmont, commune. S. d. *Georicimons* Giremont LEP. II, p. 243, c. 2.

GIB'CIÉRE (jib'-sié-r') s. f. gibecière.

GIBLÈ (gi-blè) v. n. gambader, prendre ses ébats, ne se dit guère que des enfants. On peut rapprocher probablement suisse rom. *jiblla, djiblla* fouetter, battre de verges BRIDEL, quoique la filiation des acceptions ou la série des sens échappe.

GIBOULESSE (ji-bou-lè-s'). f. giboulée.

GIFE (jif) s. f. gifle.

GIFÈ (ji-fè) v. a. gifler.

GIGNÈYE (ji-gnè-y') Gigney, commune. S. d. *Gigncium* LEPAGE 2 p. 240, col. 2 ; 1237 « *de Gineix* » id. S. d. « *de Geheinicis, Geyneix*. id.

GIGOTTÈ (ji'gô-tè) v. n. Gigotter.

GINGEOLE (*jin-jô*-l') s. f. sobriquet. Le Doubs *gingeoler* s'amuser, batifoler. Quid aussi de *gingué* ?

GINGUÈ (*jin*-ghè) v. n. danser, sauter, ruer. LITTRÉ donne aussi « *ginguer,* ruer ». Serait-ce notre franc. *giguer* avec une nasale épenthétique ? DARTOIS v° *Ginguer* le rapproche du comtois *gigue* jambe d'où il tire le franç. *gigot*. Les Fourgs *dzingai, dzaingai* TISSOT qui cite le vx.-fr. *gengler*. Nous avons le composé *r'gingué*. M. BEAUQUIER dit : « c'est probablement avec une nasale le verbe *giguer* qui signifie danser, sauter. d'où cette espèce de danse la gigue, et l'expression *gigoter*, Rac. *gigue* jambe qui a fait *gigot*. v.-fr. *gengler* badiner, folâtrer, jongler, jongleor et jongleur ; [jongler n'a pas de rapport avec j*on*gler, j*on*gleur, qui devraient se dire j*ou*gler, j*ou*gleur, *joculari, joculatorem*.](BONNARDOT ms.)En argot *ginguer* signifie lancer des coups de pied. C'est le sens de ruer. Ce terme est usité à Genève ». M. L. LARCHEY: « *ginguer* envoyer des coups

de jambe, de *gigue*. Vieux mot. » Val d'Ajol « *ginga* caracoler, prendre la mouche en parlant du gros bétail ; anc. fr. *ginguer* et *giguer* danser, aller vite » (M. Lambert ms.) V.-fr. « *giguer ginguer, jynguer* v. n. folâtrer ; bourg. morv. *ginguer* ruer ; champ. *giguer* jouer des jambes ; Fr. Comté, Norm. Berry, Maine, *ginguer* sauter, folâtrer, ruer ; Poitou *giguer*, *ginguer* sauter, ruer de côté. H.-Maine *ginguer* jouer en luttant » Godefroy.

Girad (ji-râ) nom de fam. Gérard. *Girard* est un des noms vulg. du geai.

Girancout (Gi-ran-kou) Girancourt, commune. S. d. *Girancuria, Giraucourt* Lep. II p. 241. col 2 ; 1044 *Girandi Curtis* id., 1289 *Girancourt* id.

Gir'cot (jir'ko) Girecourt, commune. S. d. *Gœricircurtis Gœricicuria* Lep. II, p. 242, c. 2.

Girofe (ji-ró-f') s. m. girofle.

Girômè (ji-rô-mè) Gérardmer, commune. A Gérardmer le nom patois est *Girômouè* Jouve, Pottier, I. Noms anc. s. d. *Giraumey, Gérard-mer* Lepage 2 p. 231 col. 1 ; 1704 *Girarmer* carte de Jaillot. M. Lepage donne p. 134 *Ann. Soc. d'Emulation des Vosges*, 1877, les noms anciens suivants : *Géramer, Gyraulmer, Giralmeix, Giraulmer, Giralmer, Giraumeix, Gerameix, Giraulmeix, Girardmer, Giramer*, en patois *Girômouè, Gérômé*. »

Girômèye (gi-rô-mè-y') adj. habitant de Gérardmer.

Gironflée (ji-ron-flé) s. f. Giroflée. *Cheirantus incanus*. Messin *giroflaye* de Puym. ; Bru *gironfleille* ; Charmes *gironflèye* ; Châtel *gironflée* ; Médonville *girofläye* ; Mortagne *gironflée* ; Padoux *gironflèye* ; Totainville *gironflaie* ; Vagney *gironflée* ; Pétin 135 ; Uriménil *bianche gironflée* (litt. giroflée blanche) phlox blanc, *Phlox candida* Pers. ; *gironflée sauvaige* et *sauvaige gironflée* ravenelle, jaune-violet *Cheiranthus cheiri* L.

Gisot (ji-zò) sobriq. *Caton Gisot*.

Gite cité pour son genre *féminin*.

Gitè (ji-tè) v. n. Giter.

Givre. proverbe à Fontenoy : *Onnaie de givre, onnaie de fruts.*

G'line (j'li-n') s. f. poule. proverbe *lai g'line nė pond mie chaique foės qu'elle câque ;* Devinette *qu'ost-ce quė toûne autô d'chez nos daivo in cueugnot au cul ? Lai g'line.* Ventron *hline.* En 1458 *gelinne, Doc. vosg.* I p. 25 ; Lyonnais XIV[e] s. *galina, gelina poule* Philippon.

G'linotte (j'-li-not') s. f. gelinette, gelinotte, poule des bois. *Tetras bonassia* L.

Glippe (gllp') s. f. brelan de rois, de dames ou de valets à la *quarante.* Pétin donne *glitte....* brelan de matadors (à un autre jeu). Ce mot se rattache-t-il à « *glic,* jeu de cartes qu'on appelait aussi la chance » (P Jannet, *Villon,* 1867, p. 244) ? Villon l'emploie p. 87 « gaigne au berlan, au glic, aux quilles. »

G'néte (j'-né-t') s. *f.* genêt à balais *Sarothammus scoparius* Wimm Vosg. vulg. *le grand genêt à balais.* Kirschleger, I, p. 165 ; Brouvelieures *genète* ; Charmes *genettre* et *genète,* Châtel *g'néte* et cadastre S[on] E « le bas des genettres » cpr. pour l'*r* épenth. les franç. *genestrale* et *genestrolle* ; Cleurie *généte* Thiriat p. 88, Domèvre s./M. *genête* ; Fontenoy *genêtre* ; Fraize *genète* ; Gérardmer *hhnète* ; Gerbépal *ghenéte, gh* est aspiré comme du reste nous le retrouverons à Lusse et à Provenchères pour cette plante et dans les noms patois du génévrier *hnauve hnève* ; Lusse *henète* Adam p. 259 ; Mazelay *genède* curieux adoucissement de la dentale finale ; Moussey *genête* ; La Neuveville *genètes* ; Offroicourt *genaite,* masc. ; Provenchères *henete* ; Raon-l'Et. *genêtes, genceites ;* Saales *genète* ; Saulxures *génète* ; Vagney *génète* ; Val d'Ajol *génète* ; Ventron *génète* et *hnète* selon l'euphonie ; Vexaincourt *gnète* ; Wissembach *hhètes.* A Cornimont *piquant h'nète* ajonc d'Europe *Ulex europæus* L.

G'nétière (j'né-tié-r') s. f. genétière.

G'nétrot (j'né-trò) s. m. fauvette, sylvie des jardins *Sylvia hortensis* Bech.

G'neu (j'neu) s. m. genou, *s'motte ai g'neu* s'agenouiller, à genou, agenouillez-vous. Ventron *hno.* Godefroy cite le Vosg.

ai genouillon à genoux, et Poit. *geneuillon* coffre en bois dans lequel les laveuses se mettent à *g'neuil* pour ne pas se mouiller.

G'NEUSSE (g'neu-s') s. f. génisse. Dompierre *j'neusse*, Ventron *hneusse*.

G'NEUYÉRE (j'neu-yé r') s. f. genouillère.

GNIAF (niaf) s. m, 1° savetier ; 2° fig. fam. homme peu poli, sans éducation.

GNIAN-GNIAN (nian-nian) s. m. mou, sans vigueur *in vâ comme j'té bousse* va comme je te pousse.

G'NÔFE (j'-nô-f') s. m. genévrier commun, *Juniperus communis* L. Orig: *juniperus*, passant par *juNE prun* par le changement de *i* intense en *e* (voy. HAVET, *Romania* VII, 1877 p. 435). St-Amé *genève*, Bainville *genauve*, Brouvelieures *hnaupe*, Brû *genâvrier* et le fruit *genâvre*, Celles *genave* ; Charmes *geniauvre* ; Châtel *g'nofe* ; Cleurie, Synd. et St-Amé *genève* THIRIAT, Cornimont *hnève* ; Dounoux *g'niefe*, Eloyes *genéve* ; La Forge *henauvé* ; Fraize *j'nauve* et *genauve* ; Gérardmer *hhnauve* ; Gerbépal *ghnauve* ; Lemmecourt *genèvre* ; Médonville *j'nhôvre* ; Mortagne *genôvre* ; Moussey *genarr* ; Moyenmoutier *genave* ; La Neuveville s./M. *geniôvre* ; Raon-l'Et. *genâf* ; Romont *genouvré* ; Saales *gniarbe* curieuse métathèse de l'*r* ; Saulxures *henève* ; Le Tholy *hnauve*, Vexaincourt *gnave* ; Wissembach *gnaube*. Dans tous ces noms le *g* se prononce *j* alors même qu'il ne serait pas suivi d'une voyelle ; l'*e* de la première syllabe est très muet, souvent il est omis ou n'est pas même remplacé par l'apostrophe.

GÔBÉ (gô-bè) v. a. gober.

GOB'LOTTÈ (gó-blô-tè) v. n. gobelotter.

GODANCÉ (go-dan-sé) v. a. goguenarder, chicaner. St-Amé *godancié* ; Le Tholy *godanci* ; Ventron *godencié* relancer, renvoyer de Pilate à Hérode et d'Hérode à Pilate.

GODAYÉ (go-da-yé) v. n. fam. godailler. Bourg. *godaillai* boire sans fin, ni cesse, MIGNARD qui le tire de *gaudere*, et **gaudentia*. L'origine est indiquée comme incertaine par Littré, mais il ne serait pas surprenant qu'elle se rattachât à *godot*.

Godin (gô-d*in*) s. m. jeune taureau. Ramerupt *godin* terme d'enfant ; Les Thons *godin* (pron. *in* comme en français).

Godot (gô-dò) s. m. gobelet, verre à boire ; 2° Nielle *Lychnis Githago* Lam. Voir l'art. *godots* au plur. St-Amé *goda.*

Godots (go-dò) s. m. plur. litt. godet : allusion à la forme du calice renflé après la floraison. Lychnide nielle *Lychnis Githago* Lam. *Agrostemma Githago* L. Châtel *godot*, Cleurie *goda* Thiriat p. 77, Cornimont *goda*, La Forge *godot*, Gerbamont *godat ;* Mazelay *godots* plur., Mortagne et Le Tholy *godot*, Vagney *godats*. Messin : godas, coupes et par extension métaphorique : seins « Les premiers godats où boivent les humains » (*Chan Heurlin*, chant II).

Gôdron (gô-dron) s. m. goudron.

Gôdronnè (gô-drò-nè) v. a. goudronner.

Goèpe (gouè-p') s. f. gaupe. Suisse rom. *gopa* s. f. femme grosse et robuste ; fille de moyenne vertu, salope Bridel qui cite le celte *gouap* raillerie, et le sanscrit *goupa* fille ; Bourg. *gaupe* Mignard qui cite d'après Tissot Les Fourgs *gaupot* et le tire du lat. vapida, vicieuse, corrompue.

Gôgòtte (gô-gòt') s. f. enfantin, oie.

Gògothe (gò-gòt') prénom de femme. Agathe.

Gohhnot (gohh'-nò) s. m. petit garçon, dim. de *gohhon ;* n'a pas de féminin propre : on emploie *bèg'lotte*. Comtois *gachenot* Dartois ; Bourg. *gacenô*, *goichenô*, *garcenô* Mignard. M. André Theuriet emploie souvent le meusien *gachenet*. Les Thons *gâchenot* et fém. *gâchotte* jeune fille.

Gohhon (gò-hhon) s. m. garçon. N'a pas de féminin propre ; on dit *féye*, *bâcelle*. Arras *garchèon* : *Magas. pittoresq.* 1864 p. 261 ; Lorraine *gachon*, ibid.; Haute-Saône *gueuchon* ibid. p. 262 ; M. Godefroy v° *Garce* donne pays de Toul *gâche*, fille ; pays messin, Novéant *gahe*.

Golant (gò-lan) s. m. 1° amoureux. *Lai féye-lai ai tot pien d'golants* cette demoiselle a beaucoup d'amoureux, 2° amant : *sò golant l'ai pianté tot bé tot-lai* son amant l'a délaissée (litt. l'a plantée là).

Golaye (gô-lâ-y') s. f. bouchée. Ce terme patois n'a rien de bas, bien qu'il tienne à *gula* : le patois d'Uriménil n'ayant pas le correspondant exact du franç. *bouchée*. Norm. *goulaie* Le Héricher ; gloss. mess. *golâye ;* anc fr. « *engoulée*, *angoulée* s. f. chose qu'on avale » Godefroy. Le Tholy *golaïe* Adam, Ventron *goloïe*.

Golbève (gol-bè-y') Golbey, commune. S. d. *Golbeium*, *Gollebey* Lep. ii, p. 246, col. 1 ; 1353 *Gollebey* id. p. 246 col. i ; 1458 *Gollebey* Arch. Epinal.

Goleuche (gô-leu-ch') s. f. large bride à sabots couvrant complètement le cou de pied. Besançon *golaiche*, *golouaiche* fém. grandes guêtres de toile des laboureurs et des vignerons Dartois. M. Beauquier a le Doubs *golèches* : Ornans *garoches*, Jura *garodes* et *varodes*. Cpr. français actuel *galoche* dont la signification est différente.

Gollie (gôl'-li) et Gôl'-rie (gôl-ri) s. f. galerie. « Dans nos idiomes patois, qui ne sont que le vieux langage demeuré stationnaire, on continue à prononcer *galelie*, *gaulelie*... » Galilée, galerie est un mot de notre cru, formé du radical autochtone *gal*, *gâl*, *val*, *vale*, *bal*, *bale*, *cal*, *cale etc*. Et ce radical présente justement la double signification de son dérivé *galilée*, galerie et de son synonyme cloître, savoir 1° une marche plus ou moins continue et prolongée ; 2° un repaire, un port, une résidence, une enceinte dans laquelle se rencontre et se meut notre existence matérielle. (M. l'abbé Hingre *Galilée*, St-Dié, 1879 p. p. 62-64.)

Gollonnè (gô-lô-nè) v. a. galonner.

Golopè (gô-lô-pè) v. a. galoper.

Golopin (gò-lo-pin) s. m. galopin.

Golot (gó-lò) *s. masc.* 1° Gorge, gosier ; 2° cou d'une bouteille, goulot. Cpr. le franç. *goulet* ; genév. et prov. *golet* ; « La goulotte » ferme de Housseras. « Les Grands » et « les Petits goulets » lieux dits de la Drôme.

Golotte (go'-lot') s. f. diminutif féminin de *golot*, tuyau de fontaine. Cfr. le fr. *goulotte* et les vocables cités v° *Golot*.

GÔLOU (gô-lou) s. m. Miche dans laquelle on met des morceaux de fruits desséchés, poires, pommes, etc. Razey *gaulou* gâteau de poires sèches ADAM.

GÔMÉ (gô-mé) s. m. Espèce d'aiguière emmanchée. St-Amé *gômé* THIRIAT p. 431, Les Fourgs *gômai* tremper TISSOT, Le Doubs *gomer* ou *gamer* tremper BEAUQUIER.

GÔMMÈ (gô mè) v. a. Terme de féculerie. Engommer, enduire de colle les sacs pour y mettre la fécule.

GONFIÈ (gon-fiè) v. n. gonfler. Hadol *v'ni gonfe.*

GORGOLOTTE (gor-gô-lot') s. f. fam. gorge. Vaud. *garguetta, guorguetta* BRIDEL, du celt. *garga* gosier, gorge ; Comtois *gargoillotte* DARTOIS ; vx-fr. *gargaillet, garguillot*, langued. *gargaliol*, bourg. *garguillo, gargari, gargoulette* MIGNARD, qui cite d'après MONNIER le Jura *garguelette* et d'après RICHARD (des Vosges) *gargolette*. SCHELER v° *Gargouille* donne le vx-fr. *gargate* (encore en usage dans le patois) = gorge, gosier, Ital. *gargatta*, Esp. *garganta* (d'où Rabelais a tiré son *Gargantua*, équivalent de grand gousier) M GODEFROY cite un vosgien *gargolate* Voy. aussi *Morgolotte.*

GORGOTE (gòr-got') s. f. gargote. V-fr. *gargoter* faire du bruit en bouillonnant et *gargate* gosier, gorge, GODEFROY.

GORHÈYE (gor-hè-y') Gorhey, commune. S. d. *Gorheium, Gorherey* CHARTON et LEPAGE p. 216, col. 2 ; 1143 *Guorhei* Cart. R. Archiv. des Vosges ; 1157 *Gohorei* et 1295 *Gohoreis* (id.) ;

GORMANDÈ (gor-man-dè) v n. gourmander.

GORMÉLE (gor-mé-l') s. fém. Lépiote élancée *Lepiota procera* SCOP. *Agaricus colubrinus* BULL. ; dit aussi agaric couleuvré. Vulg. grisette couleuvrée, grande coulemelle LITTRÉ h. v° Vosg. vulg. La Cormelle Dr MOUGEOT p. 283 (ou 443) Bru, Epinal *cormelle* : Gerbamont, Vagney (PETIN p. 70) Ventron *courmelle* ; environs de St-Dié *curmelle, keumelle.* Cpr. à Vexaincourt *lai keumelle*, dont le nom cadre bien au point de vue de la facture avec ces diverses dénominations, mais qui m'est donné comme une variété de l'agaric comestible.

GORMAND (gor-man) adj. gourmand.

Gorme (gór-m') s. f. gourme.

Gormotte (gór-mot') s. f. gourmette.

Gorrotté (gò-ró-tè) v. a. garrotter.

Gossé (go-sé) v. a. gorger ; v. réfl. s'empiffrer. Littré v° Gosier cite le thème, qui est un subst. lorrain *gosse* et qui manque à Uriménil ; v.-fr. *gousser* v. a. manger.

Gossot (gó-sò) s. m. gousset.

Got (gó) s. m. goût. *Çai n'ai nė got nė sò* cela n'a ni goût ni saveur ; voy. *Sò*.

Gotd'ieu ! (go-dieu) interjection enfantine, que l'on peut traduire littéralement par : as-tu le goût de l'œuf ? Si l'interpellé répond, il dit : *frique tėn'ieu* brise ton œuf : orig. *got* goût et *iœu* œuf. (1)

Goton (go-ton) diminut. pop. de Marguerite.

Gotte (got') s. f. 1° goutte. *En' wâ gotte* litt. ne pas voir goutte, ne pas voir clair. *Ps. de Metz*, cxiii, 13 : il ont yeulz, et *ne voient goutte* Bonnardot ; sens restreint : 2° eau-de-vie. — Ventron *gotte* s. f. ravine correspond bien en ce sens à nos noms de lieu se terminant en *goutte*. Du Cange : Gutta item videtur quod *gota*... et *gutera* canalis rivus... *guttula* rivulus ». M. Thiriat *Cleurie* p. 256 dit... *gotte* lieu humide, q. q. fois vallon ; et dans les notes ms. que je dois à son obligeance : « petit marais, vallon dans lequel coule un ruisseau. » Les diminutifs sont assez fréquents : Cornimont S^on^ A : « aux Gotelles » petites gouttes, ruisseaux. « Les sapinières et les

(1) Le substantif fém. *friquesse* de La Bresse s'y rattache-t-il ? « ... *In feù... d'ène vie kheulesse Dò lai fenéte, i na dė se nohiou, Viè fâre ène fière friquesse*. Un feu... d'un vif sifflement dans la fenêtre au nez de son agresseur vient faire une furieuse et stridente explosion » (X*** *Lég. pop.* 1885 p. 34). Notre mot patois n'est probablement pas étranger au fr. *fricot*, *fricasser* etc. Voir la discussion de Littré, et l'origine déjà donnée par M. Rolland *Romania* p. 444. h. v° V.-fr. *friquer* v. a. frotter frapper Godefroy. — « Si *friquè* à Uriménil veut dire briser, il a un sens bien éloigné du bressau *friquè* qui veut dire pétiller, éclater en pétillement, et comme la graisse, vivement chauffée dans la casserole, comme une explosion de colère etc. », (X*** ms.)

ruisseaux (appelés *gouttes* par les habitants du pays) ont étalé à profusion des richesses mycologiques... » (*Société mycologique de France, Bulletin* n° 2, Bordeaux, Cadoret, 1885, p. V.) Voir au surplus notre article GOUTTE *Lieux-dits* p. 277 (ou 32). LOCUTIONS *ai non gottes* sans voir clair, sans lumière : *jé n' ieux m' rollè on guernège* ; *ai nous gottes*.

GOTTÈ (gó-tè) v. a. dégoutter, couler goutte à goutte.

GOTT'ROT (gô-trò) s. m. gouttière, avant-toit non muni de tuyaux. Orig. *gottè* dégoutter ; als. « *goterots* les gouttières » *Rev. d'Als.* 1881 p. 34 et note). Du Cange donne : « GUTTARIUM, GUTTATORUM rivulus, canalis, stillicidium... goutière. » V.-fr. *gouterel*, *guterel* s. m. gorge, gosier, et gouttière. Jura *gouttereau* gouttière, Morvan *gouttereau* muraille de façade qui relie les pignons d'une maison ; v.-fr. *gouterot*, *gotterot*, *goutteret*, s. m. gouttière GODEFROY.

GÓUCHE (goû-ch') s. f. instrument de charron et du menuisier. Suisse rom. *godja* BRIDEL ; Mandray et ailleurs *gouaujge*, *gouauche* Adam.

GOUJON (gou-jon) s. m. 1° goujon (poisson) *Cyprinus Gobio* L. 2° petite cheville de bois destinée notamment à assembler les jantes de la roue, les douves des tonneaux, etc.

GOUJONNÈ (gou-jó-nè) et GOUJ'NÈ (gouj-j'-nè) v. a. goujonner. Cornimont *gouhena* v. a. assujettir les jantes des roues et les douves des tonneaux au moyen de chevilles.

GOURI (gou-ri) s. m. goret. Consultez LITTRÉ à ce dernier mot.

GOUTÈ (gou-tè) v. a. (rare) goûter, sentir. Savigny *gotè* goûter, très-usité : *Vos ôz-t-i gotè note sope ? — J' n'y os m' ca gotè*. Collot ms.

GOVERNATION (go-ver-nâ-sion) s. f. surveillance, gouvernance.

GOVERNANCE (gò-ver-nan-s') s. f. gouvernance. Suisse rom. *govergniance* BRIDEL ; v.-fr. *governance* GODEFROY.

GRA (grâ) ironiq. adj. bon, agréable : *po lo tòps-lai, el y fat grâ*.

GRAS loc. *lo gras d'lai jambe* le mollet.

Grabeusse (grâ-bous') s. f. (rare) écrevisse; cpr. le parler pop. loc. *grâbisse* t. de mépris, vieille femme.

Gradè (grâ-dè) part. passé, gradé.

Grafignè (gra-fi-gnè) v. n. écorcher, râcler. Savigny *grifougni* faire des éraflures au visage, Collot ms. Suisse rom. *graffegni*, *graffaigni* Bridel qui cite le celt. *graff* égratignure. M. Godefroy cite Saint. Poit. Bourg. egraffigner, Vosg. *graffigner* v. a. égratigner, donner des coups d'ongles ou de griffe. Fr.-Comté, Doubs, Jura, H.-Saône *grafigner*, *graifena* etc. donner des coups de griffe.

Grafignesse (grâ-fi-gnè-s') s. f. écorchure, égratignure. Savigny *grifougnesse*.

Graihhe (grè-hh') s. f. 1° graisse; 2° engrais. Landremont *graike* Adam; Ventron *grehhe*; Psautier de Metz *graixe* xvi, 11 et xix, 3.

Graihhé (grè-hhé) v. a. 1° engraisser, 2° graisser, 3° fumer (une terre, un jardin). « Ne doit on ou ban [de Vittel] ne graixe ne charroy. » Lep. et Ch. *Stat. Vosg.* ii p. 542, col. 1. Diez *Gramm.* i p. 15 cite **incrassare*. — Savigny *lo ta s'ègraihhe* le temps s'engraisse, c'est-à-dire se charge de vapeurs blanchâtres, expression pittoresque; et le subst. *graihhatte* espèce de tarte sur laquelle on étend de la crème parsemée de morceaux de lard coupés en dés Collot ms.

Grainè (grai-nè) v. n. grener. On devrait peut-être orthographier *grènè*, par analogie avec le français.

Grainge (grain-j', ou ch') s. f. grange. Diez *Grammaire* i. p. 35 cite **granica* pour *horreum*, qui a donné le v.-fr. *granche*, et ajoute que le français *grange* peut venir de *granea*. « Le bailliage de Remiremont... renfermant beaucoup de villages, de hameaux, de censes et d'habitations isolées appelées *granges* répandues dans les montagnes. » Lep. et Ch. *Stat. Vosg.* ii p. 421 col. 1. En 1601 : *granches*, *Doc. Vosg.* iv p. 127. En 1498 *grainge* ibid., vii p. 135, 138 et 139; cpr. le dim. « Grangeotte » au cadastre de Gerbépal, Son A, en pat. *lai graingeotte* petite grange. Le nom de *Grange* appliqués aux lieux habités

est fort fréquent dans nos Vosges. Plusieurs communes portent ou ont porté ce nom: « Granges de Renauvoid »; « Granges de Plombières » etc. Metz en 1317 *grainge* Bonnardot. *Doc. dr cout.* p. 41. V.-fr. *grange*, *granche*, *grangne*, *grangnhe*, *graigne* s. f. métairie... En particulier dépendances de monastères. C'étaient des espèces d'hospices champêtres et monastiques qui recueillaient non seulement les religieux du grand monastère voisin, mais souvent encore les voyageurs et les étrangers. » GODEFROY.

GRAIPPE (grè-p') s. f. grappe.

GRAIPPIYÉ (grè-pi-yé) v. a. grapiller.

GRAITTÈ (grè-tè) v. a. gratter. Savigny *fâre lai graitte* faire la gratte.

GRAITTE-CUL (grè-t'-ku) s. m. 1° Eglantier commun, rosier de chien *Rosa canina* L., 2° fruit de cette plante. Vosg. pop. *gratte-culs* BERHER p. 157; Bainville *graitte-cul*, St-Amé *grette-cul* THIRIAT p. 82. Vexaincourt *graic-ki*. Fruit : Lemmecourt *graitte-cul* ; Raon-l'Et. *graic-qui* ; Saulxures, *graip-cu* ; Le Tholy, Vagney *graitte-cul*.

GRAITTE-POPIER (grè-t'-pò-pié) iron. s. m. homme d'étude, de cabinet. Vaud, *gratta-papei* BRIDEL.

GRAIVÈ (grè-vè) v. a. graver.

1. GRAIVELLE (grè-vé-l') s. f. gravelle.

2. GRAIVELLE (grè-vé-l') s. f. lieu dit. La Gravelle, S[on] à Dounoux : tient à *grève* grève ; cpr. le fr. *gravier* et le wallon *gravi*. Voir aussi nos *Lieux dits* p. 272 (ou 27). DU CANGE *gravella* glarea, arena, GALL. *gravier*. V.-fr *gravele*, *gravelle* etc. sable, gravier, lieu sablonneux, graveleux, grève... Morv. *gravelle*, *graivale* gravier. Wallon *gravale*, *grevale*. Bourg. Yonne, Etivez *grevalle*. Centre de la Fr. *gravelle*, lie sèche; cfr. Glossaire du Livre des Métiers ; nom de lieu *La Gravelle* (Nièvre) » GODEFROY. Roman de la Rose *gravele* gravier v. 122. Savigny *grévatte* s. f. petits cailloux mêlés de sable pour allées de jardin.

GRAIVIER (grè-vié) s. m. gravier. Nom propre à Dounoux : *Gravier*.

Grand, ande (gran, ant', ou and') adj. 1° grand, 2° aîné, *lo pus grand d'mes èfants* l'aîné de mes enfants : 3° long *ène grand péche* une longue perche ; *j'â lo tops grand* j'ai le temps long. *Penre lo grand* faire un détour, prendre le plus long chemin ; loc. adv. *dé grand, tot d'grand* tout de suite, sans désemparer ; *tot do grand des ch'mis* tout le long des chemins ; *tot do grand d'lu* se dit d'une personne dont le corps serait littéralement couvert de.., et au fig. fam. tout entier *c'ost lu, tot do grand d'lu*, c'est lui, c'est bien lui. Savigny *l'ét'zor tâné tot d'so grand d'lu* il était étendu (couché) tout de son long.

Grandi (gran-di) v n. grandir. Plus rare que *v'ni grand*, litt. venir grand.

Grand'lot (gran-d'lò) et grant'lo (m. pron.) adj. grandelet.

Grand'mére (gran-mé-r') s. f. grand'mère.

Grand'pére (gran-pé-r') s. m. grand'père.

Grandvillès (gran-vi-lè) Grandvillers, commune.

Grantou (gran-tou) s. fr. grandeur, longueur.

Gras (grâ) adj. bon agréable, usité dans cette seule locution *el y fât grâs !* fam. et ironique, il y fait bon ! argot franc. Il y a du gras, de l'argent *Lor. Larchey*. Savigny *lo ta ast grâs* l'horizon est chargé de vapeurs.

Grawoéyé (grâ-oué-yé) v. n. fureter, chercher en s'agitant beaucoup ; 2° fouiller la terre : *lo fian grawoèye* la taupe fouille, remue la terre. Tourangeau *gravouiller* grimper aux arbres A. Brachet *Voc. tour*. Cpr. le franç. *dégravoyer* dont le sens propre est enlever le gravois. Landremont *graouyi* chercher à tâtons dans un trou Adam p. 256. Savigny *crâfouyi* gratter la terre, faire un trou avec les ongles, les griffes.

1. Gré (gré) s. m. gré.

2 Gré (gré) adj. des deux genres. En mal de, qui regrette *j's.uye gré d'lu*, absolument, regrets du pays natal. *Note Zidor, qu'ost soudart, ost moult gré, ollez, qu'é nos dit dos sai lotte*, Isidor, notre fils, qui est soldat, est bien en mal, allez, nous dit-il dans sa lettre. St-Amé *gri* Thiriat ; Savigny *grité* s. f. nostalgie ; Ventron *grétasse* s. f. nostalgie; Corni-

mont *grétou, ouse* adj. avoir la nostalgie, regretter ce qu'on a quitté. M. Godefroy donne Lorr. *grité* chagrin : Il a la *grité*, la *grité* du pays l'a rendu malade. Le Roman de la Rose a le verbe : qui tant li griet (chagrine) com avarice, v. 1156. — M. Bonnardot pense qu'on peut rapprocher l'adj. *gré* du verbe (ci-dessous) *grégné*, et dit qu'on doit distinguer : 1° *gré*, qui lui semble correspondre au vx-fr. *grain* maussade ; 2° *grité* = *grieté* gravitatem (grièveté), lourdeur au moral) ; 3° *griet* du verbe vx-fr. *grèver*.

Grè (grè) à peu près exclusivement employé dans la loc. *boè grè mau grè* bon gré mal gré. Savigny *ç' n'ost m' de so boè gré.*

Gré (gré) s. m. gril. Devinette : *qu'ost-ce qu'on tire po lai quoue et qu'brâ pò les paittes ? lo gré*. Que tire-t-on par la queue et qui pleure par les pattes ? Le gril. Godefroy donne *greil*, en 1374 et plus bas *greille* s. f. gril. Savigny *gri* gril. Vx-fr. *greïlle* ; cf. *Glossaire des métiers*, Bonnardot.

Greffè (grè-fè) greffer.

Greffier s. m. secrétaire de mairie, et greffier proprement dit.

Grégiotte (gré-jio-t') nom patois de famille appliqué à une femme, péjoratif du nom propre *Grégis* ; cpr. *lai Diotte* la femme Guyot.

Grégné (gré-nie) v. a. grincer ; cpr. *Règrégné*. Bourg. *graigne greigne* (patois) *gringne* (dialecte) triste, chagrin, maussade Mignard qui cite les picards *grignard*, *grigneux* pleurnicheur, approuve l'étymologie qu'en donne M. Corblet, qui le rattache à l'allemand *greinen* et rappelle le génev *grainge*. M. Mignard y rattache aussi *grigner* les dents et termine en disant : « En Bourgogne comme dans l'Ile de France *graigne* ou *gringne* signifiaient de chétive apparence. *Avoir gringne chière* est une expression de Jean de Meung. Château-Thierry *groigner les dents* Mayeux ; La Bresse *creunè las dos* Adam. p. 43 ; Lay-Saint-Remy *grigner ;* Franç. *grigner* et *grignotter*. Voy. Littré v° *Grigne*. Le Doubs fournit l'adj. *grigne* ou *gris* de mauvaise humeur, mal disposé et le patois *gregnon*. Le Jura

donne *greugnon*, Génev. *gringe*, Yonne *grignaud*, *aude* adj. qui est rechigné, grimaud, grognon, de mauvaise humeur. Syn. de *grimaud*, *grignauder* v. n. grogner, gronder, faire voir qu'on est de mauvaise humeur. *Grigne* adj. des deux genres. Maussade (Mailly-la-Ville). *Grigner* v. n. avoir l'air maussade, rechigné. Grigner les dents, les montrer quand l'on est en colère par suite de la rétraction nerveuse des lèvres JOISSIER. Ventron *ehgronié* v. imiter, contrefaire en se moquant. Vx.-fr. *graigne*, *graine*, *grangne*, *greigne*, *greine*, *grinne*, *grigne* s. f. mécontentement, inimitié, et *graingnier*, *grainer*, *gringnier grenier* v. a. attrister, contrister et v. n. grincer les dents. Norm. *grigner* être maussade. Bessin *grigner*, *gregner* pleurnicher ; rouchi *grénier* les dents, grincer les dents ; Lorr., Champ., Fr.-comté *grigner* les dents. On appelle *grigne-dents* certaines personnes contrefaites et méchantes qui ont les dents longues. GODEFROY.

GRÉGNÔT (gré-gnô) s. m. groin. Poés. pop. lorr. *grognot*, *grougnot* (1er Recueil) ; Dompaire *greignots* dents ADAM p. 256. La Forge, Le Tholy, Gerbamont *gregna*.

GRÉGNOT D'POUHHÉ (gré-gnô-d'pou-hhé) s. m. Pédiculaire des bois *Pedicularis silvestris* L. La Bresse *gregna de pouhhé* ; La Forge, Le Tholy *gregna d'pohhé*, Gerbamont *gregna de pouhhé*.

GRÉGOÉRE (gré-goué-r') prénom, Grégoire.

GRÉMION (gré-mion) s. m. grumeau. Vald'Ajol *gremé* noyau. Suisse rom. *gremelhon*, *gremessi*, etc. BRIDEL Le **gressius*, *gresum* v.-fr. *grése* s'en rapproche-t-il ? V.-fr. *gru*, *gruau*. Consult. LITTRÉ v° *Grumeau*. M. BEAUQUIER v° *Grume* donne « *gruel*, lat. *grumus* grain de raisin, fruits sauvages ; Le Doubs *gremotte* s. f. petit grumeau. Yonne et Bourgogne « *grême*, *greume*, *grume* s. f. grain de raisin et de tous autres fruits à grappe en général, du lat. *grumus*, étymologie bien simple que MM. Littré, Beaujean et Cie n'ont pas su trouver » JOISSIER. V.-fr. *gremillon* petit grumeau ; Deux-Sèvres, Vienne *gremillon* petit grumeau ; Vienne, arr. de Chatellerault : petit morceau, petite part, une portion d'un tout : *gremillon* de pain,

gremillon de champ. Lorr. *gremillon* grumeau ; Suisse rom. *gremillons* grumeaux, portion durcie d'un liquide Godefroy.

Grés (gré) s m. grès.

Grésèle (gré-zé-l') s. f. groseille. Charmes *groselle* ; Châtel *grésèle* ; Gérardmer *grésèlle roge, biauche* ; Gerbamont *groselle* ; Gerbépal *grosèle* ; La Neuveville *grezèle* ; Provenchères *groselle* ; Saales *grosèle* ; Saulxures une variété *groselle mossouse* litt. moussue ; Savigny *gresèle* ; Trampot *gueursele* ; Vagney *groseie*, *groseie roge* Pétin 161 et *roge groselle* ; Vexaincourt *greusèle* ; Ville *greuzêle*. Suisse rom. *gresala* Bridel.

Grési (gré-zi) s. m. grésil. V.-fr. *gresille* s. f. grêle Godefroy.

Grés'lèye (gré-z'-lè-y') s. m. groseiller, *Ribes Grossularia* L. Bainville *greselaye*, Brouvelieures *groheleye*, Celles *grozieu*, Charmes *groseleye*, Châtel *gréseleye*, Cleurie *groslé* Thiriat 85, Domèvre *greuz'leil*, Fontenoy *greseleil*, La Forge *greseli* ; Fraize *greseli*, Gerbamont *groseli*, Gerbépal *groselie* ; Mortagne *grezeli* ; Moyenmoutier *greuseli*, Moussey *gresly*, Provenchères *groseli*, Saales *grosier*, *grezeli* ; Savigny *greslèye* ; Totainville *grezeleil* ; Trampot *gueurseleil* ; Tranqueville *grouzeleil* ; Vagney *groselé* et *grosié* Pétin p. 141, Ventron *groselé*, Vexaincourt *groseleu*.

Grésléye et grésléye dé m'oé (litt. de jardin) groseiller rouge cultivé, *Ribes rubrum* L., *Sp.*, 290. Cleurie, Syndicat, St-Amé *grozlé* Thiriat p. 124 ; La Forge *greseli*, Gérardmer *petite roge gréselle* ; Le Tholy *greseli* ; Vagney *groselle*.

Gréyaige (gré-é j',ch') s. m. grillage.

Greyade (gré-yâ-d') s. f. grillade.

Gréye (gré-y') s. f. grille. V.-fr. *greil*, *grail* s. m. grille, grillage. Bourbonnais *greil* grille Godefroy.

1. Gréyé (gré-yé) v. a. griller.

2. Gréyé (gré-yé) v. n. résonner comme un grelot, une sonnette.

1. Gréyot (gré-yo) s. m. grillon *Gryllus domesticus* ; 2° fam. et légérement ironique, ami, camarade : *t'os pris ! gréyot* tu

es pris, mon bon ! Bourg. id. *t'es pris grillot (griyot)* Bonnardot ms. Dans ces locutions, *gréyot* est un terme de comparaison. La locution doit venir d'un crime de sortilège commis au moyen des *grillons* du foyer. Ce doit-être une allusion à la capture du sorcier. Savigny *greïa* qui a aussi le composé *feuyegreïa* grain d'orge, furoncle de la paupière ; Vagney *guériat* PÉTIN; Ventron *guériat*; bourg. *grillé* MIGNARD.

2. GRÉYOT (gré-io) s. m. grelot, 2° fig. au plur. Migraine le lendemain d'une fête, d'une noce ; Val d'Ajol *evouer las gueriots*. Dans *les gréyots* migraine il faut voir une image des tintements qui se font dans la tête au cas rapporté, et que les Allemands appellent *Iammerkatz*, gémissements du chat (M. l'abbé X*** ms.)

GRIBOLÉ (gri-bó-lè) adj. grivelé, bariolé. Comtois *brigoulé* tacheté DARTOIS, qui le rapproche du bas breton *breiz* ; Les Fourgs *grioulai*, *grioulau* TISSOT qui cite le v.-fr. *grivolé* et le tire de grive, gris ; Allain *grivolé* bariolé de couleurs dans lesquelles le gris domine ADAM p. 256. Notre patois correspond exactement au français *grivelé* : $v = b$. Voir aussi *Grivelle*. V.-fr. *grivelé* adj. mêlé de noir et de blanc et *grivolé*, *grivollé* adj. de diverses couleurs ; Yères *griolé* tache de gris et de blanc GODEFROY ; Le Valtin *Grivel* nom de famille.

GRIVE (gri-v', ou f') s. f. grive ordinaire ou chanteuse *Turdus musicus* L. St-Amé *besse-grive* THIRIAT.

GRIFFIÉ (gri-fié) v. a. griffer.

GRIGNOTÉ (gri-gnó-tè) v. a. et v. n. grignoter.

GRIHA, ATE (gri-hâ, ât') adj. grisâtre.

GRIHÉ (gri-hé) v. a. griser.

GRIMAICE (gri-mè-s') s. f. grimace.

GRIMOULÉ (gri-mou-lè) GRIMÓLÉ (gri-mo-lè) v. n. murmurer, grommeler. Dompaire *grimoler* murmurer ADAM p. 256. M. JOUVE *Coup d'œil* p. 31 tire le mot patois de l'anc. all. *grummeln*. Savigny a le v. réfl. *s'grimolé* se dire mutuellement des choses désagréables : *is sont tojos ai s'grimolé :* se dit aussi du chat et du chien qui grondent sourdement.

Grimpè (gri*m*-pè) v. n. grimper.

Grincé (gri*n*-*sé*) v. a. grincer.

Gringalet (gri*n*-ga-lé) s. m. gringalet. A-t-il q. q. analogie avec le suisse rom. *fringhalet* s. m. jeune fat, petit maitre, étourdi Bridel ? Voir *Fringant*.

Grippè (gri-pè) v. a. gripper. Au fig. être atteint de la grippe.

Grippot (gri-pò) s. m. petite côte. Gérardmer *lo gripèye* Thiriat 1882 p. 154 ; Lay St-Christophe *gripet* petite côte fort escarpée Adam p. 256. Savigny *grippat* petite côte à pente très raide.

Gris, grihe et grîhhe (gri, ih', et ihh') adj. gris, grise.

Grisette (gri-zèt') s. f. toile à trame de fil tissée de coton.

Grisonné (gri-só-nè) v. n. grisonner.

Grivé, otte (gri-vé, òt') s. m. et f. nom de bœuf, de taureau et de vache de couleur grise. A Lunéville ce nom est appliqué à une jument de couleur gris cendré Jouve *Nouv. Rec.* St-Amé, *grivelle* fém. Thiriat. Villon *Grand Testam.* p. 41 édit. citée : «........ cuyssettes grivelées comme saulcisses »..... M. Janet donne à son *Index* : « *Grivelé* marqueté, moucheté comme les grives » p. 245. Voir ci-dessus *Gribolè*. Environs de St-Dié *grébotte* vache blanche et noire (G. de Golbéry *Hellieule*, St-Dié 1877 p. 51 note.) Vouxey. *On n'dit j'mas qu'eune vaiche ost grivote sans qu'eule n'òye quéque taichotte* au fig. quand on dit du mal d'une personne, la calomnie n'est jamais sans sujet. Savigny *grivatte* adj. fém. grise, grisâtre, prov. *on n'hôye mie eune vaiche grivatte qu'eulle n'en òye ca quéque taichatte*. V.-fr. « *grivel*, *griveau* adj. mêlé de noir et de blanc. Noms propres actuels *Griveau*, *Grivel* » Godefroy.

Griwois, oése (gri-ouè, oué-s') adj. grivois, oise.

Grôs, ôsse (gr*ô*, *ôs*,) adj. gros, grosse. Fontenoy *grous*.

Gròla, ate (gró-lâ, ât') adj. ou subst., qui ne fait que grommeler. Rehaupal *grolâte* grondeuse Adam. p. 256 ; Gl. mess. *groler* gronder. Patois de Metz : Chan Heurlin, *d'grolate* bougonner.

Gròle (gró-l') s. f. grêle. Suisse rom. *greila* Bridel.

Grólè (gró-lè) v. n. grommeler, v. réfl. se quereller, se gronder dans le ménage. Gloss. mess. *groler* gronder ; Ventron *grola*, gronder ; Rehaupal *grolâle* grondeuse Adam p. 256. M. Godefroy anc. fr. : « *Degrouler* (se) v. réfl. murmurer..., Rémois *se dégrouiller* gronder entre ses dents. *Dégrouiller* s. bruit que les boyaux font dans le ventre. Rouchi *grouler* murmurer. H.-Norm. bouder. »

Grólè (grò-lè) v. n. grêler.

Grolè, aye (grò-lè, â-y') adj. marqué de la petite vérole. Bourg. *grêlé* Mignard.

Grolon (grò-lon) s. m. grêlon. Suisse rom. *grelon* Bridel.

Grombire (gron-bîr') rare s. f. Pomme de terre. Corruption de l'all. *grundbirne* litt. poire de terre.

Grommelè (gróm'-lè) v. n. grommeler.

Grôs-bec (grô-bec) s. m. gros-bec. *Coccothraustes vulgaris* Cuv.

Grôsse (grô-s') s. f. grosse.

Grôssier (grô-sie) fém. ière (iér') adj. grossier, ière.

Grôssi (grô-si) v. n. grossir.

Grôssou (gré-sou) s. f. grosseur.

Grouyé (grou-yé) v. n. grouiller. Rouchi *groulier* Hécart.

Grovote (gro-vòt') et crovote (crò-vot') s. f. cravate. Les Fourgs *gravate* Tissot.

Grus (gru) s. fém. plur. son (du blé etc). Savigny, prov. *Minaigire és grus, lâhhe ai lai fairine* ménagère aux sons, large à la farine, se dit d'une femme économe sur des riens, et prodigue dans les choses importantes. Lunéville *grus* avoine. M. Jouve *Nouv. Rec.* Suisse rom. *gru* s. m. pl. gruau d'avoine. Est le même que « gruis » du *Bon Berger* de Jehan de Brie p. 95 éd. P. Lacroix : « Et au commencement leur doit-on donner de l'avoine meslée avecques bran que aulcuns nomment gruis ou tierceul ». Les Fourgs *creutse* Tissot, qui cite le vaud. *crutse*, l'ital. *crusca*, le bourg. *creu* ; Les Fourgs *gru* s. m. orge mondé, décortiqué Tissot qui cite le v.-fr. *gru* orge à faire la bière et le tire du *Grutum*. Consult. Littré v[is] *Gru* et *Gruau*. Du Cange donne « *gruellum* polenta, gru, gruau. .

gruel, gruellum... *grus.* » Au XIVe s. : «... le boulanger... doit gagner en la fournée de pain quatre deniers et les grus... » *Doc. Vosg.* I p. 184. V.-fr. *gru* s. m. gruau ; Lorr. Remilly, comtois et suisse rom. *gru* gruau ; champ. *gru* son; autre v.-fr. *grucche* adj. f., qui se nourrit de gruau, de son. Godefroy.

Gruèye (gru-è-y') Gruey, commune.

Gruhhe (grû-hh') s. f. motte de terre labourée. On trouve en latin *grumus* petit tas de terre, et un diminutif *grumellus.* Rasey *gruhhe* grosse motte de terre durcie Adam.

Grulè (gru-lè) v. n. grelotter de froid. Suisse rom. *grulta, grula* Bridel ; Vaud *greula, gurla* ; comtois *gruler* Dartois ; bourg. *groullai grullai* ; Les Fourgs *grûlai* Tissot qui le tire du *grollare* et cite d'après Jaubert *grouler*, v.-fr. *groullcr*, et d'après Oberlin le lorr. *greullè*. Genève *greuler* Littré v° Grelotter. V.-fr. *grouler* du *grollare* grelotter, trembler de froid ; Le Tholy *greui* grelotter et *gremons* frissons Adam p. 256. Godefroy v° « *Croler*... remuer, branler, hocher, secouer, ébranler... » donne les patois suivants... « Bas-Vendômois *grouler* v. n. remuer ; Bourg. *craulai*, v. n. trembler, *lai tête lui craule*, *gruller* trembler de froid ; Suisse rom. *crolhi*, *greuler*, v. a. ébranler, secouer un arbre pour en faire tomber les fruits. Bas-Valais, Vionnaz *kreula* ». V.-fr. *greuler*, *grouller* v. n. trembler de froid ; Jura *grouler*, Suisse rom. *greuler* même sens Godefroy. Nous trouverons plus tard le composé *Régrulè*.

Grulons (gru-lon) s. m. plur. Frissons de fièvre, de froid. Le Tholy *greuïons* Adam p. 256. Suisse rom. avoir la *greulette* trembler de peur Godefroy.

Grulotte (gru-lò-t') s. qui doit être du féminin, n'est usité que dans la loc. *fâre grulotte* faire trembloter « la chèvre » à ce jeu, ne pouvoir la faire tomber complètement Vevey *greuleutta*, *gruletta*, tremblement, appréhension ; émotion, saisissement qui fait trembler. Tient évidemment au verbe patois *grulè* rappelé ci-dessus.

Gruotte (gru-òt') s. *fém.* foie et poumons. *S'èhhaufié lai biauche gruotte* s'échauffer fortement. *El ost d'ène boène gruotte,*

fort, vigoureux. Se dit notamment des enfants d'une forte santé. Le Tholy *gruotte, grouotte*, Adam p. 256 ; St-Amé *gruatte* Th. ; Mailly *gruotte* Adam p. 256 ; Cornimont *guériatte* s. f. curieuse métathèse. Savigny, dicton : *Eun' m'èchauffe mie lai grouâtte* ne me mets pas en colère.

Gueugné (gheu-gné) v. a. fourrer, enfoncer avec une certaine force. Du Cange donne « Cunire cuneo notare, typo signare, Gall. marquer au coin » Le Tholy *gueûnie* faire entrer un objet dans un récipient où il n'y a guère de place Adam p. 257 ; Dounoux, Hadol *cueugné*, fam. *cueugné in côp d'pied au c..* Peut fort bien tenir à *queugnot* coin, par adoucissement de la gutturale ; le sens littéral serait enfoncer comme un coin = coigner.

Guénéye (ghé-né-y') s. f. guenille.

G'néyoux, ouse (gh'né'you,oûs') adj. guenilleux, euse. Savigny *dèg'nioux*.

G'nipe (gh'-ni-p') et Guénipe (ghé-nip') autre forme après la voy. du mot précédent s. f. guenipe.

Guérite (ghé-rit') prénom de femme, Marguerite.

Guernè (gher-nè) v. n. 1° se dit du *grain* qui se forme dans les épis ; 2° grener.

Guernèye (gher-nè-y') s. m. grenier. Fontenoy *greneille*.

Guernottes (gher-not') s. f. *plur*. grenaille, graine de rebut. Allain *gueurnottes* petits grains qui tombent sous le van Adam p. 257. V.-fr. *grenote, guernote, giernote* s. f. petite graine, Lorr. *grénote* petite graine, criblure, Godefroy. Savigny *grainattes*.

Guernouye (gher-noû-y') s. f. grenouille commune ou verte *Rana esculenta* L. Voy. les art. *Raine* et *Rainette* qui se complètent l'un l'autre.

Guéron (ghé-ron) prénom de femme, Marguerite.

Guettè (ghè-tè) v. a. guetter.

Gueula, ate (gheu-lâ,ât') subst. gueulard, arde.

Gueule (gheù-l') s. f. gueule ; fig. très fam. et même grossier, figure. *Cassè lai gueule ai q. qu'un* frapper, *rosser* quel-

qu'un ; 2° *gueûle dé lion* muflier à grandes fleurs, vulg. muflier de veau *Antirrhinum majus* L. 3° *gueule de'lion sauvaige* muflier rubicond *A. orontium* L. — Dicton à Hadol *t'ais pus d'gueule qué d'sous* ; à Savigny *pus d'gueule que d'effet* plus brave en paroles qu'en actions.

Gueuye, euse (gheu-y', eûs') subst. gueux, euse.

Guéya (ghé-iâ) s. m. quille du milieu. Vouxey *gaïa*, s. m.

Guéye (ghé') s. f. quille. Du Cange donne : « *Guilla* metula lusoria, Gall. quille. Vox probabiliter ducta à celtico vel armorico *quille*, lignum stans et erectum. » On peut rapprocher ici Le Tholy *gueïo* bûche et *gueuiot* gourdin à Dompaire Adam p. 257. Suisse rom. *guelhha* Bridel qui le tire du celt. *guilla* ; Val-d'Ajol *guèye*. Wallon *gueille* D. Jean-François. Savigny *guèye* t. grossier excrément dur et terminé en pointe ; dimin *guèyatte* enfantin : *i n'ai fât qu'eune petiate guèyatte.*

Gueuyot (gheu-io) s. *masc.* flaque d'eau, bourbier. Suisse rom. *gollha, gollhe* Bridel qui le tire du celt. *go* eau ; diminutif *gollhetta* et verbe *gollhi* se mouiller, s'embourber ; Alpes *gollhotzi, guallhotzi, gothelli* verbe, se dit du bruit d'un liquide dans un vase qui n'est pas plein Bridel. XV° s. *gouillet* Le Roux de Lincy *Prov. franç.* LIII. Montbéliard *bouillet*, Besançon *gouillet* masc. *gouille* Dartois qui rappr. le bas-bret. *Poull, poullad.* Voir au mot *gaidoue, gaidoué* in fine les vocables y cités. Les Fourgs *'llogou* Tissot qui cite Berry *gouillat* d'après Jaubert, et le prov. *lagar, lagot* d'après Honnorat. J'ai trouvé dans un dossier de l'étude « les goïllettes » lieu dit de la C^ne d'Arbroz, Haute-Savoie. Genève et Dauphiné *gouillat* ; Yonne *gouillat* flaque d'eau, petite mare qui reste dans les rues, les chemins après la pluie Joissier. Bourg. *gouillat, gassouillat* flaque d'eau boueuse (Mignard et autres formes citées v° *Gadoue*) ; Vosges, St-Amé *gouya* Thiriat) Le Tholy *gouïot* Adam. On peut sans doute rattacher les lieux dits : St-Amé S^on A « Le Gueux Gourrier » en patois *gueu Gourier* gueux, enfoncement dans la rivière, et Syndicat S^on D : « gueue de Rochotte » en patois *gueu de lai Rochotte* gueux, creux profond

dans la Moselotte où les anciens seigneurs avaient seuls le droit de pêche THIRIAT ms. Le Val d'Ajol outre le diminutif *gueïot* a aussi le thème ou primitif *gueuye* ; M. Lambert rapporte ce vocable au celt. *caw* ou *gaw* creux, lat. cavus. Savigny *gueuye* échancrure produite par les eaux et formant des entonnoirs d'une assez grande profondeur. (1)

GUGNÈYE (gu-gnè-y') Gugney, commune. Anciens noms s. d. *Gugneium ad Allia* ; *Gugney aux Oils* LEPAGE II p. 263 col. 2.

GUI cité pour St-Amé *voac*. THIRIAT.

GUIBÔLE (ghi-bô-l') s. f. fam. jambe. M. BEAUQUIER cite v° *Guiboler* l'argot *guibe, guibon* jambes, v.-fr. *guiber* jouer des jambes. Voy. *Guiche* ci-dessous.

GUICHE (ghi-ch') s. *fém.* Bâtonnet, guillot. Bourg. *guiche* juchoir MIGNARD qui le tire du lat. *jugum* treillage et berceau selon Columelle.

GUIDÈ (ghi-dè) v. a. guider.

GUIGNOT (ghi-gnò) sobr. masc.

GUIGUITE (ghi-ghi-t') prénom fém. Marguerite.

GUIMAUVE *Althaea officinalis* L. Vosg. vulg. *guimauve ordinaire* KIRSCHLEGER I p. 123 ; Bulgnéville *guimaude* ; Celles s/P. *guimoffe* ; Châtel *guimaufe*, Cleurie et La Forge *guimau*, Rouceux *guimauche*, Saulxures s/M. *guimau*, Vagney *gumau*.

GUINA (ghi-nâ) adj. Se penchant, s'inclinant. Le franç. a *guigner* regarder du coin de l'œil, et l'adj. *guinard*. Env. de Rupt *guina* s., qui louche; et *reguina* v. regarder du coin de l'œil.. . Savigny *guinâ, âte* adj. qui louche, *r'guinè* v. regarder du coin de l'œil. « L'Apollon [du Belvédère] ne fait pas de politique, et comme disait sans révérence le petit Toinon, il a le mérite incontestable de ne pas *guiner* ». Le Progrès de l'Est du 16-17 août 1885 p. 1 col. 2. Voir *Guinè* ci-dessous.

(1) « Il est très douteux que *Gouille* et *Gadouille* soient congénères. En *bressau*, le dernier, *Gadouille*, veut dire grumeau, morceau gluant et sale, et le premier *gouilla* veut dire flaque d'eau. Confr. * *Cada*, *Cadula* morceau de graisse ; champ. *Gadouille* contenu des fosses d'aisance. *Gouillet* et *bouillet* sont assez différents de forme et de signification. » (Note de M. l'abbé X***).

GUINANT (ghi-nan) sobr. masc. Ramerupt *guinander* v. n. courir le soir THÉVENOT, qui le tire de *guinandos*, chanteurs qui au m.-a. allaient demander la part à Dieu, le soir des Rois, et *grimandier* s. m. flâneur.

1. GUINE (ghi-n') adj. des deux genres, incliné, penché. St-Amé *quigne*, *quinné* THIRIAT. Orig. voy. *Guinè*.

2. GUINE (ghi-n') s. f. guigne, fruit du *Cerasus Juliana*. St-Amé *guine* THIRIAT.

GUINÈ (ghi-nè) v. a. 1° Pencher ; 2° Regarder en se penchant sans doute ? Comparez le subst. *guinâ* homme dont l'habitude est de pencher soit à droite, soit à gauche, voir *Toinon di Petit-Baptiste...* p. 2 s. l. n. d. [1876.] Nancy *kinei* incliner DIETZ I p. 193 ; Cornimont *quînè* v. incliner, pencher ; Ventron *quinè* ; La Bresse *quînè*.

GUINTOT (gh*in*-tò) ferme de St-Laurent.

GUISSE (ghi-s') et GLISSE (gli-s') s. *fém.* Traineau. Orig. *guissé*, glisser. V. ce mot.

GUISSÉ (ghi-s*e*) v. n. glisser.

GUSTIN Augustin, prénon.

GUSTOT (gus-tò) prénom d'homme à forme diminutive, Auguste.

GUYAUME (ghi-ó-m') s. m. guillaume (rabot).

GUYOTINE (ghi-o-ti-n') s. f. guillotine.

GUYOTINÈ (ghio-ti-nè) v. a. guillotiner.

GYMNASE (gim'-na-s' et non az' comme en français) s. f. gymnastique, gymnase.

H

La répétition de l'*h* à la prononciation figurée indique que cette lettre est aspirée dans le mot où elle est employée.

HABE (âb', ou âp') s. f. herbe, herbage, herbage. *Hâbe de lai St-Jean* armoise *Artemisia vulgaris* L. Ventron *hiarbe*, Cornimont *liarbe fiairante* (litt. herbe puante) herbe à Robert *Geranium robertianum* L. *liarbe d'copessc* joubarbe *Sempervivum tectorum* L.

Hablè (hâ blè) v. n. hâbler. Savigny *hâbli*, et subst. et adj. *haublard* vantard.

Hado (hâ-do) Hadol, commune. Anc. noms : s. d. « Adolle, Hadols » **Lepage** 2. p. 265 col. 2, 1704 « Hadol » carte Jaillot. La Forge a un « Pré-Hadol » ferme, en patois *prè Hadô* pré d'un nommé Hadol » **Thiriat** ms. Nom de famille *Hadol* : un M. Hadol est curé à Mattaincourt, Vosges. Notre Hadol pourrait se rattacher au meusien *Hedonville*, *Hadonville*, Hadonis villa, Hadoni-Castellum ; Hadonville, Haidonis Castrum, etc.

Haibit (hè-bi) s. m. habit.

Haibitant (è-bi-tan) s. m. habitant.

Haibitabe (è-bi-tâ-b') adj. habitable.

Haibitè (è-bi-tè) v. a. habiter.

Haibitué (è-bi-tu-*é*) v. a. habituer.

Haibitude (è-bi-tû-d') s. f. habitude.

Haiche (*h*è-ch') s. f. hache. *Haiche dé près* hache à pré. *Ete ai haiche*, *fâre haiche* parcelle de terre enhachée, enclavée, rentrant dans une autre pour partie. Anc. fr. : « enhacher, v. a. enclaver, rentrer l'un dans l'autre **Godefroy**. **Proverbe** : *On z' on f'rot bié d'laute d'aivo ène haiche* consolation ironique à la victime d'un petit mal ; Metz après 1279 *haiche* **Bonnardot** *Doc. dr cout.* p. 14. Savigny, Dicton : *Lo pain-lai ast si duhhe qu'on n'lo côperôt m' aivo eune haiche.*

Haiché (*h*è-ch*é*) v. a. hacher.

Haich'mot (*h*èch'-mò) s. m. espèce de hachette servant à découper.

Haichotte (hè-chòt') s. f. hachette.

Haidi (hè-di) adj, des deux genres hardi. Gérardmer *hôdii* (X. **Thiriat** *Les Vosg.* p. 154). Savigny *haidyi, isse.*

Hailié, aye (hè-lié, â-y') adj. desséché par le soleil, disjoint, en parlant d'ustensiles à douve, tels que seau, tonneau etc. St-Amé *halié*, Le Tholy *holi* **Th.** p. 432 et *hélie* **Ad.** Ventron *halié*. Ce mot tient bien à *hâle*, de là l'orthographe adoptée. Savigny *hailè, âye* hâlé, bronzé par le soleil : *note pain ast hailè* a la tranche desséchée par la chaleur.

Hainche (hèn-ch') s. f. hanche.

Hairnaiché (her-nè-ché) v. a. harnacher.

Hairnais (her-nè) s. m. 1° Harnais, 2° fig. train, embarras ; *qué hairnais qu'és moénot !* quel train font-ils ! St-Amé *hana* 2° Thiriat.

Haisa (hè-zâ) **hasar** (ha-zâr) plus rare et q. q. peu emphatique, s. m. hasard. Les Fourgs *hauza* Tissot.

Haigis (hè-ji) s. m. rare, hagis. Vagney *haigis* bosquet Pétin p. 43. M. Ballon croit qu'il vient de haie. Littré ne le donne pas.

Haiyi (hè-yi) v. a. haïr. Hadol part. passé *hayu*. XV[e] s. imp. *il hayoit* Commines V. 12 ; conjugaison à notre *Grammaire* p. 398 (ou 54). Savigny a le subst. *haiyne* haine.

Hale (hâ-l') s. m. Vent desséchant, chaleur sèche. St-Amé *hâl de mars* vent sec Thiriat.

Halè, aye (hâ-lè, â-y') adj. halé, ée.

Hallier (ha-lié) s. m. hallier. Cornimont *hallié* salle de danse en plein air.

Haltard (hal-târ) s. m. homme trop entreprenant, vantard, brutal. Cornimont « *haldare* s. m. risque-tout, individu qui se fait fort de n'avoir peur de rien » Didier ms. Savigny *hartard* qui n'entend rien à son métier.

Hambaye (*h*an-bâ-y') s. f. enjambée. Landremont *hambat, hampaïe* Adam. Vx.-fr. *jambée* s. f. enjambée Godefroy.

Hambè (*h*an-bè) v. n. enjamber. Girecourt-les-V. a un lieu dit S[on] D « Le hambé. » Savigny *hambouté*.

Hantè (*h*an-tè) v. a. hanter, fréquenter. Cpr. Ventron *han* s. m. canton que le troupeau de vaches fréquente souvent. *Han* se rencontre dans nos chartes et documents vosgiens.

Hape (hâ-p') s. m. aspe, dévidoir. Littré donne pour origine all. *haspel* m. s. Au XIII[e] s. alabrum, desvidoir, troil ou hapse Littré v° *Dévidoir*, Add. et Correct. A son *Supplément* le même auteur v° *Aspe* donne *happle*, du XV[e] siècle. Scheler a « *aspe, asple,* ital. *aspo*, dévidoir, du vha. *hispa*, all. mod. *haspel* m. s. » M. Adam donne la même origine. St-Amé *hâpe* Thiriat,

qui cite le vx.-fr. *aspe, aspel, asple* ; GODEFROY donne *hasple, happle, hesple, haspe* dévidoir et cite le rouchi et pat. vosgien *hape*, le wall. *hâspe, haspleû*, namur. *hauspe* ; cet auteur donne aussi le verbe *haspeler, haspeller, haspler* etc. dévider.

HARDIMOT (har-di-mò) adv. hardiment. L'adj. *hardi* est commun au patois et au français.

HARIBOUDÉ (ai) (ha-ri-bou-dé) ; loc. adv. *Poutè ai hariboudé* porter sur son dos en la maintenant par derrière une personne serrant de ses cuisses les reins du porteur et se retenant par les bras passés sur le devant de la poitrine de ce dernier ; quelquefois la personne portée a les cuisses placées sur les épaules mêmes du porteur. Savigny *charimonde*.

HARÔ (hâ-rô) Harol, commune Noms anciens : 1289 *Hairo* LEPAGE II p. 45, c. 2 ; s. d. *Harolium, Airo, Hairo*, id. p. 272, col. 1. ; 1280 *Val d'Airou* id. p. 272 c. 2.

HARPOUYÈ (sé) (har-pou-yé) v. réfl. se harpailler. Savigny *haspouy* v. act. donner une semonce, une correction manuelle.

HARSAULT (har-sô) Harsault, commune. Patois du pays *Hochau, Hochaud*.

HARTARD (har-târ) s. m. étourdi, évaltonné, trop hardi, brusque. Vagney *haltard* PÉTIN et le v. *hartèla* frétiller, s'agiter, remuer qui se rapproche davantage de notre vocable. St-Amé *haltar* THIRIAT, *haltard* ADAM ; Val d'Ajol « *haltard* s. m. sauteur, terme de mépris, lat. *halter* gr. *halter* balancier des sauteurs de corde » LAMBERT. Ventron *haldar* s. m. individu mauvais ou suspect.

HAZARDÈ (*h*a-zar-dè) v. a. hasarder.

HASSE (*h*â-s') s. f. lièvre femelle. All. *Hase*.

HAT (hâ) s. f. hart (de hêtre et de charme). Le Tholy. *hâ* (de coudrier) ADAM. Gloss. mess. *hâ* ; Pagney-de-B. *hât* GUILLAUME.

HATÈ (*h*â-tè) v. réfl. se hâter.

HAULLE (*hô*-l') s. f. halle. En 1316 *haulle, Doc. vosg.* VII p. 38.

HAUSSÈ (*h*ô-sé) v. a. et v. n. hausser.

1. HAUT, e (hô, hô-t') adj. haut, 2° Partie supérieure située en amont *Hado haute* Hadol haute. Loc. *haut su paittes, haut su*

jambes, fam. et ironiq., de taille élevée, *fodue haut* se dit plaisamment des femmes dans la même acception. Savigny *haut* subst. grenier à foin, à paille, à gerbes.

2. HAUT adv. en haut. Complément nécessaire de certains verbes *poutè haut, tiré haut* v. a. monter. Un grand nombre de nos verbes ne sont pas sans analogie avec la construction de quelques verbes allemands ou anglais. Souvent aussi purement explétif ou redondant : *montè haut.*

HAUT-DO-RÒ (hô-dó-rò) le Haut du Rang, hameau C^ne^ de Renauvoid, orthographié aussi « Haut-Durand ». Consultez notre art *Rein, Lieux-dits* p. 274 et 275 (ou 29 — 30) auquel il faut ajouter : St-Amé « le *Rein Pré* » cense qui doit son nom à une pente raide THIRIAT *Cleurie* p.259. Il faut soigneusement distinguer, dans toute cette nomenclature, deux mots, qui ont été souvent confondus, l'un venant de l'allemand, l'autre du latin. M. SCHELER donne avec raison, séparément 1° « *rain* lisière d'un bois, de l'all. *rain* limite, ce mot all. correspond au celtique *rein*, angl. du nord *rain*, dan. suéd. flam. *rên*,, qui tous signifient limes, proca, lira, margo » : 2° *rain*, branche rameau détaché, chargé de ses feuilles, du lat. *ramus*. Dériv. *rainceau* ou *rinceau* (type latin ramicellus) petite branche, feuillage ». Au premier se rattache le franc. « *rain*, lisière d'un bois LITTRÉ, qui cite XIVe s. Es termes et ou rain des forez. Du Cange *raina* ». Voir ausssi LITTRÉ v° *Rame* n° 1. Les Fourgs *ran* travée, *rans* plur. bords des bois TISSOT qui cite l'all. *ring*. En 1487.... « ensemble tout le ban, ran, finaige, territoire et appartenance de ladite grange... » *Doc. vosg.* VII p. 172. M DE ROCHAS *Gloss topogr. des Alpes* donne page 24 N° 73 « *Rain, rein*, pente de peu de hauteur qui soutient un plateau, rideau ; en Dauphiné *broue* ; ce mot entre en composition de plus de soixante noms dans le canton de Zurich ». Notre « Haut du Rang » est un plateau coté 458 m. à la carte de l'état-major ; « Ranfaing » C^ne^ de St-Nabord est sur le flanc du bois de Montiroche coté 574 m., « Ranrupt » a son signal à 988 m. Le Tholy S^on^ A. « Ranfaing » feigne sur un coteau THIRIAT

ms. Un autre « ran » se distinguo peut-être du notre. « Ran synonyme de portion de terre, d'habitation, qui se retrouve dans Randau, Gandonne, Guerande autrefois Gueuran (Morbihan.) » M. Cocheris *Noms de lieu* p. 82, et 72 « *rank* ; bras, au figuré, portion de territoire bordée par des ravins, des bois, etc., et affectant une forme très allongée, ce qu'on appelle en Dauphiné *manche* ou *barre*. Voy. Breite » (M. DE ROCHAS *op. cit.* p. 24). Mais la forme diphthonguée de la Neuveville *les Rouains* citée dans nos *Lieux dits* p. 274 (29) nous conduit aux « Feignes de Rouan » de Gérardmer ; au « Rouaux » du Ban de Sapt, et peut-être aussi au nom du *Ruaux*, commune de Plombières, dont le nom ancien est « Rouaux. » On a aussi « Le Grand Roué » ferme de Saulxures (Saales) ; et « Grand-Roué » ferme de Bourg-Bruche. Val d'Ajol « *ran* terrain à pente raide, comme sont les *rans* de Remiremont, espèce de rempart naturel. Nous avons aussi les mots *rané*, et *ranant*, avec un sens analogue. L'origine de ce mot est obscure ; Bescherelle, au mot *rempart*, anciennement *rampart*, donne le radical celt. *ram* élévation. Telle est ce me semble, l'origine du mot *ran* et non l'all. *hang* pente » (LAMBERT ms.) Ces formes intéressantes, et dont la signification primitive serait si curieuse à étudier, mériteraient d'être traitées tout particulièrement. Nous avons aussi d'autres matériaux pour les *Noms de lieux habités des Vosges*, que nous espérons avoir le loisir de compléter et de coordonner. Savigny « *R'vaux* » lieudit, *r'vau* signifie ravine, fossé creusé par des eaux pluviales abondantes sur le flanc des coteaux. COLLOT ms.

HAUTE ! (hô-t') interj. pour diriger les bœufs à droite : *hue jancé*, *haute*, *ouai !* ne s'applique pas aux chevaux. Val d'Ajol *hott*, *hurhaut*, à droite, opposé à *dia* ; M. LAMBERT ne fait pas la distinction des attelages.

HAUTE (hô-t', *ô* résonn.) s. fém. rare. Cesse répit, arrêt ; signifie probablement *halte*. N'est guère usité que dans la façon de parler : *E n'ai poét d'haute* ; orig. *haûtè* v. c. m.

HAUTÈ (hô-tè ; la diphtongue *au* est résonnante : c'est un

des exemples rares de cette vocale ainsi diphthonguée) v. a. et v. n. Cesser, finir, discontinuer. Vagney *hôta ;* Gérardmer *heutè* THIRIAT *Vosges* p. 153. Origine : *Al* français et latin se changeant en *au*, on peut croire avec assez de probabilité que ce mot correspond à l'all. *halt, halten* dont il a du reste la signification. (Voir nos deux premiers *Essais*). M. Lambert donne la même orig. au Val d'Ajol *heôta*.

HAUTONS (*hô*-ton) s. m. plur. Résidu du battage ou du vannage. Yonne : « *autons*. . du bas-lat. *auto*. M. L'ABBÉ CORBLET, *Glossaire du Patois Picard,* donne *aulton*, *autons* et *hotons* avec la même signification. » M. ADAM p. 258 cite Landremont *hauton* petit blé. DU CANGE a « HAUTO spicæ non omnino trituratæ, minoraque stramina quæ ventilatione à tritico separatur, Gall. *hauton* vel. *aulton*... » LITTRÉ ne donne nulle part ces mots. M. GODEFROY a : *Hauton, hoton, holton* s. m. paille du blé dans laquelle il reste encore des grains, le menu grain qui reste après que le grain est vanné. Il ajoute que ce mot, qui se disait encore au commencement du XVII[e] siècle, a été conservé dans plusieurs patois. Savigny *hatton* poignée d'épis de seigle que l'on peut prendre à deux mains, et le verbe *hattè* v. a. frapper les épis d'un *hatton* sur une table, un dressoir, un tonneau pour en faire sortir les grains. La paille ainsi préparée servait à faire les liens.

HAUT'MOT (*hô*t-mò) adv. hautement.

HAUTOU (*hô*-tou) s. f. hauteur.

HAUT-FER (*hô*-fer) s. m grande scie du sagard.

HAUT-LA-QUEUE s. m. fam. hautain, fier, dédaigneux.

HAUT-MAU (*hô*-mô) s. m. haut mal, mal caduc ; Vaud *grô mô* BRIDEL.

HAUTMOUGÈYE (hô-mou-jè-y') Hautmougey, commune. Pat. du pays *Hautmouégey;* anc. nom 1701, *Hamougé* carte de Jaillot.

HAUT-PIANTAIN (hô-pian-tain) s. m. plantain à grandes feuilles *Plantago major* L. *Sp.* 163. Bainville a/S. *bianc piantai*, Châtel *piantin,* Gérardmer *bianc piantè,* Gerbamont *rond piantè*, Gerbépal *piantè*, Ménil en X. *haut piantè*, Moussey *hât pianteu*

et *rond pianteu*, Offroicourt *haut piantain*, Padoux *haut piantè*, Raon a. B. *piantè*, Savigny *bianc piantet*, Saulxures *rond piantè*, Vagney *rond piantè*, Val d'Ajol *rond pianta*.

Haiyant, ante (hè-yan, an-t') adj. remuant, turbulent, difficile à surveiller. Se dit surtout des enfants. En parlant des grandes personnes, il signifie difficile à conduire, à conseiller, entêté. Ventron *haïant* haïssable. Landaville *hëiant* Adam ; Gloss. mess. *hayant*. A Savigny *haiyant, ante* se dit négativement des objets ou des personnes qui plaisent : *lai féye-lai n'ast m'jai si haiyante*, et en parlant d'une étoffe : *l'aut-cit n'ast m'haiyante*.

Haye (hâ-y') s. f. Haie 2° *Hâie dé chorrue* poutrelle supportant la charrue proprement dite, le *coutre* et les *oreilles*. Cpr. Vic *hay* Jouve *Rec. nouv*. Voir le dim. *Hayotte* ci-dessous.

Haye (Lai) (*hé*) La Haye, commune « La Haye » Jaillot.

Haye (hâ-y') Interj. pour faire avancer l'attelage des bêtes à cornes. Ne s'applique pas aux chevaux.

Hayé (hâ-yé) v. n. avancer, ne se dit que des animaux. Ancerville *hayer* De Puymaigre *Chants pop*. II p. 255 ; Ramerupt *ahir* v. n. marcher péniblement, être rompu de fatigue. La Bresse *haille* marcher : *Ai haille aussi sé rbot'te* à marcher aussi se remettent [en parlant des personnes] (X*** Lég. pop. 1885 p. 23.) A Savigny *hâyi* se dit aussi des personnes.

Hayotte (ha-iòt') s. f. petite haie. Tranqueville a « La Haïotte » lieu où se trouvaient des haies.

Héche (é-ch', *h* muette) s. *masc*. herse.

Héché (é-ché, même obs.) v. a. herser.

Héchou (é-chou) s. m. herseur.

Hèdrèye (hè-drè-y') s. m. petit berger. Vic *hégué* Jouve *Rec. nouv*. Remilly *hét'* troupeau, Landremont *hèdé*, Châtel *hodié* ; Le Tholy *hodïie* Adam ; Metz, vers 1300, *herdier* berger banal ; *herde, haite* troupeau, droit de bergerie Bonnardot *Doc. dr. cout*. p. 29 et note 2. Ces formes tiennent évidement à l'all. *Herde* troupeau. Godefroy a *hardier, herdier*, vacher, pâtre.

Hégné (hé-gné) v. a. hennir. Landremont *heugni* Adam.

Hégniesse (*hé*-gnè-s') s. *fém.* hennissement.

Heïst ! **Heist** (*hé*-ïst', *h*eist') interjection pour faire reculer les attelages de bêtes à cornes.

Henn'cout (hèn'-kou) Hennecourt, commune.

Henn'zé (Hèn'-zé) Hennezel, commune. En 1448 *Hendel* Lep. *Stat* II p. 227, col. 1.

Hèpôthiquè (è-pô-ti-kè) v. a. hypothéquer.

Héritaige (é-ri-té-j') s. m. héritage.

Héritè (é-ri-tè) v. n. hériter.

Héritier fait au fém. héritiére.

Hermain (ér-main) adv. hier. Besançon *hic* Belamy. Les Fourgs *vieu.* Vosgien *ermain* Charton, *Stat.* I p. 717 qui le tire de heri-mane. M. Godefroy donne l'anc. fr. « *Ersoir*, *hersoir*, *essoir*, *erseir*, *ersair*, *arsoir*, *harsoir* etc. hier au soir. » Ménage a *harsoir* et *hersoir* par corruption pour hier au soir. Ce mot est usité dans les provinces d'Anjou et du Maine, et de Normandie. Saintonge *asoer*, *aser* ; Poitou *arsoir*, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée *arser* ; Vienne cant. de Mireb. *asser* ; Centre de la France, Berry, *ersoir*, *arsoir* ; Haut-Maine *arsouer*, *hersoir*, Norm *erset*, Ardennes *asso*, Bresse *assai*. »

Hèrotte (hè-rôt') sobr. fém. sens à chercher Remilly *hèrat*, rosse, mauvais cheval s'en rapproche-t-il ?

Herpi (*h*er-pi) s. f. intervalles : *Çoyé in tios po herpis.* Ne se rattache pas au français *charpie*, *charpir*.

Herté (*h*er-té) s. *masc.* charrue à oreille mobile, permettant de rejeter la terre du même côté du champ, soit en allant, soit en revenant. Serait-ce le même mot que le franç. *heurtoir*, *heurter ?* On lit dans les *Annales de la Société d'Emulation des Vosges* 1834 p. 77 : « M. Moinot a eu l'heureuse idée d'adapter le système de la charrue *Grangé* au *herté* ou charrue vosgienne à double versoir dont on se sert généralement dans *la Vosge* pour retourner les terres laissées en pâturages ou en friches. » Cpr. *Hertè* ci-dessous.

Hertè (her-tè) v. a. secouer fortement. Fig. mener rudement.

Hête (hé-t') s. *fém.* hêtre des forêts *Fagus sylvatica* L. *Sp.*, 1416. Cleurie, Syndicat et St-Amé *hête* Thiriat p. 102; Moussey *hetro*; Offroicourt *hètre* fém. aussi ; Ventron *hête*.

Heuche (heû-ch') s. f. huche. Suisse rom. *hutsche* armoire en bois. Ille-et-Vil. *huchet* coffre où l'on met le pain, le lait, le beurre Decombe.

Heuché (heu-ché) v. a. peu commun. Appeler à cris. Jura *utschi* heurter à la porte pour faire ouvrir. Ce mot doit tenir à *ostium* qui a donné dans ce patois *utsche* et *kutze* et *hucher* appeler à grands cris Bridel. Suisse rom. *hutsi*, *hutschi*, *jutschi* Bridel. Val d'Ajol *heuchier*, *heucher* Lambert ms., qui cite le v.-fr. *ahucher* appeler, mander, et la forme pop. *hucher* les chiens.

Heulotte (*h*eu-lòt') s. f. t. de mépris, chien. Le Val d'Ajol *helate* fém. *gourmande*, pique-assiette s'en rapproche-t-il ?

Heure (*h*eu-r') s. f. chevelure ; hure. Remilly *hër* (pron. *heure*). M. S. Bugge rappelle l'anc. fr. *huvet*, *huvette* bonnet, chapeau, mitre, le patois lillois *huvette* coiffure de femme (cité par Vermesse); le patois ital. *oveta*, *Romania* 1875 p. 362. Mais ces derniers vocables ne tiennent-ils pas à l'all. *Haube* ?

Heuroux, ouse (eû-rou, oûs') adj. heureux, euse.

Heursé (*h*eur-sé) v. a. hérisser. XIIe s. *hericer* Darmesteter *Romania* 1872 I p. 159 ; Crévic *hersi* Adam.

Heursé, aye (*h*eur-sé, â-y') adj. hérissé, ée.

Heurson (eur-son, h muette) s. m. hérisson *Erinaceus europœus* L. St-Amé *hurson* Thiriat.

Heurtè (*h*eur-tè) v. a. heurter.

Heut (eût') adj. numérique, huit. Voy. notre *Grammaire*. Vouxey *ieult*.

Heutaine (eu-tè-n') s. f. huitaine. « En 1397... dedans l'euctaive après le jour de la Magdelenne.... » *Doc. Vosg.* III p. 53 (à vrai dire se rapporte plutôt à *octave*, qui ne tient à *octo* que par *octavus*).

Heutè (*h*eu-tè) v. a. encorner. Ne se dit que des bêtes à cornes qui se précipitent tête-baissée sur un animal ou une

personne. Il pourrait se faire que ce soit au fond le même mot que *heurter*. — Au fig. mais fam. mal venu, maladroit, peu dégourdi, qui a subi une correction, une forte réprimande. Vagney « *heutei* heurter, butter, *se heuttei* se cosser » Pétin ; Landremont *heutié* heurter Adam ; je crois cette assimilation d'autant plus probable que *l'r* en position est fort rare chez nous : *pâhhé* percer, *boehhé* bercer, *pouhhé* pourceau, etc.

Heutième (eu-tiè-m') adj. ord. huitième. Le Tholy *heuytime* Th. En 1397 *euctième*, *Doc. Vosg.* III p. 125.

Histoère (is'-toué-r') s. f. histoire.

Hiver cité pour son genre *fém. D'hiver, d'onndye* en hiver, en été. Cornimont *hévia* subst. et *hévenè* v. hiverner, Ventron *évia*, Fontenoy *hivai* et *hivè* : pronostic (à Fontenoy) *quand las raittes rotront dos los mâjons de boëinne houre, c'ost signe dé grous hivè.*

Hôbile (*ô*-bi-l') adj. des deux genres, actif, empressé ; Vagney *aubièle, haubièle*. Notre patois n'a pas l'acception de *habile* du français, qui se traduit par *aidrot* adroit, *mòlin* malin.

Hodomont (*h*o-do-mon) Hardémont, hameau de La Chapelle-aux-Bois. En 1379 *Herdemont*, *Doc. vosg.* VII p. 51.

Holande (ô-lan-d') s. f hirondelle *Hirundo urbica* L. et *H. rustica*, peut-être encore l'*H. riparia* L. Fillières *holonde*, Remilly *alôdrêl* (prononc. alondrel), St-Amé *alande* Th. ; als. *hollandre* s. f. *Rev. d'Als.* 1884 p. 215. Godefroy cite v° *Aronde* une forme « *allonde*, et Suisse romande *aronda* ». Nom de famille du pays messin *Holandre*.

Hôle (ô-l') s. f. huile. *Pain d'hôle* trouille. Vexaincourt *ouolle* ; Dombrot s/ V. *eûle* ; Lorr. *ollier* huilier en 1502, in *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.* p. 23, 1884 : Nom de famille à Nancy *Ollier*. En mars 1497 *oeille*, *Doc. vosg.* VII p. 215. Dicton Vouxey *lai cruche sont l'heule* la cruche sent l'huile ; Bourg. *oule* Mignard.

Holè (hó-lè) v. a. humer, avaler un œuf cru d'un trait ; n'est guère usité que dans ce cas M. Pétin donne « *heullei*, humer, avaler » sans application spéciale ; Le Tholy *helè*

sucer, gober un œuf cru ADAM ; Cornimont *heulè* ; Vouxey *cheulè* boire en aspirant un liquide et faire du bruit s'en rapproche sans doute, ainsi que le subst. *cheulà* homme, enfant qui *cheule* ; Ventron *heulé*. Savigny *cheula* pique-assiette. « *Holè* signifie primitivement et véritablement : vider, rendre creux ; pour *holè* un œuf on pratique à chaque bout un trou aussi petit que possible, et on vide l'œuf en aspirant par l'un de ces trous ; si on brisait la coque, ce ne serait pas *holè* ». (X*** ms.)

HOLEINE (ò-lè-n') s. f. haleine.

HÔLÈYE (ô-lè-y') s. m. huilier. Voir les citations v° *Hôle*.

HÔL'LIE (ôl'-li) s. f. huilerie.

HOLLMANDÈ (*h*ol-man-dé) v. n. baragouiner l'allemand. Cette expression existait dès avant la guerre de 1870. Elle signifie même parler d'une façon incompréhensible. M. CONTEJEAN donne Montbéliard *allemander* dont le sens et l'origine sont bien précis.

HOLLOQUÉ' (hò-lò-ké') s. m. terme de mépris, blagueur, faiseur ; jeune homme à prétentions exagérées : *Ç'n'ost qu'in holloqué*. Je ne sais trop si l'on peut se hasarder à en rapprocher Les Fourgs *ôquélot* flâneur, chanteur de cabaret, donné par TISSOT qui cite aussi le bourg. *hoquelle* chicaneur et le comtois *hoquelle* visiteur importun.

HOMMAYE (ô-mâ-y') s. f. hommée, ommée, écrit aussi *ómée homée* : la dixième partie du « jour », mesure agraire équivalant pour Uriménil à deux ares quatre centiares. GODEFROY : en Normandie on appelle *hommée* de *pré* ce que peut en faucher un homme en une journée. Lorr. *hommée*, Morv. *hommée houmée* ; dans le Lyonnais une *hommée* de vigne désigne environ mille ceps.

HOMIS (ô-mi) adj. comble : *motte homis* combler. *Hômis drohaut* renforcement du thème. L'origine est selon nous le lat. *fors* hors et *mis*. On sait que l'anc. franç. *hormisé* était un participe. Val-d'Ajol « *mit mit* comble. Savigny *mit-en-haut*.

HÔMME (ô-m') s. m. 1° homme, 2° mari. Vosg. de la plaine

hôme, de la montagne *homme* CHARTON. Ardennes *oum*, Lorraine *oumme*, Haut-Rhin *houme*, Limousin, *homé*, Mag. pitt. 1864 p. 261.

HOMMEUR (hò-meûr) s. f. pommes de terre et q.q. fois autres légumes cuits pour les porcs et le bétail. Vagney *homoudie* PÉTIN, St-Amé *homaye* ; Le Tholy *hamâie* THIRIAT, Le Tholy *homaïe* ADAM, Gloss. messin *homelonde ;* franç. vulg. à Dounoux et Hadol *hamoire*.

HONNÉTE (ó-né-t') adj. honnète.

HONNÉT'MOT (ò-né-t'-mò) adv. honnêtement.

HONNÉT'TÈ (ó-nét'-tè) s. fam. honnêteté.

HONÔRABE (o-nó-râ-b') adj. honorable.

HONTOU,OUSE (*h*on-tou,oûs') adj. honteux, euse.

HOP ! (*h*op') interj. houp ! Savigny *hop* et *houp !*

HÓPE (*hô*-p') s. f. houe, pioche. Ce substantif n'a pas de verbe. On emploie la périphrase *bouòché daivo ène hôpe*. Le franç. a *houer* dans Du Cange v° *Hoare*. La labiale patoise renforcée paraît se retrouver dans les formes suivantes données par SCHELER v° *Houe :* « Wall. *hawe* du v. h. a. *houva*, all. mod. *haue*, dériv. *houel*, *houau* auj. *hoyau*, verbe *houer* = v. h. a. *houwan* » ; Savigny *havatte* petite houe.

HÔPITAU (ô-pi-tô) s. *fém.* hôpital. En 1279 *ospitaul*, *Doc. Vosg.* I p. 67 : en 1400 *hopitaul* id. p. 194.

1. HÒPPÈ (*h*ò-pè) v. a. happer, harper.

2. HOPPÈ (*h*ò-pè) v n. aboyer, japper.

1. HOPPESSE (*h*ò-pè-s') s. f. action de happer. Vagney *happouesse*.

2. HOPPESSE (*h*ò-pè-s') s. f. action d'aboyer, de japper.

HOQUOT (*h*ò-kò) s. m. hoquet. Ventron *hoquatte* subst. fém. M. Beauquier v° *Sinquer* cite le pat. comtois... *sequet* ou *suquet* hoquet et le Montbéliard *sinquener* souffler avec bruit. Ventron *hoquatte* s. *fém*. Savigny *heuqua* (*eu* bref).

HORBOTEUYE (*h*or-bó-teu-y') s. m. espèce de râteau pour la pêche aux grenouilles.

HORGOTÈ (*h*or-gó-tè) v. a. cahoter, secouer. Dérivé à Savigny

harganteuye balançoire, escarpolette. Nancy *chargantoire*. Bourg. *sargotai*.

Horog (*ho*-rò) s. m. hareng.

Horrié (*hò*-rie) v. neutre, remuer, chanceler, branler : par ex. porte mal assurée, un pieu mal enfoncé et mal damé *horriot* ; Vagney a le verbe *'hôrie* rosser battre. Il est douteux qu'il soit de la famille et doit se rattacher à notre *hhourié* ci-dessous. A Savigny *hori* se dit d'une personne à laquelle manquent les dents de devant, et le subst. *horiesse* trou produit par la perte d'une ou de plusieurs dents, est aussi adjectif dans ce sens. Enfin *hori* courant d'air produit par une fente dans un mur, une porte disjointe ou entr'ouverte Collot ms. Mais ce mot a une origine toute différente.

Horpouyé (s') *hor*-pou-yé) v. réfl. se harpailler. Vagney *herpeuyé* Pétin. Savigny *haspouï* donner une correction.

Hors-main (hor-main) s. f. proprement la main du dehors ; *lo bieu d'lai hors main* le bœuf en dehors de la main du conducteur, par opposition à celui qui se trouve placé immédiatement à sa droite qu'on appelle *d'lai main*.

Hospice (hôs-pis') s. m. hospice.

Hotte cité pour l'acception spéciale « hottée » ; à Savigny *hottâye*.

Houblonnière (hou-blo-nié-r') s. houblonnière.

Houches (*hou*-ch') s. f. pl. résidu de vannure consistant principalement en épis brisés, menus grains etc. Epinal *ouches* Adam.

Houché (*hou*-ché) v. a. hocher. Val d'Ajol *houchier* et *houcher*, Vouxey *houchi*. A Savigny *houcha* subst. même sens que *hargot* cité ci-dessus : *in boi houcha*, *in mèchant houcha*.

Houche-cul (*hou*-ch'-ku) s. m. 1° bergeronnette ou lavandière, motacille cendrée, dite aussi hoche-queue et hausse-queue *Motacilla alba* L. 2° bergeronnette du printemps *M. flava* L. 3° bergeronnette jaune *M. boarula* L. St-Amé *hoche-cu*.

Houre (où-r') s. f. 1° heure *ai lai boène houre* tant mieux, heureusement ; *tot ai l'houre* tout à l'heure ; *ai c'tte houre* litt.

à cette heure, maintenant ; *quart d'houre*, *fâre so quart d'houre* méridienne, petit repos qui suit le dîner de midi ; 2° lieue : *Eiz'main, ç'ost ène houre dé Ruméni* Uzemain est à une lieue d'Uriménil. — Sur *ai lai boéne hoûre* consultez LITTRÉ v° *Heure* n° 13 ; le franç. donne *à la malheure* voir aussi LITTRÉ v° *Malheure*. Lorr. *estour*. *Magas. pitt.* 1864 p. 261 ; Metz en 1342 *oure* BONNARDOT *Doc. dr. cout.* p. 55.

HOURAND (*hoû*-ran) s. m. Hadol, crieur; braillard. Orig. *houyé*. Savigny *houran* femme dont les vêtements sont en désordre, et marche dare dare ; chouette. COLLOT ms.

HOUSSE (*h*ou-s') interj. adressée aux chiens pour les chasser. On en fait remonter l'origine à Louis le Débonnaire, qui sur son lit de mort s'est écrié deux fois avec un mouvement de colère et avec autant de force qu'il put : *huz huz* voulant ainsi chasser l'esprit malin. Au Val-d'Ajol et en Bourgogne ce cri est poussé contre un cochon, et M. Lambert le tire du grec *us*, du lat. *sus*.

HOUSPIYÉ (*h*ous-pi-*ié*) v. a. houspiller. Bourg. *houspiller*, *houspailler* MIGNARD ; comtois *houspiller* voler subtilement DARTOIS qui le tire du languedocien *gouspilia* et cite le vx.-fr. *goulpil*, *gouspil*, lat. *vulpecula*, renard page 187.

HOUSSÉRE (*h*ou-sé-r') s. f. La Houssière, hameau de la commune de Hadol. Orig. *Houssot* houx v. c. m. Dompaire a *Houssière* plantation de houx ADAM p. 260. *La Houssière* et *Housseras* sont aussi des noms de communes des Vosges qui ont la même origine. La carte de Jaillot donne « Houssera » Le Tholy cadastre, S^{on} A « *Housseramont* ». GODEFROY cite « *Houssière*, s. f. forêt pleine d'arbrisseaux comme le houx et autres semblables ; aussi nom de famille ».

HOUSSOT (*hoû*-sò) s. m. houx commun *Ilex aquifolium* L. *Sp.* 181. Vosg. vulg. houx épineux KIRSCHLEGER p. 155. Cpr. *Housson* nom vulg. du petit houx *Ruscus myrtifolius*, ou *aculeatus* donné par Du Cange v° *Roscus*. Ban de la R. *housserat* KIRSCHLEGER *loc. cit.* ; Bulgnéville, Fontenoy, Gendreville, Gerbépal, Padoux, Raon a. B., Raon-l'Et., Val d'Ajol *houssot*, Cleurie,

Synd. St-Amé *houssa* Thiriat 94, Fraize *hussat*, Padoux *housselot*, Saales *houssát* ; Vagney *houssat* Pétin p. 151 ; Ventron *houssa* ; Vexaincourt *housserot*, Wisembach *hussat*. Godefroy a le dim. *houset*, *housset*, et le verbe norm. *housser* nettoyer avec un balais de houx, le pic. *housser* essuyer la poussière, battre un habit avec une baguette, et Abbeville, Amiens *housser* une fille, se faire *housser* loc. obscènes très usitées. Cet auteur donne aussi *housson* s. m. houx, et les lieux dits *houssoi* s. m. et *houssoye* s. f. Voy. aussi Villon *Ballade des povres housseurs* p. 119, et les notes de M. Jannet p. 223-224.

Houte (*h*ou-t') adv. outre, au-delà. Ventron *oute*. Savigny *hioute* (pron. *ioute*) loc. se dit d'un moribond qui vient de rendre l'âme ; se dit aussi d'une personne, d'une voiture qui a dépassé un endroit.

Houye (*h*ou-y') s. f. houille.

Houyé (*h*oû-ié) hôyé (*h*ô-ié) v. a. 1° héler, appeler 2° inviter (à la noce, p. ex.) Dommartin. l. R. *houa* Richard ; Pagney. d. B. *hauyei* ; comtois *huper*, *iuper* crier Dartois, qui le rappr. du bas. bret. *hopa; houâ* crier *id*. Cfr. le franc. *huée*, *hucher*, sanscr. *hwê* ; bourg. *aulai* appeler à haute voix Mignard, bourg. *hucher* crier même auteur, qui le tire du **hucciare*. Cet écrivain en tire aussi les interjections *hue*, *heup* et *houe* cri des chasseurs de sanglier. Le *Magas. pitt.* de 1838 p. 155 col. 2 donne le nom propre « *Huard* criard, braillard »; cpr. l'anc. franc. cité par Diez, II p. 356 *huard* crieur : du Cange a *uccus* clamor inconditus, gallicis scriptoribus medii ævi *hus* unde Galli *hucher*, Picardi *huquer* dicunt pro aliquem majori voce vocare, appellare. Ventron *houa* crier et le subst. *houau* cancan. Nous ne croyons pas notre vocable identique au français *hucher*, bien qu'un grand nombre de nos patois vosgiens donnent *heuché* : ainsi Vagney *heuché* ; Gerbépal *heutchi* ; Luvigny *heuchi* ; Vexaincourt *heuchieu* cités par M. Adam p. 298 ; Landremont *houii* ; Lay St-Remy *hoier*, Domgermain *hauier* Adam ; Gloss. mess. *houyer*. J'ai entendu maintes fois à Dounoux et à Hadol *heuché*. Godefroy donne « *huier*, *huyer*, n. crier, parler

à haute voix,... act. couvrir de huées,... appeler à grands cris,... et M. CLESSE a recueilli à Fillières *huyer* appeler, dénommer. Savigny *hoyé* se dit de la publication des bans de mariage à l'église.

HOUYA (*h*ou-iâ) HÔYA (*hô*-iâ) adj. criard.

HOUYERIE (*h*oûy'-ri) HÔYERIE (*hô*y'-ri) s. f. fam. dispute criarde, tumulte bruyant : GODEFROY a « *huerie, huerie, hurie* s. f. cri de plusieurs personnes. »

HOUYESSE (*h*ou-iè-s') HÔYESSE (*h*ô-yè-s') s. *fém.* cri.

HOZÉ (*h*o-sé) Hozel, commune de St-Laurent.

HU (*h*u), HUAU (*h*u-ô), interj. *motte hu* aller à droite, conduire l'attelage à droite. Val-d'Ajol *hurhaut*, à droite. *Hiu, hu, uh* Suisse rom. BRIDEL. Bourg. *hue, heup, houe,* cri des chasseurs de sangliers MIGNARD, qui le tire du **hucciare*. GODEFROY a « *hurehau, hurhau* dont on se sert pour faire aller un cheval à droite..., norm. *huhau* dans le même sens. » LITTRÉ donne le franç. *huhaut* v° *Hue.*

HUAUDÈ (*h*u-ô-dè) v. n. crier, disputer à tort et à travers. La Bresse *hwauda,* Ventron *huôda* pousser des cris de joie.

HUE ! (*h*u) cri pour mettre en marche l'attelage à cheval.

HUIT rare et technique dans certaines expressions : *ai huit pans* à huit pans.

HULÈ (*h*u-lè) HURLÈ (*h*ur-lè) v. n. hurler. Savigny, *hulè,* v. a poursuivre une personne de cris sarcastiques, injurieux, de vociférations.

HULESSE (*h*u-lè-s') s. *fém.* hurlement.

HUMÈ (*h*u-mè) v. a. humer.

HUMIDITÈ (hu-mi-di-tè) s. f. humidité.

HUMILIÉ (u-mi-li*é*) v. a humilier.

HUÔPÉ (*h*u-ô-pé) sobr. masc. L'origine peut venir de l'abus de crier *huô, huôpé, huo près, hu tot près, hu top'* qu'en aura fait celui auquel on infligea ce sobriquet.

HH

1. HHA (hhâ) s m. surtout à Dounoux, déversoir d'un étang. M. Lambert cite le vx.-fr. *xaulz* issue, et le Val d'Ajol et Vosgien *Xavée* en patois *hhèvaïe* issue, sortie, sente. Savigny *hhâ* déversoir d'une écluse de moulin.

2. HHA (hhâ) adj. sec, aride. M. Jouve *Coup d'œil* p. 250 traduit aussi *hâ* par sec. M. PÉTIN a **hâ* sec, aride; Cornimont *hhâ*, au féminin *hhâsse*. On peut rapprocher le flamand *hael* sec cité par DIEZ (in LITTRÉ v° *Haler*, étym.). Val-d'Ajol *hhâ* sec et maigre.

HHAIPPE (hhè-p') adj. des deux genres. Echappé, sain et sauf.

HHAIPPÉ (hhè-pè) v. a. échapper. Fillières *chappaïe*; Le Tholy *hhèpe* ADAM; Gloss. mess. *hhaipi*; La Bresse *khape* X*** *Noël* 2.

HHAIPPESSE (hhè-pè-s') s. f. échappée, bordée.

HHAITTE (hai, hè-t') s. f. La Xatte, commune d'Uzemain. Notre très obligeant correspondant pour le patois de La Bresse nous dit que « *HHaitte* est la forme vosgienne du v.-fr. *sente*. Les variantes sont d'une part *xette*, *xatte* qui désignent actuellement certains lieux dits des Hautes-Vosges, « Lé Xetté » en patois, notamment à Gérardmer. « Les Xettes », *Les HHètes*, à la Bresse « *Lai waite sote* » et « *las khètè le minè* »; et d'autre part *sote*, *sonte*, *sète*, *sate* encore en usage dans le parler ordinaire. On a pu voir fréquemment la correspondance de l'*s*, du *ch* et de l'*x* franç. avec le *HH* patois. Notre *Phonétique* 1882 p. 292 (ou 32) et 1883 p. 279 (ou 37) et suiv. en donne de nombreux exemples. Comparez en outre *Xaffévillers* prononcé *Chaffévillers*, *Xamontarupt* pron. *Chamontarupt*, *Xaronval* pron. *Charonval*, en patois *HHoronvau* et anciennement *Charonvaux*; *Xaintois* pron. *Saintois*, *Xennois* aux variantes *Sennevois*, *et Chennevois*, *Xertigny* pron. *Sertigny* en patois *HHett'gnèye*; *Xugney* anc. *Suniacum*, *Sanchey* en pat. *Sonhhèye*. On ne peut donc iden-

tifier l'ancien *HHaitte* (en franç. du pays *Xatte*) et le moderne *sote* sentier avec les *hhâ*, *hhé* qui en composition donnent aussi *hhiâ*, *hhiè*: *Contrehhiâ*, *Viéhhiâ*, *Lambièhhiè*. Tous ceux-ci sont essentiellement longs, tandis que ceux du groupe *hhaitte* = *sote* sont essentiellement brefs. « Ce n'est pas un phénomène rare, nous écrit le même philologue, qu'un objet reçoive plusieurs appellations d'après les aspects divers sous lesquels on l'envisage. Ce n'est pas non plus un phénomène rare que des mots de racines toutes différentes se rapprochent dans la prononciation et aillent même quelquefois jusqu'à se confondre. » Nous retrouverons du reste ces mots de l'autre groupe dans notre *Glossaire Vosgien*, comme correspondants du lat. *sartum* et *sartum* etc. et du franç. *xart*, *essart* etc. A Savigny, Xaronval et Xugney se disent en patois *HHaronvau*, et *HHugnèye*.

HHAIVAYE (hhè-vâ-y') s. f. La Xavée, hameau en aval de Remiremont, M. ADAM donne p. 262 « *hevaïe* [écrit ainsi par mégarde, au lieu de *hhevaïe*] dénudation causée sur un terrain en pente par l'éboulement d'une masse de terre ». Voir notre art. *HHervieule* aux *Lieux dits* 1883 p. 273 (ou 28).

HHAUDÈ (hhô-dè) v. a. échauder. Pris absolument se dit d'une trop forte chaleur : *les aiwoènes ont hhaudè l'onnâye-ci : el ai fât trop chaud.* St-Amé *hhauda*, Le Tholy *hhôdè*, Le Thillot *chauda* THIRIAT ; Gloss. mess. *hhauder* ; Leintrey *hhadier* ADAM qui le tire d'excaldare. A Savigny *hhaudè* a aussi le sens de chauler : *hhaudè lai s'mace* chauler la semence (de blé).

HHAUFFIAIGE (hhô-fié-j') s. f. chauffage. St-Amé *hhaufiège* THIRIAT.

HHAUFFIÉ (hhô-fié) v. a. chauffer. Vic *hhâfi*, *hhafyi* JOUVE *Rec. nouv.*

HHAUWOÈ (hhô-ouè) v. a. laver. Autres formes *hhauwè* (même pronone.), *hhauvè* (hhô-vè) M. Jouve *Coup d'œil* rattache le verbe à l'anc. fr. *auve* eau. M. ADAM, p. 340, donne les formes suivantes : Le Tholy *hhauvè*, Rehaupal *hhauwet*,

Docelles *hhauvoi*, Vallois *hhavouer*, Laneuvelotte *hhaouer*, Mailly *hhoer*, Circourt s/ Mouzon *chauouet*, Roville *chauoué*, Aboncourt *choouet*, Martincourt *châouer*, Lignéville *chauet*, Autigny la Tour *chovè*. M. Collot m'indique à Savigny l'accept. au fig. *hhauwouè*, *âye*, qui se dit d'une jeune femme dont les attraits ont disparu par suite d'une première grossesse. Epinal dit aussi « lavée », femme décatie.

HHAUWOEUR (hhô-oueur) s. f. pierre à laver, placée sur les auges. Savigny *hhauwoueuye* s. f. planche à laver.

HHAUWOUSE (hhô-oû-s') s. f. laveuse. Val d'Ajol *hhauverasse*. Savigny *hhauv'rasse*.

HHAYEUR (hhè-yeûr) s. f. chaise. Cpr. *aihhér* asseoir. En 1456 : *chayéres*, *Doc. Vosg.* II p. 237. Saintonge, Berry et Norm. *chaire*, *chaise* LITTRÉ ; franç. *chaire ;* Les Fourgs *tsaïeure* TISSOT qui cite le v.-fr. *chayere*, lorr. *chëiure* OBERLIN. Consultez aussi LITTRÉ *Hist. de la lang. franç.* II p. 139, v° *Caïre*. Regnier *Sat.* X, v. 269 a encore *chaire*, maintenu dans les patois bourg. et *se cheurtai*, *s'aicheurtai*, s'asseoir.

HHÈDÈ, AYE (hhé-dè, â-y') adj. édenté, ée. Fillières *chardaïe*, *âye*. Vagney *hhada* v. écréner, ébrécher, *hhada* adj. édenté brèche-dent, *hhadesse* échancrure, brèche PÉTIN. St-Amé *hhadu* THIRIAT ; Landremont *hèdié* ; Le Tholy *hhodè* ADAM ; Gloss. mess. *hhaidé* ; Ventron *hhadesse* lézarde, gerçure, jour entre deux planches disjointes.

HHET'GNÈYE (hhèt'-gnè-y') Xertigny, commune et canton. En 1296 *Eschateingneys*, *Doc. Vosg.* VIII p. 21 ; en 1272 *Eschateigneix*, *Doc. Vosg.* I p. 28 : s. d. *Certiniacus*, *Certigny* LEPAGE II p. 551 id. ; divers *Certiniacum* ; 1272 *Eschateigneix Rev. historiq. du Haut-Rhin*, Carlsruhe 1881 ; 1704 *Certigny* carte de Jaillot.

HHETTÈ (hhèt-tè) v. a. gratter, secouer, éparpiller. Se dit notamment des poules qui grattent la terre et la menue paille pour y trouver leur nourriture. Cornimont *hhatela* v. a. gratiller. Suisse rom. *xatyèüre* J. CORNU. Vill. s/ Montr. (Comté) et Besançon *harcote* f. râteau, *harcai*, *harcotai* gratter

la terre avec un râteau de fer, DARTOIS qui le rappr. du flam. *hark* râteau, allem. *harken* râteler. STOEBER : « *Scharebones* semble une transformation du mot cérémonie faite de manière à introduire dans ce mot la racine *scharren*, *cherren* qui veut dire glisser du pied (comme les poules qui fouillent la terre, *Rev. d'Alsace* 1884 p. 514) ; Val d'Ajol *hhètcha* v. et *hhetcho* lieu gratté. St-Amé *hhatela*, Le Tholy *hhotelè* gratteler, remuer vite THIRIAT ; Le Tholy *hêtelè* ADAM.

HHETTÈYE (hhè-tè-y') adj. habitant de La Xatte.

HHETTÉ (hhè-té) sobr. masc. Tient-il à *Xatte?* Notre correspondant pense que c'est un adjectif tiré de *hhettè* et signifie remuant ; il n'a qu'une ressemblance fortuite de forme matérielle avec *HHaitte*, *Xatte* (semita) sentier.

HHEUYE (hheu-y') s. m. suif. Comtois *seu*, *sieu*, m. DARTOIS qui le tire du catal. *seu* et lat. *sebum ;* Landremont *hheuïe*. Charte de Girancourt *xeu* CHART. *Stat* II p. 246 col. 1. Val-d'Ajol *hhèye*. Savigny *hheu* (bref) suif, graisse et aussi cambouis des voitures.

HHEUYÉ (hheu-yé) v. n. siffler, bourg. *seiyer*, *siyer*.

HHEUYOT (hheu-yô) s. m. sifflet, bourg. *seuyot*, *siyot*.

HHÈY' (hhè-y' devant les consonnes, l'*h* aspirée et l'*hh* doublement aspirée) HHÈYH (hhèy' h' devant les voyelles et l'*h* muette : *hheyh hómmes*, *hheyh ans*) adj. num. six. En 1390 *seix*, *Doc. Vosg.* I p. 38, 2[e] pag[on] ; Dommartin l. R. *ché* RICHARD, Saulxures *hhéh* TH. *Kédales* p. 7 : cette forme devant la voyelle, *hhé* devant la consonne id. p. 8 ; St-Amé *hhé* THIRIAT ; Fontenoy *heye* ; Vouxey *chèye*

HHÉYÉ (hhé-yé) v. a. perdre, gâter, prodiguer, mésuser. A la demande « *Mairies-tu to fés unique daivo mai féye unique ?* » la réponse suivante fut donnée : « *Jé n' vourôs m'lai hhéyé.* » Remilly *hhayey* femme qui a perdu sa fraicheur de jeune fille par suite du mariage ; Vagney *hhié*, TH. St-Amé *hhaye* s. f. fourrage que le bétail laisse dans la crèche ; *hhâyé* se dit du bétail ; Vouxey *cheuïe* perdre, prodiguer : *I n'faut m'cheuïe eul biè* etc. Gloss. messin *hheyer* gâter, gaspiller, perdre ;

Epinal *chiller* gâter, abîmer ADAM p. 239, La Bresse *xyé* et *xâe* les restes, et *khié* dans les *Lég. pop.* 1885 p. 23: « *Discoure khié* discours prodigués en vain » : Val d'Ajol *hhelier* mésuser gâter une chose ; Cornimont *hhié* prodiguer. Savigny *hhûre* à l'infin. et *hhi*, aussi *hhi'i*, et au fém. *hhisse*, et *hhi'isse* au part. passé.

HHEYHIÈME (hhèy'-hiè-m') adj. sixième.

HHIFIEU (hhi-fieu) s. m. printemps. Cpr. Uriménil *fieu* hors. Bas Valais *fori* J. CORNU qui le tire du *foras* ou *foris* ire. Le Tholy *ohhifue*, St-Amé *euhhifieu*, et *okhifieu*, Le Tholy *euhhifue*, Saulxures *d'fieu tò* TH. (de printemps, en printemps.) Grandvillers *hhifue* ADAM qui le tire *d'excire foras*.

HHION (hhion) s. m. scion. Ne serait-ce pas aussi le vrai mot patois du franç. *sillon ?* M. Valroff m'a envoyé *hhion* s. m. ordon, tâche, portion de pré ou de champ qu'on entreprend à la fois ; St-Amé a *hhyon*, Le Tholy *hhion* partie longitudinable d'un champ ou d'un toit. Pour arracher les pommes de terre, on fait le *hhion* aussi large qu'il y a d'ouvriers employés, de manière qu'ils puissent travailler sans se gêner THIRIAT p. 436 *Cleurie*. Il y aurait sans doute deux mots patois 1° *hhion* sillon et 2° *hhion* = scion. Pour tracer le sillon, le laboureur plante des branches de genêt ou d'autre arbuste, comme pour servir de jalons au premier sillon fait au milieu du champ. Cette brindille s'appelle aussi *hhion*. Uriménil a le dérivé *hhionnè*. V. c. m. ci-dessous. Cornimont a *hhyon* s. m. partie d'un champ ou d'un toit sur laquelle on se propose de faire telle ou telle chose. Val d'Ajol *hhlion*.

HHIONNÈ (hhio-nè) v. a. frapper, battre (originairement avec un *hhion* sans doute, v. c. m.) 2° au figuré, perdre, se gâter. Le v. de Remilly *hhloné* battre à coups de bâton doit être le même mot.

HHIVAYE (hhi-vâ-y') s. tas de neige amoncelée par le vent. Le Tholy *hhivâye* THIRIAT et *hhivaïe* ADAM. Cornimont *hhivêye* s. f. grand amas de neige amoncelée par le vent.

HHIVÈ (hhi-vè) v. n. se dit de la neige poussée et amoncelée

par le vent. Suisse rom. *sihlla* s. f. tourmente, tourbillon de neige chassée par le vent, et *sihlla*, *tsikla*, *cikla* crier d'une voix aigüe. On peut rapprocher le verbe suisse (de Fribourg) *sillihi* enlever, ravir subitement, donné aussi par BRIDEL. Namurois *chuffler* cité par LITTRÉ v° *Siffler* ; St-Amé *hhivâye*, Le Tholy *hhivâye*, Ventron *hhivêye*, s. f. neige que le vent a amoncelée. La correspondance de nos mots patois *hhivaye* et *hhivè* avec le latin *sibilare* me paraît probable : *S* i *b* i lare.

HH i *v* è. Elle paraît répondre à la fois aux exigences philologiques et grammaticales (formation et acception). Le bourg. dit *sûyai*.

HH'MÉLE (hh'-mé-l') et HHÉMÉLE (hhé-mél') s. f. semelle.

HH'NAYE (hh'nâ-y') s f. échine. Courbessaux *schneille* ; Reherey *chnaye*, anc. fr. *eschinée* GODEFROY. Savigny *ch'néye*, *é* long.

HHNON (hhnon) s. m. lien de balais, tissu de la *chairpaine*. Dompaire *chnons* liens de coudrier pour balais ADAM ; Landremont *hhnon* égouttoir id. *aichignon* à Allain id. Ventron « *hhon* éclisse, de l'all. *schienen* » VALROF ms.

1. HHÔ (hhô) s. *masc*. Haleine; atmosphère viciée par la respiration, chaleur des pommes de terre entassées, du fourrage fraîchement rentré. Le Tholy *hhau* vapeur des étables ADAM ; Fillières *cholé* haleine.

2. HHÔ (hhô, *ô* résonn.) s. m. giron. St-Amé *hho*, Le Tholy *hheu* THIRIAT; Mandray *hhoon*, Deycimont *hho*, Pettonville *hhau*, Cirey *ho* ou *cho* ADAM, Cornimont *hhô*, Ventron « *hhô* s. m. giron, de l'all. *schoos* » Valroff. On peut sans doute rapprocher l'anc. fr. « *escors*, *escorz*, *eszcorz*, *escore*, *escours*, *escoure*, *escourch*, *escuers*, *escuerz*, *scorz* s. m sein, giron, proprement l'espace qui est depuis la ceinture jusqu'aux genoux, et qui forme un creux quand la personne est assise... Rouchi *écour*, *écourt* : tenir un enfant sur son écourt GODEFROY ; flamand *écourt* : « La mèr' prend le plus p'tit, à son *écour* (giron) l'assit... » *Folk-Lore* DE PUYMAIGRE 1885 p. 117. Savigny *hhô* giron, et enfantin : *chô chô* : *mattiz-vos su mo chô-chô*.

HHolaige (hhó-lé-j) s. *masc.* paire de ridelles. Franç. pop. local *échelage*. Metz : *xuelle* Voy. *Ehhôle* ci-dessus.

HHolè (hhò-lè) v. a. garnir la voiture de son *hholaige*. Landremont *hhaler* Adam.

HHolon (hhò-lon) s. m. échelon.

HHolotte (hhò-lot') s. f. petite échelle du *hholaige*.

HHombrot (hhon-brò) s. m. couvercle garni de toile pour berceau d'enfant ou voiture de meunier. Fontenoy *auchon*. V.-fr. *combe, cumba* ; esp. *comba*, prov. *coumba*, grec *cumbos*.

HHomontiarupt (hho-mon-tià-ru) Xamontarupt, commune. Anc. noms : s. d. *Chamontarus*, *Chamon la Rue* Lepage 2 p. 550 col. 1 ; 1704 *Chamontarus* carte de Jaillot.

HHon (hhon) s. masc. planche de rebut. Franç. pop. local *chon* ; M. Adam donne Le Tholy *scohhau* planche de rebut, dosse. (Je crois que ce dernier nom doit tenir à *coudhhe* écorce.)

HHopola (hho-pó-là) s. m. qui fait l'affairé, l'empressé et somme toute n'aboutit à aucun résultat sérieux. Le verbe est *hhòpôlè*. V. c. m.

HHòpôlè (hhò-pó-lè) v. n. s'agiter, se remuer. Pris en mauvaise part. Vagney *happola*, se gratter par suite d'une démangeaison, se remuer sans cesse, par vivacité, par toute autre cause Pétin; Val d'Ajol « *hhapolâ* bousiller l'ouvrage, se gratter désagréablement ; le subst, est *hhappolâ* bousilleur. » Lambert.

HHoronvaux (hho-ron-vau) et hhoronwaux (hho-ron-ouô) Xaronval, commune. En 1425 *Xennevaul* (1) *Doc. Vosg.* VII p. 57 ; s. d. *Charonvaux* Lep. II p. 550, col 1 ; 1704 *Charonvaux* carte de Jaillot.

(1) M. Collot doute que « Xonneval » puisse s'appliquer à cette localité. A deux kilomètres en aval de ce village, se trouve, en effet, sur le ruisseau *Le Colon* un moulin isolé, très ancien, bâti au confluent du *Colon* et du *Madon*, et qui s'appelle en patois du pays *Mâheyvoie*, en français *Maxéroie*. M. Lepage l'orthographie « Maxivoy ». L'Histoire vosgienne donne des exemples de substitutions des noms de hameaux ou sections à celui de la communauté.

HHorpè (hhorpè) v. a. préparer la paille à liens. Je crois que ce mot correspond exactement au franç. *écharper* : Littré h. v° n° 3 donne pour acception à ce dernier : diviser certaines matières en les battant ou en les cardant. Cpr. Berry *charpir* mettre en loques; wallon *cherpi* éfaufiler Littré v° Charpie, du lat. *carpere* couper, tondre ; le lat. *carpia* du XIIIe s. s'y rattache. Les Comtois *charpir*, *dâcharpi* démêler, effiler, Dartois qui rapproche le fr. *charpie*, ne s'y rattachent sans doute pas. Les Fourgs *'llarpai*, griffer, *'llarpot* griffe, Tissot qui cite le bourg. *ghiârpo*.

HHou ! (hhou) interj. exprimant une sensation de froid. Doublet de *chou !* Voyez ce mot pour les étymologies.

HHouâye (hhouâ-y') s. f. gironnée, plein le giron, le tablier. L'origine est le subst. *hhô*. St-Amé *hovaie*, Rehaupal *hheulaïe*, Reherey *hholée*, Val d'Ajol *hhuaie*. Ces mots tiennent évidemment à *hhô*.

HHoudé (hhou-dé) adj. des deux genres, sourd. Cpr. *hhoudé comme in pot*. Le cat. dit *sort com una campana*, s. comme une cloche Pépratx op. cit. 317. Vouxey *choüe*, *choudië*, Vagney *h'eudé* Pétin ; Saulxures *hheudè* (Kédales p. 13) ; Houécourt *choudé* ; Frizon *houdié* ; Val-d'Ajol *hhoudjé* ; Landremont *hhot* Adam ; Fillières *chourde* ; Les Fourgs *soudiau* Tissot qui cite d'après Jaubert le berr. *sordaud* sourdaud.

HHouè (hhou-è) v. a. rare. (Voy. *rehhouè*) essuyer. Usité cependant dans la locution *E n'ai m' in fi d'hhouè* il n'a pas un fil [de ses vêtements de] sec.

HHou-mains (hhou-main) s. m. essuie-mains. Le Tholy et St-Amé *hhueron* Thiriat ; Cornimont *hhuron*.

HHounè (hou-nè) v. a. répugner.

HHounou, ouse (hhou-nou, oû-s') adj. de goût difficile, répugnant.

HHourié (hhou-rié) v. a. fouetter fortement; au fig. corriger de la verge. Cornimont *hhorié* v. a. battre ; Ventron *hhorié* chasser dehors ; Val d'Ajol *hhourier* fouailler. Peut se rattacher à *corium* cuir, lanière de cuir.

HHoyé (hho-ie) v. n. glisser. *E fât hhôyant* litt. il fait glissant, les chemins sont glissants. Fillières *choii*, c'est bien le même mot, car ce patois n'a pas le *hh* : ainsi *chieulle* échelle qui chez nous donne *ehhôle* et *hhôle* ; *chardaïe* pour *hhaidè* etc. Comme facture, je le crois identique au fr. glisser, car j'ai trouvé dans Jouve *Coup d'œil* p. 33 *hhoié* qui cite aussi *hcaffe* écosse, *hnatte* éclat de bois comme exemples de l'addition de cette aspiration. Ce même auteur fait de l'*h* du patois vosgien le correspondant du *ch* celtique. Val d'Ajol *hhouôyer*, qui est une variante de *xailler*. Cf. *xaillant* Psautier de Metz ; *Xauleurs* nom de lieu à Metz désignant une église St-Hylaire : *à Xauleurs ; xaillant* traduit lubricus. (Voy. *galier*) Vagney a *heloïe* traîneau, *heloïé* glisser, *heloïesse* glissade, et *heloïou* glissant. Gloss. mess. *hhauïer* ; Ventron *hhoïé*.

HHôyotte (hhô-iot') s. f. glissade, glissoire. Fillières *choii*. C'est bien le même mot : ce patois n'a pas le *hh* auquel correspond le *ch* du français : *chieulle* échelle, *chardaïe* pour *hhaidè* etc. ; Vagney *hloïe* traîneau, *hloïé* glisser, *hloïesse* glissade, *hloïou* glissant Pétin ; Gloss. mess. *hlauier*, Ventron *hloïé*. Savigny *hhôyesse* traînée produite sur le terrain par le glissement des sabots ou d'une chaussure quelconque : est parfois adj. fém. en parlant d'une femme ou fille qui glisse souvent en marchant. Metz ancien *xauleur*.

I

I (i) pron. relat. pour *li* lui.

Idée (i-dé) s. *masc.* idée. *T'aiveus cò in boèn idée tol-lai, ti !* On le trouve aussi du féminin.

Ièvô (iè-vô) s. m. Visite prolongée de l'après midi. Rasey *ièro* ; Dompaire *dievo*.

Ignèye (i-gnè-y') Igney, commune. S. d. *Igneium*, *Igney sur Moselle* Lep. 283, col. 1 ; XIII[e] s. *Yegney* archives d'Epinal, *Ygney* ibid. En 1228 *de Yeneis, Journ. Soc. d'archéol. lorr.* 1883

p. 192. Abbaye d'*Igny* (Marne) : « *Igny*-le-Jard, *Igny* en Tardenois sont..... des feux ; *Montigny* est le feu de Mont » DE VERTUS p. 109, 1872.

IMAGINÈ (i-mâ-ji-nè) v. a. imaginer ; aussi v. réfl.

IMAU (i-mô) s. m. imal ; c'était le huitième du « resal ». Voy. *Corbéyon*. Landremont, Allain *imau* corbeille. En 1662 *himal, Doc. Vosg.* IV p. 199.

IMBÈCILLE (*im*-bè-sil') adj. imbécile.

IMMÔBILE (im'-mô-bil') adj. immobile.

IMPÉRATRICE (*in*-pé-râ-tris') s. f. impératrice.

IMPERTINENCE (*im* nasal) s. f. impertinence.

IMPERTINENT (même observ.) adj. impertinent.

IMPÔSÈ (*in*-pô-zè) v. a. imposer.

IMPOSSIBE (*in*-pô-sib', oû p') adj. impossible.

IMPRIMÈ (*in*-pri-mè) v. a. imprimer.

IMPRIM'RIE (*in*-pri-m'-ri) s. f. imprimerie.

IMPRIMOU (*in*-pri-mou) s. m. imprimeur.

IN (*in*) EINE, ÈNE (è-n') un, une. Cambrai *iun*, *Magas. pitt.* 1864 p. 261 ; Arras *ain* (id.) St-Omer *eun* (id.) ; Ardennes *oun* (id.) Besançon *n'* id. p. 262. Consulter au surplus notre *Grammaire*.

INABORDABE (i-na-bor-dâ-b', ou p') adj. inabordable.

INCAPABE (*in*-ka-pâ-b', ou p') adj. incapable.

INCENDIE (*in*-san-di) s. *fém.* incendie. Voy. *Breûl*.

INCLINÈ (în-kli-nè) v. a. incliner.

INCONVÉNIENT (*in*-kon-vé-nian) s. m. inconvénient.

INCORPORÈ (*in*-kor-po-rè) v. a. incorporer.

INCORRIGIBE (*in*-kô-ri-ji-b', ou p') adj. incorrigible.

INCRÉDULE (*in*-kré-dû-l') adj. incrédule.

INDEMNISÈ (*in*-dam-ni-zè) v. a. indemniser.

INDEMNITÈ (*in*-dam'-ni-tè) s. f. indemnité.

INDIGENT (*in*-di-jan) adj. indigent.

INDIQUÈ (*in*-di-kè) v. a. indiquer.

INDIVIDU (*in*-di-vi-du) s. m. individu.

INDULGENCE (*in*-dul-jan-s') s. f. indulgence (t. liturgique).

INDULGENCIÈ (*in*-dul-jan-*sié*) v. a. indulgencier.

Indulgent (*in*-dul-jan) adj. indulgent.

Industrie (*in*-dus'-tri) s. f. industrie.

Industriel (*in*-dus-tri-el') s. m. industriel.

Informè (*in*-for-mè) v, a. informer.

Infôtigabe (*in*-fô-ti-gâ-b') adj. infatigable.

Infusion (*in*-fu-zion) s. f. infusion.

Ingénieur (*in*-jé-nieûr) s. m. ingénieur.

Ingrat, ate (*in*-grâ, ât') adj. ingrat, ate.

Inondè (i-non-dè) v. a. inonder.

Ingue (*in*-k') s. *fém.* ongle. Il a donné le dim. *inguiotte*, et le verbe *dèsinguiè*; Châtel et Landremont *inque* Adam.

Inguiotte (in-ghïò-t') s. *fém.* petit ongle. Intéressant diminutif. Savigny *ingualte* ongle des porcs.

Inquiet, éte (*in*--kié, ét')adj. inquiet, ète.

Inquiétè (*in*-kié-tè) v. a. inquiéter.

Inquiétude (*in*-kié-tû-d') s. f. inquiétude.

Inscription (*in*s'-krip-sion) s. f. 1° hypothèque : *ses biés sont ai l'inscription* ses immeubles sont hypothéqués. 2° épitaphe.

Inscrire (*in*s'-kri-r') v. a. peu commun, inscrire.

Insi (*in*-si) adv. ainsi. Inusité seul ; On dit, *par insi* ; il est aussi sans doute le simple de *dinsi* (v. ce mot) Anc. fr. *insi*, *ensi*, Littré.

Insine (in-sî-n') s. *fém.* insigne.

Insolent, ente (*in*-so-lan, ant') adj. insolent, ente.

Insouciant, ante (*in*-sou-sian, ant') insociant, ante (*in*-so-sian, ant') adj. insouciant, ante.

Inspection (ins'-pek'-sion) s. f. inspection.

Installè (*in*s'-ta-lè) v. a. installer.

Instruction (*in*s'-truk'-sion) s. f. instruction.

Instrure (*in*s-trû-r') v. a. instruire ; Part. passé *instrut*, *instrusse*, conjug. à notre *Grammaire* p. 398 (ou 54).

Instrumot (*in*s'-tru-mò) s. m. instrument.

Insultè (*in*-sul-tè) v. a. insulter.

Intelligent (*in*-tel-li-jan) adj. intelligent.

Intelligence (*in*-tel-li-jan-s') s. f. intelligence.

Indifférent (*in*-di-fé-ran) adj. indifférent.

Intendance (*in*-tan-dan-s') s. f. intendance.

Intention (*in*-tan-sion) s. f. intention.

Interdit, isse (*in*-ter-di, is') part. passé, ne se dit guère que des choses : *ène fontaine interdisse* à laquelle on défend de puiser. Le sens juridique d'interdit se traduit par *éte en tutêlle ;* le patois confond cet état avec celui de minorité, de dation d'un conseil judiciaire etc.

Intèrèt (*in*-tè-rè) s m. 1° intérêts (rentes), 2° dommages causés aux récoltes ; *poutè intèrêt* causer q. q. dommage. Rabelais a dit : les hypocriticques braguettes.... qui ne sont pleines que de vent, au grand interets du sexe féminin, I, Ch. VIII p. 23, Paris, Bastien 1783. On lit dans le titre encore manuscrit d'acensement du moulin du Void de la Corde, Cne de Dounoux..... « et à charge que par lad. construction [du moulin] il ne causera aucun dommage, soit par le cours d'eau, soit aux voisins, et s'il en arrivait q.q. intérêt à qui que se soit » (2 mars 1751, Biblioth. Vosgienne de l'auteur.) Sens de dommage : « Entendu qu'iceulx n'y sçauroient recevoir interest.... » de 1602, *Doc. Vosg.* V p. 212.

Interrogé (in-tè-ro-*jé*) v. a. interroger.

Interrompe (*in*-tè-ron-p') v. a. interrompre.

Intime (*in*-ti-m') adj. intime.

Intrépide (*in*-tré-pi-d') adj. intrépide.

Intrigant (*in*-tri-gan) adj. intrigant.

Inventaire (*in*-van-tér) s. *fém.* inventaire.

Inventè (*in*-van-tè) v. a. inventer.

Invention (*in*-van-tion) s. f invention.

Inventorisé (*in*-van-tò-ri-*zé*) v. a. inventorier.

Invitation (*in*-vi-tà-sion) s.f. invitation.

Invitè (*in*-vi-tè) v. a. inviter.

Iô (iô) voy. *O*.

Iœu (ieu) s. m. œuf. *Proverbes : Qui qu'prod in iœu prod in biœu.* La Bresse : *Qui que prò in ieu paré cwòran in bieu. Petite sémòce vie grante dò ène èpòce* X*** ms. Supporte l'élision à Uri-

ménil ; mais à Hadol on dit *ène dozaine dė ioeus*. DEVINETTE. *Qui ost-ce qu'ost bianc quand on lo tiėt et quė viėt jaune quand el ost cheuye? L'ioeu*. LOC. FAM. *Motte des ioeus ai diône* litt. mettre des œufs en glane, c. à d. s'occuper de choses impossibles, inutiles, dicton analogue à : *fâre des chausses ai zut geau* faire des bas à son coq, *soffiė des çondes au c.. d'nons chaittes* souffler des cendres au c.. de nos chats. Vouxey *Dicton* : *I ne faut j'aimas comptė les eues au cul de lai poule*. Savigny *û* : *bayi eun' û pou avoi in bû* donner un œuf pour avoir un bœuf. Le Tholy *ue* ; St-Amé *ieu* TH. VIC. *yeu* JOUVE.

IOUTRE (iou-tr') s. m. sens péjoratif. Juif. Corruption de l'all. *Jude* juif.

IWOÉRE (i-oué-r') s. *fém*. ivoire.

J

JACONAS (ja-kô-na) s. m. charcanas, étoffe de soie et de laine.

JACQUOT (jâ-kô) prénom d'homme, Jacques.

JAI (jè) adv. déjà. Le Français ne connait plus l'emploi de ce simple. Suisse rom. *ja* BRIDEL, *dja*, *dza* FAVRAT ital. *gia*, esp. et anc. port *ya*, n. port. et prov. *ja*.

JAIDIN (jè-din) rare, s. m. Jardin. En 1390 *gerdins* au plur. *Doc. Vosg.* I p. 18.

JAIVÊLLE (jè-vêl') s. f. javelle. Au fig. douves disjointes : *note sė ost tortot ai jaivelles*. De même à Savigny : *javelles*. Ventron *djèvėlle* ; Landremont *jèvė* ADAM.

JAMBAIGE (jan-bé-j') s. m. jambage.

JAMBÉ (jam-bé') s. *masc*. jante.

JAMBON outre les acceptions du français, a le sens fig. de croc-en-jambes. *Bayė lo jambon ai q. qu'ün*. Cfr. dans cette acception l'argot français « Passer la jambe à q. qu'un » Larchey. Vx.-fr. *jambet*, *janbet*, *ganbet* s. m. croc-en jambe GODEFROY.

JANCÉ (jan-sé) s. m. Nom de bœuf ou de taureau. Le fém.

est *jançotte*. Ils portent généralement une étoile ou plaque blanche au front. Saint-Amé *jancé* THIRIAT.

JANÇOTTE (jan-sòt') s. f. nom de vache, de génisse. Voy. le masc. *jancé*. St-Amé *jancette* THIRIAT.

JANVIER cité pour le *pronostic* à Fontenoy : *Quand lo moés de janvier ontre doux quemo in aigné, è soque (sort) rude quemo in tauré, et quand èl ontre rude quemo in tauré, è soque doux quemo in aigné.*

JAQUE (jâ-k') s. m. geai. *Garrulus glandarius* VIEILL. Bourg. *jaie* pron. *jai* LITTRÉ. Cfr. argot *rejaquer* crier, Larchey. Saint-Amé *jaque* THIRIAT. M. Beauquier cite aussi l'argot *rejacquer* appeler. Cfr. aussi le franç. *jacasser* qui se dit des geais et des pies, et le fr. pop. *jacquot* appliqué aux perroquets. Savigny : *i fât so jâque* il fait le beau, se campe, marche en mirliflor.

JARDINIER cité pour son féminin *jardinière*.

JARMENI (jar-mé-ni) Jarménil, commune. MM. Charton et Lepage donnent l'origine suivante : « Cette localité tire son nom de *Jar* mâle de l'oie et *manere* rester, demeure des oies, le mâle de l'oie est encore connu sous le nom de *Jar*. Les Seigneurs de Château-sur-Perles chargèrent, dit-on, les habitants de Jarménil du soin d'élever les oies pour l'entretien de leur cuisine, et ce fut seulement en 1655 que Chamery [ancien nom de Jarménil] prit le nom de Jarménil » *Stat. Vosg.* 2 p. 285 col. 2.

JASÈ (ja-zè), jâsé (jâ-zé) v. n. jaser.

JASOU, OUSE (jâ-sou, oûs') s. m. et f. jaseur, euse.

JÂUGÉ (jô-jé) v. a. jauger.

JAUGEOU (jô-jou) s. m. jaugeur.

JAUNE CHOQUANT (jô-n'-cho-kan) s. m. Lamier. Galéobdolon *Lamium Galeobdolon* CRANTZ. Vosg. vulg. *ortie jaune*, KIRSCHLEGER I p. 642 ; Cornimont *djaune violet* Girofllée *Cheiranthus cheiri* L. Gérardmer *jaune chokesse*.

JAUNI (jô-ni) v. n. jaunir.

JAUNIRÉ (jô-ni-ré) s. *masc.* Cantarelle alimentaire *Cantharellus cibarius* FR. vulg. chanterelle. Il a pour synon. *jaut'rèle*.

Vosg. vulg. *jauniré* Dr Mougeot p. 295 ou 455 ; *jaunirelle*, *Liste gén. des champ. des Vosges* 1885 p. 63, Epinal, Collot. Fontenoy, St-Dié *jauniron* ; Moussey *janiron* ; Ventron *djauniron* ; Vexaincourt *jaunirons* plur.

Jaut'rélle (jô-trél) s. f. Cantarelle alimentaire, syn. de *jauniré*. Cheniménil, Fontenoy, Mazelay de même.

Jé (*jé*) Ju interrogatif. Pronom de la 1re personne du sing. et du plur. des deux genres. Voir notre *Grammaire* p. 362 (ou 181). En 1254 *ju* (non interrogatif) *Doc. Vosg.* IV p. 17.

Jeajean (ja-jan) prénom masc. Litt. Jeanjean, Jean.

Jean-diaude (jan-diôd') Prénom masc. Jean-Claude Fig. et fam. niais, maladroit.

Jeandon (jan-don) Sobr. masc. Sans doute dim. de Jean, ou forme patoise du prénom composé *Jean-Del* très fréquent dans le rayon d'Uriménil.

Jeanjean (jan-jan) prén. masc. Forme réduplicative de Jean. Le Tholy *Chan* Thiriat. On connaît le messin *Chan Heurlin*. Savigny, prénom et aussi imbécille, niais.

Jeanni (ja-ni) prénom. masc. Jean-Nicolas.

Jédrosse (jé-drò-s') adj. employé substantivement, vache attelée au joug *ène boène vaiche jédrosse* ; St-Amé *jédrasse* Thiriat.

Jeinde (jein-d') v. a. joindre les bœufs, les atteler ; 2° v. réfl. fig. en fam. fréquenter, s'associer. Savigny a le subst. m. *jein* bande d'ouvriers et ouvrières travaillant à la même besogne, à la moisson ; bande de faucilleurs venant louer leurs bras aux cultivateurs de « la plaine ».

1. Jène (jè-n') adj. jeune, Savigny : *l'ast ca trop jène* cette entreprise est au-dessus de ses forces ; Romont *jone*, et le prov. *jone et vohhe* litt, jeune et vert ; se dit à une personne un peu enfant qu'un rien amuse, ou qui est peu soigneuse et s'amuse à dire des paroles qui n'ont aucune signification.

2 Jène (jein') s. m. Petit. *Jène dè geot* fig. et très fam. enfant, gamin ; *jène dé loup* même sens.

Jésqu'ai (jés'-kè) adv. Jusqu'à, jusqu'à ce que. Plus rarement *en' déj' qu'ai*.

Jéture (jé-tû-r') s. f. lanière servant à fixer le « chapeau » sur la tête du bœuf. Franç. *jointure* qui est, croyons-nous le même mot. Cpr. en effet *jeinde* joindre.

Jeudi cité pour les formes Aromaz-Lons-le-Saulnier *déjûdou* Dartois ; Les Bouchouz, St-Claude *didzue* (id.) le Sarrageois *dzeudiè* (id.) ; dans les Vosges, Ramonchamp *tjeudi*, Ventron *djieudi*, Mandray, *jieudi* Moyenmoutier *jeudi* Verdenay *jiedi* ; Ban s/M. *djadi*, Le Tholy *jüdi*, *judi*, Saales *jüdé* Adam. Proverbe à Fontenoy : *Lo bé do jeudi ne vai jemas au dimanche.* Uriménil : *lai s'maine des qoaite jeudis*, et Savigny... *des tros judis*, jamais.

Jeuhhére (jeu-hhé-r') s. f. pomme de terre originairement de Jeuxey. Origine *Jeuhhèye* Jeuxey, C^ne^ près d'Epinal ; La Chapelle-aux-B., Fontenoy *euchère* ; Cleurie, St-Amé, Syndicat *jeuxère* ; Saulxures *jeuhheil*, Ventron *jeuxey*, Vexaincourt *jeusé*. Franç. pop. *Jeuxères* (passim, écrivains vosgiens.)

Jeuhhèye (jeu-hhè-y') Jeuxey, commune. Noms anciens : s. d. *Jeuxeium*, *Jussey*, *Juxey*, *Jouxey* Lepage 2 p. 287 col. 2. En 1220 *Juxey*, *Jouxei* (id.) ; en 1458 *Geuexey* arch. d'Epinal.

Jeute (jeu-t') adj. juste. Empl. adv. et rarement seul : *tot bé jeute* tout juste.

Jeuye (jeu-y') s. m. jeu. Savigny, dicton : *Les bertes èrvenat au jeuye* les tromperies, les tricheries ne profitent pas à qui les fait.

J'mas (j'mâ) jaimas (jè-mâ et jé-mâ) adv. jamais. En 1295 *jemaix*, *Doc. Vosg.* I p. 83 et 86. Saulxures *hmà*, *Kédales* p. 8 ; La Bresse *hmâ* X**** prov. inédits n° 11 et *jèmâ* suivant l'euphonie. Les Fourgs *djomais* Tissot.

J'mé (j'mé') s. m. jumeau. Sans féminin, a toujours le sens de « doublé ». Il rend exactement à lui seul la signification plurielle du franç. *jumeaux* : *lai fômme-lai ai aivu tros j'mès* cette femme a eu *six* enfants jumeaux.

1. Jó (jó) s. m. jour. *Haut jó* jour solennel, grande fête, *boéjo* bonjour ; *in tots les jos* un jour ouvrable. Loc. *Sâye jo sé ieut* soit jour (fasse jour) s'il veut : se dit de celui qui se lève tard ;

vâ jo voir clair (litt. voir jour). Bourg. *jor* MIGNARD. Mazelay *joue*; Attigny *jouo*; Sanchey *joû, jou*, Ramonchamp *tjô*; Ventron *djo*, Mandray *jyot* ADAM p. 338. M. Scheler donne les anc. franç. et prov. *jorn*, ital. *giorno*. Proverbes : *Ai lai Sainte Luce les jos augmentot do saut d'ène puce; ai Noué de saut d'in vé; ai lai saint-Antoène do r' pais d'in moène.* Savigny *bé jo* opposé à faux jour : *i n'ost m'ai so bé jo* il n'est pas placé pour y bien voir, ou pour être bien vu.

2. Jo s. m. jour, mesure agraire contenant dix omées, ou vingt ares quarante-quatre centiares : *in jo d'târre* un « jour » de champ. *El ai bié cent jos d'târre* il a bien cent « jours » de bien au soleil.

JOENTE (joèn-t', ou d') v. a. joindre. Conjugaison à notre *Grammaire* p. 398 (54); le part. prés. *joindant* tel qu'il est usité dans notre patois, se trouve en 1509, p. 201 des *Doc. Vosg.* T. III En 1464 *joindans* ibid. IV p. 159. Savigny *bans joindants* se dit en parlant de deux villages dont les territoires sont contigus.

JOKÈ (jo-kè) v. n. percher, en parlant des animaux. Bourg. *juchai* placé au dessus de q. q. branchage MIGNARD qui le tire de *jugum* treillage; Landremont *jac* (*é*) accroupi, perché ADAM. On peut rappr. le vx-fr. *jouc* et le breton *joc* juchoir. M. Beauquier cite le v. neutre *jouguer*, *jouquer* ou *joquer* attendre, faire le pied de grue : *on m'a fait jouquer deux heures*; cet auteur donne le vx-fr. *joquer* ne rien faire; être en repos comme les poules à *joug*. M. Scheler nous dit : « *Jucher*... n'est qu'une variante de *jouquer*, *joker* (angl. *juke*) que l'on trouve dans les dialectes du nord avec le sens de croupir, rester en place sans bouger, en rouchi aussi se reposer et tarder, rester longtemps dans un endroit : je ne connais pas l'origine de ces mots. Bien certainement ils ne viennent pas de *jacere*, quoique le parfait *jacui* se soit francisé en *jus*, ni comme le pensait Ménage de *jugum* au sens de perche mise en travers. Pour plusieurs de ces significations le néerl. *hukken*, all *hocken* être accroupi conviendrait quant au sens, mais *h* allem. et *j* ne correspon-

dent pas ; cette étymologie toutefois convient à la forme normande *hucher*. Dériv. *juc* (anc. aussi *joue*) action de *jucher*, *juchoir*, cps. *déjucher*.

Joli (jô-li, *ô* résonn.) adj. joli.

Jôlibôs (jô-li-bô, les deux *ô* résonn.) s. m. Daphné bois gentil *Daphne Mezereum* L. *Sp.*, 509. Vosg. vulg. *bois gentil* Mougeot 208 356 ; *joli bois* Berher p. 264. Cleurie, Syndicat, St-Amé *joli bô* Thiriat p. 100, La Forge, Le Tholy *joli beu* ; Gerbamont *joli bos* ; Moussey *jòli bòs*, Saulxures s/ M. *dzoli bôs* ; Vagney *joli bos* Pétin p. 33 et *gent bos* p. 134.

Jolimot (jô-li-mò) adv. joliment.

Jolon (jò-lon) s. m. jalon.

Jolonde (jo-lon-d') s. *fém.* dévidoir : chignolle. Vagney *jalande* Pétin, Remilly, *jaluat*, *jaluât* (pron. jalouante). St-Amé *jalande*, Le Tholy *jalonde* Thiriat, Ventron *djalone* dévidoir façonné avec deux lattes de bois formant deux croix parallèles, dont les extrémités sont reliées par des ficelles et sur lesquelles se place l'écheveau. Le Tholy *jalonde* Adam ; Meusien *jalonde* : le dévidoir renversé est la *jalonde* des paysannes de la Meuse ; la sellette est l'escabeau de bois commun. » (Fourcaud, *Bastien-Lepage* in-*Gazette des Beaux-Ars* 1[er] mars 1885 p. 262. M. Lambert m'a donné Val d'Ajol *jalonde* et cite le vx-fr. *jalouande*. Savigny *jalante*.

Jolonnè (jó-ló-nè) v. a. jalonner.

Jolonnou (jò-ló-nou) s. m. jalonneur.

Jolousé (jo-lou-*zé*) v. a. jalouser.

Jalousie (jo-lou-zi) s. f. jalousie.

Joloux, ouse (jo lou, oùs') adj. jaloux, ouse.

Jonc cité pour les formes Ban de le R. *djounnes* ; Cleurie, Syndicat, St-Amé *jon* Thiriat 104 ; Fraize, Moyenmoutier *jouonc*, Vexaincourt *jouoncs*.

Jonglè (jon-glè) v. n. jongler.

Jonglérie (jon-glé-ri) s. f. jonglerie.

Jora (jo-râ) s. m. mâle de l'oie, jars. Bourg. *jar* Mignard, qui cite le picard *gars*.

Jorgon (jor-gon) s. m. jargon.

Jorgonné (jor-gò-nè) v. n. jargonner.

Jorrot (jo-rò) s. m. jarret.

Jorr'tiére (jor-tié-r') s. f. jarretière.

Josèye (jo-zé-y') Joseleye (jo-z'-lè-y') s. m. gésier. Comtois *gigier*, *gigi* Dartois qui le tire du **gigerus ;* Les Fourgs *gigier* Tissot qui cite d'après Jaubert le berr. *gigier*. Bourg. *gigier*, *gigi*. Savigny *josèye* goître fort fréquent en « plaine ».

Josin (jó-*zin*) Prénom d'homme, Joseph, autre forme de *Joson* v. pl. bas.

Joson (jo-zon) Prénom d'homme Joseph. St-Amé *Joson*. *Jousa* Thiriat ; La Croix aux Mines *José*, *Joson*, *Joujou* ; Savigny *Jeson* terme de mépris équivalent à Jeanjean.

Josonville (jo-zon-vil') Jésonville, commune.

Jote (jo-t') s. f. chou, sens collectif. Lorr. *choute*, (Poés. pop. 1er rec.) Ban de la R. *djotte* ; Cleurie, Syndicat, St-Amé *jotte* Thiriat 117 ; Cornimont *djotte* (à Cornimont aussi *djotte dé loup* silène enflé *S. inflata* Sm , et *p'tite djotte dé loup* silène des rochers *S. rupestris* L.) ; Gerbépal *djote*, Padoux *jottes ;* St-Amé *cauque de jotte* vieux chou, Vagney *jotte*, Pétin 162, et *tête de jotte* chou pommé (id. p 163) *rogue de jotte* ibid. 164 ; Ventron *djotte* ; Gérardmer *jotte* chou cabus ; Le Tholy *jotte* choux Thiriat ; Gl. mess. *jotte* chou cabus. M. Grimard p. 160 donne *jotte* comme nom vulgaire du *Sinapis arvensis* moutarde des champs. Ventron a *djotte* chou M. Scheler dit : « le terme de marine *jotte* = côte de l'avant d'un vaisseau doit être le même que *gauta*, *gota* à en juger par le terme équivalent allemand *backen* = joue. De même *jotte* un des noms vulgaires de la bette », v° *Joue*. Le *Psautier de Metz* XXXV, 2, a *joute d'erbes* traduisant le latin *olera* Bonnardot. Langres *chôte* Savigny *jotte* faux épinard ou grosse oseille sauvage, qu'on mettait jadis dans le bouillon de lard, à cause de ses propriétés laxatives.

Joue subst. f. Ventron *djeuhhe*.

Joué (jou-è, et joué) v. n. jouer. Environs de La Chapelle a/ B. *jiè* ; La Bresse *jè*.

Joujou (jou-jou) Prénom masc. Joseph.

Jounaye (jou-nâ-y') s. f. journée. Comtois *jougnâ*, La Bresse *jonaue* ; Ventron *djonaïe*. Proverbe à Fontenoy : *les jounaies regransont ai Noué do pas d'ein ré, Aux Ras do boyot* (chant) *d'ein coucho* (coq), *Ai lai sainte Luce do saut d'eine puce, Ai lai saint-Antoine Do r'pais d'ein moène, Aux Chandôlles D'eine houre*. Autre : *Las jous lai veîlle* (veille) *s'on vont quemot ès sont venus.*

Jouou (jouou) subs. joueur, euse. Rare au fém.

Jouré (jou-ré) s. m. joueur, t. de dénigrement, joueur de profession, allant courir les fêtes, les foires.

Journalier fait au féminin *journalière.*

Jovaye (jo-vâ-y') s. f. poutre posée sur le sol de l'écurie, et dans laquelle sont plantés les *bourossons* pour attacher les bêtes à cornes. Vagney *jouâie* Pétin ; St-Amé *jovaie*, Vagney *jovoaïe* Thiriat, Val-d'Ajol *jovaïe* Lambert, qui ajoute : la tête des écuries a une petite porte qui donne du jour *(jo)* le long de l'allée destinée à *l'éfouraie*. Ventron *jouoie*. Oberlin p. 224 donne Lunéville *jaouayie* volée de coups de bâton. M. Figarol *Annales Société d'Emulation* 1885, p. 102 : « La *jovée* et les seuils..... sont en granit... »

Joyi (jo-yi) v. n. venir à bout de, déterminer, se rendre maître. Val d'Ajol *jeyre* pouvoir faire. Correspond comme facture au fr. *jouir*. Savigny *jayi* ; s'emploie surtout négativement.

J'qu'ai (j'-kè), jésqu'ai (jés'-kè) prép. jusque. Les Quatre livres des Rois : *Jesque* Leroux de Lincy in Loiseau *Lang. franç.* p. 82.

J'té (j'-té) et jété (jé-té, plus rare) v. a. 1° jeter, 2° couler abondamment, en parlant d'une source (on dit aussi en ce sens *p'hhé* (pisser), 3° pris absol. suppurer *sai jambe jette.* 4° v. a. avorter : *note vaiche ai j'té so vé* ; à Savigny : *note jematte ai j'ti so polain*. St-Amé *j'tié* et Le Tholy *j'ti* ; Savigny *j'ti sas chatons*, dire des grossièretés à q. qu'un, l'agonir de sottises ; La Bresse *khtié* jeter *Lég. pop.* 1885 p. 34.

J'ton (j'ton) s. m. essain. XIIIe s. *geton*. *Doc. Vosg.* I p. 176 ;

et *gettum* ibid. p. 181, XIII[e] s. ? *Gettum,* in Lep. et Ch. *Stat.* II p. 31, col. 2. M. Godefroy a *geton, gieton, jetton, getton, giton, gitton* s. f. avec le sens d'essaim aussi : un *jetton* de mouches. En 1262 *gettons* de mouchettes *Doc. Vosg.* VII, p 9. Savigny, loc : *l'è v'ni su mi comme in j'ton,* il s'est jeté sur moi comme des abeilles en furie. Loc. fam. *fâre in geton* se dit d'une jeune mariée qui peu d'années après le mariage abandonne son mari sans motifs sérieux.

Ju (ju) pron. pers. sing. et plur. N'est usité dans cette forme qu'interrogativement *on vons-ju* ? Partons-nous ? En 1239... *Ju frères Freriz... Doc. Vosg.* III p. 29. Voy. *jé.*

Jubier (ju-bié) s. m. gibier. Vouxey *jubi.*

Jubilè (ju-bi-lè) v. n. jubiler.

Jugé (ju-gé) v. a. juger.

Jugemot (juj'-mò) s. m. jugement. *Paissé in jugemot* subir une condamnation (criminelle ou correctionnelle).

Juif cité pour la *comparaison* : *el ost chè* (cher) *comme in juif.*

Jugeotte (ju-jòt') s. f. fam. Intelligence ordinaire *çai n'ai poët d'jugeotte.*

Julet (ju-lè) et juyet (jui-iè) s. m. juillet. En 1295 *jullet, Doc. Vosg.* I p 90 ; Fontenoy, proverbe : *Au moës de juillet lai faucèille au poignet.*

Jun (*jun, ün* nasal, propre au patois) juin. On dit aussi *jvin* (jv*in*).

Jun adj. : usité seulement dans la loc. adv. *Ai cœur jun* adv. à jeun, litt. à cœur jeun.

Junè (ju-nè) v. n. jeûner. Ventron *djunè.*

Jurè (jû-ré) v. n. jurer. Ventron *djeurié.* Savigny *jurè* blasphêmer : *i jure comme in débaptyi.*

Jurot (jû-rò) s. m. juron.

Justémot (jus-té-mô) adv. justement.

Jvin (j'v*in*) Voy. *Jun.*

K

Cette lettre a été employée pour remplacer le *c* suivi d'*e*, *i* ou leurs diphthongues : *keuye* cuir, *keuyé* cueillir, *keure* cuire etc. On évitera ainsi la confusion possible avec la prononciation adoucie de cette lettre équivalent à *s*.

Kaniferch'ten (ka-ni-fer-ch'-ten') indique que l'on ne comprend pas. Usité déjà avant la dernière guerre. Corruption de la phrase allemande [*ich*] *kann nicht verstehen* je ne puis comprendre.

Kémande (ké-man-d') s. f. commande.

Kème (kè-m') s. f. écume. *Fare lai kême* (ne se dit guère que des animaux et des épileptiques) écumer. Châtel *quème* ; Landremont *équeume* ; Le Tholy *squème* ; Gl. mess. *queume* Adam. Savigny : *i fieu-zôr lai kème* il écumait.

Kémrosse (kém'-rò-s') s. f. écumoire.

Kenn'hhance (kén'-hhan-s') s. f. connaissance.

Kenn'hhu (kenn'-hhu) part. passé des deux genres. connu, ue.

Keugnot (keu-gnò) s. m. coin ; fam. coup de pied au derrière. Lay St-Remy *queugnot*, Landremont *cognot* Adam. Savigny *coigna ; rue do Coigna* rue du « cugnot ».

Keuhant, ante (keu-*h*an, ant') adj. cuisant, ante. Savigny, adj. et subst. *lo keuhant* le cuisant.

Keuhante (keu-han-t') s. f. pituite (litt. cuisante).

Keuhhe (keu-hh') s. f. cuisse. Val-d'Ajol *kehhe*.

Keuhine (keu-*h*i-n') s. f. cuisine. Valaq. *cuhnie* Dietz, Lunéville *cugine* Jouve *Nouv. Rec.*

Keuh'nè (keu*h*'-nè) v. a. cuisiner ; aussi v. a. *qu'ost-ce qu'os keuh'nez, d'hez donc, qu'çai z'ai si boé gôt ?*

Keuh'nève (keu-*h*'-nè-y') **keuh'nère** (keu*h*'-né-r') s. cuisinier, ère.

Keure (keû-r') v. a. cuire. En 1269 *cuet* cuit, *Doc. Vosg.* VII p. 32 ; Metz après 1280 « I pourcillon bien *keu*... » et

« quant il serait *keus* » et *keure* à l'infinitif Bonnardot *Doc. dr. cout.* p. 18.

Keurièye (keu-riè-y') s. f. cuillerée. Remarquez le changement de la liquide *l* en *r*, ou tout au moins la disparition par contraction du groupe médian *ille ;* Montiers s/ S. *curiaïe* Cosquin.

Keurioux, ouse (keu-riou, oûse) adj. curieux, euse.

Keurwohhé (keu-rouò-hhé) s. m. Cornet renversé (consultez Littré v° Cornet 5°). Rehaupal *curewehhè* petit beignet sec Adam ; Vouxey *coula revochi* s. m. cordons de pâte entrelacés et frits au beurre.

Keussin (keu-*sin*) s. m. coussin.

Keute (keû-t') s. f. 1° cuite, 2° quantité de pain cuit d'une fois au four, ou de fruits distillés d'une fois dans l'alambic etc. 3° fig. et fam. état d'ivresse.

Keutée (keu-té') s. *fém.* Courtil. Cfr. le franç. *courtille*, qui lui même vient de *Courtil*. Voy. *Keutiotte* ci-dessous. Savigny *keutiée* lieu dit potagers et vergers ; au sing. il signifie jardin situé dans ce lieu dit.

Keutiotte (keu-tiò-te) s. f. lieu dit habité, La Curtillotte. Diminutif de *keutée*, usité même au simple comme nom commun à Uriménil mais surtout dans q.q. localités voisines. Suisse rom. *curtillet* petit jardin ; *curti*, *coolhi*, *courti*, *couerti* jardin Bridel, qui donne pour orig. le lat. *hortus* et le grec, *chortos*. M. Jouve *Coup d'œil* p. 12 : « *Courti*, *courtis* ou *courtil* jardin clos, enclos champêtre. En basse latinité il se dit *curtis* ou *cortis*, qui signifie comme *villa* un bien complet, les bâtiments, terres et prés. Il vient de plus loin que la Gaule, puisqu'il se retrouve avec notre signification patoise dans le grec *chortos* et qu'il paraît dans l'all. sous forme de *Garten* dont nous avons fait jardin, et dans le lat. *hortus*. C'est le mot *courti* qui a fourni ces noms de lieux si communs terminés en *court : Houécourt*, le domaine de Houël ». La Gruyère, Le Bagnard *curti* jardin Cornu qui le tire de **cohortile ;* Comtois *courti, couti*, *curti*, *culti, queti*, *q'tchi* un jardin

**curtile, cortile* (Curtile proprie hortum rusticum sonat, Du Cange). Lat. *cohors, chors* terrain enclos qui entoure une ferme, cour, basse-cour Dartois. Les Fourgs *couti* Tissot qui cite le v.-fr. *courtel, culti,* le vaud. *corti.* Du Cange donne v° *Masnile* Le roman du Renard : « La bonne femme du Maisnil a ouvert l'uis de son courtil ». M. Godefroy, donne l'ancien français « *Cortil, courtil, courtilg, keurtil, curtil, corti, courtieu, cultil, culti* suj., *courtius, cortius, cortis* s. m. petite cour ou jardin de campagne fermé de haies, de fagotage, de fossé, ou q.q. fois aussi de murs.... Ce mot encore employé par q.q. écrivains du XIXe s. est resté, avec diverses prononciations dans presque toutes les provinces de la France. Bret. *courtieu ;* Norm. *courtil ;* Pic. *courtil, corti, courtieu, courtiu ;* Vermand. *courtehu ;* Boulonnais *courti, cortis ;* Wallon, rouchi, *corti, courti* ; Champ. *courtil ;* Vosges *courtil, courti, courtis* ; Bourg. *corti, courti* ; Fr.-Comt. *courtil, courti, q'tchi, couti, curti, culti, queti,* Salins *couthier,* Lyonn. Forez. *courtil, curtil ;* Bresse *curti* ; Savoie *courtil, curtil ;* Tarentaise *couerti ;* Suisse rom. *corti.* Noms de lieux : *Courtieux* (Oise), *Courtil* (Aisne), *Courtil-Dieu* champ au hameau de Courcelles. » Anc. fr. *Cortillet, Courtillet, -eit,* s. m. dim. de *courtil* jardin. Noms de lieux : *Les Cortillets* Nièvre, *Le Courtillet* Oise. Noms de personnes : *Courtillet* Haute-Savoie, *Regnault-Courtillet.* Suisse rom. *Curtillet* Godefroy. Pour les simples et les diminutifs on consultera avec fruit l'ouvrage du regretté M. Cocheris *Noms de lieux* p. 94-96. M. Déy donne *Cortis, courti, courtil, curti, curtil* s. m. jardin ; patois d'Arbois *couti.* Au *Dictionn. topogr. de l'Aube* j'ai trouvé *Courtillat,* le *Courtillot* et le *Cortillot, Courtillot.* Dans les Vosges : Bainville a/ S. Cad. 1843 S^{on} A « Les Curtilles » ; patois du pays *quetiaye* ; Charmes « Prés de Cutiplattes » ; Cornimont, S^{on} B « *Quétijannatte* » Curtilles Jeannette. Toutefois notre correspondant pense que le mot du cadastre « *queti* » qui traduit le patois « *khèti* » n'a rien de commun avec « *Courtil* » ; Girecourt les V. S^{on} D « Les Curtilles » patois *quetié ;*

Fontenoy le Ch. S[on] A « Curty Voirin » patois *quétey Voirein.* Savigny *Lai Keutiatte*, et au sing. petit jardin situé dans ce lieu dit.

Keuye (keu-y') s. m. cuir. Fig. fam. vieux cheval, n'ayant plus que la peau. Cfr. dans ce sens l'argot français *cuir* peau. « C'était aux nègres qu'il en voulait à cause du coloris de leur cuir Larchey ; Lunéville *keuh* Jouve.

Keuye (keu-y') **keute** (keû-t') part. passé de *keure* cuit, cuite. *El ai pus d'lai moitié d'so pain keuye* il a passé la plus longue partie de sa vie.

1. **Keuyé** (keu-yé) v. a. cueillir. Châtel *couyé* Adam.

2. **Keuyé** (keu-yé) s. *fém.* cuiller, cuillerée.

Keuyotte (keu-yò-t') s. f. cueille, cueillage.

Kiboulè (ki-bou-lè) **cuboulè** (ku-bou-lè) v. n. renverser. On a de fréquents exemples de la substitution de l'*i* à l'*u* originaire. Le fr. pop. dit *biffet* pour buffet etc. Orig. *cul* et *boulè* litt. bouler, tourner. Voy. *Boule.* Familièrement, en parlant d'une femme, accoucher. Savigny a un dicton curieux rapporté v° *Eboulè.*

Kiche (ki-ch') s. f. étincelle.

Kiché (ki-ché) v. n. étinceler. *Woès, comme ses œux kichot*, voyez comme ses yeux étincellent.

Kichant, ante (ki-chan, ant') part. prés. étincelant.

Kicrote (ki-kròt') s. f. petite crête, crête du jeune coq. Fig. flot du bonnet de laine. Pour le redoublement initial, voy. *Kikette.* Vouxcy *kicrogue* s. f. partie la plus élevée d'un arbre, d'une côte rapide, d'un clocher ; Val-d'Ajol *quique* s. f. cime d'un arbre ; Dounoux *kikré* flot de ruban au sommet d'un chapeau ; Savigny *kikatte* et *quique* cime d'un arbre, d'un clocher.

Kih'lè (kih'-lè) v. n. rire aux éclats. M. Jouve *Coup d'œil* p. 31 cite *kichelé* rire aux éclats, et le tire de l'allem. *kichern.* Remilly a *cohhlès'* éclat de rire Rolland ; St-Amé *quihelè* Thiriat ; Ventron a le subs masc. *kihelaidje* hilarité bruyante et prolongée.

KIKENBOULE (ki-kan-bou-l') KIKANBÔLE (ki-kan-bô-l') s. f. culbute. *Fâre lai kikanboule* culbuter, faire de mauvaises affaires. Remilly *ricâbul* ROLLAND (pron. kikanboul'). Le Doubs *cambaule* BEAUQUIER qui cite l'argot *camboler* tomber, le patois et le vx-fr. *cabouler*, *cambouler* qui ont le même sens que *cabosser* bossuer, faire des bosses, le jurassien *caboule*, bourg. *cambôle* bosse qu'on se fait au front. Le franc. pop. *chamboler* s'y rattache sans doute.

KIKETTE (ki-kèt') s. f. verge du petit garçon. On peut voir dans ce mot une espèce de redoublement initial analogue à celui de *kikrotte* diminutif de *cròte*. Français pop. de la Seine et ailleurs *quéquette* Gast. Paris in *Romania* 1872 p. 235. Val-d'Ajol, *quique* s. f. cime d'un arbre.

KINTANT (kin-tan) fam. prénom. Constant.

KNEF (knèf) s. f. pâte cuite à l'eau fricassée et mangée en petites boules. Val-d'Ajol *quenèfes*; patois alsacien *knepfle*, boulettes, mets farineux très usité en Alsace, en Suisse et de l'autre côté du Rhin. Allemand *Knœdel* L. RŒSCH.

KUBOULÉ (ku-bou-lé) et KIBOULÉ (ki-bou-lé) s. m renverse, culbute que font les enfants en se mettant la tête entre les deux pieds et en se roulant sur le dos pour continuer de même. On dit en ce sens *fâre lo kiboulé*. Vaud. *cupessa* BRIDEL.

KUBOULÈ, AYE (ku-bou-lè, â-y') et KIBOULÈ, AYE (ki-bou-lè, â-y') renversé, culbuté. Fig. fam. au féminin, femme en couches.

KYRIÉ (ki-rié) KEURIÉ (keu-rié) lieu dit, *Kyrié*. Lepage et Charton II p. 143 col. 1. donnent « *La Curoie,* hameau de Moussey », et « La Curroye », du Saulcy. A La Forge et au Tholy coudrier se dit encore *keure*, Raon-l'Etape a *Kœur la Grande*. Doivent tenir à *Coryletum*. M. Cabasse, Raon-l'Etape 1877 p. 365 cite une « Cense de Kœur ». Rapprochez les deux villages du nom de *Kœurs* (Meuse). Voir nos *Lieux dits* p. 267-268 (22-23).

L

LA (lâ) s. m. loir. On dit aussi q. q. fois *lâ dreumâ,* litt. loir dormant *Myoxus glis* GMEL. Comparaison : *E dreume comme in lâ* il dort comme un loir. Valais *leron* BRIDEL ; St-Amé *la dormant* THIRIAT ; Savigny *lô.*

LACÉ (lâ-sé) s. m. lait ; *lâcé pris* lait caillé. Vic *laicé* JOUVE, Vaud. *lassé, lassi* BRIDEL ; Gérardmer *lacéye* JOUVE. Diez *Gramm.* I p. 15 le tire de **lacte* et **lactem* à l'accusatif, de préférence à *lac* ; Jura *lacho* Gindre, Le Doubs *laitia* eau qui reste après le lait battu. Consult. LITTRÉ v° *laitiot* petit lait aigre. Nos patois sont littéralement des diminutifs ayant toutefois actuellement la signification du thème. Ils sont formés du dim. lat. *lacticellum.* Le *Ps. de Metz* : *laicel,* CXVIII, 70 et CXLIII, 16 BONNARDOT. Savigny *p'tiat lâcé* petit lait, et liquide blanc ou suc de certaines plantes.

LACHÉ (lâ-ché) v. a. lâcher : *lâché les bêtes* envoyer les bêtes à cornes au champ ; *les lâché boère* les conduire à l'abreuvoir.

LACH'MOT (lâ-ch' mò) adv. lâchement.

LACH'TÈ (lâ-ch' tè, s. f. lâcheté.

LAHHE dé chié (lâ-hh') s f. Dounoux, Hadol, pou de bois attaquant surtout les chiens de chasse.

1. LAI (lè) art. fém la. Lorr. de 1337 *lai* BONNARDOT *Li grief.....* in *Romania* 1872 p. 331. Voir notre *Grammaire* pp. 352 (8) et suiv.

2. LAI (lè) pron. relat. la.

3. LAI (lè) adv. de lieu, là. Ne s'emploie jamais isolément, mais il est bien plus fréquent qu'en français : *tot-ci, tot-lai,* ici, là ; *tot-bé tot-lai* là, là même (litt. tout beau tout-là).

LAICÉ (lè-sé) v. a. lacer.

LAIÇOT (lè-sò) M. Bonnardot m'a fait obligeamment observer que le ç ne provient pas du lat. *qu,* attendu que c'est un dérivé ou diminutif du français *lacs (las).* J'ai trouvé en effet dans LITTRÉ, diminutifs de lacs : bourg. *laissô,* wallon *lèsète,*

namur. *lasète*, prov. *lassol*. Vosges, Cornimont *laiçatte* s. f. tresse pour lacer ; Ventron *laissale* s. f. cordon lacet (notez les différences de genre). DEVINETTE : *Qu'ost-ce qu'ost d'neuye grand comme in coudré et d'jo comme ène èhhòle ? Lo laiçot d'corset.*

LAITIN (lè-*tin*) s. m. latin. *Aippenre lo laitin* apprendre à lire le latin (d'Eglise).

LAITTAIGE (lè-té-j', ou ch') s. m. lattage.

LAITTE (lè-t') s. f. latte.

LAITTÉ (lè-tè) v. a. latter.

LAITTIS (lè-ti) s. m. lattis.

LAIVAISSE (lè-vè-s') s. f. lavasse ; fig. semonce, verte réprimande.

LAIVÈ (lè-vè) v. a. laver. Moins fréquent que *hhauwoè*. Val-d'Ajol *laive-pieds* bain de pieds.

LAIVEUYE (lè-véu-y') s. m. lavoir.

LAIVEMOT (lé-v'-mò) s. m. lavement.

LAIVOUSE (lè-voû-s') s. f. laveuse.

LAIWOÈR (lé-ouér) s. m. lavoir. Voy. *Laiveuye*.

LALIE (la-li) prénom de femme, Eulalie.

LAMBINÈ lan-bi-nè) v. n. lambiner.

LAMENTÈ (s') v. réfl. se lamenter moins fréquent que *s'dèlamentè* v. c. m.

LAMOI (là-mouè) interj. Hélas ! « *Las mâ* hélas mais ! JOUVE *1er Rec.* ; *Lasse me Déye* hélas ! mon Dieu *id. Coup d'œil* p. 73 litt. Dieu me laisse, sans doute ou hélas à moi. XIIe s. *Las moi* BONNARDOT *Dialog. anime conq*. Comtois *Las-moi* hélas ; Vauclans (Baume) *lassa-moi* DARTOIS qui cite *las-moi*, *lasse-moi* de JOINVILLE ; M. BEAUQUIER les rattache à *lassus* las, fatigué, primitivement malheureux, et leur donne la même origine que hélas ! Peut-on rapprocher l'ital. « lasso me ! » cité par Diez *Gramm.* III p. 113 ? qui donne aussi *beato me felice te* ?

LAMPE (à huile) DEVINETTE : *qui ost-ce qué boét so sang et qu'maige ses tripes* ? La même à Gerbamont *qu'ost-ce qu'ç'ast que minge sas tripes et qué boet s'sang* ? On remarque dans ce

dernier patois l'élision du pronom, même devant la consonne.

Lampesse (lan-pè-s') s. f. lampée. Savigny *lampâye.*

Lamproye (lan-prô-y') s. f. lamproie ordinaire, *Petromyson marinus* L., ou de rivière *P. fluvialis* L. (le lamproyon est *l'Ammocœtus branchialis* Dum. vulg. suce-pierre. Le *P. marinus* ne pouvant remonter jusqu'à chez nous, il ne peut s'agir que du *P. fluviatilis.* Celui-ci ne quitte point les eaux douces où il est très commun. Le lamproyon qu'on a pris longtemps pour une espèce différente, n'est que le premier état du *P. Planeri* : consult. du reste E. Olivier *Faune du Doubs* p 130.

Lancé (lan-sé) v. a. lancer.

Lancier (lan-sié) Lancis (lan-si, plus rare) s. m. lancis. V.-fr. *lancier.*

Lanciron (lan-si-ron) Hadol, s. m. porcelet qui prend de la taille Adam. Rare à Uriménil.

Landrôye (lan-drô-y') s. f. femme se négligeant, peu alerte. St-Amé *landrauye* Thiriat ; Le Tholy *landroie* Adam ; Romont *landôye* femme peu propre, sans ordre dans son ménage, s'habillant mal, etc. Gloss. mess. *landrauye* ; Savigny *landôye.*

Lanterne s. f. cité pour Cornimont *lantiane.*

Lanternè (lan-ter-nè) v. n. lanterner. Le Tholy *lentœurni* Adam ; Ventron *lenternié* aller lentement.

Lardè (lar-dè) v. a. larder.

Largémot (lar-jé-mò) adv. largement.

Larmier (lar-mié) s. m. soupirail de cave. Jura *larmier* Courbis ; de même en Franche-Comté et en Flandre.

Lart' (lart') s. m. lard : Fig. et fam. appliqué à l'homme *E chèyeu su so lart'.*

Lassé (là-sé) v. a. lasser.

Lassèmotte (là-sé-mòt) interj. Ah bien oui ! Vraiment ! Allons donc ! Vagney *lassematte* Pétin ; Ventron *lassématte* exclamation qui exprime la compassion, hélas ! vieux mot : Fontenoy *hélassemotte* ; pourrait être identique à *lâmoi.*

Latoère (là toué-r') s. m. Electuaire de pommes, prunes etc. Cornimont *lantiare,* Vagney *lantiâre* Pétin ; St-Amé

lantiare. Le Tholy *lantoâre* THIRIAT, *lantoire* ADAM ; Dompaire *latevar* ADAM ; Landremont *latiarre*, Allain *latiar* ; Gloss. mess. *latoire* ; Savigny *lâtiare*.

LATRESSE (lâ-trè-s') s. f. plaie béante, déchirure. Allain *ladresse* ADAM, Ventron *ladesse* s. f. grande plaie faite avec un instrument tranchant. Allain *ladesse* ADAM. *Lâtresse* nous dit M. l'abbé X*** est une altération de *lâfresse*.

LAURIER (lô-rié) s. m. laurier noble, vulg. laurier-sauce *Laurus nobilis* L. Bainville *lauri* ; Brouvelieures *lorie* ; Celles *laurieu*, Chatel, Padoux *laurië* ; Cleurie, Syndicat, St-Amé *lorié* THIRIAT p. 131, Domèvre s/ M. La Forge, Le Tholy, Gerbépal ; Rouceux *lauri* ; Fontenoy *laurie* ; Médonville, Ménil en X. *louri* ; Saales *fouyatte d'aurier* curieuse aphérèse ; Savigny *lori* (*o* bref).

LAURIER-RÔSE (lô-rié-rô-z') s. m. nérion, ou nérier à feuilles de laurier. Vulg. laurier rose *Nerium oleander* L.

LAUROT (ló-rò) prénom d'homme, Laurent. *Saint-Laurot* Saint-Laurent, commune limitrophe ; St-Amé *Leuro* THIRIAT.

L'AUT'CIT (lôt-sit') L'AUT'CI (l'ôt-si) L'AUT'LAIT (lôt'-lèt') L'AUTE-LAI (lôt-lè) pron. démonstr. Celui-ci, celle-ci, celui-là, celle-là etc. etc.

L'AUTE-FOÉS (lôt-foué) Loc. adv. autrefois, récemment, naguère.

LAVE (lâ-v, ou f') pierre plate servant à couvrir les toits. Comtois *lave* DARTOIS qui cite l'ital. *lavagna* et le subst. *lavière* carrière à laves. M. Beauquier le tire du **lavia*, *laveria*, ital. *lavagna* et cite l'Ordonn. de la cité royale de Besançon 1619. « Tous toisements... des couverts de tuiles, *laves* et travaillons seront faits à la toise ancienne... » DU CANGE dit « *Lavia*, lapidis species, vulgo *lave*.... ».

LAVIÉRE (lâ-vié-r') s. fr. carrière de *laves*.

LAYÉ (lâ-yé) v. laisser. Le futur est à remarquer, (comme *bâyerâ* donnerai) il fait : *lâyerâ*. Au XII[e] s. on a déjà *lerra* LITTRÉ v° Abaisser. «... id. [les avocats] ne *lairront* pas d'avoir des causes », de La Roche Flavin, liv. III, chap. n° 76. Le futur *layera*, *lerrai* peut aussi bien provenir de *laier* que

de *laisser,* même mieux : Metz ancien et très fréquent *laier* au sens de délaisser par legs, *laiée* un legs, une fondation pie Bonnardot ms. Xertigny, Hadol *laikhé*, Val-d'Ajol *lehher*, *lehhier*, Dommartin l. R. *lâé* Richard ; Adam a le Tholy *lehhi* ; bourg. *laier* Mignard. Du Cange donne « *leixare*, permittere, sinere, gallis laisser». Scheler 1° Laisser : « La vieille langue et les patois ont en outre une forme *laier*, mais celle-ci appartient au fonds germanique de la langue ; ags. *laetam*, goth. *lêtan* v.-saxon *latan*, néerl. *laeten* goth. *lêtan* h. all. *lazan* auj. *lassen* ; c'est de cette forme *laier* que vient relayer. » Savigny *lâyi-et* dicton : *laye-mi*, *j'te lâyerâ* indolent, insouciant.

Leçon (leu-son) l'çon (l'çon) él'çon (él-son) selon l'euphonie : *lai l'çon*, *lai leçon* la leçon *ène boène leçon, ène boène él-son* une bonne leçon.

Légér'mot (lé-gér'-mò) adv. légèrement.

Leine (lè-n') s. f. ficelle que le charpentier noircit pour tracer son bois, ses planches. Lignes de pêcheur, rare. XIVe s. Item nulle bourgeois ne peult pexher à la roy ne à la vaulle, ne à la lengne emplumée. *Doc. Vosg.* I, 186.

Lemcieu (lèm'-sieu) s. m. limaçon. Savigny *lèmçue* ; *corié comme in lèmçue* agile comme un limaçon.

Léonôre (lé-o-nô-r') nonôr (no-nôr) prénom de femme, Eléonore.

Lére (lé-r') v. a. lire. Conjugaison *Grammaire* p. 399 ou 55.

Lestémot (les-té-mot) adv. lestement.

Lestin (lès'-tain) prénom d'homme, Célestin.

Lestine (lès-ti-n') prénon de femme, Célestine.

Leure (leû-r') s. *fém.* purin. Hadol, *lohére*. M. Thiriat donne à St-Amé *louhére*, au Tholy *lohire* et à Vagney *louhie* ; Landremont *éleur* ; Remilly *liür'* Rolland ; Le Gloss. mess. *luire* ; Val-d'Ajol « *lehie*, de *illuvies*, saleté, dépôt des eaux » Lambert ms.

Leuye (leu-y') s. m. 1° lieu, pays, ex. : *dé fieu leuye* étranger à la localité ; 2° endroit, place, chambre *on moèntot do leuye*

au beau milieu de la pièce. En 1268 *leu*, *Doc. Vosg.* VII p. 24 ; en 1271 *leu*, ibid. I p. 69 et 70 ; et 1400 *leu*, *id.* I. p. 194 ; St-Amé *leuye* plancher ADAM ; bourg. *leu* MIGNARD ; Savigny *s'matte ai bé leuye* (litt. se mettre en beau lieu), cacher ses torts, donner des explications adroites sur des fautes vraies ou fausses, chercher à donner une bonne idée de soi ; parler avantageusement de soi.

LÉXANDRE (lé-ksan-dr') prénom d'homme, Alexandre. De même Pagney-d.-B. GUILLAUME.

LEXIS (lé-ksis') prénom d'homme, Alexis.

1. LÈYE (lè-y') pron. pers. 3e personne. fém. Elle. Voy. notre *Grammaire* p. 362 ou 18 pour sur son emploi.

2. LÈYE (lè-y') s. m. 1° lit ; 2° en parlant des animaux, litée, portée. En 1341 : *leil*, *Doc. Vosg.* II p. 220. Proverbe *comme on fât so lèye on s'couche* ; Ille-et-Vill. *let* Decombe. Savigny *lèye* lit, et couches, surperposées de foin, de paille etc ; *b'sôgnes de leyé* paire de draps de lit.

L'GÈYE, ÈRE (l'jè-y', èr') adj. léger, ère.

L'HHÎVE (l'hi-v') s. f. lessive. Comtois *lessu*, *lissu*, *lissiu*, *lisé* eau de lessive DARTOIS, qui le tire du cat. *llexiu*.

L'HHIVÈ (l'hhi-vè) ELHHIVÈ (él-hhi-vè) v. a. lessiver.

LI (li), I (i) pron. relat. lui, à lui. Pour son emploi voy. notre *Grammaire* p. 362, (18) et suiv. Arras *li*, *Magas. pitt.* 1864 p. 261 ; Ille-et-Vill. *li* et *lu* Decombe.

LIARDÈ (liar-dè) v. n. liarder. Orig. *liard* commun au franç. et au patois, et pour ce, noté à la fin du *Dictionnaire*. Savigny *liardou*, *ouse*, adj.

LIBÉRÈ (li-bé-rè) v. a. libérer.

LIBERTÈ (li-ber-tè) s. f. liberté.

LIBERTIN, ÎNE (li-ber-*tin*, î-n') s. m. libertin, ine.

LIBREMOT (li-bré-mò) adv. librement.

LICITÉ (li-si-tè) rare, v. a. liciter.

LICÔ (li-*kô*) s. m. licou.

1 LIÉ (*lié*) s. m. lien.

2. LIÉ (*lié* et *l-é*) v. a. lier *lié in fogot*, lier un fagot, *lié les*

bêtes attacher les bêtes à cornes à l'écurie. Alsac. *layie*, *Rev. d'Als.* 1884, 217.

Liége (liè-j') s. m. liège.

Liéve (lié-v' ou f') s. m. lièvre *Lepus timidus* L. St-Amé *liéve*, Le Tholy *live* Thiriat. Savigny *life. corié comme in life* rapide à la course comme un lièvre.

1. Live (li-v') s. m. livre.

2. Live (li-v' ou f') s. f. livre.

Liffou (li-fou) Liffol, commune. Lorrain Neufchâteau XIVe s. *Liffou* Bonnardot *Li grief*... in *Romania* VII p. 348, 28 ; s. d. *Lifoldium*, *Lifou*, Lepage II p. 302, col. 2 ; s. d. *Locofus*, *Lufus*, *Lucofao* id. p. 303 col. 1.

Ligotte (li-gòt') s. f. petite languette, notamment de terre.

Lîme (lì-m') s. f. lime.

Limè (li-mè) v. a. limer.

Liméro (li-mé-rô) et numéro parfois s. m. numéro.

Limérôtè (li-mé-rô-tè) et numérôtè (nu-mé-rô-tè) parfois, v. a. numéroter.

Limouniére (li-mou-nié-r') s. f. limonière.

Lin (*lin*) s. m. lin cultivé *Linum usitatissimum* L. *Sp.* 397. La Bresse *li*, Bru *lie*, Châtel *lin*, Cornimont *li*, Crébimont, (St-Etienne), *line* ; Fontenoy *lien*, Gérardmer *lin* et une variété plus forte *lin d'Alsace*, Gerbépal *lin*, Grandvillers *liin*, Padoux et Provenchères *lin*, Raon-a.-B. *lin*, Ventron *li*, Vexaincourt et Wisembach *lin*.

Line (lì-n') s. f. ligne.

Lincan (*lin*-kan), s. m. « encan », exemple de l'agglutination de l'art. *l'* au mot (fictif) encan. Epinal *lencan* et *leincan* ; Suisse rom. *inkhan* Bridel.

Linge (*lin*-j') s. m. linge.

Lincieu (*lin*-sieu) s. m. linceul. Bourg. *lanceu* Mignard, Bourg. *linceux* s. m. draps de lit ; Longwy, 1383 Dév. Savigny *linçue* drap de lit du dessous.

Liniére (li-nié-r') s. f. linière.

Linouze (li-noû-s' et z') s. f. graine de lin. Cornimont

linoûse ; Gerbépal *linouze*, Ménil en X. *lenouse* ; La Neuveville-s.-M. *lnouse* ; Provenchères *lineuse*, Saales *lineuse*, Saulxures *linouse* ; Savigny *l'nouse* et *èlnouse* ; Ventron *linouze* ; Vexaincourt *lnoûse* ; Wisembach *lineuse*.

LIQUIDÈ (li-ki-dè) peu usité v. n. liquider.

LIRONCOUT (li-ron-kou) Lironcourt, commune.

LIS (lis') s. m. lis, genre *Lilium* L.

LISETTE (li-zét') s. f. lisette, betterave. Bru *lisette*, Bruyères *disette* et *lisette* ; Dounoux *lisette* (pour la jaune, et la blanche du bétail) Gérardmer *lisette*.

LISIÉRE (li-zié-r') s. f. lisière.

LISTE (lis'-t') et plus rare LISTRE (lis-tr') s. f. liste. Du Cange a : « LISTRA, id. quod. *lista*. »

LIVRÈ (li-vrè) v. a. livrer.

LIZERNE (li-zer-n') s. f. luzerne cultivée. *Medicago sativa* 2° Luzernière. Châtel, Raon a/ B. et Padoux *lizerne*.

L'MAICE (l'mé-s'), LÉMAICE (lé-mé-s') et ELMAICE (el-mè-s') s. f. limace.

L'MOUCHE (l'mou-ch'), LÉMOUCHE (lé-mou-ch') et ELMOUCHE (el-mou-ch') s. f. mèche (de lampe). Savigny, dicton : *note élmouèche fât in peu nèz*... éclaire mal, est carbonisée.

1. LO, LAI, LES (ló, lè, lé) article Voy. notre *Grammaire* p. 352 (ou 8) et suiv.

2. LO, LAI, LES (ló, lè, lé) pronom. Du Cange v° Lo dit : « In veteribus Litaniis sub Carolo M... *Tu lo adjuva*. »

LÒ (lò) s. m. œuf de pou, lente, M. PÉTIN écrit *laut*.

LO....CI, LAI....ci, LES....ci, LO....lai, LAI....lai, LES....lai. Adj. démonstr. Ce, cet, cette, ces. Voy. notre *Grammaire*. Savigny *lé çu*, et *lé cinne*.

LOCALITÈ (lo-kâ-li-tè) s. f. localité.

LÒCHE (lò-ch') s. f. fam. coup. Sainte-Barbe *lôche* taloche, coup ADAM.

LOCHÉ (lò-ché) v. a. 1° lécher ; 2° fig. fam. donner une *loche*, frapper.

LOCHON (lö-chon) s. m. nourriture grasse du bétail.

Cornimont *latchon* s. f. nourriture plus substantielle qu'on donne à l'animal qu'on veut engraisser, ou à tout autre pour en tirer plus de profit ; Vagney *lachon* Pétin ; St-Amé *lachon* aussi ; Le Tholy *lauchon* Thiriat ; La Bresse *latchon* ; Val-d'Ajol *lahhe* tranche de pain, lèche, de *lacher* lècher ; Landremont *lâchi* Adam. Cpr. le franç. *lèche* tranche fort mince de q.q.'chose qui se mange, pain, jambon LITTRÉ. Savigny *lachon ;* au fig. mets succulent.

LOCHURE (lò-chû-r') s. f. légumes mélangés avec du son pour le bétail. Savigny *lachure.*

LO ÇUT, LAI ÇUT, LES ÇUT (lo-sut', lai-sut', lé-sut') Pron. dém. celui, ceux, celles.

LOGAIGE (lò-ghé-j') s. m. langage. *Psautier de Metz : laingaige* Bonnardot I Prolog. 13.

LOHADE (lo-hâ-d') s. *fém.* lézard gris de murailles *Lacerta agilis* Daud. : lézard des souches *Lacerta muralis* Laur. et *L. stirpium* Daud. ; Dampierre *lehhate* Adam. Savigny *lèzatiė* (*iė* = ieu bref).

LOHI (lò-hi) s. m. loisir. *Boé-lohi* s. m. qui en prend à son aise ; Savigny *boè-lahhi.* Comtois *lesi* Dartois. Consultez Scheler sur ce mot v° Loisir ; La Bresse *lehé* X*** *Lég. pop.* p. 13, 1885.

1. LOHHE (lò-hh') s. f. tranche de pain. Yonne *lauche* s. f. bande étroite d'un objet quelconque ; une *lauche* de terre, notamment quand elle est relevée par la charrue. Une *lauche* d'étoffe, une *lauche* de pain, de veau, de mouton. Parmi les ménages d'Auxerre, il y en a qui disent une *loiche* de veau, une *longe* de mouton. A Diges *louèche* se dit de la bande de terre soulevée et retournée par la charrue JOISSIER. Savigny *lahhe* et son dim. *lahhatte,* tranche de pain très mince, pièce de terre de petite contenance.

2. LOHHE (lò-hh') s. f. Genre Carex L. laîche. Bru *lâhe,* Châtel *lohhe* et *lohhotte,* Lemmecourt *lauche,* Mazelay *lochottes* La Neuveville s/Ch. *lâhe ;* Offroicourt *loches ;* Romont *lohhotte,* Savigny *lahhe* ; Val-d'Ajol *lache,* Ville *loche.*

3. LOHHE (lo-hh') s. *fém.* peloton de fil. Voy. *Lohhé*, plus fréquent.

LOHHÉ (lo-hhé) s. m. peloton de fil. Landremont *lohhe* gros morceau ADAM. Vagney « *lohhé* lisseau, écheveau, échée » PETIN. Littré, v° Lisse 5 donne : ficelle qui sert à lier les paquets de marchandises ; étym. probabl. le latin *licium* fil. Vagney *lohhé* Thiriat, Le Tholy *l'hhé*, Allain *louché* Adam ; Ventron *leuhhé*. Du Cange a « *Loisellus fili* et *Loiseau de fil*, Gall. *Peloton*, alias *Luissel* ; cest Luissel de filé tendray » Scheler « 2 LICE, LISSE dans *haute et basse lisse* du lat. licium, trame de tisserand. D. licette, liceron. » Savigny *louhhé*.

LON (lon) adv. loin. *D'lon*, *dé lon* de loin, d'un pays lointain, à la longue. Proverbe *pétite châge pése dé lon*.

LOND'DÉMAIN (lon-d'-dé-main) s. m. lendemain. En 1269 *lundemain*, *Doc. Vosg.* VII p. 33 ; charte de Charmes *londemain* Charton et Lepage *Statist.* II p. 108 col. 2. En 1395 *londemain*, *ibid.* p. 216 col. 2.

LÔNE (lô-n') s. f. longue perche. St-Amé *longue*, pièce de bois fendue pour le chauffage Thiriat ; Ventron *logne* bûche ; Bourg. *lignier*, *loingnier* s. m. bûcher et bois à brûler, du lat. *lignarium* et *lignum* Déy. En 1269 *legne* bois, bûches, *Doc. Vosg.* VI p. 33. Châtel *lone*, *lonié* bûches, bûcher ; Le Tholy *lonne*, *lonni* bois de chauffage, tas de ce bois ADAM. Val-d'Ajol *logne* m. s. *lagneye* m. s. et *lognes* mises en tas ; Cormont *longne* bûche fendue pour le chauffage et *lognié* tas de bois empilé ; Vouxey *logneil*, s. m. tas de bois pour l'hiver, lieu où il est placé. Savigny *lôgne* bûche longue d'un mètre.

LONGÉ (lon-jé) v. a. défectif, longer ; *ô longeant* en longeant. On préfère *ai l'olainge*. v. c. m.

LONGUE (lon-gh', ou k') s. f. langue. Devinette : *Qu'ost-ce qu'ost tojos ai l'ètòl et qu'ost tojos mouyé ?* La même à Gerbamont : *Qu'ost-ce que ç'ast qu'ast tokoè chhièye et qu'ost tokoè mouyé ?* Dicton *El ai ène longue dé fômme* il a une langue de femme.

LONGUE DÉ BERBIS s. f. (litt. langue de brebis) plantain intermédiaire *Plantago intermedia* Gilib. Cpr. les formes popul.

langue d'oiseau Gillet et Magne p. 330 et *langue d'agneau* Grimard p. 273. Vosg. vulg. *langue d'agneau* donné au plaintain lancéolé, *P. lanceolata* L. Cleurie, Syndicat et St-Amé *longue de berbis* Thiriat p. 99 ; La Forge, Le Tholy, St-Etienne *longue dė berbis*.

Longtops (lon-tò) adv. longtemps.

Lontio (lon-tio) sobriq. masc. Ne serait-ce pas *l'ontiol, onkiot :* ces deux lettres *cl* et *t* correspondant comme mouillement ? Signifierait alors littéralement l'oncle, vulg. *onclet* petit oncle, forme diminutive.

Lopė (lò-pė) v. a. lamper, laper.

Lopin (lò-p*in*) s. m. lapin *Lepus cuniculus* Lin.

Loqué, laiquée, doqué, d'laiquée, onqué, ai laiqué, lesquées, desqués, desquées, esquées, esquées. Pron. relat. Lequel, laquelle, duquel, de laquelle, auquel, à laquelle, lesquels et (lesquelles) desquels (et desquelles) auxquels (et auxquelles).

Lorgné (lor-gn*é*) peu commun. v. a. lorgner.

Losses (lò-ss') s. f. tarière du sabotier, du charron, du *pompier* (perceur de tuyaux de fontaines en bois). St-Amé *losse* Thiriat ; Cornimont, outre le thème, a aussi le dim. *lossatte* vrille, mèche à perforer.

Lôt (*lô*) s. m. lot.

Lot'rie (lo-tri) et noterie (nô-t-ri) s. f. loterie.

Lòts, lòhhes (lò, lohh') s. f. plur. furfures.

Lotte (lò-t') s f. lettre.

Louė (lou-ė) v. a. louer dans l'acception unique de prendre, ou céder à bail.

Louėye (louė-y') s. m. gages d'un domestique, litt. loyer.

Louge (loû-j, ou ch') s. f. loge, remise couverte, bâtiment annexe. Savigny *lougeatte* dim.

Lougė (lou-j*é*) v. a. loger ; v. n. demeurer.

Loure (loû-r') s. f. veillée. Jura *lovra* veiller, et *lovre* s. f. pl. veillées de garçons chez les filles à marier Bridel. Baume, Montbéliard *lôvrâ* veiller Dartois, qui le tire de l'all. *gelauren* veiller, épier et dan. *belure*. M. Adam propose *lu-*

cubra. M. Gaston Paris *Romania* X, 1881 p. 609 dit que l'étym. *lucubra* est fort douteuse. St-Amé *lourre* Thiriat ; Ventron *loure* veillée d'hiver. Nous nous permettons de transcrire ici les étymologies données tout récemment par M. l'abbé X*** *Légendes Vosgiennes* p. 8-9 : « Loure se prend comme synonyme de veillée. On peut en donner deux explications philologiques. Ceux qui cherchent avant tout dans nos idiomes français du latin transformé, diront que *loure* est une transformation de *lucubrata (nox)*, et que *lucubrare* a été lui-même construit sur *lucubrum* lampe de travail, un mot que nul érudit n'a encore vu écrit nulle part (1). Ce qui pourrait favoriser cette étymologie, ce serait la forme *lovra*, ou *lougra*, que *loure* revêt dans certaines localités du Doubs et du Jura. Mais il est peut être plus juste d'y voir tout simplement *loure*, nom qu'on donnait jadis à une sorte de musette fort en vogue pour égayer les loisirs des bergers et conduire les danses populaires. De fait, dans les Ardennes, on donne encore le nom de *loure* à la musette, et le *loureur* à celui qui en joue. Comparez l'allemand *leier*, vielle, l'ancien irlandais *ludr*, même le grec *lura* que nous écrivons *lyre*, et qui ne valait pas mieux que le *biniou* de la Bretagne, et que l'épinette de la Dorothée, du Val-d'Ajol, quoi que les poëtes nous en imposent dans leurs fastueuses invocations. Aller à la *loure*, ou plutôt aux *loures* serait donc comme d'aller aux violons. Effectivement les *loures* ont été en premier lieu des veillées dansantes. Vous

(1) L'érudit auteur des *Légendes Vosgiennes* n'avait point cependant perdu de vue ce petit paragraphe de M. Michel Bréal *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* Tome V, 5e-fascicule Paris 1884 p. 435 : « Au nonbre des substantif latins en *-brum* ou en *-bra*, comme *cribrum*, *flabrum*, *illecebræ*, il faut placer un ancien **lucubrum* ou **lucubra*, lequel a donné *lucubrare*; le sens de se verbe est « travailler à la lumière »: nous pouvons donc conjecturer que le substantif perdu signifiait « lampe » ou « torche ». Probablement les noms grecs comme *lu npas*, *lychnus* ont contribué à faire tomber dans l'oubli ce vieux terme latin, qui survit seulement par ses dérivés. Le second *u* de *lucubrum* me paraît être un reste de l'ancienne prononciation : cf. *maxumus*, *dissupatus*. »

retrouverez cette signification dans le gallois ou kymrique *Llwyrwys :* invitations, fêtes, réjouissances et jeux publics ; et jusque dans le breton *lure*, et *lureus* avec la légère déviation de *fainéantise* et de *flaneur*. » Ce qui parait confirmer cette seconde explication, c'est notre vieux mot français *loure* qui signifiait musette et qui a pris, dit Littré, le sens de la danse à la loure, comme gigue le sens de danse au violon. Cet auteur recherchant aussi l'origine de ce mot se demande si on ne pourrait pas songer au latin *lura* sacoche, bourse, et, par suite musette ?

Lourié (loû-rié) v. n. aller aux *loures*, veillées. Le Tholy *lourie* causer à la veillée Thiriat. Gloss. mess. *lourier*. Alsac. *lourai* veiller, passer la soirée *Rev. d'Als*. 1884 p. 33 et note. La Bresse *lourié* veiller, passer un temps plus ou moins long de la nuit avant de se coucher ; on dit de même de la lune qu'elle *lourie* lorsqu'elle se montre plus ou moins longtemps sur l'horizon X*** *Lég. Vosg*. p. 9. Voy. *Loure* pour l'origine.

Lovon (lò-von) s. m. madrier assez épais servant notamment aux réduits de porcs, aux chenaux d'usine, etc. etc. Doubs, Hte Saône, *lovon*, *lavon* Dartois, qui donne les formes *lahon*, *laon*, *lan* d'une ordonnance de Franche-Comté, et les tire du sanscrit *lava*, coupe, *lû* couper ; Jura *lavon*, *loon*, *laon*, *lovon* ; v.-fr. *lavon* planche. M. Beauquier vº *Lavon* cite l'ord. de Besançon 1659 *laon* et en tire le *scieur de laon* et non de *long*, et l'édit de Franche Comté de 1623 : « Les charretiers conduisans *fustes*, plots et aix ou *lohons* de sapin. »

Lôyes (Les) (lô-y') Eloyes, commune. Syndicat, cadastre B « Pré *Loya* » pat. du pays *pra Loya* pré qui appartient à un habitant d'Eloyes. Noms anciens, s. d. « *de Lobiis*, *les Loges*, *les Loyes*, *Esloyes* Lepage et Charton 2 p. 178, col. 2. Voir l'origine ibid. p. 179. col. 1.

Lu (lu) lui. pron. pers 3e pers.

Lu, lute (lu, lut') Pron. possess. m. et fém. leur. Doubs fr. *leute*, patois *lieute* Beauquier.

Lua (lu-â) s. m. Terme enfantin. copeau de menuisier.

Voir *Courônne dé saint Luâ*; Savigny *luô ! luô ! luô* cris que poussent les enfants en tournant rapidement à tours de bras une brindille, une baguette enflammée, ce qui produit à l'œil une petite couronne, qui n'est pas sans analogie avec l'arc-en-ciel, Collot ms.

Lucairne (lu-ker-n') lucarne (lu karn') s. f. lucarne. Genév. *liquerne*; v.-fr. XIVe s. *luquenne*; XVe s. *lucanne*; Berry *lucane* Littré.

Luesse (lu-ess') s. f. éclaircie de soleil. Le Tholy *luhesse* Adam.

Luhant, ante (lu-han, ant') adj. luisant, ante. Landremont *luhiant* Adam.

Lundi (*lun*-di *un* nasal propre au patois) s. m. lundi. Aronaz (Lons-le-S.) *delon* Dartois; Les Bouchoux (St Claude) *dilon* (id.) Le Sarrageois (Pontarlier) *loudié* (id.).

1. Lunette (lu-net') s. f. linot, et linotte *Fringilla cannabina* L. *Cannabina linotta* Gray. St-Amé *lunette* Thiriat.

2. Lunette (lu-net') s. f. *sing*. lunettes. Savigny, fig. yeux : *l'ai des boènes lunettes ; i fieu-zôr eune pâre de lunettes !*

Lure (lû-r') v. n. luire. Conjug. *Grammaire* p. 399 (55)

Luttè (lu-tè) v. n. lutter.

L'vain (l'vain) s. m. levain.

L'vant (l'van) s. m. et part. prés. levant. *On s'lo l'vant* au soleil levant.

L'vè (l'vè) et levè (leu-vè) v. a. lever, enlever ; v. n. germer, pousser. A ce dernier sens se rattache le subst. de Vouxey *louvure* : *Peute louvure, belle couïllure*, une vilaine germinaison fait espérer une bonne cueillette (récolte).

M

M'... (m') MIE (mi) adv. de négation, pas, point. En 1295 *mi*, *Doc. Vosg.* I p. 87.

1. MA (mâ) s. f. maie, pétrin ; grand coffre du moulin renfermant autrefois le *beurté*, actuellement le *cylindre*. Vouxey *mâ* aussi s. f. et cpr. : *in èfant que croche c'mol lai pâte o lai mâ* un enfant qui croît comme la pâte au pétrin. Suisse rom. *mai*, *mé*, Bridel ; Fillières *mât* Clesse ; Vosgien *maie* Jouve ; Bourg. *mai* Mignard, qui cite le champen. *mat*, picard *maie*, *moie*, Jura *maid*, Comtois *meû* qu'il tire de *magis*, *magidis* venant lui-même du grec *magis* ou du lat. *mactra*. Les Fourgs *mai* Tissot, qui cite le v.-fr. *met*, *mais*, *mai* et d'après Jaubert le berrichon *maie*. Le Doubs *met*, *mai* Beauquier qui cite le v. fr. *meet*, *maict* et donne le grec *mactra* et l'ital. *madia*.

2. MA (mâ) s. f. meix. usité seulement comme lieu dit *L'Etang d'lai mâ* l'étang de la maix, à Dounoux. Jura « *maix* petite maison de bois, hutte, feuil » BRIDEL ; Jura Neufchâtelois de même, localité ou habitation foraine FAVRAT ; Alpes Suisses *mazot* petit chalet dans un pâturage de printemps BRIDEL, qui le tire du celtique *maz* habitation ; les autres formes patoises vosgiennes donnent *mé*, *mey*, *maix*, *moué* notamment dans la composition des mots : *Gibeaumeix*, C^on^ de Colombey, *au Haut meix* (Germiny aux trois châteaux) *Fondremeix* Vosges (Voir Godron, sur la prononciation de *Briey*, in *Mém. Acad. Stanisl.* et son Mém. *Archéol. Lorr.* 1875 p. 234 et suiv.) Bourg. *maix*, *meix*, *mex*, pourpris qui entoure une habitation. M. Maud'heux *Annales de la Soc, d'Emulation* 1861 p. 173 et suiv. donne « *mares*, *maies* ou *mortes* », Mais le mot *mortes* n'a rien de commun avec *mare* ou *maie*, ou *meix*. Du Cange v° *Massa*, *massum*, *masa*, *maseda* : Voces ejusd. notionis et originis ac *mansa* et *mansus*, certus agrorum modus, seu ut quidam volunt globatio ac collectio quædam possessionum ac praediorum quam Græci *sugclèsin* vocant. Will. Brito

in vocab. *masa* villa vel casula... *masa* villa vel casale... *maseda* et *masada* ; *Massaigium* agri portiuncula cum mansione ». Bourg. *maix, meis, meix, mes, mez,* s. m. maison, habitation personnelle..... *meinoir* Charte de Gray 1324 ; dans le sens absolu le *meix* était l'ensemble du lieu, de l'enclos affecté à l'habitation personnelle, avec ses dépendances, notamment le jardin » DÉY *Vocab.* Voir nos *Lieux dits* p.p. 253 (8) et suiv. Ajoutez Gircourt les V. sect. B « la maix » pat. *lai mâ* ; Morelmaison B « La Maix » patois *lai mâ* endroit où il y a une mare ; et « maix de la Grande Vau » B ; il y avait dit-on une mare, aujourd'hui comblée. Val-d'Ajol *mâ* fém. mare, flaque d'eau plus ou moins considérable. Savigny lieu dit « *lo Haut d' tros mâs* » le Haut de trois maix.

3. **Ma** (mâ) s. m. but. Lat. et ital. *meta.* Landremont *mat* Adam ; Gloss. mess. *meut.*

4. **Ma** (mâ) s. m. poids d'orloge. Savigny, aussi anciens poids en pierre.

Madlite (ma-dli-t') prén. de femme, Marguerite. On a pu constater aussi la correspondance de $l = r$ dans « *Sainte Caithline* ».

Madou (ma-dou) **aimadou** (è-ma-dou) s. f. amadou. LITTRÉ donne Genev. *madou.*

Ma, mahhe (ma,mâ-hh') adj. mauvais, mauvais. Le Bagnard *mejê, mejâ* ladre CORNU qui le tire de *misellus, a, um* ; La Bresse *mèhè,* s. m. mal. « *chaiqui fine di mèhè qué le mine* » chacun prend fin du mal qui le mine X*** *Prov. inéd.* n° 23. Ma = malum et n'a pas de rapport avec *mejè mejà mèhè,* qui = *misellum* vx-fr. mesel meseau. BONNARDOT ms.

Maché (mâ-ché) v. a. mâcher.

Machinal'mot (ma-chi-nal'-mò) adv. machinalement.

Machinè (ma-chi-nè) v. a. machiner.

Machoére (mâ-choué-r') s. f. mâchoire.

Machoux, ouse (mâ-chou, oû-s') adj. mâcheur, euse.

Madi (mâ-di) s. m. mardi. Aronaz *demâ* Dartois ; Les Bouchoux *dumair* (id.) Le Sarrageois *maidié* id.

Madrè, aye (ma-drè, â-y') adj. madré, ée.

Magnein (ma-gnain) s. m. magnier, chaudronnier, étameur ambulant. Remiremont, Uriménil et Uzemain, *Magnien* nom de famille; à Epinal *Mégnin*. Bridel h. v° cite la vieille chanson vaudoise du magnier arrivant au village : *Lo Magnien cei* (ici) *va pessa. N'ai-vo ran à retakounna* (raccommoder) *Koke* (q.q.) *tsauderon perci* (percé) *A rallohi* (réparer) ? Comtois *magnin* chaudronnier Dartois, qui cite l'ital. *magnano*. Bourg. *magnien* Mignard qui le tire du **manuarius* ; Le Doubs *magnien* où il signifie aussi châtreur de cochons Beauquier qui le tire de l'ital. *magnano*, **magninus*, Suisse rom. *magnin* vx-fr. *maignen*, *maignan*, *maignien*. « *Léauté querez mais non el maignen* » Proverbe cité par cet auteur : « ne cherchez pas la loyauté chez le magnin ».

Magny (mâ-gni) Le Magny; patois du pays *Le Mény*.

Mahhe (mâ-hh') s. f. quantité de chanvre à teiller. Allain *maiche* Adam ; Doubs, Haute-Saône, Jura *mâsse* Dartois qui le tire de *mataxa* écheveau et cite ital. *matassa*, languedoc. *madaisso* écheveau et compare le comtois *mèesse* botte, faisceau. Du Cange donne : « *macius lini*, instrumentum ligneum quo linum frangitur, Italis *maciulla*. Celui-ci doit tenir à *maque*, *maquer*. Un peu plus bas, Du Cange donne aussi *matta* rusticis Dumbensibus est congeries cannabis quæ in aquâ ad macerandum ponitur, Gall. *matte de chanvre* ». Enfin « *Maxa*, mossa, moles Gall. *masse* » (mais au sens figuré). En 1341... « Item doit avoir li voez de chaicun feu de lai mairie, une mairse de chainve sens partie d'autre signour », *Doc. Vosg.* II p. 219, que M. l'abbé Villemin traduit « Les voués prennent une poignée de chanvre sur chaque feu ou conduit de la mairie. » Savigny *mahhe* petite meule de chanvre couverte de paille pour faire sécher la graine ; échalas de la vigne mis en tas (debout) après la vendange.

1. Mai (mé) s. m. mai (mois de l'année). Bru *maille*. Metz : *mdye*.

2. Mai (mè) adj. ma, voy. *Mo*.

Mai-anne (mè-â-n') et may-anne (mè-yâ-n') Mairie-anne (mè-ri-â-n') prén. de femme, Marie-Anne. La Croix-a.-M. *Mëianne, Miane et Mèriane.* Savigny *Mayânne, Midnne* et *Mairidnne,* ce dernier le plus usité.

Maigaisin (mé-ghè-*zin*) s. m. magasin.

Maigaisinaige (mé-ghè-zi-né-j') s. m. magasinage.

Maigé (mé-jé) v. a. manger. M. Adam p. 344 donne les formes vosgiennes suivantes : Mandray *maintqi,* Vagney *maingi,* Ban s/M. *mindji,* St-Blaise la R. *mingi,* Le Tholy *mégi,* Dompierre, Haillainville *maingié, maingier,* St-Pierremont, Cirey *mingié, mingier,* Grandvillers *maingié* ; Trempot *mingie* ; Pargny s/ Mureau *mingè* ; Mazelay *minget* ; Roville *méger.*

Maigeaye (mé-jâ-y') s. f. mangeaille, manger.

Maigeou, ouse (mé-jou, oû s') s. m. mangeur, euse.

Maihiaye (Mé-hiè-y') Mazelay, commune. Anciens noms : 1147 « Massileis » Lepage et Charton 324, col. 1, t. 2 ; 1407 « Mazilley » (ib.) ; s. d. « Mazelieres » et « Mazelier ». Un Marzeley, finage des Trois Villes, près Saint-Dié, porte les noms suivants (Archiv. départ. G n° 748) : 1293 « Maiselois », 1310 Maizelloi, 1325 Maiseloi, 1346 Merzelloi, 1349 Maizeloy, 1388 Mazellay, 1432 Merzellay, 1460 Maizelay, 1502 Marzellay, 1593, 1677, 1705 et 1713 Mazellay ; 1719 et 1726 Marzelay. Peut tenir à *masa* cité plus haut v° *Mâ,* 2, dont il serait un diminutif. Savigny a la saison *maizières,* en patois *mèhères,* qui signifie aussi masure.

Mailaidie (mè-lè-di) s. f. maladie.

Maigue, maique (me-gh', k') adj. maigre.

Main cité pour ses acceptions : *Lai boène main* la main droite ; *lai hors-main* litt. la main en dehors : voy. *bieu,* le bœuf de droite ; *ai main* au fait, exercé, en bonne position, en excellent état pour faire un ouvrage, une besogne. Vouxey Dicton : *I n'ost ai main dos poet de piaice* il n'est adroit nulle part, pour aucune besogne. Suisse rom. *la balla man* la belle main, la main d'honneur.

Mainche (main-ch') s. m. manche. Dicton : *Faut qu'elle*

ocouteusse, ou bié mainche dèmaing'rai, il faut qu'elle écoute ou manche démanchera (s. doute manche du balai, dont on se serait servi, paraît-il, pour corriger).

MAINCHÒT, OTE (main-chò, ò-t') adj. manchot, ote, fig. maladroit, nigaud.

MAINT'NI (main-t'-ni) v. a. maintenir.

MAIRCHÉ (mer-ché) s. m. marché, au plur. *les mairchés*, les fiançailles. Ventron *mouatché*.

MAIRÉLLE (mè-ré-l') s. f. marelle. Lausanne *marelle, mèrelle* Favrat.

MAIRIAIGE (mè-riè-j', ou ch') s. m. mariage.

MAIRIÈ (mè-riè) v. a. marier.

MAIRIÈ, AYE (mè-riè, à-y') s. le nouveau marié, la nouvelle mariée. Savigny *mairou, ouse* fiancés, et aussi personnes s'occupant de faire des mariages.

MAIRTIN (mer-tin) nom de fam. et prénom d'homme, Martin. En 1392 *à la Saint-Mertin*, *Doc. Vosg.* VII, p. 53.

MAISOT (mé-zò) s. m. mai, branche de feuillage vert préparé pour les reposoirs à la Fête-Dieu, les rogations, et même les grandes fêtes de famille, (noces etc.). Epinal *mâ, mazeau* arbres que l'on plantait au mois de mai devant les fenêtres des jeunes filles ADAM. Suisse rom. *mai* sapin que les garçons plantent le 1er jour de mai devant la porte des filles à marier, si elles sont d'une vertu non suspecte. Jamais on n'en plante devant la maison d'une fille déshonorée ; et c'est une honte publique de n'en point avoir quand les autres filles du voisinage en ont. Une ancienne chanson dit : *Per on deceindo* (samedi) *né* (soir, la nuit) *Il m'a prai fantasia D'alla pllantâ on mai A la pouert' à ma mia* Bridel v° *Mai*. Savigny *trimâs* mai dont on entoure les reposoirs. Cf. messin : *trimazô* chanson de mai.

MAISSAICRE (mè-sè-kr') s. m. massacre.

MAISSAICRÈ (mè-sè-hrè) v. a. massacrer.

MAITÉ (mè-té) s. m. marteau. Val-d'Ajol *metché*.

MAITHEUYE (mè-teu-y') nom vulg. de Mathieu. *Poés. pop. lorr. Meuhi* (1er rec.) ; *Doc. Vosg. Maheus* etc., passim.

Maitiére (mè-tié-r') s. f. matière, pus.

Maitin (mè-tin) s. m. matin. Proverbe : *Ç'ost lo maitin qu'on s'aineûte.* (Voy. *Aineûti*). La Bresse *main* : « *Ça di main qu'o s'aineûte* et *maiti.* Voy. *Courônne de Saint-Luâ.* Fontenoy *maitein.* Savigny *lai belle main* la main droite ; Dicton : *i fât tortot ç' qu'i vût d'ses mains* il est habile et expert dans tout travail manuel.

Maitines cité pour le dicton de Fontenoy : *Tiaires maitines, tiaires jevelles.*

Mait'lais (mèt'-lè) s. m. matelas.

Mait'lè (met'-lè) v. a. marteler.

Mait'nant (mét-nan) adv. maintenant. Montbéliard, Baume *mitenain* Dartois.

Maittaincout (mè-tein-kou) Mattaincourt, commune. Noms anc. s. d. *Mathaincuria, Mathaincourt* Lepage et Charton 2 p. 321 col. 1. ; en 1385 *Maitheincourt* id. p. 40 col. 1 ; en 1704 *Mathincour* carte de Jaillot.

Maitte (mèt') adj. faible, affaibli, blême, usé, malade. Il pourrait peut être se rapprocher de l'all. *matt.* Val-d'Ajol *maitte* que M. Lambert tire de *madidus* (*mattus* ou *matus* dans Pétrone).

Mait'naye (mèt'-nâ-y') s. f. matinée.

Maivu (mè-vu) adj. des deux genres, mûr, mûre. Wallon *maweur* berr. *meûr,* bourg. *meur, meu ;* esp. *maduro* Littré. En 1432 *mehure délibération, Doc. Vosg.* I p. 96.

Maiyon (mè-yon) prén. de femme, Marion, Marie. cpr. *Mai-Anne.*

Majôr (ma-jôr) sobr. masc. major.

Majôritè (ma-jô-ri-tè) néol. s. f. majorité.

Malbrouck (mal-brouk) s. *fém.* grosse voiture. M. Littré cite ce mot, auquel il ne donne pas d'autre acceptation.

1. Male (mâ-l') s. m. mâle. *Penre lo mâle* se dit de la femelle des animaux, autres que les vaches et génisses, qui conservent le sperme : *lai coche-lai prod bié lo mâle.*

2. Male (mâ-l') s. *masc.* chanvre, pied femelle, produisant

le chènevis : le pied mâle proprement dit est appelé *chaime* (Voy. ce mot) *Cannabis sativa* L. *Mâle* se dit aussi à Cleurie, Syndicat et St-Amé THIRIAT p. 131, 132 et 433. De même à Gérardmer et à Sanchey. LITTRÉ v° *Fumeler*, arracher le chanvre mâle dans les Deux-Sèvres dit : « arracher le chanvre femelle, parce que les paysans se trompant appellent chanvre mâle celui qui porte les graines et femelle le vrai mâle qui est stérile à leurs yeux. M. Kirschleger II p. 56 nous dit aussi : « Les pieds mâles sont connus en Alsace sous le nom de *femel* ou *fimel* (fœmella) ; anciennement on les prenait pour les pieds femelles. Les pieds séminifères sont appelés *Hanf* ». Il est assez singulier que le langage populaire intervertisse ainsi les rôles et appelle mâle le pied porte-graine. C'est une des nombreuses bizarreries de nos idiomes. Littré en a donné, croyons-nous, la véritable explication.

MALHONNÉTE (mal-o-né-t') adj. des deux genres, malhonnête.

MALHONNÉT'MOT (ma-lo-né-t' mò) adv. malhonnêtement.

MALHONNÉTETÈ (mal-o-né-t'-tè) s. f. malhonnêteté.

MALOTTE (ma-lòt') sobriq. fém. sens à chercher.

MAMÉ (ma-mé) pron. d'homme. Amé, Aimé. Vosg. *Saint-Amé*, commune.

MAMIE (ma-mi) MAYIE (ma-y) YAYIE (ya-yi) prén. de femme, Marie.

MANCIPÈ (man-si-pè) v. a. émanciper.

MANDATÈ (man-da-tè) v. a. mandater.

MAND'MOT (man-d'-mò) s. m. mandement.

MANDRIN (man-dr*in*) s. m. mandrin.

MANÉGE (ma-né-j') s. m. manège.

MANETTE (ma-net') prén. fém. analogue à Manon.

MANIÉRE (ma-nié-r') s. f. manière.

MANIFACTURE (ma-ni-fak-tû-r') s. f. manufacture.

MANIFACTURIER (ma-ni-fac-tu-rie) s. m. manufacturier.

MANIGANCÉ (ma-ni-gan-sé) v. n. intriguer. Suisse rom. *manigancé* Bridel.

MANIGANCES (ma-ni-gan-s') s. f. pl. intrigues, ruses, manœu-

vres. Suisse rom. *manigance* Bridel ; Ille-et-Vil. *manigances* manières affectées Decombe.

Manœuvrè (ma-neu-vrè) v. n. manœuvrer.

Manon (ma-non) prén. fém. Marie. Voy. *Manette.*

Manque (man-k') s. fém. action de manquer une maille; au figuré toute espèce de faute. Cfr. ital. *mancanza.* Savigny *manquè*, se dit d'une fille-mère.

Manquè (man-kè) v. n. manquer.

Manque-ayesse (mank-è-yè-s') s. f. pie grièche, espèce la plus commune, la pie-grièche grise, *Lanius escubitor* L. St-Amé *haute mankaièsse* Thiriat ; Cornimont *baisse manque ayesse* fauvette.

Manté (man-té) s. f. manteau. Dicton à Vouxey : *quand i fait bé, oppoutië te manté*; *quand i put, oppoutië-lu si t'vuex.*

Manuel (ma-nu-el') prén. d'homme, Emmanuel.

Maque (mâ-k') maqué (ma-ké, devant la voyelle et l'*h* muette) adv., quand, lorsque, nonobstant, quoique, seulement : *V'nez mâque* venez toujours. Psautier de Metz *maiques* Bonnardot, prolog. ligne 52. En 1255 *masqs*, *Doc. Vosg.* I p. 78, *maques* id. p. 79 ; *maicque* pas même ; XIV[e] s. « Item... aux bois, que nul n'y doibt tailler vifs bois, de la ville ne du ban, ne *maicque* (pas même) le mort bois... » id. I, 186 ; Ramerupt *maisque* lorsque Thévenot ; Yonne *macque*, *maque* adv. quand ; *macque a s'ri lê* quand elle sera là Joissier. Lepage et Charton *Statist. Vosg.* 2 p. 522 col. 1, *maisque* (seulement). Gérardmer *mâqué. Nouv. Rec.*, La Bresse *mâque* seulement *sò mâque tòna lai vue* sans seulement tourner les yeux X*** *Lég. pop.* 1885 p. 23. Metz après 1279...« et fist panre waiges sus une dame que ne tenoit point dou quartier, *maikes* dou sansal l'abbeit ki est frans. » Bonnardot *Doc. dr. cout.* p. 13.

Maraudaige (ma-rô-dé-j') s. m. maraudage.

Maraudè (ma-rô-dè) v. n. marauder.

Maraudou (ma-rô-dou) s. m. maraudeur.

Marbrè (mar-brè) v. a. marbrer. Orig. *marbre*, commun au fr. et au patois.

Marbrérie (mar-bré-ri) s. f. marbrerie.

Marché (mar-ché) v. n. marcher.

Marchépied (mar-ché-pié) s. m. marchepied.

Marchette (mar-chè-t') s. f. petit escabeau usité habituellement par les couturières. Dim. de *marche* (d'escalier).

Marchou, ouse (mar-chou, oû-s') s. marcheur, euse.

Mare (mâ-r') s. m. maire.

Margajot (mar-ga-jò) sobr. masc. sens à chercher.

Margasse (mar-gass') s. f. fécule quasi liquide, de dernière qualité. A Dounoux, résidu de produits chimiques utilisés comme engrais ; Razey *mergasse* Adam.

Marguérite (mar-ghé-ri-t') s. f. marguerite pâquerette *Bellis perennis* L. Nom donné aussi à diverses plantes du genre des *asters* cultivés dans les jardins, notamment à l'*A. chinensis* L. ; se dit aussi *marguérite reine, marguérite d'Espagne*, et à Hadol : *marguérite* et *grande marguérite* ; 2° grande marguerite *Leucanthemum vuglare* L. vulg. saint-Jean; 3° petite marguerite, pâquerette *B. perennis* L. ; 4° marguérite d'hiver *Anthemis grandiflora* Ram. ; 5° marguérite d'automne *Callisstephus hortensis* Cass.

Marguérite (mar-ghé-ri-t') s. f. prénom de femme. Marguerite. Variantes *Guiguite*, *Guérite*, et à Savigny de même. et en outre *Mergatte* et *Merguitte* et aussi *Bigorate* ce dernier rare ; les autres commencent à se perdre.

Marichau (ma-ri-chô) s. f. genre coccinelle, vulg. bête à bon Dieu, bête du bon Dieu, bête à la Vierge, vache à Dieu. *Coccinella* Fab. St-Amé *géline de bon Dieu. C. mutabilis* Scrib Savigny *marie-chaussée* petite coccinelle ; la grande : *bête do bon Dûe* rarement *merchau*.

Mariné (ma-ri-nè) v. a. mariner.

Marlou (mar-lou) s. m. fam. matou. Très fam. qui passe pour paillard.

Marmalade (mar-ma-lâ-d') s. f. marmelade.

Marmaye (mar-mâ-y') s. f. marmaille.

Marnaiche (mar-né-j') s. m. gros engin lourd et difficile à

mettre en mouvement. Allain *marnaige* charpente, beffroi supportant les cloches Adam.

Maronnè (mâ-ro-nè) v. n. maronner.

Marronnèye (mâ-rò-nè-y') s. m. marronnier d'Inde *Æsculus Hippocastanum* L. *Sp.* 488. Charmes *maironnier*, Fontenoy *marronneil*, La Neuveville s/M. *marronneïe*, Tranqueville *mâronneil*.

Marquè (mar-kè) v. a. marquer; fig. paraître : *é marque mau* il apparaît sous de fâcheuses impressions. Dommartin l. R. *moirqui* Richard.

Marquou (mar-kou) s. m. marqueur.

Marrié (mâ-rié) s. m. merrain. En 1295 *marrien*, *Doc. Vosg.* I p. 84 ; Les Fourgs *marain* Tissot qui cite le vx-fr. *marren*. Du Cange *mæremium*, *maremium* et *meremium*... nostris *merrien*... vel *marrian*... » et plus bas : « *mairien* et *marrien*.

Mar'rie (mâr-ri) s. f. mairie, greffe de mairie. Anc. *mairerie* Littré ; Saulxures *mârerie* Thiriat ; Val-d'Ajol *mairerie*.

Mars, cité pour les proverbes à Fontenoy : *Lo tonnère au moës de mârs, on put dire : hélassemolte. Onter mars et aivri, tot ogé dôt fâre so nid. Autant de brouiards au moië de mârs, autant de geolaïe au moië de mai. Hâle de mars, pue* (pluie) *d'aivri ; chaud de mai mot lai pâte ai lai mâ.* A Savigny : *Brôyard en mars, gealaye ou pûche en mâye.*

Marsèyaise (mar-sè-yé-s') s. f. la chanson dite « marseillaise. »

Martyrisè (mar-ti-ri-zé) v. a. martyriser.

Mas (mâ) deu mas (deu-mâ) adv. mais, loc. de renforcement.

Mas-que qu' (mâ-ké, qu'). Bourg. *masque*, *mosque* adv. tant que, à moins que, si ce n'est que, Dév. Voy. *Mâque* ci-dessus.

Masquè (mas-kè) v. a. masquer ; v. réfl. se masquer.

Mastiquè (mas-ti-kè) et moch'tiquè (moch'-ti-kè) v. a. mastiquer ; cette dernière forme q.q. peu péjorative.

Mastoque (mas-tó-k') s. *masc.* massoque. Savigny *mastoque* ou *mastoc* lourd, épais, grossier dans sa personne et ses paroles : nom de chien très fréquent. Jura *mastoc* gros homme Toubin, qui le tire de l'all. *mast ochs* bœuf gras.

Mate (mâ-t') s. m. maitre, patron : *nolè ai mâte* aller en condition, *mâte d'écôle* instituteur. Savigny nom de l'index de la main droite montré aux enfants peu dociles.

Matériau (ma-té-riô) s. m. *sing.* matériaux.

Mathias n. pr. d'homme employé par dénigrement pour Mathieu.

Matin (mâ-*tin*) s. m. mâtin.

Mat'lat (ma-t'-la) s. m. martinet, *Cypselus murarius* L. St-Amé *alande dė tieuchė* au *Cypselus apus* ou martinet noir. Savigny *matelot*.

Matou (ma-tou) s. m. chat mâle. Vouxey *marou*.

Mazurke (ma-zur-k') s. m. mazurka.

1. Mau (mô) s. m. mal. Savigny *mau* mal et pustule charbonneuse. Dicton : *pus d'maux, pus d'mérites ; p'tiats èfants p'tiats maux, grands èfants grands maux*. Psautier de Metz *maul* XIV, 4 Bonnardot.

2. Mau (mô) adv. mal. *Es sont biė mau d'aiccouôd* ils sont bien mal d'accord.

Mauaidrot (mô-è-drò) adv. maladroit. Les Fourgs *maulodra* Tissot.

Mauaippris, ihhe (mô-è-pri, ihh') adj. malappris. Les Fourgs *mauloppra* Tissot.

Mauaiv'sè (mô-è-v'zè) adj. malavisé. Les Fourgs *maulovesai* Tissot.

Mau-boène (mô-bouè-n') s. f. Hadol, Dounoux, nom d'une espèce de pomme demi-sauvage, litt. mal bonne.

Mau-boptié (mô-bo-tie) adj. mal nommé, dont le nom semble une ironie, litt. mal baptisé.

Maucontent, ente (mô-con-tan, ant') adj. mécontent, ente.

Maucontentè (mô-kon-tan-tè) v. a. mécontenter.

Maufare (mô-fâ-r') v. n. malfaire.

Maufoutu (mô-fou-tu) fam. adj. mal soigné, mal « torché » etc.

Maufoçon (mô-fò-son) s. f. malfaçon.

Maugraicioux, ouse (mô-grè-siou, oûs') adj. malgracieux,

euse. Il est curieux de noter l'absence du thême correspondant au franç. gracieux. On emploie *piaihant.*

Maugrè (mô-grè) prép. malgré.

Mau-intentionnè (mô-*in*-tan-siô-nè) adj. malintentionné.

Maumoénè (mô-moué-nè) v. a. malmener.

Maupeigné (mo-pei-gn*é*) adv. malpeigné.

Maupiaihant, ante (mô-piè-han, ant') adj., malplaisant, ante.

Mautau (mô-tô) s. m. fromage blanc. St-Amé *moton, mautau* caillé Thiriat.

Mautratié (mô-trâ-ti*é*) v. a. maltraiter.

Mauv'nant (mô-v'nan) adj. malvenant.

Maximè (ma-ksi-mè) v. a. vacciner. Corruption que M. Thiriat a constatée aussi à St-Amé.

Maye (mâ-y') s. m. maille.

Mayon (ma-ion et mai-ion) **mayotte** (ma-iot'), **mion** (mi-on) prén. Marie; correspondant de Marion, Mariette.

M' (m') **mé** (mé) pron. pers. des deux genres. Moi, à moi. 1° Rég. direct ou indirect d'un verbe ; *Moénez-me haut-lai, d'hez me ai voù'st-ce qu'é d'moûre.* 2° S'emploie aussi avec le verbe suivi de *o, on* en : *baye-m'o, baye-m'zo,* donne m'en ; 3° accompagné d'une négation : *n' m'on pôlez pas* ne m'en parlez pas.

Méce (mé-s') s. f. rate, t. d'anatom. Jura *amersa* Bridel et Favrat ; Vagney *misse* Pétin ; fr.-comt. *misse, meussa* f. la rate ; fig. force Dartois qui cite l'ital. *milza,* cat. *melsa,* langued. *mêlso,* all. *milz,* dan. et flam. *milt ;* Les Fourgs *emm'ssi* qui n'a pas de rate Tissor, qui le tire de *e* privatif et de *misse* rate, en patois *m'ssot, m'çot,* cite d'après Honnorat le prov. *melça, melsa* ; St-Amé *mehhte* Thiriat ; Belfort *mice* la rate Dr Courbis ; Vouxey *s'émissè* v. pron. forcer la respiration par une course furibonde, par la danse etc. Cpr. Uriménil *dèmècé* ; Cornimont *mehhe* rate.

Mèchant, ante (mè-chant, ant) adj. mauvais, aise. Ne s'applique qu'aux choses.

1. **Méche** (mé-ch) s. f.; mèche; fam. *n'y ai pas méche* il n'y a pas mèche.

2 Méche (mé-ch') s. f. miche. Proverbe *Vaut meux-córe ai lai méche qu'au médecin* mieux vaut courir à la miche qu'au médecin. Bourg. *môghe* Mignard, qui cite d'après Scheler le flam. *micke* pain de froment large et épais.

Méché (mé-che) adj. légérement pris de boisson, fr. pop. « éméché ».

Mèchôquè (mè-chô-kè) s. m bricoleur, petit marchand, pratique peu sérieuse, client difficile à contenter.

Méchotte (mé-chòt) s. f. michette.

Médée (mé-dé') prén. d'homme, Amédée.

Médi (mé-di) s. m. midi. Bourg. *médi* Déy.

Médicamentè (mé-di-ka-man-tè) v. a médeciner.

Médicamot (mé-di-kâ-mò) s. m médicament.

Méditè (mé-di-tè) v. a. méditer.

Mèfure (mè-fû-r') v. réfl. se méfier.

Meindaule (mèn-dô-l') s. f. médaille.

Meinkerdi (mein-ker-di) s. m. mercredi. Aronaz *demécre* Dartois; Les Bouchouz *dumécrou* id.; Le Sarrageois *demécrou* id.

Meinneuye (mein-neu-y') s. m. minuit. Bourg. *meinneu* Mignard.

Mélè (mé-lè) s. m. mélèze d'Europe, *Pinus Larix* L. ; *Abies Larix* Lam. *Illustr.* I p. 785. Châtel *mélése*, Moyenmoutier *meilèse*, Raon a. B. *meilèse* féminin.

Mélie (mé-li) prén. de femme, Amélie, Emilie.

Membrè, aye (man-brè, â-y') adj. membré, ée.

Mèm'mot (mêm'-mò) adv. mêment, surtout.

Mémoére (mé-moué-r') s, f. mémoire.

Ménaige (mé-né-j', ou ch') s. m. ménage, train de maison *s'motte ai ménaige ; pain d'ménaige* pain cuit à la maison, 2° ameublement, vaisselle, mobilier : *el ont in moult bé ménaige ; é casseu tortot lo ménaige* ; 3° personnel de la maison : *ès sont in grôs ménaige* ; *ès fayot boé ménaige essône.*

Ménaigé (mé-nè-jé) v. a. ménager.

Mènes (mè-n') s. *fém.* plur. marc de pommes de terre. St-Amé *menne* Thiriat,

Menhé (men'-*hé*) v. a. couper en petits morceaux. M. Adam donne sans localité *mènehi* et M. Thiriat Le Tholy *menneHi* ; ce mot correspond au vx-fr. franç. *menuisier* : Comparez en effet la correspondance de notre *h* patoise avec l'*s* française persistante entre deux voyelles : Régnier *Sat*. II v, 9 « le corps amenuisé » = décharné. M. Godefroy v° *Chapuisier* col. 2 donne le composé « *amenuiser* du bois ». Val-d'Ajol *menehier* menuiser, c. à. d. rendre menu. Rappr. le subst. *men'hon* ci-dessous.

Men'hon (mén'-hon) s. m. petit morceau. Le Tholy *mènehon* Adam, *mennehon* Thiriat.

Méni (lo) Le Ménil, commune. V.-fr. *maisnil*, *maysnile*. Vosges *Le Mayny* commune.

Ménotte (mé-nòt') s. f. clavaire, genre *Clavaria* L. Vosg. vulg. *menotte grise* Dr Mougeot *menotte visqueuse* id. p. 334-464) ; Moussey *menotte* ; env. de St-Dié *menatte* ; ce dernier s'applique aussi à la clavaire cendrée *C. cinerea* Bull. et à la clavaire coralloïde *C. coralloïdes* L.

Menre (man-r') adj. des deux genres, chétif, malingre ; *v'ni menre* s'amoindrir. Cornimont *èmaurié* v. n. amoindrir, affaiblir ; Psautier de Metz. . . Tu l'as fait un poc mainre et plus petis des Aingres Bonnardot VIII, 6 ; Val-d'Ajol *maure* en mauvais état, un homme *maure* en mauvaise santé. Wallon *mandre* moindre en valeur. C'est pour la forme, notre *moindre* cas sujet de *mineur* moindre. Vouxey a le composé *manre-évouet* s. m. mauvais garçon, mauvais drôle, mauvais sujet. Ps. de Mètz LXXXVIII, 44 : Tu ais *amainris* et abregieit les jours de sa vie, et CVI, 38 : *amainris* aussi Bonnardot. Roman de la Rose *faire menor* amoindrir, v. 278, et S'en doit estre sa dolor mendre, v. 960 ; Bourg *maure, menre* Mignard qui cite St-Bernard : « Petiz est cil cui li envie ocit, quar il tesmonget ke il menres est de celui qui il portet envie ». Chateau-Thierry *maure* Mayeux ; Bourg. *amainrir* v. a. amoindrir, diminuer et *menre* s. f. rare, minorité du lat. *minor* Déy ; *amaurir* : .... pour lever et recevoir, vendre,

achepter, changer ou assencer, acroistre ou amanrir, au profit de la dite maison ou hospital [d'Epinal] *Doc. Vosg.* II p. 138. Savigny *meure ècòye* femme méprisable *menre auteur* mauvais drôle.

Menti (man-ti) v. n. mentir.

Ment'rie (man-tri) s. *fém.* mensonge grave, plus accentué que *boûde*, qui se prend volontiers pour mensonge familier, toléré. Vouxey *montrie*; Bourg. *mente* Mignard. Savigny *mentries* nom donné aux complaintes éditées par la maison Pellerin, qu'allaient vendre au loin des colporteurs presque tous habitants de Chamagne, qu'on désignait sous le nom de *marchands de mentries.* Les cloches de Gripport, village de la Meurthe voisin de Chamagne disaient en parlant des habitants de ce village : *paures et diôrioux* pauvres et glorieux ; celles de Chamagne leur répondaient : *riches et mentous* riches et menteurs.

Mèposse (mè-pos') Loc. adv. je pense, je crois, probablement. Contraction de *j' m'èposse* je me figure, je songe.

Mérate (mé-râ-t') s. f. marâtre.

Mercérie (mer-sé-ri) s. f. mercerie.

Mercier fait au fém. mercière.

Merdayon (mer-dâ-yon) s. m. très grossier et péjoratif, ne s'applique qu'aux gamins. Origine *merdâyé.*

Merdayé (mer-dâ-ye) très grossier et péjoratif, à peu près synonyme de *fouérié.*

Mére (mé-r') s. f. mère. *Mére de vinaigue* mère de vinaigre. En ce sens Vaud *meire*, et au fig. *L'a la meire détrakaïe* Bridel.

Mèrinos (mè-ri-nos') s. *fém.* mérinos.

Méritè (mé-ri-tè) v. a. mériter.

Mesquin, ine (mes'-kin, in') adj. mesquin, ine.

Métau (mé-tô) s. m. métal.

Métique (mé-tik') s. *masc.* poison. Corruption du franç. *émétique.*

Mètrè (mè-trè) v. a. métrer.

Mette (mèt') s. f. étoffe. Le Tholy *mète* Adam ; La Bresse et

Cornimont *maitte* s. f. 1° étoffe, 2° mortier ; Gloss. mess. *meite.* Savigny *mette* mortier qui se détache d'un mur en vétusté.

MEUBLÈ (meû-blè v. a. meubler.

MEUCHE (meu-ch') adj. des deux genres, moite, humide, Vagney *meuhhe*, Ventron *meuhhte*; La Bresse *meukhte* (X***) ; Cornimont *meuhhte* ; Savigny *meuche* se dit aussi du temps, et *meuchi* part. passé passif, redevenir humide p. ex. des javelles. Allain *rèmeuché* Adam.

MEUCHOU (meu-chou) s. f. humidité, moiteur,

MEUHENNQUIN (meu-hen'-k*in*) s. *fém.* Mannihennequin. Rambervillers *manihennekine* Jouve *Coup d'œil* p. 71. St-Amé *mègnèye hennequin* Thiriat qui le tire de *mègnèye* domestique et *hennequin* esprit infernal qui habitait les airs ; Romont *menihen'quin* légende racontée par les vieux parents à leurs enfants. On entendait vers onze heures du soir ou minuit, un ou plusieurs airs de musique bizarres, entremêlés de cris, de rires sardoniques de toute sorte auxquels se joignait le cri légendaire des campagnes *tiouhhihhi !* Le lendemain on trouvait en un certain coin isolé de la forêt l'herbe et le sol foulés et battus comme l'aire d'une grange, et l'on disait que la *menihen'quin* était descendue là pour y danser en rond et y faire le sabbat. (M. Adam (de Romont) notes ms.). M. Godefroy : « Vosges *manie hennequin* troupes de musiciens qu'on entend quelquefois dans les airs, pendant les fraiches nuits de l'été et qui déchirent impitoyablement les personnes assez malheureuses pour en être aperçues. »

MEUHI (meu-hi) v. n. moisir. Mirecourt *meugi* Adam.

MEULIN (meu-l*in*) s. m. moulin ; estomac des volailles et des oiseaux. Savigny *m'lin*. Alsac. *melin*, *Rev. d'Als.* 1884 p. 214, on n'indique pas la prononciation de l'*in*. La Bresse *moli ;* Vouxey *quand lai grand potië de St-Giro* (arc en ciel) *ost toudue le maitin, eulle fât more les melins* ; *quand ç'ost lo so, eulle ressue les tots.*

MEULLON (meu-lon) s. m. moëllon.

1. MEULNOT (meul'-nò) s. m. mulon, petite meule de foin, de

regain. La grande meule se dit *mieule*. Voy. ce mot. Metz vers 1300, *muillon* diminutif de « meule » de foin, BONNARDOT *Doc. dr. cout*. p. 26 et note 3.

2. MEULNOT (meul'-nò) s. m. petite perche s'enfilant dans le trou du milieu du *tros pêteus*, autour de laquelle s'enroule au moyen du *toudot* la corde serrant la charge de foin ou de paille sur le *hhollaige*. Landremont *molnet* Adam qui ne donne pas d'origine. Il pourrait correspondre comme facture au franç. *moulinet*.

MEULTON (meul-ton) s. m. frelon.

MEUOT (meu-ò), MEUYOT (meu-iò) s. *masc*. poussière fine, graines de peu de valeur, qui sont le résidu du vannage; sobr. masc. Ville s. II. *mio* millet étalé, Domèvre s. M. *meuiot* millet étalé, franç. *milletot* Berher p. 313 ; Vouxey *èmeuïot* s. m. menus de paille battue ; Savigny *èmeuya* m. s.

MEURCHAU (meur-chô) s. m. maréchal. Proverbe : *quand on quitte lo meurchau, faut payé lo vié fer*. Châtel *merchau* Adam ; bourg. *mairichau*, pic. et Hain. *marichau* ; Berry *maréchau* ; namur. *marechau* Littré ; Courbessaux *meurchâ*.

MEURGÈRE (meur-jé-r') s. *fém*. murger, monceau de pierres entassées, friche. Vosgien *murger* tas de pierres JOUVE ; Vagney *maijus* Pétin ; Le Tholy *megi* Adam ; Ventron *meudji* s. m. tas de pierres ; Suisse rom. *mourguet* tas de pierres Bridel *morgié*, *mordju* Favrat ; Comtois *murgier*, *murger*, *murgie* et dim. *murgerot* tas de pierres DARTOIS qui le tire du **murgerium* ; bourg. *meurgei murgei* Mignard qui propose *murus jactus* amoncellement produit par le jet successif de pierres ; Les Fourgs *mourdzi* Tissot qui cite le vx-fr. *murgier* et **murgerium* et d'après Jaubert le berr. *murgée* ; Le Tholy *megi* Adam ; Gloss. mess. *maju* ; XVIe s. *meurgier*, Beauquier qui le tire du **murgerium*. Savigny *meurgèye*.

MEURI (meu-ri) v. n. mourir. Conjug. *Gramm*. p. 399 ou 55 et suiv. En 1399 *mori*, *Doc. Vosg*. V, p. 27. Dicton à Savigny : *les pélicans n'sont m' les meurants*, les personnes à santé délicate ne sont pas celles qui meurent le plus vite.

Meurotte (meu-rot') s. f. assaisonnement liquide de la salade, surtout faite à la crême. Le Tholy *meurotte* Adam, *meurate* beurre ou lard frit auquel on ajoute du vinaigre pour faire la salade en place d'huile ou de crème Thiriat ; Suisse rom. *amoeyrye*, d'**admuriare* saler excessivement Cornu; Allain *meuïrotte* farine délayée pour faire des beignets Adam. Le Doubs, plat de poissons analogue à la matelotte, Beauquier : « peut-être, dit cet auteur, ce mot vient-il de *moret*, au fém. *morette* noire, à cause de la couleur du mets et par opposition à la matelotte, qui est blanche : *moret* comme moreau (un cheval moreau) venait de *maures* ou *mores*, le nom des nègres. On disait autrefois *meurotte* et ce nom s'appliquait aussi bien à un ragoût de poissons que de gibier. Le Dictionn. de 1755 dit une *meurette de pigeons* » Littré donne *mouret* 2° en Normandie, fruit de l'airelle, mouretier, nom vulg. du *Vaccinium Myrtillus* de Linné, à cause de la couleur noire de son fruit, appelé *moret* et *mouret* dans certains cantons. Bourgogne : *meurette, mûrette* de poisson, de cochon, même de veau; accommodée au vin rouge. Est opposé à *blanquette* Bonnardot ms.

1. Meusé (meu-zé) s. m. museau. Savigny *casse-meusé* pomme enveloppée de pâte et cuite au four.

2. Meusé (meu-zé) s. m. musée.

Meusélle (meu-zé-l') s. f. 1° Moselle ; 2° grand courant d'eau : *Ç'tôr comme ène Meusélle*. En 1752 *Mezelle* dans « Chàstel-sur-Mezelle ». *Doc. Vosg.* I p. 212 ; Hadol *Meusalle*. *Mezelle, Muzelle* formes exclusives dans les anc. textes. Bonnardot ms.

Meusière (meu-zié-r') meus'lère (meus'-lér-r) s. f. muselière.

Meus'lè (meu-z'-lè) v. a. museler.

Meux (meu) adv. mieux. La Bresse *meu*.

Meuye (meu-y') s. m. muid. Le Tholy *meïe* tonneau à choucroute Adam ; St-Amé *meu* Adam ; Chartes du Ban de Vittel *meuds* Lepage et Charton 2. p. 541 col. 2 ; *moeuf*, Invent. somm. (sous presse) En 1366 meus *Doc. Vosg.* II p. 206 :

Metz, vers 1300, *meu*, et *meues* au plur. BONNARDOT *Doc. dr. cout.* p. 26 et note 2. Bourg. *mô* Mignard.

MI (mi) pr. pers. rég. indirect de *je, jė.* 1° *ai mi* marque la possession : *lo châ-lai, ç'ost ai mi,* 2° employé seul et pour accentuer la proposition : *mi, j'vos dis qu'si* 3° avec *ce : ç'ost mi qu'j'â aich'tė ç'lai* ; 4° s'emploie après la conjonction *mo frére comme mi* mon frère comme moi ; 5° dans l'exclamation *ai mi* ; 6° *pou mi, quant ai mi,* pour moi quant à moi. Date du XI[e] siècle. En ajoutant *en* on a formé l'adj. possessif *miène* mon. Voy. *Grammaire* 1884 p. 358 (14) 362 (18) et suiv. Au XII[e] s. *mi* Dialog. anim. conq. II, 8, III, 10 in *Romania* 1876 p. 275, 277. En 1399 *mi, Doc. Vosg.* V. p. 28 et 30 (2[e] pagination).

MIALE (miâ-l') s. m. merle noir, *Turdus merula* L. St-Amé *mlére* Thiriat ; Doubs, H[te]-Sâone *miale* Dartois.

MIALÈ (miâ-lė) v. n. briser complètement, réduire en morceaux par l'écrasement.

MIAULÈ (miô-lė, *ô* résonn.) v. n. miauler.

MIÉ (mie) s. m. miel.

MIÈCES (miè-s') s. *fém.* plur. mil, millet, *Panicum miliaceum* L. Vagney *mieisse* paille de millet PÉTIN ; St-Amé *mė, miesse* Thiriat ; à son *Dictionnaire* cet auteur donne « St-Amé, *miesse* paille de millet » Vosg. vulg. *millet ordinaire* Kirschleg. II p. 201 ; Chatel *miė* (monosyllabe) et le fruit *mièces* fém. plur. Cleurie, Syndicat. St-Amé *mė, miex* Thiriat p. 131 ; Eloyes *mė, miesse* ; St-Etienne (Crébimont) *miet* ; St-Etienne *mei* ; Saulxures *mei*. Savigny, loc. *fàre des mièces* se dit des femmes ou filles allant veiller un enfant mort, parce qu'on mangeait des *mièces* en guise de réveillon. cf. *millasse* flan au millet.

MIÈN (mièn') (lo) s. m. le mien *j'y mots do mièn. Lo mièn* (lo-mièn') *lai miène* adj. possess. et relat. de la 1[re] personne, le mien, la mienne, les miens, les miennes. Pour la formation, voy. *Mi* et le renvoi à notre *Grammaire.*

MIEULE (mieû-l') s. f. meule ; 2° meule de foin. Consult. Littré v° 2 *Meule*. La Forge *lė mûle* lieu dit THIRIAT ms.

MIGAINE (mi-ghè-n') s. f. Dounoux, pâte épaisse de farine grossière.

MIGNOT, OTE (mi-gnó, ôt') adj. mignon, onne, câlin, aimant à être caressé, dorloté, choyé. Se dit surtout des enfants, des jeunes chats. COMPARAISON : *el ost mignot comme in vé qu'tosse doux vaiches ;* il est *mignon* comme un veau qui tette deux vaches. Roman de la Rose :.... les notes Plesans, cortoises et mignotes, v. 497 et plus bas : .... ot un chapel mignot, v. 551. St-Amé *mignot* éveillé, turbulent THIRIAT. Savigny *mignot* qui craint la douleur, qui pleure pour un rien ; dérivé *èmignoti* v. a. dorloter, rendre mignot.

MIHÉ (mi-*hé*) v. n. rare, miser.

MIHHE (mi-hh') s. f. ficelle mise au bout de la *chaisseure*. 2° mise. Vagney *aimiche de chaisseure, mèhe dè chaisseure* PÉTIN; Allain *minche* Adam, ital. *miccia*. Peut être l'analogue du français mèche (de fouet).

MIJON (mi-jon) prén. fém. Marie-Jeanne.

MIJOTÈ (mi-jò-tè) v. n. mijoter.

MIKÉ (mi-ké) s. m. barbuquet, petit bouton aux lèvres.

MIL (mil) adj. num. mil.

MILLE (mîl) 1° adj. num. des deux genres, mille, 2° s. m. millier.

MILLE-PÈTEUS (mil'-pè-teu) s. m. millepertuis *Hypericum perforatum* L. Bainville a. S. *Harbe de mille petieus* ; La Bresse *lierbe de mille pètus ;* Châtel *millepotieus ;* Fontenoy *millepetius* ; Gérardmer *milletrous* ; Saales *millepouateus ;* Trémonzey *millepotieus*: Cpr. St-Amé *milletrous, H. pulchrum* (Thiriat).

MILLIARE (mi-liâ-r') s. m. millésime. Correspond exactement à l'anc. fr. « milliaire, miliaire ».

MILLIÈME (mil-liè-m') adj. millième.

MINABE (mi-nâ-b', ou p') adj. minable, misérable. Montreux *minablo, a*, Bridel.

1. MINE (mî-n') s. f. mine, moue, grimace. *Fâre lai mine*, faire la mine, bouder, *qué fât lai mine*, boudeur, euse.

2. MINE (mî-n') s. f. fouille de fontaine etc.

MINÈ (mi-nè) v. n. miner.

1. MINETTE (mi-nèt') s. f. luzerne lupuline *Medicago Lupulina* L.

2. MINETTE (mi-net') s. f. petite chatte.

MINIQUE (mi-nik') prén. d'h. Dominique. Val-d'Ajol *Ménique*.

1. MINON ! cri pour appeler les chats.

2. MINON (mi-non) s. m. terme enfantin, jeune chat.

3. MINONS (mi-non) s. m. plur. fleur du coudrier, chatons. Cpr. le v.-fr. *mine* chatte. Cornimont *minon* trèfle des champs *T. arvense* L.

1. MION (mion) s. m. petit morceau : *in mion d'lard'* un petit morceau de lard. Doubs, Hte-Saône *moud, mouaî* morceau DARTOIS ; ces derniers mots ne se rapporteraient-ils pas plutôt comme facture à notre pat. *moud* tas ?

2. MION (mi-on) prén. de fem. Marion.

MIOT, OTTE (miò, òt') adj muet, ette.

MIOTTE (miò-t') s. f. mie, miette.

MIRABELLE (mi-râ-bé-l') s. f. mirabelle. Charmes, Savigny *miraubelle*, Châtel et Domèvre s/ M. *mirâbelle*; Padoux *mirebelle* ; Raon-l'Et. *mirabèle*.

MIRAB'LÈYE (mi-râ-b-lè-y') s. m. mirabellier. De même Hadol. Bru *mirabeleye* et *mirabileye* ; Mazeley *mirabélèye ;* Rouceux *mirabele* ; Savigny *miraublèye* ; Totainville *miralèye*.

MIRAKE (mi-râ-k') s. m. miracle. DICTON : *El ai fât pus d'tos qué d'mirakes* il a fait plus de tours que de miracles. Sobriq. masc. Savigny *miraike : ni miraikin, ni miraikatte, si vos n' me mattiz m' baihhe, je chie das mas culattes* dicton, terminant une légende cocasse sur un miracle de contrebande.

MIR'COUT (mir-kou) Mirecourt, commune. Anc. noms s. d. *Mirecuria*, *Mercorium*, *Murci-Curtis*, *Murici-Curtis*, *Mericort* Lepage 2 p. 330 col. 1. En 965 et 966 *Murci* ou *Murici Curtis* (LEPAGE 2 p. 331 col. 1) ; 1704 *Mirecour* Carte de Jaillot ; 1660 *Mirecour* Du Val.

MIRGUET (mir-ghè) s. m. lilas commun, *Syringa vulgaris* Lm. Jorat *mourguet* Bridel, Bainville a/ S. Châtel, Cleurie, St-Amé, Syndicat, Gérardmer, La Neuveville s/ Ch. Offroicourt, Raon a/ B. Rouceux *mirguet* ; Fontenoy *muguet*.

Mirjolaine (mir-jo-lè-n') s. f. marjolaine *Origanum majorana* L.

Mirjolè (mir-jó-lè) v. a. enjoliver. Le Tholy *mirjola* barioler Thiriat ; Ventron *mirdjola* enjoliver. Savigny *mirjâyi* bigarrer, barioler, barbouiller.

Mirjolure (mir-jó-lû-r') s. f. enjolivure. Landremont *mirjalure* Adam. Savigny *mirjâyure* bigarrure.

Mirlic (mir-lic) sobr. d'h. Gengout d'Mirlic.

Mirlifiches (mir-li-fi-ch') s. f. pl. colifichet. A Savigny aussi ornements et ferrures en cuivre ou fer brillant des anciennes armoires.

Mirnons (mir-non) s. m. plur. fanes, tiges, germes séparés de la plante (pomme de terre, betteraves, carotte etc.) Voy. *Emirnè*.

Misérabe (mi-zé-râ-b', ou p') adj. misérable.

Misère (mi-zé-r') s. f. misère.

Miséricorde pour l'expr. *houyé miséricorde* crier miséricorde.

Misseron (miss'ron) s. m. Agaric virginal *Hygrophæus virgineus*, Jacq. Vosg. vulg. *mousseron* Dr Mougeot 292 (ou 452) Bru *mousserieux* ; le nom de *misseron* est aussi donné chez nous à *l'Agaricus compestris* L. Les Fourgs *meusron* Tissot qui cite le v.-fr. *mousseron*. Savigny *misseron* grain de blé qui écrasé sous le doigt donne une poussière noire.

Miston (mis'-ton) sobr. masc. Cleurie *miston* mendiant, coureur de fêtes, saltimbanque, vagabond Thiriat. Littré vo *Mistigri* cite le v.-fr. *miste* habile, adroit, bien paré. L'argot français donne *miston* individu : *Allume le miston* regarde sous le nez de l'individu L. Larchey.

Mita (mi-tâ) s. m. matou. Loc. *creuye d'mitâ*, *paisse au traivâs* jeu enfantin, signe ou croix tracée sur la terre pour effrayer ou faire *passer* l'adversaire, lui faire manquer son coup. Orig. *mite* tiré de *chatte mite*. Voy. Littré vo *matou*.

Mitaine (mi-tè-n') s. f. demi gant. Orig. *mitan*.

Miton, mitaine (mi-ton, mi-tè-n') adj. neutre, indifférent,

trad. libre : bonnet blanc et blanc bonnet. Origine *mitan*. qui se tient au juste *milieu*. Consult. LITTRÉ.

MITRAYE (mi-trâ-y) s. f. mitraille.

MITRAYÉ (mi-trâ-*yé*) v. a. mitrailler.

MIZELAINE (mi-z'-lè-n') s. f. toile à trame de fil, tissée de laine, espèce de tiretaine. Vaudois *milanna* étoffe faite moitié laine, moitié fil ; Vaudois français *milaine* même sens. BRIDEL.

M'LON (m'lon) MEULON (meu-lon) s. m. cucumère melon, melon proprement dit *Cucunis Melo* L. Châtel *m'lon*, *melon* ; Padoux *mêlon*.

M'NAICE (m'-nè-s') et MÉNAICE (mé-nè-s') s. f. menace.

M'NAICÉ (m'-nè-*sé*) v. a. menacer.

M'NOTTES (m'no-t') MENOTTES (meu-not') s. f. plur. menottes.

M'NOYE (m'nô-y) s. f. monnaie. Val-d'Ajol « *jeter meno* jeter à vendre ; *menau* est pour *venau* lat. *venalis*, fr. vénal c. à. d. à vendre. » A La Bresse on dit *venau* et *menau*, cela dépend de la lettre qui précède (note ms. de M. l'abbé X***) Psaut. de Metz *menoie* XIV, 6 BONNARDOT. Savigny *j'ti voinau* offrir en vente, proposer en mariage : *i m'ai j'ti voinau sai féye* il m'a offert la main de sa fille ; *voinau* adj. osé, hardi.

M'NU, UE (m'nu) adj. menu, ue. *Penre po ló m'nu* prendre en détail, par petites portions, ou parties de besogne.

M'NUSIER (m'nu-*zié*) s. m. menuisier. Epinal *m'nusier* aussi.

M'NUS'RIE (m'nu-z'-ri) s. f. menuiserie.

1. MO (mó) MAI (mè) adj. possess. mon, ma. Devant la voyelle *món*, *m'n*, au fém. *mai* ma.

2. MO voy. *C'mò* comment.

MOT (mó) s. m. moût.

MOBILE (mó-bil') s. m. mobile, garde mobile. Néolog.

MOBILIER (mó-bi-lié) s. m. mobilier.

MOCENN'RIE (mò-sé-n'-ri) s. f. maçonnerie.

MOÇ'NAIGE (mós'-né-j', ou ch') s. m. maçonnage.

MOÇ'NÈ (mos'nè) v. a. maçonner, murer.

MOÇON (mò-son) s. m. maçon

Mocotte (mó-kòt') s. f. espèce de noisette. Dompaire *mocottes* noisettes Adam dénomination générique. Savigny *macattes* fruit du noisetier des jardins, et *macatèye* noisetier des jardins.

Mot-ç'-qué (mò's'-ké) adv. comment ; orig. *mot* aphérèse de *c'mot* comment, *ç* pour *cé*, ce, et *qué* que litt. comment est-ce que ?

Mode (mô-d') s. f. mode.

Modéle (mô-dé-l') s. m modèle.

Modéré, aye (mô-dé-rè, â-y') adj. modéré, ée.

Modérè (mô-dé-rè) v. a. modérer.

Moderne (mô-der-n') adj. moderne 2° baliveau de 40 à 80 ans, réservé lors de la dernière coupe.

Modiant, ant (mo-dian, ant') adj. humide, flasque. Se dit de ce qui présente l'aspect d'une pâte trop liquide, à la surface de laquelle l'eau survient par suite de saccades ou petits coups répétés. Wallon *mat'* moite Littré. Pourrait tenir à *madidus*. Savigny *madiant* et subst. *madiatte* boue liquide, pâte ou matière peu consistante, soupe où il y a trop de pain.

Modeste prénom d'homme Modeste.

Moéhhèye (moué-hhè-y') s. m. (rare et exotique) apiculteur à gages, mot emprunté au langage de Naimont, c^ne d'Uzemain, où le *moéhhèye* habitait. Uriménil aurait donné *mouhhèye* de *mouhhe* mouche (à miel) comme Naimont donne *moéhhèye* de *moéhhe* mouche.

Moénè (moué-nè) v. a. mener, conduire. En 1269 *moner*, *Doc. Vosg.* VII p. 31. Charmes *moiner*. *Stat. Vosg.* II p. 101 col. 1. en mars 1269 *moine* il mène *Doc. Vosg.* VII p. 30. Psautier de Metz : *Sire, moinne moi et me condui en ta justice* Bonnardot v. 9 Landremont *moéner* Adam.

Moéneau (moué-nô) s. m. moineau. *Fringilla domestica* L. Savigny *moihha* ou *mouhha* plus rare ; au fig. avorton de petite taille.

Moénou, ouse (moué-nou, oûs') s. valentin, ine. Landremont *moena* Adam.

MOÈNPAU (mouèn-pô), Moyenpal, c^{ne} de Xertigny. Nous avons aussi, munis de ce même suffixe « pal » *Gerbépal*, *Rehaupal* noms de communes des Vosges. Cette désinence peut se rapprocher du v.-fr. *Palus Palu*, *(pu* boue marais, étang). *Pallus*, *Palus* se trouve dans Villon, cité par M. F. Des Robert *Mém. Acad. de Metz* 1879-1880, Metz, Ballot 1882 p. 85.

MOLLE (mô-l') s. f. moëlle.

MOÉRE (moué-r') s f. moire.

1. MOÉS (moué) s m. mois. St-Amé *moé*, Le Tholy *moue* Thiriat.

2. MOÉS (moué) adv. moins. Dommartin l. R. *mœon* Richard.

MOÈS (mouè) MOÈ (mouè) s. m. jardin. Vosgien *mai*, *mouè*, *moua*, anç. franç. *mets*, *mès*, *may* Jouve. Vagney *moua* Pétin ; St-Amé *moa*, Le Tholy *moè* Thiriat, Fillières *maïe* ; Haute-Saône *mâ*, *mai* jardin DARTOIS. Vic *mé* Jouve. Du Cange : « *mesus*, idem quod *mansus* nostris *mès* ». Cet auteur renvoie à *Massa*. Ce mot patois est très fréquent dans les lieux dits. Voyez notre opuscule sur cette matière p. 253 (ou 8 et suiv). Cpr. *Metz* et ses composés *Gometz*, *Metz-Robert*, et les autres formes *Mée*, *Mez*, *Mées*, *Mécz*, *Méetz*. *Le Metz* (Eure et Loir), et avec le *meix* lorrain : *Lac de Fondremeix* (Vosges), *Royaumeix*, *Gibeaumeix*, *Foameix*, *Marcaumeix*, *Palameix* etc., cités par le regretté Godron : *Mém. archéol. lorr.* 1875 p. 251 et 252. Val-d'Ajol *ma* s. m. pièce de terre voisine de la maison et comparable au *tiosé* (potager clos, *tieôs)* mais plus grand et de bonne culture. M. Lambert a tiré de D. Jean François les variantes suivantes *meis*, *meix*, *mex*, *maix* et *mas*.

MOÉTOT Voy. *Moëtot*.

1. MOÉTIÉ (moué-tié, le premier *é* est long et fermé) v. a. partager en deux. Bourg. dial. *moitier* mesurer MIGNARD qui le tire de *metiri*.

2. MOÉTIÉ (moué-tié) les deux *é* sont *brefs* et fermés.

MOÉTIE (moué-ti) autre forme de *moëtié* ; voy. *moetié* 2.

MOÉTOT (moué-tò) et MOÉTANT (moué-tan) s. m. milieu. Dompaire *mitan* Adam ; Pagny derr. B. *moiëtan*, *moiëtant*

Guillaume ; comtois *mitan, moitan* Dartois ; V.-fr. *metan, mitan, meitiet* ; prov. *meitat, mitat,* esp. *mitad.*

1. Moéyé (moué-yé) s. m. moyen. La Bresse *mouyé.*

2. Moeyé, ène (moué-yé, èn') adj. moyen, enne.

Moyèn'mot (moué-yè-n'-mò) adv. moyennement.

Moéyotte (moué-yó-t') s. *fém.* maillet.

Moéyou (moué-you) adj. des deux genres, meilleur, eure ; Epinal *móyou.*

Mofe (mó-f') s. f. moufle.

Mo foés (mo-foué) mo fouèn' (mo-fouè-n' devant la voyelle et l'*h* muette) Loc. adv. ma foi ; Franç. pop. *ma fi ;* en Bresse, *ma fiou.*

Mogd'leine (mo-dlei-n') prénom de femme, Magdeleine.

Mognon (mo-gnon) s. n. moignon.

Mohhèye (mo-hhè-y') s. m. marchand des fêtes de villages. Savigny, dicton : *ç'ast in chêr mahhèye* c'est un cher vendeur, un ouvrier, journalier se faisant trop bien payer.

Mohhuré (mò-hhû-ré) c. a. machurer. Val-d'Ajol *moihhuerier ;* Landremont *mahh'rer* Adam.

Mohon (mò-*h*on) s. m. estomac de volaille. Doubs *mahon* Dartois qui le rappr. du dan. *mave,* angl. *maw,* anglo-sax. *maga,* flam. *maag,* all. *magen,* milanais *magon.* A Montbéliard *moron.* Cpr. ital. *magone.*

Moine cité pour La Bresse *mwòne* (*mouòne*).

Molahant, ante (mol-â-han, ant') adj. malaisé, ée.

Molahé (mol-â-*hé*) adj. inusité au fém. malaisé. Harol de même ; La Rue s.-H. *molaji* ; Ménil s.-H. *molajé* Henry ms.

Molaige (mò-lé-j, ou ch') s. m. mélange. Val-d'Ajol *malaige.*

Molaive (mo-lé-v', ou f') adj. malade. Orig. *male habitus Romania* III p. 377, 1874. Uzemain, Dounoux et Hadol *molâve.*

Molè (mò-lè) v. a. mêler, mélanger. Savigny *môle* s. mélange de paille et de foin pour le bétail.

Molette (mó-lè-t') s. f. petite roue à dents commandée par une autre plus grande : *lai molette do tambour* dans la machine à battre.

Mole (mó-l') s. m. moule. Proverbe : *ç' n'ost m' dos in móle dé keuyé qu'on fât ène fourchette.*

Moleugeotte s. f. espèce de mésange.

Molice (mó-lis') s. f. et *masc.* le masculin est intéressant à relever, malice étant fréquemment du masc. en vx-fr. parfois, malice : *n'y ai poèt d'molice qu'é n'âye ; çai n'ai aucün molice.*

Molin-molo (mò-lin, mòlò) adv. méli-mélo, pêle-mêle. Comtois *molint-molot* pêle-mêle Dartois qui le tire de *môlai* mêler ; bourg. *mauli-maulô* Mignard qui cite le lorrain *malin-mala*, l'all. *misch-masch* d'où nous avons fait *mic-mac.*

Molle (mô l') s. f. moëlle. Fam. *môlle dé cotré* force musculaire, vigueur corporelle, litt. moëlle de coude ; cpr. l'argot français « huile de bras » vigueur corporelle. L. Larchey. Vouxey Dicton : *I n'ai me lai môlle de lai tête cueilte* il n'a pas la moëlle de la tête cuite (il est très intelligent).

Mollot, otte (mó-lò, ot') adj. mollet, ette.

Moman (mo-man) s. f. maman. Diez *Gramm.* I p. 16 donne **momma* val. *mume.* Savigny *mouman* et *m'man.*

Momot (mó-mò) s. m. moment.

Momotèye (mo-mó-tè-y') Montmotier, commune.

Monastére (mo-nas'-té-r') s. m. peu commun, monastère.

Monde cité pour loc. *v'ni au monde* naitre. Notre patois n'a pas le correspondant du verbe français, je n'en ai du reste trouvé aucun ailleurs non plus.

Mondzi sobr. de femme. Sens à chercher.

Mongé (mon-jé) s. m. fromage, farine ou autre préparation étendue sur la tarte. Vagney *mojei* Pétin ; St-Amé *mojè* ; Le Tholy *meujin* Thiriat ; Dompaire *maujin*, (id.) ; Cornimont *modjé* s. m. pâte de fromage préparée pour la tarte. Savigny *môgin* fromage blanc débattu avec des œufs, qu'on étend sur la tarte.

Monstre s. masc. double cannette. *Moos* est la forme popul. de l'all. *maas* mesure.

Montaine (mon-tè-n') p. f. 1° montagne ; 2° région mon-

tagneuse des Vosges, *dòs lai montaine* dans les Hautes-Vosges Ps. de Metz *montaigne*, CXIII, 4 Bonnardot. Savigny, dicton : *les montaignes sont chèhisses, j'airons lo bé taps* les montagnes sont chargées (de nuages), nous aurons le beau temps.

Montant (mon-tan) s. m. échelle à un seul pied, dite aussi *pied d'chiève* ; pièce de bois, de pierre ou de fer posée verticalement dans un ouvrage de menuiserie ; l'une des pièces longues formant l'un des côtés du support de l'échelle.

Montaye (mon-tâ-y') s. *fém.* escalier ; pente ; côte.

Montdoré. Commune. Proverbe : *Si Montdoré l'vait lo cul, Vauvellès serot foutu* si Montdoré *faisait une ruade*, Vauvillers serait *perdu*.

Montè (mon-tè) v. n. monter, v. a. augmenter un prix, un chiffre de vente, de marché ; v. réfl. se fâcher. Vouxey dicton : *Çul que monte tout doucemot airrive au haut, çul que va trop vite eurchòt* (retombe).

Montignon (mon-ti-gnon) s. m. montagnard.

1. Montre s. f. comme en français.

2. Montre s. f. étalage *motte en montre* exposer à l'étalage, en vente.

Moqu'gné (mòk'-gné) moquigné (mo-ki-gné) v. a. manipuler salement. Les Fourgs *moquegni* Tissot. Savigny *maquigny* et *maquignè* faire malproprement un ouvrage, et subst. *maquignon* m. s.

Moquè (mó-kè) v. réfl. se moquer. Jamais actif. La Bresse *mouqua*.

Moquignon (mò-ki-gnon) s. m. maquignon.

Moquou, ouse (mo-kou, oûs') s. moqueur, euse.

Moragie (mo-ra-ji) s. f. hémmoragie. St-Amé *moragie d'sang* Thiriat.

Morcandier, ère (mor-kan-dié, ér') s. m. et f. marchand de bas étage, roulant les foires, les fêtes etc. sens péjoratif. Argot *marcandière* L. Larchey v° *Jarre*, et *marcandier*, marchand, marchande id.

Morcandio autre forme de morcandié. Sens plus péjoratif que le précédent.

MORCHAND, ANTE (mor-chan, ant') s. marchand. *morchand, cobiè tai vaiche* ? Question employé comme dicton, indiquant que c'est à celui qui offre en vente à fixer le premier le prix désiré d'un objet quelconque.

MORCHANDÈ (mor-chan-dè) v. n. marchander.

MORCHANDIE (mor-chan-di) s. f. marchandise. En 1511 *marchandies* (au plur.) *Doc. Vosg.* VII p. 285.

MORCHANDS (mor-chan) s. m. plur. résidu de la fonte de graisse. St-Amé *moarchan* petits morceaux de viande frits THIRIAT ; Savigny *marchands*.

MORCON (mor-kon) s. m. palonnier. Les Fourgs *marcon* Tissot qui cite le v.-fr. *paronne.*

MORCOT (mor-kò) nom de famille, Marcat. Quid de *mouarcot* matou, chat mâle, donné par Pétin ?

MORCOTTE (mor-kôt') s. f. marcotte.

MORE (mô-r') v. a. moudre. Fillières *maure* ; lorr. *mourre* en 1249, GODEFROY v° *Banwarde.*

MOREL (mó-rêl') nom de fam. Morel. En 1425 : *Jehan Morel, Doc. Vosg.* VII p. 57 voir *Mouré* ci-dessous.

MORGOLÈ (mor-gó-lè) v. a. grignoter, mordiller ; fig. fam. gronder sans cesse, grommeler. Dans le sens actif, synon. de *s' grollè.* St-Amé *mouargola,* Le Tholy *morgolè* Thiriat ; als. *maugoulai* avaler. *Rev. d'Als.* 1884 p. 215. Savigny *margolè* se dit du chien qui serre violemment le cou de sa victime.

MORGOLOTTE (mor-gô-lòt') GORGOLOTTE (gor-gô-lòt') s. f. gorge. Val-d'Ajol *margolatte* ; Norm. *margoulette* bouche sale LE HÉRICHER qui le dérive de *mar,* du lat. *malus* et *goulette* dim. de *goule, gula.* V.-fr. *gargate,* Jura *garguelotte, gargote,* Montbéliard *gargot,* langued. *gargaillot* ; franç. actuel *gargouille* ; cpr. all. *gurgel,* lat. *gurges.* Notre franç. *gorge* n'a pas de correspondant littéral exact dans le patois d'Uriménil. Savigny *margolatte* se dit aussi des brides en rubans ou tissus qui se nouent sous le menton ; gourmette.

MORLIN (mor-lin) s. m. merlin. Vagney *marlin* Pétin.

MORMOHHÉ (mor-mo-hhé) s. m. ver blanc, larve. Vexaincourt

ouórmehhé ver blanc Adam p. 274. Val-d'Ajol « *voirmehhé* » artison, forme patoise de *vermisseau*, Vic *vermeuhhé* vermisseau Jouve *Rec. nouv*; Les Fourgs *varmechau* teigne, artison, gerce, Tissot.

Mormosè (mor-mó-zè) v. a. barbouiller. Ne s'applique qu'à la figure. Gloss. mess. *berbozer* peindre, barbouiller.

Mormoset (mor-mó-zè) s. m. marmouset, fam. Landremont *berlozé* barbouillé ; Allain *bairbouzé*, *mairmoùset* chenet Adam ; cette acception est fort curieuse, elle est ancienne, provient de ce que les anciens chenets portaient la figure d'un marmouset (ou d'un petit chien, d'où chenet).

Mormot (mor-mó) s. m. marmot.

Mormotte (mor-mòt') s. f. marmotte.

Mornife (mor-nif) s. f. mornifle. Comtois *mournifle* Dartois qui le tire du comtois *moure* museau, *nifle*, nez, inusité, qui a donné le français *renifler*, le comtois *niffler* d'où *niflet* qui renifle encore comme un enfant ; Dompaire *morniffe* soufflet Adam. Cpr. ital. *niffa, niffo* nez, et le pic. *nifler* flairer Beauquier.

Morodè (mó-rò-dè) v. n. goûter, vers quatre heures du soir, bourg. *marandai*, *merendai*.

Moron (mô-ron) s. *masc*. Stellaire moyenne *Stellaria media* Vill. *Dauph*. 3 p. 615. Les autres mourons p. ex. *Anagallis arvensis* L. ne paraissent pas connus des paysans sous un nom particulier. La Bresse *mouron* ; Charmes *moron* ; Cleurie *morron* Thiriat p. 77 ; Cornimont *mouron*; La Forge, Gérardmer, Grandvillers, Médonville, Le Tholy, *meuron* ; Raon-l'Et. *moron* ; St-Amé *môrron* Thiriat ; Le Tholy *meuron*. Au Ban de la Roche *moron* s'applique à la malachie aquatique *Malachium aquaticum* Fries.

Moron d'olouottes (mô-ron-do-louo-t') s. m. Céraiste commune *Cerastium vulgatum* Wahlnb. Vosg. pop. *mouron d'alouette* Berher p. 128.

Moronde (mò-ron-d') s. f. goûter de l'après-midi, pris aussi comme unité horaire : quatre heures. Vaud *mareinda*, *marein-*

dena, *mareindonna* prendre le repas du soir. *mareindon* repas du soir, goûter ; *marrenâ* prendre le repas du soir BRIDEL qui tire ce dernier du celt. *meren* petit repas. Vagney *mouraude* Pétin qui cite le lat. *merenda* goûter, Introd. p. XIII ; Le Bagnard *marenda* goûter J. CORNU, qui le tire de *merendam* ; Comtois *merenda*, *mouéranda* Dartois. Cpr. espag. *merendar* dîner, v.-fr. *marende*, *merinde*, *merinder* ; Le Doubs *merendon* et *merander* repas ou dîner d'onze heures BEAUQUIER, qui le tire du lat. meridianus [meri=med. medius] qui a donné méridien, méridienne. En 1269 *marende*, *Doc. Vosg.* VII p. 31 ; les Archiv. de Lorr. donnent *marende* aussi *Statist. Vosg.* II p. 112, col. 2. Voir le verbe *moròdè* ci-dessus. Du Cange a « *merendare*, *meridie edere*, *quasi post prandium.... marender* ead. notione. Gloss. Lat. Gall. *merenda*, le manger de l'heure de none ».

MORRAINE (mô-rè-n') s. f. marraine.

MORS (môr) s. m. mors.

MORTIFIÉ (mor-ti-fi-*é*) v. a. mortifier.

MORTOÉSE (mor-toué-z') s. f. mortaise. Scheler *mortaise*, aussi *mortoise*, angl. *mortise*, cymr. *mortais*.

MORT-NÉ (mor-nè) adj. mort-né. N'est guère usité que par les cordonniers pour désigner le cuir de ce veau.

1. MORWOYE (mor-ouó-y') s. f. peu commun, merveille. Ventron *morvouaïe*.

2. MORWOYE (mor-ouô-y) interj. merveille, c'est étonnant. Val-d'Ajol *mervoye*.

MOSSE (mó-s') s. f. messe ; *baisse mosse* messe basse. Savigny *dire des masses baihhes* sens péjor. chuchoter, s'entretenir à voix basse.

MÔSSE (môs') s. *masc.* double cannette. Voy. *Monstre*.

MOSSIEU (mó-sieu) s. m. monsieur.

MÓTÈ (mó-tè) s. m. variété de pomme ronde vert foncé. Saulxures *motté* ; Cleurie *motè* Thiriat p. 123 qui ajoute en note : « Le *motè* est la reinette blanche. Le *Richard* est le Rambourg. »

Motéle (mó-té-l') s. f. moutelle (poisson), lotte commune *Lota vulgaris* Cuv. Bourg. *môteule*, cf. Glossaire de la guerre de Metz.

Motèye (mó-tè-y') s. *masc.* église. Le mot fr. *moutier*, *moustier* est bien connu. Metz *môtin*; le *grand môtin*, la cathédrale.

Mothe (mo-t') s. f. menthe des champs *Mentha arvensis* L. *Sp.* 806. Cleurie, Syndicat et à St-Amé *mote* Thiriat p. 98; Moyenmoutier *motte*.

Motoéle (mó-toué l') et **motéle** (mó-té l') s. f. lamproie. Val-d'Ajol *motele* belette, de *mustela* Lambert. Yonne *emoutelle* s. f. très petit poisson qu'on trouve dans les ruisseaux sous les pierres, le même sans doute que la *mouteule* des Noëls bourguignons de La Monnoye; du lat. *mustela* Joissier. Cpr. le fr. *moutelle* lotte et lotte franche, qui se rapporte aussi au lat. *mustela*. Savigny *motôle* lamproie, et aussi chèvre sans cornes.

Moton (mo-ton) s. m. menton: *r'drossé lo moton ai q. qu'ün* relever le menton à quelqu'un, pour le provoquer.

Motrè (mó-trè) v. a. montrer.

Motte (mò-t') v. a. mettre. Ventron *matte* qui n'est usité qu'à l'infinitif et au part. passé *mas* mis, *masse* mise.

Mouché (mou-ché) v. a. 1° moucher; 2° fig. frapper, injurier; 3° recéper.

Mouchette (mou-chet') s. f. 1° pièce de toile attachée aux habits de l'enfant et servant à le moucher; 2° instrument servant à moucher les chandelles. Tombe en désuétude.

Moucheuye (mou-cheu-y') s. m. mouchoir.

Mouchon (mou-chon), **mouchot** (mou-chò) s. m. tison donnant de la fumée sans flamme, fumeron. *Mouchon d'lampe* lumignon, mèche de chandelle ou de lampe. Savigny *mouchon* tison près de s'éteindre. Val-d'Ajol *mouchon* bout de la mèche d'une chandelle qu'on enlève avec des mouchettes, il vient de *mouche* mèche.

Mouchou, ouse (mou-chou, oûse) adj. morveux, euse. Proverbe: *Vaut meux lâyé l'èfant mouchou qué d'y rôyé lo nez* mieux vaut laisser l'enfant morveux que de lui arracher le nez.

MOUCH'ROT (mou-ch'-rò) s. m. morve, mouchure.

MOUCH'TÉ (mou-ch'-té) peu commun v. a. moucheter.

MOUDESSE (mou-dè-s') s. f. morsure. Savigny *moudiesse*.

MOUDOT (mou-dò) s. m. rare, mors de pain. Savigny *moudiat*.

MOUHHE (mou-hh') s. f. mouche. Uzemain *mouèhhe* ; comtois *mouètche* Dartois. Doubs *mouotse, mouètche* Dartois; bourg. *mousque*, Fontenoy *moèche* ; Voy. *courònne de Saint Luà*. Proverbe ou pronostic à Fontenoy : *Les moèches piquont dur, c'ost signe d'orage ;* au Val-d'Ajol : » *Las mouohhes piquant, lai chèratte rèvouôcheré, n'y vès mi qu'on pèra l'bounot* les mouches piquent, la charrette s'éboulera (culbutera) n'y vas pas, car on prendra ton bonnet. « Les mouches piquent » se dit des douleurs de l'enfantement. Selon un ancien usage, quand quelqu'un entrait dans l'intervalle on lui enlevait son couvre-chef LAMBERT.

MOUHHÉ (mou-hhé) s. m. morceau. Nonville *moché*. Ps. de Metz *morcelz* CXLVII, 6, BONNARDOT.

MOUHHIÉ (mou-hhié) v. a. émoucher, chasser les mouches; v. réfl. s'émoucher. Orig. *mouhhe* mouche. Val-d'Ajol *emouhier* qui sign. aussi exciter vivement par une piqûre de mouche.

MOUHHIOT (mou-hhiò) s. m. instrument pour chasser les mouches pendant le ferrage. Se dit aussi de ce qu'on laisse lors de la tonte des brebis, ou à l'extrémité d'un arbre. Landremont *emohhiatte* Adam Savigny *èmouhhiatte*.

MOUHHOTTE (mou-hhò-t') s. f. abeille. Allain Chartier : « La venaient les oysillons. Après ce que les gresillons Des mouchettes et papillons, Ilz avoyent pris leurs postures ». Bourg. *mousque ai mié* abeille, *mouchotte* ruche MIGNARD ; Ventron *mouhhatte*. En 1372. « les ditz frères prendront gectons de *mouchettes* sans a icelles en rien rendre... *Doc. Vosg.* VII p. 9. Proverbe à Fontenoy : *On côpe las moèches ai mié lo promeil venredi de mars ;* Le Tholy *mohhotte* ; als. *moutchattes, Rev. d'Als.* 1887 p. 27 ; Marainville a un lieu dit « les mouchettes » en patois du pays *les mouchattes* mouches à miel. M. GODEFROY v° *Geton* donne : une petite *mochette*... laquelle morut avec ses jectons, XIV° et XV° s. Savigny *moihhatte* abeille, ruche.

Moule (moù-l') s. f. et m. mûre, fruit de la ronce *Rubus cæsius* L. Ban de la R. l'arbuste *chpinde moule*, litt. épine de mûre ; Charmes *moûle ;* Fontenoy *moureil* (l'arbuste) et *moure* (le fruit) ; Gérardmer *moure*, Médonville *mouraye* (l'arbuste) Médonville *moure*, Saales *moule ;* Raon-l'Et., Romont, Saales *moule* ; St-Etienne *moûles* masc. plur. ; Vexaincourt *pincque de moûles*, Ville *mole*. Savigny dicton : *nôr comme eune môle.*

Moult (mou) adv. beaucoup. Bourg. *mult.*

Mouô (mouó) s. m. tas. Vic. *moua* Jouve, *Rec. Nouv.* Yonne *mole* s. m. assemblage, amas de choses semblables réunies en un même corps : un mole de cercles, du lat. *moles* Joissier. Littré v° *Meule* 2, cite le wallon *moie*. Dounoux, Hadol ont le dim. *monochot* appliqué notamment au fumier. Cpr. le dim. franc. *moyette*. Vagney a *aimouaula* ameulonner, amonceler, et le subst. *moud* tas, amas ; Le Bagnard *maya* tas de litières de sapin, de mélèze J. Cornu qui le tire de *metam* ; Du Cange a *meta*. acervus segetum, congeries vel strues in acutum tendens. Picardi nostri *maye* et *moies* ejusdem acervos vocant... et *Mugium*, acervus, cumulus, ut *Mullio*... et *Mullio*, *mullo* acervus, cumulus, Gall. *mule*. Anc. franc. *Enmoier enmoihier* v. a. mettre en meule, en tas Godefroy. Scheler : « Meule (de foin) dans cert. dialectes et en vx-fr. aussi *moule*, *mule* d'où *mulon*, *meulon* B.-L. *mullo*. La forme picarde et wallonne *moie* qui est évidemment le latin *meta* cône, pyramide (en bas-lat. = meule) et les analogies formales vx-fr. *seule* de *sæculum*, *reule* (angl. *rule*) de *regula* et surtout celle de *bouleau* diminut. du lat. *Betula* ne permettent pas de douter que *meule*, *mule* reproduisent un dim. lat. *metula* (syncope du *t*). L'étymologie lat. *moles* masse peut donc hardiment être rejetée. Dériv. *meulon* ». Vouxey *meuil* s. m. gros tas d'échalas dressés. Savigny « *Les Miaux* » lieu dit, tas.

Mouôde (mouô-d', ou t') v. a. mordre. Fontenoy *môrre*. Voy. *Couronne dé saint Luâ*. Savigny *moudia*.

Mouôhon (mouô-*h*on) s. f. maison. Fontenoy *mojon*. Outre le simple *mouohon*, Le Val-d'Ajol a aussi le dim. *mouohenatte* ; env.

de Rupt *moihhon*. M. Lambert cite le vx-fr. *maxon* de Remiremont et de Rupt : *Moihhouru* Maxonrupt, maison du ru (du ruisseau), *Xonvillers* pour Maxonvillers, maison de campagne *Maxonchamp*, en patois *Moihhonchamp* maisons des champs. (villaris) ; MIGNARD donne le bourg. *mason*, *mageon*. bourg. *mâjon*, Savigny*môhon* et *môhenatte* dim.

MOUÔNIÉ (mouô-nié) v. a. manier.

MOUÔNIOU (mouô-niou) s. m. manieur.

1. MOUÔT, ÔTE (mouô, ôt' Ce *t* ne se lie pas au singulier même dans la locution *mouôt ou vif* mort ou vif. Part. passé de *meuri* mort, morte. *Lo jo des mouôts* le jour des âmes, le lendemain de la Toussaint.

2. MOUÔT (mouô) s. f. mort : *meuri d'sai bâlle mouôt* mourir de la mort naturelle, sans accident. Vouxey, dicton *lai mot et l'mairiaige ronpont tout gaige ;* Doubs *mouâ*, *mouô* Dartois ; Les Fourgs *moua* Tissot ; Besançon *moë* Belamy.

MOUÔYÉ (mouô-ié) v. a. guérir. Uzemain *mouâyé*, *mâyé ;* bourg. *meye* médecin, MIGNARD qui le tire de *medicus*. En 1401. « Les membres... qui... viennent en la dite ville de Plumière [Plombières] pour remeduer et querir santtei » *Doc. Vosg.* I p. 196. Orig. doit tenir comme le franç. *remède* à *mederi*. Val-d'Ajol *mouoïer* guérir ; et *mouohena* médiciner une bête. Savigny *môyi* panser une plaie ; au fig porter secours à q.qu'un : *ç' n'ast m' ti que vinrais lo môyi* ce n'est pas toi qui viendras réparer son malheur.

MOTADE (mô-tâ-d') s. f. moutarde blanche, *Sinapis alba* L., vulg. herbe au beurre. Bainville a S. *motadië*, Domèvre s. M. *motadieu blanche*, Morelmaison *moutalie* ; Padoux *motarte* ; Sanchey *motade*, Vagney *motade*. Les dénominations suivantes sont appliquées à la moutarde des champs, *Sipanis arvensis* L. Brouvelieures, Fraize *motarde ;* La Neuveville s. M. *moutâdieu* ; Vagney *motade*.

MOTADE NEIRE s. f. moutarde noire *Brassica nigra* Koch ; *Sinapis nigra* L. *Sp.* 933. Vulg. senevé ordinaire ; Vosg. vulg. *moutarde commune* Dr Mougeot p. 161 ou 321. La Bresse *motade* ;

Bru *motâte nare*, Châtel *motâte* ; Domèvre s. M. *motâdieu* ; Médonville *moutadieu nôre* ; Raon a. B. *motâte*.

MOURÉ (mou-ré) masc. MOUROTTE (mou-rôt') fém. nom de bœuf ou de vache d'un noir foncé. Vx-fr. *moriel*, *morel* cheval noir LITTRÉ in *Etud. et Glan*. Franç. mod. *moreau* qui s'applique aux chevaux ; *mouretier*, nom vulg. de la brinbelle *Vaccinium myrtillus* à cause de la couleur noire de son fruit ; Serronville *mouriau* DE PUYMAIGRE *Chants pop. mess*. II p. 226, 2e édit. Dôle, St-Claude *mourot* noir, noirâtre DARTOIS, qui le tire du languecd. *moure* et le rapproche du grec *mauros*, ital. *mora* et cite le vx-fr. *mourot*, *morel* ; bourg, *morico*, *moricho* raisin d'un noir foncé MIGNARD qui cite Scheler lequel pense que *moricaud* vient de *more* noir, et du type latin *moricaldus*. En 1425 « Jehan Mourel » *Doc. Vosg*. VII p. 57 ; St-Amé a le subst. fém. *mourate*. Scheler : « Anciennement *mor* était un adj. signifiant noir, noir brun ; de là les dérivés *morel* **moreau*, ital. *morello* cheval de poil noir, *morelle* nom de plante de la famille des solanées, *moricaud*, *mordoré*, » v° *More*. Voir du reste *Meurotte* ci-dessus.

MOURÉWOID (mou-ré-ouè) Mourévoid, cne d'Uzemain. Peut-on rapprocher un « Maure-les-Xard » ou « Mouréxard » donnés par THIRIAT *Cleurie* p. 257 ?

MOURIHHE (mou-rî-hh') prén. d'h. Maurice.

MOUSSE, cité pour La Bresse, Brouvelieures, Bru, Châtel, Fraize, Mortagne *mosse* ; Moussey *môsse* ; La Neuveville s/ M., Tranqueville *mouche* ; Padoux *mosse di bos*.

MOUSSÉ (mou-sé) v. n. mousser.

MOUV'MOT (moû-v'-mó) s. m. mouvement.

MOUYÉ (mou-ié) v. a. mouiller.

MOUYOTTE (mou-iò-t') s. f. mouillette.

M'SURÉ (m'zû-ré) v. a. mesurer ; *ête mésuré d'prés* faillir être atteint, être pris ; être fortement menacé.

M'SUROU (m'zû-rou) s. m. mesureur.

MUHH (muhh') s. m. mur. Hamonville, Vexaincourt *mihhe* Adam.

MULTIPLIÉ (mul-ti-pli-*é*) v. a. multiplier.

MUNAYE (mu-nâ-y') s. f. quantité de grain envoyée au moulin pour le ménage. *Nollè ès mundyes* aller chercher ces provisions pour les moudre. Epinal et environs, franç. pop. *munée*. Château-Thierry *monée* MAYEUX ; picard *manée* mouture, *magnier* meunier, les garçons du moulin qui vont dans les villages chercher les grains à moudre et qui ensuite y reportent la farine sont appelés des *chasse-manée* (M. Daussy lett. du 3 avril 1883). Savigny *minèye*.

MUNAYON (mu-nâ-ion) s. m. mauvais meunier, dimin. péjoratif.

MUNÈYE (mu-nè-y') s. m. meunier. Peut-être vaudrait-il mieux écrire *munaye* à cause de *mundye* et de *mundyon* ? En 1573 *musnier*, *Doc. Vosg.* VIII p. 158. Val-d'Ajol *mueneye*.

MURÉ (s') (mû-ré) v. réfl. se regarder au miroir. Roman de la Rose *remiré* regardé, v. 135.

MUREUYE (mu-reu-y') s. m. miroir. La Bresse *mirou* (X*** *Lég. pop.* 1885 p. 14) ; bourg. patois *mirô*, dial. *mirouër*.

MUSIQUÉ (mu-zi-kè) v. n. fam. tâtonner, être indécis.

N

'N voy. EN.

N' (n') négation, ne, ne....pas, ne....point. Désaugiers a dit : G' n'y a pas d'bon Dieu, Faut s'dire adieu LARCHEY v° Bon Dieu.

NABOT (na-bó) s. m. nain. Péjoratif et sobriq. masc. Bas-Valais *nabot* Bridel ; scandinave *nobbi* grosseur, bosse LITTRÉ, DIEZ et JORET *Romania* 1880, IX p. 435 ; bourg. *nabot*, *nainbot*, dial. *nabe* et dim. *nabet*, pat. dim. *nabotin* Mignard.

NACHÉ (nâ-ché) v. a. grignotter, mordiller, mâchonner. Vagney *naguié* mordiller, morsiller PÉTIN. La Bresse *nâché*, *nakhtié*, et *mwakhtié*.

NACHIRON (nâ-chi-ron) s. m. dim. de *nâchon*, v. c. m. Ventron *natchiron*. Savigny *nâchiron* avorton, fruit noué.

NACHON (nâ-chon) s. m. morceau grignotté, reste. Orig. *nâché* ; Dompaire *nachiron* ; Le Tholy *naché* ; Vic *nâchon* Jouve (nouv. Rec.)

NACRE est féminin.

NAIPPE (nè-p') s. f. nappe.

NAIVÉ (nè-vé) s. m. navet *Brassica Napus* L. var. *esculenta* DC. Notre forme correspond au franç. *naveau* cité par DU CANGE : « *Navo*, vox italia, Gall. *naveau* vel *navet* ». La Bresse *naivé* ; Bulgnéville *nèvé*, Circourt s/ M. *nèvé* Adam p. 391, Gérardmer *nèveil* ; Gerbépal *nèvé* ; Grandvillers *nèvé*, Moussey *nèvet* ; La Neuveville s/ Ch. *nèvé* ; Padoux *nèvet* ; Trampot *navais* ; Vagney *naivé* Pétin p. 193 ; Ville *nèvé* ; Vrécourt *nèvé*. Savigny *sang d'naivé* s'applique à l'homme mou, pâle.

1. NAIVOTTE (nè-vòt') s. f. navette, dite aussi navette dauphinoise, ravette ou rabette *Brassica asperifolia* LAM., *B. Rapa* KOCH *a*) *oleifera* DC. *Prod.* I, 214. La Bresse *naivate* (où il signifie aussi graine ou semence de navet) ; Brouvelieures *nèvote* ; Charmes *nèvatte* ; Châtel *naivotte* ; Fraize *nèvatte* ; Mazelay *nèvatte* ; Morelmaison *naivotte* ; La Neuveville s/ Ch., La Neuveville s/ M. *nèvotte* ; Trampot, Tranqueville *navotte* ; Vagney *naivatte* Pétin p. 193 ; Ventron *naivatte* ; Vrécourt *nèvotte*. Cpr. les diminutifs qui conservent la signification du simple *nèvelotte*, Médonville *nevlatte*, Saales *naivelattes* ; les suivants ont aussi une autre signification : La Bresse *naivate* semence, graine de navet (en même temps il signifie navette), Vexaincourt *nèv'lottes* fém. plur. et Wisembach *nèv'lattes* qui signifie colza.

2. NAIVOTTE (nè-vò-t') s. f. navette du tisserand ; *breuche dè lai naivotte* fuserolle ; fig. allée et venue : *é n'fât qu'lai naivotte* (allusion à la marche de cet outil du tisserand) il ne fait qu'aller et venir.

3. NAIVOTTE (nè-vot') s. f. navette à encens.

NANA (nâ-nâ) s. m. enfantin, litt. dodo, Suisse rom. *nané*, *nênê* ; Vaud. *nônô* Bridel qui donne pour ce dernier vocable le latin *nænia*, ou *nenia* chant soporifique.

NANETTE (na-nèt') prénom de femme, Anne. Litt. c'est un diminutif. Cpr. le franç. *Annette*. St-Amé *Nânette* Thiriat.

NANI (nâ-ni) négation, nenni. Bourg. *nainin*, non, non MIGNARD.

NANIC (na-nik') Hadol, Nicolas.

NANON (nâ-non) prén. de fem. Anne. St-Amé *Nânon* Thiriat. Savigny *nânon* femme mal accoutrée. ayant l'air vieillot par sa coiffure.

NAU (nô, ô résonn.) s. *masc*. auge. Fribourg *no*, *not* Bridel, qui le tire du celt. *noa* bassin, gouttière et qui en donne aussi le diminutif *notsa*, *notsche*. On retrouve *nau* dans un grand nombre de composés français, naufrage, nautique nautonnier. Je pencherais plutôt pour l'orig. *navis*, nef, *nauf*.

NAVIGUÈ (na-vi-ghè) v. n. naviguer.

NAYES (nâ-y') s. f. plur. dragées de baptême. Orig. *natalia* dont le sing. *natale* a donné aussi *Noël*.

NÉCESSITÈ (nè-cè-si-tè) s. f. nécessité. En 1390 *nécessiteil*, *Doc. Vosg.* I p 18.

NÈFE (nè-f') s. f. nèfle, fruit du néflier *Mespilus germanica* L.

NÈFIER (nè-fié) s. m. néflier d'Allemagne.

NÉGLIGÈ (né-gli-jé) v. a. négliger.

NÉGÔCIANT (né-gô-sian) s. m. négociant.

NÉGRE (né-gr') s. m. nègre.

NÈGRESSE (nè-grès') s. f. négresse.

NÉMI (né-mi) NÉMÈ (né-mè) ; la 1re forme s'emploie avec les personnes que l'on tutoye, la seconde avec celles qu'on respecte ; l'origine de ces formes est évidemment une contraction de *n'ost-ce mie* n'est-ce pas ? Epinal et envir. *neum'* ; Château-Thierry *num*, *num-me* Mayeux, qui le tire d'*annon* et *num ;* wall. *ni-mie* Scheler v° *Mie* 3. Metz très fréq. *n'o'm'*, *n'â'm'*.

NÈNTIYE (nan-ti-y') s. f. lentille. St-Amé *nentille*, (*Vicia remreoillensis* Hess. vesce d'hiver, qui est une variété du *V. sativa* L.) ; Bainville *netthèye*, Celles *lintée*, Charmes *nètés*, Châtel *nenté* et *nenti*, Cornimont *neiteye* et *neitaie*, Dombrot s/

V. *nèteuye*, Domèvre s/ M. *netteil*, Dompierre *nètèye*, Girecourt *nètèi*, Grandvillers *nètéye*, Mazelay *ninteye*, Médonville *notaye*, Mortagne *nètie*, Moyenmoutier *lintée*. La Neuveville s/ M. *néteille*, Lemmecourt *nonteil*. Padoux *naïtaies*, Rouceux *néteil*, Saales *laitéie*, Totainville *nèteille*, Tranqueville *nentille*, Sanchey *nintés* plur., Ville *netté*, Vrécourt *nanteilles*. Suisse rom. *neintilla* Bridel ; Berry et picard *nentille* Littré ; environs de Nancy franç. pop. *nentille*. Tout cela se rapporte au *Lens exculenta* MOENCH. M. Beauquier *Introd.* p. 234 rapporte que Ménage écrivait : « Il faut dire de la *poirée* et des *nentilles* avec les Parisiens et non pas des *bettes* et des *lentilles* avec les Angevins. »

1. NER (ner) NEIR (ner) adj. noir, noire ; cpr. : *é fât ner comme dos lai gueûle d'in fouo* il fait noir comme dans la gueule d'un four. Le catalan dit *fosch com una gola de llop* obscur comme une gueule de loup PÉPRATX *op. cit.* v° *Chosse* p. 316. La Bresse *nêre*, Cornimont *nèr* noir, et le v. a. *nèrié* noircir. Cornimont a aussi *neire esseule* nerprun bourdaine *Rhammus Frangula* L. Ille-et-Vil. *nair* Decombe. Savigny *nòr*, *nòre*.

2. NER (nér) s. m. noir, trace d'un coup, d'une contusion. Savigny *nòrion*.

NÉRA (né-râ) ATE (ât') noirâtre. Savigny *norât*, *ië*.

NÈRÔT (né-rò) s. m. nom de bœuf à robe noire.

NÉROTTE (né-rò-t') s. f. nom de vache noire, fém. de *néròt*. St-Amé *nerratte* Thiriat.

NEUHOTTE (neu-hòt') s. f. noisette. Fillières *nujette*, i Clesse ; bourg. *nesille*, *nozel* Mignard, aussi *neusille*, *nusille*, d'où le nom propre *Neusillet*, *Nusillot*. Du Cange a *nizola* nux avellana, ital. *nizzola*, Gall. noisettes. Ban-de-la-R. *neuhattes* Oberlin p. 239. Ban-s-M. *neuh* Adam 33 ; Bulgnéville, La Neuveville-s-Ch. *nejotte*, Champdray *neuheutte* ; Charmes *neuhatte* ; Charmois-d-B. *nehotte* Adam p. 33. Dombrot-s-V. *najotte*, Domèvre-s-M., Fontenoy *neujotte* ; Dompaire *néj'lotte* Adam p. 31, Frizon *neuhotte* Adam 37, Gérardmer *nèyehhe* Adam 381 et *neyhhe* ; Gerbamont *neu* et *neuhotte*, Houécourt *negeotte*, Adam 30 ; Li-

gnéville *nejotte* id. 31, Maconcourt *nejotte* id. 30, Ménil-en-X. *negeotte* id. 30, Moyenmoutier *neuhhotte* id. 34. Padoux *nehottes*; Ramonchamp *neujotte* Adam 31, Rehaupal *neuhotte* id. 32, Les Rouges-Eaux *nehhotte* id. 33, Saint-Baslemont *nejotte* id. 31, St-Blaise-la-R. *neuhhe* id. 27, Saulxures, Ventron *neu*, Le Tholy *nehote* Adam 32, Trampot *neûgeotte* id. 30, Vagney *neuhatte* id. 32, Valfroicourt *neujotte*, Les Vallois *nehhotte* id. 34, Vaubexy *neujhotte* id. 34, Vittel *negeotte* id. 31, Vouxey *nejotte* id. 30, Wisembach *neuhatte*. Proverbe à La Bresse « Anaue dé neuhatte, Anaue dé baitâ ; Sorwaille lai keuyate Et las loure pus tâ » (X*** ms.)

Neuj'lèye (neu-j'-lè-y') s. m. noyer commun *Juglans regia* L. *Sp.* 1415. Ahéville *nouvouèïe* Adam 351, Bainville *nouhaye* ; Bréchainville *noeil* Adam 251 ; Brouvelieures *neuhi* et *neujaohi* ; Bru *neuhleye* et *nehhleille* ; Bulgnéville *nejoleil* ; Celles *neuhieu* Charmes *neugèye* ; Charmois-l'Org. *negeleye* Adam 350 ; Châtel *neuhelè* et *neujelè*; Cleurie, St-Amé, Syndicat *neujlé* Thiriat 132, Docelles *negeli* A. 350 ; Domèvre-s-M. *nejauleil* ; Fontenoy *noïe*, La Forge *nehhi* ; Fraize *noui*, Gelvécourt *nej'lèïe* Adam 350, Gérardmer *nehhli* ; Gerbépal *néjali* A. 350 ; et *neudjali* ; Gigney *neuh'lé*, Girecourt-les-Viév. *nouèye*. Grandvillers *neuj'lèye* Adam, 350, Hennezel *noueiye* id. 351, Houécourt *nejoleye* id. 350 ; Lemmecourt *nejoleil*; Longuet *neuj'laïe* Adam 350, Macóncourt *nejalaye* id. 350 ; Marainville *nouèeye* id. 351, Mazelay *neheleye* id. 350, et *nejeleye*, Médonville *néjolaye*, Ménil-en-X. *nèjeoleye*, Mortagne *nejoli*, Moyenmoutier *neuhhi* Adam 350, La Neuveville-s-Ch. *nejôyaie*, La Neuveville-s-M. *nouèie*, Padoux *nejelâye*, Provenchères *nvoui* Adam 351, et *nouy* ; Ramonchamp *neuchlé* id. 350 ; Raon-l'Et. *neuhi* ; Rehaupal *neuhhi* Adam 350 ; Romont *neuhhé* ; Rouges-Eaux voy. Vienville, Saales *neuhier* A. 350, et *noué* et *neuhié* ; St-Blaise-la- R. *neuhhté* Adam 350 ; Sanchey *negelaïe* Adam 350 et *negeleye* ; Saulxures *neuhelé* ; Le Tholy *nehhli* Adam 350, *neuhli* Thiriat 132 ; Totainville *nejôleille* ; Tranqueville *noueil*, Vagney *neuj'lé* Adam 350, et *neugelé* Pétin 194 ; Valfroicourt *neuj'lé* ; Les Vallois *neuhhlé* Adam

350, Vaubexy *noueille* A. 351 ; Ventron *neuhlé*, Vexaincourt *noueu* Adam 351 ; Vienville, Charmois-dev.-B., Rouges-Eaux *nejauli*, *nejoli* Adam 350, Vomécourt *neuhhlèe* id. 350, Wisembach *nouï*.

Neujole (neu-jô-l') s. f. noix. Ban-de-la-R. *neuche* Oberlin 239 ; Ban-s-M. *neuh* Adam 33 ; Bulgnéville *nejauilles* plur., Charmes *neujaule* et *neuyes*, Châtel *neujaule* et *neuhhe*, Circourt-s-M. *neuiljôle* Adam 350, Gérardmer *nejole ;* Gerbépal *nejale* A. 350, et *neudjâle*, Maconcourt *neuye* A. 350 ; Mazelay *nehôle* A. 350, Moyenmoutier *neuhhe*, La Neuveville-s-M., Padoux *nejaule*, Provenchères *neuhhe* A. 34 et *neuhe* ; Ramonchamp *neutjole* A. 350 ; Raon-a-B., Raon-l'Et. *neuhhe* ; Romont, Saales *neuhe* ; St-Blaise-la-R. *neuhhe* A. 27 ; Vagney *neugeaule* Pétin 194 ; Vagney, Le Tholy, Lignéville *neujaulle* et *nejôle* A. 350 ; Vaubexy *neukjaule* A. 350, Ventron *neudjaule* A. 350 ; Vexaincourt *neuhhe*, Vouxey *nejoîlle* A. 350, Wisembach *neuhhe*. Savigny *neuye*.

Neurri (neû-ri) v. a. nourrir.

Neuye (neu-y') s. f. nuit ; *ai la serrant neuye* à la nuit close. Vouxey a le subst. *neuilletie* nuit entière, litt. nuitée : *Les gachons y paissont les neuilleties* [chu note voisin] ; Metz, XIV[e] s. *neu* Bonnardot *Doc. dr. cout.* p. 58. Savigny *ai lai nòre neuye* à la nuit close, et *neuytie*, nuitée.

Néwa (né-ouà) adv. guère, *wa*.

Nez (nè) s. m. nez ; *fâre lo nez bronchot* plonger la tête dans l'eau (Tient à *broncher*. Anc. fr. *embronchier*.... v. act. baisser, pencher, particulièrement en parlant du visage Godefroy). *pèteus d'nez* narines ; *gotte au bout do nez* roupie, dit aussi fam. *chandòlle ; pôlè do nez* nasiller. Dommartin-l-R. *naz* Richard.

Nèzè (nè-zè) sobr. masc. Le Tholy a *neziâ* qui travaille mollement Adam.

Nez-moi (né-mouè) conjonc. pardonnez-moi, pardon ; ne se dit qu'aux personnes que l'on ne tutoye pas ; à celles que l'on tutoye on dit *siot* v. c. m.

Nia (niâ) s. m. nerf. La Bresse *niè* ; Suisse rom. *gnier*, *nieir* Bridel.

Niaké (niâ-ké') s. m. reste du morceau grignotté : *in niâkè d'kèmotte*.

Niaklè (niâ-klè) v. a. mâchonner, manger fréquemment, à toute heure. M. Beauquier dit : « *Niais* a pour origine directe un mot bas-latin *nidiacus* qui a dû faire *niaque* diminutif *niaquet* avec le sens de bec jaune, d'enfant sortant du nid et qui a toujours le nez morveux » (p. 80 h. v°). Quid de *nidacius* = ni (d) ais Bonnardot ms ? Si cette étymologie peut recevoir ici son application, notre verbe aurait signifié à l'origine manger comme un jeune enfant. Mais c'est contestable. Bourg. *niaque* = morve Bonnardot ms.

Nian (ni-an) conj. non, ne se dit qu'aux personnes tutoyées. Vill.-s-Montrand *nian* Dartois qui cite l'ital. *niente*. Vx-fr. *nian* notamment *Doc. Vosg.* 1873, p. 251 et 253 ; en 1269 une charte mentionne un moulin qui « est aleis à niant » (*Archiv. départ.* G. n° 776) ; bourg. *de noiant* adv. en quoi que ce soit, pas du tout Dév. M. Jouve *Coup d'œil* p. 80 : « *san dolè nian* » ans rien craindre. *Psautier de Metz* : « Li chemins des pechour perirait et irait à niant » Bonnardot Ps. I, 7 ; Metz. « Et c'il y perdoit *niant*, li porterriers n'an randeroient mies » Bonnardot *Doc. dr. cout.* p. 8 ; Roman de la Rose, et partout le vx-fr. *noient* v. 172.

Nian-nian, (nian-nian) s. m. niais, sot, idiot. Savigny *niâniâ*, au fém. *niâgnesse*, nonchalant, lent.

Niargue (niar-gh') s. f. nargue.

Niarguè (niar-ghè) narguè (nar-ghè) v. a. narguer.

Niau (niô) s. m. œuf laissé dans le nid de la poule. Fig. le plus jeune des enfants ; sobr. masc. Berry *nyau* Littré, Suisse rom. *niô*, *gniô* Bridel ; bourg. *niau* Mignard qui le tire de *nidamentum*. Vx-fr. *niau*. M. Beauquier dit que primitivement ce mot désignait l'oiseau pris au nid, qui n'avait pas encore volé, et par extension l'homme inexpérimenté, naïf. « Le bourg. *niau* répond au latin nid-ellum. C'est proprement le sens de « niais » en fauconnerie » Bonnardot ms.

Nice (nis') adj. 1° Peu intelligent ; ignorant, maladroit. 2°

engourdis par le froid, en parlant des doigts. Cornimont *nice* lent ; Savigny *nice* difficile à conduire, d'un caractère peu aimable ; Ventron *nice* qui va lentement. Vx-fr. *nice* qui a peu de jugement, qui a peu d'entendement LITTRÉ, *Etud et Glan.* Landremont *nice* difficile à contenter ; Lay St-Remy exigeant, Allain ennuyeux ADAM ; Yonne *nice* adj. niais, ou tout au moins simple, novice, ignorant, sans expérience, du lat. *nescius* ? ? ? Roman de la Rose : El ne fu ne nice (simple, niaise) n'umbrage v. 1245 et plus bas le dim. nicete fu, v. 1273. *Nicette* est encore vivant dans le parler badin. *Nice* ne se rattacherait-il pas au type *nidacius* (niais, niau) ? Voy. SCHELER.

NICHAYE (ni-châ-y') s. f. nichée ; fig. quantité.

NICHÉ (ni-ché) v. n. nicher.

NIÉCE (nié-s') s. f. nièce.

1. NIEUF (nieuf) NIEU (nieu) devant la consonne l'*h* aspirée et la double *hh*, *nieuw* ailleurs, sauf quand il est employé seul ou à la fin d'une phrase, où il se prononce *nieu f*neuf. *J'on à nieuf* j'en ai neuf ; *jé sotes nieuf* nous sommes neuf.

2. NIEUF (nieuf) NIEU (nieu) adj. m. et f. neuf ; nouveau : neuve : *in nieu haibit* un habit neuf ; *ène nieuve blaude* une blouse neuve ; nouveau : *el ont in nieu curé, in nieu mâre* ils ont un curé nouveau, un maire nouvellement élu.

NIEUFCHAITÉ (nieu-chè-té') Neufchâteau, commune. Anc. noms : s. d. *Noviomagus*, *Neomagus*, *Neocastrum* Lepage I p. 349, col. 1 ; 1513 *Novumcastrum* carte de Ringmann ; 1589 *Neufchasteau* carte d'Ortelius ; 1660 *Neuchatel*, *Atlas univ.* de Du Val.

NIEUVAINE (nieu-vè-n') s. f. neuvaine. On dit aussi *Nieuvième*, par corruption sans doute. Comparez *uitave*, *huitauve* « octave ».

NIOKÉ (nio-kè) v. a. fam. avaler gloutonnement et comme par force.

NIPPÉ (ni-pè) v. a. nipper.

NIQUE (nik') s. f. pied de nez, plaisanterie par trop répétée : *è n'on fât qu'lai nique*. Belfort *nique* mucosité qui découle du nez Dr COURBIS. Cfr. bourg. *niaque*. Bonnardot ms.

NITOUCHE Voy. *Mitouche.*

NIV'LÈ (ni-v'-lè) v. a. niveler.

NIVÉL'MOT (ni-vél'-mò) s. m. nivellement.

NIX (niks) négat. famil. non. Se disait dès avant la dernière guerre. Corruption de l'all. *nichts.*

NO (nò) s. m. prénom ; employé rarement dans le sens de nom de famille (Voy. *Titre)* sobriquet ou appellations injurieuses et grossières : *dire des nos ai quéq'ùn.*

NOBLE (nó-bl') s. m. noble.

NOCÉ (no-sé) v. n. nocer, faire la noce.

NOCÈYE (no-sè-y') s. m. qui est de la noce. Meusien *noceux* s. m. plur. ceux qui sont d'une noce THEURIET in LITTRÉ *Addit. au Suppl.*

NOÊ (nó, ò résonn.) s. f. Noue, Lieu dit Cne de Dounoux. « La Noee » charte de 1272, Cne d'Escoublac, Loire-Inférieure in *Bullet, de la Soc. des Antiquaires de France* p. 144, Paris 1876 ; Yonne *noue* s. f. terrain à surface déprimée, frais et humide, abondant en herbes dans lequel on mène paître les bestiaux JOISSIER. Du Cange a « 1° noa.... locus pascuus sed uliginosus et aquis irriguus.... *Prata* vero sive *noe*.... *l'argent de noe..... noa sita in marcsiis* ... *noue* dicitur ager, recens reductus in pratum.... *Une noe contenant journée à deux hommes faucheurs de pré, laquelle noe est joignant à la rivière d'Arve* » et « 2 Noa congeries majorum herbarum in aquis crescentium, in quibus pisces delitescunt » et plus bas « *Noda, nodula*... locus pascuus et aquis irriguus » etc. Consultez M. COCHERIS p. 21 et suiv. Metz, vers 1260 a un lieu dit aux environs d'Amanvillers « *an La Nowe* » Bonnardot *Doc. dr. cout.* p. 10. Savigny *nòve* lieu dit, terrains communaux jadis en prés.

NOÉR (noué-r') s. m. couleur pour mettre en noir le bas des murs des habitations ; couleur composée de paille brûlée, délayée dans l'eau, et dans laquelle les charpentiers trempent leur *leine.*

NOGE (nô-j', ou ch') s. f. neige. Proverbe à Fontenoy : *quand l'épenne bianche ost fleurie, on n'ai pus poue* (peur) *dai*

nôge. Allain *noche de saint André* (30 novembre) *menaice de cent joues deurer* Olry 1885 p. 109.

1. Nogé (no-jé) v. n. nager.

2. Nogé (no-jé) v. n. neiger.

Nogeou (no-jou) s. m. nageur, euse.

Nollè (no-lè) on ollè (on-ò-lè) ollè (ò-lè) v. n. aller 1° marcher : *j' n'â fât qu'ollè et v'ni ;* fig. *é vâ bié, il y vâ d'boé cœur ;* 2° se diriger vers *nollè ai Pairis* aller à Paris, *chez zus geots* chez ses parents, *au bôs* au bois, *ès woyes* à la fête ; 3° avancer, progresser *çai vâ sôs dire, çai virai j'qu'ai lo bout ;* 4° être configuré *lo terrin-lai vâ en liônne ; tai route vâ ô montant ;* 5° fonctionner, convenir, durer *zut baitt'rie va bié, so coltin i vâ mau, é n'ieut m'nollè j'qu'ai Pâques ;* 6° enjeu aux quilles *j'y vas d'dix sous aiprès ti, j'té sés d'dix sous ;* 7° agir *el y vâ d'sû rehhe ;* 8° partir, s'éloigner, fig. vieillir, s'éteindre peu à peu : *é s'on vâ, c' n'ost pus rié d'lu ; d'aivo ène longue on vâ ai Rôme.* Saulxures *n'alla* Thiriat *Kéd.* p. 18 ; als. *en allaint* en allant *Rev. d'als.* 1884 p. 214 ; 10 fév. 1481 « et ne viront point mener les waigers [hommes gagés] fuert du ban » *Doc. Vosg.* VII p. 85. Très intéressante cette forme sur le thème *v* au futur. A Metz : *v'rai, v'ras, v'rant* est encore en vigueur. Bonnardot ms ; Savigny *allè*, et *r'en allè* s'en retourner ; au fig. dépérir.

Nom dé nom ! nom d'un D..., nom dé D..., nom de bougre, nom dé bourgne etc., jurons.

Nom'hhèye (nom'-hhè-y') Nomexy, commune. Anc. noms : *Nomexium, Nomeseium, Nommexey, Nomei* Lepage 2 p. 263 col. 1. s. d. ; en 1443 *Nombrexey* ibid.

Nommè (nó-mè) v. a. nommer.

Nonante adj. num. seul usité pour « quatre-vingt-dix ».

Nonantième adj. card. id.

Noné (nò-né) sobr. masc. ou prénom. Sens à chercher.

Nonon (nò-non) s. m. oncle. Terme fam. et q.q. peu enfantin. M. Jouve dit : « Ce mot me semble tout à fait particulier au sud de la Lorraine. Ce n'est pas que le mot oncle

dérivé *d'avunculus* n'existe pas dans notre patois. Nous y trouvons le mot oncla, mais plus souvent avec le sens de vénérable, de vieux, de père. C'est un terme de vénération qui ne s'adresse guère qu'aux vieillards et ne rappelle pas une idée de parenté. Le patois franc-comtois *oncliot* et le mot anglais *uncle* s'emploient dans le même sens. On a passé ainsi de l'idée de parenté à celle de vénération. Par un raisonnement inverse, le patois vosgien a donné à un terme de respect un sens de parenté, il désigne l'oncle par le mot *nonòn*. Or *nonnus* se disait des religieux âgés ; c'était un terme d'affection filiale (règle de st Benoit), qui a été remplacé par la locution mon révérend père. Nonne signifiait primitivement mère ; il n'en est resté que les termes *nonne*, *nonnain* qui rappellent chez nous des idées peu sévères. En italien *nonno* et *nonna* veulent dire grand'père et grand'mère (*Coup d'œil* p. 24). Nouv. prov. *nounnoun* oncle Scheler v° *Nonne*. Est-ce que nonon = oncle ne serait pas tout simplement un mot enfantin nonon (cle) formé par la répétition de la première syllabe à l'instar de *bonbon*, *joujou*, *memè* (mère) *cocotte* etc. Bonnardot ms ?

Nonot (nò-nò) prénom d'h. Nicolas.

Nord (nôr, *ô* rés.) nord s. m.

Noré (nó-ré) adj. pris substantivement, noiraud, nom de bœuf ou de taureau.

Norot, ote (no-rò, òt') adj. pris subst. pour désigner le bœuf ou le taureau, la génisse ou la vache noirs.

Nos (nó) pron. pers. 1° pers. plur. des deux genres, nous, *chez nos* à la maison (litt. chez nous).

Nosè (no-zè) v. n. oser ; cas d'agglutination.

Note (nót') adj. notre (des deux genres).

Notè (no-tè) v. a. noter.

Noter-Daime (no-tér-dè-m') *lai grand Noter-Daime* s. f. l'Assomption (litt. Notre-Dame).

Not'rie (no-t'-ri) s. f. loterie. St-Amé *noterie* Thiriat.

Nottié (nò-tié) v. a. nettoyer, fig. ruiner, manger : *el ost*

nottié, è nottieu lo tout. Le *Psaut. de Metz* a *nettieiz* au part. passé Bonnardot.

Nouaye (nouâ-y') s. f. nue, nuée, nuage, orage, averse. Cpr. *es s'baittot comme des nouâyes* ils se battent comme des nuées. Le Tholy *noâye.*

Noud (nou) s. m. nœud.

Noué (nou-é, noué) Noël. Proverbes à Fontenoy : *Noué et Jean pairtaigeont l'an ; Ai Noué las mouécherons, ai Pâques las diaissons ; Quand on mainge las quegnieux au soleil, on mainge sès roulés derrier las fouos.* Vouxey *Noué et Jean partië l'an, troje devant troje après* Noël et St-Jean partagent l'an trois [mois] avant, trois après ; *ai Noué lai moyetie dou troussé* à Noël la moitié des veillées est passée (le trousseau [l'ouvrage] est à demi fait.) Romont : *Ai Noué lo saut d'in vé, Es Ros lo saut d'in chevrot, ai lai St-Antoine lo r'pais d'in moène, Es Chandôlles de doux houres.* Pagney-d-B. *Noé* Guillaume.

Nouè (nou-è) v. a. nouer.

Nouyes (noû-y') s. fém. plur. nouilles.

Novalle (nó-vâ-l') nouvelle. s. f. St-Amé *novalle*, Le Tholy *novelle* Thiriat.

Nôvice (nô-vis') s. m. et fém. novice.

Noyé (nò-yé) v. a. noyer. Dombrot-s-V. a un lieu dit « *Les noyeux* » en pat. du pays *les noyeuyes* canton où l'eau séjourne dans les rayes.

Noyeuye (nò-yeu-y') s. m. péjoratif, mauvais pré ; cfr. *noyé* ci-dessus et le lieu dit *les noyeux.*

Nôyé (nô-ié) v. a. nettoyer (des légumes) peler, apprêter. St-Amé *nôyé* ; Le Tholy *nauyi* Thiriat ; Vagney *neuyé* Pétin ; Cornimont *nôyé* racler les pellicules qui recouvrent les carottes, les betteraves, et *noyattes* s. f. pelures de carottes ; Savigny *nôyi* lier les pampres de la vigne à l'échalas avec de la paille de seigle Collot ms. Peut-être pour *loyi loyer*, lier. Bonnardot ms.

Noyon (nô-yon) s. m. noyau. Remilly *nauyo* Rolland prononcez *nauyon.*

NUDITÈ (nu-di-tè) s. fém. derrière (litt. nudité).
NUMOT (nu-mò) adv. nûment.
NURE (nû-r') v. n. nuire. Rare.
N'VEU (n'veu) s. m. neveu ; Hadol *n'vou*.

O

O, oh ! interjection.
O (*ô*, *ǒ* résonnant) adv. oui, à la personne tutoyée, *oui* aux autres, OÈYE (ouè-y') très fam. à toute personne. St-Amé *io* ; Savigny *io*, *o* sourd ; Le Tholy *eu* Thiriat ; Ventron *iau*.
OBÈIR (ô-bè-ir) v. n. obéir.
OBLIGATION (*ô*-bli-gâ-sion) s. f. obligation.
OBLIGÉ (*ô*-bli-*gé*) v. a. obliger, forcer, contraindre.
OBLIGEANCE (*ô*-bli-jan-s') s. f. obligeance.
OBLIGEANT, ANTE (*ô*-bli-jan, ant') adj. obligeant, ante.
OBSERVÈ (ob-ser-vè) v. a. observer.
OBSTINÈ (obs-ti-nè) v. réfl. s'abstenir.
OBTÉNI (ob-té-ni) v. a. obtenir.
OBUS est féminin.
OCCUPATION (*ô*-ku-pâ-sion) s. f. occupation.
OCCUPÈ (*ô*-ku-pè) v. a. occuper.
OCHOTTES (ò-cho-t') Archettes, commune. Anc. noms : s. d. *Arculæ*, *Archette* Lepage 2 p. 15 col. 2 ; 1704 *Archotte* carte de Jaillot ; Godefroy a : « 1. *archet*, *arquet*, *arket*, *arcquet*, *arquiet* s. m. dim. de arc... arche de pont : depuis l'arquet... Et aura l'eau dudit arquet sen cours droit... »
OCOUTÈ (ò-cou-tè) ÉCOUTÉ (è-kou-tè) v. a. écouter, obéir, Cremanvillers *hhcoute* Thiriat ; Ventron *chhcouta*.
OCTOBRE (ok-tô-br') s. m. octobre.
ODIAND (ò-dian) s. m. gland. La Baffe *oguiand* Adam 48 et 331, Brechainville *adiand* Adam 331, Bru *ėdiand*, Charmes *aidiand*, Châtel *aidiand* et *èguand*, Cornimont *aguiand*, Fontenoy *heidiand*, Gerbépal, Wisembach *guiand* Adam 331,

Moyenmoutier *eiguiand* Adam 331 et *èguiand*, Provenchères *èguiand*, Saales *èguiand* Adam 331 et *egguiand*, Le Tholy *èguiand* Adam 331, Trampot *adiand*, Vagney *èguiand* Adam 48 et *aiguiand* Pétin p. 8, Val-d'Ajol *èdiand*. En 1532 et quand es èsglans et paxon en temps de grenier... *Doc. Vosg.* I p. 222.

Offusquè (*ó*-fus'-kè) v. a. offusquer.

Os (*ò*s', *ò* rés.) s. *fém.* os.

Oss'lot (ò-s'-lô) s. m. osselet. Dicton : *n'y ai m'si p'tit pouhh'lot qu'é n'âye ses 37 oss'lots* il n'y a pas de si petit porcelet qui n'ait ses 37 osselets.

Ossottes (*ò*-sòt') s. f. clavette à tête plate, fixée à l'extrémité de l'essieu pour retenir la roue. Savigny *osse* ; Remilly *ohh*.

Oeu (eu) s. m. des deux nombres, œil. Vosgien *euye* Charton qui le tire de l'angl. *eye* ; Val-d'Ajol *eüye* ; Pagney d. B. *oil* sing. *oils* au plur. Guillaume.

Oeuvraige (eu-vré-j', ou ch') s. *fém.* ouvrage.

Oeuvrèye,ére (eu-vrè-y',ér) s. ouvrier, ère.

Oeuyére (eu-yé-r') s. f. œillère.

Oeuyet (eu-yè) p. m. œillet, genre *Dianthus* L. La Bresse *euya*, (Cornimont *oeilla d'montain* œillet deltoïde *Dianthus deltoïdes* L.) Dompierre *oliotte* ; Gerbamont *euïa* ; Médonville *eïet* ; Saulxures s/ M. *oeuïa* ; Totainville *ocillot* ; Vagney *oeillat*.

Oèye (ouè-y') adv. très fam. répondant à peu près au franç. pop. *ouiche*. M. Thiriat donne St-Amé *oèye* oui pur et simple, sans nuance d'aucune sorte.

Officier (ô-fi-sié) s. m. officier.

Ofiè (ò-fiè) v. n. enfler.

Ofiesse (ò-fiè-s') s. f. enflure.

Offri (o-fri) v. a. offrir. Conj. *Grammaire* p. 400 (ou 50) et suiv. La Bresse *eufri*.

Oge (ô-j', ou ch') s. *masc.* orge commune, *Hordeum vulgare* L. *Sp.* 125. Au XIII[e] s. on a dit *tout* orge, et au XV[e] s. *tel* orge. O. de Serres dit encore : des orges.... *ceux* de l'automne Littré. Domgermain *ouche* Adam ; alsac. *ouerdje*, *Rev. d'Als.*

1884 p. 276. Bertrimoutier *hodje* ; Brouvelieures *ouòge* ; Bru, Châtel *ouoge* ; Bulgnéville *ôrge* ; Celles *ouoche* ; Charmes, Girecourt les V. *ohe* ; Châtel *ouoge* et var. *ouoge de maye* orge de mai ; Fraize *outge* ; Gérardmer *ôge de voyin* ; Gerbépal *oge, odge* ; Grandvillers *ouòche* ; Médonville *hôrge* ; Mortagne *ouôge* ; Moyenmoutier *ouoche* ; La Neuveville s/ Ch. et La Neuveville s/ M. *ôrge* ; Padoux *ouôge* ; Raon-l'Et. *ouoche* ; Romont *ouoge* ; Rouceux *ourge* ; Saales *âge* ; St-Vallier *oche* Adam 385 ; Savigny *ohhe* ; Totainville *òrge* ; Trampot *oûrge* ; Tranqueville *ourge* ; Ventron *odje* ; Vexaincourt *ouèche* ; Vrécourt *ourge* ; Wisembach *òtge, fém.* A Cornimont *odje quouïe d'alande* s'applique à l'orge à deux rangs *Hordeum distichum* L.

Ognon (o-gnon) s. m. ail ognon *Allium Cepa* L. ognon proprement dit. Vosg. vulg. *grand ognon rouge* Kirschleg. II p. 183, Raon s/ M. *èo* Adam p. 352 ; La Bresse *aignon* ; Bru *egnon*, Charmes *aignon*, Châtel *ègnon* ; Cleurie, St-Amé, Syndicat *ègnon* Thiriat 133 ; Dompierre *ègnon* ; La Forge, Le Tholy *ègnon*, Fraize *eio* ; Gerbépal *ëion*, Maconcourt *ignon* Adam 352 ; Mandray *èon* Adam, Mazelay *eugnons* plur., Moyenmoutier *égnon* Adam, Padoux *égnon*, Provenchères *èion* Adam et *ayïon* ; Ramonchamp *ègnon* Adam 352 ; Raon l'Et. *aignons* plur., Saales *aiyon*, Saulxures *aignon*, Trampot *ougnon*, Totainville *ègnon*, Tranqueville *egnon*, Vagney *ougnion* Pétin 199 et *aignon*, Vexaincourt *eugnon*, et *egnon* Adam et *eugnons* plur., Vienville *ayon* Adam, Wisembach *ayion*.

Ognon dè lis (o-gnon-dè-li) s. *masc.* joubarbe des toits *Sempervivum tectorum* L. St-Amé *diai d'chemnaie* Thiriat. Cpr. l'ital *fior da liso*.

Ogote (ô-gòt') gagathe (ga-gat') prén. de femme. Agathe. Dicton : Ai lai Ste-Ogothe, L'aiwoène ai lai royotte ; à Fontenoy : Ai lai Ste-Augothe L'aivoëne dôs lai rôyotte. Bourg. « Saint-Ogothe » Pierron.

Oizè (ouè-zè) v. n. se dit des bêtes à corne en pâturage que la chaleur ou les mouches font fuir ou tournoyer en levant la queue. Alpes suisse *dzeti, dsellhi, zilli* Bridel, Fil-

lières *bisaïe* Clesse ; Jura, Doubs *besi*, *besillie*, *beus'llè* Dartois qui le tire de *bos* bœuf ; Gloss. mess. *bezer beuzer* s'enfuir ; St-Amé *biki*, Le Tholy *voizè* ; Vagney *ebèhhi* Thiriat.

OKE (òk') s. f. encre. Le Tholy *oque* Thiriat.

OLE (ô-l') s. f. aile ; fig. membre *s'cassé n'òle* se briser un membre. Lunéville *ule* Jouve *Rec. nouv*. Ps. de Metz *aule* LXII, 8 BONNARDOT.

OLÈNE (ò-lè-n') s. f. alène. Berry *alègne alogne* Littré, St-Amé *alonde* ; Le Tholy *olonde*.

OLHON (ol-*h*on) s. m. artison, mite. Formation régulière : *o* pat. = a franç. fréquemment, et *h* aspirée = *s* persistante française entre deux voyelles. Remilly *artèhô* Rolland (pron. *arteuhon*). Sur l'étymologie du franç. artison, consultez l'article remarquable de M. S. Bugge in *Romania* 1875 p. 350-351. Vx-fr. *arte artre* prov. *arda* non par aphérèse du *t*, puisqu'il est représenté par *d*. St-Amé *aituhon* Thiriat. Voy. la formation d'*olhotte* ci-dessous.

OLHOTTE (ol-hòt'), OLHOTTE DÉ MOÈ (ol-hot'-dé-mouè) s. f. patience des jardins *Rumex patientia* L. *Sp*. 476, Charmes *alhalte de bo* (o. de crapaud), Médonville *hojelotte de crapaud*, Moyenmoutier *alhotte de boc !* Romont *elhotte de bos*. Les mêmes noms d'Uriménil s'appliquent à la patience oseille *R. acetosa* L. *Sp*. Cpr. les noms patois suivants, s'appliquant à cette dernière espèce : Bainville *ougeloite de bovâ* (litt. o. de *bavard*, voy. *bovd*), Bertrichamps *elhotte* ; Bertrimoutier *orhôlatte* ; Brouvelieures *olhotte*, Bulgnéville *ògelotte*, Celles *alhotte*, Charmes *ogelotte*, Châtel *alhotte*, Cleurie, Syndicat, St-Amé *alhate* Thiriat 100 et 131, Fraize, Vexaincourt *alhote*, Gerbamont *hhlate*, Lemmecourt *œgelotte*, Ménil-en-X. *ougelotte*, La Neuveville-s-M. St-Amé *alhate* Thiriat, Savigny *alhate*, Vittel *lijotte*, Vagney *oseye* Pétin 201, Ville *ougie*, Wisembach *aiholatte*. *Olhotte* répond parfaitement à « oscillette » ; BONNARDOT ms.

OLHOTTE SAUVAIGE, P'TITE OLHOTTE s. f. patience petite oseille *Rumex acetosella* L. *Sp*. 481. Vosg. vulg. *petite oseille des champs* Kirschleger ; Gerbamont *petite hhlate*, Moussey *alhotte*,

Romont *elhotte*, Saales *hhatte*, Valais *eurollhe* oseille Bridel. Fillières *orgette* Clesse.

Ollaye (o-lâ-y') s. f. allée.

Ollemand (ol'-man) s. m. allemand, langue allemande.

Olleuye (ò-leu-y') s. m. échafaudage de maçon. St-Amé *alou* ; Le Tholy *oleuye* Thiriat ; Glos. mess. *alou* ; Le Tholy a aussi *oleie* donné par M. Adam ; Cornimont *alleu ;* Docelles *alleux* Adam, Vagney *alou*, Ventron *aleu* concorderait parfaitement avec un franç. fictif *alloir* combinaison analogue à *promenoir*, *dévidoir*, *dortoir*. Orig. *ollè* aller.

Ollure (ò-lû-r') s. f. allure.

Olonde (ò-lon-d') s. f. alène. Ventron *alonde* ; Vouxey *olaune*. Voy. *Olène*.

Olouotte (ò-louò-t') s. f. allouette *Alauda arvensis* L. Saint-Amé *alouotte dé pein* Thiriat.

Omou (ô-mou) usité seulement dans la loc. *pou l'omou qué* parce que, litt. par amour. Messin *pr'amou que* vu que, attendu que Littré *Supp*. v° *Amour* p. 14 col 1.

On devant la consonne, l'*h* aspirée et l'*hh* double, *onz'* devant la voyelle et l'*h* muette. (Littré v° *On* nous informe qu'on prononçait de même au XVII[e] siècle) : *on-z' ost moult bête* on est bien maladroit ; le *z* est la relique de l'anc. déclinaison : *ons* suj. ; *on one* rég. Par conséquent écrire *ons* ou *on-z-* en non *on z' (oze)*; c'est le même cas que pour le *t* interrogatif dans vat il ? aimet elle ? Bonnardot ms. *Qu'ost-ce qu'on z'ôye* qu'entend-on ? *On z'aime tojos bié ses éfants*.

On, au, à la ; 1° au, *j'té do foé on chwau*, donner du foin au cheval, 2° dans : *el ost on moè* il est au jardin ; *pouté on guernèye* porter au grenier. *Au* toutefois n'est pas complètement exclu : *monté au ciel* monter au ciel, *penre au tas* ; Rabelais a dit *Pant*. II, 1 *délitieuses on goust* (Littré v° *A* p. 4 col. 3[e]) ces estables ne sont jamais on hault de la maison Rabelais *Gargant*. I, 12 Littré v° *Abuser*. En 1426 : On dyocèse de Toul *Mém. archéol. lorr*. 1881 p. 152 ; au XIII[e] s. « Mout a eu grant guerre on pays longuement » (*Berte* XLVII). En 1253 :

« on mois d'octobre » *Doc. Vosg.* 1 p. 172 ; « on ban » id. p. 77 ; on Vaul de champ id., on ban d'Arches *ibid.* p. 79 ; en 1295 on fiey de Docelles id. I p. 85 ; en 1285 on vaul de Waaingueiz LEPAGE et CHARTON II p. 216 col. 1. *On* parait n'être qu'*en* dans un grand nombre de documents vosgiens : en 1474, *on quaresme* en carême VII p. 66 ; on nom et comme officier de ladite église id. p. 64.

ON-D'SUS, AU-D'SUS (on-dsu, ô-dsu) loc. adv. au-dessus.

ON-D'VANT AU-D'VANT (on-dvan, au-dvan) Loc. adv. au-devant.

ON-D'ZOS, AU-D'ZOS (on-d'zó, ô-d'zó) loc. adv. au-dessous, dessous.

ONKIN (on-kin) s. m. oncle. Comtois *onclot*, *oncllin* Dartois ; Châtel *onque ;* Les Fourgs *oncq'llin* petit oncle TISSOT.

ONNAYE (ó-nâ-y') AINNAYE (è-nâ-y') s. f. 1° année ; *ène boène onnâye, ène mèchante onnaye*, une bonne, une mauvaise année ; 2° été, belle saison *on n'vâ m'ai l'ècôle en onnaye* on ne fréquente pas l'école en été (de mon temps, bien entendu); als. *annai Rev. d'Als.* 1884 p. 216 ; La Bresse *anaue* : anaue dé fwò anaue dé rò » (X*** ms.) ; à Uriménil *onnâye dé foué, onnâye dè rié*.

ONQUÉ (on-ké) AI LAIQUÉE (è-lè-ké) ÉSQUÉS, ESQUÉES (é-ké) pron. relat. auquel, à laquelle, auxquels, auxquelles.

ONTIO (L') (on-tiò) usité seulement dans *l'ontio*, sobriq. Cette expression notée comme l'oreille la perçoit est assez remarquable par son mouillement métamorphique et sa forme diminutive ; elle se rattache, croyons nous, à oncle *avunculus :* le lat. *c* [*u*] *l* donne *ti*. La comparaison de l'italien *ziò* qui on le sait contient le *t*, et l'espagnol *tio* donne une très forte probabilité à notre proposition. Conf. bourg. Claude = Diaude, Guyot = Diot, donnés par M. BONNARDOT.

ONZE (on-z', ou l') adj. numér. card. onze.

OPÈ (ò-pè) v. a. réparer l'extrémité d'un outil, d'un manche de fouet, d'un *tiémon*. Ce mot a signifié primitivement greffer et litt. greffer en empeau. Il n'a plus été employé dans la suite que dans une acception figurée. Il ne peut se rapporter,

comme nous y avions songé d'abord, à *aptare*, *adaptare* qui auraient plutôt donné *otè* ou *odè*, le groupe *pt* ne se réduit pas à *p*. (note ms. de M. l'abbé X***). Les Fourgs *oppla* attelage et *opplai* atteler Tissot, qui le tire du lat. applicare s'y rattachent-ils ? Il est fort possible que notre forme ne soit qu'une dérivation ou contraction d'*aptare*, *adaptare* (Voy. Diez II p. 421-22).

Opération (ô-pé-râ-sion) s. f. opération.

Opinion ô résonn. et genre *masculin*.

Oppétit (ô-pé-ti) s. *fém*. appétit.

Opposè (o-pô-zè) v. a. et v. réfl. opposer.

Oppôsition (o-pô-zi-sion) s. f. opposition.

Opprèssè, aye (ô-pré-sè, â-y') p. passé, oppressé, ée.

Opprèssè (ô-pré-sè) v. a. oppresser.

Orbouse (l') s. f. lieu dit, Cne de Dounoux. La carte de l'Etat-Major écrit *la Rebouse*. Cette orthographe est évidemment fautive. Elle a dû être écrite sous la dictée ou d'après la prononciation : l'officier topographe avait à choisir entre « L'Arbouse » et « La Rebouse ». Mais cette dernière graphie donnerait en patois *lai R'bouse* ; or on dit formellement « *l'orbouse* » Peut on songer au **reburrus*, *rebursus* hérissé, que Diez tire de *re* et de l'all. *Borste* poil, soie, dont le radical se trouve dans *brosse*, *broussaille*, Littré vo *Rebours* ? Godefroy donne : « *Arboust*, s. m. endroit planté d'arbres, n'a pas été rencontré dans les textes, mais est représenté pour un nom de lieu, la vicomté d'*Arboust*, de l'*Arboust* ou de *Larboust* » et « *Arbressai* s. m. endroit planté d'arbres, n'a été rencontré que comme nom de lieu *Lauberseyum*, *Louberçay*... *Lobersay*, séant près de l'*Aubressay*... *Laubressay*, *L'Aubressay*, *Lobresay* ; ce lieu porte maintenant encore le nom de *L'Aubressay* (carte de l'Etat-Major) ou *Laubressay* (carte de Cassini) » et plus bas « *arbus* s. m. pl. arbres ». Scheler : « arbouse répond à un adj. lat. *arbuteus* formé de *arbutus*, nom de l'arbre qui donne l'arbouse (port. *ervodo* esp. *albedro*, D. *arbousier* ». Ces derniers documents ne peuvent s'appliquer à notre lieu dit,

l'arbousier étant du midi. Mais l'origine grammaticale indiquée par Scheler peut parfaitement s'appliquer à notre vocable. On ne peut proposer le type *arborosus* qui aurait donné *orbrouse*.

ORCHURE (or-chû-r') s. f. cercle entourant les meules du moulin à farine. Godefroy « 1. ARCHET, *arquiet*, s. m. coffre d'un moulin.... 2. *archiere, arkiere, arquiere* s. f. archure d'un moulin.... ». Doit correspondre exactement au mot du français actuel *arcure*, mais chuinté.

ORDINARE (or-di-nâ-r') adj. ordinaire.

ORDINAR'MOT (or-di-nâ-r'-mò) adv. ordinairement.

ORDONNÈ (on-dó-nè) v. a. ordonner.

ORDRE est *féminin*.

ORÉMUS est *féminin*.

ORFÈVE (or-fé-v', ou f') s. m. orfèvre,

ORGANISÉ (or-gâ-ni-*zé*) v. a. organiser.

ORGANISSE (or-gâ-nis') s. m. organiste.

ORGENT (or-jan) s. *masc*. argent. Dommartin l. R. *airgent* Richard ; Fontenoy *orgeot*. DICTON : *Orgeot venant de lai flûte s'on vai au tambour*.

ORGENTÈ (or-jan-tè) v. a. argenter.

ORGOLÈ (or-gó-lè) adj. orgueilleux ; féminin inconnu. La Gruyère *orgollau,-ja* Cornu.

ORGOLISSE (or-gô-lis') s. f. glycirrhize glabre, *Glycyrrhiza glabra* L. vulg. appelée réglisse. Bulgnéville *ergaulisse* (où elle est cultivée dans les jardins), Domèvre s/ M. *brigaulisse*, Fraize *ergolisse*, Gerbamont *rigolisse*, Savigny *r'gôlisse, ergôlisse*, et *brigôlisse*, Tranqueville, Totainville *brigolisse*, Berry, Genève *arguelisse*, picard *régoliche, ringoliche, ringolisse* ; wallon *rèkouliss* ; Les Fourgs *rcôlissou* ; Lay St-Remy *argolisse*, Landremont *orgalisse*. — Les noms suivants s'appliquent à l'astragale réglisse *Astragalus glycyphyllos* L. *Sp.* 1607 appelée vulgairement dans nos Vosges *réglisse sauvage* Dr Berher p. 143 : Charmes *ergôlisse* ; Châtel *ergôlisse sauvaige* ; Médonville *ergaulisse* ; Ville s/ I. *brigolisse*. Notre mot patois est une corrup-

tion curieuse. Diez, *Gramm.* I p. 16 en dit autant du lat. vulg. *liquiritia*, du grec *glycyrriza*, esp. *regaliz*, franç. *réglisse* ; Littré n'y voit qu'une interversion de l'*l* et de l'*r* ; anc. fr. *régolissé régulice* Bonnardot (Livre des métiers de Paris, XIIIe s.)

ORGOLISSE SAUVAIGE s f Polypode commun *Polypodium vulgare* L. A Uriménil l'astragale réglisse est complètement inconnue : le sol étant arénacé. Vosg. vulg. *réglisse sauvage* MOUGEOT p. 227 ou 387, BERHER 327 ; La Bresse, Gerbamont *rigolisse de roche*, *sauvaige rigolisse* : Cleurie, St-Amé, Syndicat *sauvège rigolisse* Thiriat 112 ; La Forge, Le Tholy, Gérardmer *sauvaige rigœulisse*.

ORGUE est *féminin* aux deux nombres.

ORIENTÈ (ô-ri-an-tè) v. a. orienter, surtout v. réfl. ; moins usité que son composé *désorientè*.

ORIGINAL, ALE (ô résonn. et â) adj original, ale.

ORLÉQUIN (or-lé-kin) s. m. arlequin.

ORMARE (or-mâ-r') s. *masc.* armoire. V. *Aurmâre*. Vouxey *ermarotte* s f. petite armoire.

ORMONAICK (or-mó-nèk') s. *fém.* almanach. Le Val-d'Ajol *ermounèque* ; suisse rom. *ermanna* Bridel ; Les Fourgs *armagnès* s. f. plur. TISSOT qui cite le prov. *armanac* d'après Honnorat. Prov. mod. *armana prouvençau* publié à Avignon par Roumanille (1874). Savigny *ermônaick*.

ORNÉMOT (or-né-mò) s. m. ornement.

ORNÈ (or-nè) v. a. orner.

OROYE (ò-rô-y') s. f. oreille. Bourg. *oroille* Mignard. En 1269 *oroille*, *Doc. Vosg.* VII p. 33.

ORPENTÈ (or-pan-tè) v. a. arpenter ; fig. fam. marcher.

ORPENTOU (or-pan-tou) s. m. arpenteur.

ORPHELIN (or-feu-lin) et ORPHÉLIN (or-fé-lin) s. m. orphelin. V.-fr. XIe, XIIe et XIIIe s. *orphenin*, *orfenin*, *orphanin* ; c'est le dimin. de *orphe* et *orphene*, qui se trouvent encore aux XIVe s.

ORROYE DÉ MOÈ (ò-rô-y'-dé-mouè) s. f. arroche des jardins *Atriplex hortensis* L. *Sp.* 1493. Vosg. vulg. *arauge* Mougeot p. 205, 365. La Bresse *ovraige* ; Bru, Tranqueville *arouille*.

Châtel *anrôye*, Charmes *enrôye*, Cleurie, Syndicat et St-Amé *auvrège épineuche* Thiriat 131 ; Gerbamont *auvrège*, Médonville *eroïotte*, Mortagne *éroille*, Romont *arrauïe*, Tranqueville *arauille*.

Orvet cité pour les formes St-Amé *anveu*, Le Tholy *narre voé* Thiriat.•

Oryé (o-rié) s. m. oreiller ; grand traversin.

Os (ôs') s. *fém.* os.

Oss'lot (ô-s'-lò) s. m. osselet Proverbe : *n'y ai m'si p'tit pouhh'lot qué n'âye ses 37 oss'lots* c'est-à-dire le plus petit est aussi bien conformé que le plus grand.

Ossotte (ô-sò-t') s. f. esse. Comtois *once, oncelo, ouce, uce, ense*, f. Dartois qui cite *heuça, heuza* et les tire du lat. *uncus* crochet et non de la lettre *s* ; Les Fourgs *usse* Tissot, St-Amé *ossate* Thiriat ; Ventron *oçate* ; Vouxey *ôsse*. Notre mot d'Uriménil et d'autres patois parait un diminutif en la forme, en ayant toutefois le sens complet du thème. Godefroy donne les simples : « *Heusse, heuce, heuse, eusse, euche, ewche, husse, huse*, s. f. cheville. » Savigny *ôssatte* clavette des roues de charrue.

Oterpenre (ò-tér-pan-r') v. a. entreprendre.

Oterténi (ò-tér-té-ni) v. a. entretenir.

Ote (ò-t') ottér selon l'euphonie (o-tèr) prép. entre. Dommartin-l-R. *onterdon* Richard.

Otraye (ò-trâ-y') s. f. entrée.

Otrè (ò-trè) v. n. entrer.

Ou suivi d'une autre voyelle. Les mots commençant ainsi et qui ne se trouveraient pas classés à cette ortographe se trouvent au double W.

Ouai (ouè) ! interj. 1° bah ! allons donc ! 2° halte ! en s'adressant à l'attelage des bêtes à cornes.

Ouaite (ouè-t') s. f. ouate.

Ouaitè (ouè-tè) v. a. ouater.

Ou, ou bié (ou, ou bien.

Ouhé (ou-hé) s. m. oiseau ; auget servant à porter le

mortier. Aboncourt, Autigny, Circourt *ougé*, La Baffe, Grandvillers, Les Rouges-Eaux, Dompierre, Badménil etc. *oukhé* : Vexaincourt *ouhhé* : Fontenoy *ogé* ; Tranqueville a un lieu dit « Le clos hogelot » en patois de même : *ogelot* = oiseau. Pierre-la-Treiche *augé*. Dicton à Vouxey *I n'ai in ogé au bos que dit : c'mot qu'on te fait, fais-y*, agis envers les autres comme on agit envers toi. Ps. de Metz *oisel* CIII, 13 Bonnardot ; Ormonts (Suisse) *ozé, ize* Bridel ; bourg. *oiselz* Déy s. m. ; bourg. *ozéa* (pron. *oziaa)* Mignard, aussi *üyâ* dans les patois de Beaume, Chalon. Diez donne pour orig. *avicellus, aucellus* dim. d'*avis*, *Gramm*. I p. 6.

Ouésiouse (oué-zioû-s') s. f. Hadol, fam. coureuse, trôleuse, répond à l'anc. fr. *voiseus* Bonnardot ms.

Ouhiot (ou-*h*iò) s. m. oiselet, oisillon. Comtois *ouselot* Dartois. Du Cange donne *aucellus*. Suisse rom. *ohion* Bridel, Jura *ohion* Favrat. Bourg. *ouyon* Bonnardot ms.

Ouinqué (ouin-kè) v. n. cri plaintif du porc.

Ouo (ouô) interj. halte ! en s'adressant aux chevaux.

Ourlé (our-lè) v. a. ourler.

Ours est *féminin*.

Ouye (ou-y') interj. exprimant une forte douleur physique. Le Doubs *ouille* Beauquier, qui en fait le même mot qu'*aie* avec la substitution si ordinaire de l' *o* à l'*a*.

Ovièye (ò-viè-y') s. f. aiguillée de fil. Le Tholy *olevie* Adam.

Ovion (ò-vion) s. m. noyau. Ramerupt *ayon* Thévenot, Allain *euvion*, Domgermain *èvian* Adam.

Ovrèye (o-vrè-y') ovrére (o-vré-r') ce mot en deux syllabes, comme dans l'ancienne versification française ; s. ouvrier, ouvrière. Bourg. *ovrei* masc. et *ovreire* fém. Mignard.

Oye (ò-y') aïe ! Exclamation de lassitude et de douleur, moins forte *qu'ouye*.

Oye (ô-y') s. f. oie ; *oye sauvaige* oie sauvage. *Anser segetum* Gmel. ; St-Amé *sauvège ôye*, *Anser ferus* (Thiriat) ; Ventron *olcha* : Vouxey *les ôyes sauvaiges vont dou coûté dou Nord, je vos au bon tops* : et *les oyes sauvaiges eurvenont ai boin selou, je vos*

airoi l'hivè ; Fillières *ouïe* Clesse ; Pierreville *orca* Olry *Sobr.* p. 10. V.-fr. *oue*, XIe s. *aue* Littré.

Ovi (ô-yi) v. a. entendre, litt. ouïr. Lorr. *oyi* au part. passé (1er Rec.) ; Pagney-d.-B. *auyi* et *oyi, oyï* p. 151. Guillaume, Vagney *ouïé*, Ventron *ouïé*, Landremont *ouïi* Adam ; La Bresse *ouyé*. Metz, XVIIe s. : on *oyt* les parties [au plaidz] Bonnardot *Doc. dr. cout.* p. 66.

P

Pac' qué (pas'-ké) adv. parce que.

Paf (paf') adj. fam. ivre.

Page (pâ-j', ou ch') s. m. fumier, détritus, balayures laissées devant la maison, non loin du seuil de la porte de grange. Franç. pop. *parge*. M. Beauquier vo *Parger* cite le v.-fr. *parger, espargier* fumer, engraisser les terres en y faisant parquer les bêtes à laine et *parque* enclos. Les *Doc. Vosg.* VII p. 104 ligne 5 donnent : « En ce qui touche les *pargées* des grosses, menues bestes »... et I p. 174 *pargiees* ; puis p. 176 *(ib.)* « Item les pargiees sont à Madame..... » Les Fourgs *pouartsou* Tissot qui cite aussi Mouthe *proutzou* porche. Du Cange donne un *Pargus* pro parcus, septum quo oves includuntur. En 1458 les pargies, les rentes et censes et tout le résidu de Thaon et de Dompmeuvre est à Chapitle [d'Epinal] I p. 28 *Doc. Vosg.* MM. Lepage et Charton *Statist.* 2 p. 16 col. 2 donnent : « Les habitants [de Dignonville] ainsi que ceux de St-Genest et de Villoncourt devaient par an 29 gros 3 deniers pour un cens appelé *les Pargées*. On appelait *Pargées, pargets* ou *pargiez* les amendes de délits champêtres, et *parge* une place vague devant la porte d'une maison ou d'une grange pour tourner les voitures, battre le blé, mettre le fumier » Voir au surplus notre *Glossaire général vosgien* vo *Pargée*. Val-d'Ajol « *pergie* lieu creux destiné à recevoir le purin devant une maison de campagne, de spargere arroser.

Henri de Valenciennes s'est servi du v. *espargier* se disperser. A Gérardmer « le pergé » (pergis) lieu vaseux, humide. On trouve *paurge* amas de fumier devant une maison de laboureur (Dict. wall.) c'est un syn. de *pergie*.... de là aussi le v. *parger* parquer des bestiaux, des moutons, pour engraisser la terre : « parger héritaiges » disaient les anciens, c.-a.-d. engraisser ou fumer les terres. *Pargie* ou pergie. (Pergia) a désigné aussi un droit d'amende en faveur des seigneurs, sur les dommages causés dans un ban par les bestiaux. LAMBERT ms.

PAGNÈYE (pâ-gnè-y') Pallegney, commune. En 1704 *Paligy* carte de Jaillot.

PAHHÉ (pâ-hhé) v. a. percer. Comparaison *ête pahhé comme ène raitte* être trempé jusqu'aux os, litt. comme un rat d'eau. Le catalan dit *mullat com un peix* mouillé comme un poisson PÉPRATX *Comp. pop.* citées v° *Chosse* p. 346. Val-d'Ajol *pehher* et *pehhier*. Savigny *pahhi comme des canâds*.

PAI dans *tot pai mi* et autres analogues. Montiers s/ S. *à tout per tê* Cosquin. Loc. franç. *à part soi* est bien la même au dire de cet auteur *Romania* VI p. 244. Savigny *tot pai* (et *pair*) *mi* etc.

1. PAIHHÉ (pè-hhé) v. a. donner à manger à l'enfant avec la cuiller ou la fourchette. St-Amé *paihhi* donner la bouchée, la becquetée THIRIAT. L'origine nous parait être *pascere* paitre, comme *r'paihhé* repaitre. V. c. m.

2. PAIHHÉ (pè-hhé') s. m. échalas, paisseau. Vouxey *pairhé*.

PAIN comme en français. Cité surtout pour les locutions suivantes *pain d'coucou* oxalide oseille *Oxalis acetosella* L. Savigny *pain des onhès* litt. pain des oiseaux. Locut. *Fâre paissè ai q. qu'un lo got do pain* étrangler quelqu'un ; l'argot français dit *perdre le goût du pain* pour signifier mourir. *Maigé so biane pain lo premèye* manger son pain blanc le premier. *El ai pus d'lai moitié d'so pain keuye* : il a vécu plus de la moitié de sa vie. Vouxey *on n'pût fare doû pain sans que le levain sôye ouégri* (fermenté).

Painne (pè-n') s. f. panne, pièce de charpente supportant les chevrons ; *haute-painne* la panne faîtière Lat. *pinnam*. Fr. Comt. *pêuno* Dartois. Littré a *penne*, Le Doubs *penne* pignon de maison Beauquier. M. Déy *Charles de Bourg.* donne *painne* s. f. rare. Cons. *Annuaire des eaux et forêts* 1873 p. 23, et Littré 2e *Suppl.* vo *Panne* 4.

Painèye (pé-nè-y') s. m. panier ; panerée.

Paipai (pè-pè) s. m. mets de pommes de terre cuites broyées, auxquelles on ajoute parfois d'autres légumes. Val d'Ajol *pépa* autrefois bouillie d'enfant. La Gruyère *papet* bouillie Cornu ; Doubs et Jura *pape* fém., Doubs et Hte-Saône *papet, paipet* m. bouillie des enfants, colle de farine Dartois qui les tire de *pappa* bouillie, et compare l'ital. *pappa* esp. et catal. *papa*, all. *pappen*, angl. *pap*, langued. *papet*, Doubs *pépet*, *paipai* farine bouillie. M. Beauquier nous dit que le *paipai* est le mets que les enfants commencent à manger. De là ce mot de formation enfantine comme maman, papa, bonbon. Il donne *pappa* bouillie, *pappare* manger des aliments qui n'ont pas besoin d'être mâchés ; all. *papp*, ital. *pappa*, angl. *pap*, genev. *papet* et cite une phrase : « Un *paipai* composé de farine blanche. et de cinq œufs pondus par une poule noire était offert aux diables qui hantaient les écuries et rendaient le bétail malade *(Eph. de Montbéliard*, Duvernoy.) Cons. Littré vo *Papin*, qui doit être le même mot.

Paiquis (pè-ki) s. m. paquis. En 1469 *pasquis* Doc. Vosg. I p. 212.

Pairaidis (pè-rè-di) s. m. 1o paradis, 2o reposoir.

Pèrè (pè-rè) v. a. parer, orner ; amortir. *Çai paireu lo côp* le coup en fut amorti ; v. n. conservé, amélioré par la garde, en parlant des fruits. *Faut lâyé pairè les poéres-lai, elles séront bié moéyous.*

1. Paireuye (pè-reu-y') s. m. chas, pâte dont le tisserand lisse la trame et le cordonnier ses semelles, etc. Allain *pai-reuïe* Adam ; St-Amé *pouarou*, Le Tholy *perreuye* Thiriat ; Vouxey *pêreuil* s. m. brosse du tisserand pour lustrer sa toile ;

Cornimont *pouarou* s. m. colle de tisserand, et le verbe *pouara* v. a. coller le fil avant de le tisser.

2. **Paireuye** s. m. espèce de garde-fruits des enfants. Vouxey *pèreuil* s. m.

Pair'mot (pé-r'-mò) s. m. parement.

Pairtaige (per-té-j'. ou ch') s. m. partage. Val-d'Ajol *petchaige*.

Pairtaigé (per-tè-*jé*) v. a. partager.

Pairtaigére (per-tè-jé-r') **partagére** (par-ta-gé-r') s. f. raie séparant les cheveux.

Pais (pè) s. m. pas. *Pais d'l'euhhe* seuil, Landremont *pès d'l'ohh'* Adam.

Paissablémot (pè-sâ-blé-mò) adv. passablement.

Paissaige (pè-sé-j', ou ch') s. m. passage.

Paissant (pè-san) adjectif pris subst. passant.

Paissabe (pè-sâ-b') adj. passable.

Paissau (pè-sô) s. m. passage.

Paissaye (pè-sâ-y') s. m. passée.

Paisse (pè-s') s. f. passe.

Paissè (pè-sè) v. n. passer : *Eco paisse !* passe encore Savigny *route paissante, ch'min paissant* route, chemin fréquentés. Vouxey a le subst. *pesseuye* crible.

Paisse-débout (pè-s'-dé-bou) s. m. passe-debout.

Paisse-drot (pè-s'-drò) s. m. passe-droit.

Paisse-partout (pè-s'-par-tou) s. m. passe-partout. Néol.

Paisse-paisse (pè-s'-pé-s') s. f. passe-passe.

Paiss'mot (pè-s'-mò) s. m. passement (tissu). Savigny *paissema* dentelle au fuseau.

Paisse-tops (pè-s'-tò) s. m. passe-temps.

Paissotte (pè-sò-t') s. f. 1° passoire, 2° petit sentier, petite passée. En ce dernier sens, diminutif de *paissâye*. Razey *piésotte* 2° Adam ; gloss. mess. *peissente*.

Paissou (pè-sou) s. m. passeur.

Paite (pè-t') s. f. chiffon, guenille. Comtois *pate* Dartois qui le tire du langued. *pâto*, et *fâto* chiffon ; cet auteur donne

aussi le comtois *pate, paite, pote*, et Baume *pâ* et tire ces derniers du sanscrit *pâti* drap, les rapproche du **petia* qui a donné le comtois *pèce*, espag. *pieza*, fr. *pièce* esp. et langued. *pedazo*, le langued. *apedazar*, fr. *rapetasser* et le comtois *rapatasser* rapiécer, racommoder ; Mens, Dauphiné *patous* G. Guichard. *Rev. des lang. rom.* 1882 p. 141, Ventron *paté* n. m. vieux linge, guenille. Bourg. *pate*.

Paitèye (pè-tè-y') s. f. chiffonier. Orig. *paite*. Bourg. *patié*, *patous*.

Paiti (pè-ti) v. n. partir, *paiti fieu* sortir.

Paitie (pè-ti) partie (par-ti) s. f. partie.

Paitie-fieu (pè-ti-fieu) s. *fém.* printemps. Val-d'Ajol *petchie-fieu ;* Comtois *lou pati-feu, lou patchi-feû* Dartois ; alsac. *paitschi-feu, Rev. d'Als.* 1884 p. 214.

Paitnèye (pè-t'-nè-y') s. m. anthrisque sauvage *Anthriscus sylvestris* L. Besançon *potenailles* panais Belamy ; Les Fourgs *pait'naïllès* panais Tissot qui indique avec doute le lat. *pastinaca*, rapproche l'all. *Pastinaken* et d'après Honnorat le provenç. *pastenada, pastenaga, pastenegla*. Mes compatriotes auront sans doute appliqué à *l'A. sylvestris* le nom du panais cultivé *P. sativa* L., qui est un genre voisin. A St-Amé *petline, petnie* panais *P. sativa* L. donné par Thiriat nous confirme dans notre conjecture. Savigny *paitnère* grande cigüe des près, ou plutôt carotte sauvage.

Paitte (pè-t') s. f. patte. Dev. *Qui ost-ce qu'ai pus d'cent paittes et d'cent paittes et qué n'pieut pas s'téni drot ? Lai pâneure.*

Paitte dé chaitte (pé-t'-dé-chè-t') s. f. antennaire dioïque *Antennaria dioïca* Gœrtn.. *Gnaphalium dioïcum* L. *Sp.* 1199. Vosg. vulg. *le pied de chat* Mougeot 186, Berher 203 ; La Bresse *paite de chette* ; Ban-de-la-R. *pieds de chaete ;* Brouvelieures *pie de chette* ; Cleurie *pete dé chette* Thiriat p 90 ; Fraize *pi de tchaite*, Gérardmer *pie d'chaitte*, Gerbépal *pie de tchet*, Moyenmoutier *pié de chete*, Moussey *pied de chatte*, Vagney *paitte de chaitte* Pétin p. 50 et 185.

Paitte dé chwau s. f. litt. patte de cheval, renoncule bul-

beuse, *R. bulbosus* L. *Sp.* 779. La Bresse *paite dė chevau* populage des marais *Caltha palustris* L. *Sp.* 784 ; Cleurie *pette dė ch'vau* Thiriat 74 ; Cornimont *pette dė ch'vau*, souci des marais *C. palustris* L. (A. Didier ms.) Eloyes *paitte dė chevau*, Gerbamont *patte de chevau*, Vagney *patte dė chevau*. Tous ces derniers sont les noms patois du populage. Raon-a-B. *potte dė chevau* litt. lèvre de cheval, autre idée ; Val-d'Ajol *patte de chevau* populage ; la forme des feuilles imite un peu l'empreinte du sabot de ces animaux.

PAITTE DÉ CRÔ (pè-t'-dé-crô) s. f. senebière corne de cerf. Raon-a-B. *paitte de crô* et *paitte de counôye* litt. patte de corneille.

PAITTE D'OLOUOTTE (pè-t'-do-louo-t') s. f. pied d'alouette, Dauphinelle *Delphinium Ajacis* L.

1. PAITURÉ (pè-tû-ré) v. a. et v. n. pâturer.

2. PAITURÉ (pè-tu-ré) PAITURÈYE (pè-tu-rè-y) s. m. petit pâtre. En 1705 « pasturaux » *Doc. Vosg.* III p. 277; lorr. pop. *patureau*, de Puymaigre *Chants pop. mess.* I p. 41, 2e édit.

PAITURÔ (pè-tu-rô) s. m. lieu de pâture.

PAITURON (pè-tu-ron) s. m. paturon ; fam. pied humain.

PAIVAIGE (pè-vé-j' ou ch') s. m. pavage.

1. PAIVÈ (pè-vè) v. a. paver.

2. PAIVÈ (pè-vè) s. m. pavé.

PAIVOU (pè-vou) s. m. paveur.

PALE (pa-l') s. f. vanne de chenal.

PALPÈ (pal-pè) v. a. peu commun, palper.

PAMÈ (pâ-mè) v. n. pâmer.

PAMOÉSON (pa-moué-zon) s. f. pamoison.

PANCHÉ (pan-ché) v. a. épancher, épandre *panché d'l'eauve* uriner. Les Thons *pancher de l'eau*. Littré a le prov. *espandre*.

PANÉ (pâ-né') s. m. pan de chemise. *Ete en pâné*, *pâné voulant* être en chemise, litt. pan volant. Dompaire *pané* Adam ; Le Tholy *panïe* long coupon d'étoffe id., Gloss. mess. *painaye* ; Gruyère *pantet* J. Cornu ; franç. *panneau*, bourg. *pannô* Mignard qui le tire de *pannus*, Les Fourgs *panet* Tissot. En 1486

« *painnes* » traduit en note par « drilles, chiffons ou étoffes » aux *Doc. Vosg.* VII p. 111 et note ; lyonnais XIVe s. *pennes* habits, vêtements PHILIPPON. Savigny *painné* ; *pâné* pièce de terre, pré. *Painné* sing. et *painnés* plur. s'emploient en parlant de femmes ou de filles : *l'ai tojos des gahhons derri so painné, l'ai tojos ses èfants derri so painné ; l'ont des bès painnés* robes salies par la boue ; *grands painnés* femmes ou filles ayant des toilettes coquettes, citadines. Bourg. aussi *panté* = pan de chemise ; cf. à Metz « St-Estenne le Despenci, depennei » vocable d'une église, « le pauvre » par opposition à la cathédrale.

PANÈ (pâ-nè) v. a. balayer ; fig. expulser. Besançon *pannaî*, essuyer, torcher DARTOIS qui le tire de *pannus* étoffe, guenille ; Les Fourgs *pannai* essuyer TISSOT qui le tire de *pannus* aussi et cite JAUBERT *panner*. Cpr. Les Fourgs *pannieure* tablier de cuir des maçons, etc.

PANEURE (pa-neû-r') s. *fém.* balai. Cornimont *panoure* Didier ms. ; St-Amé *panoure* Thiriat ; Dombrot-s-V. *penneure* ; Ventron *panoure*. Devinette voy. *Paitte* ci-dessus. Val-d'Ajol *pannure* (pron. pan-nur) ; Savigny *paineure*, et dim. *painnatte* roseau des ruisseaux et balai à épousseter fait avec ces roseaux.

PANSAD (pan-sâ) s. m. pansard.

PANSE cité pour le dicton à Vouxey *on vouet bin pai sai panse que sai gueule n'ost m'truande.*

PANSÉ (pan-sé) v. a. assez rare, panser.

PANTOFE (pan-tó-f') s. f. pantoufle. All. *pantoffel*. Du Cange a *pantofla*.

PAQUES. Loc. *Fâre ses Pâques* faire ses Pâques. *Pâques-Paumes, Pâques-fieuries* les Rameaux, litt. Pâques des Palmes, Pâques fleuries. Proverbe à Fontenoy : « lai fête dé Pâques ost tojos en pieine lune dé mars », « de Pâques ai lai Pentecote, chèye semaines trottent », « que traivaille las lundis de Pâques et Pentecote, traivaille ai sas dèpos », ou « ai ses chéres cottes » ; « si on bénit lâs Paquottes au soleuil, on

mainge las bouelottes au feuye. » La Bresse : « el fré fra de Pâque s'el fâ chau de Pwaurme ; s'el fâ fra de Pwaurme, el frè chau de Pâque » X***. Voir les autres exemples cités, au mot *noué*.

PAQUETÈ (pa-k'-tè) v. a. paqueter.

PAR (pâr) adj. pair ; *dė pâr* de pair.

PAR à peu près exclusivement usité dans *par ainsi* ; en 1395 «..... il en puet aler franchement, pourter et mener ses biens, par enssy que doit requérir au maire saul-conduit ». *Doc. Vosg.* II p. 244.

PARAFE est *féminin*.

PARAFÈ (pa-ra-fè) v. n. parafer.

PARAITE (pa-rè-t', ai patois et bref) v. n. paraître.

PARALYSÉ, AYE (pa-ra-li-*zé*, â-y') adj. paralysé, ée.

PARAPLIE (pa-ra-pli) s. m. parapluie.

PARDI (par-di) PARDIÉ (par-dié) interj. pardieu ! Hadol *poédi*. Scheler : « *Pardi* de l'ital. *per Dio* ».

PARDONNÈ (par-dó-nè) v. a. pardonner.

PARE (pâ-r') s. f. paire.

PARÉRE (pâ-ré-r', s. f. carrière de moëllons et de pierres de taille. Suisse rom. *perraira* Bridel, *pierraire* Favrat, *perrai* carrier (id.) Bainville-a-S. *pareire*. En 1601 *perrière*, *Doc. Vosg.* IV page 134 ; Savigny *pouarére* carrière de laves ; lieu--dit ; Vouxey *poirieil* perrier, synon. *meurgeil*. « Par un titre de 1228 et un autre de 1577, Mme l'abbesse d'Epinal accorde à l'abbaye [d'Autrey] le droit d'une perrière sur le finage de Sainte-Hélène. » (L'abbé CHOGNOT, *Notice* p. 25). Lyonnais XIVe s. *pereyri* ouvriers « perriers » PHILIPPON. Marché du 11 mars 1592 in *Rev. des Soc. sav. des dépt.* 2e sem. 1869 p. 532 ; Les Fourgs *parire* Tissot qui le tire du **peireria* ; St-Amé et Landremont *parère* carrière de pierres de taille ADAM ; Le Doubs *perrière* Beauquier qui cite le vx-fr. *parrière*, et un lieu-dit « aux vieilles Perrières » ; bourg. *perrière*, *perreire* lieux-dits BONNARDOT ms. DU CANGE : « *Peireria* lapidicina, gall. carrière, et « *peyreria* ».

PARFAITEMOT (par-fé-t'-mò adv. parfaitement.

1. PARIÉ (pa-rié) v. n. parier.

2. PARIÉ (pâ-rié) v. a. tirer de la pierre dans un champ, un pré, un bois : *on pârieu lo champ-lai, lo prè-lai.*

PARIOTTE (lai) pâ-riò-t') sobr. fém. sens à chercher.

PARIOU, OUSE (pa-riou, oûs') s. m. et f. parieur, euse.

PAROISSIÉ, ÈNE (pa-rouè-sié, èn') paroissien, enne.

PARÔLE a l'ô résonnant.

PARQUÈ (par-kè) v. a. parquer.

PARTAGÉRE voy. *Pairtaiyére.*

PARTÉNAIRE a l'é surmonté de l'accent aigü.*

PARTI (par-ti) v. n. partir ; fig. pris de boisson.

PARTICULIER fait au fém. particuliére, au fig. maitresse, fille, femme de mœurs légères.

PARVÉNI (par-vé-ni) v. n. parvenir.

PASSE-PÔRT a l'ô résonn.

PASSION (pâ-sion) s. f. passion.

PASTIYE (pas-ti-y') s. f. pastille.

PAT (pâ) s. f. part.

PATAPOUF (pa-ta-pouf) s. m. « Nous trouvons dans *pataud* l'indication du radical *pata* patte qui semble indiquer que patapouf s'appliquait surtout à un homme massif qui a de « gros pieds » comme on appelle *pataud* un chien qui a de grosses pattes BEAUQUIER h. v°.

PATAUD s. m. homme lourd et grossier. Inusité au fém. Le Doubs *pataud* jeune chien à grosses pattes BEAUQUIER.

1. PATE (pâ-t') s. f. perte. Girancourt *piâtiè.*

2. PATE comme en franç. pâte.

3. PATE, PADE (pâ-d') v. a. perdre. La Bresse *piède,* rar. *biède,* inf., *i bedè* indic., et *bedu* part. passé.

PATI (pâ-ti) v. n. pâtir.

PATISSIER fait au fém. pâtissiére.

PATOUX (pâ-tou) OUSE (oû-s') adj. peu commun, pâteux, euse.

PATRAQUE (pa-tra-k') s. f. machine mal organisée, p. ex. vieille montre marchant mal. Lausanne *patraka* Bridel.

PATROUYE (pa-trou-y') s. f. patrouille.

PAU (pô) s. m. pal, pieu. *Pau d'pierre* palis en pierre, Saint-Amé *pau*, Ventron *pau* n. m. bâton ; XIIIe s. « sens paul férir » *Doc. Vosg.* I p. 195 « paul fichiez » du 10 fév. 1481 id. VII p. 86 ; Gruyères *pô* Cornu ; Gloss. mess. *pau*.

1. PAUCHE (pô-ch') s. f. grosse cuiller en bois ou en métal. Epinal « *pauche* » à plusieurs reprises dans les affiches de ventes mobilières avec « *pauchon* » ; Littré orthographie *poche* (n° 11) et cite vosgien *peuche*, *pôche*, *pouche*, sans localités, mais sans doute ayant la signification de poche d'habit. Toutefois ce dernier a l'*o* ouvert et bref, et le fr. pop. *poche* = cuiller a l'*o* fermé et long. Voy. ci-dessous *Pauchon* 2. Bourg. *pôche pouche* Bonnardot ms.

2. PAUCHE (pô-ch') à Hadol, s. f. grappe de millet.

1. PAUCHON (pô-chon) s. m. espèce de petite sandale faite de paille tressée, qui se met dans l'intérieur des sabots, surtout en hiver. Je ne sais si on peut rapprocher Romont *pauchot* terre qui s'amasse par couche plus ou moins épaisse sous les chaussures après la pluie ou le soleil, dégel, et son verbe *impauchier*. Savigny *paucha* couche épaisse de boue collée à la chaussure. *Paucha d'Samson*, nom donné à la petite montagne voisine d'Essey-la-Côte (Meurthe) ; la légende dit que cette montagne fut formée par la couche épaisse de boue qui s'était amoncelée sous le talon de la chaussure du héros israélite.

2. PAUCHON (pô-chon) s. m. Cuiller moins grosse que la *Pauche*. Voy. ci-dessus *Pauche*. Comme ce dernier, il est fort usité dans le parler d'Epinal, et se trouve même imprimé dans les affiches de ventes. Littré, *Supplément* 1882 p. 269, orthographie *pochon*. Bourg. *pouchon*, *porhon* Bonnardot ms.

PAU D'FOÉ (pô-d'foué) s. *m*. perche servant au transport du foin, regain etc. ; on prend la paire pour ce travail.

PAU D'PIÉRRE (pô-d'-pié-r') s. m. palis en pierre, servant de clôture.

PAUFER (pô-fer') s. m. palfer, levier de fer. St-Amé *paufid*

Thiriat; Cornimont *paufiâ*, levier en fer. Du Cange v° *Esbatre* donne... *de palo ferreo*. MM. Lepage et Charton *Stat. Vosg.* 2 p. 120, col. 1 disent : « On enfonça un *peaufer* jusqu'à deux mètres.....» En 1603 *paulfer*, *Doc. Vosg.* p. 202. Usité aussi en Suisse romande. Le Bagnard a *pofè* J. Cornu qui le tire de *palum ferri*; cpr. le franç. *palfer ;* Doubs et Haute-Saône *paufâ*, *paufè* Dartois qui le tire de *palus* pieu. Cpr. pour cette forme *paufâ* notre correspondance *a* = *er* franç. *èvâs* envers, *viâ* ver, *pâde* perdre etc. etc.

Paulèye (pô-lè-y') s. m. employé de l'ancien régime qui marquait d'une perche le tas de gerbes qu'il choisissait pour dîme. En 1770 art. 7... « Défendons d'enlever leurs bleds et grains... avant... que les pauliers n'en aient réglé la dixme... » *Doc. Vosg.* VIII p. 308 et art. 8... « Leur défandons... d'enlever aucunes gerbes... avant le lever et après le coucher du soleil, sinon pour nécessité urgente, auquel cas ils avertiront les décimateurs ou *pauliers*... » (ibid. 305-306). L'origine nous paraît être *pau* pal. Bourg. *paulée* repas que le maître donne aux vignerons lorsque le travail du vin est fini : *faire la paulée*, *fâre lai pauleie*, célébrer la fin dn vinage ; par extension faire la noce.

Paulot (pô-lò) prén. d'homme à Dounoux, Paul.

1. Paume (pô-m') s. *fém.* saule marceau *Salix caprea* L. *Sp.* 1448. St-Amé *poaurme* id. ; et *jo d'poaurme* jour des Rameaux Thiriat ; Cornimont *pouórme*, Châtel *paumepie* seulement pour les rameaux de cet arbuste en fleurs ; La Forge, Le Tholy *paume* ; Raon-a-B. *paurme* ; St-Etienne *pouorme* ; Saulxures *pouaurme*, Vagney *pouaurme* Pétin 223 ; La Bresse *pwaurme* ; Psautier de Metz *paumiers* XCI, 12 Bonnardot. Savigny *pandepie* rameaux de saule bénis le jour des Rameaux.

2. Paume (pô-m') s. f. (notamment à Hadol) panne.

Paure (pô-r') adj. et subst. des deux genres, pauvre, mendiant. On dit d'un avare, *el ost boè pou les paures, é n'les chaige mie trop* il est bon pour les pauvres, il ne les charge pas trop. Prov. *Biè paure qué n'pieut promòtte* bien pauvre qui ne peut

promettre. Comparaison *paure comme Job* pauvre comme Job. Le catalan dit *pacient com un Job* patient comme Job, et *pobre com un rat de iglesia* pauvre comme un rat d'église. Pépratx *Comp. pop.* p. 347. M. Clesse v° *Demandaïe*, remarque très judicieusement que le patois a ici une délicatesse qui manque au français. Il dit *demandaïé* pour mendier, et *pouce* (pauvre) pour mendiant. Comtois *poüre*. Savigny *paure comme eune raille de motèye*, et dicton *'l ai des joues comme lo cul d'in paure homme* il a des joues (bouffies, rebondies), comme le derrière d'un pauvre homme.

Paur'mot (pô-r'-mò) adv. pauvrement.

Paur'tè (pô-r'-tè) s. f. pauvreté.

Pavôt (pa-vô) s. m. pavot cultivé comme plante oléagineuse *Papaver setigerum* Dc. — *Pavot sauvaige* p. sauvage *P. dubium* L. Cleurie, Synd. St-Amé *pavau* Thiriat p. 116 ; Raon-a-B. *pavôt*. Au genre pavot s'appliquent les noms suivants : Châtel *povô*, Fontenoy *pavô*, Padoux *pam'aau*, Vagney *pavôt* Pétin 208 ; Le pavot cultivé comme plante ornementale est désigné plus spécialement sous le nom de *pavot d'moè*, *P. Rhœas* L. et un grand nombre de variétés de cette espèce.

Pawoésé (pa-oué-zé) v. a. peu commun, pavoiser.

Pax (pâ) s. f. paix.

Payaisse (pè-yè-s') s. f. paillasse ; fig. fam. ventre, panse : *crovè lai payaisse ; el on perneut piein lai payaisse*.

Payard, arde (pa-yar, ar-d') ad. paillard, arde.

Payasson (pa-ya-son) s. m. paillasson.

1. Paye (pè-y') s. f. (rare) paille. Voy *Etrain*. Vouxey a le dim. *pèiotte* s. f. menue paille. Savigny *paye* menue paille.

2. Paye s. f. paye (des ouvriers etc).

1. Payé (pè-yé') s. m. habitant de « la plaine », ou qui y est resté un certain temps. Origine *Plain pays* plaine, litt. pays plan. Voir ci-dessous *piain*.

2. Payé (pè-yé) v. a. payer. La Bresse *pwayé*.

Paymot (pè-y'-mò) s. m. payement.

Payou (pè-iou) s. m. payeur. Usité surtout dans le proverbe : *les consèyous n'sont m'les payous*.

PAYS, YSE (pè-yi, is') s. m. et f. fam. compatriote.

PÉCE (pé-s') s. f. pièce. Hadol a le dim. *péçotte* ; Cornimont *paisse* s. f. pièce, parcelle de pré, portion. Savigny *peuce*. Diez *Gramm*. I p. 37 donne *petium* morceau de terre, champ. ital. *pezzo, pezza*, esp. *pieza* Littré, *Etud. et glan*. Vx-fr. *peçoier* v. a. mettre en pièces, rompre. Du Cange a *pecia* et *petia*.

1. PÉCHE (pé-ch') s. f. perche, long bâton, ancienne mesure agraire.

2. PÉCHE (pé-ch') s. f. perche de rivière, *Perca fluviatilis* L. Doubs *perchat* Olivier, *Faune du Doubs* p. 120.

PÉE (pé) s. f. peau. Pontarlier *pia* Dartois. Bourg. *piâ*.

PEIGNÉ (pè-gné) v. a. peigner.

PEINE (pê-n') s. m. 1° peigne, 2° carde du chanvrier, 3° instrument du tailleur de pierres. Genod, Jura *piènnou* Dartois.

PÉLÉRIN, INE (pé-lé-rein, in') peu commun. s. m. et f. pélerin, ine.

PEL'NAIGE (pé-l'-nè-j' ou ch') s. m. pélérinage.

PEL'RINE (pél-ri-n') s. f. pélerine.

PÉNAUD (pé-nô) adj. penaud.

PENCHÉ (pan-ché) v. n. et v. a. pencher.

PÉNÉLE (pé-né-l') s. f. prunelle, fruit du prunier épineux, dit vulg. *épine noire* Berher p. 148, *Prunus spinosa* L. ; fr. vulg. *ponelle* Mougeot p. 170 (330). M. Adam le rattache au lat. *prunum* ; Hoéville *prunelle* Adam. M. BEAUQUIER tire du lat. *prunella* petite prune la forme du Doubs *penelles*. La métathèse s'observe dans les formes : Berry *peurnell* prunelle et *peurnellier* prunellier données par Littré. La chute de l'*r* a produit notre *pénéle*. (L'arbre n'a pas de nom, que je sache). Voici q.-q. noms du fruit recueillis dans les Vosges : Attigny *pénelle* Adam 363 ; Ban-de-la-Roche *pounelle* Oberlin ; Brechainville *peunelle* et *penelle* ; Châtel *ponéle* ; Dompierre *pounèle* ; Fontenoy *pernelle* ; Gerbépal *ponèle* ; Hennezel *prenèlle* ; Médonville *p'nelle* ; Ménil-en-X. *penelle* ; Moussey *pounèle* ; Rehaupal, Haillainville *pounelle, penéle* ; Romont *ponéle* ; Rouceux *punelle* ; Raon s/ B. *pénéle* ; Vexaincourt *pounéle* ;

Ville *pennêle*. Noms de l'arbuste : à Tranqueville *pûneleil* ; Bru *poneille* ; Celles *prinèle* (sic !) ; autres noms dont l'acception est différente : Provenchères *pounelle* fruit du *blossèye*, et prune ronde, Saales *pounèle* même signification. Anc. fr. « Un fourdrinier, c'est une espine noire qui porte les foudrines ou prunelles » Godefroy. Savigny, dicton *nòr comme penèle*.

Pénétrè (pé-né-trè) v. n. pénétrer.

Pénibe (pé-ni-b') adj. pénible.

Pennotte (pè-nòt') s. f. fil de penne de tisserand. Les Fourgs *peingneurès* Tissot.

Penre (pan-r') v. a. prendre ; épouser ; dresser procès-verbal contre q.qu'un. V. réfl. s'en prendre. Prov. *On n'pieut s'on penre qu'ai l'âbe qu'on c'not*, on ne peut s'adresser qu'à l'arbre que l'on connait (on ne peut voter que pour des candidats connus, du pays). XIIe s. *penre garde* Littré v° *Abaisser* ; XIIIe s. *penre* id. et vis *Abandon* et *Abbé*. En 1295 *panre*, *Doc. Vosg.* I p. 82 : Comtois *penre* Dartois. En 1269 *panre*, *Statist. vosg.* II p. 100, col 2 ; bourg. *panre* : ne doibt lever amende ne panre corps d'homme.... Ni devons penre bœufs, chevaux... Dév. Metz, vers 1300, *panre* Bonnardot *Doc. dr. cout.* p. 25.

Pensée s. f. violette tricolore, *Viola tricolor*. L. *Sp.* 1326 ; vosg. vulg. *pensée sauvage* Berher 116. St-Amé *sauvège pensée* Thiriat ; La Forge, Le Tholy *sauvaige pensée* violette jaune *V. lutea* Sm., *V. calcarata* Wilm., *V. elegans* Kirschl. Vosg. vulg. *pensée des étangs* Kirschleg. I p. 86 et *pensée élégante* Berh. p. 119, s'appliquent aussi à la violette jaune. M. Kirschleger applique aussi la dénomination de *pensée sauvage* à la var. *arvensis* du *V. tricolor* ; cet auteur donne *pensée des jardins* à la var. *hortensis* du *V. tricolor*. Médonville *pensaie* ; Totainville *pensâille*.

Pérate (pé-râ-t') s. m. parâtre. St-Amé *parate* Thiriat.

Perchéron (per-ché-ron) s. m. percheron.

Pére (pé-r') s. m. père. *Lo pére Adam* Adam, on dit fort rarement *Adam* seul.

Périr v. a. employé aussi comme v. réfl *s' périr* s'abîmer de peine, de travail ; s'exposer à un gros temps.

Permètte (per-mè-t') v. a. permettre.

Pernou, ouse (per-nou, oû-s') s. m. et f. preneur, euse.

Persécutè (per-sé-ku-tè) v. a. persécuter.

Persiènne (per-siè-n') s. f. persienne.

Persistè (per-sis'-tè) v. n. persister.

1. Pésant (pé-zan) s. *masc.* partie plus lourde que les autres dans une roue, une machine.

2. Pésant, ante (pé-zan, an-t') adj. lourd, lourde.

Pésantou (pé-zan-tou) s. f. pesanteur.

Pésé (pé-zé) s. m. pois cultivé *Pisum sativum* L. *pesé d'raittes* vesce *Cracca major* Frank, et *C. minor* Riv. St-Amé *pézé*, Vagney *bzé* Thiriat ; Raon-a-B. *gergée* ; Rouges-Eaux *pesé* Adam. Au genre *Vicia* s'appliquent les noms suivants : La Bresse *besé-de-raite*, Gérardmer *b'seye d'raittes*, Vagney *bsé*. Le *V. angustifolia* Roth. à folioles étroites est aussi dénommé à Cornimont *bsé de raittes*. Au genre *Cracca* Riv. : Vagney *b'sé d'raittes*, au *Cracca* à grandes feuilles *C. major* Frank Cleurie *pésé d'rette* Thiriat 81 ; (cet auteur l'applique aussi au *C. minor* p. 81). Revenons au pois cultivé : Bainville-a-S. *poués*, Ban-de-la-Roche *pésé* ; *bieussi dis pésés* ôter les pois de la paille quand elle est arrachée Oberlin p. 175 ; Cleurie, Syndicat, St-Amé *pézé* Thiriat ; La Bresse *besé* ; Brouvelieures *pesé* ; Bru *peseille* ; Châtel *poè* ; Fraize *pesé* ; Gérardmer *bseil golou* ; Gerbépal *pesé* ; Grandvillers *pesé* ; Lemmecourt *pouô* ; Médonville *pho* (*h* aspir.) ; Mortagne *pesé* ; La Neuveville-s-M. *pouè* ; Padoux *pezei* ; Provenchères *pezé* ; Rouceux *poue* ; Saales *pesé* ; Saulxures *bzé* ; Tranqueville *poue* ; Vagney *bzé* Thiriat 121, *bsé* Pétin 40 ; Vrécourt *pous*.

Pesé d'senteur (pé-zé-d'san-teûr) s. m. gesse odorante *Lathyrus odoratus* L. (litt. pois de senteur). Cleurie, St-Amé et Syndicat *pezé d'seigneur*, Cornimont *pois d'seigneur*, Gerbamont *besé de senteur*, La Bresse *besé de seigneur*.

Pésé sauvaige s. m. pois des champs (litt. pois sauvage)

Pisum arvense L. *Sp.* 1827 ; plus rarement *pésé d'raittes*. Gérardmer *bseil d'champ* ; Saulxures *b'sé d'sope*, Vagney *bsé* ; Cornimont *b'sé d'raittes das pras* gesse à grosse racine *Lathyrus macrorhizus* Wim. et *b'sé d'craici* à feuilles étroites *Vicia angustifolia* Roth, et s. f. *lai peselure* lieu planté de pois.

Peselet (pé-z'-lè) s. m. paille de pois pour la nourriture et la litière du bétail. Landremont *pesèt* Adam ; Ban-de-la-R. *peusat* paille de pois Oberlin 245 ; Tendon cad. E. « *La pezelure* » sans doute même sens que *lai peselure* à Cornimont cité ci-dessus. Savigny *bzè* tiges sèches des pois, fèves, lentilles, vesces dépouillées de leurs graines ; *pois de p'hi* pois grillés et arrosés de vinaigre qu'on mangeait le jour des *brandons*. « *Pesèt*, *peusat, bzé*, très intéressantes reliques du vx-fr. *pesait*, *pesaz* cosses de pois, dont j'ai rapproché le *poiaz* du Livre des métiers ; voy. mon Glossaire s. v. *Fleche*, flèche de pois... pois : « *poiaz* que ne sont fleche. » Bonnardot ms. *P'hi :* j'ai vu quelque part ce mot ortographié *poidefi* Bonnardot ms.

Persi (per-si) s. m. persil cultivé *Petroselinum sativum* Hoffm. *Apium Petroselinum* L. La Baffe *parhhiin* Adam 356 ; Ban-s-M. *pouahhi* Adam 33 ; La Bresse *parkhi* (kh = hh), Brouvelieures *parhin* ; Bru *parsin* et *pârsie* ; Bruyères *parhhin*, Châtel *pârsin*, Cleurie, Syndicat, St-Amé *parhhin*, Thiriat 125, *pârhhin* Adam 33 ; Docelles *parhhin* Adam 33, Dompierre *parsuin* (sic !) Adam 353 et *parsin*, Fraize *piarchin*, Gérardmer *parhhin*, Gerbépal *parhhin*, Grandvillers *parsiin* Adam 353 ; Médonville *persin*, Mortagne et Padoux *parsin*, Provenchères *piarhhin* ; Raon-a-B. *parhhin*, Rouges-Eaux *parhi*, Saales *piarhhein*, St-Blaise-la-R. *piarhhé* Adam 353 ; St-Barbe *piarhin* Adam, 353, Saulxures *parexhi* (xh = hh), Le Tholy *parhhin* Adam 356 ; Trampot *peursin* ; Tranqueville *persin*, Vagney *parhhi* Adam 356, et *parhin* Pétin 205, Ventron *parhhi*, Vexaincourt *persin*, Wisembach *piarhhin*. Proverbe à Fontenoy : *Çut qué repique do persi, repique lo pus grand dè sas aimis* celui qui repique du persil, repique le plus grand de ses amis. Savigny, dicton : *l'ai chié dos mo persi* il m'a blessé, fait une vilenie,

Pézô (pé-zô) s. *masc.* romaine, peson.

Pététe (pé-té-t') sobr. fém. litt. petite. Besançon *petete* Belamy. Bourg. *petiote.*

Pét'éte (pé-té-t') adv. peu usité, peut-être ; on dit *s'tè pouét* (ou s'tait pouét ?) Bourg. *betêtre* Littré.

Pèteus (pè-teu) s. m. trou ; *pèteus d'nez* narine. Les Fourgs *puta* Tissot qui le tire du lat *posticum*, cite le vx-fr. *partreu, pertus,* le berr. *pertus* d'après Honnorat, et le lorr. *pouateu* d'après Oberlin. St-Amé *poitu*, Le Tholy *potu* Thiriat. Franç. *pertuis* dans *Pertuis d'Antioche.* Du Cange « *pertusus* foramen, Gall. *Pertuis* »; Le Tholy *pouèteû* Adam; Rehaupa *poteu*; Vouxey *potieu*, Houécourt *poitieu*, Vittel *pètieu*, Courbessaux *pétieu*, Landaville *p'tieu* Adam, Ventron *pètu,* Bainville-a-S. *pettieu*, La Bresse *pètu,* Châtel *potieu*, Fontenoy *petui*, Saales *pouateu,* Trémonzey *potieu*, Moyenmoutier, cadastre Section B. a un lieu dit « Au Potieu » en patois du pays *au pouoteu* au trou. Ille-et-Vil. *pertus* Decombe.

Pèteuhé (pè-teu-hé) v. a. trouer, percer ; user en parlant des vêtements. Crévic *pètieuhi* Adam. Du Cange « pertusare, perforare, ital. pertuggiare. Le mot patois correspondrait parfaitement au vx-fr. *pertuisier*. Barrois *la Pierre pertuyée* lieu dit Maxe-Werly *Mém. Soc. lett. de Bar*, 1885 p. 131.

Pèteuhot (pè-teu-hò) sobr. masc. répond au fr. *Pertuiset*, nom propre.

Pétrôle a l'*ô* résonnant.

Peu, peute (peu, peute) adv. laid, au propre et au figuré. Suisse rom. *pouet, ta ; pou, ta* ; *pouet tein* mauvais temps Bridel. Vx-fr. « pute, de pute aire, (chans. de Roland) la pute gent (li charron de Nymes) ; le patois champenois, le fr.-comt. l'ont conservé, et je le retrouve dans le canton de Neufchâtel (Suisse) *de peuta via* de mauvaise vie Jouve *Coup d'œil* p. 22. « Il est dérivé du lat. *putidus* puant, dégoutant ; Diez *Gramm.* I p. 19 donne *putus* pour *puer* mot populaire ; it. *putto*, esp. port. *puto*. Comt. *poue, pui, poui, foui, fi* laid, vilain, au propre et au fig. Dartois qui cite et compare l'all. *pfui, fi*, lat. *puteo*

puer ; *putidus*, fétide, repoussant ; Ramerupt, Aube *put* laid, vilain (Thévenot) ; Bourg. *peut*, *peute* Mignard, qui le tire de *putidus*, Les Fourgs *peu*, *pe* Tissot qui cite le vx-fr. *pute* et les tire du lat. *putidus*, ou *putis*, Yonne « *put*, *pute* adv. laid, malséant, Irancy, du lat. *putidus* Joissier. M. Beauquier v° *Peut peute* donne « Etym. lat. *putidus* (puttus) comme net de *nitidus*. Ital. *putto*, v.-fr. *put*. Les hérétiques étaient qualifiés de « pute gent ». Nous ferons observer que *peut* pourrait se prononcer comme *eu* part. du v. avoir se prononce *u*, comme *meur* se prononce *muër* etc. Un ancien proverbe disait *de put œf*, *put oisel* de vilain œuf vilain oiseau. Et un autre du XIII[e] s. *de pute racine*, *pute herbe*. *Peut*, *put* étaient des synonymes de puant : « deffence d'appeler larron, traytre ou *puant* ou appeler femme putain ou *puante* » (Beauquier h. v° p. 98). Proverbe *qui qu'ost peu ost cò molin* qui est laid est encore méchant. Savigny *peute* s. f. punaise.

Peudant (peu-dan) s. m. perdant.

Peudine (peu-di-n') s. f. patience, oseille sauvage *Rumex Patientia* L.

Peudrix (peu-dri) s. f. perdrix grise *Perdrix cinerea* Lath. *P'tite peudrix* P. de Dames, la petite perdrix *P. Damascena rouge peudrix* perdrix rouge *P. rubra* Briss. St-Amé *pédri*, Vagney *peddi* Thiriat, Le Val-d'Ajol *pedji*, Ille-et-Vil. *pédrix* Decombe.

Peupier (peu-pié) s. m. peuplier. *Genre* : Autigny *popii* Adam 356 ; Bainville *peplin*, Ban-s-M. *peuplie* Ad. 356 ; Brouvelieures *popli*, Bruyères, Mortagne, Gerbépal, Celles *peupli* Adam 356 ; Charmes, Girecourt-les-V. *porpe*, Châtel *peupiée*, Circourt-s-M. *peupieil* Adam 356, Cornimont *pèplié*, Dombasle-d[t]-D. *peuplin* Adam, Dompierre *pèplier* (id.), Fraize *peupli* et *peupier* ; Lignéville *peupleil* Adam 356 ; Marainville *porpe*, Médonville *peplaye*, Ménil-en-X. *peupièye* Adam id. La Neuveville s-M. *poplü* Adam id. et *poplu*, Provenchères *pepier* ; Raon-l'Et. *peuplieu*, Rouceux *popiei*, Saales *poupié*, Sanchey *pepier* Adam 356 ; Le Tholy *pepli* Ad. id. ; Totainville *peupier*, Vagney *peuplié*

Adam 356 ; Les Vallois *pépié* Adam id. Vexaincourt *peupieu* Adam, et *peupliéu* ; Vittel *poplu* Adam Vouxey *poupieil* Adam. Ps. de Metz, *pueple* LXVII, 33. Savigny *porpe*, et « *lo breu des porpes* » le breuil des peupliers.

Peûri (peû-ri) v. n. pourrir. Dicton *Ene kémotte peurie on ai biétôt gâtè ène démèye dozaine.*

Peuteux (les) S^on^, Les Peuteux. *Petaria* emprunté à la citation suivante de Du Cange n'en rend sans doute pas raison : « *Petaria* locus unde eruuntur *petæ*, species cespitis nigri qui è terra palustri et bituminosa effoditur. s. f. à belgico *Pet* vel *Put*, lacus, locus palustris » et notre correspondant ajoute que Peuteux doit signifier simplement *Putiers*. Mais d'après les lois de la phonétique de notre patois, *ier* franç. correspond à *èye* patois et c'est à *ui* franç. que se rattache la finale *euye*. D'un autre côté le putier est inconnu sur tout le territoire d'Uriménil. Les anciennes dénominations de cette section pourraient seules peut-être conduire à l'origine.

Peutières, S^on^, c^ne^ de Harol. St-Amé pat. *le peuté* ; ce nom semble dériver de putier, *peuté* en patois. Une haie de cet arbrisseau a donné ce nom à la localité Thiriat *Cleurie* p. 264. Cleurie a un *Putière* hameau, id. 270 ; Médonville D « Le Piéteux » signification à chercher ; Syndicat E : « Le peuté » patois *lè peuté* le putier, *Cerasus Padus* Thiriat ms. Cleurie a aussi une « S^on^ de Putière » en patois *Pétière* Thiriat ms.

1. Peuye (peu-y') s. m puits.

2. Peuye (peu-y') s. m. puy : « Puy des fées, » et non comme il s'écrit à tort « Puits des Fées » Girecourt, S^on^ A : « le rond Puid » en patois *rond peuye* ; cpr. « Le Puid » c^ne^ des Vosges. Doubs, Haute-Saône et Jura *peu pouè poi pu* montagne et nom appelatif de plusieurs lieux Dartois qui cite St-Claude et Lons-le-S. *pouyï pouïè* monter, le roman *puig, pug, pueg. puech,* langued. *puch, puech,* ital. *poggio* **podium* puteus (sic !) ; vx-fr. *pui, pujet,* roman *pugar, puiar, poier* monter, esp. et cat. *pujar.* Du Cange donne : « 3, *Podium* collis, mons, Gallis Puy [et *Pec*, *le Pec* de St-Germain en Laye, *Pou* Normannis, le Pou de

Flamanville, alibi *Pic*, *Pic* de Téneriffe] occitanis et Arvernis *Poy*, *Peu* vel *Puesch*. *Puey* et *Puys* in charta 971 » et plus bas : « *Poium* pro *Podium* domus rustica, curtis, prædium rusticum, castrum, castellum maxime de iis dicitur quœ supra *podium* seu collem extructa sunt » et ensuite « *Podus* vel *Podium*, et *podius* » et enfin « *Pogetum* colliculus ex *Poium* » ; plus bas encore « *Pajolis*, colliculus, *podiolum* dim. a Podium » SCHELER : *Puy*, anc. *pui* lieu élevé, hauteur, prov. *pueg*, *puoi*, ital. *poggio*, esp. port. *poye* banc devant la maison, du lat. *podium* terrasse, éminence, tertre. De *pui* vient le v.-fr. *puier* gravir. Dans l'anc. langue *pui* signifiait aussi pièce pour soutenir (dim. *puiot*) ; c'est à cette dernière acception que se rapporte le verbe cps. *appuyer* it. *appogiare*. »

1. PÈYE (pè-y') adj. pire.

2. PÈYE (pé-y') adv. pis, pirement. Vosgien *pé* Jouve *Coup d'œil* p. 20. La Bresse *pée*.

3. PÈYE (pè-y') s. m. 1° pis de la vache, chèvre etc. 2° grossièrement, sein, poitrine de la femme. Wallon *pé*, bourg. *pei* sein de femme LITTRÉ, aussi dans le romand.

P'HHÉ (p'hhé) POIHHÉ (poué-hhé) v. n. pisser, uriner. Fig. couler abondamment, en parlant p. ex. d'une source. Locution fam. *p'hhé des ôs* accoucher d'un enfant chétif et malingre. Ventron *péhhé*. Savigny *p'hhi*, et plus rar. *peuhhi*.

P'HHO (p'hhô) s. m. putois *Mustela Putorius* L. *Putorius fœtidus* Gr. Martre Putois. St-Amé *vhhô* Thiriat ; Berry *fouin* Jaubert ; cpr. le lat. *phu* interjection exprimant le dégoût. Blénod-les-Toul *vichau* Olry, *Sobriq*, p. 8. DU CANGE a *Putacius*, cati seu felis species, aremoricis Pudask nostris *Putois*. M. Godefroy donne anc. fr. *fichau* s. m. putois.

P'HHOTTE (p'hhò-t') s. *fém*. pissat. Gl. mess, *pehhatte*.

P'HLIPPE (flip') prén. d'h. abrév. de Philippe.

PHRASIE (fra-zi) UPHRASIE (u-fra-zi) prén. de femme, Euphrasie.

PHUSICIEN (fu-zi-sien) s. m. magicien, sorcier, prestidigitateur, (le franç. physicien est inconnu dans sa véritable ac-

ception scientifique). Anc. fr. : « *Fisicien... fusicien, phusicien...* médecin, bourbonnais *fisechien* physicien... » Godefroy. L'anglais a encore *physician* médecin.

Phusique (fu-zik') s. f. magie, sorcellerie, prestidigitation, Le Tholy *phuzique* physique Thiriat.

Pi (pi) s. m. pic (instrument du manœuvre terrassier).

Piaice (piè-s') s. f. place. Vouxey *cul que quitte sai piaice lai pouèd on èlè cmot en hivè.* Savigny : *qui vâ ai Metz pâd sai piaice, qu'en r'vint chaisse lo coquin.*

Piaicé (piè-sé) v. a. placer.

Piaic'mot (piès'-mò) s. m. placement.

Piaihammot (piè-*h*â-mò) adv. plaisamment.

Piaihant, ante (piè-han, ant') adj. plaisant, agréable, affable. Pagney-d-B. *piajant* Guillaume. (sic !)

Piaihi (piè-hi) s. m. plaisir.

Piain (piain) adj. plain : *dè piain-pied* de plain pied ; *piain pays* s. m. la plaine, par opposition à la montagne, mot de formation analogue au français *plein-chant*.

Piainche (pién-ch') s. f. planche. Dicton enfantin : *poèt d'piainche, poèt d'iœu* pas de planche pas d'œuf, qui n'attrape pas la planche avec sa bille ne peut gagner l'œuf qu'il a atteint.

Piait (piè) s. m. plat, *piait d'sope* plat de soupe, soupière.

Piaitine (piè-ti-n') s. f. platine. Comtois *platine* Dartois qui le tire de l'all. *platte*, flam. *plaat* (litt. ce mot signifie chose plate. Consult. Littré, v° *Platin*, anc. fr. *platin* = fer à cheval, angl. et all. *platte*). Du Cange « *Platina* disci species, artopta, Gall. *Tourtière...* » et plus bas ; « *Platonæ, platoniæ, platuniæ*, dicta marmora, in tabulas dissecta, ex gr. *platunion*, ut videtur... *plataine* eàdem notione. Savigny *piaitine* plaque de fonte du fer à repasser ; taque ou poêle du foyer de la cuisine servant à chauffer « le poêle ».

Piançon (pian-son) s. m. jeune chêne. Du Cange « *planco* asser, Gall. soliveau, chevron » ; cpr. le fr. « *plançon* ou plantard, s. m. branche de saule de peuplier, d'osier etc. qu'on

sépare du tronc pour la planter en terre et en former une bouture..... » LITTRÉ. DU CANGE donne aussi plus bas : *plansonus* Gall. plançon ». A Raon-l'Etape on appelle *plançon* les arbres feuillus, de port très élancé et à troncs relativement grêles Dr RAOULT, ms. Le Roman de la Rose : « Li autres ars fu d'un plançon (branche d'arbre) longuet et de gente façon v. 919, 920.

PIANDE (pian-d' ou t') v. a. et pris aussi absolument plaindre, se plaindre : *mai fomme piand tot piein les jounâyes-ci* mon épouse s'est souvent plainte ces jours derniers.

PIANTAIN (pian-tain) PIANTAI (pian-tè) s. m. plantain *Plantago major* L. et *P. lanceolata* L. et aussi *P. media*.

PIANTE (pian-t') s. f. plante.

PIANTÈ (pian-tè) v. a. planter.

PIANTOU (pian-tou) s. m. planteur.

PIARE (piâ-r') v. n. plaire.

PIATIÉ (piâ-tié) v. n. plaider.

PIATIOU, OUSE (piâ-tiou, oûs') s. plaideur.

PIAULÈ (piô-lè, et pi-ô-lè) v. n. piauler.

PIAYA, ADE (piâ-yâ, âd, ou t') s. m. piaillard, arde. St-Amé *piaïa* Thiriat. Savigny a le fém. *piâyesse*.

PIAYE (piâ-y') s. f. plaie.

PIAYÉ (piâ-yé) v. n. disputer, gronder. Le Tholy *piaï* se plaindre, murmurer ADAM. Correspond comme facture au franç. « piailler ».

PIAYOU, OUSE (piâ-you, oûs') s. piailleur, moins usité que *piayâ*.

PIC (pik') s. m. vieux cheval.

PICHETTES (pi-chè-t') s. f. plur. Les Pichettes, nom de section à Uzemain.

PICHÈTTÈYE, ÉRE (pi-chè-tè-y, ér') s. m. et f. habitant des Pichettes.

PICOTÈ (pi-co-tè) v. n. employé aussi absolument, picoter.

PICOTIN (pi-kô-tin) s. m. picotin.

PICOT'MOT (pi-kó-t'-mò) s. m. picotement.

Pidole (pi-dǒ-l') s. f. toupie. Cornimont *pidone.*

Pi d'ouhé (pi-dou-hé) s. m. compère-loriot, petit furoncle, orgelet.

Pie (pi) s. f. pépie.

Pied cité pour les locutions : *ai r'jonts pieds* à pieds joints, *pied d'chiève* montant d'un seul pied garni d'échelons (rancher) ; Ardennes *pi* (*Mag. pitt.* 1864. 261) ; lorr. *pieu* (id.) Besançon *pê* id. p. 262. Voy. *Pied d'olouotte.*

Pied d'olouótte (pié-dò-louò-t') s. *masc.* dauphinelle consoude. *Delphinium Consolida* L. *Sp.* 748 (litt. pied d'alouette). Bainville-a-S. *pie d'olvotte*, La Bresse *piè d'alwate*, Offroicourt *pie d'olouette*, Romont *pied d'ellouotte* ; Cleurie, Synd. et St-A. *pied d'allouatte* Th. 116 ; les noms suivants s'appliquent au *D. Ajacis* L. dauphinelle pied d'alouette (que Littré appelle fleur royale v° *Fleur* n° 19) : La Bresse *piè d'alwate*, Cleurie, Synd. St-A. *pied d'allouate* Thiriat 116. Domèvre-s-M. *pie d'olvotte* ; Fraize *pi d'elouatte*, Girecourt les V. *pi d'alouatte*, Médonville *pî d'elouette.* Notons toutefois que d'après Grenier et Godron *Flore de France* p. 46 et 47 ce serait plutôt le *D. orientale* Gay qui est cultivé dans nos jardins sous le nom de *Pied d'alouette.*

Pième (piè-m') s. f. plume. Fontenoy *pieumotie* subst. partitif dans le proverbe : *las èfants poussont dos lai mèdiotte tot quemot las ogés dòs lai pieuniotte* les enfants poussent dans *l'ordure* tout comme les oiseaux dans la *plume.* Devinette : *jè seuyes dè châ, dè sang et d'ôs, jè n'seuyes nè châ, nè sang, nè os* ; *jè serve chez les grands et les p'tiots et j'fas gaignè sai vie ai mo mâte.* La plume d'oie. Savigny : *logèye comme dai pième.*

Pien, eine (piain, ain') adj. plein, eine. Ille-et-Vil. *pieune Fougeure* pleine Fougères, bourg., Decombe. Cpr. *pien comme in ieu* plein comme un œuf. Le catalan dit de même *ple com un ou* Pépratx *Comp. pop.* citées v° *Chosse* p. 347. Savigny : *lo taps ast piein comme eun' û* le temps est plein comme un œuf, l'atmosphère est surchargée de nuées.

Pierraye (pié-râ-y') s. f. pierraille.

Pierre (pié-r') s. f. pierre, *pierre d'eauve* évier, *pierre do feuye* âtre : *pierre dé taye* pierre de taille pour constructions, adj., *piein d'pierres* pierreux ; Landremont, Docelles *pire*. Proverbe à Fontenoy : *pires que roulont n'aimaissont poèt dè mousse*. Savigny : *les pires sont duhhes su tortos les chemins* toutes les carrières ont leurs déboires, leurs amertumes ; dicton très pittoresque.

Pierrin (pié-rin) nom de fam. Pierre, Pierron. Cpr. pour la terminaison *Blaisin, Colin, Diaudin* etc.

1. **Pierrot** (pié-rò) nom de fam. Pierron.

2. **Pierrot** (pié-rò) s. m. appliq. fam. au niais, au naif.

Piétinè (pié-ti-nè) v. n. piétiner.

Piéton (pié-ton) s. m. facteur (de la poste).

Piétre (pié-tr') adj. piètre.

Piétrémot (pié-tré-mò) adv. piètrement.

Pieuge (pieu-j', ou ch') s. f. pluie. Doubs, Hte-Saône *pieuge, pleuge, puige* Dartois qui cite l'ital. *pioggia* et le cat. *pluje* ; bourg. *pleuje* Mignard ; ital. *piove* et *pioggia*. Scheler donne le champ. *ploge*, l'ital. anc. *piova* et *ploja*. Cpr. la formation du franç. *auge* qui doit-être la même et *déluge* aussi de diluvium. On remarque ici la chute du *v* originaire et l'yotisation de la désinence *ia, ium*. Dictons à Uriménil et Dounoux « tieuches d'Eizmain, pieuge démain » ; à Fontenoy : « lo vot do mèdi aimoine las pûge. Quand las cainâds sè bronchont tot piein ç'ost signe de pûge. Las brouyards montont su las bous (bois), è pieurai (ç'ost signe de pieuge). Quand é pieut lo jo de St-Médard, è pieut chèye semaines. — Lai pûge au moie d'aivri ou lai nôge vaut do femeille (fumier) de brebis, et fet aimodè las reboudrits (rebougris)? S'i put lo jo de l'Ascension, bié dèperissant jusqu'ai lai mochon. — La Bresse : « Vò dekhu, bihe désó ; Pieuge dé main tòt lé jô. Aidò qu'el pieu de bihe, El pieu ai lai guihe. » X***. Vouxey : lai pieuilge dou maitin eune gène mi eul peurlin. Savigny : S'i pût lo jo d'saint Thiébaut bousse tas tannés su lo haut, s'i put lo jo d'l'Aissomption, bousse-las ca pus lon, remise tes tonneaux sur le

haut (le grenier), tu feras une mauvaise, très mauvaise récolte de vin. Saint-Nabord pieuches dé Roson, pieuge aiprès les tolons. »

PIEUMÈ (pieu-mè) v. a. plumer ; fig. et fam. battre, rosser, gagner au jeu. Allain *èpieumures*. M. Beauquier p. 105 donne : « Ital. *pelare* arracher les plumes ou poils La racine est *pilare* qui a fait le mot moderne *épiler*. Peler a donc étymologiquement le même sens que plumer. » Cette origine ne peut être adoptée sans réserves.

PIEUR (pieû-r') v. n. pleuvoir, conjugaison *Grammaire* p. 402 (58). Alsac. *piore*, *Rev. d'Als*. 1884 p. 215. Val-d'Ajol Dicton « *E pieut, qu'las chiès boyerint tot drops* il pleut [si fort] que les chiens boiraient tout droits » LAMBERT ms.

PIEUVIN (pieu-vin) s. *masc.* petite pluie fine ou de courte durée. St-Amé *pleuvain de la Saint Jean* pluie du solstice d'été THIRIAT. Genev. et bourg. *pleuvigner*, *plouvigner*, *pluviner* verbe, se dit d'une petite pluie LITTRÉ. Hadol *pieuj'nè* : *é pieujène*, *é n'fât qué d'pieuj'nè*. Cette dernière forme peut être jointe à *pieuge* pour la formation curieuse de ce mot. *Pieuj'nè* dérive de *pieuge*.

1. PIÈYE (piè-y') s. m. pli.

2. PIÈYE (piè-y') s. *fém.* levée au jeu de cartes. Le Doubs *plia* Beauquier, qui nous dit qu'à Rennes *pli* est masculin. En bourg. aussi *pli* lvée.

PILAYÈ (pi-lâ-y') s. f. pilée, quantité de matière mise sous la *ride*. V. c. m.

1. PILE (pî-l') s. f. pile (tas).

2. PILE (pi-y') s. f. pile, rossée.

PILE-OU-FACE, jeu de la croix. Voy. *Creuye*.

PILÈ (pi-lè) v. a. piétiner, marcher maladroitement ; dans certaines acceptions, synonyme *d'écraisè* écraser et de *bròyé* broyer ; t. techn. broyer sous la ride : *pilè d'lai chaime*, *des pains d'hôle*.

PILEUYE (pi-leu-y) s. m. presque exclusivement usité dans la locution *pileuye d'gélines* lieu vague abandonné aux poules. Origine *pilè* fouler aux pieds.

Pinau (pi-nò) ville d'Epinal. Dicton : *cé n'sérot m'lai foère dé Pinau s'é n'pieuvôt m'* ce ne serait pas la foire d'Epinal s'il ne pleuvait (il pleut à toutes les foires d'Epinal. Anc. fr. ; *Espinat*, s. m. buisson d'épines .... Morv. *épeuma*, Berry *épinat*, Poitou *épina* Godefroy. « *Espinoi*, *-oy*, *-ei* s. m. endroit plein de ronces et d'épines; ancien nom de lieu fréquent... Noms de lieux modernes *Spinoi* hameau du village de Jumetz, Hainaut belge ; *Epinoy* (Oise), noms propres *de Lespinoy*, *d'Epinay* » Godefroy. Anc. fr. « *Espinoie*, *-oye -uye*, s. f. lieu planté d'épines » Godefroy. « *Espinois* s. f. lieu planté d'épines, nom propre *de l'Espinois* » Godefroy. Anc. noms : vers 970 *Spinale, Doc. Vosg.* I p. 8 ; 983 in loco qui *Spinal* dicitur id. p. 11 ; 1003 nomine *Spinal*... I, 13. Décembre 1272 *Espinaux* Doc. Vosg. III p. 35 ; avril 1289 *Espinaux* ; janvier 1306 *Espinauls* ; décembre 1309 *Espinauls* id. 38, 39 ; novembre 1329 *Espinals*... *Espinaus* ib. 39 et 40. Bulle du pape Lucien III pour l'abbaye d'Autrey *de Spinis* id. IV p. 96 ; 1er février 1425 *Espinaul* id. VII p. 72. Au XIIIe s. *Spinalz* Invent. somm. p. 55, col. 2, *Spinalz* id. : XVe s. *Espinal* id. p. 60, col 1. MM. Lep. et Ch. 2. p. 180, col 1 donnent *Spinal*, *Espinaulx*, *Spinalium* sans date ; Xe s. *Spinal* d'après Durival cité dans Lep. et Ch. 2. p. 183, col 2. ; 1289 *Espinaulx* Lep. 2, 184, col. 2 ; 1594 *Espinal*, carte de Lorraine de Jean Metellus, d'après M. A. Benoit *Soc. Philomath*, 1876, St-Dié 1877 p. 53 ; 1513 *Spinalum* Carte de Ringmann ; 1589 *Espinal* Carte d'Ortelius, 1660 *Espinal* atlas de Du Val ; *Espinal* atlas de Beaulieu (sous Louis XIV). Du Cange donne « *Spinale*, pars dorsi ubi spina procurrit... Vide Spina 2. ». « Spina 2. Dorsum de equis dicitur » ibid. *Spineta* vox italica, clausura ex spinis ». Et « *Spineta* ead. not. » et *Spinatum* eod. significatu. » M. Cocheris *Noms de lieu* donne p. 44 ; « Epine, Epinay, Pinet, Epineau, Epinette, Epenède, Epineu, Epineuil, Epineuse, Epineux, Epineville, Epinoy, Epinouze, Epenoux, Epinoy, Epenoy, Spincourt », et p. 196 : « Epinay-s-Seine (Spinogilum) ». D'après tous ces exemples et d'autres qu'on pourrait recher-

cher, on peut donc certainement identifier « Epinal » avec *épine* et lui donner la signification de « lieu couvert d'épines, d'arbres épineux ».

Pinaudrèye, ère (pi-nô-drè-y', ér') adj. légérement ironique désignant le spinalien ou habitant d'Epinal.

Pinçaye (*pin*-sâ-y') s. f. pincée.

Pince (*pin*-s') s. f. pince, pincettes, instrument de maçon consistant en une barre de fer aplatie à une extrémité, et servant de levier.

Pincé (*pin*-sé) v a. pincer ; fig. fam. courtiser une demoiselle.

Pincesse (*pin*-sè-s') s. f. pinçure.

Pinché (*pin*-ché) v. n. crier fort, pousser un cri perçant. Doubs *quinchée* cri perçant que jettent souvent les jeunes gens à la fin de leurs chansons Beauquier.

Pinçot (*pin*-sô) s. m. pinçon, pincée.

Pinçotte (*pin*-sò-t') s. f. loc. *ébraissé ai lai pinçotte* embrasser à la pincette. Bourg. *pincôte* Mignard.

Pingeon (*pin*-jon) s. m. pigeon ; *pingeon sauvaige* pigeon ramier *Columba palumbus* L. St-Amé *sauvége pingeon* colon, colon manceau, ramier Thiriat ; Suisse rom. *pindjon* Bridel, picard. et haut-norm. *pingeon* Littré.

Pingeonnier (*pin*-jo-nie) s. m. colombier.

Pinson (*pin*-son) s. m. pinson, *Fringilla cœlebs* L. Le Tholy *poisson* [sic !] Thiriat. Bourg. *quinson*.

Pintade (*pin*-tâ-d', ou t') s. f. pintade.

Pinte (*pin*-t') s. f. pinte.

Pintote (*pin*-to-t') s. f. cruche à eau. Dimin. de *pinte*. Châtel en 1509 *pintete*, *Doc. Vosg.* III p. 203.

Piomb (pion) s. m. plomb.

Piombé (pion-bé) v. a. plomber.

Piome (piô-m') s. f. pivoine *Poenia officinalis* DC. Bainville-a-S. *piône* ; Bertrimoutier *piomme* ; La Bresse *pinôe* ; Brouvelieures, Châtel, La Forge, Le Tholy *piône* ; Cleurie, Synd. St-Amé *pione* Thiriat p. 116, Cornimont *piône* ; Gerba-

mont *pionne*, Mazelay *piôle* (curieux changement de la liquide latine); Médonville *pionne*, Le Tholy *piône*, Totainville *pione*, Tranqueville *pioûne* assourdissement de la tonique, Lay St-Christophe *pione* Adam. Lay St-Remy *pione* Adam. V.-fr. et bourg. *pyone* Beauquier ; Norm. *pione*, *piaune* Littré

Pioméres (piò-mé-r') Plombières. Saulxures *Piemmére* Thiriat. *Kédales* p. 8 ; en 1295 *Plumières*, *Doc. Vosg.* p. 82 ; en 1400 *Plemiere* id. p. 194 et *Plemieres*, *Plemières*, id. p. 195 ; Lepage et Charton donnent *Plumières*, *Plumeires*, *Plumaires*, *Plumiers*, *Plommiers*, 2e col. p. 377 col. 1. En 1292 *Plumieres* id. p. 378 c. 2 ; en 1422 *Plomeyres* id. p. 379 col. 1 ; en 1513 *Plumeriä* carte de Ringmann et Waldseemuller ; en 1704 *Plombière* carte de Jaillot ; en 1660 *Plombieres* Atlas de Duval.

Piot (pi-ò) sobr. m Ce sobriquet étant donné à un homme de petite taille, nous semble se rattacher pour le fond et pour la forme à l'adj. *piou* employé comme interjection (v. c. m.) et signifier *petit*.

Piou-piou ! piti !... piti (pi-ou-pi-ou, pi-ti) ! cri particulier pour appeler les poules et poussins. Doit avoir une origine commune avec le franç. *petit*. Cpr. en effet le sobriq. *Piot* appliqué à Uriménil à un homme de petite taille, et les alphabets populaires destinés aux enfants, qui représentent la ménagère appellant les poules et les poussins avec la légende « petits, petits ! » publiés par Olivier-Pinot à Epinal.

Pioyé (piò-yé) v. a. plier, ployer. Ventron *piayé*.

Pipè (pi-pè) v. n. piper.

Piquants (pi-kan) s. m. plur. épine d'arbustes etc.

1. Pique s. f. carte.

2. Pique (pi-k') piquotte (pi-kò-t') et piquette s. f. piquette. *Piquotte* paraît exclusivement employé à Dounoux et à Hadol. Savigny *piquatte* boisson faite avec de l'eau rejetée sur les marcs de raisin ; vin de mauvaise qualité.

Piquè (pi-kè) v. a. piquer : *piquè des viâs* vermoulu.

Piquesse (pi-kè-s') s. f. piqûre.

Piquessé, aye (pi-kè-sé, à-y') adj. se dit des étoffes, piqué, ée.

Piquet cité pour Xertigny *piquot.*

Piquetè (pi-k'-tè) v. a. piqueter.

Piquion (pi-kion) s. m. sobriquet masc. Signifie-t-il petit ? et peut-on le rapprocher de l'ital. *piccolo*, de l'esp. *pequeno* (*pic*, pointe), et même du franç. *piquant*? Le patois d'Uriménil a aussi *piquion* pointe, aiguillon. Bourg. *Péqueugnot* en nom propre, Haute-Saône *Péquignot* id.

Piquiot (pi-kiò) s. m. aiguillon. Autre forme de *Piquion.*

Pironde (pi-ron-d') s. f. toupie. Cpr. le franç. *pirouette*, Haute-Saône et Doubs *pirounelle* fém. toton Dartois, qui cite le catal. *pirimola*, esp. *perinola.*

Pirondè (pi-ron-dè) v. n. tourner comme une *pironde.*

Pitoux, ouse (pi-tou, où-s') adj. piteux, euse. Hadol *pitioux.*

Pitous'mot (pi-tou-z'-mò) adv. piteusement.

Pitoyabe (pi-toué-ià-b', ou p') adj. pitoyable.

Pivotè (pi-vo-tè) v. n. pivoter.

Piyaige (pi-iè-j', ou ch') s. m. pillage.

Piyard (pi-yar) s. m. pillard.

Piyé (pi-yé) v. a. piller.

Placaige (pla-ké-j', ou ch') s. m. placage.

Placardè (pla-kar-dè) v. a. placarder.

Plafonnè (pla-fó-nè) v. a. plafonner.

Plait-il ? (plé-ti) loc. adv. plait-il ? que demandez-vous ? Ne se dit qu'aux personnes qu'on ne tutoye pas. Aux autres on dit *què ? dèquoi ?* Les Fourgs *plait-i* Tissot qui cite le berrichon *plait-i* d'après Jaubert.

Plané (plâ-né) s. m. érable sycomore *Acer pseudoplatanus* L. Littré dit : « faux-platane, nom vulg. de l'érable faux platane, dit à tort érable sycomore. » Vosg. vulg. *Plaine* Dr Mougeot 166, ou 326 ; Cleurie *piaine* Th 79 ; Gérardmer *piaine* et *piaune* ; Gerbamont *pianne*, Moyenmoutier *pianne*, Offroicourt *piaine*, Vagney *faux-piaine* Pétin 214, et *piainée*. Cpr. les noms suivants qui s'appliquent au genre érable :

Vosg. pop. *plane* ou *plaine* Kirschleger I p. 143, et Berher 135 ; à Gerbamont *piennaye*, Lemmecourt, Offroicourt *plaine*, Saulxures *piaine aihié*, Vagney *piaine* Pétin 215 ; Val-d'Ajol *piaine* fém. ; Ventron *piaine*. Ceux-ci s'appliq. à l'érable commun *Acer campestre* L. dit vulg. dans nos Vosges *petit érable*, *auzeraul* (Kirschleger 143, et Berher 135) et *azeraille* d'après M. Fliche *Manuel de botaniq. forestière* p. 250 Nancy, 1873. (Comparez le nom de « Azerailles » donné à une commune du département de Meurthe-et-Moselle). Ban-de-la-R. *piaine*, Cornimont *piaine* (une var. s'y appelle *piaine ahié*), Saulxures *piaine*, Ventron *piaine*.

Plaquette (pla-kè-t') s. f. pièce de deux sous, dimin. de *plaque*.

Plat, ate adj. *plat comme ène punaise ène galette*, plat comme une punaise, une galette. Le catalan dit *pla com la ma* plat comme la main Pépratx *Comp. pop.* p. 347.

Plateau signifie en outre pièce de bois d'une certaine épaisseur.

Pli (pli) s. *fém*. pli, levée aux cartes. Fr. comt. *plie* fém. *pli* masc. Dartois qui cite le cat. *pleg*, esp. *pliego* qu'il tire de *plegar* plier. Savigny, *pli*, masc. Bourg. *pli*.

Plissé (pli-sé) v. a. plisser.

Plombè (plon-bè) v. a. autre forme de *piombè* plomber.

Plongé (plon-jé) v. a. plonger.

Pelote désigne en outre un jeu d'enfants.

Pò (pò) por (por, devant la voyelle et l'*h* muette), prép. par.

1. Pô (pô) adv. peu. *Né pô, né grôs* ni peu ni beaucoup ; *né pô, né trop*, ni trop, ni trop peu, Als. *pô*, *Rev. d'Als.* 1884 p. 117. Psaut. de Metz un *poc* de pain XIII, 8 Bonnardot. Savigny *ni pô ni trôp* a une singulière acception : *en flanquè ni pô ni trôp* = assez, administrer une verte ou solide correction, dire à q.q. ses vérités, même les plus dures.

2. Pô (pô) s. m. pou.

Pochaye (pó-châ-y') s. f. pochée (de sacs). Savigny *pachâye* à pleine poche : *pachâye de neûyes, de neuhattes*.

Pôche (pô-ch') s. f. poche. Epinal. franç. pop. *pauche* voy. ce mot et *Pauchon*. Comtois *poche* cuiller à pot. Vx-fr. *pochée, poçon, pochonne,* Beauquier : Belfort et bourg. *pouche*, grosse cuillère en bois dont le manche est terminé par un crochet servant à la suspendre Dr Corbis.

Pôchon (pô-chon) autre forme de *pauchon*. Voy. ce mot. comtois *pouchon* cuiller à potage.

Podant (pò-dan) s. m. moëllon de voûte de cave, *podant d'òrôye* boucle d'oreille. Cpr. argot franç. *pendante* boucle d'oreille, Vidocq, in Lor. Larchey ; Lay St-Remy *pendoroïë* Adam. Patois messin *pandorayes*.

Podouòs (po-doùò) adv. vers. *Douos* est inusité seul.

Podoux (pò-dou) Padoux, commune. S. d. *Padou*. *Padoue* Lepage 2 p. 369 ; 1390 *Pandoul* (id.)

1. Poé (poué) s. m. poil, cheveux, en ce sens : *in bianc poé* un homme à cheveux chatains ; *poé des œux* cils, au fig. figure, face, front ; au Val-d'Ajol *in bouon poué, malin poué*, un bon, un malin poil ; *poè d'pouhhé* soie de pourceau ; *poé d'ètrain* chaume, brin de paille ; *piein d'poé* velu ; *poé d'sâk* brin de mauvaise herbe, au fig. sobriq. fém. ; *poé d'solâde* tige de salade ; carambolage au billard ; points au piquet. Locution : *penre in hômme do poé qu'é va* ne pas prendre q. qu'un à rebrousse-poil, St-Amé *poé* ; Le Tholy *poue* Thiriat ; Cornimont *poé d'tchè* canche flexueuse *Des champsia flexuosa* Gris.

2. Poé (poué) s. m. poing. Domgermain *pougne* Adam.

Poène (pouè-n') s. f. peine. Les Fourgs *piannot* Tissot, Besançon *poune* (id). ; bourg. *poinne, poyne* s. f. Dév. En 1509 *poinne*, *Doc. Vosg.* III p. 199, et 207, 208 ; en 1319 *poinne* id. v. p. 26, 2e paginon ; La Bresse *pwòne*. Vouxey, dicton : *çul que s'deunne de lai poène airrive aù mà* (but) *tôt ou tard* ; *Psautier de Metz* Prolog. lig. 47 et XXXVI, 9 *poinne* Bonnardot.

Poèntè (pouèn-tè) v. a. pointer.

Poére (poué-r') s. f. poire. Ban-de-la-R. *pourre*, Charmes *pouerre, poirre* et *poére*, petite poire des champs *poiratte* ; Châtel *poère, pouore*, Cornimont *pouère*, Eloyes *poirée*, Fontenoy

poère, Gerbépal *pouerre*, *pouere* Adam p. 350, et *poure* ; Hennezel *pouèrre*, Adam 359, Hergugney *poère* Adam id., Morelmaison *poère*, Moyenmoutier *pourre* ; La Neuveville-s-Ch. *poére* ; La Neuveville-s-M. *pouère* ; Provenchères *poueure*, Ramonchamp *poère* ; Adam Raon-l'Et. *pouorre* ; Saales *poueurre*, Le Tholy *poure* Adam id. Trampot *pouère* et petite poire *pouérotte*, Vagney *pouère*, Adam 426 et Pétin 224 ; Ventron *pouère*, Vexaincourt *pouôrre*, Ville-s-Illon *pouère*, Wisembach *pouerre*, als. *piere*, *Rev. d'Als.* 1884 p. 216.

Poérèye (poué-rè-y') s. m. poirier *pyrus communis* L. Bainville *poeraye*, Bertrichamps *poirri* ; Brechainville *pouèreil* Adam 359 ; Brouvelieures *pourie* ; Bru *pouoreye* et *pouoreille* ; Bulgnéville *pouèreil*, Celles *pouoreu*, Charmes *poérèye*, Châtel *poérèye*, Cleurie, St-Amé et Synd. *poéré* Thiriat 122 ; Deycimont *poueri* Adam 359 ; Dompaire *pouorèye*, Fontenoy *poëreil* ; La Forge *poûri* ; Fraize *poûri* et *poiri* ; Gérardmer *poûri*, Gerbamont *poiré*, Gerbépal *poûri* ; Girecourt-les-V. *pouérèye*, Houécourt, Marainville et Attigny *pouéreye*, *pouérère*, *poéreye* et *poéreil* Adam 359 ; Lemmecourt *poéreil* ; Longuet *poeraïe* Adam 359, Luvigny *pouoreu* Adam id. Maconcourt *poiraye* id. ; Mandray *perrit* id., Médonville *pouéraye*, Morelmaison *poereïe*, Mortagne *poûri*, Moyenmoutier *pouorri* Adam 359 ; La Neuveville-s-M. *pouérëie*, Provenchères *pouerri* Adam 359, et *poueri*, Rambervillers *poéré*, Ramonchamp *poiré* Adam id. ; Raon-a-B. *poérèye* ; Rouceux *poereï*, Saales *pouere* Adam. id. ; Sanchey *pouéraïe*, St-Vallier *poirée* Ad. id. ; Ste-Barbe *pouorée*, id. ; Saulxures *poéré* ; Le Tholy *poûri* id. *poûri* Thiriat 122 et *pôuri* ; Totainville *poèreil*, Trampot *pouéreil*, Tranqueville *poèreil*, Vagney *poirée* Adam 359 et *pouéré* Pétin p. 224 ; Val-d'Ajol *pourreye*, Valfroicourt *poérei*, Les Vallois *poeré* Adam 359 ; Ventron *pouéré*, Vexaincourt *pouôreu*, Vomécourt *pouorèe* Adam 359 ; Wisembach *poiri*.

Poérot (poué-rò) et quelquefois Porrot (poué-rô) nom de famille, Poirot. Fort commun. Dim. de *Pierre*, cpr. *Perrot* et le sous-dim. *Perrotin*.

Poérotte (poué-rot') s. f. petite poire. A Dounoux employé pour signifier de petites pommes de terre. Charmes *poiratte* ; Trampot *pouérotte*.

Poéssou, ouse (poué-sou, oûs') adj. poileux, se.

1. Poét (poué) s. m. point ; *ai poét* à point *fâre ai poét* bien agir, bien exécuter un ouvrage ; *bien ai poét* parfaitement bien, très bien. L'anç. franç. a « *apointier*, *-ter*, *app. appoincter*, verbe act. préparer mettre en bon point, mettre à point en éclat, arranger, accommoder, disposer, arraisonner » Godefroy.

2. Poét (poué) adv. point.

Poéte (poé-t') s. f. pointe.

1. Poétiant, ante (poué-tian, ant') adj. pointu, ue, aigu, üe.

2. Poétiant (poué-tian) s. m. aiguillon, pointe.

Poètrine (poè-tri-n') s. f poitrine.

Poétrau (poué-trô) s. m. poitrail ; fig. fam. poitrine de l'homme. Suisse rom. *petro* gésier, estomac, jabot de l'oiseau Bridel ; Vaudois *pètre* Favrat.

Poévre (poué-vr') s. m. poivre.

Poèvrè (pouè-vrè) v. a. poivrer.

Poèvrè, aye (pouè-vrè, â-y') adj. poivré, ée.

Poèvresse (pouè-vrè-s') s. f. poivrade.

Poévrière (poué-vri-èr') poèvriére (pouè-vri-é-r') s. f. poivrière.

Poéx (poué) s. f. poix. Le Tholy *pouhhe*, Allain *pouiche* Adam.

Poèyot (poué-iò) s. m. s'applique notamment aux personnes chatain. On dit aussi *bianc poé* litt. poil banc.

Poèyu (pouè-yu) v. n. pouvoir. Conjug. *Gramm.* p. 402 (ou 58). Le Bagnard *poey* J. Cornu. Anc. fr. *pouoir* chanson anonyme 3. G. Paris, *Romania* 1878, VII. M. Bonnardot donne *Psautier de Metz : nous ne poions* Prolog. 30.

Poignardè (poué-gnar-dè) v. a poignarder.

Poignèye (poué-gnè-y') s. f. poignée.

Poignie (poué-gni) s. f. poignée, moins usité à Uriménil que *poignèye*, mais plus fréquent à Hadol.

Poignot (poué-gnò) s. m. poignet.

Pointé (pouen-tè) v. a. pointer.

Poison est *féminin*, comme il l'était anciennement, et comme il est resté dans le lang. pop.

Poix-résine (pouè-rè-zi-n') s. f. résine, colophane. Jura *parasine* en 1658 Toubin.

Polas (po-là) s. m. palais (cavité de la bouche).

Polain (po-lain s. m. poulain. En 1269 *polain*, *Doc. Vosg.* VII p. 30.

Pôle (pô-l') s. m. la chambre la plus propre de la maison, « *poële* » La Bresse *pale* ; Fillières *pelle* Clesse ; Le Bagnard *peiyo* Cornu qui le tire de pensile ; Les Fourgs *pèlou* Tissot qui le tire du **pelium* et cite le pat. savoisien *pilio*, *pelio*.

1. Polè (pô-lè, l'ô long le distingue de *pòlè* peler) v. n. parler. *Pôlè gras* grasseyer. Vagney *pouaula*, Le Tholy *paulè*.

2. Pòlè (pò-lè l'ò ouvert le distingue de *pôlè* parler) v. a. peler, éplucher ; part. passé au fig. chauve. Val-d'Ajol *pouóla*, Landremont *peuil*.

Pôle-môle (pô-l'-mô-l') adv. pêle-mêle.

Polére (po-lé-r') s. f. poulière, chatière.

Poleuche (po-leu-ch') s. f. pelure ; bourg. *peleuche* dans le sens de *peluche*, *pluche* ; Genév. *plucher*, *éplucher* Littré ; cpr. le franç. *peluche* dont le sens est tout différent.

Polèye (pò-lè-y') s. m. palier, perchoir ; poulailler. St-Amé *polè* Thiriat ; Le Tholy *poli* Adam, Ventron *polé*, Savigny fam. *polèye* tribune à l'église.

Police (pô-li-s') s. f. police néolog. (contrat d'assurance).

Pôlie (pô-li) s. f. poulie.

Polieuye (po-lieu-y') s. m. thym ordinaire, *Thymus vulgaris* ; Gerbamont *polieu*. Est-ce une corruption du fr. *serpolet*. Littré ne donne que le gr. *erpulos*, *d'erpein* ramper, et le lat. *serpillum*. On peut y voir peut-être aussi une aphérèse.

Polieuye sauvaige s. m. thym petit chêne, vulg. serpolet. La Bresse *polieu*, Cleurie, St Amé, Synd. *polieu* Thiriat 98 ; La Forge, Le Tholy *spolieuïe*, Gérardmer *polieil*. Val-d'Ajol « *pouje* (pron. pou-yé).

Polimot (pŏ-li-mò) adv. poliment.

Polir (pŏ-lir) v. a. polir.

Politique s. f. a l'o résonnant.

Polle (pô l') s. f. pelle. Bourg. *paule* Mignard ; Lyonnais XIVe s. *pale* Philippon.

Poll'taye (pòl-tâ-y') s. f. pelletée.

Poll'tè (pol-tè) v. a. pelleter, peller. Savigny *pall'tè* lisser le fumier chargé sur une voiture avec le *pall'teuye*.

Poll'tou (pol-tou) s. m. pelleteur.

1. Polotte (pô-lo-t') poile à frire.

2. Polotte (po-lo-t') s. f. petite pelle. Vaud. *palette* Bridel. M. Scheler v° Pelle donne le dim. *pelette*.

3. Polotte (pò-lò-t') s. fém. paleron ; Savigny *palatte*.

Poltrait (pol-trai) portrait (por-traî) s. m. portrait.

Polyte (pó-li-t') prén. d'h. Hippolyte.

Pommè (po-mè) adj. pommelé ; est aussi employé comme nom de cheval. St-Amé *pommeu* nom de bœuf Thiriat. M. Beauquier dit que *pommelè* vient de la forme ronde des taches.

Pompè (pon-pè) v. n. pomper, usité aussi activement.

Ponade (po-nâ-d', on t') s. f. panade.

Ponce (pon-s') s. f. 1° arrière du lit : *serrez-vos donc ai lai ponce, j' n'â poét d' piaice on d'vant ;* 2° planches d'arrière du lit ; *s' tòqu' lai tête aiprès lai ponce.* Vagney *ehponce* ruelle du lit Pétin qui donne aussi *heponce*. Les Fourgs *èpondot* s. f. côté extérieur et libre d'un lit Tissot qui cite l'ital. *sponda*, le vx-fr. *espan le, esponde* châlit, bois de lit, bord d'un lit, et d'après Honnorat le prov. *esponda*. Saint-Amé *hhponce, sponce, ponce* Thiriat ; peut-on rappr. anc. fr. « *aponse* s. f. poutre qu'on appuie sur un mur voisin, *aponsam facere* de 1140, ap. Duc. *aponsa* ? Du Cange traduit *immittere tigna*. A Lyon selon Molard, 1810, on appelle *aponse* une pièce qu'on met à une robe ou à un meuble pour l'agrandir. Suisse rom. *apponsa, apponse* allonge, ajoutage : cette robe a besoin d'une *apponce*. Si nos enfants viennent dîner, vous mettrez une apponce à la table. Ce mot fait encore partie du patois des

tisseurs de Lyon appelés canuts. Il est aussi usité dans la Savoie. Dans le Jura on dit rapponce » GODEFROY v° Aponse.

PON'COTE (pon'-kó-t') s. f. Pentecôte.

PONRE (pon-r') v. n. pondre. Voy. *Pouné*, et la conjug. à notre *Gramm.* p. 403 (59)

PONDE (pon-d') PONTE (pon-t') v. a. pendre.

PONTIÉ (pon-tié) v. n. Se dit des animaux sur lesquels on remarque des indices de prochaine mise-bas. Ce mot tient propablement à la même famille que les franc. *pondre, ponte* acte physiologique indiquant la sortie de l'ovule hors de l'ovaire. Il y a là une assez forte analogie. Peut être aussi notre forme est-elle contractée d'un inchoatif *isc ?* Xertigny *jambòlè* appartient à un autre ordre d'idées et se trouve d'une autre facture du reste.

POPA (po-pâ) s. m. père. Diez *Gramm.* I. 18 donne *papa.*

POPÉT'RIE (po-pé-t'-ri) s. f. papeterie.

POPOL (po-pól') prénom d'homme, Léopold surtout à Barbonfoing, c^ne^ de Dommartin-aux-Bois.

POP'TIÉ (po-p'-tié) s. m. papetier.

PORCÉLAINE (por-sé-lè-n') s. f. porcelaine.

PORCHAISSÉ (por-chè-sé) v. a. pourchasser.

PORCHÉMI (por-ché-mi) PARCHÉMI (par-ché-mi) s. m. parchemin. Prov. *pergami* Littré. Je n'ai trouvé aucune forme voisine de notre région.

PORCHOT (por-chò) s. m. viande de porc. Ventron *pourtchu* chair de pourceau. En 1676 Chaumouzey *porchoch* traduit porcum, *Doc. Vosg.* II p. 132. Savigny *porchat* lard frais entrelardé (gras et maigre).

PORMÉNÈ (por-mé-nè) v. a. promener ; v.-réfl. se promener.

PORMENANT, ANTE (porménant, ant') s. m. promeneur.

PORMÉNADE (por-mé nâ-d') s. f. promenade.

PORMÈYE (por-mè-y') prép. parmi. En 1399 *parmei*, *Doc. Vosg.* V p. 28 2e pag^on^ ; mars 1331 *parmei* id. VII p. 40. Dommartin-l-R. *poirmeu* Richard.

1. PORMÓTÈYE (por-mo-tè-y') s. m. tailleur d'habits ; fr. *par-*

mantier s. m. et nom propre. Ce mot commence à vieillir, il est supplanté peu à peu par *tayeur*. St-Amé *permetté*. Le Tholy *permettèye* ; Ventron *permetté*.

2. Pormotèye (por-mó-tè-y') s. m. fruit de la grande bardane *Lappa major* Gœrt. 2° la plante même. Genre : Brouvelieures *permèteye*, Morelmaison *permetteil*, Romont, *pormeté*, Sanchey *pormoteyés*, Vagney *permetté* Pétin 211 et *permettei*. La bardane à petites têtes *L. minor* DC. se dit à Gerbamont *permetté* La B. à grosses têtes porte les noms suivantes : Ban-de-la-R. *pouameté*, *poarmeté*, Cleurie *permèté* Thiriat 91 ; La Forge, Le Tholy *permetëïe*, Vexaincourt *pormenteu*, Val-d'Ajol *permetteye*. Orig. *permentarius*, de *paramentum*. Le nom donné au fruit est une allusion à ses akènes rugneux-plissés surtout au sommet, qui lui permettent de s'accrocher si facilement aux habits. Peut être ce mot rappelle-t-il aussi que les enfants parent leurs habits de ce fruit ?

3. Pormotèye (por-mó-tè-y') s. m. faucheux.

Porot (po-rò) s. m. parent. Dommartin-l-R. *poiron* Richard.

Porotaige (po-rò-té-j') s, *masc*. parenté, famille.

Poroye (pò-rô-y') et plus rarement pouorôye (pouo-rô-y') et pouèrôy (pouè-rô-y') adj. des deux genres, pareil, eille. Hadol et Dounoux *pouorôye*, Val-d'Ajol *poirâye*.

Porrain (pô-rain) s. m. parrain.

Porsére (por-sé-r') v. a. poursuivre, suivre à la course.

Portant (por-tan) adv. pourtant, cependant.

Porte-breuche (por-té-breu-ch') s. m. affiquet, petit étui de bois servant d'appui à l'aiguille des tricoteuses (litt. porte-broche).

Porté-chaine (por té-chai-n') s. m. porte-chaine.

Porté-cigare (por-té-si-gà-r') s. m. porte-cigare. néol.

Porté-drapeau (por-té-dra-pô) s m. porte-drapeau.

Porté-feuye (por-té-feu-y') s. m. peu commun, porte-feuille.

Porté-montre (por-té-mon-tr') s. m. porte-montre.

Porté-mouchettes (por-té-mou-chè-t') s. m. porte-mouchettes. Vieillit.

Portier fait au féminin portiére.

Portiére (por-tié-r') s. f. pale d'un chenal.

Porvéni (por-vé-ni) v. n. provenir.

Porvu qué (pou-vu-ké) loc. conj. pourvu que.

Porwa (por-ouâ) v. n. pourvoir; v. réfl. se pourvoir.

Posè (pô-zè) v. a. poser.

Pose (pô-z', ou s') s. f. pose.

Posèmot (pô-zé-mò) adv. posément.

Positif (pô-zi-tif) adj. positif.

Position (pô-zi-sion) s. f. position.

Posou (pô-zou) s. m, poseur.

Possaye (pò-sâ-y') s. f pensée.

Possédè (pò-sé-dè) v. a. posséder. Au part. passé se dit des enfants turbulents : *ç'ost pèye qué dès possédès*. Savigny, compar. *i traivaye, i s'dèmoîne comme in possédè*.

Possibe (pô-si-b') adj. possible.

Postè (pos'-tè) v. a. poster.

Postiyon (pos-ti-yon) s. m. postillon.

1. Pot (pó) s. m. pot ; *pot d'sope* pot au feu ; *pot d'grès* pot à lait ou à beurre, moins usité cependant que *potot*. V. ce mot. Proverbe : *Motte les p'tits pots dòs les grands* faire une grande réception, un accueil extraordinaire (litt. mettre les petits pots dans les grands).

2. Pot (pò, *ò* grave et bref) s. m. pet; éclat de foudre, claquement de fouet, détonation d'arme à feu. St-Amé *pa* Thiriat. Savigny *pat*.

Potaige (po-té-j') s. m. potage.

Potard (pò-târ) s. m. pétard. Hadol *potard* trou dè mine du carrier.

Potaye (pô-tâ y') s. f. résidu de matière grasse ; l'origine nous semble bien être *pot*, litt. ce qui se trouve au fond d'un pot. Cpr. le franç. *potée*. Savigny *potâye* mélange de légumes cuits dans la soupe au lard, grande quantité de ce mets.

Pot-d'camp s. m. ustensile de fer blanc dans lequel on porte la nourriture hors de la maison.

Pote (pó-t') s. f. lèvre, moue, grimace : *fâre lai pote* faire la moue, bouder « faire son *biqui* » ; *pote dé chwau* fam. qui a de grosses lèvres. Suisse rom, *potta* Bridel. Littré v° *Bafouer* donne un radical *bap* ou *baf* lèvre, qui a formé le mot patois allemand *Bæppe* bouche. Lons-le-Saulnier *poutet* m. lippe, moue Dartois qui le tire du langued. *pot*, *pout* lèvre, *poutet*, *poutou* baiser ; Diez *Gramm*. II p. 341 donne : « Prov. mod. (occit.) *poutarro* lèvre épaisse *(pot)*, *putarrou*=v.-prov. *putanella*. » Scheler v° *Pote* dit « *Pote* dans *main pote* = main grasse, enflée, lourde, anç. main gauche. Evidemment le mot *pote* dans cette signification est le primitif de *potelé* gras, replet.... » et plus bas « prov. *pot* et lorr. *potte* lèvre, puis l'expression suisse *faire la potte* faire la moue ou la lippe. En n.-prov. *pot*, en limousin *poutou* signifient baiser. » Littré donne l'adj. *pote* usité seulement dans dans cette locution : main pote, main grosse, enflée et dont on ne se sert que difficilement. Consult. l'historiq. donné par cet auteur. Il rapproche aussi le Berry *pôtu* lourd, grossier. Genév. *faire la potte* faire la moue ; Lorraine et Berry *potte*, provenç. *potz* lèvres, langued. *poutous* baiser... En Normandie, ajoute-t-il, *pot* se dit des tuyaux empesés qui garnissent un col, un bonnet : *une colerette à petits pots*, *un jabot bien poté*, *fer à poter* c'est le même mot, signifiant aussi q.q. chose d'arrondi. M. Collot me donne à Savigny *pote de live* (lièvre) lèvres fendues par le milieu et dont la supérieure est retroussée ; nom donné aux personnes qui ont ces lèvres. Cf. le fr. pop. *empoté* lourd, gauche et l'ital. *potta* = pudendum muliebre. Voy. Casti *Il libro del perchè*.

1. Poté, aye (po-tè, â-y') adj. fêlé, ée. Orig. *pot* 2.

2. Poté (po-tè) v. n. peter, claquer. *E n'faut m'potè pus haut qu'lo cul* il faut être modeste. Savigny *paté rad* faire de l'esbrouffe, *paté ou crové* n'en pas démordre, ne pas reculer ; Ventron *hhpéta* ; Val-d'Ajol, Dicton *te n'os coi mi vouss que l' diale e poita* tu n'es pas encore où le diable a pété (crevé) c.à.d. à la fin de tes maux.

POTÈNE (pò-tè-n') s. f. patène.

POTENTE (pò-tan-t') s. f. patente.

POTENTÈ, AYE (po-tan-tè, â-y') adj. patenté, ée.

POTESSE (pò-tè-s') s. f. pétarade, éclat de tonnerre, fêlure. Savigny *patesse* espèce de pomme, d'où le dicton *l'ai les joues r'luhantes comme des patèsses ;* baiser donné bruyamment sur les joues.

POTEURE (pò-teu-r') s. f. clifoire à bourre d'étoupes. Orig. *potè* 2. Le Belfort *tapot* (Dr COURBIS) tient à une autre idée, et à une autre origine.

POTIOCE (pô-siò-s') s. f. patience. DICTON : *E n'ai pas pus d'potioce qu'in vé qu' ètrangue* il n'a pas plus de patience qu'un veau qui [s'] étrangle.

POTIENTÈ (pò-sian-tè) v. n. peu commun, patienter.

POTION (pó-sion) s. f. potion.

POT'LÈ, AYE (pó-t'lè, â-y') adj. potelé, ée.

POTOT (pô-tò) s. m. petit pot. Vouxey *poutot,* et PROV. *Les peus poutots fiont des belles ekèilles* les pots mal faits, sans tournure, font de belles écailles. Le Doubs *poutot* Beauquier p. 109, qui le tire du lat. *potus* et cite le vx-fr. *poutet*, Les Fourgs *poutet* Tissot. Savigny *potat* pot à moineau : *ç'ast lo pus bé do potat, gaigni lo potat* gagner tous les enjeux.

POTOU, OUSE (pò-tou, oû-s') s. péteur, euse, fam.

POTRÉGNÉ (pò-tré-gné) v. a. souiller en maniant. Allain *patrougnie* Adam. Savigny *pôtreugni*. Bourg. *pautrâyé*.

PÔTRON (pô-tron) s. m. patron.

PÔTURE (pó-tû-r') s. f. pouture, avoine, menu grain etc, grossièrement concassé, échaudé et q.q. f. mélangé avec des légumes cuits pour la nourriture du bétail. Chez nous, cette nourriture n'est pas restreinte à l'engraissement. M. Joret *Romania* IX, 1880 p. 58) rejette l'étymologie de Littré, et propose le lat. *puls, pultis* bouillie, qui a formé le norm. *pou* et l'ital. *polta*, lat. *pultura*. M. G. Paris *ibid*. (note) appuie cette étymologie et cite l'anc. forme *pulture* qui a donné régulièrement *pouture,* lequel s'est affaibli en *peuture*. Yonne *pou-*

tue, *pouture* s. f. pâte composée de pommes de terre cuites, de sons et d'eau grasse mélangés pour l'engraissement des pourceaux Joissier. M. Scheler v° *Potiron* dit... Est-ce un dérivé du vx-fr. *pouture*, nourriture, aliment (celui-ci dér. du partic. *poü* p. *peü* de paître ? Savigny *pôtûre* retraits que l'on mélange avec des eaux grasses et des pommes de terre cuites, et destinés aux porcs.

Pou (pou) prép. pour. Als. *po*, *Rev. d'Als.* 1884 p. 114.

Pouc'qué (pou-s'-ké) loc. conj. pour ce que, puisque.

Pouche (pou-ch') s. f. poche. Ille-et-Vil. *pouche* grande poche, grand sac ; *pouchette* poche d'habit Decombe.

Poudrière (pou-dri-é-r') s. f. poudrière.

Poudriot sobriq. masc. Sens à chercher.

Pouèrc (pouèrk') sobr. masc. Sens à chercher.

Pouffé (pou-fé) v. n. peu commun, pouffer.

Pouhhay (pou-hhè) pouhha (pou-hhâ), Poussay, commune. Anc. noms : s. d. *Portus suavis*, Portsoüef (suivant Ruyr) *Porsas*, *Portsas* Lepage 2 p. 384, col. 1 ; en 1331 *Poursas* id. p. 384, col. 1, 1345 *Poursez* (id.) 1316 *Pources*, *Archiv. dép.* G. n° 744 ; *Poursais* m. dat. id. : 1543 *Poucey* Lep. 2 p. 331 col. 2 ; 1704 *Poussais* carte de Jaillot.

Pouhhé (pou-hhé') s. m. porc, cochon *Sus domesticus* L. C'est proprement le dimin. *porcel*. XIII[e] s. *porceil*, *pourceil*, *Doc. Vosg.* I p. 176 ; La Bresse *poukhé* ; La Forge, Le Tholy *pohhé*, M. Adam donne p. 362 les noms suivants : Vagney *pouhhé*, Luvigny *pouhé*, Charmois-l'Org. *pou ché*, Mazelay *pouhaye*, Landremont *pohé*, Mailly *p'hhé*, Maconcourt *p'ché* ; Le Val-d'Ajol a le simple *pouo* ; Vouxey *pouché* s. m. salop ; Ille-et-Vil. *pourcel*, *pourciau* Decombe.

Pouhhelè (pou-hh'-lè) v. n. très mal faire une besogne, litt. cochonner. Le Tholy *pohhelè* Adam. Orig. *pouhhé*.

Pouhhellie (pou-hhé-l'-li, s. f. et pouhhelrie (pou-hél-ri) s. f. cochonnerie, au propre et au fig. Le Tholy *pohhelèye* Adam ; Gloss. mess. *pohhelieye*.

Pouhhession (pou-hhè-sion) s.f. procession. D'après les règles

exposées lors du traitement des lettres originaires, nous avons vu p. 224 (32) 2e *Essai* que l'*hh* correspond au groupe *rc* : le XIIIe s. nous donne en effet *pourcession* Littré. *Pro*-cession est de facture savante, tandis que *pour*-cession est d'origine populaire; cfr. pourmener promener, *pour*voir et provéditeur, *pour*traire *por*trait *pour*suivre, etc., toujours *pour* = lat. *pro*.

Pouhheuye (pou-hheu-y') Pouxeux, commune. Anc. noms : s. d. *Pexei*, Lepage et Charton 2 p. 285, col. 2 ; XVIe s. *Pexëi*... id. p. 386, col. 1 ; 1704 *Base Porcheu*, *Haute Porcheu* et *Pecheu* carte de Jaillot ; 1791 *Poucheux* carte de Belleyme. Comparez la prononciation locale française : « *Poucheu* » de même « *Uchegney* » Uxegney, « *Charonval* » Xaronval, et dans la Meurthe « *Gondrechange* » Gondrexange, « *Chures* » Xures etc.

Pouhh'lot (pou-hh'-lò) s. m. cochonnet, porcelet. Seigneulle, commune de Vavincourt *poûcelot*.

Pouhh'lot d' mér s. m. cochon d'Inde, *Cavia Cobaya* L.

Pouhhon (pou-hhon) s. m. poisson. Gloss. mess. *p'hhon*; Ahéville *pouhon*, Lignéville *pechon* ; XIVe s. *pouxon*, *Doc. Vosg.* I p. 186 ; Vouxey *pochon* ; Savigny *vif comme in pouhhon*. Metz, après 1280, *pouxons* Bonnardot, *Doc. dr. cout.* p. 18.

Pouhhosse (pou-hhò-s') s. f. Puissance, force. St-Amé *pouhhauce* Thiriat ; Le Tholy *pohhosse* ardeur à l'ouvrage, puissance, Adam p. 277.

Pou l'omou qué litt. pour l'amour que, à cause que, parce que. Voy. *Omou*. M. Jouve donne *poromou que* (Nouv. Rec.) Saulxures *pouaramou* Thiriat *Kédales* 1872 p. 15.

Pouls fait sonner son *s*.

Pouné (pou-nè) ponre (pon-r') v. a. pondre. Conjug. *Gramm.* 403 (59). Lay St-Remy *ponner* Adam. Savigny *pouná* qui aime à faire des commérages avec les femmes.

Pounouse (pou-noû-s') s. f. pondeuse.

Pouohhe (pouò-hh') s. f. pêche.

Pouohhé (pouo-hhé) v. a pêcher. Hadol *pouhhié* ; Vouxey *pòchie*. Savigny *poihhi*.

Pouohhène (pouò-hhè-n') pron. indéf. personne. Saulxures

pouahkène Thiriat *Kédales* p. 13 ; Vosgien de la plaine *pouachaine* Charton ; Ventron *pouahhaine* ; La Bresse *pwaxène*. Savigny *pahkène* et *pahkône*.

Pouohhou (pouò-hhou) s. m. pêcheur. XIIIe s. *paxieres*, *Doc. Vosg.* I p. 176 ; Saulxures *pouhkiou* Thiriat *Kédales* p. 18. Savigny *chaissous et poihhous*, *p'tiats peurnous*.

Pouòlai (pouò-lè) adv. par-là, là. St-Amé, Dommartin-l.-R. *poèlau* Thiriat.

Pouôte (pouô-t') s. f. porte ; *lai grand pouôte do motèye* le portail de l'église, *les grands pouôtes* les portes de la grange (on se rappelle que le pluriel féminin ne diffère pas du singulier). Vagney *poutië* ; Savigny *pôtië* porte de grange, porte cochère cintrée. Doubs, Haute-Saône *pouâts*, *pouôts* Dartois.

Pouquoi (pou-kouè) pouqué (pou-kè) conjonct. pourquoi.

Poure (poû-r') s. f. poudre. En 1458 *poulre, Doc. Vosg.* I p. 21. *Psautier de Metz* « et faice retourneir en *pourre* et en poucieire ». Bonnardot VII, 5 et aussi CII, 14.

Pouriau (pou-rïô) s. m. porreau *Allium porrum* L. La Baffe *pouré* Adam 339 ; Bainville *poirotte*, Brouvelieures *pourriau*, Bru, Bruyères *poriau*, Bulgnéville *pourotte* fém. Celles *pouria*, Charmes *poratte*, Châtel *porotte*, Cleurie, St-Amé et Syndicat *poureau*, Thiriat 133 ; Domèvre-s-M. *porotte*, Eloyes *pourreau*, La Forge *poriau*, Girecourt les-V. *poratte*, Mazelay *porottes* plur., Médonville *pourotte*, Ménil-en X. *porotte*, Mortagne *porriau*, Moyenmoutier *pouriau* Ad. 339, La Neuveville-s-Ch. *pourote*, La Neuveville-s-M. *pourotte*, Padoux *pourôtes*, Pagny-s-M. Circourt-s-M , Hennezel *pouro*, *pourot* Adam 339 ; Provenchères *pourriaô* Ad. 339 ; Ramonchamp *poureau* Ad. 339 ; Raon-l'Et. Saales *pouriâ*, Saulxures, Ventron *poureau* ; Le Tholy *poriau* Ad. 339 ; Totainville *porotte*, Tranqueville *pourotte*, Vexaincourt *pouriâs*, Vouxey *pouret* Ad. 339, Wisembach *pourattes* fém. plur. Savigny *poratte*. *vahh comme poratte* vert comme poreau.

Pourré (pou-ré) s. m. porreau, verrue. Du Cange a « *Porrus* verruca, Gall. Porreau ».

Pousqué (pou-s'-*ké*) adv. puisque. Vosgien de la plaine *pisque*, de la montagne *peusque* Charton. Ille-et-Vil. *pisque* Decombe, aussi en Bourgogne.

Poussot (pou-sò) s. *masc.* poussière. Cpr. le franç. *pousset*, et *pousse* (poussière). Notre mot parait en la forme un diminutif. Comtois *poussot* m. *pousse* fém. Dartois qui le tire du catal. *pols*; Bourg. *poussó*; Le Doubs *pousse* Beauquier p. 109 qui le tire du lat. *pulvis* poussière, qui a fait *poulse* et *pousse*; Ventron *poussa*; Vouxey *poussot* s. m. embarras, *qué pous sot qu'i fait!* Blamont *solé ro, grand pousso* soleil rouge, grânde poussière Olry 1885 p. 105. Savigny *poussat, fâre moult do poussat* « jeter de la poudre aux yeux. »

Poutaye (pou-tâ-y') s. f. portée.

Pouté (pou-tè) v. a. porter. Harsault *potié*. Godefroy v° Croquenelle donne : « Tout se pourtera bien ne te chault »

Poutiote (pou-tiò-t') s. f. 1° boutonnière (litt. petite porte vx-fr. *pourter*); 2° porte d'agrafe, ou de crochet de vêtements. Ce mot est évidemment un diminutif. M. Pétin donne en effet le simple *poutére* brèche, ouverture dans un mur de clôture, soit par éboulis, soit à dessein pour le passage de chariots. Landremont a *epotiate* agrafe Adam; Ventron *poutate* fém. porte d'agrafe. Orig. *poutiate* est le dimin. de *pouôte* porte, et *poutère* correspond au franç. *portière* X*** ms. Savigny *poutiate* boutonnière; petite porte cochère d'un hangard, d'un hallier.

Poutou, ouse (pou-tou, oûs') s. m. et f. porteur, euse.

Pouwoér (pou-ouér) s. m. pouvoir.

Pouyasse (pou-ya-s') s. f. et pouyerie (pou-y'-ri) s. f. chose, personne de peu de valeur. Doit tenir à *pôyoux* litt. chose appartenant à un pouilleux. Voy. *Pouyerie* ci-dessous.

Pouyerie (pouy'-ri) pôyerie (pô-y'-ri) s. f. chose de peu de valeur; fig. famille peu honnête, misérable. Voy. *Pouyasse*.

1. Pouyotte (pou-yo-t') s. f. jeune poule. St-Amé *pouyate*, Le Tholy *poyotte*, Vouxey *pouïate*.

2. Pouyotte (pou-yò-t') s. f. nuque. St-Amé *caupouyate*, Le Tholy *caupouyotte* Thiriat, Le Tholy *caupoiotte*, Epinal *poyotte* Adam; Ventron *caupouiatte*, Cornimont *caupouyatte*.

Povroux, ouse (po-vrou, oûs') adj. craintif, peureux. Suisse rom. *maivro* Bridel, qui n'en donne pas l'origine ; St-Amé *hhpavreu*, Le Tholy *spovrei* Adam, Ventron *hhpaivreu* craintif, effarouché, Cornimont *hhpaivreu* facile à effrayer, La Bresse *khpaivreû*, Savigny *pavrou, ouse*, dicton : *i n'ast m'pavrou* il est peu actif, insensible.

Pôyé (pô-yé) **pouyé** (pou-yé) v. a. pouiller.

Poyoux, ouse (pô-you, ous') adj. pouilleux, euse.

Pranzié (pran-zié) v. n. passer l'après midi, faire sa sieste de midi. Poés. pop. lorr. (1re Rec.) *pranzié* ruminer, se dit du bétail, qui, après avoir pâturé se repose à l'ombre de q.q. arbre. Savigny *pranzië* v. a. et v. n. parquer un troupeau sur un champ : *je dirâ au bahhèye de pranzié note champ de...* Voy. *Pranzière* et *Pranzieuye*.

Pranzière (pran-zié-r') s. f. après-midi. Nous croyons ce mot d'origine commune avec *pranzié, pranzieuye*. Une redevance due par la commune de Fremifontaine à l'abbaye [d'Autrey]..... 2° aux semars, une pransière (l'abbé Chognot *Notice* p. 35). Savigny *Pranzières* lieu dit, éloigné du village, où on faisait fréquemment parquer les moutons.

Pranzieuye (pran-zieu-y') hameau de la Cne de Raon-aux-Bois : « Le Pranzieux ». Un autre « Le Pranzieux » se trouve au Ménil, Cne de Senones. Dompaire a *pransieux* lieu où les vaches en pâture se rassemblent et se reposent ; Gloss. mess. *pregner, pranier* parquer, paître, *en pregneure* les vaches sont dites ainsi quand sur le midi elles se reposent et ruminent. M. Adam ne donne pas d'étymologie, mais je suppose que ce mot vient du supin *pransum*, de *prandere*. Moyenmoutier, Cadastre Son F « au Pransureux », en patois *lo pranzieuye*. Savigny *Pranzieuye* lieu dit ; se dit aussi du lieu où pendant la forte chaleur du jour le berger communal parque ses bêtes sur une pièce de terre qu'il s'est engagé à fumer par les déjections de son troupeau : *lo tropé ast au pranzieuye*.

Pratique (prâ-ti-k') s. f. collectif partitif indiquant la clientèle, l'achalandage.

Prè (prè) s. m. pré. *Prè chosse, chossiron* pré sec, sècheron. En 1390 *praiz* Doc. Vosg. I p. 18 ; en 1280 *preis* id. IV p. 67.

Précautionnè (s') v. réfl. se précautionner.

Précepteur (pré-sèp'-teûr) s. m. percepteur, curieuse corruption.

Précipitè (pré-ci-pi-tè) v. a. et v. r. précipiter.

Prècisémot (pré-si-zé-mò) adv. précisément.

Précôce (pré-kô-s') adj. précoce.

Préfet cité pour la comparaison : *E r'sône tortot in préfet câssè* il ressemble tout à fait à un préfet révoqué, il a fort piteuse mine.

Prèférabe (pré-fé-râ-b') adj. préférable.

Prèférè (pré-fé-rè) v. a. préférer.

Préhé (pré-he) v. a. priser, estimer, apprécier. St-Amé *préhi*, Le Tholy *prèyehi* Thiriat, Ventron *pérhé*, Cornimont *dérhé*, où il signifie seulement affectionner, aimer, et non plus apprécier, estimer, X*** ms. Savigny *préhi* priser, apprécier : *préhi comme ses œux*.

Préhou, ouse (pré-*h*ou, oûs') **prihou, ouse** (pri-*h*ou, oûs') s. m. et f. priseur, euse.

Prél'vè (pré-l'-vè) v. a. prélever.

Premèye (preu-mè-y') **premére** (-mé-r') adj. premier, ère. La Bresse *peurmère* au fém. Lorraine *premère* au fém. *Magas. pitt.* 1864 p. 261.

Préôccupè (pré-ô-ku-pè) v. a. et part. passé, préoccuper, préoccupé, ée.

Préparè (pré-pa-rè) v. a. préparer.

Prèque (prè-k') adv. presque.

Près cité pour les loc. *ai pô près* à peu près, *dè près* de près. Pour les autres acceptions, voy. *Conte, Déconte, Tot près* etc.

Préservè (pré-zer-vè) v. a. préserver.

Présoce (pré-zò-s') s. f. présence.

Présot, ote (pré-zò, òt') rare, présent, ente.

Présotè (pré-zò-tè) v. a. présenter.

Préssant, ante (pré-san, ant') adj. pressant, ante.

Pressaye (pré-sâ-y') s. f. pressée, quantité d'objet de matière pressée (cidrerie, huilerie etc.).

Présse (pré-s') s. f. presse, pressoir. Savigny *prèsseuye* pressoir à raisins.

Pressè (pré-sè, â-y') pressé, ée.

Préssou (pré-sou) s. m. presseur.

Prèsuré (prè-sû-*ré*) v. a. pressurer.

Présumè (pré-zu-mè) v. n. présumer.

Préte (pré-t') s. m. prêtre.

Prétendu, ue s. m. et f. celui qui recherche, ou celle qui est recherchée en mariage.

Prétextè (pré-teks'-tè) v. a. prétexter.

Prétonde (pré-ton-d') v. n. et v. a. prétendre : *é n'ai pus riè z'ai prétonde do cotè d'zus geots* il n'a plus rien à espérer des biens de ses parents ; 2° soutenir, affirmer.

Preuche (preu-ch') adj. proche : *el ost mo preuche porot* il est mon proche parent ; 2° s. m. et pl. proches parents ; 3° adv. rare, près *tot preuche* tout près.

Preuchain'mot (preuchè-n'-mò) adv. prochainement.

Preunéle (preu-né-l') s. f. prunelle (des yeux).

Preuvè (preu-vè) v. a. prouver.

Prév'ni (pré-v'-ni) v. a. prévenir.

Préwa (pré-ouâ) v. a. prévoir.

Préwoyance (pré-ouè-ian-s') s. f. prévoyance.

Préwoyant, ante (pré-ouè-ian) adj. prévoyant, ante.

Prèye (prè-y') s. m. prix.

Prié (pri-*é*) v. a. prier.

Priére (pri-é-r') s. f. prière. Ventron *périère*.

Prihe (pri-*h*', ou hh') s. f. prise.

Prihé (pri-*hé*) v. a. priser, prendre du tabac en poudre. Savigny *prisé*.

Prihon (pri-*h*on) et **préhon** (pré-*h*on, ce dernier plus rare et q.q. peu exotique) s. f. prison.

Prih'nèye (pri-h'-nè-y') s. m. prisonnier détenu par suite de condamnation. *Prisonnier* prisonnier de guerre.

Primè (pri-mè) v. a. primer, récompenser à un concours.

Prince (prin-s') s. m. prince.

Princesse (prin-sè-s') s. f. princesse.

Principau (prein-si-pô) s. m. principal, la chose principale; capital d'une créance.

Pristi ! interj. petit juron. Abrév. de sapristi.

1. Privè (pri-vè) v. a. priver.

2. Privè (pri-vè) s. m. plancher, pavé sur lequel on a laissé tomber une grande quantité d'eau par négligence, maladresse etc. Cpr. le franç. *privé* s. m. lieux d'aisances. Du Cange : « *Privata* latrina, secessus Gall. *Privé* vel *Privée*. Scheler : « Le sens du subst. *privé*, lieux d'aisances (vx-fr. *privée*) découle du sens « particulier, secret ». Val-d'Ajol *privas* affluence d'eau gênante ou salement répandue.

Probablémot (pro-bâ-blé-mò) adj. probablement.

Probabe (pró-bâ-b') adj. probable.

Prôbitè (prô-bi-tè) s. f. probité.

Prôcédè (prô-sé-dè) v. n. procéder.

Prôcès (prô-sè) s. m. procès.

Prôche (prô-ch') s. f. chaire.

Prôché (prô-ché) v. a. et v. n. prêcher.

Prôchou (prô-chou) s. m. prédicateur.

Prôcuration a l'ô résonnant.

Prôcuré (s') prô-kû-ré) v. réfl. se procurer.

Prôcureur (prô-ku-reur) s. m. procureur.

Prôfanè (prô-fa-nè) et *profanè* v. a. profaner.

Prôfit (prô-fi) s. m. profit.

Prôfitabe (prô-fi-tâ-b') adj. profitable.

Profitè (pro-fi-tè) prôfitè (prô-fi-tè) v. n. profiter.

Prôgrès (prô-grè) s. m. progrès.

Prôjet (prô-jè) s. m. projet.

Prokaige (prò-ké-j', ou ch') s. m. parlage, bavardage, parlerie.

Prokè (prò-kè) v. n. parler. Gérardmer *prôche* Jouve *Pottier I*, qui le tire de l'all. *sprechen* ; St-Amé *preuchi* Thiriat,

qui lui donne la même origine. Savigny *prakè* ; subst. *prakâ*, *prakâtië* bavard, blagueur, grande langue. N'y aurait-il pas fusion entre deux thèmes : *prêcher, prêchi* et *sprechen ? prôchè preuchi* sont bien près de *prêcher, prêchier ;* à Metz anc. *proichieir :* « les freires proichours » BONNARDOT ms.

PROKOU, OUSE (pró-kou, oûs') s. m. parleur, euse.

PROMESSE signifie aussi sous seing-privé, billet contenant reconnaissance de dette : *sinè ène promesse* signer un billet.

PROMÔTION (pro-mâ-sion) s. f. promotion.

PROMOTTE (pró-mò-t') v. a. promettre.

PRONONCÉ (pro-non-sé) v. a. prononcer.

PROPE (pro-p') adj. propre.

PRÔPICE (prô-pi-s') adj. propice.

PROPÔS (pro-pô) s. m. propos. *Ai propôs* à propos loc. prépos.

PRÓPÔSÈ (pro-pô-zè) v. a. proposer.

PROP'MOT (prop'-mò) PROPRÉMOT (pro-pré-mò) adv. proprement.

PROPRÉTÈ (pro-pré-tè) s. f. propreté.

PRÔPRIÉTAIRE (prô-pri-é-té-r') s. m. propriétaire.

PRÔPRIÉTÈ (prô-pri-é-tè) s. f. propriété.

PROT, OTE (prò, ot') adj. prêt, ête : *prot z'ai paiti* prêt à partir ; absol. tout disposé, tout préparé : *j'seuyes prot ; lo déjün ost prot*. Besançon *prot* Belamy, Les Fourgs *prèt* Tissot. Rom. als. *prâ* Rev. d'Als. 1884 p. 217. Savigny *prat, ate.*

PROTÈ (prò tè) v. a. prêter.

PROTÉGÉ (pro-té-jé) s. m. protéger.

PRÔTICABE (prô-ti-kâ-b') rare, adj. praticable.

PROTOU, OUSE (prò-tou, oûs') s. f. prêteur, euse.

PROVINCE (pro-vin-s') s. f. province.

PROVISOÉRE (pro-vi-zoué-r') adj. provisoire.

PROVISOÉR'MOT (pro-vi-zoué-r'-mò) adv. provisoirement.

PROVOQUÈ (pro-vo-kè) s. a. provoquer.

PROYE (prô-y') s. m. forte chaine s'adaptant à la *quoue d' joug* ; v. ce mot.

PRUNTANIER, ÉRE (prün-ta-nié, ér') PRINTANIER, ÉRE (prin-ta-nier, ér') printanier, ère.

PSITÈ (psi-tè) v. a. appeler quelqu'un à faible voix. Orig. *psit !*

PTÉT, TÉTE (p'-té, ét') adj. petit, ite.

PTIT, PTITE (p'ti, it') adj. petit, petite. *pus p'tit* moindre. *P'tite Marguérite* pâquerette vivace, *Bellis Perennis* L. *Sp.* 1448, vulg. petite marguerite Dr MOUGEOT 184 et BERHER p. 196-197. La Bresse *mwarguite*, Châtel *marguerite*, Cleurie *pétite marguerite* Th. 126 La Forge, Le Tholy *bianche marguerite*, Moyenmoutier *ptiote marguerite*, Offroicourt *marguerites* plur. Rouceux *morguerite*.

P'TITE-FÉYE (p'ti-t' fé) s. f. petite-fille.

P'TIT-FÉS (p'ti-fé) s. m. petit-fils.

PTIT'MOT (p'ti-t'-mò) adv. petitement.

P'TIROT, OTE (p'-ti-rò, òt') adj. petit, ite. Yonne *patirat* s. m. souffre-douleur, se dit surtout d'un enfant chétif qui manque des soins les plus nécessaires JOISSIER.

P'TITS-ÈFANTS (p'ti-è-fan, l'*s* de *petits* ne se lie pas) s. m. pl. petits-enfants.

PU BRAIS (ai) loc. adv. en bras de chemise. Bussang *èpubrèsse*, Gloss. mess. *en pur brais*.

PUÇ'LAIGE (pus'lé-j', ou ch') s. m. pucelage.

PUHÉ (pu-*hé*) v. a. puiser ; v. réfl. se dit de l'eau qu'on laisse pénétrer dans les chaussures pendant la marche. Le Tholy *s' pùhi* Adam ; Lusse Son B du cadastre : « Au Puha » en patois *au puha* terrain où se trouvaient des mares, *puha*.

PUHOTTE (pu-hò-t') s. *fém.* puisoir.

PUNAHE (pu-nâ-h', ou hh') s. f. punaise *Cimex lectularius*. Pic. *punasse* Scheler vo *Punais*.

PUNI (pu-ni) PUNIR (pu-nir) v. a. punir.

PURÉSIE (pu-ré-zi) s. f. pleurésie.

PURGATOÉRE (pur-gâ-toué-r') s. m. purgatoire.

PURGÉ (pur-jé) v. a. purger.

PUR'MOT (pur-mò) adv. purement.

Pus (pu) adv. plus. Savigny, dicton : *pus d'maux*, *pus d'm'é-rites*. Bourg. *pu*, Besançon *pu* Belamy, Les Fourgs *ple* Tissot.

Pussin (pu-*sin*) s. m. poussin.

Puss'naye (pu-s'-nâ-y') s. f. poussinée. Savigny a le subst. adj. *pussenâ* qui mange peu, du bout des dents, comme un poussin.

Puss'not, ote (pu-s'-nò, ot') s. m. et f. diminutif de *pussin*, petit poussin. Comtois. *pouligot* Dartois.

Pus-volue (pu-vò-lu) s. f. plus-value.

Putain, M. Beauquier, v° *Peut*, considère ce mot comme un dérivé de *pute*, avec un sens spécial ; c'est un cas oblique, comme *nonnain* était le cas régime de *nonne*. Aussi *antain*, *antir* = *anti* (tante), *évrain* = *èvre*, *idain* = *ida*, *audain* = *aude* en régime.

Putassier, ère (pu-ta-*sié*, ér') adj. paillard, arde.

Putôt (pu-*tô*) adj. plutôt, et plus tôt.

A suivre l'année prochaine.

ÉTUDE

SUR

TIBÈRE

Tragédie de Marie-Joseph CHÉNIER

Par G. GLEY.

> Germanicus aimait la liberté romaine :
> Jugez si de Tibère il méritait la haine.
>
> (*Acte IV, scène III.*)

« Le vrai continuateur de Voltaire, après 1789, dit M. Ch. Labitte, ce sera Marie-Joseph Chénier, le disciple à la place du maître. Aussi ne faut-il pas s'étonner de trouver à la fois Chénier au théâtre de la République et à la tribune des Jacobins. Poète de la Révolution, il dut aussi en être un peu l'orateur et l'acteur. Durant tout le XVIIIe siècle, le théâtre n'avait-il pas été une tribune ? la poésie n'avait-elle pas eu un caractère oratoire ? n'avait-elle pas visé surtout à l'éloquence active et influente ? Venu tard, Marie-Joseph se trouva effectivement réunir en lui ces deux rôles de poète et d'orateur. Il apparait donc au seuil de l'ère nouvelle comme le dernier représentant de la poésie du passé, comme l'écrivain le plus en vue de la période républicaine, » (1) — de cette époque que Talleyrand déclarait la plus séduisante qui eût jamais été, où le crépuscule du monde ancien coïncidait avec l'aurore des temps nouveaux, où l'on assistait à la fois aux plus

(1) *Poésies* de M.-J. CHÉNIER, précédées d'une notice et accompagnées de notes, par M. Ch. LABITTE, professeur-suppléant au Collège de France. Paris, Charpentier, 1844.

grandes chutes, aux plus nécessaires renversements, et aux naissances les plus fécondes, aux constructions les plus grandioses; où Mirabeau créait l'éloquence politique, où l'enthousiasme girondin de Mme Roland ne faiblissait pas même sur l'échafaud, où André Chénier succombait après avoir inauguré la poésie moderne, où Mme de Staël remplissait Coppet de son génie, de son âme et de ses passions.

Nous n'avons pas l'intention de faire la biographie de Marie-Joseph Chénier et de vous raconter la vie militante et agitée du Conventionnel, ni de vous donner le recueil complet de ses œuvres, qui est fort considérable. Si je ne puis reproduire ici *in extenso* les titres de ses nombreux travaux, je puis tout au moins vous en donner une idée. On a de lui des odes, des élégies, des contes, des satires, des épigrammes, des épitres, des discours en vers, des hymnes patriotiques, des poèmes commencés, quelques traductions, de nombreux discours prononcés dans les diverses assemblées politiques dont il a fait partie.

Parmi ses ouvrages dramatiques, on cite *Charles IX*, *Caïus Gracchus*, *Cyrus*, et notamment *Tibère*. La tragédie de *Charles IX*, « qui retraçait avec une hardiesse dont la scène française n'avait pas d'exemple, un des crimes politiques les plus odieux que l'on puisse reprocher à la monarchie, fut représentée peu après la prise de la Bastille, et accueillie par le public avec un véritable enthousiasme. » (1)

Chénier a publié aussi un *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis* 1789, rédigé avec une grande impartialité, qui a joui d'une haute estime en son temps, et dans lequel, dit M. Villemain, il a secoué ses préjugés de parti, ses haines littéraires; il a été juste envers tout le monde, à une exception près, Delille.

Si le souvenir des tragédies de Marie-Joseph est à peu près éteint, — je demanderai grâce néanmoins pour *Tibère* —, il

(1) *Encyclopédie nouvelle*, tome III, p. 500.

n'en est pas de même pour une pièce de vers, « fruit d'une heure d'élan patriotique et d'enthousiasme véritable, qui suffit pour soutenir le nom du poète au-dessus des abimes de l'oubli, et attacher son immortalité à celle de notre histoire : c'est le *Chant du Départ*, « qui fut entendu à la journée de Fleurus », frère jumeau de celui de la *Marseillaise*, et dont Chénier eut la gloire de composer les paroles. » (1)

Comme rapprochement, qu'il nous soit permis de citer ces quatre lignes que nous rencontrons dans une leçon du *Cours de Poésie française* à la Sorbonne, et qui se rapportent à notre auteur :

« La Patrie et la Liberté, c'est-à-dire l'indépendance des âmes et du territoire défendue au prix du sang, telles sont les deux idées qui dominent dans ce dernier couplet de la *Marseillaise*, ajouté par Chénier : » (2)

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs !

. . . .

. . . .

Chénier a été membre de la Convention, et il a eu l'honneur de présider quelque temps cette célèbre Assemblée. Il a fait ensuite partie du Conseil des Cinq-Cents et du Tribunat, et a siégé à l'Institut comme membre de l'Académie française. Il eut pour successeur Châteaubriand.

« Retranché dans la dernière magistrature populaire, le républicain Chénier, l'énergique et libre écrivain reste seul, au milieu de la défection générale, pour défendre, contre l'invasion de l'omnipotence personnelle du souverain, le droit imprescriptible de la nation de se régir par sa propre volonté. » (3)

(1) *Encyclopédie nouvelle*, tome III, p. 500.

(2) Ch. Lenient, *Les Poètes de la Révolution*, Revue politique et littéraire, n° 41, 1878, p. 971.

(3) Encyclopédie nouvelle, tome III, page 500.

Les deux Chénier, André et Marie-Joseph, étaient fils d'un homme savant, Louis de Chénier, consul général à Constantinople, puis chargé d'affaires au Maroc, et d'une femme belle et spirituelle, d'une Grecque, qui fut la propre sœur de la grand'mère de M. Thiers. Les deux frères furent envoyés à Paris et élevés au Collège de Navarre

Né à Constantinople en 1764, Chénier est mort à Paris en 1811.

Je ne puis caractériser d'une manière plus générale la tragédie de *Tibère* qu'en empruntant le jugement que porte M. Villemain sur l'œuvre de Chénier dans le *Tableau de la littérature au XVIII[e] siècle*, où il examine l'influence que la Révolution de 1789 devait exercer sur l'imagination dans le présent et dans l'avenir. Dans une page célèbre, où l'éloquent professeur parle des deux frères Chénier, il dit de Marie-Joseph que « son âme, au milieu des passions violentes du temps, manifesta plus d'une fois des sentiments généreux et se fit remarquer souvent par une extrême modération... Lorsque l'auteur applaudi de *Caïus Gracchus* faisait entendre ces paroles : *Des lois, et non du sang*, ce peu de mots prononcés était un effort de courage. »

Plus loin, lorsque André Chénier fut jeté dans les cachots, Marie-Joseph, ajoute M. Villemain, « s'intéressa vivement pour lui. Il se trouvait exposé au supplice : loin de pouvoir protéger, il avait à peine le crédit de vivre encore quelques jours... Il ne paraissait plus dans l'Assemblée décimée. Cependant, poète encore, il chantait les glorieuses victoires que la Révolution opposait aux crimes de ses chefs et qui servaient à leur puissance ; et ce n'était pas de sa part un calcul de crainte, mais un effort de zèle pour son frère. On le vit souvent auprès de Méhul, le célèbre musicien, méditant avec lui les paroles et l'air du *Chant du Départ*. Il espérait que cette offrande poétique, tout animée de passions républicaines, plairait à l'impitoyable orgueil des décemvirs, et rachèterait la vie de son frère. Il espérait obtenir à ce prix la grâce d'une si chère victime. Il ne l'obtint pas. »

« L'ouvrage de Chénier, qui fait son titre de gloire, et dans lequel l'étude, le talent, la passion propre de l'auteur ont produit cette originalité à laquelle il ne s'était pas élevé jusque-là, c'est la tragédie de *Tibère.* » (1)

On sait quelle fut la destinée de cette œuvre dramatique. L'Empire et la Restauration en eurent peur ; la pièce de Chénier resta quarante ans étouffée sous les terreurs de la censure. Pour l'Empire, ce fut une rancune directe et personnelle contre Chénier ; pour la Restauration, une de ces persécutions aveugles et niaises — comme nous l'avons vu sous le second empire à l'égard de Victor Hugo — qui poursuivaient bêtement tous les noms purs et sérieux de la Révolution ; pour tous deux, une inquiétude secrète du mâle esprit de liberté que recélait l'œuvre proscrite. Le gouvernement de Juillet leva un jour, — quelques années avant 1848, s'il m'en souvient, — l'interdit jeté sur Chénier et rendit le jour à *Tibère*. Mais fut-il plus généreux ou plus hardi envers les poètes que cette monarchie restaurée et cet empire éperonné ? C'est une question que je ne veux pas examiner. On peut dire néanmoins, et je ne serai démenti par personne, que si les ministres de Louis-Philippe redoutaient la moindre explosion des passions politiques, le régime qui vient de s'écrouler si honteusement (2) n'a jamais été ami assez sincère de la liberté, adversaire assez déclaré et assez énergique de toute lâche trahison et de toute bassesse politique, pour tolérer impunément, sans crainte d'allusions poignantes, la représentation publique de ce poème tragique, où sont mises à nu les plaies hideuses d'un pouvoir corrompu et corrupteur aux mains d'un prince plein de méchanceté et de ruse. Quelques-uns ne manquèrent pas de le dire ; mais cette tolérance,

(1) *Tableau de la littérature au XVIIIe siècle*, tome IV, p. 318 et sq

(2) Ce travail a été fait en 1871.

loin de tourner à l'honneur des hommes de ce temps-là et de faire l'éloge de leur courage, n'est-elle pas plutôt la preuve d'une science plus profonde dans l'art de tromper ? L'Empire et la Restauration se dévoilaient violemment ou naïvement ; ceux-là étaient plus habiles. « Ils ne craignent même plus, disait je ne sais quel publiciste, que la foule s'éveille et s'émeuve de la ressemblance, si quelque main hardie lui montre par hasard un miroir où se réfléchit leur pâle et tortueuse image. »

Ces réflexions, Messieurs, vous pourriez les faire ici avec plus de raison. Car si la royauté de Juillet autorisa la représentation du *Tibère* de Marie-Joseph Chénier, jamais, je le répète, le régime impérial que la France a eu l'amère douleur de subir si longtemps ne l'eût permise. Aujourd'hui la France, « qui a été à la dure école du malheur et de la honte, » la France, dont l'âme a été paralysée par vingt années d'asservissement à un état d'oppression et de corruption, s'est relevée de son affaissement, et a retrouvé son antique énergie sous l'impulsion de quelques hommes de cœur, dont on ne peut suspecter la loyauté et l'ardent patriotisme. (1)

Quoi qu'il en soit, le Théâtre-Français, reprit *Tibère*, et c'était quelque chose. Aujourd'hui, je veux dire il y a quelques mois, dans cet abaissement des esprits et des œuvres, il serait bon de retrouver un mâle écrit : cela retremperait l'âme et relèverait les forces énervées ; on verrait :

Comment un peuple libre, après tant de combats,
A pu monter si haut pour retomber si bas.

Marcel MONNIER.

Le public réuni pour entendre la sévère tragédie en ressentirait l'effet ; les plus indifférents ne pourraient rester insensibles à la haute fermeté de style et de pensée qui la caractérise ; et si les spectateurs ne se laissaient pas emporter au courant des allusions et des ressemblances avec l'ardeur des

(1) Nous écrivions ceci en 1871.

temps de combat, de réveil, d'espérances et de rêves passionnés, ils paraîtraient du moins attentifs aux beautés de l'ouvrage et comme surpris de sa sobre énergie. On y sent en effet, ce qui est rare de nos jours, la conviction et la sincérité de l'homme sous l'enveloppe du poète, et surtout la profondeur d'un esprit éprouvé au choc des luttes politiques, instruit à en démêler les causes secrètes, habile à en sonder les mystères. Le *Tibère*, on le voit, a passé par la Convention et traversé l'Empire.

Nous avons dit que cette œuvre de Chénier était mâle et sobre ; c'est Chénier qui l'a voulu ainsi, et il l'a faite telle qu'il l'a voulue. « Entraîné vers la tragédie, dit-il quelque part, non seulement par un penchant irrésistible, mais par un choix médité, par la conviction intime que nulle espèce d'ouvrage ne peut avoir autant d'influence sur l'esprit public, j'ai conçu l'idée d'attacher à des passions, à des événements tragiques un grand intérêt politique, un grand intérêt moral. La tragédie est plus instructive et plus philosophique que l'histoire, a dit un ancien sage ; il me semble qu'on peut rendre notre théâtre plus sévère encore que celui d'Athènes, chasser de la tragédie ce fatras d'idées mythologiques et de fables si aimées des anciens poètes, et joindre à la gravité et à la profondeur de Tacite, l'éloquence harmonieuse, noble et pathétique de Sophocle. »

Certes, Messieurs, voilà une théorie qui donne le frisson aux prôneurs de l'art pour l'art, c'est-à-dire aux fabricants de rimes vides et de drames inutiles. Mais il y a des esprits qui pensent encore que l'art a aussi sa mission philosophique et conquérante, et que le sublime du génie ne consiste pas à enfler des bulles de savon, puis à convier le monde à courir comme un enfant après ces bulles décevantes, et à souffler dessus pour tout profit. Ceux-là seront de l'avis de Chénier.

Le théâtre de notre poète témoigne en effet d'un effort constant pour réaliser ce système tragique ; mais d'abord Chénier s'égara : ce ne fut ni Tacite ni Sophocle qu'il choisit pour

modèles. Voltaire exerçait alors sur tous les jeunes esprits son influence irrésistible ; Chénier s'y laissa prendre comme un autre. Ses premières tragédies, depuis *Charles IX* jusqu'à *Cyrus*, sont purement et simplement de l'école de Voltaire ; mais comme Chénier n'avait ni la souplesse, ni l'ingénieuse habileté, ni l'audace brillante de son maître, il lui prit tous ses défauts moins l'éclat qui les voilait. Chénier fut donc sentencieux, déclamatoire, larda son style d'épithètes et, sous ces airs d'emprunt, se fit je ne sais quelle allure lourde, incorrecte et empesée ; c'était tout le contraire de Voltaire qui court à travers la métaphore et la sentence tragique d'un pas qui lui est propre et d'un pied dégagé. L'esprit rigide, nerveux, un peu raide de Chénier n'était pas fait pour se draper dans ces plis mobiles, capricieux et flottants de la robe de Voltaire. Il en résulte que les tragédies écrites par Chénier, tant qu'il fut habillé de ce vêtement postiche, sont ouvertes de tous côtés à la critique et se défendent mal contre elle. « Ses tragédies, pour la forme, la pompe, le langage, dit M. Villemain, sont jetées dans le moule connu. L'allusion en est violente et passionnée, la poésie faible et sans couleur. Si l'on excepte *Tibère*, œuvre tardive d'une inspiration vengeresse, le théâtre de Chénier ne paraîtra qu'une imitation où il n'y avait de nouveau que ce qui était passager. » (1)

Chénier, tout fier qu'il était, sentit enfin qu'il s'était trompé ; il le reconnut non seulement sous le feu incessant des inimitiés littéraires et politiques qui le harcelaient sans repos et ne lui pardonnaient aucune de ses faiblesses, aucune de ses erreurs ; mais son propre instinct, prenant le dessus sur ses propres habitudes, l'en détourna pour le ramener à sa vocation véritable. Chénier fit comme ces caractères qui dévient d'abord, puis tout à coup rentrent dans leur voie, par une impulsion naturelle.

Ce fut le moment où il appliqua réellement ses préceptes

(1) Tableau, etc., *loc. cit.*, p. 325.

historiques : il étudia les mâles historiens, et particulièrement Tacite, et remonta aux sources antiques pour y plonger sa muse et l'assainir. Il demeura longtemps sur les textes immortels « de ce penseur en histoire, dit M. Auguste Nisard, et de ce terrible moraliste, qui a flétri à perpétuité toutes les tyrannies, aussi bien celles d'en haut que celles d'en bas. » S'il garda un arrière-goût de la philosophie de Voltaire, incrusté dans la moelle et dans les os du siècle, il se dégagea du moins de l'imitation de sa manière : Chénier devint Chénier, c'est-à-dire un poète concis, vigoureux, austère ; il avait prétendu mêler Tacite à Sophocle ; mais Tacite lui allait surtout, et Sophocle eut beau faire, il n'entra que difficilement chez Chénier malgré l'*Œdipe-roi* et *Electre*. *Tibère* est le produit le plus remarquable et le plus éminent de ce retour de Chénier à lui-même. Quand on lit ce poème d'une simplicité si forte, on regrette qu'un esprit de cette trempe ait péri tout à coup, d'une mort prématurée, au moment où le temps, la réflexion, l'étude profonde l'avaient si vigoureusement, si vaillamment armé pour des œuvres à venir.

Dans cette tragédie de *Tibère*, Chénier, réalisant son idée sur la moralité nécessaire au drame tragique, a pour but de peindre le mauvais prince, l'avilissement où les plus nobles cœurs et les plus grands peuples tombent par la tyrannie, les sourdes et sanglantes pratiques des pouvoirs oppresseurs. Quel homme pouvait-il choisir, pour sa démonstration, qui fût plus complet que Tibère ? Quel fait plus frappant, dans la vie de ce terrible empereur, que la mort de Germanicus ?

Quand la pièce commence, Germanicus n'est plus ; on attend à Rome Agrippine, sa veuve, Pison, l'ennemi du héros, le complice de Tibère dans ce trépas fatal et prématuré ; Pison y arrive avant elle. Prévoyant le ressentiment d'Agrippine, il vient pour se défendre : c'est à son fils Cnéius qu'il se confie, à Cnéius, un de ces derniers Romains que Tibère laissait vivre quelque temps entre l'exil et le suicide ; à Cnéius qui se souvient des leçons que Pison lui donnait autrefois :

CNÉIUS.

C'est vous seul en effet, vous qui m'avez appris
Des austères vertus la douceur et le prix :
Vous conduisiez mes pas dans ces places publiques
Où sont de nos aïeux les marbres héroïques.

. . . .
. . . .

Je respirais leur âme, et, dans Rome flétrie,
Cnéius, au milieu d'eux, retrouvait la patrie.

(*Acte I, scène I.*)

Mais, ce père qui l'entretenait ainsi dans l'amour de Rome et le respect de ses aïeux, ce noble père s'est laissé prendre aux pièges de César. Pison est un exemple des honteuses corruptions où la tyrannie entraîne peu à peu les plus mâles caractères. Cédant d'abord à l'appât offert à son ambition, il a fini par s'associer à un crime. Auguste a commencé dit Pison :

. . . .

Il étendit sur moi son charme suborneur :
Des faisceaux avec lui je partageai l'honneur ;
Et, lorsque le destin, secouru par Livie,
Eut fait un dieu de plus en terminant sa vie,
Son successeur Tibère, en ce même palais,
Me retint, m'opprima sous d'horribles bienfaits.
Là, du nouveau tyran j'ai connu l'âme altière :
J'ai vu les chevaliers, le sénat, Rome entière,
Tout l'empire, à l'envi, se faisant acheter,
Briguer la servitude et s'y précipiter.

(*Acte I, scène I.*)

Pison avoue à Cnéius sa faiblesse, mais non sa complicité. Va, dit-il, mon fils,

Va trouver mes âmis, autrefois si nombreux ;
Va, recommande un père à leurs soins généreux :
Ils ont de mon crédit éprouvé l'influence ;
A leur tour maintenant qu'ils prennent ma défense,
Si, bravant toutefois les destins irrités,
Leur amitié survit à mes prospérités.

Ainsi débute le poète ; et déjà on sent cette fatale et sombre action du despotisme qui ruine les amitiés, jette partout le soupçon et la terreur, et met dans le sein des pères d'horribles secrets qu'ils n'osent avouer à l'honnêteté de leurs fils.

Arrive Tibère, l'hypocrite Tibère, qui empoisonne Germanicus et feint de le pleurer. Quoi ! Pison ! s'écrie-t-il d'un air qui affecte la surprise, Pison ici ! — Oui, César, réplique froidement Pison,

C'est vous que j'ai servi,
C'est à vous que je viens demander un appui.

A ces mots si simplement tragiques : *c'est vous que j'ai servi*, un autre que Tibère pâlirait ; mais Tibère se possède, et répond par ces vers dignes de Molière et de Tartuffe :

TIBÈRE

Ayez quelque pitié pour un père accablé ;
Il s'agira de vous au sénat assemblé.
Loin de moi le désir d'une injuste vengeance !

(*Acte I, scène II*).

Maintenant voici Séjan, le célèbre favori : Tibère était là, Séjan ne pouvait être loin ; le digne ministre de ses crimes annonce l'arrivée d'Agrippine, et, comme c'est un traitre habile, qui connaît le faible de l'âme de César, il décrit pompeusement l'entrée de la veuve de Germanicus à Rome, afin d'irriter davantage la haine secrète de l'empereur et sa sombre jalousie : l'envieux et soupçonneux Tibère ne pardonnera point ce triomphe à Agrippine, et c'est ce que demande Séjan.

SÉJAN

Agrippine dans Rome arrive à l'instant même.
J'ai rempli de César la volonté suprême.

. . . .

Le vaisseau, traversant les flots silencieux,
De ses voiles en deuil vient affliger nos yeux.
On voit avec ses fils Agrippine descendre :
L'urne où Germanicus n'est plus qu'un peu de cendre
Paraît ; le peuple accourt sur la rive des mers ;
Les chemins, les maisons, les toits en sont couverts.
Il est muet longtemps, et longtemps immobile ;
Mais, quand le char funèbre a roulé dans la ville,
Cent mille bras vers lui sont tendus à la fois ;
Cent mille cris plaintifs ne forment qu'une voix.
Partout à la douleur la pompe est réunie.

. . . .

Vieux guerriers, villageois, d'une course empressée,

. . . .

Au héros, à la veuve, aux trois jeunes enfants,
Viennent offrir des pleurs, des vœux et de l'encens.
Non loin de Tusculum, aux murs de Palestrine,
L'un et l'autre consul accueillent Agrippine ;
Et, durant la nuit même, elle marche avec nous,
Toujours tenant ses fils dormant sur ses genoux,
Toujours à nos regrets offrant l'urne adorée.

. . . .

Elle entre : son cortège est bientôt Rome entière ;
Et l'ombre du héros, près d'une épouse altière,
Semble, se réveillant sous l'airain sépulcral,
S'enorgueillir encor de ce deuil triomphal.
J'ai vu des légions les aigles renversées,
Des vétérans en pleurs les piques abaissées ;

J'entendais à la fois dans ce grand citoyen
Tous les infortunés regretter un soutien,
Tous les vieillards un fils, tous les enfants un père,
L'armée un dieu vengeur, Rome un dieu tutélaire.
Si j'en crois les discours, la Vestale a tremblé
Aux mouvantes lueurs d'un feu pâle et voilé ;
D'un son lugubre et lent les temples retentissent ;
Sous leurs tombeaux ouverts nos ancêtres gémissent ;
Et, jusque sur l'autel, partageant nos douleurs,
Les marbres sont émus, l'airain verse des pleurs. (1)

(*Acte I, scène III.*)

. . . .

N'est-ce pas là une superbe imitation de Tacite ? Lisez ces pathétiques récits du grand historien, si pleins d'éloquence et d'émotions. (*Annal.* liv. 11.)

Aussi, il faut entendre Tibère dès qu'il se trouve seul avec son Séjan et qu'il peut laisser librement déborder son fiel et sa colère :

TIBÈRE

Séjan, quelle contrainte ! et quel excès d'outrage !
Agrippine jouit de ce bruyant hommage ;
Même au sein du néant, trainant Rome et son char,
Germanicus éteint triomphe de César !

(*Acte I, scène IV.*)

Il faut que je m'incline devant cette orgueilleuse veuve. Et ce Pison ! ne l'as-tu pas vu ? Je l'ai soumis au crime, et, cependant, il garde je ne sais quelle fierté.

TIBÈRE

Et dans son fils Cnéius conserve à la patrie
Une austère vertu que lui-même a trahie.

. . . .

(1) « Dramatiquement, dit M. VILLEMAIN, ce récit adressé à Tibère est poignant et cruel. »
(*Tableau*, etc., *loc. cit.* p. 357.)



Que ce Pison périsse ! Fulcinius sera son accusateur :

TIBÈRE

Son intérêt sur lui garantit mon empire ;
Et j'ai dicté, Séjan, tous les mots qu'il doit dire.

(Acte I, scène IV.)

. . . .

Quant à Germanicus, il est mort, mais sa renommée survit. Eh bien ! soit !

TIBÈRE

Satisfaisons ce dieu de Rome et de l'armée ;
Que dans sa gloire même il reste enseveli ;
Qu'il obtienne un cercueil, la vengeance et l'oubli.

(Acte I, scène IV.)

Cependant Rome va murmurer ; quoi qu'on fasse, Rome murmure, aussi Tibère hait-t-il encore plus Rome que Germanicus, Agrippine et Pison :

TIBÈRE

Elle brigue sa honte, et sa honte l'irrite.

Tibère hait jusqu'à ses prédécesseurs, qui lui ont transmis le lourd fardeau de gouverner Rome ; il hait César surtout et Auguste :

TIBÈRE

De mon prédécesseur la clémence hypocrite
Des partis fatigués a fait taire les cris :
Il me léguait à moi les enfants des proscrits.
Plus habile que grand, plus fortuné qu'habile,
En triomphant d'un peuple il a vécu tranquille ;
Et l'heureux empereur m'a laissé recueillir
La haine que longtemps sema le triumvir.
Il régnait ; je gouverne à force de puissance.

(Acte I, scène IV.)

Toutefois à Tibère il reste Séjan : tu es le seul des Romains, lui dit-il, à qui j'ouvre mon cœur ; le cœur de Tibère ! Viens donc à mon aide, ô Séjan ;

TIBÈRE

Indimide et corromps : c'est ainsi que l'on règne.
Rome peut me haïr, pourvu qu'elle me craigne.

(Acte I, scène IV.)

Certes, Messieurs, c'est là une bonne et ferme peinture de Tibère et de Rome, et Tacite y respire.

Chénier continue ainsi, du même ton sévère, du même coup d'œil sagace et profond. Nous venons de voir au 1er acte Séjan, Tibère, Pison ; nous voyons au 2e acte Agrippine ; voilà bien la fière Agrippine de Tacite, la femme grande de cœur, *ingens animi* ; un peu emportée et impatiente de tout obstacle et de toute remontrance : *violenta et nescia tolerandi*. Elle arrive à Rome, comme elle a traversé les mers et les provinces de l'empire, tenant d'une main ses enfants, et de l'autre l'urne où reposent les cendres de son Germanicus ; elle arrive, dis-je, accuse Pison hautement, hardiment, devant l'empereur et devant le sénat. Pison se débat comme il peut ; mais Agrippine a pour elle tout Germanicus ; elle atteste ses exploits ; elle fait parler son ombre ; elle en appelle à ses vieux compagnons :

AGRIPPINE

Est-il vrai, Chéréa ? parlez, Vitellius ;
Et vous, préfet du camp, courageux Memmius ;
Vous tous... Voyez, César, les larmes qu'ils répandent ;
Ces bras cicatrisés qu'à la fois ils étendent :
Croyez vos vétérans ; ils ont vu mon époux
Parler, agir, combattre et triompher pour vous.

. . . .

Si bien que Pison, accablé, n'a plus pour se défendre que ce cri d'un dramatique profond : Tibère ! Tibère ! lorsque Agrippine, pour l'écraser, lui lance cette apostrophe :

Non, non, Germanicus ne te ressemblait pas.
Son cœur fut toujours pur, sa foi toujours sincère.
(Acte II, scène II.)

Et en effet, Tibère, pourquoi ne couvres-tu pas ton complice de ton pouvoir suprême? Ah! c'est que je suis Tibère! Or, Tibère louvoiera entre Agrippine et Pison, qu'il veut perdre tous deux. Voici un échantillon de cette prudence d'équilibriste :

TIBÈRE

Ne voyez, sénateurs, que la seule justice,
Que la loi vengeresse, ou la loi protectrice,
Non le rang de Pison, ses aïeux, sa valeur,
Ou les pleurs d'Agrippine et ma propre douleur.
Vous ne pouvez sans doute écouter la clémence ;
Mais l'équité finit où le courroux commence.
(Acte II, scène II.)

Cependant, César n'est pas si fin qu'on ne le devine; on sait qu'il veut avant tout se défaire de Pison ; qui donc osera défendre Pison ? Personne!... — Moi, dit Cnéius. Sans doute, le trait est d'un bon fils ; mais il eût été plus vrai et plus digne de Tibère que le fils même s'éloignât de son père avec terreur. Il est certain que Chénier a imaginé le rôle de Cnéius pour autre chose.

Enfin Tibère se trouve seul avec Agrippine ; alors soulageant sa haine comme s'il était avec Séjan, il lui reproche sa douleur *fastueuse*. Si Agrippine lui parle des victoires de Germanicus, sa jalousie et son amour-propre se dévoilent, ce qui est peut-être un peu imprudent pour Tibère.

AGRIPPINE

Dans l'état où je suis, vous m'accusez d'orgueil!

TIBÈRE

Oui, jusque dans vos pleurs, jusque dans votre deuil,
Jusqu'en cet appareil de douleur fastueuse,

D'un héros, je le sais, épouse vertueuse,
Vous partagiez l'éclat de ses jours fortunés
Qu'un sort inexorable a trop tôt moissonnés.

. . . .

Vous, ne m'accablez pas sous tant de renommée.
Avant Germanicus j'ai commandé l'armée.
On se souvient du temps où les Parthes vaincus
Rendaient à mes exploits les drapeaux de Crassus.

. . . .

Quand Varus expiait d'imprudentes terreurs,
Aux champs illyriens j'arrêtais ses vainqueurs :
Mon front ceignit deux fois la palme triomphale.
Je n'ai cependant pas, d'une gloire rivale,
Jusque dans son palais, insulté l'empereur,
Ni d'un peuple avili courtisé la faveur.

(Acte III, scène I.)

Bientôt ces deux orgueils se heurtent, celui de César et celui d'Agrippine ; vous voulez l'empire, dit Tibère, vous le voulez pour vos enfants. Non, répond-elle, je veux que César les protège contre leurs ennemis ; que vous ont-ils fait si jeunes, accablés par le malheur ?

Agrippine

Quel mal vous ont-ils fait ? Des enfants délaissés,
Par le sort infidèle un moment caressés,
Vous alarmeraient-ils dans un âge si tendre ?
Et que m'annonce encor ce que je viens d'entendre ?
Est-ce aujourd'hui Pison que vous venez venger ?
Est-ce Germanicus qu'on s'apprête à juger ?

(Acte III, scène I.)

Puis ils se quittent tous deux, Tibère signifiant ses volontés en maître, Agrippine dissimulant son ressentiment sous un air de soumission ironique ; Agrippine a vu clair dans l'âme de Tibère !

Il lui faut Séjan, et il le retrouve ; ce n'est qu'avec Séjan que Tibère est à l'aise ! Les fils d'Agrippine me vengeront de son orgueil, lui dit-il, et il savoure cet espoir comme un tigre hume à longs traits le sang de sa proie. Ecoutez :

TIBÈRE

. . . .

Bercés des longs honneurs prodigués à leur race,
D'une orgueilleuse mère ils ont déjà l'audace,
Et j'entrevois, surtout dans les yeux de Caïus,
Les vices de Sylla, mais non pas ses vertus.

. . . .

Puisse Rome, en effet, tomber entre ses mains !
Ma haine avec plaisir le conserve aux Romains.

. . . .

Du sein de leur bassesse ils osent m'outrager ;
C'est en me succédant qu'il pourra me venger.
Écrasés par le fils, ils maudiront le père,
Et, sous Caligula, regretteront Tibère.

(*Acte III, scène II.*)

Par Jupiter ! voilà une haine savante et profonde, une véritable haine de César ! Un empereur, Caligula lui-même, souhaita que le peuple romain n'eût qu'une tête pour l'abattre d'un seul coup (1) ; Tibère fait mieux, il lui souhaite Caligula.

Tibère, cependant, court le rique d'être pris dans ses propres crimes ; Pison est résolu à tout avouer devant le sénat, devant Rome : l'empoisonnement de Germanicus, favorisé par Pison et commandé par César ; il vient en personne l'annoncer à l'empereur :

PISON

. . . .

César, faut-il aussi punir tous les coupables ?

(1) Suétone, *Caligula*, ch. 31.

TIBÈRE

Sur des preuves, sans doute. Ainsi le veut la loi.

PISON

César sera puni.

TIBÈRE

Qui l'accuserait ?

PISON

Moi !

Ses ordres à la main ; je les ai.

TIBÈRE

Téméraire !

Vous les avez gardés ?

PISON

Je connaissais Tibère.

TIBÈRE

Et des audacieux connaissez-vous le sort ?

PISON

Vous ne pouvez, César, commander que ma mort.

(Acte III, scène III.)

Que va faire Tibère ? Tibère est-il jamais à bout de ruses ? Il jouait la surprise tout à l'heure ; il joue maintenant la sensibilité : un grand prince joue tous les rôles, suivant le temps et la circonstance. — Et votre fils ! dit-il à Pison.

TIBÈRE

. . . . . Un fils qui vous honore ;
Un fils qui vous chérit, que vous devez chérir.

PISON

S'il m'est cher !

TIBÈRE

Qui pour vous serait prêt à mourir.
(Acte III, scène III.)

Ce mot émeut le cœur du coupable ; la fibre paternelle tressaille. Mais Pison se repent, Pison persiste à expier son crime par un aveu public :

PISON

Moi-même du forfait j'établirai la preuve ;
Du héros qui n'est plus j'irai chercher la veuve.
. . . .
Devant elle, au sénat, Tibère entendra lire
Les ordres qu'en secret il osait me prescrire ;
Et, dussent les Romains n'en pas être surpris,
Ils sauront que Tibère a fait périr son fils.
Adieu, César !
(Acte III, scène III.)

Adieu ! Demain ! réplique Tibère, la nuit me reste. Une nuit, c'est plus qu'il n'en faut pour Tibère ; une heure suffirait. A moi, Séjan ! — Que voulez-vous, Tibère ? les amis de Séjan et Séjan sont à vous !

TIBÈRE

Ils obtiendront le prix qu'ils auront mérité.

SÉJAN

Un regard ? des faveurs ?

TIBÈRE

Dis ma reconnaissance,
Séjan, tous mes trésors, et toute ma puissance.
. . . .

SÉJAN

Natta, Balbus, Afer, nos zélés orateurs ?

TIBÈRE

Du crédit, des emplois d'édiles, de questeurs.

SÉJAN

Les agents plus obscurs d'une émeute docile ?

TIBÈRE

De l'or.

SÉJAN

Fulcinius ?

TIBÈRE

La préture en Sicile.

SÉJAN

Et les cris importuns de ce peuple odieux ?

TIBÈRE

Du pain, les jeux du cirque, un sacrifice aux dieux.

(Acte III, scène IV.)

Sommes-nous vraiment à Rome, Messieurs, ou ailleurs ? et ne pourrait-on pas se croire à l'autre jour ?.....

Puisque Tibère a de tels amis, on peut compter que Pison succombera. Cependant Tibère a une arme à deux tranchants : le poignard et la ruse. C'est par la ruse qu'il veut tromper Cnéius, c'est par la flatterie qu'il essaye de le corrompre ; mais la jeune et sévère loyauté de Cnéius résiste à tout l'art menteur de César.

Cnéius fait plus, il désarme le courroux d'Agrippine, qui n'a vu jusqu'ici dans Pison que le persécuteur de Germanicus sans y soupçonner l'assassin.

Le pardon d'Agrippine accroît les emords de Pison ; il avoue cette fois son crime à son fils, son crime tout entier, son crime qui le rend indigne de la générosité d'Agrippine, son crime, qu'il ne peut expier d'une manière profitable pour lui et pour Rome, qu'en le confessant en présence du peuple

et des sénateurs. Vous faites bien, dit Cnéius, s'animant d'un dévouement héroïque, et entrevoyant dans cette audace de son père le réveil de la liberté de Rome.

Le danger presse, comme on voit, et César n'a point de temps à perdre. Mais Séjan a tout prévu ; Séjan veille, César peut être tranquille : le crime et la ruse iront de compagnie.

SÉJAN

La perte d'Agrippine est de loin préparée ;
Par les mêmes moyens nous pourrons voir un jour
Les amis de Pison la frapper à son tour.

(Acte V, scène I.)

Le savant homme que ce Séjan ! Tibère n'est pas moins savant que lui. Que vous dirai-je ? Ce sont deux érudits en trahisons et en guet-à-pens. Que fait Pison ? demande-t-il :

TIBÈRE

Qu'attend-il ? son arrêt ? Oh ! quelle nuit propice,
Si Pison de sa main prévenait son supplice !
Si je ne craignais plus ses insolents discours !

(Acte V, scène I.)

O profond Tibère, tu es bien digne de donner la réplique à Séjan !

TIBÈRE

. . . Encor cette victime !
Je renonce au pouvoir si je renonce au crime :
A la haine, aux remords, je dois me résigner,
Tout oser, mais tout craindre. Et c'est donc là régner ?
Quel prestige maintient cet empire suprême,
Pesant pour les sujets, pour le tyran lui-même ?
Un seul, maître de tous, ordonnant de leur sort,
Et promettant la vie, ou prescrivant la mort !
Un seul ! et les Romains tremblent devant un homme !
Les Romains ! Où sont-ils ? Dans les tombeaux de Rome.

Les Romains ! deux encor sont dignes de ce nom :
Cette fière Agrippine et le fils de Pison.

(*Acte V, scène II.*)

. . . .

« Et ces beaux vers où sont exprimés les dégoûts de Tibère sortant du Sénat, et ayant des nausées de toutes les bassesses qu'il vient d'entendre. » (1)

Eh ! que sont désormais les pères de l'Etat ?
Un fantôme avili qu'on appelle Sénat.
O lâches descendants de Dèce et de Camille !
Enfants de Quintius ! postérité d'Emile !
Esclaves accablés du nom de leurs aïeux !
Ils cherchent tous les jours leurs avis dans mes yeux,
Réservent aux proscrits leur vénale insolence,
Flattent par leurs discours, flattent par leur silence ;
Et, craignant de penser, de parler et d'agir,
Me font rougir pour eux, sans même oser rougir !

(*Acte V, scène II.*)

O homines ad servitutem paratos ! disait-il en sortant du Sénat. (Tacite, *Annal.* 111, ch. 65.) — Et Racine dans *Britannicus* :

Leur prompte servitude a fatigué Tibère.

En effet Tibère n'a jamais voulu qu'un sénat asservi à ses volontés, à ses haines, à ses caprices violents.

Voilà donc ce vil sénat, plié jusqu'à terre, attendant l'ordre de son maître et l'œuvre complète de sa servilité, comme l'écrit Tacite, austère témoin de ces crimes sans nom.

« Tibère, successeur d'Auguste, ne se donna pas comme lui la peine de séduire les Romains ; il les opprima franchement, et les contraignit à le rassasier de servitude. » (2)

(1) *Tableau*, etc. *loc. cit.* p. 387.
(2) Châteaubriand, *Etudes historiques*, tome 1.

Mais Séjan tarde bien ! Voici Agrippine devant le sénat, annonçant le pardon qu'elle accorde à Pison. Que fera Tibère ? Tibère se rejette avec hypocrisie dans l'amour de la loi ; il fait de la légalité, comme on dit, au moment où la légalité lui profite. Pardonner à un homme soupçonné et accusé ! fi donc ! la loi s'y oppose ; il faut le juger.

Il est temps, toutefois, que Séjan vienne à l'aide de Tibère ; ainsi fait-il. Le voici qui arrive haletant, un poignard à la main. C'est le poignard de Pison, qui s'est tué lui-même. On sait ce que cela veut dire, ou du moins Agrippine le fait entendre :

AGRIPPINE

Séjan seul est témoin de cette mort si prompte.
Des discours de Pison Séjan vient rendre compte.
Pison, nous dit Séjan, parle de trahison,
Et Séjan tient le fer qui poignarda Pison !

Pison a voulu qu'on remît à son fils ce poignard teint de son sang. Je l'accepte, dit Cnéius ; et alors il déclare que son père fut coupable de la mort de Germanicus, quoi qu'en dise Tibère ; mais ce coupable eut un complice ; ce complice c'est César :

TIBÈRE

D'un crime, je le sais, Pison fut incapable.

CNÉIUS

Vous vous trompez, César ; mon père était coupable.
. . . . Et Tibère encore plus.
Hélas ! j'accuse un père ; on verra si je l'aime.
Mon père . . . .
De la mort d'un héros s'est déclaré complice :
Tibère commanda l'horrible sacrifice !
Demain Pison lui-même aurait tout révélé ;
Tibère le savait,... Pison s'est immolé.

(Acte V, scène VI.)

Tibère froid et immobile essaye de tenter Cnéius :

CNÉIUS

Tu m'offres des trésors teints du sang de mon père !
Garde pour un Séjan les faveurs d'un Tibère.
C'est le prix des forfaits ; je ne l'accepte pas :
Rien de toi, rien, César, pas même le trépas.
Un sort plus glorieux doit être mon partage.
Le poignard de Pison, voilà mon héritage !
Ce fer me suffira ! Tu pâlis, malheureux !
Va, je te le rendrai teint d'un sang généreux.
Un autre aura l'honneur de venger tes victimes ;
Séjan respire encor ; tu puniras ses crimes.
J'ai vécu, je meurs libre, et voilà mes adieux.....
Il est temps de placer Tibère au rang des dieux.

(Acte V, scène VI.)

A ces mots, Cnéius, comme on le disait à Rome, sort de la vie par un trépas volontaire.

Telle est cette tragédie : nous croyons en avoir donné une idée assez exacte, et avoir placé avec équité les pièces justificatives sous vos yeux ; nous n'avons rien de plus à dire. Nous savons cependant qu'il y a des gens tout prêts à faire d'agréables plaisanteries sur ces poèmes sévères et concis, sur Rome et sur les Romains. C'est Chénier lui-même qui répliquera pour nous. « On demande aujourd'hui beaucoup d'incidens, de tableaux, de coups de théâtre dans les ouvrages dramatiques. Cette théorie est appliquée par le plus grand nombre d'écrivains ; mais quand on examine leurs ouvrages, on y trouve avec surprise et avec douleur un défaut de savoir poussé à l'excès, un manque de vérité et de raison, une absence de cette éloquence entraînante qui seule peut donner aux écrits un succès durable. Quand on n'est pas en état d'instruire et d'émouvoir, il faut bien tâcher de plaire aux yeux ; ainsi la tragédie n'est plus destinée à peindre les passions les

plus énergiques, à représenter les grandes époques et les grands hommes, à traiter enfin ces sublimes questions de morale et de politique qui intéressent tous les peuples. Ce n'est plus qu'un roman dialogué, un amas d'événements bizarres, dont le succès est dû moins au talent des acteurs qu'à leur poitrine et à leurs poumons. »

Il se peut que Chénier soit un peu exigeant. S'il vivait de notre temps, sans doute il accorderait plus de place à la fantaisie, puisqu'enfin le siècle est à la fantaisie, et qu'il faut bien un peu vivre avec son siècle ; mais je suis, sur beaucoup de points, de l'avis de Chénier, je le dis sans trop de honte, au risque même de passer, — ce qui est presque un ridicule à présent, — pour un homme sérieux.

La première représentation de l'œuvre posthume de Marie-Joseph Chénier contribua beaucoup à honorer la mémoire du poète et à rappeler l'attention sur un écrivain qui n'a pas son vrai rang aujourd'hui ; « le bon accueil fait à *Tibère* eut un caractère exclusivement poétique, et cette gloire rajeunie de Chénier semble réclamer l'attentif souvenir de la critique.» (1) Qui oserait refuser sa sympathie littéraire à cette étude savante, à cette tentative hardie, dont le mérite sérieux et les touches vigoureuses ont été si justement appréciés par M. Villemain dans une des leçons les plus éloquentes de son cours? (2) Les défauts du style de *Tibère* sont ceux du temps, je les ai signalés au commencement de ce travail ; les fortes et savantes beautés, au contraire, qui s'y rencontrent sont propres à Chénier et assurent « à son nom une gloire durable ».

« *Tibère* est fait pour durer, a dit un ingénieux critique, M. Charles Labitte : la farouche mélancolie que la servitude donne aux âmes indépendantes y est empreinte, » aussi bien que l'horreur pour le vice et l'indignation pour les lâchetés de la toute-puissance, « et on y retrouve ce que le poète demandait ailleurs :

(1) *Revue des Deux Mondes*, janvier 1844.

(2) *Tableau*, etc. *loc. cit.* leçon 59.

Ces tons maîtres de l'âme et ces mots pénétrans
Qui jusque sous le dais font pâlir les tyrans. »

Et ces deux vers qu'on lit dans *l'Epître à Voltaire*, et qui firent bondir Napoléon, dont on connaissait l'antipathie qu'il affichait contre Tacite :

Tacite en traits de flamme accuse nos Séjans,
Et son nom prononcé fait pâlir les tyrans.

On sait le mot de Talma sur cette tragédie : « C'est beau, mais c'est froid. *Tibère* est plutôt une belle étude qu'une belle pièce. »

« Quand on apprit, ajoute M. Charles Labitte, que Chénier faisait une tragédie de *Tibère*, l'opinion s'en préoccupa beaucoup, et Napoléon se la fit lire à St-Cloud par Talma : pendant les trois premiers actes, l'empereur ne cessa de s'agiter dans son fauteuil, disant souvent : « C'est beau, c'est très beau ! » mais à la scène du quatrième acte, entre Pison et Cnéius, il n'y put tenir, et se levant, il ne cessa plus de marcher à grands pas. Quand la tragédie fut achevée, Napoléon, prenant brusquement le bras de l'acteur : « Chénier est fou, dit-il avec fermeté, cette pièce ne saurait être jouée ; dites-lui bien cela. » Talma se chargea de la commission. » (1)

Le théâtre était donc fermé à Chénier. Ce fut seulement trente-trois ans après sa mort que *Tibère* put paraître à la scène, et que la représentation mit l'œuvre dans toute sa lumière.

Il me reste, avant de terminer cette esquisse, à dire quelques mots du caractère des personnages que le poète a retracé d'après l'admirable récit du grand historien, bien que l'imitation ne soit pas complète.

Vous l'avez vu, Chénier nous montre la profonde scélératesse de Tibère, fin, dissimulé, féroce, sentant le renard et la hyène, une « âme pétrie de boue et de sang, un des monstres de Tacite, » s'écrie J. Janin. C'est bien le Tibère dont l'historien a dit : *sine misericordiâ*, *sine irâ*, *obstinatus claususque*, sans

(1) *Poésies de M.-J. Chénier*, p. cvj.

pitié, sans colère, s'enfermant dans une impassibilité opiniâtre. Admirables expressions, le *clausus* surtout ! Et ce qui suit : *ne quo affectu perrumperetur* ; grande image savamment suivie ! L'âme de Tibère est comme un vase fermé, et il craint que ses sentiments n'échappent par quelque fente. « Voilà donc Tibère, sur lequel l'auteur a épuisé son art. C'est son héros, comme Satan est celui de Milton » (Jamet). Je demande pardon pour deux mots encore de latin : « *abstrusus Tiberius* », Tibère qui était impénétrable ; « *abstrudere metum* », dissimuler la crainte.

Comparez aussi le chapitre vengeur où Montesquieu marque au fer rouge la face hideuse de Tibère. *(Grandeur et décadence des Romains*, chapitre XIV.*)*

Tibère ! voilà le vrai type des empereurs romains : la toute-puissance pour le mal, le mépris de l'espèce humaine ; accomplissant pour son propre compte les plus abominables fantaisies.

Et cette Agrippine, sans doute elle est altière et emportée, « implacable par vertu comme par orgueil » : Tacite l'a dit et Chénier a suivi Tacite ; mais elle doit être tendre et émue quand elle parle de son fils et de Germanicus ; elle doit descendre de sa hauteur inflexible quand elle pardonne à Pison, et renoncer à sa haine vengeresse quand elle « se laisse approcher et toucher par Cnéius, par le fils de ce Pison abhorré. »

Chénier donne à l'empoisonneur de Germanicus « de vifs remords et des élans de générosité républicaine. » Des remords au confident de Tibère, s'écrie M. Villemain, des sentiments de liberté dans son cœur ? C'est une invraisemblance ! » Pressé entre les attaques furieuses d'Agrippine et l'hostilité mal cachée du despote ; abandonné de ses amis, qui devinent sa disgrâce et pressentent sa ruine, il n'a d'appui que son fils.

On est ému, en effet, par la piétié filiale et par la douleur vertueuse de Cnéius, de ce jeune homme plein de candeur et d'inexpérience, qui rêve de liberté dans l'esclavage de sa patrie. Quelle chaleur émouvante dans le cœur de ce fils

dévoué, quand Agrippine complote avec lui le pardon et le salut de son père !

Demeure Séjan : Séjan, ministre abominable, mais courtisan consommé, qui fait, du travail de plaire à son maître, l'occupation de ses jours. Tacite a tracé de ce digne confident de Tibère un portrait vigoureux, que vous pouvez rapprocher de celui de Catilina par Salluste, et de celui de Cromwell par Bossuet, — « hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher. » *(Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre).

« On a beaucoup blâmé dans Phèdre, dit M. Jamet, le récit de Théramène. Une description académique a paru déplacée dans un drame. Encore faut-il dire pourtant qu'elle ne blesse aucune convenance de situation. Thésée, anéanti, peut tout entendre, car il est hors d'état de rien écouter. La narration laisse à sa douleur le temps de prendre haleine. Le messager soulage la sienne en l'épanchant, et le public, pour qui le dénoûment est déjà fait, ne s'impatiente pas. Mais Tibère peut-il prêter une oreille aussi patiente aux détails de l'ovation d'un cercueil ennemi ? Ce deuil accusateur et menaçant, est-ce un sujet opportun de longs discours à son adresse ? Et Séjan doit-il agacer la colère du terrible et soupçonneux empereur pour l'unique plaisir de bien dire ? (1) » Je me range à l'opinion de M. Villemain, qui trouve déplacé le récit pompeux de Séjan.

On pourrait aussi comparer dans Racine le récit de la mort de Britannicus, empoisonné dans un banquet où devait se sceller sa réconciliation avec Néron. Ce récit de Burrhus semble vraiment inspiré de Tacite. (2)

Lu en séance ordinaire, le 18 mars 1886.

Gérard GLEY,

Vice-président et ancien président de la Société d'Emulation des Vosges.

(1) *Moniteur Universel*, décembre 1843.
(2) *Racine, Britannicus, acte V, scène IV.*

SOUVENIRS
BRETONS ET LORRAINS
du temps de la Ligue.

En ce temps-là, tandis que le duc de Lorraine Charles III préparait sa candidature au trône de France, un de ses cousins germains gouvernait la Bretagne, sous l'inspiration directe de leurs parents de Guise, avec l'espoir secret de reconstituer un jour cette province en duché indépendant, au profit de sa famille personnelle.

Né en 1558, au château de Nomeny, d'un second mariage de Nicolas de Vaudémont, ce jeune prince lorrain était le demi-frère de la reine Louise, femme du triste roi de France Henri III. Dès son enfance, on l'avait distingué des autres princes de sa maison par le titre d'un fief qui était situé en Auvergne, et qui provenait de la dot que son aïeule française, Rénée de Bourbon, avait jadis apportée au duc Antoine : il s'appelait *Philippe-Emmanuel de Mercœur*. C'était à une faveur de son royal beau-frère qu'il devait, depuis 1582, le poste fort envié de gouverneur de Bretagne. A cette date, il avait à peine vingt-quatre ans. (1)

(1) Nicolas de Vaudémont, d'abord titulaire des évêchés de Metz et de Verdun, mais ayant renoncé de bonne heure à entrer dans les ordres, s'est marié jusqu'à trois fois. De sa première femme, Marguerite, sœur de l'infortuné comte d'Egmont, il ne lui était resté que sa fille Louise ; — de sa deuxième femme, Anne de Savoie-Nemours, il avait eu : 1° Philippe-Emmanuel de Mercœur ; 2° un fils Charles, futur cardinal de Vaudémont ; 3° une fille Marguerite, mariée en premières noces au duc de Joyeuse ; — de la troisième, enfin, il eut encore un fils, Henri de Chaligny, futur compagnon de Mayenne dans la dernière phase de sa lutte contre Henri IV.

Trois siècles plus tard, à peu près, ayant eu mission d'étudier au point de vue défensif et, pour cet objet, de parcourir à diverses reprises les côtes du Finistère et du Morbihan, j'ai maintes fois rencontré ce nom de Mercœur dans les archives militaires aussi bien que dans l'histoire politique du pays ; et chaque fois cette rencontre me rappelait les idées ou les faits qui, dans le même temps et pour la même cause, passionnaient ou troublaient les nobles habitants du palais ducal de Lorraine. Voilà comment s'est formée chez moi l'association de souvenirs que j'essaye de faire revivre dans les pages suivantes.

I. — Les droits historiques de Jeanne-la-Boiteuse. — La Bretagne du XVIᵉ siècle. — Les nobles disciples de Calvin. — Les églises réformées. — Les débuts de Mercœur. — Ses premières relations avec le roi d'Espagne Philippe II. (1561-88.)

Comment avait pu naître dans l'esprit du jeune prince lorrain le rêve que je viens de définir ? C'était Henri III lui-même qui, dès l'année 1579, l'avait prédisposé à cette illusion, en lui faisant épouser l'héritière des prétendus droits que Jeanne de Penthièvre, au XIVᵉ siècle, apportait en mariage à Charles de Blois, neveu de Philippe VI et beau-frère de notre duc de Lorraine Raoul-le-Vaillant. Marie de Luxembourg-Martigues, duchesse de Mercœur, descendait de Jeanne-la-Boiteuse par ligne féminine. Elle était née à Nantes, — précisément la ville où Mercœur devait être appelé à résider comme gouverneur de Bretagne à dater de 1582. C'était-là que, dès cette époque, elle tenait une cour « où l'on célébrait en vers et en prose sa beauté et ses vertus, pendant que des historiographes dévoués révélaient à la Bretagne l'origine carlovingienne de la maison de Lorraine. »..... (1) Quant à sa propre généalogie bretonne, « elle mettait une grâce charmante à la rappeler au peuple de sa ville natale ;

(1) L. de Carné, *La Ligue en Bretagne*. — Nous aurons bientôt à reveni sur l'origine prétendue *carlovingienne* de la maison de Lorraine.

elle se mêlait à ses fêtes, à ses jeux, s'associant à toutes les manifestations de sa haine contre les protestants. »... Du reste, ce n'était pas seulement à Nantes qu'elle entreprenait ainsi de gagner les cœurs : souvent on la voyait, accompagnant le gouverneur son époux, dans les autres villes de la province. Ses admirateurs de tous rangs l'appelaient *la belle Nantaise*, surnom que lui ont conservé les chroniques du pays.

A l'époque des débuts de la réformation calviniste, — alors que s'amoncelaient sur la France les orages précurseurs d'une guerre de religion, — il y avait à peine trente ans que l'ancien duché de Bretagne se trouvait en toute réalité réduit à la condition de province française ; et l'on n'avait pas eu le temps d'oublier à quel point le sacrifice de son autonomie lui avait été pénible. Il pouvait donc encore être permis de croire que les populations de cette contrée n'éprouvaient qu'un médiocre attachement pour la monarchie des Valois. Néanmoins, depuis la fin du siècle précédent, cette annexion avait été lentement préparée par trois unions matrimoniales successives : d'abord par les deux mariages d'Anne de Bretagne avec les rois Charles VIII et Louis XII, puis par celui de sa fille Claude avec le duc de Valois-Angoulême qui devait bientôt s'appeler François I[er]. Ce gendre posthume de la reine-duchesse, et après lui son fils Henri II, s'étaient vus nécessairement conduits à restreindre les attributions primitives du parlement et des états de Bretagne ; mais, dans ces modifications ils avaient respecté autant que possible les bases d'une organisation qui, jadis, en plein moyen âge, offrait à leurs devanciers le remarquable exemple d'un gouvernement constitutionnel. (1)

(1) Consulter, sur cet intéressant sujet, *l'Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, par M. A. Dupuy, professeur d'histoire au lycée de Brest (1880). C'est une œuvre fort estimable, digne en tous points d'être rapprochée de celle antérieurement consacrée à la Lorraine par M. d'Haussonville. — V. aussi *Les Etats de Bretagne*, par L. de Carné, dans la Revue des Deux-Mondes (1867).

Sous les règnes des fils d'Henri II, l'autorité de leur représentant, qui résidait à Nantes, avait pour contre-poids celle du parlement de Rennes, chez qui l'amour des traditions bretonnes s'alliait, dans une assez juste mesure, à l'intelligence et au respect des principes d'unité française. Les états de Bretagne, dont le consentement était demeuré nécessaire pour toute levée d'impôts, ne s'assemblaient pas invariablement au même lieu : ils se tenaient alternativement à Nantes, à Vannes, à Rennes, à Vitré ; grâce au maintien de cette vieille coutume, ils parvenaient habituellement à se soustraire aux excès d'influence du gouverneur.

Dans chaque ville quelque peu importante, une assemblée de notables élus par les habitants choisissait parmi ses membres le député de la ville aux états de la province. C'était à elle aussi qu'appartenait l'élection du conseil de ville ; et à celui-ci appartenait le choix du maire, ou procureur-syndic. C'était la municipalité ainsi composée qui nommait les officiers de la milice bourgeoise ; et celle-ci partageait la garde de la cité avec une faible garnison directement placée sous le commandement d'un sénéchal, ou présidial, nommé par le roi.

Depuis l'annexion, la puissance temporelle des évêques s'était considérablement amoindrie ; mais leur autorité morale n'avait rien perdu de son prestige. L'ingérence plus ou moins régulière du clergé paroissial dans les affaires civiles était presque aussi habituelle qu'autrefois ; et l'on pouvait en dire autant, si ce n'est plus encore, des innombrables communautés religieuses pour qui la vieille terre d'Armorique n'avait point cessé d'être un champ béni.

Le nombre des diocèses ecclésiastiques de cet ancien duché avait de quoi étonner Mercœur, lui qui savait que les deux duchés de Lorraine et de Bar, soit avant soit depuis leur réunion, ne possédaient sur leurs territoires aucun évêché. Dans son gouvernement, il devait en compter neuf, dont les sièges

étaient Nantes, Vannes, Quimper-Corentin, St-Pol-de-Léon, Tréguier, St-Brieuc, St-Malo, Dol et Rennes. (1)

Eh bien ! cette terre catholique par excellence n'avait pu se préserver entièrement de la contagion de l'hérésie. Dès l'an 1557, le Calvinisme l'avait attaquée par ses couches sociales supérieures. « Les chefs de toutes les grandes familles féodales, auxquelles ce pays avait depuis plusieurs siècles remis le soin de ses destinées, appartenaient au parti huguenot. Les maisons de Rohan, de Rieux, de Laval et celle de la Trémouille, qui hérita de la dernière, avaient embrassé les opinions nouvelles, et consacraient tous leurs efforts à les étendre sur leurs vastes domaines. »... (2) Les La Trémouille étaient originaires du Poitou. Les fiefs primitifs des Rohan et des Rieux étaient situés dans le diocèse de Vannes. Les Laval descendaient d'un puissant seigneur de la ville de ce nom. C'étaient d'abord ceux-ci, paraît-il, que le parti de la réforme avait gagnés ; et il devait cette conquête à d'Andelot, frère de Coligny. François de Coligny, sire d'Andelot, natif de l'Orléanais, avait épousé dès l'année 1547 la riche héritière des deux familles de Rieux et de Laval ; il était devenu par cela même un des plus grands seigneurs de Bretagne ; et plus d'une fois, depuis lors, on l'avait vu travaillant en personne à répandre la nouvelle doctrine parmi ses vassaux, « accompagné de deux ministres ambulants. » (3)

(1) C'est ici le lieu d'ajouter qu'au point de vue ethnographique les cinq diocèses de Vannes, Quimper *(Cornouaille)*, St-Pol, Tréguier et St-Brieuc composaient la « Bretagne bretonnante », tandis que les autres, formant une zône qui s'étendait depuis la Baie de Cancale jusqu'à la Loire inférieure, s'en distinguait par le nom de « Bretagne gallot ». Cela voudrait dire que, sur cette zône orientale, l'antique idiôme armoricain se trouvait déjà mélangé de patois gaulois ou gallo-roman.

(2) L. de Carné, *La Ligue en Bretagne.*

(3) Voici, à propos de François d'Andelot, un autre rapprochement de souvenirs bretons et lorrains. En 1564, ce frère de l'amiral, veuf de la riche bretonne Claude de Rieux, est venu épouser dans notre pays une comtesse Anne de Salm,

Cependant, il faut bien le reconnaître avec notre véridique contemporain, « les protestants avaient la vie fort dure en Bretagne, et l'arbre de la réformation y portait plus d'épines que de fruits. La prédication des ministres expédiés de Paris ou de Genève n'avait guère d'autre effet que d'exaspérer un peuple profondément catholique, de faire réclamer la sévère application des édits lorsqu'ils étaient rigoureux, comme celui de juillet (1561), ou d'en provoquer la violation lorsqu'ils étaient indulgents, comme celui de janvier (1562)..... Ici des religionnaires étaient assommés ou lapidés. Ailleurs la haine du peuple s'exerçait jusque sur les cadavres traînés à la claie..... Lorsqu'ils n'étaient point protégés par l'ombre du donjon seigneurial, les lieux d'assemblée étaient sans cesse envahis par la foule, quelquefois démolis, parfois incendiés. A Guérande, où les protestants s'étaient trouvés un moment assez forts pour entreprendre de faire le prêche dans la principale église, cette tentative donna lieu à une sorte de siège en règle, conduit par M. de Créquy, évêque de Nantes..... A Rennes, les Cordeliers organisèrent une grande procession, puis, ayant des pierres cachées dans leurs manches, les firent pleuvoir comme grêle sur quelques maisons dont les habitants étaient suspects d'attachement aux idées nouvelles. A Nantes, les Huguenots étaient chassés par le peuple du lieu d'assemblée qui leur avait été régulièrement attribué ; la maison où se tenait le prêche était mise à sac et livrée aux flammes.... »...

« En compensation de tant d'amertumes, on n'obtenait que des résultats fort restreints et fort précaires... Aux meilleurs temps de la réforme, en 1568, lors de la paix de Lonjumeau, quand la cause de la liberté de conscience semblait favorisée

veuve également. Le premier mari de celle-ci avait été Balthazar d'Haussonville, gouverneur de Nancy et grand maître d'hôtel du duc de Lorraine Charles III. — On sait qu'à cette époque la famille de Salm presque tout entière inclinait au calvinisme. (V. pour les détails généalogiques, les Dictionnaires du P. Anselme et de La Chênaye-des-Bois)

par les calculs politiques de la reine-mère et par une lassitude générale, sur une liste de plus de 2,500 églises réformées, alors constituées dans le royaume, la Bretagne ne figurait que pour dix-huit. Quatre ans plus tard, après le massacre de la Saint-Barthélemy, bien que ce forfait n'eût heureusement provoqué dans cette province aucun crime, tous les ministres s'enfuyaient en Angleterre, ou à La Rochelle, pour y attendre des jours moins orageux. »

Ces renseignements nous dépeignent une situation antérieure à l'année 1577, date d'un édit de Poitiers qui mettait fin à une *sixième* guerre civile, et qui n'accordait aux calvinistes, en fait de libertés, que l'exercice de leur culte limité aux localités où il avait pu se tenir jusqu'alors. Avant la fin de 1580, une septième prise d'armes, ajoutant la *guerre des amoureux* à celles qui l'avaient précédée, valut au roi de Navarre la conquête de quelques parties du bassin de la Garonne ; mais la septième *paix* qui s'ensuivit n'améliora pas sensiblement le sort de ses coreligionnaires de Bretagne ; — et depuis lors, le peu qu'il en restait continuait à y vivre « sans sécurité ni repos », lorsque Mercœur arriva au poste de gouverneur de la province.

C'était un rôle difficile que le sien, obligé qu'il était de louvoyer sans cesse entre ses cousins de Guise, inspirateurs d'une faction dont il se faisait l'agent officieux, et un roi, son beau-frère, dont toute la politique consistait à favoriser et à tromper alternativement les deux partis, pour atteindre le bonheur suprême de voir ses ennemis se détruire les uns par les autres. Aussi les historiens bretons s'accordent-ils à trouver beaucoup d'indécision ou d'incohérence dans la conduite du jeune prince lorrain, lors même qu'ils ne vont pas à son égard jusqu'à l'accusation de duplicité ou de perfidie.

Quoi qu'il en soit, le calme relatif qui devait, malgré tant d'excitations contraires, se maintenir encore pendant quelques années dans ce pays, nous dispense d'y suivre les actes de son gouverneur jusqu'au jour où, sous l'influence des chefs

de la Ligue, il adhère pour sa part à un traité secret par lequel, à partir de 1585, le roi d'Espagne Philippe II leur promet le concours de ses forces de terre et de mer. C'est à dater de là que l'on commence à rencontrer le nom de Mercœur dans l'histoire de nos ports du Finistère et du Morbihan. Il ne néglige aucune occasion d'en évincer les « royalistes », afin de pouvoir sans obstacles et en temps opportun y recevoir des troupes espagnoles. Si la première apparition de celles-ci en Bretagne doit encore être assez longtemps différée, c'est parce que Philippe II, alors préoccupé de son projet d'attaque contre l'hérétique Angleterre, tient toutes ses forces en réserve pour cette entreprise plus prochaine. — Nous savons quel sera, en 1588, le sort de son *invincible Armada*.

II. — Le duc de Lorraine Charles III entre la France catholique et les protestants d'Allemagne. — La généalogie carlovingienne des prétendants lorrains. — « L'espousée de la Ligue » (1563-93.)

Tandis que la Bretagne inquiète s'anime peu à peu aux ardeurs de la Ligue, mais sans qu'il s'y produise encore aucune explosion, revenons en Lorraine, où les contre-coups d'une première série d'hostilités ont déjà causé de grandes souffrances.

Charles III, dans ses états, avait interdit d'une manière absolue le culte « prétendu réformé », tant luthérien que calviniste. Cependant, les populations de son duché n'étaient pas moins attachées que celles de la Bretagne à leurs vieilles croyances. A part les comtes de Salm, qui favorisaient le protestantisme jusque sur leurs terres du versant occidental des Vosges, tous les grands vassaux de Lorraine étaient en accord de sentiments avec leur souverain ; et c'était à peine si, dans la bourgeoisie lettrée, on pouvait lui signaler une infime minorité des novateurs en religion ; il pouvait donc sans dangers traiter ceux-ci avec une modération relative.

« Malgré leur rigueur, nous dit M. d'Haussonville, les mesures qu'il prit étaient douces pour son temps et presque tolérantes. Il interdit l'entrée dans ses états aux partisans des dogmes nouveaux. Il fit défense à ses sujets de professer publiquement la religion réformée, leur permettant de sortir des pays de son obéissance en vendant leurs biens, pourvu qu'ils en fissent profit dans l'année. Par une autre précaution tout aussi efficace, mais à laquelle l'humanité, du moins, n'avait rien à redire, pendant que les Espagnols, les Allemands, les Anglais, les Suisses vendus aux deux partis, aidaient les Français à s'entre-détruire, il interdit aux Lorrains de s'enrôler sans son consentement. » (1)

A l'époque où il édictait ces mesures conservatrices, le duc Charles III prétendait affirmer et maintenir sa neutralité entre les deux parties belligérantes. Cette prétention était évidemment chimérique ; peut-on croire que, du moins, elle était sincère ? — On en jugera par l'aperçu qui va suivre : je le trouve tout tracé dans la collection des Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine, recueil peu suspect de malveillance pour la mémoire de l'illustre souverain.

De 1563 à 1589, les Lorrains virent maintes fois sur leurs territoires « des armées étrangères demandant libre passage, avec promesse de se comporter « doulcement », assez fortes pour se passer de la permission et se permettre impunément toutes sortes de violences ; les chefs des armées protestantes cherchant à s'établir dans les Trois Evêchés, au cœur même de la Lorraine ; deux grands rois catholiques caressant, conseillant, pensionnant et, bon gré malgré, entraînant dans le cours de leur politique un petit souverain, leur intime allié, leur beau-frère..... (2)

« Dès le commencement de la lutte, Charles III pratique sa

(1) *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France,* t. 1er chap. II.

(2) En 1559, le roi d'Espagne Philippe II avait épousé en troisièmes noces Elisabeth de France, sœur de notre duchesse Claude et des trois derniers rois de la dynastie de Valois.

neutralité de la manière suivante : sans cesse il contrarie les protestants dans leur marche ; ses garnisons leur ferment les places et les passages ; ses guides les empêchent de séjourner ; ses troupes les suivent à distance, ou les précèdent pour rompre les ponts, mettre en sûreté les vivres et les munitions. Les catholiques, au contraire, sont avertis, appelés, conduits, logés et nourris d'étape en étape..... Les Lorrains bravent impunément la défense de servir à l'étranger ; ou bien le duc autorise des levées en faveur du roi d'Espagne ou du roi de France. Bien plus, non seulement il n'exige rien de ce dernier, mais il le laisse puiser à discrétion dans les joyaux de la couronne ducale, quand il faut payer les auxiliaires de la royauté!

« Ainsi, en vingt-six ans, sans compter les bandes détachées, les aventuriers, les traînards, vingt et une armées régulières, françaises, allemandes ou suisses, traversent la Lorraine en tous sens..... Les chefs des protestants concentrent leurs forces au milieu du pays, à Baccarat, Moyen, Haroué, Vézelize, Pont-à-Mousson..... (1) Les chefs catholiques, les ducs de Guise, d'Aumale, de Nemours, de Saxe, etc., défendent les cols des Vosges, harcèlent l'ennemi, ou vont combattre en France. A ces passages et séjours d'étrangers, qu'on ajoute les marches et contre-marches des compagnies lorraines, et l'on aura une idée des malheurs de la Lorraine chargée et « foulée de soldats »..... Enfin, pour comble de maux, la foudre et la grêle amenant la stérilité, la famine, la peste... Toutes ces ruines, constatées dès l'an 1577 par une enquête officielle, prouvaient surabondamment le vice de la prétendue neutralité de Charles III..... Une guerre franchement déclarée ne porterait pas de fruits plus amers, et pourrait donner quelques compensations. » (2)

(1) C'était pour leurs entreprises sur les évêchés de Metz et de Toul. — Baccarat et Moyen, comme Rambervillers, dépendaient alors de l'évêché de Metz.

(2) Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine (1864), notice de M. Henry, intitulée : *Intervention de Charles III, duc de Lorraine, dans les affaires de la Ligue en Champagne.*

Les compensations auxquelles l'auteur fait allusion ici auraient consisté : soit dans la conquête du Sedanais, qui appartenait au duc de Bouillon, l'un des chefs du parti huguenot, soit dans une annexion plus désirable encore des Trois Evêchés, qui, bien qu'occupés depuis une trentaine d'années par les rois de France, ne leur appartenaient pas encore légitimement. Mais Charles III n'aurait pu s'emparer des Trois Evêchés sans offenser la ligue catholique, à laquelle il s'était laissé gagner ; et quant au Sedanais, après avoir tenté en vain de se l'approprier par force ou par surprise, il ne dédaigne pas de chercher à en procurer la possession à son fils ainé Henri, marquis de Pont-à-Mousson, par un mariage avec l'héritière des Bouillon, Catherine de La Marck, toute huguenote qu'elle est et veut rester. — Voilà par quelle politique ambigüe notre duc Charles atteint l'année 1589, époque où la mort du roi Henri III, suivant de près le double assassinat de Blois, le décide à briguer pour sa maison la couronne de France.

Catherine de Médicis, depuis le décès de François d'Anjou, son plus jeune fils, (1584), avait paru disposée à ménager cet héritage pour le marquis de Pont, son petit-fils ; mais les Guise, alors déjà plus puissants qu'elle, ne l'avaient nullement encouragée à un tel projet ; et bientôt elle disparut de ce monde, elle aussi, avant que le moment ne fût venu d'en assurer l'exécution. C'est seulement après le décès de la reine-mère que le duc Charles, enfin résolu à poser sa candidature personnelle, imagine de faire répandre en France ces curieux écrits, sans nom d'auteur, par lesquels il est signalé comme chef d'une maison directement issue de Charlemagne, et qui revendiquent pour lui en cette qualité le trône vacant, « vu l'extinction juridique de la race capétienne », le dernier représentant de celle-ci se trouvant « frappé d'indignité par son hérésie ». (1)

(1) Digot, *Histoire de Lorraine*, t. IV.

Depuis les beaux jours de la Renaissance, plusieurs historiographes de la maison de Lorraine s'étaient donné pour tâche de lui découvrir une généalogie capable de défier toute rivalité. Au nombre de ceux dont notre contemporain Digot cite les noms et résume les élucubrations fantastiques, l'un des plus anciens et probablement le plus autorisé de tous était Symphorien Champier, premier médecin du duc Antoine. Avant de suivre ce prince et son jeune frère, Claude de Guise, jusque sur le champ de bataille de Marignan, ce savant personnage était l'auteur d'un « Recueil ou Croniques des Royaumes d'Austrasie, etc. » dans lequel se développait un système qui attribuait pour ancêtre aux souverains de la Lorraine mosellane un duc Guillaume de Boulogne, frère de Godefroy de Bouillon, et descendant comme eux des Pépin d'Austrasie. L'œuvre de Champier avait été imprimée à Lyon, sa ville natale, dès l'année 1516. C'est donc à partir des fils de René II que la famille de Lorraine-Vaudémont a pu se flatter de sa prétendue origine « carlovingienne » ; et c'est ici le lieu de remarquer qu'en effet cette prétention s'est transmise, non seulement dans la branche ducale, mais aussi dans la branche cadette devenue française, puisqu'à Paris, au lendemain de la journée des Barricades, Henri de Guise émettait devant ses partisans intimes l'idée d'enfermer le roi dans un cloitre « comme Pépin son ancêtre avait fait de Childeric. » (1)

(1) *Journal de Pierre de l'Estoile, règne de Henri III.* — Ce qu'il y a de plus étonnant sur cette question de généalogie, c'est qu'alors il ne se soit trouvé personne en France pour réfuter pertinemment la thèse des historiographes lorrains ; en sorte que ceux-ci trouveront créance jusqu'au jour où un émissaire de Richelieu, conpulsant à Nancy les Archives de Lorraine sous la protection d'une garnison française, écrira au cardinal-ministre :

« On décrouvre icy la vraye origine de cette maison, que l'on veut faire « accroire estre descendue de Charlemagne, pour luy attribuer droit au royaume « de France sur celle de Hugues Capet, au lieu qu'elle vient d'un Gérard d'Alsace, « entre Strasbourg et Basle, qui fut investy du duché de Lorraine en l'an 1048 « par l'empereur Henri III. (V. Digot, *Histoire de Lorraine*, te 1er.)

Les premiers manifestes de Charles III passèrent à peu près inaperçus en France ; le même sort y attendait un mémoire plus étendu et plus sérieux, destiné à être présenté en son nom aux Etats-généraux dont la réunion, plusieurs fois annoncée, devait tarder jusqu'en 1593. — A ce propos, n'oublions pas de noter une autre candidature, plus singulière encore que celle du souverain de la Lorraine : c'était celle de la nièce de sa femme, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille du roi d'Espagne Philippe II et d'Elisabeth de Valois. « C'estoit, nous dit Brantôme, une princesse du gentil esprit, qui faisait toutes les affaires du roi son père, et y estoit fort rompue. » Son père lui-même l'appelait « la lumière et le miroir de ses yeux ». Cet homme sombre et cruel, qui avait mérité qu'on lui imputât la mort de son fils Carlos, concentrait maintenant sur cette infante le peu de puissance d'affection que la nature lui avait départi. Il mettait tout en œuvre pour lui assurer la couronne de France, sinon par voie de succession directe, du moins par mariage avec un autre prétendant. On assure qu'en 1584, époque où Isabelle venait d'accomplir sa dix-huitième année, il avait fait offrir sa main au roi de Navarre, sous la double condition de revenir au catholicisme et de répudier Marguerite de Valois. Plus tard, une proposition analogue fut insinuée par ses agents dans les conciliabules de la Ligue, en faveur du jeune Charles de Guise, fils du Balafré ; mais Mayenne, à qui l'idée de devenir le sujet de son neveu ne plaisait nullement, manœuvra de manière à faire échouer cette combinaison. Il était réservé à la *Satire Ménippée* de porter le dernier coup à « l'espousée de la Ligue », future gouvernante des Pays-Bas. (1)

(1) V. le dictionnaire Larousse, art. *Isabelle d'Autriche*. — On y voit, entr'autres détails, comment cette fille de Philippe II, non moins opiniâtre que son père dans la poursuite de ses desseins, s'immortalisa à dater de 1601, devant Ostende, par sa chemise *couleur-Isabelle*.

III. — La guerre civile en Bretagne. — Les deux parlements ennemis. — Le clergé. — La noblesse. — La bourgeoisie. — Les paysans de Cournouaille. — Tentatives des Espagnols contre Brest. — Victoires des troupes royalistes. — Détresse de la Ligue. — Capitulation de Mercœur. — Son départ pour la Hongrie. — Sa fin prématurée. (1589-1602.)

Il est temps d'aller rejoindre le duc de Mercœur. A la date du 23 décembre 1588, c'est à Blois qu'il se trouve, au moment où le héros de la Ligue y tombe assassiné par des sicaires du roi. Le lendemain, un message secret de la reine, sa sœur, l'avertit qu'Henri III songe à le faire arrêter, sous prétexte de le protéger contre ses propres amis. Il se hâte de retourner à Nantes ; et c'est alors qu'il appelle la Bretagne aux armes pour la défense de sa religion. Bientôt cette guerre civile, réveillant des instincts sauvages chez ce peuple armoricain, aura des épisodes d'une atrocité inouïe ; elle démoralisera le pays ; elle l'épuisera, sans réaliser aucune des espérances de son gouverneur ; et pourtant ce Lorrain la poursuivra avec une obstination plus que bretonne pendant plus de six ans !

Il y aurait peu d'utilité à retracer ici la série des actes militaires de cette longue lutte ; mais, à l'heure où elle commence, il est particulièrement intéressant de se représenter les physionomies et les attitudes des diverses classes dont se composait alors la société bretonne : pour cela, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter encore aux consciencieux récits de L. de Carné quelques uns de leurs traits les plus significatifs.

Voici d'abord comment l'auteur de *La Ligue en Bretagne*, parlant des effets produits par l'appel de Mercœur dans les principaux centres de population de la province, va nous conduire jusque dans l'enceinte du Parlement de Rennes. Après avoir rappelé que, dès l'an 1584, la mort de François d'Anjou avait déterminé plusieurs villes à faire acte d'adhésion à la *sainte union*, il constate qu'à partir de 1589 toutes

les autres firent de même, — à l'exception de Vitré, qui était un fief de la maison de Laval ; — et il continue en ces termes :

« A Nantes, la population courut aux armes, et des prêtres habiles à remuer la fibre religieuse devinrent les chefs de ce mouvement irrésistible, à la tête duquel Mercœur se vit naturellement placé. Toutes les villes de quelque importance constituèrent chez elles, sous le nom de *corps politiques*, des assemblées paroissiales délibérantes, où l'ardeur populaire triompha sans peine des hésitations de la bourgeoisie. Ces assemblées ne refusèrent rien à Mercœur..... Rennes avait suivi l'exemple des autres cités bretonnes. Promptement informé du mouvement populaire qui semblait devoir lui assurer la possession de cette importante cité, Mercœur était accouru pour sanctionner ce mouvement par sa présence. Ce prince parut à l'hôtel-de-ville, où il fut chaleureusement acclamé. Le lendemain, il vint au parlement, quoiqu'il n'ignorât pas l'attachement profond de ce grand corps pour l'autorité royale ; mais un silence glacial accueillit sa déclaration..... Un avis mystérieux, reçu pendant la séance, le détermina à quitter tout à coup la salle, et bientôt après la ville elle-même.

« Sans s'inquiéter des forces militaires dont disposaient encore les serviteurs de l'autorité royale, enfermés dans la citadelle, sans se rendre compte de l'immense autorité morale assurée à une compagnie aussi puissante que l'était le parlement de Bretagne dans la ville où il siégeait, Mercœur commit la faute de s'éloigner, en concentrant tous ses efforts sur le siège de Vitré. Pendant qu'il attaquait ce boulevard inexpugnable de l'hérésie, avec l'assistance de toutes les populations rurales, il fut surpris par une nouvelle fort inattendue ; son imprévoyance recevait un châtiment mérité : Rennes avait pour jamais échappé au parti de l'union catholique ; et la ville parlementaire allait demeurer inébranlablement fidèle à la cause royale. »

Que fit alors Mercœur, à qui la place de Vitré résistait avec

la même résolution ? — Il s'empressa d'instituer à Nantes un parlement nouveau, composé de magistrats ralliés à la Ligue. Et bientôt, « aux fureurs de la guerre par les armes répondirent celles de la guerre par les arrêts. Les deux parlements rivaux rendirent l'un contre l'autre des sentences infamantes, conviant les citoyens au meurtre et à la spoliation, les provoquant à courir sus, d'une part aux ennemis de la monarchie, de l'autre aux ennemis de la religion. »..... Toutefois, remarquons le bien, sur la question de l'héritage de la couronne, « à Rennes on pensait au fond comme à Nantes ; car, au parlement royaliste aucun magistrat n'estimait possible de constituer en France une royauté protestante ; et au parlement de la Ligue nul ne désirait remplacer la race capétienne par une dynastie lorraine ou espagnole. »

Nous voilà renseignés sur la haute magistrature ; passons successivement au clergé, à la noblesse, à la bourgeoisie, pour finir par les paysans.

« Le clergé, presque sans exceptions, s'engagea dans la guerre dès le début. Tandis que, sur cent-dix-huit archevêques et évêques que comptait alors le royaume, cent s'étaient prononcés pour Henri IV dans les premiers mois de son avènement, des neuf évêques de Bretagne un seul reconnut les droits du roi de Navarre. » Cet unique dissident, c'était l'évêque de Nantes ; il dut quitter immédiatement son siège. Presqu'en même temps, pour motif contraire, son collègue de Rennes s'échappait de cette ville royaliste, où il était « décrété d'accusation et de prise de corps comme ligueur. » — Quant au bas clergé et aux ordres monastiques, leur zèle pour la Sainte Union était absolu. Ils n'admettaient pas qu'elle pût transiger avec l'hérétique *relaps*, lors même que celui-ci serait disposé à renouveler l'abjuration déjà prononcée par lui en 1572, sous menace de mort, dans la fameuse nuit du 24 août. (1)

(1) V. Henri Martin, *Histoire de France*, règne de Charles IX. — V. aussi l'*Histoire des Protestants de France*, par G. de Félice.

L'attitude de la noblesse catholique fut d'abord à peu près celle du clergé. « L'hésitation ne pénétra dans ses rangs qu'après l'abjuration de St-Denis. » Peu à peu, il s'y forma un parti royaliste ; mais encore demeura-t-il trop faible pour prendre l'offensive, à moins qu'il n'y fût aidé par les Anglais. « En dehors des places appartenant en propre à MM. de Rohan, de Laval, de Rieux, il y avait très peu de châteaux-forts habités par des gentilshommes sur lesquels flottât l'étendard fleurdelysé, au moment où commença une longue suite de sièges presques toujours suivis d'égorgements. ».....

En tous temps et en tous pays, quand l'anarchie règne dans les hautes régions du pouvoir, elle a indirectement pour effet de surexciter chez les populations urbaines l'esprit d'autonomie communale. Notre historien de la Ligue en Bretagne raconte plusieurs exemples de ce phénomène politique, en commençant par la cité maritime que l'on a pu, durant près de cinq ans, appeler du nom de *république de Saint-Malo*. Cet exemple est le plus curieux de tous ; ce n'est pas sans regret que je renonce à le reproduire ici, mais il exigerait trop de place. Contentons-nous d'apprécier dans son ensemble le rôle qui distingua la bourgeoisie bretonne au temps dont il s'agit ; pour cela il nous suffira des lignes suivantes. « Ce fut surtout dans le tiers-état que la Ligue provoqua les plus longs et les plus héroïques sacrifices. Elle ne fut jamais pour lui une conspiration d'ambitieux, car, en poursuivant la guerre au détriment manifeste de leurs intérêts, ces citoyens obscurs n'aspiraient qu'à la joie de combattre pour une idée, comme on dirait de nos jours..... Partout les populations s'arment à la voix de leurs pasteurs, et ceux-ci s'arment avec elles. Les bourgeois discutent et délibèrent aux parloirs des villes. Ils montent de nuit la garde sur leurs remparts. Souvent, dès le matin, ils pointent leurs canons et reçoivent des arquebusades. Ils trouvent une large compensation à leurs souffrances dans les émotions de cette vie publique qu'ils croyaient avoir conquise, au moment où elle était si près de leur échapper. »...

Enfin, nous voici au chapitre des « rustiques », aux horribles journées de cette « paysantaille », — comme disaient les Huguenots, — en faveur de laquelle notre Breton moderne, sous la double inspiration de son patriotisme et de son esprit de charité, cherche des circonstances atténuantes jusque dans la poésie des bardes du temps des Croisades. « Si les bourgeois, dit-il, se jetèrent résolument dans cette lutte malgré tant d'intérêts qui les rattachaient à la paix, on comprend quelle passion devaient y apporter les paysans, stimulés par un clergé qui sortait de son sein. Ces pauvres gens, pour qui la vie était, sinon amère, du moins sans douceur, s'engagèrent avec une sorte frénésie dans une guerre où les soutenaient les impulsions de leur conscience et les stimulants d'une avide curiosité. Mais, incapables de dominer leurs impressions, ces hommes, passés tout à coup de leur somnolence habituelle au spectacle des luttes sanglantes, sentirent s'éveiller en eux des convoitises dont la féroce naïveté ne tarda pas à échapper à tous les freins. Ils partaient en émeute, pour repousser l'ennemi de leur culte, forme immuable à leurs yeux de la nationalité armoricaine. Moitié tristes et moitié joyeux, ces malheureux quittaient pour n'y plus revenir le village qui les avait vus naître ; ils répétaient en chœur des chants de guerre, reliques des aïeux, heureusement retrouvées. » (1)

« Ces levées en masse avaient quelquefois un élan irrésistible ; cependant les cultivateurs, armés de fourches et de bâtons, ne tardaient guère à tomber sous la lance ou sous le sabre de l'ennemi. Ceux qui survivaient à la première défaite devenaient à l'instant, ou des agneaux tendant la gorge au boucher, ou des loups enragés versant le sang avec ivresse,

(1) Ici l'auteur fait allusion à un *Chant des Ligueurs*, qui figure dans la collection des *Barzas Breis* de La Villemarqué comme ayant été composé en 1592, dans le dialecte do Cornouaille ; les souvenirs de l'antique Armor s'y trouvent associés à ceux des Croisades : « Les Bretons, dit-il, s'entrouvrent les veines pour se *croiser* avec leur sang. «

avides surtout de celui des gentilshommes, auxquels ils ne manquaient jamais d'imputer leurs malheurs. Alors s'éveillaient dans ces hommes aux apparences impassibles des désirs effrénés, comme s'ils aspiraient à des voluptés dont l'imminence de la mort leur envoyait la soudaine révélation.....»

C'était la Bretagne bretonnante, et en particulier le diocèse de Cornouaille, qui servait de théâtre à cette Jacquerie. Son territoire montre encore aujourd'hui quelques unes des ruines qu'elle y a laissées ; et c'est en relevant ces traces que l'histoire doit signaler à notre indignation une autre catégorie de criminels : celle des brigands de naissance noble. « Le pillage, autorisé par tous les belligérants, ne tarda pas à devenir pour quelques hommes de bonne maison, unissant des instincts cruels à la brutalité générale des hommes du temps, un moyen de s'enrichir aux dépens de l'ennemi en même temps que de se faire compter parmi les siens. De là, la profession de gentilhomme voleur, et l'étrange situation de quelques misérables ménagés par le duc de Mercœur. Ni les *condottieri* de l'Italie, ni les capitaines de *reîtres* de l'Allemagne, n'approchèrent des hideux personnages dont l'historien de la Ligue en Bretagne est contraint d'évoquer la mémoire !... Dans cette sombre galerie, une figure se dessine entre toutes les autres. Du sommet des montagnes d'Arrhèz jusqu'à la Baie des Trépassés, (1) le Finistère porte encore la marque de la bête féroce qui le ravagea. Guy Eder, baron de Fontenelle, d'une branche cadette de la maison des Beaumanoir, mérite une place à part dans les annales du crime, car on pourrait dire qu'il en a reculé les limites. »...

Je fais grâce au lecteur des effroyables détails par lesquels notre guide justifie ce langage. Dans l'intérêt de la moralité de l'histoire, il nous dira plus loin comment a fini cette

(1) La ligne des *Monts-d'Arrhèz* s'élève à quelques lieues au sud-ouest de la Baie de Morlaix ; la petite *Baie des Trépassés* s'ouvre tout près de la Pointe du Raz de Sein.

« bête féroce » ; en ce moment-ci, l'ordre des dates me conduit à un autre sujet. (1)

— Longtemps avant le terme de cet infâme brigandage, qui avait commencé en 1592, et que le descendant des Beaumanoir parvint à prolonger à son profit jusqu'au temps des négociations de paix, deux détachements de troupes espagnoles se trouvaient installés sur le littoral atlantique de Bretagne : Mercœur leur avait successivement livré le Fort Blavet et la petite place de Concarneau. (2) Toutefois, l'occupation de ces deux points était loin de suffire au roi Philippe II ; elle ne constituait pour lui que le premier gage d'un succès plus considérable : c'était Brest qu'il convoitait. En ce temps-là, les ressources militaires du port de Brest étaient bien loin d'atteindre l'importance de celles dont il fut doté dans le cours du siècle suivant ; mais la possession de sa belle et vaste rade n'en était pas moins enviable. Les Anglais de la reine Elisabeth, alliée du roi Henri de Navarre, avaient essayé de s'y établir sous ce titre ; leur tentative par insinuation n'avait pas abouti. Vers la fin de 1593, un général espagnol, nommé Don Juan d'Aquila, fut chargé par son maître de s'emparer de cette précieuse position par la force des armes, avec le concours que Mercœur s'était engagé d'avance à lui apporter. Pour le prince lorrain, il s'agissait d'envahir la presqu'île de Crózon, y compris son appendice de Quélern, de manière à dominer les rives méridionale et occidentale de la rade de Brest, jusqu'au *goulet*, pendant qu'une escadre espagnole viendrait débarquer Juan d'Aquila et ses troupes sur la côte atlantique, en dehors et à proximité de ce

(1) En 1593, la ville de Quimper elle-même fut momentanément victime d'une horde conduite par ce gentilhomme brigand.

(2) Le *Fort Blavet*, qui n'existe plus, s'élevait alors près du confluent du Blavet et du Scroff, sur la longue rade aux deux extrémités de laquelle furent fondés plus tard Port-Louis et Lorient. Ce fort était là, depuis plusieurs siècles, comme un avant-poste de la vieille cité d'Hennebont.

Concarneau était le port méridional de l'évêché-comté de Cornouaille.

passage étroit ; cela fait, il deviendrait facile d'envahir également la rive nord, celle dite du Bas-Léon.

La mise à exécution de ce plan date de 1594 (1). Heureusement pour la cause nationale, le gouvernement de Brest était alors confié au fidèle Sourdeac, de la maison de Rieux ; il avait habilement préparé sa défense, et il put tenir l'ennemi en respect jusqu'à l'arrivée d'une colonne anglo-française commandée par le maréchal d'Aumont. Cette armée de secours, venue par la route de Morlaix, força les ligueurs à une prompte retraite. De cette entreprise avortée, il ne resta que l'ébauche d'un fortain dont Mercœur avait fait commencer la construction sur la pointe nord-est de l'appendice de Quélern, — celle que l'on voit encore aujourd'hui marquée sur les cartes de la rade par le nom de *Pointe des Espagnols.*

Au reste, l'alliance de notre prince lorrain avec le roi d'Espagne lui fut plus nuisible qu'utile, tant au point de vue de son rôle de ligueur qu'à celui de son objectif secret. Il n'y avait habituellement que fort peu d'accord entre lui et les généraux de Philippe II. Plus d'une fois cet ombrageux monarque lui refusa des renforts, parce qu'il se méfiait de lui. Dans l'incertitude d'un triomphe complet, — dans l'hypothèse d'un prochain démembrement du royaume de France, — Philippe songeait que sa chère infante, arrière petite-fille d'Anne de Bretagne par les Valois, pourrait, mieux encore que la duchesse de Mercœur, revendiquer cette part d'héritage ; et c'était là une éventualité consolatrice qu'il ne négligeait pas de lui ménager pour le cas en question. A dire vrai, cependant, il ne devait plus tarder à se convaincre que cette dernière alternative aurait vivement répugné aux populations bretonnes. Elles étaient fatiguées des Espagnols, race orgueilleuse, qui les traitait d'avance en peuple conquis. Elles devaient être plus fatiguées encore d'une guerre déjà si longue

(1) V. *l'Histoire de la ville et du port de Brest,* par Levot, archiviste de la marine.

et si désastreuse. Depuis le jour où l'on avait reçu l'heureuse nouvelle de la conversion d'Henri IV (juillet 1593), bon nombre de gentilshommes catholiques s'étaient raillés à son drapeau, « et chaque jour, quelque nouveau capitaine ceignait l'écharpe blanche. » Partout la Ligue s'affaiblissait. Le duc de Mercœur, menacé jusque dans sa résidence de Nantes par un parti royaliste dont les forces s'accroissaient à vue d'œil, ne put se refuser à demander au moins une trêve ; elle lui fut accordée par le roi, vers l'époque où Mayenne se décidait pour son propre compte à une complète soumission, et où le duc de Lorraine entamait, pour le sien, les négociations préliminaires du traité de Folembray (décembre 1595.)

C'était par l'intermédiaire de sa sœur Louise que le gouverneur de Bretagne avait obtenu une suspension d'armes ; ce fut par une autre voie féminine que se négocia en son nom, à dater de 1597, une capitulation définitive, beaucoup plus avantageuse qu'il n'avait droit de l'espérer. Le duc et la duchesse de Mercœur possédaient une fille, alors agée de huit ans. (1) L'idée leur vint de l'offrir en mariage pour un fils que Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, avait donné au roi victorieux : c'était le futur duc de Vendôme, déjà décoré du titre de *César-Monsieur*, quoique parvenu à peine à sa cinquième année. « Faible comme père et comme amant, Henri s'empressa d'admettre un projet qu'avait chaleureusement accueilli la duchesse de Beaufort..... Madame de Mercœur, aussi souple au déclin de sa fortune qu'elle s'était montrée d'abord résolue, s'empressa de faire remonter jusqu'à Gabrielle d'Estrées tout l'honneur d'une victoire qu'il eût été facile de payer d'un moindre prix. Son mari obtint une capitulation plus favorable que s'il avait été encore à redouter.

« Le 20 mars 1598 fut signé (à Angers) le traité que Mer-

(1) Il leur était d'abord né un fils qui, dès sa naissance, avait été qualifié par eux *prince de Bretagne ;* mais ce premier enfant était mort pendant le cours de la guerre de religion.

cœur passa avec le roi, comme de puissance à puissance. La résistance obstinée du gouverneur de Bretagne est expliquée, dans le préambule de cet acte, par sa piété et son patriotisme; et toutes les mesures prises par son gouvernement sont consacrées et ratifiées. Vingt-trois articles secrets, ayant même force et même valeur que l'instrument public, contiennent les engagements pris par Mercœur pour le mariage de sa fille avec le fils naturel du roi, et l'énonciation des sommes énormes qu'au désespoir du surintendant (Sully), Henri IV s'engage à lui payer en échange du gouvernement de la Bretagne, auquel le titulaire veut bien renoncer en faveur de son futur gendre.

« Parmi les stipulations particulières annexées à cette convention, aucune n'est plus étrange que celle qui concerne Fontenelle, placé, pour le mode du traitement qui lui est fait et pour les avantages qui lui sont promis, sur la même ligne que Mercœur lui-même. Il est entendu en effet que les conditions générales du traité lui seront rendues communes, s'il consent à y adhérer sous quinze jours pour les places qu'il détient encore. Le brigand, ayant fait cette faveur au roi, en est remercié avec une sorte d'effusion. Il est nommé capitaine de cinquante hommes d'armes, et reçoit des lettres d'abolition..... Le roi le tient quitte, « luy, ses officiers et ses soldats, de tous les crimes, maléfices, brûslemens, etc... abolissant la mémoire de tous ces faicts. »... !

Cependant comme il était facile de le prévoir, ce dernier article devint bientôt un sujet de scandale public. Ces lettres d'abolition, pour que les effets en pussent légalement ressortir, devaient être enregistrées par le parlement de Rennes; « le parlement les enregistra d'ordre royal; mais ses vives remontrances firent comprendre à Henri IV que la conscience des peuples ne ratifie pas toutes les conventions imposées par les calculs politiques. Aussi, trois ans ne s'étaient pas encore écoulés que la justice royale faisait saisir Fontenelle, en arguant de sa participation à la conspiration du maréchal

de Biron ; et quoique ce crime-là soit demeuré aussi problématique que ses crimes antérieurs étaient avérés, il fut roué vif en place de Grève, en 1602. » (1)

— Par une coïncidence toute fortuite, c'est sous la même date qu'il faut enregistrer le décès de Philippe-Emmanuel de Lorraine. Mais, heureusement pour sa mémoire, la cause de sa mort prématurée fut plus glorieuse que n'avait été sa carrière de ligueur. Dès la fin de 1599, il était parti pour la Hongrie, suivi d'une centaine de nobles bretons qui s'étaient, à son exemple, offerts au service de l'Empire contre les Turcs. Dans cette campagne lointaine, où il venait de faire preuve d'un talent militaire qu'on avait pu sans injustice lui contester en Bretagne, il contracta le germe d'une fièvre pernicieuse, qui l'arrêta au milieu de son voyage de retour et le fit succomber à Nuremberg, âgé de quarante-quatre ans. Sa dépouille mortelle, transportée à Nancy, y fut ensevelie en grande pompe dans l'église des Cordeliers, près du tombeau de son père.

Sa demi-sœur, la reine douairière Louise, était morte en son château de Moulins dans l'année précédente. Sa veuve, *la belle Nantaise*, destinée à vieillir sur les bords de la Loire, s'y consolait par l'éclat des richesses de ne plus être que la belle-mère d'un bâtard du Béarnais.

IV. — La Ville-neuve de Nancy. — Les souvenirs du palais ducal. — La visite du roi de France. — Les deux mariages du marquis de Pont. (1588-1606.)

Après avoir suivi tour-à-tour le duc Charles III et le duc de Mercœur, son cousin, à travers une période si constamment et si profondément troublée, donnons quelques instants à

(1) Il y a dans la vie de ce « dernier des Beaumanoir » un chapitre fort étrange, dont l'authenticité paraît cependant reconnue : une jeune fille de famille noble, qu'il avait enlevée dès l'origine de ses criminels exploits, le suivit partout depuis lors, avec une constante sollicitude pour sa personne, soigna ses blessures, et lui témoigna jusqu'à la fin un dévouement passionné.

l'œuvre qui occupa le plus agréablement la vieillesse du souverain de la Lorraine : c'était sa création de la *ville-neuve* de Nancy. Les projets en avaient été depuis longtemps étudiés ; mais les premières pierres n'en ont été posées qu'en 1588 ; donc c'est là encore pour notre pays un souvenir *du temps de la Ligue*.

Dès la fin du siècle précédent, la population de Nancy, bien qu'atteignant à peine le chiffre de quinze mille âmes, s'était trouvée trop à l'étroit dans sa vieille enceinte. A dater du jour mémorable où elle s'était vue définitivement délivrée des invasions de Bourguignons, elle avait peu à peu débordé hors de ses murailles, du côté sud, en trois faubourgs portant les noms de *Saint-Thiébaut*, *Saint-Pierre* et *Saint-Nicolas*. Et pendant la durée des autres guerres dont nous venons de nous occuper, ces trois faubourgs, aussi bien que les campagnes environnantes, avaient sensiblement souffert des incursions désordonnées des troupes de passage, tantôt allemandes, tantôt champenoises ou brabançonnes, qui se combattaient ou se croisaient en divers sens dans leurs environs. L'intérêt de leur sécurité, non moins que celui du développement de l'importance militaire de la capitale du duché de Lorraine, demandait qu'ils fussent enveloppés dans l'enceinte d'une nouvelle et puissante fortification. C'était précisément l'époque ou un système encore nouveau, celui qui se caractérisait par l'expression de *fronts bastionnés*, avait en France pour propagateurs quelques savants ingénieurs italiens ; le duc Charles attira successivement à Nancy deux des plus distingués d'entr'eux, pour leur confier l'étude et la construction de l'enceinte de la ville en projet.

Indépendamment des trois faubourgs dont je viens de rappeler les dénominations, il y avait, au nord de l'ancienne ville, un village du nom de *Saint-Dizier*, trop éloigné pour qu'on pût sans trop de dépenses l'envelopper aussi dans la fortification mise à l'étude, trop rapproché d'elle cependant pour ne pas gêner ses vues sur le côté nord. On supprima ce

village, — dont l'existence remontait à un temps antérieur à celle même de la ville-vieille ; — et ce fut pour en conserver du moins le souvenir qu'on attacha son nom à une artère longitudinalement tracée sur le terrain de la ville-neuve, à peu près du nord au sud : telle est l'origine de cette longue et large rue qui, depuis lors, n'a point cessé de porter l'étiquette de *rue Saint-Dizier*. (1)

Après le tracé de la fortification de cette seconde cité, — qu'il fut un instant question de baptiser *Charleville*, — son fondateur s'était vu logiquement conduit à renouveler presque entièrement celle de la ville primitive, dans le double but de la rendre plus forte par elle-même et de la mettre en harmonie avec un système qui, désormais, lui assignait le rôle d'une citadelle par rapport à la place de nouvelle création. Le seul défaut de ce complément de projet consistait dans l'énormité des dépenses qui devaient s'en suivre ; et ici nous devons ajouter que ce ne fut ni sans efforts ni sans abus de pouvoir que le duc obtint de ses états les sommes voulues. Il y fallait des crédits et, pour en constituer les garanties, des surcroîts d'impôts d'autant plus lourds que les frais indispensables se trouvaient grossis par un luxe architectural jusqu'alors inconnu dans nos contrées. Charles, dit Le Grand, professait un goût passionné pour les arts ; à son appel, on voyait de nombreux artistes et praticiens étrangers venir se joindre, pour tant de constructions et d'embellissements, aux architectes, sculpteurs et ouvriers lorrains.

Naturellement le palais ducal, qui ne devait point quitter son emplacement déjà plus que séculaire, eut sa part de ces embellissements (2) ; mais elle intéressait précisément les faces et pignons de ce palais qui, dans la suite, ont disparu

(1) V. Lionnois, *Histoire des ville-vieille et ville-neuve de Nancy*, (1588), tomes I et III.

(2) Les premières assises de ce palais dataient de Raoul-le-Vaillant, de même que la porte dite de *La Craffe*, sa voisine.

pour faire place à d'autres innovations ; de telle sorte que nous ne pouvons plus en juger aujourd'hui. A ce propos, toutefois, n'oublions pas que la façade renaissance qui se développe sur la rue ville-vieille date du règne d'Antoine-le-Bon, y compris la *porterie* qui en fait l'ornement, — y compris également cette *Salle des Cerfs*, dans laquelle Brantôme, en 1552, nous fait assister à l'entrevue de la duchesse-douairière Christine de Danemarck avec le roi de France Henri II.

En 1588, — un peu plus de trente-cinq ans après cette scène touchante, — c'était dans le même palais que le fils de Christine, en une réunion de chefs de la Ligue, coopérait à la rédaction d'un programme qu'il s'agissait d'imposer à Henri III, et qui contenait, entr'autres conditions, celle d'établir l'Inquisition en France !..... Enfin, quinze ans plus tard, le même palais ou, pour mieux dire, les deux villes tout entières resplendissaient de l'éclat d'une fête honorée par la présence du chef de la dynastie de Bourbon. A l'occasion d'un voyage à Metz, Henri IV était venu voir à Nancy sa sœur Catherine, mariée à l'héritier présomptif de la couronne de Lorraine, son homonyme le marquis de Pont-à-Mousson. Au jour de cette visite, (mars 1603), cette victime d'une alliance politique était déjà atteinte du mal auquel elle devait prochainement succomber.

J'ai déjà dit qu'au temps des guerres de la Ligue, dont il s'était fait un des principaux agents, le très catholique Charles III avait entrepris de marier son fils ainé avec l'héritière du duc de Bouillon, bien qu'il la sût très attachée au culte calviniste ; entravées par divers incidents, les négociations ouvertes par lui pour cet objet n'avaient pas abouti. A dater du jour où un traité de pacification le réconciliait avec Henri IV, le duc Charles avait, sans plus de scrupules de conscience, sollicité et obtenu pour ce même fils la main de la propre sœur du roi victorieux, — bien qu'il sût également que cette fille de Jeanne d'Albret n'était pas d'humeur

à suivre en religion l'exemple de son frère. Cette union, mal assortie sous plusieurs rapports, avait été célébrée en 1599, malgré l'opposition de l'évêque de Toul, malgré le souverain pontife de Rome. Catherine de Bourbon, froidement reçue à la cour de Nancy, puis retirée à La Malgrange, n'avait point tardé à y subir une sorte de persécution morale, dont le but était de la déterminer à une abjuration, — ce à quoi elle ne put se résoudre. Elle mourut en 1604, d'une maladie mal connue et, sans aucun doute, envenimée par le chagrin.

Dès l'an 1597, François de Vaudémont, fils cadet de Charles III, avait devancé son frère dans la vie conjugale, en liant sa destinée à celle de Christine de Salm, future héritière de la portion lorraine du comté de ce nom. — Enfin le marquis de Pont, après deux ans de veuvage, épousa en secondes noces une nièce de la reine Marie de Médicis : cette Marguerite de Gonzague qui, bientôt, dans ses promenades vosgiennes, trouva « grandement délectables » les alentours de notre lac de Gérardmer. (1)

P. De BOUREULLE.

(1) Voyez dans une *Notice historique et descriptive* de M. Lepage, (Annales de la société d'Emulation, 1877), l'acte par lequel Henri II donne en toute propriété à sa « très aymée compagne et espouse..... le lac dict et nommé vulgairement *la mer de Gérardmer.* »

LES

PRISONNIERS DE GUERRE ESPAGNOLS

A EPINAL ET A NEUFCHATEAU

1813

par M. A. BENOIT, membre correspondant.

Sous le premier empire, la ville d'Epinal fut désignée pour servir de lieu de dépôt aux Espagnols tombés entre nos mains dans les guerres de la Péninsule. Déjà en 1803, les officiers et l'équipage de la frégate anglaise *la Minerve*, prise devant Cherbourg, avaient été conduits dans le chef-lieu du département des Vosges ; (1) quant aux malheureux prisonniers de guerre espagnols, débris des bandes d'el Empecinado, de Mina, de Morino, d'el Cura, etc. ; ils furent logés à Epinal et à Neufchâteau avec les otages de la même nation, (vieillards, prêtres, femmes et enfants) que les nécessités de la guerre avaient fait violemment expatrier. Ils se trouvèrent à Epinal sous la surveillance d'un brave officier général, le baron Cassagne, commandant le département, qui fit pour eux tout ce qu'il put, vu la sévérité des règlements militaires et le peu de ressources dont il pouvait disposer. Ils étaient formés en bataillon à la caserne et M. d'Hennezel, aide de camp du général, les commandait. Cet officier fut toujours bon pour ces infortunés et leur triste sort fut bien plus doux que dans d'autres dépôts. (2) C'est le journal de leurs der-

(1) *Journal de la vie du vice-amiral* Brenton (*Magasin pittoresque*, 1849, 303.)

(2) *Mémoires sur la Cour de Louis-Napoléon et sur la Hollande*. Paris, Ladvocat, 1828, 1 vol. in 8°. Les 4e et 6e bataillons de prisonniers espagnols furent en 1811 envoyés de Toul à Anvers.

niers mois de captivité que je donne ici. La chute de l'empire leur rendit la liberté que beaucoup d'entre eux devaient perdre encore une fois dans leur propre pays, en soutenant, les armes à la main, les droits sacrés des peuples contre un intolérable despotisme.

Cet épisode assez peu connu de l'histoire militaire de l'époque, méritait d'être signalé. Nous en avons pris les détails, grâce à feu M. Dufrêne, dans la correspondance du général Cassagne avec son chef immédiat, le baron Lacoste, commandant la quatrième division militaire à Nancy. Les archives de ce commandement militaire, supprimé sous la Restauration, furent transportées au quartier général de Metz, où, plus tard, elles furent dispersées. Les notes suivantes en montrent l'importance. Le général Cassagne n'avait à Epinal pour se faire respecter que quelques hommes du 139e de ligne et un faible dépôt de dragons. Les réquisitions militaires, les levées d'hommes ruinaient le département et l'invasion allait commencer. Le département était cependant tranquille, cela fait l'éloge du patriotisme vosgien.

Septembre 1813.

« **8**. Rentrée d'un sergent prisonnier du dépôt de Neufchâteau. Il était parti le 7 juillet par ordre du ministre de la guerre pour rentrer dans ses foyers ; arrêté à Bayonne, il a été renvoyé à Neufchâteau, où il est arrivé le même jour que deux soldats espagnols venus de Metz. »

« **18**. Le commandant du dépôt de Neufchâteau a pris la mauvaise habitude de faire un fond d'économat, dont il dispose d'une manière fort arbitraire, ainsi 200 francs payés pour différence de légumes au garde magasin, gratifications aux sergents qui sont payés par le gouvernement et, chose extraordinaire, ports de lettres, elles doivent toutes être franches par le contre seing ; payement de marmites d'ordinaire, qui dans toutes les garnisons, sont fournies par le boulanger qui donne le pain blanc pour la soupe. Le commandant

au dépôt ne doit pas seul signer les comptes. M. Feriet doit se rendre sur les lieux et faire une enquête. »

« **21**. M. l'abbé Georgel, vicaire général pour les Vosges, demande des prêtres espagnols pour faire le service conjointement avec les prêtres français. (1) »

« **25**. Malgré que le dépôt de Neufchâteau soit administré avec moralité et ordre, ce qu'on y tolère peut toujours amener des abus, puisqu'on y permet les rachats. »

« Il y a toujours trop de bois, mais on ne peut s'en plaindre au ministre qui diminuerait les rations ; alors d'autres souffriraient. »

« Le prisonnier doit faire sa soupe et cuire ses légumes ; si on les lui laisse vendre, il sera mal nourri et ira au cabaret boire, puis se rendra dans la campagne chercher les subsistances qui lui manquent. Le commandant doit payer avec le prêt le pain blanc, la viande et le blanchisseur ; les prisonniers avec leur sol par jour et les légumes, doivent bien vivre ou du moins subsister d'une manière supportable. »

« Si le tambour est espagnol, il doit être payé pas plus que les autres qui font aussi journellement un service de police. »

« Le garde magasin ne doit pas donner d'autres légumes que ceux pour lesquels il a traité avec le gouvernement. La ville de Neufchâteau devrait supporter les frais d'éclairage et de vidange des lieux. C'était aux boulangers à fournir les marmites. »

« Le bois d'économie doit être vendu et l'argent doit améliorer les ordinaires. »

Octobre.

« **5**. *Renseignements sur Maria Antonia Garabilla, espagnole « du dépôt.*

« Arrêtée le 29 août 1811, conduite à Bayonne le 22 avril, « sans connaître les motifs de son arrestation, née à Ocanda

(1) Les prêtres otages furent demandés dans plusieurs diocèses et beaucoup d'entre eux se firent plus tard naturaliser.

« (Biscaye), fille de Marc Francesco Urguyo, marchand, et le « 31 mai 1813, elle a été mise en jugement pour infanticide, « acquittée le 11 septembre dernier et rentrée au Dépôt. Elle « a plusieurs sœurs mariées en Espagne et un frère qui fait « le commerce dans les Indes. Elle se dit parente de M. « Urguyo, ministre de S. M. C. le roi Joseph.

« *P. C. C. l'aide de camp commandant le dépôt des otages*
« *espagnols, prisonniers de guerre.*

« **D. D'HENNEZEL.** »

Voici le rapport du commandant du dépôt :

« Mon général,

« Informé par le concierge Noël, de la caserne des otages espagnols, que la nommée Antonia Maria Garabilla de ce dépôt, s'était enfermée dans sa chambre, dans la matinée du 12 courant et qu'elle était probablement prête d'accoucher, je fis chercher M. Thiriot médecin accoucheur et je me rendis au quartier. En arrivant cette fille était assise sur son banc, elle me parut fort souffrante, je vis le plancher teint de sang ainsi que plusieurs linges qu'elle avait lavés, sa porte était ouverte et elle se leva à mon approche comme pour me saluer... je lui demandais si elle n'avait pas accouchée et si son enfant était bien portant ; elle me dit qu'elle n'était pas accouchée. Je fis faire des recherches dans la chambre par la femme du concierge et en présence du brigadier de gendarmerie ; on ne trouva que des vêtements ensanglantés. — Et votre enfant, qu'en avez-vous fait, dis-je ? — Elle me dit en français qu'elle n'avait pas eu d'enfant. Le médecin appelé déclara ne pouvoir faire de visite qu'en présence d'un confrère ; et, après visite, ils déclarèrent l'accouchement, mais n'avoir pu obtenir d'elle de savoir ou était son enfant. Le soir, le factionnaire à la porte de la chambre entendit remuer la paillasse. Cela donna l'idée de voir ce qu'elle pourrait contenir.

« Un gendarme, le caporal de garde, la femme du concierge et quatre femmes détenues enlevèrent l'accouchée de son lit et l'enfant, malgré ses dénégations, fut trouvé dans la paille, entouré d'un linge. Le juge de paix Haustête fut appelé pour dresser procès-verbal. »

« D'après vos ordres, j'avais défendu au sieur Zaporta del Saso, avocat espagnol, huit jours avant, de fréquenter cette fille et de cesser d'entrer seul dans sa chambre, par les mauvais conseils qu'il pouvait lui donner et de ce qu'il se mêlait de ce qui ne le regardait pas. Je l'ai vu cependant dans la chambre... se promenant d'un air fort embarrassé. Je l'ai questionné, il m'a répondu en balbutiant et je l'ai fait conduire en prison. Je ne crois pas cependant qu'il soit complice de l'infanticide. Je demande en outre qu'il soit changé de dépôt.

Epinal, le 14 mai 1813. »

D. D'HENNEZEL.

capitaine aide de camp, commandant le dépôt des otages prisonniers de guerre espagnols.

A cette note, le général Cassagne fait observer que le renseignement est demandé par le ministre de la guerre. Quant à lui, il n'est pas d'avis de renvoyer la Garabilla.. « Elle a un esprit d'intrigue, ajoute-t-il, qui peut être contraire aux intérêts des Français, et rien ne prouve qu'elle n'ait pas des parents avec les insurgés. Elle est, dit-on, parente d'un ministre. Est-ce vrai ? Rien de positif sur le compte des Espagnols, ils se soutiennent parfaitement par esprit national et néanmoins ils ne se souffrent pas les uns les autres. Cette fille est en guerre ouverte avec les autres filles, aussi je reçois des plaintes continuelles. Veuillez l'envoyer dans un autre dépôt, pour les faire cesser. »

« **17**. Une famille, retenue comme otage, veut fuir, je la fais surveiller, j'ai prévenu la gendarmerie et la police. »

Novembre.

« **2**. Deux otages prisonniers ont prié d'écrire à un négociant de Paris, pour qu'il envoie des fonds pour eux au receveur général. »

« Je vous prie de m'excuser, je suis tellement occupé que je ne peux aller passer l'inspection du Dépôt de Neufchâteau. »

« **4**. L'année dernière, lorsque je fus à Neufchâteau, je dis au sous-préfet (qui entre nous, est un brouillon), qu'il ne devait pas s'immiscer dans les ordres du service intérieur du dépôt. Il exigeait que le commandant du dépôt vînt journellement prendre ses ordres. Il ne doit agir que comme commissaire des guerres. Cela ne doit par refroidir son zèle. (Il se nommait Dumesnil). »

« **5**. La gendarmerie a arrêté Emmanuel Oydole, Antonio Pusle, Antonio Alumnia prisonniers de guerre, déserteurs du dépôt de Nancy. Ils ont quitté la ville le 4 à pied et, à la Malgrange, ils ont pris une voiture procurée par Miler, cordonnier à Nancy. Cette voiture est à un individu de Houdemont. Ils ont été ainsi jusqu'à Charmes ; là ils ont pris le courrier et en arrivant à Epinal, ils ont été arrêtés avec Miler qui devait les conduire à la frontière moyennant 404 francs. »

« Alumnia a un passe-port de la mairie de Nancy du 13 octobre. C'est une femme qui le lui a remis. Ils avaient 892 francs. Dois-je les saisir ? Un est lieutenant-colonel. Ils sont en prison. On a saisi quatre lettres qu'ils envoyaient. »

« **7**. Bientôt je pourrai dire ce qu'on pourra placer de prisonniers de guerre à Neufchâteau, Epinal et Mirecourt. »

« Le commandant de Neufchâteau rend compte qu'il a fait arrêter un prisonnier de guerre qui avait commandé un stilet chez un coutelier. Il faut le faire conduire à la citadelle de Lille. Le sergent Collego doit aller au dépôt de Semur en Bourgogne par ordre du ministre. »

« **9**. Le logement de 982 prisonniers à Epinal est prêt. Les bois de lit ont été démontés, ce qui donne de la place. Les

139e, dragons et otages sont un peu serrés. Mais enfin, je ne me sers pas des écuries qui m'auraient répugné, persuadé qu'ils y eussent été fort mal. Je crains qu'à Neufchâteau, il n'en soit pas ainsi. Il y aura peut-être quelque acte d'insubordination, car il n'y a pas de force armée, si ce n'est la gendarmerie. Le sous-préfet, malgré ses tracasseries continuelles, sera d'une grande utilité. »

« **10**. Ci-joint le rapport sur la famille d'Antonio Maria Yriarte, otage, prisonnier de guerre espagnol qui réclame le traitement d'officier, son père est riche, il était conseiller de la province de Navarre. Le fils est presque imbécile, il était cadet dans la bande de Mina, qui moyennant une forte rançon l'a rendu à son père. Par un coup de tête, il est retourné une seconde fois, il a été pris les armes à la main, et conduit comme otage en France ; son père lui fournit 30 francs par mois. M. Lesseps, négociant de Paris, les lui envoie. Il est fort tranquille, a 23 ans et paraît dénué d'argent. »

« **11**. Les officiers arrêtés ont déclaré que c'était la vente de leurs effets qui leur avait procuré de l'argent, ils demandent à être reconduits à Nancy, à leurs frais. Ils partent aujourd'hui. »

« **17**. Le dépôt fort de 595 hommes, dans lequel il y a sept femmes, est une masse informe, commandée par un officier qui veut retourner à Sélestadt. Le quartier-maître n'est pas encore venu et le prêt n'est pas payé. Le payeur a dit qu'il n'a pas de fonds. Je vais organiser ce dépôt en compagnies pour le maintien de l'ordre et de la discipline. Mon aide de camp sera le chef, cela évitera des frais. »

« Le 10e bataillon d'ouvriers est bien discipliné, bien organisé et bien commandé ; il est fort de 252 hommes, je le détacherai, si je ne puis m'en dispenser. »

« Envoi de la situation des deux dépôts des prisonniers de guerre avec le signalement de trois déserteurs. »

« **20**. Le 21, le dépôt de prisonniers de guerre de Sélestadt partira pour Lille ; le commandant de place a passé la

revue, pour voir les besoins. Il faut surtout des souliers et aussi des vêtements. »

« Je demande au préfet (1) de mettre dans une autre ville, le bataillon de Neufchâteau. »

« **21**. Le 10e bataillon des travailleurs prisonniers de guerre espagnols est parti aujourd'hui. Le quartier-maître de ce bataillon et enfin arrivé, il partira demain pour rejoindre le bataillon, et commander pendant la route. »

« Le surveillant Cornu du dépôt de Neufchâteau étant venu à Epinal, pour se placer dans la garde nationale, n'y a pas été reçu. Il va reprendre sa place au dépôt et ses 300 francs de retraite. »

« **22**. Le brigadier et des gendarmes accompagnent les prisonniers et se relèvent de brigade en brigade. Le préfet demande que les 300 travailleurs que le duc de Bellune demande pour les fortifications de Strasbourg soient pris dans les dépôts des prisonniers ; au moins on épargnerait les travailleurs de la campagne qui battent les grains. Je demanderai pour lui que le bataillon de Neufchâteau aille à Strasbourg, si cela ne se peut, il ira à Mirecourt. »

« Le bataillon que j'ai ici se conduit bien, j'espère qu'il continuera. »

« Je fais partir aujourd'hui par la correspondance de gendarmerie une fille prisonnière, otage espagnole, atteinte de maladie vénérienne, c'est déjà la même que j'ai envoyée l'an dernier à Nancy. »

« **27**. Le commandant du dépôt du 10e bataillon des prisonniers réclame avec instance la demi-fourniture, qui devrait déjà être délivrée. Le garde-magasin déclare avoir ordre de ne rien donner. La saison rigoureuse ne permet guère de coucher sans couverture. Je vous prie d'en parler avec l'ordonnateur. »

(1) Himbert de Flegny. Les conseillers de préfecture étaient MM. Bruillard, Piers, Collard et Welche, secrétaire général.

« Deux prisonniers, échappés du dépôt allant à Lille, ont été arrêtés par la gendarmerie. »

« Le commandant du 10e bataillon de prisonniers a reçu l'ordre d'aller à Strasbourg ; le quartier-maître n'est pas encore arrivé. »

« **30**. Le 10e bataillon des travailleurs se trouve dans le même cas que le 11e ; le prêt ne se fait pas. Il est fait jusqu'au 30. Le quartier-maître n'arrive pas ; il faut cependant songer à la subsistance des prisonniers ; j'avancerai cinq jours. »

« Les demi-fournitures n'arrivent pas. Les hommes sont mal habillés, ils ont besoin, ils ont refusé la paille qu'on leur donnait aujourd'hui. Je verrai ce qu'il y a à faire. Le conseil de ce bataillon a écrit à l'ordonnateur à ce sujet. »

« J'ai donné beaucoup de prisonniers pour travailler en ville. On m'en demande à une demi-lieue. Ils rentrent tous les soirs avec un sergent. »

« Le maréchal de Bellune n'a pas encore répondu pour le 11e bataillon. J'ai invité le sous-préfet de Neufchâteau à passer la revue de ce bataillon. Il partira le 3. »

« Le bataillon d'Epinal ne partira que le 4, il faut préparer les gîtes. Ils n'ont ni l'un ni l'autre pas le sol. Comment avancer le prêt ? Le 10e n'a pas d'officiers. »

Décembre.

« **9**. Acte de décès d'Emmanuel Gurbindo, otage espagnol à Epinal, âgé de 58 ans, de ..... époux de Jacquina et fils de défunt Pierre Gerbindo et de Maria Agaldi. Les témoins du décès sont : Joseph-Antoine Schvena, âgé de 38 ans, prêtre otage espagnol et Francesco Maria Decaguerrey, prêtre otage espagnol, âgé de 30 ans. »

Le Maire,

LAUNOY.

« **14**. Envoi de l'acte de décès d'un otage espagnol prisonnier de guerre, mort à la caserne, n'ayant pu être conduit à l'hôpital. »

« **24**. Je ferai partir les otages demain pour Chaumont et en préviendrai le général Offenstein, le lieutenant du 139e et son détachement les conduisent avec ordre de retourner ensuite à Nancy, si les circonstances le permettent. Je vous prie, mon général, de donner des ordres pour le dépôt de Neufchâteau, si je vous rendais compte de ma retraite sur Nancy. »

« **26**. Votre lettre du 25 m'a mis dans le cas d'envoyer aujourd'hui à Mirecourt pour y arrêter les otages et j'ai dit au commandant de les garder jusqu'à de nouveaux ordres ; nous serons en mesure d'aller où nous voudrons ; vous me ferez grand plaisir, si vous pouvez m'en débarrasser. »

« **27**. L'officier qui conduisait les otages à Chaumont m'a répondu de Mirecourt où je le laisserai jusqu'à ce que nous soyons assurés que l'ennemi ne veut plus entrer dans le département. »

« **29**. Ci-joint l'extrait mortuaire d'un enfant prisonnier de guerre espagnol. »

ARCHÉOLOGIE ET ÉPIGRAPHIE

DE

l'Eglise de Coussey.

Coussey, chef-lieu de canton du département des Vosges, et de l'arrondissement de Neufchâteau, est un village d'environ 700 habitants. Au commencement du XIIIe siècle, il était l'apanage d'un cadet de la maison de Lorraine, et plusieurs de ces princes y fixèrent leur résidence.

Le Château de Coussey est détruit ; sur son emplacement se sont élevées des habitations particulières et la gare du chemin de fer.

L'église paroissiale est le seul monument qui, par sa belle tour romane, rappelle le souvenir des premiers seigneurs apanagistes de Coussey ; elle est aussi l'unique monument qui puisse intéresser l'archéologue.

Les nombreux pèlerins que le berceau de Jeanne d'Arc attire dans la vallée de la Meuse, visitent parfois l'église de Coussey. Je connaissais depuis longtemps cet antique édifice aux reconstructions multiples très originales, mais passablement mystérieuses.

Si l'on s'arrête seulement une heure dans cette vieille église, on ne sait comment l'apprécier. On se heurte à l'œuvre de plusieurs générations ; le manque d'unité déconcerte les idées reçues et le demi-savoir ; on secoue la tête en disant : je n'y comprends rien !

Il y a quelques années, la piété envers Jeanne d'Arc et la gracieuse hospitalité d'un ami me fixèrent pour plusieurs jours dans le pays ; j'étudiai de plus près le vénérable monument, et je finis par comprendre.

Cette église est assurément une des plus anciennes de la contrée ; plusieurs de ses parties accusent le commencement

du XIe siècle, époque dont il ne reste peut-être pas d'autres témoins dans ce pays de marche qui a servi de théâtre à toutes les luttes sanglantes entre l'Allemagne et la France.

L'église de Coussey se compose de trois parties distinctes : la nef, la tour et l'abside avec son transept.

Cette dernière partie de l'église que je veux seulement indiquer est la plus récente et la mieux conservée. Elle a remplacé au XVIe siècle une abside romane, probablement de la troisième période, comme la tour à laquelle elle était adossée, sur la face orientale, où des arrachements autour de l'arc ouvrant dans le transept sont encore visibles. La construction de l'abside actuelle fut probablement nécessitée par raison d'agrandissement.

La forme du réseau des fenêtres absidales, les moulures prismatiques dont elles sont ornées et celles des nervures de la voûte, l'absence des chapiteaux aux colonnes et aux colonnettes engagées, reportent cette construction à la troisième période du style ogival. Un caveau inexploré, ayant servi à de nombreuses sépultures, s'étend sous cette partie de l'église.

L'épitaphe suivante se trouve sur le champ d'une tombe un peu engagée sous le confessionnal du transept de l'épître. Le pourtour de la table était chargé d'une inscription plus ancienne dont on distingue encore les mots suivants :

... *Laboureur de ce lieu... l'an* 158...

C'est un enfant qui est l'objet de notre inscription.

L'an 1611 le IIe du
Mois de febvrier
Rendit à Dieu son
Ame Humbert fils
De Dominique
Môgelet et de Jeâne
Sa femme, âgée de
4 ans, 3 mois, 10 jours.
Requiescant in pace,

La nef est la partie la plus ancienne de l'église. Elle se compose d'une nef principale et de deux nefs latérales, ayant leurs toitures distinctes.

La nef centrale a une largeur de sept à huit mètres, ses murailles comprises, la même largeur que la tour. Les voûtes y sont établies aux deux tiers de la hauteur, au-dessous des fenêtres qui l'éclairaient primitivement par le haut. Les nervures des voûtes reposent sur des colonnes et des colonnettes engagées cylindriques, dont les bases et les chapiteaux sont dessinés par des moulures.

Antérieurement à l'établissement des voûtes, la nef centrale était couverte par un lambris dont les traces sont restées apparentes : on distingue encore des tronçons de poutres sciées à rez des murailles, une poutre accolée au mur occidental, et même les rainures dans lesquelles les planches du lambris étaient engagées.

Les six fenêtres du clérestory sont à plein cintre, étroites et élancées, avec un assez fort ébrasement à l'intérieur. Elles sont murées depuis l'établissement des voûtes construites, pour ménager, au-dessus, une vaste salle d'armes, ou réduit de défense avec la tour pour donjon.

Il est très probable que cette partie supérieure de la grande nef fut de la sorte modifiée à une époque déjà fort lointaine, après un incendie qui calcina la façade occidentale de la tour, et obligea de la rebâtir elle-même dans l'état actuel que je décrirai plus loin.

L'inscription suivante sur le bandeau et les chanfreins de la nervure de la première travée, au milieu de l'allée principale, indique probablement l'époque de la construction de la voûte de l'église :

Mil CCCC jjjj xx et xV
Au temps. de. mess^e^.
Didié. Morisoy
Curee de Couxey.

Sans la corniche en forme de rampant sur la façade des deux nefs latérales, comme je le signalerai plus tard en décrivant le portail occidental, je dirais que primitivement la grande nef seule existait, et que les deux nefs latérales ne remontent qu'à la fin du XVe siècle. C'est qu'en effet les arcades paraissent avoir été pratiquées dans une maçonnerie pleine, et reposent sur des piles de moëllons, de forme carrée, sans soubassement ni rien qui autorise à les considérer comme des piliers.

Sur un marbre noir attaché au premier pilier, à droite en entrant, on lit en lettres latines dorées :

PASSANT

Soub ce tombeau gist et repose honorable
Homme Claude Petit-Jean dict Rigault
Jadis mayeur en ce lieu de Coussey qui deceda
Le xx IIIe septembre 1617.

Une bruïante voix tout partout espandue
Sera du haut des cieux en la terre entendue.
O vous, morts qui gisez pourriture de vers,
Laissez les monuments, reprenez la lumière.
Notre grand Dieu se place pour juger l'univers,
Accourez et oyez la sentence dernière.

Grand Dieu de qui la main toutes choses enserre,
Debonnaire Sauveur qui m'a formé de terre,
Qui a par ton pur sang mes pechez effacez
Et qui fera lever mon corps de pourriture,
Entends mes tristes cris jusqu'au ciel envoyez
Et prends pitié de moi qui suis ta créature.

Exauce, exauce, o Dieu, ma prière enflammée,
Destourne loin de moi ta juste ire allumée,
Faict porter mon esprit par un doux jugement
Dans le sein d'Abraham parmi tous les fidelles,

Afin que ton saint nom je chante incessamment
Jouissant bienheureux des clartés éternelles.

AMEN

Sur un marbre semblable appliqué au premier pilier de gauche, vers les fonts baptismaux, on lit aussi, en lettres latines dorées :

D. O. M.

Cy devant dans le caveau gist et repose
le corps de feu le sieur Jean Thouvenin dit
Desjardins vivant marchant d m t
à Coussey qui a donné et légué
en propriété conjoinctement avec
deffunte Françoise Bigeon son épouse
deux fauchées de preys à la fabrique
du dit lieu par acte passé par devant
C. Marius tabellion gnol au Neuchas.
— teau le 28 mars 1704 pour les fruits
et revenus qui en proviendront
annuellement estre employés à la
fourniture du vin pour toutes
les messes qui se celebreront dans cette
Eglise, et par ce moyen participer au
Saint-Sacrifice de la messe, lequel Dejar
dins est décédé le 23 septembre 1709,
dans sa 77e année, et ladite Bigeon le
11 décembre 1705, agee de 62 ans.
Requiesquant in pace.

Sur un troisième marbre noir, accroché à un pilier de la tour, à gauche, dans la grande nef, on lit en lettres dorées :

D. O. M.

Cy devant gisent et reposent les corps
de Marie Grand Simon femme à honorable
homme Louis Leclerc marchand demeurant

à Coussey et à Henry Leclerc leur fils
laquelle Marie Grand Simon décéda le
XIV janvier MDCCXX et ledit Henry le X
de février suivant lequel Henry Le-
clerc a donné à l'Eglise de Coussey trois
cent quinze livres pour un soleil et
fondé deux messes hautes par chacun
an, pour lesquelles il a aussi donné un
fond de deux cents francs et doit le dit
Clerc estre recommandé aux prières de
la Paroisse tous les ans le dimanche de
l'octave de la Feste-Dieu, comme du tout
il appert par le titre de la fondation
faite par devant M. Claude Le Blanc
Prestre Curé du dit Coussey.
Requiescant in pace.

Les deux nefs latérales, comme la nef principale, se composent de trois travées. Ces nefs ont moins de quatre mètres de largeur, et les travées en sont plus longues que larges : les voûtes ogivales sont surbaissées et chaque travée est éclairée par une fenêtre. Ces fenêtres ne sont pas uniformes, plusieurs ayant été reconstruites après une ruine plus ou moins récente. Les plus anciennes sont à meneaux et moulures prismatiques qui accusent la dernière partie du XVe siècle.

Les contre-forts sont de la même époque et en moyen appareil de pierres taillées, assez semblable à l'appareil de l'abside et du transept. Mais les murailles des nefs sont en maçonnerie de moëllons, d'une apparence plus ancienne que les contre-forts. Ces murailles et les contre-forts furent construits à une époque où le sol du cimetière environnant était déjà exhaussé d'environ deux pieds au dessus du niveau de l'église, par suite d'inhumations plusieurs fois séculaires. Le cimetière ayant été transféré en dehors des habitations, il y a quelque trente ans, l'enlèvement des terres pour l'assai-

nissement de l'église mit à nu les fondations qu'il fallut alors rehausser. Ce travail fut exécuté pauvrement ; c'est aujourd'hui une œuvre à recommencer, si l'on ne veut compromettre les bases même de l'édifice.

Devant l'autel du latéral de l'épître sont plusieurs pierres tombales dont la conservation laisse beaucoup à désirer. J'ai pu lire quelques mots sur les deux pierres qui sont le moins détériorées.

La première est de François du Saulget, (1) gendarme de la compagnie d'ordonnance de Mgr le duc de Mercœur. Sur le champ de la tombe, on aperçoit l'écusson des Saulget : d'or à deux merlettes de sable sur les deux cantons ; coupé de gueules empêché de cinq pièces et deux demies de l'une en l'autre, à la rose d'argent mise en pointe.

Cy gist noble François du
Saulget en son vivant capitaine
pour le roy Hanry
gendarme de Monseigneur le duc de
Mercœur . . . .
. . . . . l'an 1611, le . . . du mois de
fevrier rendit à Dieu son ame.

La deuxième tombe est d'un curé de Coussey.

Cy gist venerable
et discret personne messire Elophe Mangelet en son
vivant curé de céans
qvi deceda le 3iesme d'octobre 1687.
Priez Dievpovr lvy. Quomodo miseretvr

(1) Cfr. Nobiliaire de Lorraine, de Dom Pelletier. François du Saulget, second fils d'Etienne partagea avec Claude son frère et Nicolas Pierrot son beau-frère, le 31 décembre 1565. Il épousa Antoinette de Bermainvillers.

Il y avait un fief du Saulget sur la mairie de Bruyères. « Le village de la Chapelle formait, avec la *Rosière*, le fief du Saulget et quelques censes que l'on appelait la *Jurantion de la Chapelle*. » Cfr. M. H. Lepage. Notice Hist. sur la ville de Bruyères.

Pater filiorum ? Misertus est Dominus
timentibus se, quoniam ipse cognovit
figmentum nostrum

Psalmus 102. 13.

La façade occidentale a un cachet d'antiquité et de sévère élégance ; la nef centrale se détache en étalant son haut pignon entre les deux nefs latérales légèrement en retraite. Ces dernières ne présentent aucune ouverture et n'en offrent nul indice. Rien ne les caractérise, si ce n'est un rampant ou une légère corniche ornée de sculptures ayant tout le cachet des premières années du XIe siècle. Ces rampants fournissent-ils la preuve que les deux nefs elles-mêmes appartiennent à cette époque et sont contemporaines de la nef centrale ?

Celle-ci est percée d'une porte, de deux fenêtres romanes supérieures, et d'une fenêtre ogivale à un meneau surmontée d'un *oculus*, ouverte pour éclairer la grande nef, lorsque furent construites les voûtes au-dessus du clérestory : cette fenêtre est peu gracieuse à cause de son défaut de proportion, et grimace avec toute la façade par sa différence de style.

Les deux fenêtres supérieures sont romanes, étroites et hautes, sans ornements ; l'une éclaire le grand comble, et l'autre un peu plus étroite s'ouvre dans le pignon. Elle éclairait les combles au dessus du lambris, avant l'établissement des voûtes ; elle a été murée. Le rampant qui recouvre les murs de ce haut pignon est orné d'arcs de cercle accolés ; de la croix de pierre qui en surmontait le sommet, il ne reste que la base.

La porte est très simple. Ses pieds droits étaient accostés d'une colonnette depuis longtemps détruite, sans doute pour établir, dans un but de défense, une double porte dont il existe encore des tourillons en fer. Une archivolte, ornée de tores sans sculpture, retombait sur les chapiteaux des deux colonnettes : un de ces chapiteaux, celui de droite, le seul qui subsiste, est orné principalement de galons entrelacés.

Le tympan repose sur de petites consoles; il est décoré d'une plate-bande et de deux arcs de cercle, avec tore, sur lesquels se voient encore des traces de peinture. La partie centrale du tympan est nue, plane, et fut probablement jadis enrichie de sujets ou décorations polychromes. Un formeret, large d'environ vingt centimètres, médiocrement saillant, sculpté en dents de scie, encadre le cintre de la porte. Ses retombées ne reposent sur aucune console, ni ne sont terminées par un ornement spécial, comme on le rencontre plus ordinairement.

Pour compléter cette porte, deux vantaux en vieux madriers de chêne présentent au visiteur leur antique ferrure, d'un travail très simple, et forgée spécialement pour l'église Notre-Dame de Coussey. Elle se compose de grands C adossés, et est ornée de clous à têtes bien saillantes. Les C, très ouverts, sont terminés par de petits enroulements et pourvus, en outre, dans presque tout leur développement, au moins ceux qui n'ont pas été remplacés, d'une gorge légèrement accusée. Cette ferrure est probablement de la première moitié du XIII[e] siècle.

Une porte latérale existe dans la travée médiane dans la nef méridionale. Ses pieds droits sont modernes; son couronnement cintré, taillé dans une seule pierre, entièrement sculpté, est ancien. Les sculptures du tympan furent mutilées à la tranche, probablement à l'époque de la révolution, et sans doute à cause d'une croix à branches égales qui en occupait le centre et qui est encore très reconnaissable. Un formeret orné de dents de scie, comme celui de l'entrée principale, entoure le centre de cette porte dont toutes les sculptures accusent franchement le XI[e] siècle.

Dans la travée antérieure de cette même nef latérale, à l'angle sud-ouest, est une tour massive se terminant sous la toiture; elle renferme l'escalier qui conduit sous les voûtes de la grande nef, et de là à la tour romane. Cet escalier, en pierre et en limaçon, est large, mais délabré et presque

croulant ; il est éclairé par deux petites fenêtres romanes qui ouvrent, l'une sur la façade, à l'occident, et l'autre dans la nef méridionale, à la partie supérieure. Cette tour n'a point de porte extérieure, parce qu'elle ne servait qu'aux défenseurs de l'église transformée en forteresse, et ne devait, par là même, présenter aucune entrée aux ennemis qui auraient tenté de pénétrer dans la place.

Pour compléter la description de la nef et l'énumération des caractères de son antiquité, il reste à signaler la cuve baptismale qui occupe la travée antérieure de la nef septentrionale. Elle y est isolée et au centre, mais elle fut construite pour être accolée dans un angle de muraille ; aussi deux côtés de son carré sont-ils entièrement nus. Les deux faces destinées à être en vue sont ornées de sculptures en intaille, qui consistent principalement en lozanges inscrits les uns dans les autres, avec une petite croix au centre, et une croix pédiculée, à branches égales, enfermée dans un cercle au centre du champ. Trois angles sont ornés d'une colonnette avec un chapiteau à tête plate, mais très informe. Le style de ces sculptures peut faire reporter facilement au IX[e] ou au X[e] siècle cette cuve baptismale taillée dans un seul bloc de pierre, et qui mesure près d'un mètre de côté sur environ 0 mètre 80 centimètres de hauteur. (1)

Ces débris antiques, à la vérité peu considérables, sont d'autant plus précieux qu'il n'en existe peut-être point d'autres dans tout le département des Vosges pouvant remonter à cette lointaine époque avec une égale certitude.

La tour romane, et de la III[e] période, s'élève à l'extrémité orientale de la grande nef, entre cette dernière et la partie absidale, comme on le voit, d'ailleurs, dans toutes les églises romanes de la contrée. Elle est plus récente, de près de deux siècles, que les débris antiques de la nef, mais elle mérite

(1) D'éminents archéologues assignent à ces fonts baptismaux une date carolingienne. Mon appréciation a donc le caractère d'un *minimum* d'antiquité.

plus d'intérêt, soit parce qu'elle a été construite dans de plus vastes proportions, avec une plus grande richesse, soit parce que, nonobstant ses dégradations, le style n'est point dénaturé et peut être facilement rétabli dans sa primitive perfection.

Le village de Rollainville, près Neufchâteau, possède une petite tour romane bien conservée, vrai bijou de la première partie du XIIe siècle ; quelques débris de tours romanes de la même époque existent encore dans l'arrondissement de Neufchâteau, notamment à Autreville et à Saint-Paul, mais dans tout le département, il n'y en a aucune construite avec autant de richesse et dans les mêmes proportions que celle de Coussey. On ne peut supposer qu'elle ait été bâtie avec les seules ressources de la localité, même en lui attribuant une importance qu'elle n'avait probablement pas. Il faut donc admettre qu'elle fut, du moins partiellement, l'œuvre des seigneurs apanagistes comtes de Coussey.

Cette tour, dans sa partie inférieure, n'est qu'un massif de maçonnerie, probablement en moyen appareil ; elle mesure environ sept mètres de côté, la largeur de la nef centrale.

Dans l'église, elle repose sur quatre grosses piles s'ouvrant de chaque côté par quatre arcades cintrées et surmontées d'une voûte d'arêtes en coupole, à un ou deux pieds au-dessus des voûtes de la grande nef ; au-dessus de la toiture des nefs latérales, la construction est en pierres taillées, de petit appareil assez régulier, sans aucune ornementation. La partie ornée commence au-dessus de la toiture de la grande nef, par une petite corniche en revers-d'eau. Cette partie se compose de deux étages séparés par une corniche reposant sur des têtes plates ou sur des moulures d'un style de la même époque. Chacune des faces est ornée d'une double fenêtre géminée : les deux fenêtres du premier étage sont divisées en deux baies cintrées ; au deuxième étage, elles sont divisées de la même manière, mais la partie supérieure de chaque baie est découpée en trois lobes, ou en forme de trèfle.

Le tympan qui couronne ces baies n'est pas découpé à jour, mais plein. Ceci est-il le résultat d'une œuvre incomplètement terminée ou d'une restauration ? Pour se prononcer, il faudrait examiner minutieusement l'état de la maçonnerie ; mais c'est chose délicate et peut-être peu probante.

Chacune des deux fenêtres de chaque façade est ornée de colonnettes supportant des archivoltes avec tores. Quelques unes de ces archivoltes sont taillées en dents de scie ou en têtes de clous. Plusieurs colonnettes ont le fût orné de sculptures romanes variées et surmontées de chapiteaux élégants.

En revanche, quelques chapiteaux ne sont que dégrossis et attendent encore le ciseau du sculpteur. Chaque fenêtre est surmontée d'un formeret, le plus souvent orné de billettes. A la naissance du cintre des fenêtres, le formeret se transforme en une corniche, avec billettes, qui embrasse les quatres faces de la tour ; sur chacun des angles, elle abandonne la ligne horizontale et s'élève par deux ressauts très prononcés, pour dissimuler probablement la trop grande surface de murailles qui serait demeurée nue.

Une belle corniche ornée de deux rangs de billettes, à peu près intacte sur les faces orientale et méridionale, couronne cette tour, terminée par une flèche octogone flanquée à la base de quatre petites pyramides ou clochetons.

L'architecture de la tour, assez bien conservée sur les faces orientale et méridionale, a souffert davantage à la face septentrionale où des lézardes règnent sur une grande étendue. Toute architecture a disparu sur la face occidentale. La muraille, calcinée par un incendie, fut reconstruite d'une façon très incomplète, par défaut de ressources, sans doute ; car on se contenta d'une maçonnerie telle quelle, sans rétablir ni corniches, ni fenêtres, ni ornements.

A quelle époque eut lieu ce grand désastre ? Il faut le reporter au moins à quatre siècles.

A la vérité, la guerre de trente ans a entassé bien des ruines dans la Lorraine et les provinces voisines, mais toutes

les misères et toutes les calamités de notre pays ne doivent pas être exclusivement attribuées aux féroces Suédois.

La dernière partie du XIVe siècle fut signalée, dans cette contrée de marche, par les ravages des *Bretons* ou *Routiers*, par des guerres de seigneurs, par les représailles de Robert, comte de Bar, puis au commencement du XVe siècle, par la guerre des Bourguignons et des Armagnacs. N'est-ce pas vers cette époque que le village de Moncel fut détruit à ne plus avoir un seul habitant, que furent brûlés le village et l'église de Domremy, et qu'il fallut reconstruire l'église de Saint-Elophe ?

Mais si l'on ignore la date précise et les circonstances de la ruine de l'église de Coussey, il est impossible d'en méconnaître la cause principale.

Du XIIIe au milieu du XVIIe siècle, la plupart de nos églises servaient habituellement de forteresses. Une semblable fortification engendrait souvent, hélas ! une sécurité trompeuse. Plus que suffisante pour repousser un coup de main, elle était impuissante contre une armée entière. Les femmes et les enfants se réfugiaient dans l'église avec les objets les plus précieux ; les hommes s'établissaient sur les voûtes, et surtout dans la tour qui servait d'observatoire et de donjon. On barricadait les portes à l'intérieur, on les protégeait d'en haut par des barbacanes qui existent encore en plusieurs localités. C'est dans ce but, qu'en 1495, on construisit les voûtes de la grande nef de Coussey, qu'on mura les fenêtres du clérestory, et à moitié de leur hauteur, les fenêtres des deux étages de la tour, ce qui est aujourd'hui sans but et produit un effet disgracieux.

Il est même probable qu'à cette époque l'église fut entourée d'une première enceinte, dont deux vieilles masures sur le flanc nord de l'ancien cimetière paraissent être les derniers débris. C'est dans cette première enceinte que l'on abritait les provisions, de manière à pouvoir soutenir un siège de quelques jours.

Mais alors toute la rage des assaillants se tournait contre l'église. Quand ils ne pouvaient en forcer l'entrée par assaut, ils recouraient à l'incendie. De quels épouvantables drames nos églises devenaient alors le théâtre !

Pour calciner toute la face de cette belle tour romane de Coussey, il fallut entasser dans la nef, prise d'assaut, une énorme quantité de matières inflammables. Après l'égorgement de ceux qui furent surpris dans l'église, ses derniers défenseurs périrent par le feu, dans la tour et avec la tour qu'ils avaient crue imprenable !

Dans de telles conditions, comment s'étonner des ruines qui attristent les regards ?

Vers la fin du XVIII[e] siècle, l'église de Coussey était si délabrée que monseigneur Claude Drouas dut intervenir par une ordonnance spéciale. Il exige entre autres choses :

Que l'arc-boutant d'entre la fenêtre et la sacristie soit réparée dans toutes ses parties défectueuses ;

Que la toiture de la nef soit remise en bon état, et que l'on prenne incessamment les mesures nécessaires pour empêcher les eaux d'icelle de tomber sur les collatéraux ;

Que la sacristie, attendu son insalubrité, soit reconstruite dans un emplacement plus sain et plus convenable, le tout sous peine d'interdit de fait de ladite église.

Aujourd'hui encore, l'édifice est en mauvais état ; mais on peut affirmer qu'une restauration intelligente en fera un des plus riches joyaux du pays.

L'abbé Ch. CHAPELIER.

FOUILLES DU TUMULUS DE CHAUMOUZEY

RAPPORT

A LA

COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HISTOIRE

Par F. VOULOT, Membre titulaire.

La Société d'Emulation, fidèle à ses plus anciennes traditions, a repris en 1885 ses recherches d'archéologie vosgienne. Ayant trouvé et fouillé pour son compte, il y a quelques années, un grand tumulus au bois de Trusey, commune de Chaumousey, j'avais saisi l'occasion pour examiner les alentours. J'avais reconnu l'existence, dans un faible rayon, d'une dizaine de mares factices, puis enfin d'un second tumulus, à peine distant d'un kilomètre du premier. Celui-ci, dont le mobilier funéraire avait été très sommairement indiqué dans les *Annales*, était relativement pauvre ; ayant été pendant fort longtemps un lieu de crémation, il renfermait, au milieu d'un énorme amas de cendres mêlées de scories, quelques rares objets reconnaissables.

Le nouveau tumulus, paraissant couvert d'une voûte grossière de pierres amoncelées, me semblait de prime abord devoir donner une plus ample moisson d'objets d'antiquité et remonter comme le premier à l'époque de la Gaule indépendante. Situé à 250 pas nord-est du canal, à trois kilomètres de Chaumousey, à un demi de Girancourt, il était perdu dans un bois-taillis inextricable et nul sentier n'y conduisait. C'était un cône aplati, fort régulier et par suite inexploré, de 22 mètres de diamètre sur 1^{m} 80 de hauteur au centre.

En 1883, je proposai, dès le printemps, à mes collègues de la Commission, d'opérer des fouilles aussitôt que deux d'entre eux seraient disponibles. Une telle coïncidence ne s'étant pas rencontrée dans l'année, j'eus le regret de ne pouvoir faire autre chose que d'acheter la permission de remuer le terrain et faire façonner le bois couvrant la tombelle.

Le sol ainsi préparé, plusieurs de mes collègues voulurent bien, en mai 1885, venir visiter l'emplacement et même me prêter un concours actif et empressé pour diriger les travaux. Je me hâte d'en exprimer toute ma reconnaissance à MM. Chevreux et Ganier, les Président et Secrétaire de notre Commission.

Les travaux furent commencés le 28 mai dernier. Je dus m'occuper, avec neuf ouvriers, à extraire les nombreuses souches formant un tissu serré à la surface du tertre. Alors apparut une sorte de voûte en pierres sèches, très habilement construite. Elle formait un carré à pans coupés, presque régulier, et avait, par places, jusqu'à 1m 20 d'épaisseur; ailleurs elle n'avait que 40 à 50 centimètres. Cette voûte était formée de pierres calcaires rapportées ; le sol de la forêt, argilo-siliceux, ne renfermait aucune pierre, comme on peut s'en assurer à la tranchée du canal voisin. Une douzaine de blocs de grès bigarré étaient placés çà et là sur champ dans le tumulus, indiquant des sépultures. Ces dernières, qui avaient dû être au nombre d'une trentaine environ, étaient réparties très inégalement sous le monticule. Les parties du nord-est et de l'ouest en étaient presque dépourvues, tandis qu'au sud, et surtout à l'est et au nord-est,, dans le voisinage du centre, il y avait jusqu'à trois, quatre, et même, par exception, cinq sépultures superposées. Souvent un groupe de pierres placées avec art, comme pour border un corps, ne renfermait rien, soit que ce travail ait été fait pour dérouter des curieux dans leurs recherches, soit qu'il y eût eu là des préparatifs de sépultures qui n'ont pas été utilisés. Cette disposition a exigé un travail d'investigation long et minutieux, appliqué à

toutes les parties du tumulus. En outre, le terrain de la tombelle, remué pour sa construction, jusqu'au niveau du sol forestier, formait sous la moitié centrale du monument une sorte d'entonnoir très évasé, paraissant à tort indiquer une sépulture plus profonde au point central.

Les corps n'étaient nullement orientés, plusieurs se trouvaient croisés l'un sur l'autre ; en général ils étaient entourés de petites dalles minces, non taillées, posées de champ ; une pierre horizontale couvrait le crâne, une autre plus large, le bassin. Les squelettes étaient, en général, fort mal conservés. Bien que toutes les sépultures paraissent à peu près contemporaines, plus elles s'enfonçaient sous la masse du tertre, plus les squelettes et les attributs étaient dégradés. Les corps, étaient, en général, de taille moyenne, les tibias épais, ainsi que plusieurs crânes. Ces derniers, quoique fort peu conservés paraissent avoir été brachycéphales : l'appareil maxillaire, très sain, n'offrait aucune trace de carie, malgré l'âge avancé de certains sujets. J'ai reconnu plusieurs tibias platycnémiques et plusieurs fémurs à colonne, ce qui indique des corps appartenant à une race assez peu élégante de formes. Quant au mobilier funéraire, un certain nombre de tombes en étaient dépourvues. Parmi tous les objets exhumés, aucune arme de métal ne s'est rencontrée, soit que la tribu les considérât comme trop précieuses pour les placer à côté des morts, ou qu'elle en fît peu usage. Elle paraît s'être servie beaucoup de pierres calcaires grossièrement taillées, dont un certain nombre ont été retrouvées. Comme exception, elle façonnait le vrai silex apporté surtout de Champagne. J'ai recueilli, tout au fond du tumulus, trois belles lames de silex et un percuteur de granit ayant fait un long usage. Un autre fait fort remarquable, déjà rencontré dans mes fouilles de la première tombelle de Chaumousey, dans celles de Bouzemont et de Pierrefitte, c'est le dépôt, dans certaines sépultures, de haches simulées, en pierre tendre. Le fait le plus extraordinaire que j'aie constaté sous ce tumulus, c'est la

sépulture d'un homme régulièrement couché sur le ventre : de petites dalles minces, dressées avec soin, bordaient les côtés du squelette : comme unique attribut, il avait sur le bassin un fer de lance simulé, en calcaire brut, et de la forme exacte des pointes de lances paléolithiques du Danemarck ; la pointe était dirigée vers les pieds du squelette. Au lieu de la tête absente, on avait placé, en forme de pyramide renversée ou de bassin carré, quatre minces dalles calcaires triangulaires, choisies avec grand soin, et recouvertes d'une pierre carrée. Le tout se trouvait doublé d'autres dalles pour empêcher l'infiltration des terres dans ce bassin resté presque vide. La diagonale du bassin continuait exactement l'axe longitudinal du squelette. A gauche de cette sépulture, une autre, entièrement contiguë, et comme formant une dépendance de la première, renfermait un squelette de cheval ou d'âne de la taille des chevaux corses, dépourvu aussi de sa tête. A la place que celle-ci aurait dû occuper, se trouvait, posée à plat, une pierre triangulaire en calcaire, recouverte d'une grande hache simulée, de même nature. Dans l'axe du squelette d'homme précédent, se trouvait un autre squelette d'homme, couché sur le dos, dépourvu d'attributs, et manquant aussi de la tête. Dans cette sépulture comme dans plusieurs autres, j'ai recueilli de très petites plaquettes de calcaire fin, triangulaires, évidemment choisies et taillées, sans qu'on puisse leur assigner un usage pratique.

Les objets de métal déposés dans les sépultures étaient de deux natures, le fer et le bronze. Ceux en fer étaient, en général, réduits à une simple trace rousse facilement reconnaissable. Quatre seulement ont pu être conservés intacts, outre quelques fragments indéterminables. Le plus précieux, peut-être unique, est une fibule terminée de chaque côté par un anneau, et revêtue encore de plaquettes de cuir. En outre, une bague et trois agrafes circulaires dont l'ardillon n'offrait plus que sa trace, ont été conservées. Les spécimens en bronze sont nombreux et très intéressants, ils se divisent en deux

sortes, étant les uns massifs, les autres creux. Jusqu'ici le Musée des Vosges n'avait jamais reçu, en fait d'objets anté-romains, aucune fibule ; il ne possédait, en anneaux creux, qu'un torques, dont j'ai retrouvé les restes sous un tumulus de Pierrefitte.

Une des sépultures, à Chaumousey, appartenant à une femme âgée, renfermait, sous le crâne, un torques massif en bronze contigu à un second torques de fer, également massif. Sur les vertèbres cervicales, j'ai recueilli une élégante fibule de bronze, très-mince, à deux renflements hémisphériques ; la jambe droite était entourée, vers le bas, d'un large anneau creux, de bronze, et le bras gauche portait un bracelet creux de même métal.

Une sépulture de jeune femme renfermait aussi sous le crâne un torques accompagné de deux boucles d'oreilles, le tout en bronze massif. Le personnage avait encore une autre fibule de même métal et des bracelets creux. Ces objets sont tous composés d'une feuille de bronze estampée autour d'une baguette encore reconnaissable.

De curieux échantillons de céramique accompagnaient divers squelettes. Il y avait des vases très grossiers, très épais, en argile à peine cuite, que le poids des terres et des pierres avait réduits en nombreux fragments impossibles à reconstituer. Il y en avait deux dont des parties notables, restées intactes, font voir le galbe assez élégant, et varient du ton gris au brun ; plusieurs de ces spécimens rappellent assez la céramique des dolmens. Enfin, j'ai recueilli, sous une tombe de femme, de très nombreux fragments d'un énorme plat à pâte fine et noire, offrant à l'extérieur plusieurs zônes divisées en compartiments. Elles renferment des dessins géométriques qu'on peut ranger parmi les plus élégants recueillis de l'âge du bronze.

En résumé, ce tumulus a fourni une ample moisson d'objets de bronze et de fer, de pierre, de céramique, et des particularités qui en font un des plus curieux que l'époque hallstat-

tienne nous ait révélés. Des mouvements de terrain et notamment un système de mares factices, dont deux sont réunies par un canal de communication, m'ont fait voir que la population sédentaire habitait tout près de son tertre funéraire. Aujourd'hui qu'un chemin de fer côtoie ces nombreux vestiges, il est probable qu'ils nous réservent de prochaines et importantes révélations sur notre passé vosgien.

Epinal, le 18 novembre 1885.

F. VOULOT.

LISTE des objets trouvés sous le tumulus de Chaumouzey, près Girancourt, en juin et juillet 1885.

PIERRE.

1. Un percuteur en granit ayant beaucoup servi.
2. Un beau couteau en silex, crétacé.
3. Lame de silex, crétacé.

MÉTAL

4. Très grand torques de bronze.
5. Très grand torques de fer.
6. Fibule de bronze.
7. Bracelet *creux* en bronze.
8. Bracelet pendant du précédent.
9. Très bel anneau *creux* en bronze, fixé autour d'un tibia de femme.

(4 à 9 : Même sépulture de femme âgée.)

10. Torques de bronze.
11. Anneau d'oreille en bronze.
12. Pendant du précédent.
13. Belle fibule de bronze.

(10 à 13 : Même sépulture de jeune femme)

14. Moitié d'un anneau de bronze.
15. Bel anneau *creux* en bronze.
16. Pendant du précédent anneau.

17. Bracelet de bronze (*creux*).
18. Bracelet pendant du précédent.
19. Anneau d'oreille ? en bronze.
19 bis. Pendant du précédent anneau.
20. Bracelet de bronze, ouvert.
21. Même bracelet de bronze.
22. Bracelet mince en bronze.
23. Bracelet mince d'enfant.
24. Anneau de fer d'une boucle.
25. Anneau pendant du précédent.
26. Petit anneau de fer (bague) ?
27. Fibule en fer avec fragments de cuir (forme inédite, je crois).
28. Fines appliques de bronze formées de deux spirales.
29. Fines pendeloques de bronze formées de deux spirales.
30. Très beau petit bouton de bronze.
31. Portion d'un très mince et grand anneau de bronze.
31 bis. Bracelet ouvert en bronze (mince).
32. 33. 34. 35. 36. } Fibules de bronze dont plusieurs d'un modèle nouveau pour moi, l'une très remarquable par ses complications, les autres très belles.
37. Vase presque complet.
38. Beaux fragments d'un très grand plat noir à dessin remarquables.
39. Moitié d'un autre vase.
40. Moitié (profil complet reconstitué) d'un autre vase.
41. Nombreux fragments d'autres vases brisés par le poids des terres et des pierres.
42. Hache votive en calcaire placée sur une dalle triangulaire sur le point que devait occuper la tête *absente* d'un cheval de très petite taille.
43. Grande pointe de lance votive en calcaire et quatre dalles triangulaires de même matière. Ces pierres se rappor-

tent à un des faits les plus curieux que j'aie jamais constatés. La pointe de lance était placée, la pointe dirigée vers les pieds, au bas du dos d'un homme.

44. Série de petites pierres triangulaires taillées, évidemment votives.

RAPPORT

A LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

Sur le livre de M. AYLIES : les Associations du travail et du capital. — Employés et ouvriers des chemins de fer.

Le travail de M. Aylies a pour but de nous montrer l'insuffisance de notre législation dans les rapports entre employeurs et employés, patrons et ouvriers industriels, la loi de 1804 n'ayant pu prévoir les cas qui peuvent se produire dans la grande industrie, puisqu'elle n'existait pour ainsi dire pas encore à cette époque. Mais son objectif spécial est la situation des employés et ouvriers de chemin de fer qui, par le fait de leur engagement et des conditions que les Compagnies leur imposent, aliènent une part des libertés garanties au travailleur ordinaire.

On ne saurait trop louer la conscience avec laquelle est faite cette étude, les sentiments d'équité et de justice qui l'ont inspirée. Chacun peut s'y éclairer sur cette question, assez confuse par sa complexité et l'opposition qui existe entre les intérêts en présence.

L'auteur rend hommage à ceux de nos législateurs qui ont pris l'initiative de proposer des réformes, indique la faveur qu'elles ont rencontrée tout de suite, mais déplore que, malgré ces intentions excellentes, une solution désirable n'ait pu être obtenue. C'est que la difficulté de trouver le terme juste est grande, et en l'état il a fallu y renoncer pour le moment.

Voici comment la question se pose :

Les Compagnies de Chemin de fer mettent, à l'admission à leur service, une suite de conditions sévères, en retour de la rémunération et des avantages qu'elles offrent.

Parmi ces conditions, celle de se réserver le droit absolu de renvoi, ou retrait d'emploi, d'amende ou de diminution de traitement, sans appel devant une juridiction quelconque, est une de celles visées en particulier par M. Aylies.

La seconde concerne les retenues faites sur les traitements ou salaires, en vue d'une pension de retraite après une période définie de service, ou l'assurance des secours médicaux en cas de maladie, avec la condition que dans le cas où, pour une raison quelconque, celui qui a subi la retenue n'atteindrait pas l'âge de jouissance de la retraite, toutes les sommes pour lesquelles il aura contribué à la formation du fonds qui y est affecté, seront perdues pour lui ou ses ayant-droit.

Au premier point, le droit des Compagnies sur le sort de leur personnel, qui, en principe, est incontestable, M. Aylies nous présente le travailleur de chemin de fer comme étant lié, par son engagement, d'une manière plus étroite que tout autre, et ne pouvant plus, sans léser gravement ses intérêts, se retirer de la Compagnie à laquelle il est attaché ; car, en quittant celle-ci, il ne trouvera d'emploi dans aucune autre, un accord intervenu entre toutes, rendant une mutation impossible. Il se trouvera à la merci des excès de pouvoir de ceux qui ont autorité sur lui, sans recours contre des abus réels, et ne pouvant s'y soustraire que par l'abandon dommageable d'une situation acquise. C'est contre cette condition fâcheuse que M. Aylies réclame une protection pour l'employé de Chemin de fer.

Celui-ci, lorsqu'il est entré au service de la Compagnie, n'avait pas, à quelques exceptions près, une compétence particulière à laquelle il a consacré des années d'études dont, en changeant d'emploi, il perdrait irrémédiablement le fruit. Les cas d'abus d'autorité ne doivent pas être fréquents non

plus, car si les inconvénients de ce genre se présentaient souvent, ils diminueraient, sans aucun doute, l'affluence considérable de demandes pour le moindre emploi, demandes qui s'expliquent par ce que le travailleur de chemin de fer a, malgré tout, plus de sécurité du lendemain que celui de toute autre industrie, surtout lorsqu'il appartient depuis un certain temps à une Compagnie, et n'y occupe plus un des derniers emplois. Dans ce cas, il n'est sous le coup d'un renvoi que pour des manquements graves à son devoir, et peut choisir son heure de sortie, si définitivement il veut quitter son service, ce que ne peut pas toujours le travailleur ordinaire.

Néanmoins, M. Aylies voudrait voir l'employé de Chemin de fer plus en possession de sa situation acquise, lui donner le droit de la défendre contre ses supérieurs, et empêcher qu'il ne prenne des engagements exagérés. Il réclame, à cet effet, une loi spéciale et se fonde sur la puissance des Compagnies et le monopole dont elles jouissent. Il nous montre la force sans contrepoids que leur donne l'accumulation de capitaux immenses, et l'arbitraire auquel peuvent se livrer ceux qui en disposent. Et cette force est en peu de mains, bien que le capital puisse être celui de tous, de la grande et de la plus petite épargne, car la bonne gestion de l'entreprise entraîne nécessairement une centralisation étroite. Chaque compagnie est régie ainsi par peu de personnalités, dont le pouvoir, sans contrôle, s'exerce sur une quantité considérable de travailleurs.

Le deuxième point, et le plus important de l'étude de M. Aylies, est celui de la retenue sur le traitement. Cette retenue est, dit l'auteur, faite comme dans l'armée, à laquelle il assimile, dans une certaine mesure, l'administration des Chemins de fer, et sert à constituer une retraite à celui qui accomplit le temps de service prescrit. Comme dans l'armée, cette épargne forcée, qu'on fait faire à l'employé de chemin de fer, est faite en pure perte pour sa famille, s'il meurt

avant le temps de service fixé, ou s'il quitte la Compagnie à laquelle il appartient.

C'est par cette condition que l'employé de chemin de fer est lié si étroitement à la Compagnie, car il faudrait perdre le fruit de toute son épargne, s'il voulait la quitter.

De plus, il ne participe en rien à la gestion de ses économies; il n'est pas consulté, on ne lui rend aucun compte, et, dans certains cas, il ne peut même jouir que d'une partie de sa retraite, pendant un certain temps.

Toutes ces raisons appellent aussi, dit M. Aylies, une loi nouvelle qui donne à tous les intéressés les droits ou garanties qui leur manquent.

Peut-être pourrait-on dire que la retenue faite sur les traitements n'est pas une épargne dans le sens vrai du mot, car l'épargne reste toujours la propriété de celui qui l'a faite, mais par contre ne peut procurer que les revenus du capital qu'elle représente. Tandis que, dans le calcul des retraites, il est précisément tenu compte des sommes perdues par les uns, pour augmenter la part des autres.

De plus, l'employé de chemin de fer ne participe pas seul à la formation du fonds : les Compagnies y contribuent, et certaines Compagnies le forment même toutes seules, en y attribuant, annuellement, les sommes nécessaires sur leurs bénéfices. Dans ce dernier cas au moins, on comprend qu'elles s'en réservent la gestion.

C'est une loi qui régirait les uns et non les autres qu'il faudrait faire alors, une loi qui ne s'appliquerait qu'à une certaine classe de travailleurs, et pas à tous les membres de cette classe.

On imagine facilement que, malgré toutes les bonnes volontés qui se sont manifestées autour de ce projet, la formule juste n'ait pas été trouvée, car toutes celles qui ont été proposées, tout en répondant à un des besoins, laissaient la porte ouverte à un inconvénient plus grave que celui auquel elles voulaient parer, et, en fin de compte, la solution de la question reste à trouver.

Mais il faut la trouver, dit M. Aylies, la nécessité s'en impose, trop d'intérêts y sont attachés, intérêts matériels autant que moraux.

Peut-être la solution se trouvera-t-elle, quand le cercle s'élargira et que ce ne seront plus des institutions ou des individualités d'exception qu'on songera à règlementer, lorsque le droit à la retraite, dans des conditions identiques, sera acquis à tous les travailleurs, et même lorsque l'épargne sera imposée à chacun selon sa mesure en vue de cette retraite. La question, de spéciale, devient ainsi générale et hérissée de complications ; mais il faudra bien l'envisager un jour, car elle ne peut manquer de se poser dans un avenir plus ou moins rapproché.

En attendant, l'étude que nous analysons sera un des documents les plus précieux à consulter sur la matière.

Si nous concluons que l'heure n'est pas venue pour une loi sur les caisses de retraite des employés de Chemin de fer, parce qu'elle n'aurait qu'un rayon d'application trop restreint, nous en dirons autant de celle qui confère aux employés le droit de discussion avec leur administration, en ce qui concerne leur position, et les préserve, en outre, d'engagements imprudemment contractés.

Une loi est inutile. La situation des travailleurs de chemins de fer suivra forcément le mouvement de l'offre et de la demande d'emplois. Si la situation offerte devient insuffisante, le recrutement deviendra plus difficile et les Compagnies, pour la sauvegarde de leurs intérêts, modifieront elles-mêmes les conditions d'engagement.

Quant à l'intervention de la loi dans l'engagement que l'employé contracte avec la Compagnie, elle doit être repoussée, car le principe de la tutelle en toutes choses, dont les gouvernements monarchiques nous ont transmis trop de manifestations, doit disparaître, partout où il est possible, dans des institutions républicaines. C'est en effet le rôle de la monarchie de régler et d'intervenir en tout, parce que d'elle

dépend tout, et c'est à elle que tout remonte. Elle ordonne et dispose, tandis qu'en l'état républicain, c'est la volonté du plus grand nombre qui prévaut, et pour que cette volonté se manifeste dans un sens droit, une éducation dirigée dans ce but doit y être donnée à l'homme, au citoyen. Libre de ses actes privés, mais strictement responsable des conséquences, la latitude d'agir la plus complète possible doit lui être laissée.

Qu'il apprenne à se conduire seul, sans lisières, quitte à faire quelques chutes, nous obtiendrons une nation plus personnelle, plus sûre d'elle-même, plus réfléchie dans ses résolutions.

A. KAMPMANN.

Epinal le 15 avril 1886.

NOTE

RELATIVE

AU POISSON D'EAU DOUCE

Circonstance ayant inspiré l'idée de cette note ;
Diminution croissante du poisson par des épizooties et d'autres causes.
Le reboisement considéré comme remède principal.

PAR

Le Docteur LIÉGEY,

Membre de plusieurs Sociétés savantes, médecin à Choisy-le-Roi (Seine).

La Société d'émulation des Vosges, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir comme correspondant après en avoir été associé libre, a bien voulu insérer, en 1883, dans ses *Annales*, deux de mes récents articles intitulés, l'un : *Constitution médicale actuelle des plantes, des animaux et de l'homme*, et l'autre : *Note principalement relative à la maladie des arbres fruitiers.*

Le premier de ces articles consiste, à peu près, dans le résumé et les conclusions d'un petit mémoire publié postérieurement, c'est-à-dire en décembre 1883, dans le *Journal de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, sous le titre : *Rôle étiologique du déboisement dans le typhus des plantes, des animaux et de l'homme. — Urgente nécessité d'un reboisement aussi général que possible.*

Le second article envisage particulièrement cette influence au point de vue de la maladie des plantes : oïdium ou typhus végétal.

Aujourd'hui, je viens encore parler de la même influence, jointe à d'autres causes, mais envisagée spécialement d'une manière relative au poisson.

Je crois devoir, d'abord, faire connaitre la circonstance dans laquelle m'est venue l'idée d'écrire ce nouvel article :

« Au mois d'octobre 1883, je reçus, datée de Meaux (Seine-et-Marne), de M. Burger, inspecteur-adjoint des forêts, en retraite, et correspondant de la Société d'émulation des Vosges, mais que je n'avais pas alors l'honneur de connaître, une charmante lettre, dans laquelle ce distingué collègue me disait avoir lu, tout récemment, dans le *Bulletin* de la Société, les deux sus-dits articles et sympathiser d'autant plus avec mes opinions sur l'influence du déboisement et du reboisement, que, lui-même, en 1877, avait publié, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture et Comice de l'arrondissement de Meaux*, son lieu natal, un travail ayant pour titre : *Du reboisement des campagnes dans ses rapports avec la disparition des oiseaux utiles à l'agriculture* (1). En même temps, il m'envoyait gracieusement un exemplaire de ce travail, qui a soixante pages.

« Du commencement à la fin, cette brochure est aussi instructive qu'intéressante.

« Pour donner aux personnes qui ne l'ont pas lue, une idée des vues de l'auteur, je reproduirai la page suivante :

« DU DÉBOISEMENT DE LA CAMPAGNE.

« Ce dont nous croyons devoir vous entretenir, c'est d'un « déboisement tout autre que celui qu'on appelle la *propriété* « *forestière ;* c'est d'un déboisement dont on ne s'est jamais « préoccupé, qui a les mêmes conséquences, si ce n'est même « plus accentuées encore, que celui des forêts, sur la disparition des oiseaux insectivores, et qui, s'effectuant sur une « plus grande échelle, depuis trente ans, dans nos campagnes, aura pour effet d'enlever à ces animaux leur dernier « et unique refuge..., ce qui est déjà un fait très remarquable

(1) Paris, librairie agricole de la Maison rustique, 26, rue Jacob. Médaille d'argent de la *Société protectrice des animaux*. Recommandé et inscrit au *Catalogue* de la Société pour l'amélioration des publications populaires, 1878.

« (nous le répétons) sur un grand nombre de territoires com-
« munaux de la Brie, seul point de notre pays qu'il nous ait
« été donné d'observer attentivement.

« Il s'agit du déboisement des champs, c'est-à-dire de la
« destruction, dans la campagne, de toute cette végétation
« arborescente ou arbustive que nous voyions autrefois le
« long des routes, le long des chemins ruraux, des fossés,
« des ruisseaux, dans les bas-fonds humides, sur les talus,
« autour des sources et des mares, enfin autour des enclos et
« des prairies et près des habitations ; en tous ces lieux que
« nos pères avaient l'habitude de maintenir à l'état boisé, et
« dont il n'existe plus aujourd'hui que quelques rares ves-
« tiges. »

Notre savant collègue, dans le corps de l'ouvrage, parmi diverses considérations importantes, se livre particulièrement à celle de la multiplication croissante et désastreuse des insectes par l'effet du déboisement des campagnes. Ensuite, après s'être attaqué aux diverses chasses des oiseaux insectivores, et surtout de leurs nids, il termine par ces lignes :

« En somme, il faut en venir persévéramment, pour parer
« à tous ces maux, dont le public s'émeut à si bon droit
« depuis longtemps :

« 1° Au reboisement des campagnes ;

« 2° A une répression soutenue et énergique. »

C'est en lisant cet ouvrage que je conçus la pensée de faire, en petit, pour le poisson, ce que M. Burger a fait, en grand et si heureusement, pour les oiseaux, et à cette pensée contribua la circonstance que j'avais écrit des articles sur le poisson envisagé au point de vue pathologique et au point de vue hygiénique.

Parlons seulement ici du poisson envisagé au point de vue pathologique.

A mon travail intitulé : *Mémoire sur la constitution médicale d'une contrée de la Meurthe et des Vosges,* publié en 1852, 1853 et 1854, dans le *Journal de la Société des sciences médicales et*

naturelles de Bruxelles, mémoire principalement relatif à la modification de la santé de l'homme, mais où il est déjà aussi question de la santé des animaux et des plantes, et, encore, de l'altération des saisons, à ce travail se trouve joint, comme complément ou appendice, une note sur une maladie du poisson, en sorte que, de ce mémoire, on peut dire : *desinit in piscem*. Je ne saurais ajouter : *formosa superne* (1).

Voici cette note :

Affection scorbutique ou typhique chez les poissons.

« A Rambervillers (Vosges), dans un jardin attenant à la maison que j'habite, se trouve un réservoir peu spacieux, alimenté par un filet d'eau de fontaine, et dans lequel, pendant longtemps, il avait été possible de conserver des poissons. On y mettait principalement des tanches et des carpes, qu'au bout d'un mois, de six semaines et davantage encore, on retrouvait saines et vigoureuses, malgré l'absence à peu près complète de nourriture. Dans notre petite ville assez mal approvisionnée, c'était, pour la maison, une ressource vraiment précieuse, surtout en temps de carême.

(1) Cela me rappelle une petite anecdote que je demande la permission de raconter :

Dans les premiers temps que j'habitais Choisy-le-Roi, j'avais le loisir d'aller de temps en temps à Paris, assister à une visite d'hôpital, et le plaisir de me mêler aux étudiants. Or, un matin que je me trouvais à la clinique de l'hôpital de la Pitié, le très savant et regretté professeur Lasègue, qui avait le don d'allier le grave au doux et le plaisant au sévère, était en train, au lit d'une malade, de raconter à ses élèves que, parfois et même assez souvent, une très belle femme engendre un enfant très laid, et il citait comme exemple de ce fait un Monsieur Poisson d'une laideur extrême et duquel la mère avait été d'une rare beauté. Je ne pus m'empêcher de dire : « On aurait donc pu appliquer à cette dame le vers d'Horace : *desinit in piscem formosa superne.* » « Oui, vous avez raison, s'écria le professeur en riant aux éclats, la plus belle femme avait enfanté un affreux poisson ! »

« Mais ne voilà-t-il pas que, pendant le carême dernier, heureusement près de son terme, cette ressource vint à manquer !

« Le 3 avril, voulant savoir comment se portaient une douzaine de poissons, carpes et tanches, qui avaient été mis dans le réservoir quelques jours auparavant et dans un état paraissant irréprochable, je levai le grillage qui couvrait ce réservoir et je vis ce qui suit :

« Trois tanches, presque pâmées, présentaient le flanc à la surface de l'eau. Leur corps était couvert, en partie, d'une matière albuminoïde résultant de l'hypersécration cutanée et offrait l'aspect d'une sorte de mousse ou d'une certaine moisissure blanche comme on en voit dans les caves. Sur beaucoup de points, la peau était dépouillée de ses écailles, que la transparence de l'eau permettait de voir au fond du réservoir, et çà et là, elle offrait de véritables ulcères entremêlés de taches rouges et violacées, plus ou moins étendues. La plupart des extrémités des arêtes qui entrent dans la composition des nageoires, étaient à nu et légèrement rougies par du sang ; les lambeaux de peau, qui restaient sur les opercules presque entièrement dénudés, se détachaient aussi facilement que si l'animal eût été bouilli ou que s'il y eût en putréfaction avancée ; une injection sanguine se remarquait autour des yeux. Les branchies, augmentées de volume, étaient gorgées d'un sang rouge violacé qui coulait abondamment sous une légère pression du doigt. Peu de sang dans les autres organes ; vessie natatoire gonflée d'air.

« Des autres poissons, plusieurs venaient de temps en temps ouvrir la bouche à la surface de l'eau, pour y respirer l'air qu'ils ne pouvaient plus absorber suffisamment dans ce liquide ; les autres nageaient encore comme de coutume et se tenaient au fond du bassin. Tous offraient, à la surface du corps, mais à des degrés moindres que les premiers, des signes de la même affection. Les moins malades avaient encore les ouïes d'un beau rouge et ne présentaient, en outre

d'un peu de mousse et de l'absence de quelques écailles, que la dénudation partielle des opercules, celle de l'extrémité de quelques arêtes des nageoires et quelques taches lenticulaires d'un rouge vif.

« Je donnai deux de ces poissons, les moins malades, bien entendu, à un ouvrier qui, se trouvant là par hasard, n'avait osé me demander que ceux qui s'étaient offerts les premiers à ma vue, desquels l'aspect était on ne peut plus dégoûtant et que je le détournai de manger.

« Des poissons restés dans le réservoir, trois vivent encore, et, jusqu'à ces derniers jours, leur maladie n'avait pas fait de progrès bien sensibles ; mais, actuellement et coïncidemment avec un temps orageux, l'aggravation est manifeste.

« J'ignore complétement quelles sont les maladies ordinaires du poisson ; j'ignore donc aussi si la maladie que je viens d'indiquer est nouvelle ou non ; toutefois, je ne pense pas me faire illusion en voyant dans cette maladie, où l'altération du sang est si manifeste, de l'identité avec le scorbut ou une affection typhique.

« Curieux de savoir si ce qui s'était passé chez moi était ou non un fait isolé, je m'informai et je ne tardai pas à apprendre que d'autres personnes de notre ville, qui conservaient du poisson soit dans des réservoirs, soit dans des huches plongées dans la rivière, en avaient beaucoup perdu en même temps que moi ; j'appris aussi que, dans cette ville, pendant la semaine sainte, un marchand avait mis en vente, à un prix extraordinairement bas, un grand nombre de ces poissons, la plupart pâmés, sur plusieurs desquels une personne digne de foi m'a assuré avoir remarqué des taches rouges ou brunes. »

Voici quelque chose de plus positif :

« Le 27 avril, comme je passais sur un pont de la Mortagne, (petite rivière qui traverse Rambervillers), avec plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvait un de mes confrères d'une ville voisine, il y avait grande rumeur dans un groupe de jeunes garçons, qui étaient sur ce pont, parce que l'un

d'eux venait de prendre, avec la main seule, mais à grand peine, dans un endroit peu profond, un poisson assez volumineux, vulgairement appelé rousse, à demi pâmé. Sur ce poisson, je fis remarquer aux personnes qui m'accompagnaient, des taches rouges et rougeâtres manifestes, la teinte violacée et le saignement des ouïes.

« Ce fait, tout fortuit, et venu si à propos, suffit pour montrer que la maladie en question peut atteindre également les poissons qui vivent dans l'eau libre, si je puis m'exprimer ainsi.

« De ce qui précède, tirons seulement cette conclusion : que, pour manger du poisson sain, ou le conserver tel, il ne faut pas acheter celui qui offre des taches rouges ou rougeâtres. »

« Une chose très intéressante et que je constatais déjà à cette époque, c'est la grande ressemblance existant, sous le rapport de l'aspect extérieur du moins, entre cette maladie du poisson et l'oïdium de certains végétaux, tel que je l'ai décrit, par exemple, dans ma note principalement relative à la maladie des arbres fruitiers. Si, en effet, on examine comparativement ce poisson et l'une de ces plantes, on voit, à la fois, sur les feuilles ou la tige de celles-ci, comme sur celui-là, des taches blanchâtres, des taches rouges ou rougeâtres, les taches brunâtres plus ou moins foncées et même des taches noires, des ulcérations plus ou moins profondes, des perforations, de véritables gangrènes, degrés divers du même mal et exprimant bien, je crois, l'altération du sang chez l'animal, comme l'altération de la sève chez la plante.

« On pourrait, je crois aussi, et j'ai déjà, il y a longtemps, essayé de le faire, rapprocher sous le rapport des manifestations morbides extérieures également, la maladie du poisson de certaines maladies d'autres animaux et même de l'homme.

Mais l'épizootie du poisson ne s'est pas montrée que dans les Vosges : elle a même eu lieu ailleurs qu'en France.

Le regretté docteur Dieudonné, savant rédacteur principal du *journal de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, a écrit, (cahier de juillet 1855), sous mon article complémentaire, les lignes suivantes :

« Il n'est peut-être pas inutile de rapprocher de la maladie que signale notre collègue de Rambervillers ce fait qui a été constaté en Belgique, à savoir l'extinction presque complète du poisson dans un grand nombre d'étangs pendant les dernières fortes gelées de l'hiver, auxquelles quelques personnes ont cru devoir attribuer cette mortalité. Mais, si l'on prend en considération que semblable phénomène ne s'était pas encore produit, bien que, d'autres années, il y eût des gelées au moins aussi fortes, et qu'on avait pris partout les précautions usitées en semblable circonstance, il faut bien admettre que la destruction du poisson ne peut être attribuée qu'à des causes morbifiques toutes spéciales, encore inconnues dans leur essence, comme celles du choléra (1) et des épiphytoties (épidémies des plantes) que nous observons depuis quelques années ; et ce qui donne une certaine valeur à cette opinion, c'est que les anguilles sont mortes, comme les autres poissons. Il est à regretter que l'on n'ait pas mentionné si les poissons trouvés morts dans les étangs présentaient des taches semblables à celles décrites par M. Liégey et si les nageoires avaient subi quelque altération. »

D'après cette citation, on voit que, au sujet de la maladie épizootique du poisson, l'opinion de mon savant collègue ne diffère pas sensiblement de la mienne Le titre de *typhus des plantes, des animaux et de l'homme*, que j'avais déjà donné, avant cette époque, à une note adressée à l'Académie des sciences, puis à l'académie de médecine de Paris, n'avait donc pu l'étonner, comme il a étonné, alors et depuis, certains de mes autres confrères.

(1) Le choléra est un des quatres typhus (typhus indien), dont les autres sont : le typhus d'Europe, le typhus d'Orient ou peste, et le typhus d'Amérique ou fièvre jaune.

Quelques années après, (je ne saurais préciser, parce que, dans notre malheureuse guerre, la note que j'avais recueillie, ainsi que d'autres notes relatives au même sujet, a été perdue), quelques années après, les journaux politiques racontèrent que, en Suisse, dans le lac de Genève, je crois, il y avait grande mortalité sur la perche par le fait d'une maladie considérée comme un typhus.

« On ne disait pas non plus si les poissons malades ou morts offraient des taches et des ulcères ressemblant aux taches et aux ulcérations dont j'ai parlé dans ma note.

« Au lieu de donner, à cette note, le titre de : *Affection scorbutique ou typhique,* j'aurais dû l'intituler : *Affection scorbutique typhique ou typhique scorbutique* ; car, je crois que, dans cette affection, l'élément scorbutique et l'élément typhique se trouvaient parfois réunis, et surtout dans les cas où la mort était rapide.

Mais à mon avis aussi, une mort très rapide, une mort foudroyante même, peuvent résulter de l'élément typhique seul, chez le poisson, comme cela a lieu parfois chez d'autres animaux, chez l'homme et même chez la plante. MM. les vétérinaires ont tous vu de ces cas chez des animaux domestiques ; tous les médecins en ont vu chez l'homme et, pour ma part, j'en ai cité, et quant à ce qui concerne les plantes, d'autres observateurs ont certainement constaté ce dont j'ai parlé dans ma *Note principalement relative à la maladie des arbres fruitiers* : je veux dire la mort presque subite, sans cause appréciable, d'arbres d'apparence vigoureuse, en pleine floraison ou venant même de donner des fruits. Chez ces plantes, chez ces animaux, chez ces hommes, les effets morbides extérieurs n'avaient pas eu le temps de se produire. »

Il ne serait donc pas étonnant que, dans l'épizootie des étangs de Belgique et celle du lac suisse, l'on n'eût pas remarqué les stigmates en question.

Mais revenons en France.

« A Choisy-le-Roi, situé sur les bords de la Seine, où je

réside depuis vers la fin de 1869 et où se trouvent beaucoup de pêcheurs de profession ou amateurs, un certain nombre m'ont assuré avoir vu, dans le fleuve, ou sur ses bords, à diverses époques, une quantité inaccoutumée de poissons morts, parmi lesquels il y en avait qui présentaient des taches et des ulcérations. Dernièrement, un amateur à qui je faisais des questions à ce sujet, me dit qu'il regrettait beaucoup de ne pas avoir su plutôt que cela pût m'intéresser, parce qu'il m'eût envoyé, pour l'examiner, une énorme brème morte, qu'il avait eue quelque temps sous les yeux et qui offrait précisément des plaies, des taches sur diverses parties du corps, avec une altération manifeste des ouïes.

« J'aurais, sans doute, plus de faits de ce genre à indiquer, si j'avais fait une enquête suivie au lieu d'une enquête à bâtons rompus, si je puis m'exprimer ainsi. » (1)

C'était peut-être à cette influence typhique, avec ou sans scorbut, que devait être attribuée la mortalité remarquable, en 1881 ou 1882, des écrevisses dans le département de la Meuse, mortalité dont ont parlé plusieurs journaux à cette époque.

J'en arrive à la question de l'étiologie ou causalité, non-seulement de la maladie, mais aussi de la raréfaction générale et croissante du poisson.

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, et comme j'étais sur le point de terminer mon travail, je suis allé, un matin, sur le bord de la Seine, dans le but de recueillir de nouveaux renseignements. J'y trouvai deux jeunes gens, dont l'un, qui pêchait à la ligne et qui, chose bizarre, venait d'enlever un poisson, accroché à l'hameçon par le milieu du corps, me raconta que, en Suisse, où il se trouvait pendant la guerre, on voyait, en différents endroits, des poissons tachés d'une manière plus ou moins prononcée ; que dans la Seine, surtout dans les temps chauds, il n'était pas rare d'en rencontrer et que, dernièrement, il avait eu un de ces poissons, assez volumineux et bien vigoureux encore, qu'il avait rejeté immédiatement. L'autre jeune homme me dit avoir vu du poisson taché dans la Moselle ; et l'un et l'autre s'accordèrent à dire que le poisson atteint de ces taches est commun parmi ceux que, de divers étangs, on apporte dans la banlieue.

Répétant encore (1) ce que j'ai écrit, en 1852 *(Typhus des plantes, typhus des animaux et typhus de l'homme, et mémoire sur la constitution médicale d'une contrée de la Meurthe et des Vosges,* je dirai que les maladies typhiques des trois ordres d'êtres vivants, ainsi que la maladie des saisons, ont probablement une grande cause qui leur est commune, et ajouterai, (chose que j'ai dite également, mais depuis que j'ai lu et médité l'ouvrage de Rauch) : que cette grande cause, non unique certainement, semble bien être le déboisement, forestier et autre, qui continue à s'effectuer, d'une manière remarquablement croissante de nos jours, dans tous les pays, et donne lieu, parmi ses nombreux et incontestables effets, à de plus brusques variations de température, à de plus violentes secousses électriques, à de plus fréquents et plus subits passages d'une très grande élévation du niveau des eaux à son très grand abaissement, et *vice-versa.*

« Comment, en général, les êtres vivants ne seraient-ils pas fâcheusement influencés par de telles conditions ? Comment, en particulier, le poisson de nos ruisseaux, de nos rivières et de nos fleuves, ne souffrirait-il pas surtout de ces alternatives du niveau des eaux ? Tantôt ce malheureux poisson, ainsi que son frai, est entraîné, loin de sa retraite, par l'inondation, et, tantôt, au contraire, l'un et l'autre sont confinés dans des endroits où il n'y a pas suffisamment d'eau pour les préserver de la glace et où ils reçoivent en plein les rayons du soleil, attendu qu'ils n'ont plus, pour s'en préserver, les arbres, les saules, les buissons, dont autrefois tous les cours d'eau étaient bordés et les étangs entourés. »

Parmi les autres causes qui peuvent contribuer, d'une manière plus ou moins puissante, à la rareté croissante du poisson, j'indiquerai les suivantes :

(1) Je l'ai déjà répété dans mon mémoire sur le *Rôle étiologique du déboisement, le typhus des plantes, des animaux et de l'homme (Journal de Bruxelles,* déc. 1883).

« 1° La grande diminution des prairies. Cette diminution est surtout remarquable aux environs des grandes villes, où, comme dans la banlieue de Paris, par exemple, on consacre le plus de terrain possible à la culture maraîchère.

« Si Mme Deshoulières vivait encore, elle ne pourrait plus dire :

Dans ces prés fleuris
Qu'arrose la Seine,
Cherchez qui vous mène,
Mes chères brebis... »

. . . .

Par exemple, de Choisy-le-Roi à Paris (dix kilomètres environ), il n'y a plus, sur les bords de ce fleuve, que quelques minces languettes de prés, où un maigre gazon, bien peu fleuri et souvent brûlé, remplace *l'herbette épaisse*, si chère aux moutons, lesquels on ne voit plus que sur les grandes routes ou dans les wagons, s'acheminant vers le Minotaure qui va les dévorer.

Privés, à peu près entièrement aussi, des arbres, des saules des buissons qui, autrefois, y étaient nombreux, ces bords sont devenus également inhospitaliers pour les petits oiseaux, dont parle si agréablement M. Burger, et pour le poisson, qui, au voisinage de cette végétation variée, trouvait l'ombre. la tranquilité pour lui et son frai, et était beaucoup moins exposé qu'aujourd'hui à n'avoir qu'une insuffisante quantité d'eau.

Les prés, comme les forêts, comme les diverses plantations d'arbres, ont, ainsi que l'a dit, si bien dit Rauch, parmi leurs nombreux et bienfaisants effets, ceux de contribuer à empêcher l'excès d'eau et l'excès contraire, tout en agissant d'une manière favorable sur la température. En effet, en temps de pluie, chaque brin d'herbe, comme chaque feuille, recevant une ou plusieurs gouttes d'eau, c'est une masse énorme de liquide qui n'arrive pas immédiatement dans le cours d'eau

et dont une partie étant conservée par le sol comme par la plante, émane dans l'air ambiant, en temps de sécheresse, une bienfaisante humidité.

2° La disparition d'une grande partie des sources, conséquence nécessaire du déboisement en général, mais surtout du déboisement forestier. Les nombreuses sources d'autrefois avaient une grande part dans l'harmonie hydrologique ; car l'arrivée constante de leurs eaux vivifiantes concourait à empêcher les niveaux trop bas. De plus, que de poissons se plaisaient à leur voisinage ! N'est-ce pas là, en effet, que, dans nos montagnes des Vosges, on trouvait, par exemple, le plus abondamment, le meilleur des poissons d'eau douce : la truite, qui y est maintenant relativement rare?

3° Les fossés, plus ou moins en pente, qui bordent les chemins ruraux, les routes, les chemins de fer, etc. Je suis loin de blâmer l'existence de ces fossés, de ces canaux : ils ont, je le reconnais, une utilité incontestable au point de vue de l'entretien de ces diverses voies. Mais (toute médaille a son revers !) Il faut bien reconnaître aussi qu'ils jouent un certain rôle dans la brusquerie des inondations et dans les desséchements qui les suivent.

4° Des déjections de certains établissements industriels. Voilà encore une médaille qui a son revers ! L'industrie, de nos jours, a fait et continue à faire d'énormes progrès ; mais il faut bien l'avouer, ces progrès ne sont pas tous et toujours entièrement favorables à la santé des êtres vivants, et, parfois, sous certains rapports, on se prend à regretter le temps d'autrefois. C'est ce que je disais, dans un petit article publié en 1865, dans la *Gazette médicale de Strasbourg*. (1)

(1) Du petit foyer épizootique. — Comment, parfois, est exécuté le règlement sanitaire à la campagne. — Inoculation de la maladie charbonneuse à un homme. — Oracles d'une somnambule : — un sort donné et rendu. — Comment le secret et les pratiques superstitieuses en général produisent des guérisons. — Utilité plus grande, de nos jours, de mettre à exécution toutes les mesures hygiéniques. — Deux exemples à suivre (*la prohibition de la vente des champignons sur les marchés*), — L'état hygiénique d'autrefois et celui d'aujourd'hui.

Autrefois, on avait généralement de l'air pur, de l'eau pure et bien d'autres choses pures ; tandis que, aujourd'hui, l'air et l'eau sont très souvent, eux-mêmes, altérés. Pour ce qui concerne particulièrement l'air, les habitants de la banlieue de Paris en savent quelque chose, eux qui ont à respirer les émanations de toute espèce d'usines, sans en excepter les dépotoirs, qui, à Choisy-le-Roi et aux environs, les années dernières, étaient véritablement un fléau, contre lequel, ainsi que d'autres, j'ai protesté énergiquement dans des journaux politiques. (1)

Les matières liquides ou solides, putrides, ammonicales, sulfureuses, etc., déversées par certaines usines devenues très nombreuses partout, troublent les eaux, les colorent diversement, les empoisonnent. Pour ma part, j'ai vu de petits cours d'eau tellement colorés par ces matières, que, des poissons, s'il y en avait eu dans de tels milieux, on aurait pu dire qu'ils étaient au bleu pendant leur vie, (qu'on me passe cette plaisanterie). Mais les poissons fuient ces endroits, ou y meurent, ou y prennent un mauvais goût (2). Ce n'est pas là,

(1) Le *Siècle* et la *Paix*.

(2) On peut dire, d'une manière générale, que les différents êtres sont modifiés par le milieu dans lequel ils vivent : que, par exemple, le poisson et certaines plantes prennent un goût emprunté à ce milieu. On remarque surtout, que le poisson des étangs ou d'autres eaux stagnantes sent le marais. Pour ce qui concerne les végétaux, j'ai rencontré un fait très curieux, qui a été publié, une première fois, dans le *Journal des sciences médicales de Bruxelles*, en 1870, (Quelques accidents), reproduit, en 1880, dans le *Courrier médical de Paris*. *(Deux questions d'hygiène publique connues*, que je demande la permission de reproduire encore, parce que ce fait a eu lieu dans les Vosges.

« En 1868, à Rambervillers, on acheta sur le marché des navets du plus bel aspect, d'un volume remarquable et d'un bas prix étonnant. Une portion de ces navets, on ne peut plus tendre, divisée en petits fragments, fut blanchie, c'est-à-dire, préalablement cuite à l'eau, puis accommodée au jus de viande, comme de coutume, et servie au repas du soir.

« Trois personnes étaient à table : le père, la mère et la fille. (C'étaient mon épouse, ma fille et moi). Tous trois, à peine eûmes-nous goûté à ce mets, que

en tout cas, que le pêcheur gastronome va jeter sa ligne ou son filet, et il a doublement raison ; car au mauvais goût pourrait se joindre la nocuité de l'aliment, si, surtout, ce poisson était mangé pâmé depuis quelque temps.

5° Le nombre de plus en plus grand de pêcheurs. Pour peu que ce nombre s'accroisse encore, on dira qu'il y a autant de

nous le repoussâmes à cause de son odeur et de son goût. La maîtresse de la maison était sûre que le jus dont on s'était servi était irréprochable ; mais la cuisinière n'avait-elle pas pu laisser dans la braise une impureté comme, parfois, les chats en font dans ce combustible ? Et cette impureté, en brûlant, en fumant, n'avait-elle pas été capable d'infecter la casserole et son contenu ?

« Le lendemain, une autre portion d'un de ces navets fut accommodée de la même manière : mais, bien qu'on eût choisi la braise et que l'on se fût servi d'une autre casserole, l'aliment, cuit sous les yeux de la maîtresse, avait le même goût : *Horresco referens !* Cette odeur me rappelait celle du cadavre en décomposition, et, bien que je n'eusse fait que mettre dans ma bouche une très petite quantité de ce légume, crachée aussitôt, mon palais se trouva impressionné comme il l'avait été plus d'une fois, quand, étant étudiant à Paris, après avoir fait une longue séance, à l'amphithéâtre de dissection, j'allais au restaurant ou à la pension, prendre mon repas sans une promenade intermédiaire. Dans cet état du sens du goût, j'avais surtout en horreur la viande, qui me faisait tout à fait l'effetdu cadavre, putréfiée.

« Evidemment, le légume en question avait crû dans une terre recouvrant quelque cadavre enfoui à une profondeur insuffisante. Mais si nous avions eu du doute à l'endroit de cette provenance, ce qui suit l'aurait éclairée : Je ne tardai pas à apprendre que des équarrisseurs avaient coutume de semer des légumes, et notamment des navets, aux endroits où ils avaient enfoui de la charogne, et que ces individus jouissaient de la réputation de produire les plus beaux légumes. »

La crainte d'être trop long me fait abréger la reproduction de cet article, Quelque temps après la guerre, comme à Paris, je communiquais ce fait à un vénérable confrère, le docteur Guérard, membre de l'Académie de médecine, il me dit qu'une dame de Paris lui avait déjà parlé d'un cas analogue, et qu'avec ce cas et le mien, il se proposait de faire une note qu'il communiquerait à ce corps savant. Mais cette communication n'eut pas lieu, cet excellent homme, ce savant médecin ayant été bientôt enlevé par la maladie.

La suite de cette note trouvera peut-être sa place dans ce que je me propose d'adresser ultérieurement à la Société d'émulation.



ces pêcheurs que de poissons, comme l'on dit qu'il y a autant de chasseurs que de lièvres.

A Choisy-le-Roi, bien que de ces poissons on puisse dire : *Apparent rari nantes in gurgite vasto* (1), ce n'est pas assez, pour leur faire la guerre, des pêcheurs du lieu : il faut qu'il en vienne encore de Paris. Ceci a surtout lieu le dimanche et les jours de fête. Alors, sans compter la pêche en bateaux, on voit sur les bords du fleuve, dans des espaces peu étendus, des séries de quinze ou vingt lignes, qui se lèvent et s'abaissent alternativement. Il est vrai que, souvent, le plus attrapé n'est pas celui qu'on pense ; car beaucoup de pêcheurs, après une longue séance, s'en retournent le sac vide, mais non découragés.

L'indication des remèdes à opposer à la maladie du poisson, et à la dépopulation des cours et des réservoirs d'eau, découle naturellement de l'indication des causes, et ces remèdes sont pour la plupart ceux que Rauch a préconisés, à plusieurs reprises, il y a déjà si longtemps.

En tête de ces remèdes, il faut mettre le reboisement aussi général que possible. Certes, rien ne serait plus à souhaiter que l'exécution de la mesure proposée par cet homme, aussi doué d'humanité que de génie : je veux parler d'un reboisement résultant d'une convention internationale, dont comme, après cet auteur, je l'ai dit dans mes précédentes notes, Napoléon Ier s'était, peu de temps avant sa chute, résolu à prendre l'initiative. Mais, si l'on ne peut arriver à ce reboisement plus qu'européen, que la France, du moins, ait la gloire d'avoir mis à exécution la mesure la plus belle, la plus grande, la plus humanitaire !

Que, cessant tout défrichement non absolument nécessaire, elle opère, d'une manière raisonnée et sur la plus grande échelle possible, le reboisement forestier, tout en ménageant

(1) Ils sont cependant moins rares sur le territoire de Choisy que plus près de Paris, où la navigation est plus active.

dans l'exploitation des bois existants, les fourrés autant que possible. (1)

Que l'Etat, les communes et les particuliers s'entendent pour multiplier, dans la campagne, les arbres fruitiers et autres ; pour border ou reborder les ruisseaux, les rivières, les fleuves et les rares étangs qui existent encore, d'arbres d'essences diverses, mais en choisissant principalement ceux qui, à la valeur plus grande, joignent la propriété de croître plus vite. Les différents saules et même l'humble buisson seraient loin d'être déplacés à côté de ces arbres. Et cela ne coûterait pas autant que l'on pense.

Un chapitre de l'ouvrage de Rauch a pour titre : *Pépinières à établir dans toutes les communes du royaume.*

J'en extrais les passages suivants :

« La France ne jouit encore (1818) que de la moindre partie de la prospérité agricole à laquelle elle peut atteindre. Son sol, un des plus fertiles de la terre, demande à décupler ses produits et nos richesses. La régénération de nos forêts, de nos fontaines, de nos ruisseaux, de nos rivières et de nos fleuves, réclame des mesures promptes et extraordinaires, à l'exécution desquelles les pépinières existantes (pépinières des villes), quand même elles rempliraient complètement le vœu de leur institution, ne pourraient jamais suffire. Chaque commune ayant ses améliorations à réaliser dans ses limites, et chacune devant être chargée des plantations sur son territoire, pour exciter parmi toutes une notable émulation, et donner à ces travaux la vive impulsion qui est à désirer, il sera important, indispensable, d'ériger une pépinière rurale.

. . . .

« . . . La fixation des pépinières dans chacun des villages de France, outre les avantages communs à ces établis-

(1) M. Burger, au point de vue de la conservation, de la multiplication des petits oiseaux, tient essentiellement et avec raison à la conservation et à la multiplication de ces fourrés, comme à celles des haies et des buissons.

sements, en offre de particuliers, qu'aucune autre position ne saurait jamais compenser : non-seulement elle permettra de réparer sur-le-champ les pertes accidentelles ; mais l'analogie des sols, des climatures, indique assez que les sujets s'élèveront avec plus de succès, dans la terre natale, que s'ils arrivaient des fonds étrangers. La facilité, d'ailleurs, de pouvoir effectuer les transplantations au moment où les individus, fraîchement enlevés de leur berceau, peuvent être accompagnés de leur terre nourricière, et conserver ainsi le mouvement et la vie, tout en arrivant dans leur nouvelle demeure, ne saurait être trop appréciée. . . . .

« . . . . . Qu'on ne s'effraie point des frais qu'entraîneront ces institutions rurales : il suffirait d'une dépense modérée pour former avec la rapidité de l'éclair ces mémorables écoles (d'agriculture). Il ne s'agit point ici d'étaler une grandeur factice, de lancer dans les nues de ces pyramides égyptiennes, qui ont dévoré les montagnes, les forêts, les trésors des hommes, sans offrir une goutte d'eau au voyageur exténué . . . . . il n'est question que d'une pépinière pour chacune des quarante mille communes de France, et cette moderne création peut nous valoir plus de vrais trésors que le Potosi n'en fait couler dans l'Europe entière . . . »

« . . . . . Il ne serait donc pas raisonnable de regretter l'emploi de quelques millions consacrés à fonder ces pépinières . . . . . »

Je regrette d'écourter ces intéressants et instructifs passages.

J'ajouterai que l'on diminuerait singulièrement les frais de l'Etat et ceux des communes, si, par des récompenses, on stimulait l'initiative privée. Pourquoi ne primerait-on pas le cultivateur ou le sylviculteur qui aurait le plus, et avec le plus d'intelligence, planté d'arbres utiles ?

Après le déboisement, viendrait le rétablissement des prairies, autant que possible aussi et surtout, le long des cours d'eau.

Je vais encore citer Rauch :

« Les prairies forment une de ces riches portions du domaine de la terre, qui répandent le plus de charmes dans toute la nature ; douées, comme les forêts, d'une fécondité éternelle, elles offrent annuellement à l'homme leurs trésors spontanés, sans lui demander d'autres soins que le plaisir de les recueillir. Aussitôt que les voiles du printemps se lèvent, on voit les animaux bondir à la vue de leurs riantes nourrices : une mer de fleurs et de parfums s'élève simultanément de leur sein pour embaumer la terre ; elles donnent au paysage ce doux éclat qui fait chérir la vie, et nous leur devons ces délicieux laitages (1) qui contribuent à nous les conserver. Placées entres les eaux, desquelles elles reçoivent leurs plus fraiches couleurs, et les bois et les champs à qui elles donnent ces teintes et ces nuances qui charment les yeux, elles sont appelées à adoucir la majesté de la nature sans lui rien faire perdre de sa grandeur.

« Dans les premiers temps, elles s'étendaient entre les eaux et les forêts, dont les unes faisaient couler dans leur sein la fraîcheur, les autres les huiles qui devaient en accroître et en perpétuer la fécondité. . . . . »

L'auteur conclut à l'établissement de ces prairies, dans la limite du possible.

Ce rétablissement et ce reboisement ramèneraient le grand nombre des bienfaisantes sources d'autrefois.

Il faudrait, beaucoup plus qu'on ne le fait, pratiquer la pisciculture, la fécondation artificielle du poisson. Ici, un hommage au génie des deux pêcheurs vosgiens, Remy et Géhin, qui ont inventé ou réinventé cette fécondation.

Ayant lieu dans les conditions sus-indiquées et aussi dans la suivante, cette pratique aura infiniment plus de succès :

Cette dernière condition, c'est l'interdiction rigoureuse de

(1) Il n'est plus guère délicieux aujourd'hui, le laitage ! Que de jeunes enfants sont victimes de la mauvaise qualité du lait !

déverser dans les cours d'eau des matières pouvant nuire aux poissons.

Il n'y a rien à faire relativement au nombre croissant des pêcheurs, si ce n'est de tenir la main à ce qu'ils se conforment aux sages prescriptions de la loi.

J'avais l'intention de terminer cet écrit par un chapitre intitulé : *Danger de l'usage alimentaire du poisson malade ou mal conservé ;* mais je crains d'avoir été déjà trop long.

Choisy-le-Roi, 25 février 1884.

Dr LIÉGEY.

Un mot sur deux travaux de M. Burger, membre correspondant de la Société d'Emulation.

Comme je venais de terminer cet article, j'ai reçu de M. Burger, avec une nouvelle et trop aimable lettre, deux autres brochures, intitulées, l'une : *Le phylloxera (les moyens naturels de préservation)*, extrait du *Bulletin* de la Société d'Agriculture de Meaux, 1882, et l'autre : *De l'assèchement du sol par les essences forestières*. Extrait de la *Revue* des eaux et forêts, 1877.

J'ai grand regret de ne pouvoir ici, par manque d'espace, de temps, et aussi de talent, analyser convenablement ces deux travaux intéressants pour tout le monde.

Le premier intéresse surtout l'hygiéniste et le viticulteur, puisque le phylloxera détruit une plante dont les produits sont éminemment utiles aux malades, dans certaines circonstances (1), et à beaucoup de personnes en santé, et que ce

(1) Pour ma part, j'ai fourni un grand nombre d'observations destinées a montrer la haute et fréquente utilité du vin (vrai et bon, bien entendu) et d'autres substances alcooliques (vraies et bonnes, bien entendu aussi) dans les maladies, si souvent atoniques, de nos jours. Combien il est à déplorer que tant de gens abusent de ces liquides, qui, alors, deviennent eaux-de-mort, surtout quand ces liquides alcooliques, comme il arrive trop souvent et de plus en plus, sont frelatés, empoisonnés ! La plupart des folies, des crimes et des suicides, d'une croissance effrayante, sont, (je n'ai pas hésité à le dire dans mon testament médical, 1880, 81, 82. 83), le résultat de l'abus de ces boissons généralement frelatées. *Caveant consules !*

terrible puceron a ainsi causé et cause encore la ruine d'un grand nombre de viticulteurs.

M. Burger, se trouvant en Suisse, eut connaissance de deux moyens, non opposés, mais différents, préconisés par deux savants de ce pays, pour combattre le phylloxera, c'est-à-dire la culture, autour des vignes ou dans les vignes, de la grande absinthe *(absinthium vulgare)* et la plantation d'arbres résineux. Votre savant collègue soumit la question à la Société d'Agriculture de Meaux, appuyant dans l'emploi de ces moyens, sa confiance sur le fait de l'antipathie qui existe entre certaines plantes et certains animaux. « Là, dit-il, où l'invasion phylloxérique est dans son plein, il y aurait à délimiter, à circonscrire, dans les parties du vignoble encore intactes, une superficie quelconque, où l'on mêlerait çà et là, à la vigne, par petites places encadrées de fossés pour l'empêcher d'envahir au-delà de ce qu'il faut le sol, de plantes d'absinthe . . . . .

« Puisque vous pensez que les résineux peuvent aussi exercer une action favorable, même essai devrait être tenté avec ces essences ; avec le pin sylvestre, de préférence ; parce-qu'il est robuste, croît vite, et est bien moins exigeant sous le rapport de la qualité du sol. . . . . .

. . . . »

Contre un tel fléau, on ne saurait essayer trop de remèdes, et M. Burger a fait une œuvre très méritoire en appelant l'attention sur ces deux moyens, que l'on pourrait fort bien réunir dans la même propriété. Le second travail de M. Burger, c'est-à-dire l'*assèchement du sol par les essences forestières*, touche bien plus encore à l'hygiène générale et, en même temps, offre le plus grand intérêt pour l'agriculture en général et la sylviculture en particulier. Cet ouvrage est très intéressant aussi pour le physiologiste. Il suffirait, à lui seul, pour montrer l'inconvénient du déboisement et la nécessité du reboisement, mais d'un reboisement dans lequel, à côté des arbres feuillus, doivent entrer les arbres verts, en proportions variables, selon principalement le degré hygrométrique du sol.

Dans des tableaux très bien faits, et qui ont dû exiger beaucoup de travail, l'auteur montre que la faculté absorbante, pour l'eau, est loin d'être la même dans tous les arbres, à dimensions égales : que certains arbres feuillus absorbent beaucoup plus que les autres de même catégorie ; que les arbres verts, en général, prennent plus d'eau dans le sol que les arbres feuillus et que ces arbres verts ne sont pas tous également absorbants ; d'où découle, par exemple, cette conséquence hygiènique que c'est dans les sols humides qu'il faut mettre les sujets doués au plus haut degré de la faculté d'absorption.

L'auteur, par de semblables tableaux, a montré aussi que la transpiration, c'est-à-dire l'eau envoyée par les arbres dans l'atmosphère, est en quantité qui varie également selon les espèces, et selon que ces arbres sont feuillus ou verts. « La quantité d'eau transpirée par les feuilles est, dit-il, chose que les physiologistes ont d'ailleurs constatée, proportionnée à la quantité d'eau soutirée du sol par les racines. » (1) . . .

« . . . C'est, dans une forêt, une masse d'eau qui, sans cette forêt, s'écoulerait au moment des grandes pluies du printemps, pour gonfler peut-être surabondamment nos cours d'eau, ou rester en stagnation et rendre insalubles certains plateaux; ou qui resterait dans les profondeurs de la terre sans utilité pour personne . . . . . »

Il y aurait bien d'autres passages intéressants et instructifs de cette œuvre à citer ; mais je suis forcé de m'arrêter et je termine par une indiscrétion que mon cher collègue voudra bien, sans doute, me pardonner.

Dans sa lettre où il m'engage fortement à continuer de m'occuper de la nécessité du reboisement au point de vue de la santé de l'homme, des animaux et des plantes, dans cette lettre, se trouve cette phrase :

(1) Chez les plantes, comme chez les animaux, comme chez l'homme, il faut, ainsi qu'en finances, que la recette soit proportionnée à la dépense.

« C'est moi, cher collègue, qui le *premier*, et sans y songer le moins du monde, ai eu la bonne fortune, — en y mettant ma réflexion en présence de résineux que j'avais dans mon jardin — de mettre le doigt sur la vraie cause-production résineuse de l'assèchement prononcé du sol par les arbres verts résineux. »

Choisy-le-Roi, le 26 février 1884.

Dr LIÉGEY.

NOTE

RELATIVE

AU DANGER DE L'USAGE ALIMENTAIRE,

MÊME PASSAGER,

Du Poisson mal conservé ou malade

RÉSUMÉ, CONCLUSIONS ET RÉFEXIONS.

PAR

LE DOCTEUR LIÉGEY,

Membre de plusieurs Sociétés savantes, médecin à Choisy-le-Roi (Seine).

J'ai eu l'honneur, en date du 26 février 1884, de faire hommage à la Société d'émulation d'un article intitulé : *Note relative au poisson d'eau douce. — Circonstance ayant fait naître l'idée de cette note. — Épizooties chez le poisson. — Diminution croissante de cette substance alimentaire. — Quelques causes de ces maux. — Quelques remèdes.* J'avais eu l'intention de terminer cette note par un chapitre relatif à l'influence, sur la santé, du poisson mal conservé ou malade ; mais, comme je l'ai dit en finissant, cela eût rendu la susdite note beaucoup trop longue pour trouver place dans les *Annales*.

Ensuite, je me proposais de n'adresser à la Société mon article d'aujourd'hui que l'année prochaine ; mais, désireux de lui laisser le plus de souvenirs possible, j'ai réfléchi que mon âge (près de 71 ans), n'est plus celui des longs espoirs et que je devais me dire : *carpe diem*, profite du jour présent, qui, comme l'occasion, est chauve par derrière.

Après ce petit préambule, j'entre en matière : Mes premières observations sur le sujet sus-indiqué sont déjà anciennes ; car, dans un journal de Paris, l'*Union médicale*,

1856, on lit une note ayant pour titre : *Accidents typhiques déterminés, chez six personnes d'une même famille, par l'usage passager de poisson mal conservé. — Réflexions.*

Voici le résumé de ce cas, reproduit par d'autres journaux de médecine :

« Le 16 août 1856, dans la soirée, deux jeunes gens du village de Bult, canton de Bruyères (Vosges), voulant se régaler en famille le lendemain, qui était un dimanche, allèrent à la pêche dans un ruisseau du voisinage. Bientôt ils eurent assez de goujons pour une bonne friture ; ce qui ne les empêcha pas de rentrer un peu tard au logis, et alors que ces poissons étaient déjà pâmés depuis quelque temps. Avant de se coucher, ils jetèrent le produit de leur pêche dans un baquet d'eau propre, mais qui ne fut point renouvelée. Je dois ajouter que, à ce moment, le temps était très orageux, ce qui devait faciliter l'altération de ces poissons, laquelle, cependant, comme on va le voir, n'atteignit pas un haut degré.

« Le lendemain, dans la matinée, la friture fut tirée de l'eau et nettoyée. Vers deux heures, on la mit dans la poële avec du beurre bien frais ; puis, quand elle fut cuite à point, tout le monde, bien dispos, se mit à table. On mangea avec appétit, *jucunde*, car on ne trouvait à l'aliment qu'une odeur, qu'un goût agréables. Mais, le jour suivant, sur les sept personnes qui avaient mangé de ces poissons, six se trouvèrent malades : elles avaient des maux d'estomac, des nausées, des défaillances, des vertiges, des douleurs à la tête et à l'échine, avec des alternatives de froid et de chaleur.

« Le surlendemain, toutes éprouvaient plus ou moins de diarrhée avec plus ou moins de coliques.

« La chambre dans laquelle je trouvai cette famille réunie ressemblait à une infirmerie trop étroite pour le nombre de ses hôtes. Ce n'étaient que visages pâles, jaunâtres, amaigris, aux yeux enfoncés et cerclés de noir...

« Le seul membre de la famille, le plus jeune, qui n'eût pas souffert d'avoir mangé de ce poisson, était un jeune garçon de quatorze ans, d'une constitution cependant moins forte que celle des autres, mais lequel était un imbécile (1). *Beati pauperes spiritu !*

« Tous guérirent ; mais le père, chez lequel il y eut une prostration vraiment typhoïde et un délire prononcé, fut longtemps malade... »

Voici un second cas relatif à la nocuité du poisson mal conservé :

« Le 25 septembre 1869, alors que j'habitais encore Rambervillers (Vosges), un de mes voisins m'appelle à trois heures du matin, pour sa femme, qui, dit-il, est dans un état alarmant.

« Cette femme, d'une trentaine d'années, bien que d'une constitution assez forte, n'avait pas une bonne santé habituelle.

« Le 24, c'est-à-dire la veille de ma visite, elle mangea, pour son souper, à sept heures, un hareng salé, accommodé à la crême. Bien qu'ayant de l'appétit, elle ne le trouva pas bon ; aussi laissa-t-elle les œufs de ce poisson, que pourtant, elle préférait ordinairement à sa chair. Bientôt, pesanteur à l'estomac, malaise général. Bientôt couchée, elle a le sommeil agité, entrecoupé. Un peu avant trois heures, c'est-à-dire un peu avant qu'on vienne me chercher, elle pousse des cris qui éveillent son mari.

« Bien avant d'entrer dans sa chambre, j'entends ces cris, qu'elle suspend à peine pour répondre à quelques unes des questions que je lui adresse. Son visage, beaucoup plus pâle

(1) Les imbéciles, les idiots, comme certains autres individus qui ne sont pas dans l'état normal, sont généralement plus ou moins réfractaires à diverses influences nuisibles aux autres personnes. J'ai cité des exemples remarquables de ce fait, entre autres celui d'un aliéné qui essaya vainement de s'empoisonner avec d'énormes doses d'un sel de cuivre qui, bien certainement, n'est pas si inoffensif qu'on veut bien le dire aujourd'hui.

que de coutume, exprime la plus vive anxiété ; il est froid, et froides sont ses extrémités : « J'étouffe ! je souffre à l'esto-« mac, au ventre, au dos : partout ! Qu'on me soulage vite ! s'écrie-t-elle à tout moment. »

« Bientôt convaincu, d'après les renseignements sus-mentionnés, que l'ingestion du hareng altéré a été la cause déterminante des accidents, et bien que beaucoup de temps déjà se soit écoulé depuis cette ingestion, je fais vomir la malade au moyen de l'ipécacuanha ; à cela je joins l'application de sinapismes, des ventouses sèches, je fais prendre ensuite du thé légèrement additionné de kirch. Je passe sous silence bien des détails de cette longue observation. Bref, cette malade recouvra aussi la santé, mais après un certain nombre de jours de souffrances et de faiblesse, ayant graduellement diminué, il est vrai. »

Autre cas :

« Au printemps de 1879, à Choisy-le-Roi, on vint, un soir, me demander pour un monsieur d'une quarantaine d'années, fortement constitué et de bonne santé habituelle.

« Je le trouvai en proie à l'ensemble des accidents suivants : vomissements, coliques, diarrhée, douleurs crampeuses dans l'échine et les membres ; refroidissement des extrémités et du visage, qui est d'une pâleur extrême. « Je crois, me dit-« il d'une voix voilée, que j'ai le choléra. » Ces accidents ressemblaient, en effet, beaucoup à ceux du choléra ; mais, à ma connaissance, il n'existait alors ici, ni aux environs, aucun cas de cette maladie.

« Je me hâtai de demander au malade et à son épouse ce qu'il avait mangé à son déjeûner (midi), et ils me dirent que la famille, composée de cinq personnes, avait fait usage, outre de la viande bien fraiche, de sardines qui avaient un petit goût peu agréable, et que le père seul, très amateur de ce poisson, en avait mangé une certaine quantité.

« Je n'eus pas besoin de faire vomir ce malade, qui n'avait

déjà que trop vomi et avait rendu toute sa nourriture. Je le réchauffai par des moyens internes et externes, et il ne tarda pas à être sur pied, mais se promettant bien de ne plus manger de ce poisson.

« Si les autres membres de la famille n'éprouvèrent rien, c'est qu'ils n'avaient guère fait que goûter à cet aliment, ainsi que je viens de le dire. »

Autre cas encore :

« En mai 1881, dès le matin, l'épouse d'un homme de cinquante ans, très-laborieux et qui s'occupe à diverses choses dans sa maison, vint me dire que, depuis la veille, dans l'après-midi, il était en proie à des coliques sans dévoiement, coliques qu'il attribuait à ce que, depuis deux ou trois jours, il peignait dans son appartement avec de la céruse, achetée, il est vrai, délayée dans l'huile.

« Regardant, depuis longtemps déjà, ce mélange comme bien faiblement, pour ne point dire pas du tout nuisible, j'exprimai immédiatement, à cette dame, du doute à l'endroit de la cause de ces coliques, et lui demandai si, à son déjeûner de midi, son mari n'avait pas mangé quelque chose de lourd ou de mal conservé. Elle me répondit que, à ce repas, ainsi qu'elle et ses deux fils, l'un âgé de dix-huit ans, et l'autre de sept, il avait, mais beaucoup plus que chacun des trois, fait usage de maquereau non salé, frit, et lequel n'offrait point l'aspect de poisson mal conservé, mais avait, au dire du fils aîné, un goût de suie et comme une légère odeur de phénol. Ayant demandé aussi à cette dame si les autres convives avaient éprouvé quelque incommodité, elle ajouta que le plus jeune des enfants, dans l'après-midi aussi, avait vomi tout son déjeûner, et que, comme bientôt après cet enfant s'était trouvé dans son état naturel, elle avait regardé l'accident comme une simple indigestion, favorisée par la précipitation avec laquelle l'enfant avait mangé.

« Dès lors, c'est-à-dire avant même de me rendre, ce qui ne

tarda pas, chez M. X..., j'étais convaincu que ses accidents étaient dus au poisson. Trop de temps s'était écoulé depuis le repas pour qu'il convînt de faire prendre un vomitif. Je prescrivis un purgatif doux, auquel je joignis du café à l'eau, et le malade ne tarda pas à être entièrement guéri.

Un dernier cas relatif au poisson mal conservé :

« Tout récemment, un monsieur de Paris, qui habite Choisy-le-roi depuis quelque temps, me racontait que, il y a trois ou quatre ans, se trouvant en villégiature dans la banlieue et venant, dans un restaurant, de déjeuner uniquement d'une matelotte qui n'avait pas un bon goût, il avait été pris, heureusement d'une manière passagère, de troubles gastriques et intestinaux assez violents. »

Des accidents de ce genre ne doivent pas être rares, parce que souvent, ici et ailleurs, on mange du poisson dont la conservation laisse à désirer. Mais on n'est pas toujours, tant s'en faut, à même de rapporter l'effet à la cause, comme il m'a été donné de le faire dans les cas qui se sont offerts à mon observation. »

« Mais à quels signes distingue-t-on un poisson sain d'un poisson malsain, c'est à dire mal conservé ? Je ne veux parler ici que du poisson d'eau douce.

Le poisson est sain, bien conservé, lorsque les yeux sont encore brillants, transparents, et l'intérieur des ouïes est rouge ou rose. Eh bien, on dit que certaines marchandes de poisson ont trouvé le moyen de rendre quelque peu le brillant des yeux à des poissons morts depuis plusieurs jours. Il y a plus, et ceci n'est pas un simple on dit, mais une chose certaine, que toutes les personnes qui, par exemple, vont dans les halles de Paris, peuvent voir : ces marchandes, pour tromper sur la qualité de l'objet, peignent en rouge les ouïes devenues blanches par le commencement de décomposition. Elles ont, pour cela, à côté d'elles un petit pot de sang, dans lequel trempe un pinceau. Ce n'est ni du sang de

bœuf ni du sang de veau, parce qu'elles ne pourraient l'employer, ce sang, celui de bœuf surtout, étant bientôt coagulé ; mais c'est du sang de volaille, lequel reste liquide et homogène. C'est un renseignement que, à l'instant, vient de me donner un pêcheur, au bord de la Seine.

Quand la décomposition est quelque peu prononcée, la peau, ainsi que la chair, se ramollit et les écailles se détachent comme si le poisson eût été bouilli. Pas n'est besoin de dire que, dans cet état, l'animal, lors même qu'il viendrait du plus pur cours d'eau, a une mauvaise odeur et un mauvais goût.

Il est évident que, s'il est de mauvaise provenance, c'est-à-dire qu'il vienne d'un endroit très marécageux, ou d'un milieu infecté par des égoûts ou certains établissements industriels, comme par exemple, cela existe pour la Seine, au bas et au-delà de Choisy-le-Roi, il est évident que, à temps égal, cette odeur et ce goût seront plus mauvais encore, car le poisson, comme bien d'autres êtres, ou plutôt comme tous les êtres, se ressent du milieu dans lequel il vit : « Vous n'avez pas idée, me dit cet intelligent pêcheur, que je continuais à questionner, et qui se trouvait en face d'un endroit relativement sain, vous n'avez pas idée de la différence qui existe, pour le goût et la fermeté, entre le poisson en amont de Choisy, et celui qui est au bas et au-delà de cette localité. En outre, le premier se conserve bien plus longtemps. Quand on prend un poisson au voisinage d'un égoût ou dans une autre eau insalubre, si on le remet dans l'eau emprisonné, à cet endroit, dans un filet ou autrement, il ne tarde pas à pâmer et, bientôt il a les yeux ternes et les ouïes blanches ; il est, ce qu'on appelle vulgairement tourné. Pour ma part, ajoute cet homme, je n'en mangerais jamais dans cet état. »

En tête des causes très nombreuses et très variées de l'accélération de la mort et de l'altération du poisson, il faut mettre la chaleur orageuse. C'est, par exemple, sans nul doute, parce que les jeunes gens du village de Bult avaient

pris leur friture dans un moment d'orage, que cette friture a causé des accidents à presque tous les membres de la famille, bien que, comme je l'ai dit, peut-être le poisson n'eût pas été trouvé mauvais, par des palais peu délicats, il est vrai.

C'est, à la fois, heureux et malheureux d'avoir les sens du goût et de l'odorat très impressionnables. J'en puis rai- raisonner savamment, car je suis précisément dans ce cas ; je m'aperçois du moindre mauvais goût et de la moindre mauvaise odeur. Bien que je ne sois nullement gastronome et que je n'éprouve nullement le besoin de varier ma nourriture, cette disposition des sens fait qu'il faut que l'aliment soit d'une conservation irréprochable. A la maison, plus d'une fois, j'ai été le premier à reconnaître un mauvais goût, soit au poisson de mer, soit au poisson d'eau douce, que, cependant, on tâche de se procurer dans les meilleures conditions possibles sous le rapport hygiénique. Pour ne parler que de ce que j'ai observé récemment, un poisson sentait le chlore ; un autre, comme celui qui fut mangé par le sujet de ma quatrième observation, sentait quelque peu le phénol, et un troisième avait une amertume tout à fait anormale.

Ces goûts, ces odeurs viennent des substances que les marchandes emploient, de plus en plus, pour empêcher, ou arrêter ou masquer la non conservation de l'aliment, substances auxquelles, dans le même but, les restaurateurs, certains du moins, ajoutent force épices, qui amoindrissent à peine la nocuité de cette substance alimentaire.

Pour la conservation du poisson, comme pour celle des viandes, on met aussi en usage, depuis quelque temps, le salicylate de soude, sel auquel on n'a pas tardé à reconnaître des inconvénients au point de vue de la santé, pour peu que la dose en soit élevée.

Pour conserver aussi frais que possible, en le transportant plus ou moins loin, le poisson d'eau douce et le poisson de mer, on emploie beaucoup et depuis longtemps

la glace, moyen qui est excellent si, toutefois, on consomme le poisson très peu de temps après sa sortie de cette glace, car autrement il s'altère très vite, surtout dans les temps très chauds.

La salure et la fumure, employées de temps immémorial, et celle-ci parfois jointe à l'autre pour le poisson de mer, sont des moyens de conservation de longue durée ; mais cette durée peut-être abrégée par diverses circonstances rendant alors le poisson malsain et même fort dangereux. Souvent, par exemple, la morue, au bout d'un an, n'est plus mangeable ; ce qui n'empêche pas certains marchands, qui lui font subir certaines préparations, de la donner comme récente. (1)

Le fait de la nocuité du poisson mal conservé est, comme celui des viandes mal conservées, chose indiscutable. Mais quel est donc le principe contenu dans ce poisson ?

M. le docteur et professeur Brouardel, mon savant collègue de la Société de médecine légale, et le docteur Boutmy, enlevé jeune à la science, ont découvert, il y a quelques années, dans les cadavres d'hommes et d'animaux, quadrupèdes, volailles, etc., des substances alcalines qu'ils ont nommées ptomaïnes, qui peuvent être confondues avec les alcaloïdes végétaux (strychnine, vératrine, nicotine, conicine, etc., poisons violents). Pour ces deux savants médecins, ces alcaloïdes animaux causent les empoisonnements par les viandes gâtées. On trouve, parmi les faits qu'ils citent, le suivant : « Douze personnes, ayant diné d'une oie corrompue et renfermant une ptomaïne liquide analogue à la conicine (principe de la cigüe), ont éprouvé les symptômes d'un grave empoisonnement : l'une d'elles a même succombé quelques heures après des nausées et des vomissements nombreux, et sans qu'il existât un autre fait que l'absorption de la ptomaïne pour expliquer la mort. »

(1) Je ne parle pas des conserves, de saumons, par exemple, qui viennent généralement d'Amérique, et qui ne sont pas toujours bonnes.

Au point de vue hygiènique et au point de vue médico-légal, la découverte de MM. Brouardel et Boutmy a un très grand intérêt, et elle intéresse particulièrement les médecins qui, comme moi, ont eu l'occasion de rencontrer des accidents plus ou moins graves déterminés par des viandes altérées. (1)

Un jour, il y a de cela deux ans, dans une des séances de la Société de médecine légale, je demandai à M. Brouardel s'il avait également rencontré la ptomaïne dans le poisson gâté et si la nocuité de celui-ci devait être attribuée à cet alcaloïde. Il me répondit que ce principe toxique y avait, en effet, été rencontré ; qu'on l'avait plus trouvé dans certains poissons que dans d'autres, à décomposition égale, et il a ajouté (chose que j'ai lue plus tard dans divers recueils) que chez certains poissons des mers intertropicales, le même principe toxique est déjà manifeste au moment où, à peine sortis de l'eau, ils viennent de pâmer, ce qu'a signalé le premier un médecin étranger du nom de Corre.

Résumé, conclusions et réflexions.

Le poisson qui, en général, est un précieux aliment quand il est bien conservé et surtout à l'état frais, peut devenir nuisible à la santé pour peu qu'il soit altéré, ce qui peut avoir lieu, dans certaines circonstances, les temps orageux surtout, avec une grande promptitude. Lorsque la décomposition est manifeste, l'usage, même très passager, de cet aliment peut avoir de graves conséquences. »

Les principaux signes du commencement de décomposition étant l'opacité des yeux et la pâleur des ouïes, il faut généralement s'abstenir de manger le poisson qui offre ces

(1) Dans une note intitulée : *Nouvelles observations d'accidents déterminés par des aliments mal conservés* (COURRIER MÉDICAL, octobre 1869), se trouvent plusieurs cas dans lesquels, en Lorraine, des viandes de cette nature produisaient des accidents graves. Ici, aussi, il y en eut, à ma connaissance.

signes ; tandis que, généralement aussi, on peut consommer sans crainte celui qui a les yeux brillants et transparents, et l'intérieur des ouïes d'une couleur rouge ou fortement rosée. Mais se défier, à ce sujet, des moyens trompeurs employés par la cupidité. Se défier aussi de certains goûts, de certaines odeurs étrangères à l'aliment. »

Dans ma précédente *Note relative au poisson*, j'ai, entre autres choses, envisagé le poisson au point de vue d'une maladie se manifestant par des taches rouges ou rougeâtres, des ulcérations plus ou moins profondes, etc., maladie que, en 1852, j'ai qualifiée de scorbut du poisson. »

Il est évident que le poisson, même non pâmé, mais atteint de cette maladie, est un mauvais aliment et que, lorsque, pâmé depuis quelque temps, il est en voie de décomposition, il est évident, dis-je, que l'usage en est doublement dangereux. »

Il importe donc essentiellement que, dans les halles, sur les marchés, partout où cela est possible, on prohibe la vente de ce poisson vivant ou mort ; comme il importe d'interdire aussi celle du poisson non malade, mais mal conservé et, surtout, de celui dont la décomposition est avancée. »

L'application rigoureuse de la loi, relativement aux substances de mauvaise nature, est d'autant plus nécessaire aujourd'hui, qu'il existe, et cela depuis longtemps déjà, dans les masses, une impressionnabilité exagérée, qui fait que, très souvent, des causes insalubres, même minimes en apparence, produisent de grands effets, ce dont j'ai cité de nombreux exemples.

Docteur LIÉGEY.

Choisy-le-Roi, 5 mars 1884.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

Par M. HUOT.

Le savant et intéressant ouvrage de M. Grandeau sur la production agricole en France, son présent et son avenir, a été résumé par M. Deilteil, avec avis personnel, dans les *Annales* de la Société académique de Nantes.

Ce résumé complet est parfaitement fait, et il n'y a rien à y retrancher : aussi dans le rapport que la Commission d'agriculture nous a chargé de faire sur cette utile brochure, nous devons être bref, laisser de côté les tableaux et les détails, en renvoyant aux auteurs, et nous contenter d'exposer rapidement les principaux points de la question :

L'agriculture française ayant à souffrir de l'avilissement du prix du blé, comparé au prix de revient, le Gouvernement a songé, pour lui venir en aide, à un droit protecteur de 3 francs par quintal qu'il est encore question de relever.

Suivant M. Grandeau, ce relèvement de droits sur les blés et sur le bétail étrangers ne remédiera pas à la crise actuelle, Il s'appuie, pour repousser les droits protecteurs, sur l'inefficacité du système de l'échelle mobile autrefois employée.

Les relevés statistiques produits à l'appui de cette prétention sont très clairs, très intéressants, et ils sont de nature à attirer l'attention de nos législateurs.

D'après l'auteur, l'établissement des droits nombreux sur les céréales et le bétail ne modifiera point la situation critique de l'agriculture, et il ne voit d'autre amélioration certaine à apporter que dans l'augmentation des rendements et dans la diminution des prix de revient. Il entre à ce sujet dans des considérations très détaillées : il fait remarquer que le prix

de revient dépend de quatre facteurs principaux : 1° *le prix de la terre ; 2° Les dépenses de main-d'œuvre ; 3° les dépenses d'engrais* et 4° *le rendement de la récolte* sur lequel il s'étend longuement.

Pour arriver à l'augmentation du rendement de la récolte, il insiste sur le choix de la nature de la semence, sur le mode d'épandage et sur les fumures rationnelles.

Après avoir traité le choix de la semence, il recommande la semaille en rayons avec semoirs, qui économise en moyenne 100 litres à l'hectare sur la semaille à la volée.

Vient ensuite la citation de nombreuses expériences faites sur les engrais, et il arrive à trouver que lorsque le blé cultivé avec le fumier de ferme coûte 12 fr. 55 au cultivateur, il ne revient dans les mêmes conditions qu'à 9 fr. 34 par l'emploi d'un engrais minéral, approprié à la nature du sol ; il en résulte donc une augmentation de bénéfice de 85 francs par hectare.

Entre autres recommandations générales telles que l'établissement de stations agronomiques avec champs d'expériences ; de laboratoires d'analyse d'engrais etc. M. Grandeau pense qu'il ne faudrait consacrer à la culture du blé que les terres propres aux céréales en n'ayant plus recours à l'assolement.

Par l'application de ces mesures, M. Grandeau a une entière confiance dans le relèvement de l'agriculture sans droits protecteurs.

M. Deilteil, dont l'excellent résumé prouve la compétence, termine son rapport en ne se donnant ni comme protectionniste, ni comme libre-échangiste, mais il pense qu'avec la concurrence effrénée que nous font les autres peuples, il est permis de prendre certaines précautions, tout en préparant les réformes indiquées par le savant agronome, M. Grandeau, et en résumé il croit que l'agriculture est trop malade pour lui appliquer seulement des remèdes à longue portée.

En présence d'une question si compliquée et d'un si haut

intérêt, il serait téméraire et dangereux de prendre une résolution définitive sans une étude bien approfondie. Aussi, ne nous permettons-nous de présenter l'avis qui nous est demandé que sous forme d'observations laissées à l'appréciation des agriculteurs et à la compétence éclairée de nos législateurs.

Que trouvons-nous de plus saillant et en même temps d'incontestable dans l'ouvrage de M. Grandeau ? C'est que le prix de revient du blé dépend de quatre facteurs : 1° *du prix de la terre ;* 2° *des dépenses de main-d'œuvre ;* 3° *des dépenses d'engrais* et 4° *du rendement.*

Le prix de la terre, qu'il n'est du reste pas possible de changer, est aujourd'hui descendu trop bas pour qu'on puisse encore désirer une diminution.

Il est reconnu que les frais de main-d'œuvre sont non seulement trop élevés, mais il est certain aussi que, malgré les sacrifices que peut faire le cultivateur, il manque de bras.

Ici, c'est malheureusement l'habitant des campagnes qui est la première cause du mal dont il souffre, en poussant à la désertion tous ses enfants robustes et intelligents, et en se privant ainsi d'auxiliaires indispensables.

Dans cette circonstance, l'État peut-il venir en aide au cultivateur ?

Bien des propositions ont été présentées pour résoudre ce difficile problème : il est question d'augmenter suffisamment les droits d'entrée des blés étrangers pour indemniser l'agriculteur de son surcroit de dépenses, de manière à lui permettre de soutenir la concurrence étrangère. Mais n'est-il pas à craindre que le droit assez fort qu'on sera obligé d'adopter pour obtenir une résultat problématique, destiné à favoriser quatre millions de cultivateurs, n'entraine une augmentation exagérée dans le prix du blé consommé par 35 millions d'habitants, et plus particulièrement encore par l'ouvrier, qui subira un accroissement de dépenses et exigera du campagnard un plus fort salaire ?

Cette nouvelle charge, qui pèserait lourdement sur tous,

n'aboutirait-elle pas à faire tourner dans un cercle vicieux ?

Ne serait-il pas plus avantageux d'autoriser plus largement, et avec suppression des longues formalités actuelles, le concours des militaires à tous les travaux de la campagne ?

Ce moyen présenterait le double avantage d'entretenir, chez le soldat, le goût du travail des champs et de rendre de grands services aux cultivateurs.

La loi militaire ne pourrait-elle pas aussi favoriser le père de famille qui a plusieurs fils occupés à sa culture ?

Un autre question a également une importance majeure ; c'est celle qui traite de l'augmentation du rendement par l'emploi des engrais minéraux.

N'espérons pas qu'en général l'habitant des campagnes fasse des expériences sérieuses. Les anciennes habitudes, l'absence des connaissances nécessaires, et la question de dépense seront toujours un obstacle ; et si, exceptionnellement, il vient à essayer un engrais chimique de mauvaise qualité ou peu approprié à son sol, non seulement il ne recommencera pas, mais encore tous les cultivateurs de la contrée se refuseront à de nouveaux essais.

Le seul moyen, croyons-nous, de combattre l'indolence, la routine et les idées préconçues du cultivateur, c'est de le convaincre par des faits, en multipliant les champs d'expériences ; de lui faire connaître sans tâtonnement l'espèce d'engrais propre à son terrain et surtout de n'autoriser la vente des engrais chimiques que sous le contrôle de l'Etat.

Nous concluons enfin à ce qu'il y aurait une utilité incontestable à donner la plus grande publicité à l'intéressant résumé de M. Deilteil sur le savant ouvrage de M. Grandeau, dans lequel agriculture et législature pourront certainement puiser d'excellents renseignements.

Epinal, le 10 février 1885.

Le Rapporteur,

HUOT.



MÉMOIRE OU CONSIDÉRATIONS

Sur les Caractères

DE LA

RACE BOVINE VOSGIENNE

C'est par déférence pour ses honorables Collègues de la Société d'Emulation que l'auteur consent à livrer à la publicité, après leur approbation unanime, le Mémoire qu'il avait déjà eu l'honneur de soumettre au jugement du Comice agricole de Saint-Dié, le 2 février 1861.

« Monsieur le Président,

« Il s'est agi plusieurs fois, dans les réunions du Comice, de s'occuper du bétail vosgien. J'ai voulu, pour ma satisfaction personnelle, m'éclairer sur cet objet ; j'ai recueilli quelques données que je crois, sauf illusion, de nature à jeter un certain jour sur cette question, et j'ai l'honneur de vous les soumettre, sûr d'avance de l'accueil que vous y ferez, comme à mes précédentes communications.

« L'agriculture a un double but : produire des plantes et multiplier les animaux utiles à l'homme. Au nombre des animaux d'une utilité évidente, il faut mettre en première ligne les bêtes bovines. Le bétail forme la partie importante de la richesse du cultivateur. « Une ferme sans bétail, dit « Jacques Bujault, est une cloche sans batail », elle ne rend pas de son. C'est un corps sans âme : il a des yeux et des oreilles, et il ne voit ni entend.

« A un point de vue plus élevé, au point de vue économique, le bétail constitue une partie considérable de la richesse nationale. Comment se produit et se répartit cette richesse ? Question complexe, digne de la sagacité des économistes et

non moins digne de l'intérêt du producteur et du consommateur, en un mot, de chacun de nous.

« J'interroge la statistique.

« Le recensement de 1812 constatait que le nombre des bêtes bovines, en France, était alors de 6,681,192.

« Le recensement de 1837 porte le nombre des têtes de bétail à 9,936,538, ainsi divisées : bœufs, 4,502,000 ; vaches, 5,434,538.

« On voit que de 1812 à 1837, il y a une augmentation de 67 p. 100 sur la population bovine de la France, et il est certain qu'une augmentation proportionnelle s'est encore produite depuis 1837.

« Jacques Bujault, prenant pour base le recensement de 1837, a calculé que, au *minimum*, les animaux recensés, c'est-à-dire les 9,936,538 têtes de bétail, donnaient un produit annuel de 284,700,000 fr.

« Telle était, à cette époque, l'importance de cette branche du revenu territorial.

« En 1850, le nombre des bêtes à cornes s'élevait, en France, à 12,000,000.

« L'administration n'ayant pas encore publié les résultats complets des derniers recensements, je ne puis donner des renseignements plus récents.

« Mais, voici d'autres documents publiés par l'Administration des Douanes, et ils ont une certaine éloquence.

« Défalcation faite de nos exportations, qui ont dépassé 11 millions, la moyenne décennale des importations, de 1846 à 1857, s'est élevée, pour ce qui regarde l'espèce bovine seulement, à 23 millions de francs.

« Ceci a une signification précise, et se passe aisément de commentaires.

« Il y a donc insuffisance dans la production française, et cette insuffisance est, d'après des autorités compétentes, bien plus dans la qualité que dans la quantité.

« Le maréchal Bugeaud disait : « J'aimerais mieux voir les

« Cosaques entrer en France que d'y voir entrer le bétail « étranger. »

« Si le Soldat-Laboureur, comme s'intitulait lui-même le Duc d'Isly, avait pu connaître ce chiffre assez significatif de 23,000,000 de francs, il aurait pris, si c'eût été possible, encore plus au sérieux la seconde partie de sa devise : « *Ense et aratro* » ; il se serait dit, comme il le faisait sans doute, qu'il y a autant et peut-être plus de mérite à inspirer des légions de cultivateurs qu'à commander une armée.

« Je ne sais pas au juste combien la visite des Cosaques a coûté à la France. A ce souvenir, mon cœur se serre, et je ne me sens ni la force ni le courage de remuer en ce moment cette triste et douloureuse histoire ; mais si l'invasion du bétail étranger est plus préjudiciable à notre pays que ne l'a été l'invasion de 1814, la question du bétail prend des proportions considérables, et tout le monde, en France, est intéressé, comme je vous l'ai dit, à sa solution.

« C'est aux cultivateurs de tous ordres, surtout, d'agir en conséquence pour élever notre production bovine à la hauteur de nos besoins, et de nous affranchir, dans cette partie de notre industrie, de la contribution énorme que nous payons à l'étranger.

« Il faut donc que chaque producteur sache reconnaître la Race de bétail qui convient à son exploitation, à son climat, à la contrée qu'il habite ; puis, lorsqu'il est fixé par l'expérience sur la valeur du choix qu'il a fait, qu'il mette tous ses soins à le protéger contre des croisements qui dénatureraient et abâtardiraient ses animaux, et, en bouleversant l'économie de la nature, troubleraient l'harmonie qui doit exister entre toutes les parties de son exploitation.

« Il faut, en outre, que, par une alimentation plus rationnelle, plus abondante, subordonnée à l'augmentation de ses prairies naturelles et artificielles, il élève constamment la qualité et la quantité de son bétail ; c'est à ce prix qu'il verra prospérer son industrie, et que, dans la sphère de son action,

il fournira à la production nationale une part de ce que les progrès de notre agriculture peuvent nous dispenser de demander à nos voisins.

« Je viens de dire que le choix de la race est le point de départ ; mais, qu'est-ce que la Race ?

« Il y a des choses que tout le monde ignore, parce que tout le monde croit les savoir. La notion de Race, et beaucoup d'autres, pourraient bien être de ce nombre ; il importe donc de caractériser la Race, en général, par une définition qui pénètre dans son objet, le distingue par sa nature intime, des objets analogues, et établisse une sorte de délimitation essentielle ; il importe, en un mot, de donner une définition scientifique qui convienne, comme on le dit en langage d'école, à tout le défini et au seul défini.

Il serait aussi périlleux qu'irrespectueux de substituer la définition de l'élève à celle du maître, aussi répéterai-je :

« La Race est une collection ou une suite d'individus issus
« les uns des autres, distincte par des caractères devenus
« constants. » (1)

« Telle est la Race en histoire naturelle, telle elle est aussi en agriculture.

« Les distinctions qu'on a cru pouvoir établir sont inadmissibles.

« Quand on a dit, en économie rurale : « La Race est une
« grande famille d'animaux distingués par un assemblage de
« caractères qui se sont agglomérés sous certaines influences,
« soit naturelles, soit dépendantes de la domesticité (carac-
« tères qui se conservent tant que ces mêmes influences sub-
« sistent), on n'a donné, en réalité, que la définition
« ordinaire, où l'on fait entrer, avec les mots nécessaires à la
« définition, des notions théoriques sur la formation des Races
« et les conditions de leur permanence.

« Les animaux qui peuplent la terre ne sont pas le résultat

(1) Geoffroy-Saint-Hilaire. *Histoire générale des règnes organiques.*

« du hasard ; ils sont une émanation du sol et des circons-
« tances qui les environnent. » (1)

« Les animaux sont la résultante des circonstances diété-
« tiques ou hygiéniques, sous l'influence desquelles ils se
« développent ; ils tiennent au sol dont ils sont les produits,
« dont ils résument les forces concentrées. » (2)

Ainsi, il existe une Géographie zoologique, de même qu'il existe une Géographie botanique. Chaque région, chaque sol a ses animaux propres, comme il a ses plantes particulières.

« Les Vosges, en raison de leur climat, de la nature de leur sol, ont certainement une Race de bêtes bovines distinctes.

« Des agronomes distingués ne lui contestent plus aujourd'hui son existence.

« La Race vosgienne, ou ce qu'on nomme ainsi, dit M.
« Gayot, est bien plus caractérisée au centre des Vosges que
« sur les pentes les plus rapprochées des vallées environ-
« nantes, peuplées de races plus grandes. Si elle était elle-
« même, elle serait exclusivement montagnarde sur la mon-
« tagne où on la trouverait homogène.

« Les bêtes qui la représentent le mieux sont de petite
« taille et de stature mignonne. Cependant, elles n'ont rien
« de bien séduisant. En effet, les os se voient en saillies pro-
« noncées ; la tête est forte et longue avec des cornes relevées
« à l'extrémité ; le corps est épais et ramassé, mais la croupe
« est courte et serrée ; les cuisses sont très minces et les
« jambes grosses, la peau est grosse et rude ; le pelage est
« souvent noir, d'autres fois rouge ou pie, généralement
« blanc sur la croupe et jusque sur la queue. Du reste, elle
« est agile, nerveuse, sobre et robuste. Elle s'entretient faci-
« lement, tout en travaillant avec énergie ; elle s'engraisse
« bien quand on la pousse de nourriture, et ne se montre

(1) Jacques Valserres.
(2) Eugène Gayot.

« pas mauvaise laitière ; elle a même des vaches bien douées
« sous ce rapport.

« Si les formes ne sont pas brillantes, si le poids s'élève
« peu, il y a néanmoins une somme de qualités fort appré-
« ciables : du lait, du travail, de la viande de bonne qualité ;
« il y a là certainement de quoi satisfaire les plus difficiles.

« La petite Race vosgienne, se repliant sur elle-même,
« aurait donc pu être reproduite par voie de sélection rai-
« sonnée, et s'améliorer tout à la fois par ce moyen et par
« l'influence d'une alimentation plus large, fournie par une
« agriculture plus riche. On l'aurait ainsi montée à son
« *maximum* de développement et de produits. On ne s'est pas
« avisé d'un moyen aussi simple. Jaloux des grosses races,
« dont la gourmandise est une qualité, on a voulu avoir le
« bénéfice de leur ampleur, sans avoir de quoi fournir à leur
« voracité : on n'a fait que les contraindre, et il n'en est rien
« sorti de bon.

« Vers le Sud, on s'adresse particulièrement à la Race tou-
« rache ; sur d'autres points, au type suisse le plus développé.
« Il en résulte une population très mêlée, grande, sans doute,
« et très peu résistante, certainement, si on la mettait en
« lutte avec *une autorité héréditaire bien établie.* »

Quelques-unes de ces idées ont déjà été exprimées par M. Évon dans l'article *Agriculture* de la *Statistique du département des Vosges* ; mais, jusqu'à ce jour, l'individualité de la race vosgienne n'a pas été reconnue par le Gouvernement. Il en est résulté que les éleveurs de notre contrée ont été livrés à leurs propres ressources, et qu'après des efforts persévérants pour propager une Race qui a des qualités incontestables, leurs résultats n'ont peut-être pas été appréciés comme ils auraient pu l'être.

D'un autre côté, il a pu se faire que M. le Ministre de l'Agriculture, ne nous voyant pas de Race de bétail reconnue officiellement, se soit montré moins disposé à accorder des fonds plus considérables pour encourager l'agriculture de notre circonspection.

Essayons donc de prouver qu'il existe un bétail vosgien, demandons à l'autorité compétente que la *Race vosgienne* ait, sous cette dénomination, une place officielle dans les concours régionaux ; encourageons, dans la circonspection du Comice, les individus et les produits de cette race, préférablement à ces produits bâtards que des producteurs, ignorants de leurs véritables intérêts, essayent de nous imposer au mépris des quelques principes élémentaires que je viens d'exprimer. Nous prouverons ainsi, une fois de plus, que notre Société sait marcher dans la voie du progrès agricole ; nous aurons fait, en même temps, quelque chose pour les autres industries, filles de l'industrie nourricière.

« Lorsque l'Agriculture ne prospère pas, toutes les autres industries ne sont-elles pas amoindries ?

« La richesse publique, les valeurs de toute nature, dit « M. Bodin, peuvent bien être tourmentées, jouées, torturées ; « mais elles ne font que changer de place ; ce sont, en fin de « compte, les valeurs agricoles qui les régissent, sans qu'elles « s'en doutent, et les ramènent à leur véritable place, souvent « après de malheureux écarts. »

PARTIE HISTORIQUE

En suite de ce Mémoire, le premier qui ait été écrit sur cette question, une Commission, qui existait depuis deux ans, sans fonctionner, fut mise en demeure d'établir, d'une manière nette et précise, les qualités des animaux de la Race bovine vosgienne.

Elle le fit en 1863.

Voici ces qualités et le signalement de la Race dont il s'agit, établis par une Commission de cinq membres spéciaux.

QUALITÉS.

Mâle. — Le taureau vosgien est sobre, énergique, agile, intelligent; aussi est-ce un agent fort utile, en agriculture, pour tous les travaux.

Il est d'un engraissement très précoce et facile, donnant à l'âge de six ans, après avoir été employé pendant quatre ans, comme reproducteur, et les deux dernières années, à l'exception de trois mois qui terminent l'engraissement, aux travaux les plus pénibles, un bœuf de 400 kil. de viande, nets environ.

La chair est fine, succulente; le tissu en est serré, et, par suite, la viande dense: aussi la préfère-t-on de beaucoup à celle des Races suisses, et peut-on la comparer aux meilleures espèces anglaises, qui sont nourries avec bien plus de soins, et, par suite, d'une manière onéreuse.

Le bœuf ne consomme que 15 kil. de foin par jour.

Femelle. — Les génisses et les vaches sont, comme les taureaux, très sobres, se contentant d'une nourriture fort peu choisie; elles sont douces et dociles.

Les vaches donnent un lait excellent, et, ne recevant que 10 kil. de foin par jour, produisent annuellement 2,200 litres de lait environ, plus un veau.

L'engraissement des génisses est tellement facile, que souvent il est trop rapide et ne permet pas de les conserver pour la reproduction; celui des vaches s'obtient aussi avec une grande facilité, en transformant une partie de la nourriture: foin en racines cuites.

La chair, comme celle des bœufs, est très estimée, à cause de sa densité, due à la finesse de son tissu, qui est très serré, les os sont petits et la viande succulente.

Une vache ne pèse, en général que 220 kil. et, malgré ce poids relativement faible, elle donne, comme nous l'avons dit, 2,200 litres de lait qu'on peut transformer en 150 kil. de beurre ou en 240 kil. de fromage.

Cuir. — Les cuirs de bœufs sont généralement d'égale épaisseur dans toutes leurs parties, c'est-à-dire que les hanches ne sont guère plus épaisses que les épaules et les flancs. Ils sont peu employés pour cuirs à semelles, mais très avantageux, les plus forts, pour les courroies, les plus faibles, pour la sellerie.

Le poids d'un cuir varie de 40 à 45 kil.

Les cuirs de vaches sont d'égale épaisseur, minces et très souples, aussi sont-ils supérieurs à tous les autres pour l'empeigne et l'équipement militaire.

Le poids varie de 18 à 22 kil.

Les peaux de veaux sont remarquables par leur force bien proportionnée et la finesse de leur tissu; aussi sont-elles très estimées. Leur poids varie de 3 à 5 kil., suivant l'âge où le veau est abattu.

SIGNALEMENT.

Tête. — Courte, large entre les orbites, légère, sèche, avec l'œil brillant et doux.

Cornes. — Fines, rondes à tout âge, blanches ou noires, selon la robe.

Chignon (ou toupet). — Ras, jamais crépu.

Encolure. — Mince, avec très peu de fanon.

Poitrine. — Développée, avec côtes rondes.

Colonne vertébrale. — Généralement rectiligne et horizontale.

Épaule. — Un peu ronde, charnue, large et longue.

Avant-bras. — Long et charnu.

Genou (vu de face). — Large.

Canon (vu de profil). — Large, le tendon étant détaché.

Croupe. — Assez longue et large.

Queue. — Courte, un peu saillante à la base, parce qu'elle n'est pas noyée dans les ischions, et fine aux deux tiers de son extrémité inférieure.

Peau. — Souple, détachée ; néanmoins assez épaisse.

Cuisse. — Ronde et charnue.

Robe. — Généralement noire avec tête blanche (1).

Il s'agissait ensuite de faire reconnaître officiellement la Race vosgienne comme *Race française distincte*, afin qu'elle pût, à ce titre, participer, dans les concours régionaux, aux prix attribués au bétail par le Gouvernement.

C'est en conséquence de démarches réitérées au Ministère de l'Agriculture ; de production de sujets de cette Race dans les divers Concours agricoles, et de réclamations accompagnées de preuves à l'appui, que MM. les Inspecteurs généraux ont reconnu qu'il est juste d'accorder à la *Race vosgienne*, comme *Race française* distincte, une place spéciale dans les concours régionaux.

C'est aussi au dévouement bien connu de M. Hercule Ferry, Vice-président du Comice de Saint-Dié, qu'est due cette reconnaissance officielle. Délégué par l'Association au Concours régional de Troyes, en 1875 ; appuyé par M. Lapicque, vétérinaire à Epinal, il a, dans la Conférence des Délégués des Associations agricoles, présidée par M. Tisserand, inspecteur d'agriculture, donné des preuves si évidentes de la spécialité et des qualités de cette Race, qu'après deux épreuves successives, il a obtenu un vote favorable à sa proposition.

En 1876, au concours régional de Reims, la Race vosgienne était rangée, officiellement, cette fois, dans la 2e sous-catégorie, et des prix s'élevant à environ 2,000 fr., lui étaient attribués.

Des succès obtenus depuis, dans les concours suivants, n'ont fait que confirmer les jugements favorables portés sur le bétail vosgien.

La liste des prix obtenus par les éleveurs de notre département serait longue, si nous la reproduisions en entier.

(1) A ce signalement, la Commission avait joint deux photographies représentant, l'une, le type mâle, l'autre, le type femelle de la Race vosgienne.

On ne peut mieux terminer ce Mémoire qu'en faisant connaître, en ce qui concerne cette spécialité, les résultats du Concours régional qui a eu lieu à Epinal, le 11 mai 1881 :

Têtes de bétail exposées en totalité, 262.

Race vosgienne (9 exposants des Vosges), 58 têtes.

Autres Races françaises et étrangères, 204.

Prix obtenus par notre Race, 2755 francs.

M. Frédéric Michel, de Raon-l'Étape, a, en outre, obtenu un objet d'art pour prix de Bande.

Lu en séance ordinaire, le 24 avril 1885, à la Société d'Emulation.

LECOMTE.

BEAUX-ARTS

RAPPORT

DU

CONSERVATEUR DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Préfet,

Depuis un an, le musée des Vosges a vu s'accroître encore ses collections, tant pour l'histoire naturelle que pour les beaux-arts et l'archéologie régionale.

HISTOIRE NATURELLE

Il a eu la chance d'acquérir un magnifique exemplaire d'Ichtyosaure, tiré des carrières liasiques de Maden. Décapé avec la plus grande dextérité, il peut être étudié à la loupe, depuis l'extrémité du rostre jusqu'à la dernière vertèbre. C'est peut-être le spécimen le plus complet qu'on ait jamais rencontré. Il est d'autant plus précieux que ces amphibies, dont les rivages des mers liasiques étaient peuplés, n'ont laissé dans notre sol vosgien que de rares ossements éparpillés.

Parmi les dons faits à notre établissement, je dois citer les suivants :

Un aigle pygargue de haute taille, habilement préparé, les ailes étendues. Pris dans les forêts d'Escles, il nous a été donné par M. Gabé, notre ancien conservateur des forêts, aujourd'hui inspecteur général. Un jeune colon, M. J. Dieterlen, nous a apporté de l'Extrême-Orient une coquille marine d'énormes proportions, un splendide bivalve. Un membre de la Commission de surveillance du musée, M. le docteur Mougeot, a continué à nousoffrir les derniers fascicules parus du bel ouvrage sur *les Algues d'eau douce de la*

France, auquel il collabore. Enfin, M. Kampmann a mis un zèle et une compétence rares à parfaire une *Classification générale des minéraux.* Ce travail, dont M. Mougeot a pu vérifier l'utilité en l'appliquant à sa collection particulière, servirait facilement à tous les musées : il serait fort désirable qu'il fût publié.

BEAUX-ARTS.

L'an dernier, M. le Préfet, M. le Ministre des Beaux-Arts a bien voulu répondre un vœu que vous lui aviez exprimé de nous envoyer, au lieu d'un grand tableau qu'il nous avait offert, une peinture de petite dimension et d'un mérite réel. Il nous a fait hommage d'une *Corbeille de Fleurs,* brillante et vigoureuse aquarelle d'un mètre et demi de longueur, due, au talent de Georges Jeannin. En allant récemment remercier M. le Directeur des Beaux-Arts du bon choix qu'il avait fait, je l'ai prié de ne pas oublier, dans la prochaine répartition des ouvrages acquis au salon, le musée des Vosges, trop peu connu dans certaines régions.

Nous avions dans notre collection un précieux paysage de Claude Lorrain ; il nous manquait sa biographie et des points de comparaison puisés dans l'œuvre du maître vosgien. Mme du Coëtlosquet a eu l'heureuse idée de combler cette lacune en nous offrant un bel exemplaire de *La vie et les œuvres de Claude Lorrain,* par Mme Pattisson.

L'année dernière, un remaniement général de nos œuvres d'art avait permis de les voir sous un jour plus favorable. Cette année, une amélioration sensible a été encore obtenue par le dépolissage des vitres qui les éclairent.

ARCHÉOLOGIE

Notre sympathique député, M. Ed. Bresson, a fait hommage au musée d'un sommet de monument votif gallo-romain, portant deux têtes sculptées, l'une masculine, l'autre féminine, trouvé à Pont-les-Bonfays. Une autre paroi de ce monolithe est couverte d'une inscription en l'honneur d'un

dieu Gaulois, Camulorix, inconnu jusqu'alors. Ce dieu et la déesse également inconnue, Camulorica, dont seul j'avais reconnu le nom sur un cippe votif trouvé à Soissons, ont reçu la consécration des hommes spéciaux au dernier congrès de la Sorbonne. Un second mémoire, que j'ai lu devant la même assemblée, a pour sujet deux têtes antiques fort intéressantes de notre musée. Il va être publié, avec mes dessins, dans le *Bulletin* de la Société philomatique de Saint-Dié.

Mes fouilles de Gran ont rendu les habitants attentifs aux pierres que heurte la charrue. J'avais scruté un champ, au nord de la commune, et j'y avais trouvé un cimetière de l'époque franke, établi sur l'emplacement de tombes gallo-romaines. Le dernier labourage vient d'en faire sortir un cippe de cette dernière époque parfaitement conservé. J'en ai présenté un moulage à la Société des antiquaires de France, qui lui a reconnu un grand intérêt et va le publier dans ses mémoires. J'ai eu la chance d'acquérir l'original pour notre musée.

Enfin, avant de quitter l'époque gallo-romaine, je dois mentionner un beau torse de Mercure, en grès, exécuté aux deux tiers de grandeur naturelle, trouvé et offert par M. Grandclaudon, d'Uzemain, et un petit masc de lion, en bronze, don de M. Jacquin, instituteur-adjoint à Gran. Les époques antérieures nous ont livré un vase recueilli dans un dolmen, à Rokneïa, province de Constantine. Je dois ce spécimen, d'une espèce si rare, à l'amitié du docteur Richard, professeur agrégé au Val-de-Grâce.

Enfin, ayant fait connaître à la Société d'émulation des Vosges un tumulus considérable, que j'avais découvert au bois de Trusey, entre Girancourt et Chaumousey, elle voulut faire les frais des fouilles de ce tertre, que je supposais renfermer des sépultures importantes de l'époque anté-romaine. Mon hypothèse s'est vérifiée au-delà de mes espérances. Le tumulus a fourni au musée, grâce aux libéralités de notre Société, toute une série d'objets de parure en bronze, tels que

torques, bracelets, boucles d'oreilles, anneaux de jambes, fibules. La plupart de ces anneaux étant creux, sont, avec un torques que j'avais tiré d'un tumulus, à Pierrefitte, les seuls qu'on ait jamais trouvés dans les Vosges. Les fibules sont aussi les seules de cette époque reculée, dite *halstattienne,* qu'on ait recueillies jusqu'ici sous des tumuli des Vosges. Enfin, de curieux échantillons de céramique gauloise viennent, avec des silex taillés, un percuteur de granit et d'autres objets, compléter la précieuse récolte de Chaumousey.

Telles sont, M. le Préfet, les principales améliorations et augmentations dont le musée départemental a été l'objet depuis un an.

Epinal le 20 juillet 1885.

Le Conservateur,

Félix VOULOT.

RAPPORT

DU

CONSERVATEUR DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser un aperçu sommaire des modifications que le Musée départemental a subies depuis un an.

La Commission de surveillance du Musée a continué à enregistrer cette année plusieurs dons concernant l'histoire naturelle, la numismatique, les antiquités locales et les beaux-arts. Je citerai, parmi les objets offerts à titre gracieux, un grand broc de grès, excellente imitation faite à Augsbourg, d'un original du xve siècle. Il est d'une forme gracieuse et porte sur la panse un écusson aux cloches de Beaufremont surmonté d'une banderole flottante et entouré de rinceaux d'un bleu intense. La légende porte cette phrase en allemand : « Dieu aide les premiers chrétiens ». Nous devons ce bel échantillon de céramique à la générosité de M. Chapellier, ancien instituteur à Epinal.

Un de nos principaux agriculteurs vosgiens, M. Quinot, de Gerbonvaux, vient de nous offrir une statue religieuse en pierre, presque de grandeur naturelle, et pouvant servir de base, au besoin, à un échange très avantageux pour notre établissement.

J'ai retrouvé à Darnieulles un petit chapiteau corinthien de la Renaissance, sculpté avec une délicatesse et un goût fort rares. Il paraît provenir de l'abbaye de Chaumousey.

Sur les confins de la Haute-Marne, à Allianville, j'ai aperçu, au haut d'une façade de maison, deux chapiteaux historiés du moyen-âge. Ils sont du plus haut intérêt et représentent, presque en ronde bosse, l'un une sorte de centaure brandis-

sant une massue, l'autre un personnage à genoux à côté d'un lion. J'ai pu faire transporter ces précieuses sculptures à notre musée.

J'avais remarqué, encastré dans le mur d'une sorte de cave obscure à l'ancienne abbaye de Chaumousey, un buste de grandeur naturelle en pierre blanche. Il est d'une grande allure, d'une facture large et paraît représenter le « Père éternel » porté sur un nuage. Cette sculpture doit appartenir à la première moitié du XVIIIe siècle, et, si je ne me trompe, elle remplacera avec avantage, dans notre galerie de statuaire, si pauvre en originaux, un moulage d'après l'antique. M. l'ingénieur en chef Denys a bien voulu me faire hommage de cette belle œuvre de l'art régional moderne. Elle est entièrement dans le style de celles de Sigisbert-Adam, le fils.

Je crois devoir formuler ici un regret exprimé assez souvent par les archéologues compétents. Il est fâcheux que notre série de bijouterie et de numismatique ancienne ne s'augmente pas dans une progression plus rapide. Jadis, M. Laurent faisait deux voyages par an dans les localités de la région de l'Est où l'on sait que les travaux agricoles amènent souvent des trouvailles de ce genre. Les termes du règlement nouveau ayant supprimé de pareilles tournées, les nombreux objets qu'elles auraient amenés à notre établissement, tombent entre les mains des amateurs. C'est ce qui a eu lieu notamment pour une magnifique découverte de l'âge du bronze, faite cette année à Martigny-les-Gerbonvaux. Grâce à votre zèle accoutumé, je me suis rendu sur place, et j'ai pu glaner encore, pour notre Musée, quelques beaux bracelets de bronze.

Ce qui domine la situation de notre établissement, c'est l'offre importante des riches séries de meubles, d'armes, de céramique et autres objets de curiosité, réunis à grands frais par un amateur distingué qui n'oublie pas sa ville natale, M. Emile Lagarde. Aussi ne peut-on que féliciter, d'une part, la municipalité d'Epinal de la bonne grâce et de l'empresse-

ment qu'elle a mis à nous rendre la salle prêtée par le département; d'autre part, le Conseil général de ses excellentes intentions de ne rien épargner pour préparer ce local à recevoir la présente collection. Ce sera, en effet, une série toute nouvelle pour notre Musée, et un puissant attrait pour les visiteurs.

Toutefois, que l'on réserve, ou non, une partie de la salle au trop plein de nos collections, cela n'empêchera pas nos peintures d'être fort à l'étroit. Aussi, pénétrées de reconnaissance pour les intentions généreuses du Conseil général, je crois pouvoir espérer que bientôt nos patriotiques populations, pour ne pas rester en arrière, réuniront leurs efforts pour agrandir nos galeries. Il n'y aurait, pour atteindre ce but, qu'à établir un étage au-dessus de notre salle de statuaire. Cela permettrait d'avoir une sorte de salon carré où nos meilleures toiles des anciens maîtres recevraient d'en haut un jour habilement ménagé.

En ce qui concerne les Beaux-Arts, la démarche que j'ai faite l'an dernier au ministère en faveur de notre galerie de peinture n'a pas eu jusqu'ici tous les résultats que j'en attendais. Nous avons reçu en dépôt de l'Etat une petite toile intitulée : « Le départ pour la fête », œuvre du jeune Guméry, dont le père est un sculpteur d'un certain mérite. Je regretterai toujours, parce qu'il était tout-à-fait dans les convenances de notre musée, l'excellent petit paysage de M. Rapin, *Les bords de la Loue*. Après nous avoir été jadis donné officiellement par l'Etat, et avoir été catalogué, il fut attribué a un autre Musée.

J'ai le plaisir de constater que nos œuvres d'art, toujours fort recherchées des amateurs, deviennent de plus en plus un objet d'étude pour les personnes qui ont des loisirs à y consacrer. Aussi j'espère bien que le Conseil général dont la munificence nous a permis encore cette année de contribuer à la restauration de nos toiles et de leurs bordures, voudra bien nous continuer encore l'allocation qu'il veut bien appliquer à cet utile travail.

Dès 1880, ayant descendu du haut du fronton qui domine la cour intérieure, une statue sans tête, d'un effet peu décoratif, j'avais, à plusieurs reprises, sollicité en vain de l'Etat, le don d'un grand buste de la République pour remplir un vide d'un fâcheux effet. J'ai fini par rencontrer un bas-relief original de 4 mètres de longueur, terre cuite, qui n'est pas indigne de l'illustre Clodion. Il remplit si bien le fronton qu'on l'y croirait destiné par son auteur. Je serai heureux s'il m'est permis d'en faire hommage au Musée. Il représente le triomphe de Vénus anadyomène. Au centre, la déesse, assise sur une large coquille, retient dans ses mains un voile flottant au dessus de sa tête. Devant elle nage un dauphin monté par un amour ailé, tenant un roseau en forme de palme. Derrière elle paraît une sirène dont une main retient le voile de Vénus, tandis que de l'autre elle tient à la bouche une conque marine. Les replis onduleux de la sirène s'harmonisent très heureusement avec la partie droite du fronton qui est du plus bel effet.

Enfin, notre première salle renfermant nos principaux spécimens lapidaires gallo-romains, la collection, sans contredit la plus précieuse de l'établissement, a pu être mise dans un état depuis longtemps souhaitable qui permet de voir ces antiques débris mis en relief, groupés comme il convient, et portant chacun, à côté du numéro du catalogue, une indication de provenance qui intéresse beaucoup les Vosgiens. Le même travail a été exécuté dans la cour intérieure.

Tels sont, M. le Préfet, les principaux changements survenus au Musée départemental depuis un an. J'ai lieu d'espérer que la prospérité croissante de l'établissement grandira encore plus rapidement dans un prochain avenir.

Veuillez agréer, M. le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Le Conservateur,

F. VOULOT.

LISTES DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES [1]

BUREAU

Président d'honneur, M. *le Préfet des Vosges.*

Président, M. *Lebrunt* (I. ✿) professeur en retraite.

Vice-présidents
- M. *Gley* (G.), (I. ✿), professeur en retraite.
- M. *Le Moyne* (O. ✱, A. ✿), directeur des postes et télégraphes.

Secrétaire perpétuel, M. *Haillant,* avoué, docteur en droit.

Secrétaire adjoint, M. *Châtel* (A. ✿), industriel.

Trésorier, *M. Mangin,* directeur des contributions indirectes.

Bibliothécaire-archiviste, M. *Gley* (Emile), ancien imprimeur.

Bibliothécaire-archiviste adjoint, M. *Chevreux*, archiviste du département.

COMMISSIONS ANNUELLES

1° COMMISSION D'AGRICULTURE

MM. *Burel*, président, *Huot,* vice-président, *Ména,* secrétaire, *Gazin, Guyot, Lapicque, Lecomte.*

2° COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MM. *Chevreux* président, *Gazin*, secrétaire, *Ganier*, *Gley* (Gérard), *Mangin*, *Ohmer*, *Voulot.*

(1) La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 20 octobre 1829.

3° COMMISSION LITTÉRAIRE

MM. *Gley* (Gérard), président, *Gley* (Emile), secrétaire, *Baradez*, *Châtel*, *Lecomte*, *Le Moyne*, *Ohmer*.

4° COMMISSION DES BEAUX-ARTS

MM. *Ganier*, président, *Chevreux*, secrétaire, *Ballande*, *Kampmann*, *Olivier*, *Pellerin*, *Tourey*.

5° COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

MM. *Le Moyne*, président, *Châtel*, secrétaire, *Burel*, *Huot*, *Kampmann*, *Ména*, *Retournard*.

6° COMMISSION D'ADMISSION

M. *Mottet*, président, *Retournard*, secrétaire, *Garnier*, *Gazin*, *Gley* (Gérard), *Gley* (Emile), *Guyot*.

M. le Président de la Société et M. le Secrétaire perpétuel sont de droit membres de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES

résidant à Epinal

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire perpétuel les changements de domicile, et toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades et qualités.

MM.

Ballande, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, professeur de dessin, 8, rue Claude Gelée (1884). (1)

Baradez, docteur en droit, substitut, 4, rue Lormont (1885).

Berher, docteur en médecine (1870).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l admission.

Boegner (O. ✻, I. ❂), docteur en droit, Préfet du département des Vosges (1878).

Brenier (l'abbé), curé d'Epinal (1871).

Burel, conservateur des forêts (1885).

Châtel (A. ❂), industriel, président de l'Association des anciens élèves des écoles industrielles de Mulhouse et d'Epinal (1877).

Chevreux, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste du département (1880).

Collot, imprimeur, ancien professeur d'histoire (1874).

Douliot (I. ❂), principal du collège et directeur de l'école industrielle (1881).

Ganier (A. ❂), docteur en droit, juge d'instruction (1880).

Garnier (I. ❂), conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'ingénieur en chef (1878).

Gazin (Edgard), docteur en droit, avocat, secrétaire de la Société de Géographie de l'Est (section vosgienne) (1885).

Gebhart, pharmacien (1871).

Gley (Emile), ancien imprimeur (1874)

Gley (Gérard) (I. ❂), professeur en retraite (1853).

Grisouard, commis principal des postes et télégraphes (1882).

Guyot, directeur des contributions directes (1883).

Haillant, avoué, docteur en droit, associé correspondant de la Société des antiquaires de France (1875).

Huot (✻), ancien maire d'Epinal (1882).

Kampmann (✻), industriel, juge au tribunal de commerce (1885).

Kiener (Roger), industriel (1879).

Lapicque, vétérinaire, 5, rue de la Bourse (1861).

Lebrunt (I. ❂), professeur en retraite, 43, rue de la Préfecture, (1856).

Lecomte (I. ❂) bibliothécaire de la ville d'Epinal (1883).

Le Moyne (O. ✻, A. ❂), directeur des postes et télégraphes (1864).

Mallarmé (✻), avocat (1875).

Maud'heux (A. ❂), chevalier de l'ordre du mérite agricole, docteur en droit, avocat (1854).

Ména, inspecteur des forêts (1884).

Merklen, docteur en droit, notaire (1880).

Merlin (I. ◑), commis principal de l'inspection académique (1862).

Mottet (✻), ancien directeur des postes de la Seine (1879).

Ohmer (✻, I. ◑), proviseur honoraire du lycée Charlemagne, maire d'Epinal (1882)

Retournard, inspecteur des contributions directes (1881).

Tourey (A. ◑), professeur et compositeur de musique (1882).

Voulot (A. ◑), conservateur du Musée départemental, associé correspondant de la Société des antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique (1876).

MEMBRES LIBRES

résidant à Epinal

MM.

Ancel (A. ◑), docteur en médecine (1877).

Barbier (Charles), receveur de l'enregistrement (1884).

de Cardo, directeur des douanes, numismate (1886).

Claudot, garde général des forêts, 36, rue Rualménil (1886).

Dalsace, inspecteur des forêts (1882).

Doley, (Henry), fils, avocat, quai de Juillet (1886).

Goguel, pasteur (1882).

Kiener (Christian), (✻ A. ◑), sénateur, des Vosges (1878).

Louis (Léon) (A. ◑), chef de division à la préfecture des Vosges (1886).

Mangin, directeur des contributions indirectes (1885).

Noël (I. ◑), inspecteur de l'enseignement primaire (1883).

Olivier, imprimeur imagiste (1881).

Pellerin (A. ◑), imprimeur imagiste (1877).

Stein, licencié en droit, notaire (1882).

Teutsch, trésorier-payeur général des Vosges, ancien député, (1885).

Thierry, propriétaire à Bellevue (Epinal) (1879).

Thomas, sous-ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées (1886).
Thouvenin (✻ I. ✪), inspecteur d'Académie (1885).

MEMBRES ASSOCIÉS

dans le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades et qualités.

MM.

D'Arbois de Jubainville (A. ✪), inspecteur des forêts à Neufchâteau, Chevalier de l'ordre du Mérite agricole (1881).
Arnould, industriel, à Saint-Maurice-sur-Moselle. (1877).
Bailly (✻), docteur en médecine, membre du conseil général à Bains, (1882).
Boucher (Henry), industriel, membre du Conseil général à Gérardmer (1875).
Bouloumié, licencié en droit, maire de Vittel (1883).
De Boureulle (O. ✻), colonel d'artillerie en retraite à Docelles (1877).
Bourguignon, propriétaire et agriculteur à Vrécourt (1864).
Bresson, député des Vosges, Hôtel du Louvre, 166, rue de Rivoli, Paris, ou à Monthureux-sur-Saône (1882).
Buffet (Louis) (✻), sénateur, ancien ministre, 2, rue Saint-Pétersbourg, à Paris, ou à Ravenel (Mirecourt) (1850).
Chapelier (l'abbé), curé à Jeanménil (Rambervillers) (1886).
Chevreuse (A. ✪), docteur en médecine à Charmes (1843).
Colin, agriculteur à Ménil-sous-Harol, par Ville-sur-Illon (1875).
Conrard, licencié en droit, à Damas-devant-Dompaire (1878).
Cosserat, docteur en médecine à Padoux, par Rambervillers (1880).
Daviller, docteur en médecine à Plombières (1883).
Déchambenoît, directeur des usines de la Pipée, par Fontenoy-le-Château (1876).

Defrance, cultivateur à Langley, par Charmes (1868).

Dubois (Jules), conseiller d'arrondissement, propriétaire à Martigny-les-Bains (1876).

Ducret (Gustave), rentier, délégué cantonal à Bulgnéville. (1886).

Edme (Louis), à Rouceux, par Neufchâteau (1873).

Favre (Auguste), dit *Balthazard*, chevalier de l'ordre du Mérite agricole, cultivateur à Neufchâteau (1879).

Figarol (A. ✪), agrégé de l'Université, ancien professeur, industriel à Aydoilles, par Girecourt (1882).

Forel, père (✱, A. ✪), ancien président du Comice agricole de Remiremont, à Rupt (1877).

Forel (Paul), industriel à Rupt (1877).

Fournier, docteur en médecine à Rambervillers (1875).

Gautier, ancien capitaine du génie, industriel à Monthureux-sur-Saône (1878).

George, (✱), cultivateur à Mirecourt (1864).

Guinot, curé de Contrexéville (1861).

Hénin (le prince d'), au château de Bourlémont (Neufchâteau) (1876).

Henry (Auguste), homme de lettres, membre du Comice agricole, à Neufchâteau (1885).

Humbel (✱), ancien capitaine adjudant-major aux chasseurs à pied, industriel à Eloyes (1881).

Krantz (Léon), industriel à Docelles (1866).

Krantz (Lucien), industriel à Docelles (1880).

Leblanc, directeur de la Ferme-école du Beaufroy, près Mirecourt (1879).

Lebœuf, sous-directeur et professeur à la Ferme-école du Beaufroy, près Mirecourt (1862).

Leclerc (Lucien) (O. ✱), médecin-major en retraite à Ville-sur-Illon, associé correspondant de la Société des antiquaires de France (1864).

Lederlin (I. ✪), directeur des établissements industriels de Thaon (1867).

Legras, docteur en médecine à Dompaire (1878).

Liégeois, docteur en médecine à Bainville-aux-Saules, par Dompaire (1882).

Liétard (✻), médecin-inspecteur des eaux de Plombières (1862).

Louis (A. ✪), principal du collège de Bruyères (1858).

Lung (Albert), industriel, membre du Conseil général, à Moussey. (1876).

Mazure, industriel à Arches (1879).

Méline, botaniste et instituteur à Thiéfosse, par Vagney (1883).

Michaux, architecte à Sartes, par Neufchâteau (1846).

Moitessier, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce, à Mirecourt (1870).

Morlot, cultivateur, conseiller d'arrondissement, vice-président du Comice agricole de Neufchâteau, à La Neuveville-sous-Châtenois, par Châtenois (1879).

Mougeot (Antoine) (✻) docteur en médecine, secrétaire de la Société mycologique de France, à Bruyères (1839).

Mougeot (Henri), ingénieur civil, industriel à Laval, par Bruyères (1881).

Perdrix, cultivateur, président du Comice de Neufchâteau, chevalier de l'ordre du Mérite agricole, à Bazoilles (1863).

Pernet (Léon), (✻) négociant, membre du Conseil général, à Rambervillers (1876).

Perrin (Sulpice), botaniste à Cremanvillers, près Vagney (1861).

Petit (I. ✪), ancien principal du collège, à Neufchâteau (1856).

Petit, (Louis), propriétaire à Darney (1886).

De Pruines (Victor) (✻), maître de forges à Sémouze, par Xertigny (1842).

Raoult, docteur en médecine à Raon-l'Etape (1882).

Renault (A. ✪), pépiniériste à Bulgnéville, conseiller d'arrondissement, chevalier de l'ordre du Mérite agricole (1859).

Resal, père (✻), ancien député, avocat à Dompaire (1836).

Resal, fils, docteur en médecine, membre du Conseil général, à Dompaire (1862).

Richard (Alfred), notaire à Remiremont (1882).

Sauvage, inspecteur des forêts à Remiremont (1884).

Trompette-Flageollet, membre du Comice, à Châtel (1879).

MEMBRES CORRESPONDANTS

résidant hors du département des Vosges (1)

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades et qualités.

MM.

Adam (Lucien), (✱) président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Ille-et-Vilaine) (1862).

Amaral B. de Toro (Don José do), membre de l'association royale des architectes et archéologues portugais, à Vizeu-Alfacache (Portugal) (1881).

**Aubry* (Félix) (O. ✱),propriétaire, faubourg Poissonnière, 35, à Paris (1838).

Barbier (A. Ⓘ), secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis*, à Nancy (1879).

* *Barbier de Montaut*, prélat de la maison de sa Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers (1875).

Bataillard, agronome, à Champagney, par Audeux (Doubs) (1861).

Baudrillart (✱), ancien conservateur des forêts, à Dreux (Eure-et-Loire) (1851).

Baudrillart (✱), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris (1855).

* *De Bauffremont-Courtenay* (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube) (1871).

* *De Bauffremont-Courtenay* (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube) (1874).

Bécus, ancien notaire, agriculteur, rue Saint-Dizier, 127, à Nancy (1878).

(1) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés aux *Annales* de la Société.

Benoit (Arthur), archéologue à Berthelming (Lorraine) (1870).

Benoit (Charles), (✻) doyen honoraire de la Faculté des lettres de Nancy 1860).

Bertherand, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) (1862).

De Blignières (O. ✻), ancien préfet des Vosges, au Ministère des affaires étrangères, à Paris (1871).

Bonnardot (I. ⚘), sous-inspecteur du service historique à la Préfecture de la Seine (Hôtel-de-Ville), Paris (1875).

Boucher de Molandon (✻, I. ⚘), homme de lettres, membre du Comité des travaux historiques, correspondant du Ministère, à Orléans, rue Pothier (1883).

Boudard (I. ⚘), inspecteur de l'enseignement primaire, 23, rue Stanislas, à Nancy (1875).

* *Boudier* (A. ⚘), correspondant de l'Académie de médecine de France, vice-président de la Société mycologique de France, à Montmorency (Seine-et-Oise) (1884).

Bourgeois, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite à Besançon (1862).

Bourlot, professeur de mathémathiques au lycée de Montauban (Tarn-et-Garonne) 1861.

* *Bouvier* (Félix), (A. ⚘) sous-chef de bureau au ministère des Finances, rue Miromesnil, 78, à Paris (1883).

Braconnier (✻), ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy (1879).

* *De Braux*, historiographe à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle) (1880).

* *Bretagne* (F.), contrôleur principal des contributions directes à Nancy, 41, rue de la Ravinelle (1880).

* *Burger*, inspecteur-adjoint des forêts en retraite, à Meaux (Seine-et-Marne (1881).

Burtaire, professeur de mathématiques au lycée de Bar-le-Duc (1875).

Cahen (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Charleville (Ardennes) (1876).

Caillat, docteur en médecine à Aix (1862).

Campaux (✻), professeur de littérature à la Faculté des lettres de Nancy, faubourg St-Georges, 15 bis (1863).

**Chapellier* (I. ✪), instituteur public en retraite, quai de Choiseul, 12 bis, à Nancy (1850).

Chervin, aîné, directeur-fondateur de l'institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris (1869).

De Clinchamps, (✻), inspecteur des enfants assistés, rue Baudimont, 61, Arras (1867.)

Cournault (✻), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville-Nancy (1849).

* *Daguin*, (A. ✪), délégué cantonal, homme de lettres, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, 140, rue de la Pompe, à Paris (1880).

Danis, architecte, 8, rue de Médicis, à Paris (1853).

Darcy (✻), ancien préfet des Vosges, à Dijon (1873).

Daubrée (G.O. ✻), membre de l'Institut (Académie des sciences) directeur de l'Ecole des mines, boulevard Saint-Michel, 62, à Paris (1858).

**Dauzat* (A ✪), inspecteur d'Académie à Auxerre (Yonne) (1883).

Debidour (A. ✪), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy, président de la Société de géographie de l'Est, rue de Lorraine, à Nancy (1879).

Delétang (✻), ingénieur des chemins de fer de l'Est à Charleville (1856).

* *Delorme* (Paul), naturaliste, au château de Rochevilliers, près Chaumont (Haute-Marne) (1884).

**Denis*, (Charles), sergent au 4e bataillon de chasseurs à pied, à Saint-Nicolas (Meurthe-et-Moselle).

Desbœufs (✻), statuaire, rue N.-D. de Lorette, 47, à Paris (1847).

D'Estocquois (✻), professeur honoraire de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de Dijon (1846).

Dietz, pasteur à Rothau, par Schirmeck (Alsace-Lorraine) (1880).

Dompmartin, docteur en médecine à Dijon (1843).

Druhen, aîné (I. ✿), professeur à l'Ecole de médecine, Grande Rue, 74, à Besançon (1851).

Duhamel (A. ✿), archiviste du département de Vaucluse, à Avignon (1865).

Duroselle, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, à Malzéville, par Nancy (1879).

Faudel, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'histoire naturelle à Colmar (1875).

Finot, avocat, archiviste du Nord, 1, rue du Pont-Neuf, à Lille. (1879).

* *Fliche*, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole forestière, ancien président et membre titulaire de l'Académie de Stanislas, 19, rue St-Dizier, à Nancy (1884).

Florentin, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc (1874).

* *Forquignon* (L.), docteur ès-sciences, professeur de chimie à la Faculté des sciences, archiviste de la Société mycologique de France, 9, route de Saint-Seine, à Dijon (1884).

Français (O. ✻), peintre paysagiste, boulevard Montparnasse, 37, à Paris (1870).

* *Gabé* (✻), directeur des forêts à Paris, chevalier de l'ordre du mérite agricole, 8, rue de Provence, à Versailles (1878).

Gaspard, directeur du Crédit de France, rue des Loups, 12, à Nancy (1872).

Gasquin (✻), proviseur du lycée de Reims (1863).

Gaudel, inspecteur des forêts, 23, rue Michâtel, à Toul (1874).

Gauguet (I. ✿), ancien professeur, libraire-éditeur, rue de Seine, 36, Paris (1882).

Gaulard, docteur en médecine, professeur agrégé d'accouchement à la Faculté des sciences de Lille. (1880).

* *Génin* (A. ✿), professeur d'histoire et de géographie au lycée, 53, faubourg Stanislas, à Nancy (1884).

* *Gérard*, (C.-A.) conservateur des hypothèques à Belfort (1876).

Germain (Al.) (O. ✻), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier, (1878.)

* *Germain* (Léon), (A. ✪), bibliothécaire archiviste de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy (1880).

Gigault d'Olincourt, ingénieur civil, architecte, à Bar-le-Duc (1844).

Gillebert d'Hercourt, directeur de l'établissement hydrothérapique d'Enghien (Seine-et-Oise) (1852).

Ginoux (Denis), greffier de paix à Château-Renard (Bouches-du-Rhône) (1876).

Giraud, président du Tribunal civil à Niort (Deux-Sèvres) (1863).

* *Gley* (C. ✱), ancien officier d'administration principal des subsistances militaires, rue Cassette, 11, à Paris (1845).

Gley, René, sous-inspecteur des domaines, à Beaune (1878).

Des Godins de Souhesmes (Gaston), publiciste, rue Hendek-Bit-Bazar, 87, à Galata de Constantinople, (Turquie) (1876).

Grad (Charles), député de Colmar au Reichstag, membre correspondant de l'Institut de France, au Logelbach (Alsace) (1869).

* *De Grandprey* (✱), inspecteur général des forêts en retraite, 18, rue Hoche, à Versailles.

* *Guyot*, (Charles), inspecteur des forêts, professeur de droit à l'école forestière à Nancy (1886).

Heitz, percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle), (1883).

Héquet, comptable, aux forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle) 1863).

Hoorebecke (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand (Belgique) (1858).

Hyver (l'abbé), professeur à la Faculté des lettres de l'université catholique de Lille (Nord) (1874).

* *Jacob*, directeur du Musée, à Bar-le-Duc (Meuse) (1875).

Joly, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (1863).

Joubin (✱, I. ✪), proviseur du lycée Saint-Louis, à Paris (1860).

Jouve (Louis) (I. ✪), sous-bibliothécaire à l'Arsenal, impasse Boileau, 5, à Paris-Auteuil (1866).

* *Julhiet* (O. ✱), capitaine de vaisseau à la Côte-Saint-André (Isère) (1874).

Jutier (✻), inspecteur général des ponts et chaussées, rue Pasquier, 11, à Paris (1858).

**Kintzel*, chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Commercy (Meuse) (1879).

**Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Gueblange, par Dieuze (Lorraine) (1868).

Kuss (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris (1855).

Lafosse (✻), sous-intendant militaire à Alger (1872).

Lahache, juge de paix à Clary (Nord) (1859).

**Lamblé*, inspecteur des forêts à Nancy (1884).

Landmann, professeur de dessin au lycée de Versailles (1881).

Lapaix, graveur héraldique, passage du Casino, à Nancy (1869).

Laprevotte (Charles), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, faubourg Saint-Jean, 23, à Nancy (1877).

Laurent (l'abbé), (I. ✪), ancien inspecteur d'académie 12, place Dauménil, à Paris (1873).

**Le Bègue*, directeur de l'asile public des aliénés, à Bron, près Lyon (1878).

Leblanc (O. ✻), inspecteur général des ponts et chaussées, 14, rue des Vignes, à Paris-Passy (1872).

**Lebrun*, architecte à Azerailles, par Baccarat (Meurthe-et-Moselle (1849).

Lehr, docteur en droit, professeur de droit civil français et de droit comparé à l'Académie de Lausanne, canton de Vaud (Suisse) (1867).

**Lepage* (Henri) (✻), archiviste de Meurthe-et-Moselle, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy (1844).

Le Plé (✻), docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation, de commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, place de la Pucelle, 20, à Rouen (1874).

Lescuyer (F.), licencié en droit, ornithologiste, à Saint-Dizier (Haute-Marne) (1880).

Levallois (✻). inspecteur général des mines, rue Belle-Chasse, 44, à Paris (1847).

Lévy (A. ✪), grand rabbin, à Vesoul (1866).

L'Héritier (✻), inspecteur des eaux thermales de Plombières (1853).

* *Liégey*, docteur en médecine, rue Saint-Louis, 11, à Choisy-le-Roi (Seine) (1849).

Liron d'Airolles, (Jules de) sécrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône (1861).

Lorrain, homme de lettres, à Iberville (Canada) (1878).

Ly Chao Pée, lettré, mandarin chinois, attaché à l'ambassade chinoise, 5, avenue Kléber, à Paris (1881).

Malgras, procureur de la République à Lunéville (1878).

Maire (A. ✪), inspecteur-adjoint à l'administration centrale des forêts, à Paris (1881).

Malte-Brun (✻, A. ✪), secrétaire général honoraire de la Société de Géographie, rue Jacob, 16, à Paris (1864).

* *Marchal*, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne) (1859).

Maréchal (A ✪), inspecteur de l'enseignement primaire, à La Châtre (Indre) (1871).

* *Marqfoy* (✻), trésorier payeur général à Toulouse (1881).

Martins (O. ✻), professeur à la Faculté de médecine de Montpellier (1847).

Matheron (✻), ingénieur civil à Marseille (1851).

Maxe-Verly (I. ✪), archéologue, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, correspondant du Ministère, rue de Rennes, 61, à Paris (1876).

Meaume (✻), avocat, ancien professeur à l'Ecole forestière, grande avenue, 45, à Neuilly-sur-Seine (1852).

Monchablon, artiste peintre, 12, rue Pergolèse, à Paris (1881).

* *Morand* (O. ✻), médecin principal de 1re classe, en retraite, rue Gay-Lussac, 13 à Paris (1859).

Mortillet (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris (1866).

Mougel, curé de Duvivier, par Bône (Algérie) (1861).

* *Moullade*, pharmacien au Puy (Haute-Loire) (1883).

Moynier de Villepoix, pharmacien à Abbeville (Somme) (1878).

**Muel* (A. ✪), inspecteur des forêts à Paris, 13, boulevard de la Tour-Maubourg (1878).

Naville (Adrien), praticulteur à Genève (1841).

Nicolas, juge de paix, rue Saint-Nicolas, 31, à Nancy (Meurthe-et-Moselle) (1874).

Noël (Ernest), industriel à Paris (1868).

Nolen, recteur de l'Académie de Douai (1879).

Oustry (C. ✻, A. ✪), ancien préfet des Vosges, conseiller d'Etat, 8, avenue de l'Alma, Paris (1876).

Pange (comte Maurice de), historiographe, rue de l'Université, 98, à Paris (1880).

Papier (I. ✪), chef du service des tabacs en retraite, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie) (1876).

Pâté, professeur d'agriculture, à Nancy (1864).

De Pfluck-Harttung, de Hambourg, professeur à Tubingue (1883).

Pinel, avocat à la Cour d'appel, rue Laffite, 34, à Paris (1839).

Plassiard, ingénieur civil, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, rue Saint-Léon, 2, à Nancy (1872).

Poirel (✻), président de chambre à la Cour d'appel d'Amiens (1844).

Ponscarme (✻), graveur et professeur à l'école des Beaux-Arts, à Malakoff-Vanves, près Paris (1861).

**Puton* (✻, A. ✪), directeur de l'Ecole forestière, à Nancy (1876).

Quélet, docteur en médecine, président de la Société mycologique de France, à Hérimoncourt (Doubs) (1883).

Quintard, archéologue, 30, rue Saint-Michel, à Nancy (1871).

Rabache, homme de lettres, à Morchain, par Nesles (Somme) (1869).

Rance (l'abbé), docteur en théologie, professeur à la Faculté d'Aix (Bouches-du-Rhône) (1883).

Renauld (F.) pharmacien à Saint-Chamond (Loire) (1872).

Reuss, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort (1859).

Risler, agronome, propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse) (1856).

Ristelhüber, homme de lettres, quai Saint-Nicolas, 3, à Strasbourg (1870).

Robert (Ferd. des), membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière, à Nancy (1881).

* *Roumeguère*, mycologue, lauréat de l'Institut, directeur de la *Revue mycologique*, 37, rue Riquet, à Toulouse (1884).

**Salmon* (✻), conseiller honoraire à la Cour de cassation, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), 168, boulevard Saint-Germain, à Paris [1842].

Schumann, (G.) homme de lettres, receveur buraliste au Bourget (Seine), (1886).

Seillière (Frédéric), ingénieur civil, avenue de l'Alma, 61, à Paris [1878].

Simon (Max), médecin en chef de l'asile de Bron, près Lyon [1883].

Simonet (A. ۞), principal du collège de Longwy (1878).

Steinheil (✻), ancien député, manufacturier à Rothau [1867].

Terquem (✻), ancien administrateur du Musée géologique de Metz, rue de la Tour, 78, à Passy [1862].

Thévenin, conseiller à la Cour d'appel de Paris, boulevard St-Michel, 45 à Paris [1853].

Thévenot, ancien vérificateur des poids et mesures, publiciste, lauréat de l'Institut, à Epinal [1869].

Trouillet, arboriculteur, à Montreuil-les-Pêches (Seine) [1858].

Turck, docteur en médecine, ancien représentant du peuple, à Gray (Haute-Saône) [1825].

Valkenaër (baron de), agriculteur, au Paraclet (Aube) [1875].

Vatin, sous-préfet à Douai [1882].

Verjon (✻), docteur en médecine, 52, rue Saint-André des Arts, à Paris [1862].

Ville (Georges), (✻), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris [1879].

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

décédés depuis l'impression des dernières Annales.

Abert, inspecteur départemental de l'assistance publique de Seine-et-Marne, à Melun (1862).

Colnenne (☆), directeur des forêts, 36, rue Vaneau, à Paris (1859).

Legrand de Saulle (☆), docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris (1858).

**Lionnet* (☆), ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, avenue de Villiers, 8, à Paris (1844).

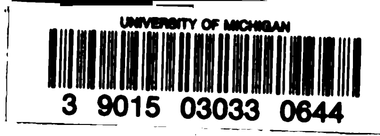
Vagner (Nicolas), homme de lettres, publiciste, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy (1844).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1886

Epinal. V. Collot, imp.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03033 0644



